

Zone À Faibles Émissions mobilité

SYNTHESE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS ISSUS DE LA
CONSULTATION DU PUBLIC ET DES PARTIES PRENANTES

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
I. PRESENTATION DU PROJET DE ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MARSEILLE	3
II. SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC.....	4
A. Éléments généraux	4
1. Qualification générale des avis	4
2. Provenance géographique des avis.....	4
3. Qualité de la personne morale ou physique ayant déposée l'avis	5
4. Principaux résultats.....	5
B. Étude de l'ensemble des contributions	6
1. Analyse de toutes les observations et propositions	6
a. Avis Favorables	6
b. Avis Favorables avec conditions	6
<u>Focus sur les avis favorables à condition de modifier les modalités de la ZFE-m</u>	8
c. Avis favorables à améliorer la qualité de l'air mais non favorables à la mise en œuvre d'une ZFE-m..	9
d. Avis défavorables à la ZFE-m	10
2. Précisions concernant les contributions des acteurs associatifs, économiques et publics du territoire.	10
III. AVIS PRIS EN COMPTE POUR LA MODIFICATION DU PROJET D'ARRETE PORTANT CREATION DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS SUR LE CENTRE-VILLE ELARGI DE LA VILLE DE MARSEILLE	13
ANNEXE 1 – LISTE DES CONTRIBUTEURS DONT L'AVIS A NECESSITE UNE ANALYSE DETAILLEE..	15
ANNEXE 2 - OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DEPOSEES PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	17

l'environnement et soumis pour avis, par l'autorité compétente, aux autorités organisatrices de la mobilité dans les zones et dans leurs abords, aux conseils municipaux des communes limitrophes, aux gestionnaires de voirie, ainsi qu'aux chambres consulaires concernées. A l'expiration d'un délai fixé par le décret prévu au V du présent article, cet avis est réputé favorable ».

Ainsi, la consultation du public prévue s'est déroulée du 17 janvier au 1^{er} mars. Le dossier du projet a été mis à disposition du public sur une page numérique dédiée et au format papier aux sièges de la Mairie de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi qu'au sein des mairies de secteurs de la ville de Marseille.

De plus, le dossier du projet a été envoyé par courrier aux parties prenantes suivantes :

- Communes limitrophes : Allauch, Aubagne, Cassis, La Penne sur Huveaune, Le Rove, Les Pennes Mirabeau, Marseille, Plan de Cuques, Septemes-les-vallons et Simiane Collongue ;
- Le département des Bouches du Rhône, la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers de l'Artisanat Régionale ;
- La Direction interdépartementale des Routes Méditerranée.

À l'issue de la consultation l'article L.123-19-1 du code de l'environnement énonce qu' « *Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision* ».

Le présent document a ainsi comme objectif de synthétiser les observations et propositions du public mais également des parties prenantes. Cette synthèse sera rendue publique par voie électronique au plus tard à la date de la publication de la décision.

II. Synthèse des observations et propositions du public

A. Éléments généraux

1. Qualification générale des avis

La consultation du public s'est déroulée du 17 janvier au 1^{er} mars 2022. La Métropole a reçu un total de 759 avis, dont 697 sur le registre numérique soit 92% des avis, 34 reçus par mail, 24 inscrits dans les registres papier mis à disposition dans les différentes mairies de secteurs de la ville de Marseille et au siège de la Métropole. Enfin, 4 avis ont été reçus par courrier. Concernant la page numérique dédiée au projet ZFE-m, celle-ci a reçu 4 478 visites, dont la majorité la première semaine de la consultation.

2. Provenance géographique des avis

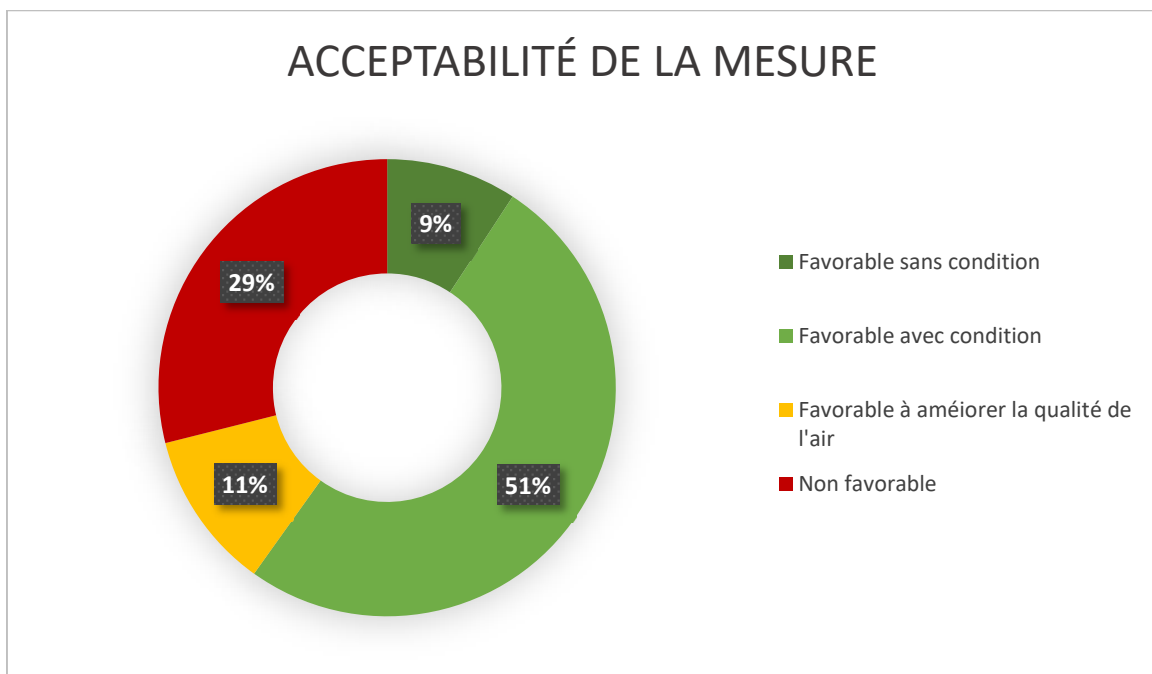
La très grande majorité des avis provient du territoire Marseille Provence. Ils représentent 75% des avis reçus. 62 avis proviennent des autres territoires de la Métropole, soit un total de 638 avis émis par des habitants de la Métropole.

3. Qualité de la personne morale ou physique ayant déposée l'avis

Sur les 759 avis reçus :

- 649 avis reçus proviennent de citoyens (soit 85% des avis) dont 10 de citoyens en situation de handicap, pour lesquels la ZFE-m prévoit une dérogation. 47 avis ont été déposés par des associations de quartier, des associations environnementales, de véhicules de collection et de cyclistes.
- 3% des avis provenaient d'entreprises ou regroupement d'entreprises. Le pourcentage semble faible mais n'est pas représentatif de l'implication des entreprises dans la présente consultation. En effet, celles-ci se sont principalement exprimées à travers la voix des associations et des fédérations qui les représentent. Ces contributions représentent ainsi plusieurs centaines d'entreprises du territoire.

4. Principaux résultats



Sur les 759 avis reçus :

- 361 avis sont favorables à l'instauration d'une ZFE-m sous certaines conditions, soit environ 51% des avis ;
- 66 avis sont favorables à la ZFE-m sans conditions, dont 82% en provenance d'habitants marseillais ;
- 206 avis sont non favorables à la ZFE, soit environ 29% des avis ;
- 80 avis sont favorables à améliorer la qualité de l'air sur le territoire mais non favorables à l'instauration d'une ZFE-m.

46 avis ne sont pas pris en compte pour cette analyse. Il s'agit soit de doublons soit d'une contribution ne contenant pas d'indication du niveau d'acceptation de la mesure (souvent une simple question sur un des axes du projet).

B. Étude de l'ensemble des contributions

1. Analyse de toutes les observations et propositions

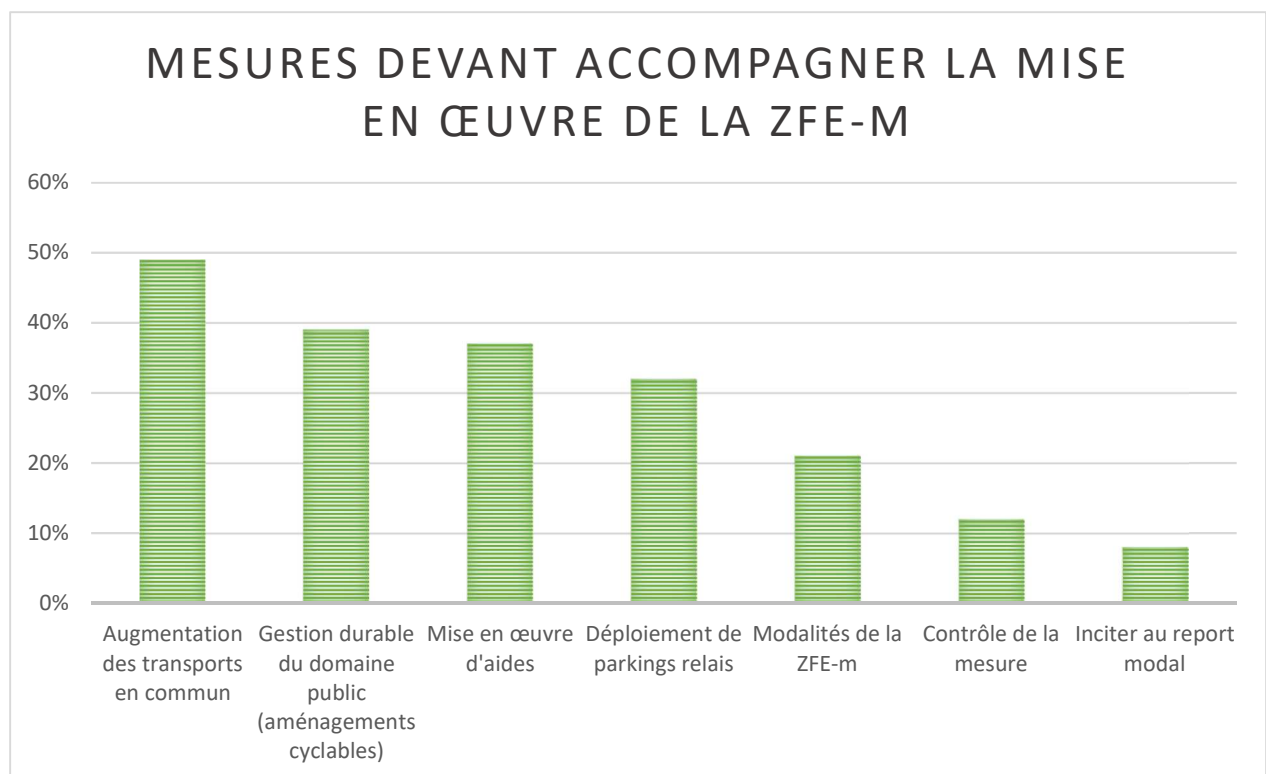
a. Avis Favorables

Tel que précisé précédemment, 9% des avis recueillis sont favorables sans condition à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité sur le territoire de la commune de Marseille. Pour le public, la mise en œuvre d'une telle disposition semble indispensable afin d'améliorer la qualité de vie (44%), la santé publique (39%) et il semble indispensable d'aller plus loin dans le déploiement de mesures permettant la protection de l'environnement et de la santé publique (27%).

La majorité des avis favorables provient d'habitants de la ville de Marseille (82% des avis favorables).

b. Avis Favorables avec conditions

361 Avis, soit 51% des contributions recueillies, sont favorables à la mise en œuvre de la ZFE-m « avec conditions ». En effet, les observations et propositions révèlent que le public considère que la ZFE-m ne pourra être efficiente et efficace uniquement si elle s'accompagne du développement d'un certain nombre de mesures.



- **49% des avis favorables avec conditions considèrent que la mise en œuvre de la ZFE-m doit s'accompagner d'un renfort effectif de l'offre de transports en commun.** Il s'agirait d'améliorer l'offre notamment en augmentant les cadences de certaines lignes, en améliorant la sécurité, la propreté et la qualité du service. Certains avis présentent plutôt la nécessité de développer de nouvelles offres de transports en commun notamment en développant l'offre de transports ferroviaires sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- **39% des observations font part du souhait d'une meilleure gestion du domaine public au profit des mobilités plus douces et décarbonées.** Cette meilleure gestion s'entend comme le choix de donner plus de place dans l'espace public aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des transports publics. Ainsi, **27% considèrent que le réseau de pistes cyclables est insuffisant et se doit d'être développé très rapidement.** Le réseau de pistes cyclables doit présenter des itinéraires continus et sécurisés permettant une diminution des temps de trajets et de risques d'accidents. Enfin, l'espace public pourrait être aménagé afin d'en permettre un usage plus agréable (végétalisation, libération des trottoirs, etc.).
- **37% des avis estiment que pour permettre aux usagers de s'adapter à la nouvelle réglementation, des aides doivent être mises en place par les puissances publiques.** Ainsi, 148 avis sont favorables à l'instauration d'une ZFE-m à condition que celle-ci s'accompagne d'aides. Ces aides peuvent être financières et permettre de participer directement à l'achat d'un nouveau véhicule à faibles émissions ou d'un vélo (*Vélo à assistance électrique, vélo, vélo-cargo*). Les aides pourraient également prendre la forme d'un accompagnement pratique : mise à disposition d'un service de location de voitures électriques ou d'un abonnement aux transports en commun ainsi qu'une baisse des tarifs dans les parkings relais, notamment pour les habitants du centre-ville. Certains avis évoquent la gratuité des transports en commun afin de favoriser le report modal. Les professionnels, quant à eux, demandent un accompagnement personnalisé et la création d'un guichet unique permettant de répondre à leurs interrogations et de regrouper les informations en lien avec les aides proposées.
- **32% des contributions considèrent que le déploiement d'un réseau de parking relais** en périphérie mais également au sein de la zone est indispensable afin de permettre aux usagers de se déplacer au sein de la ville avec des mobilités plus propres.
- 21% des contributions sont favorables à la mise en œuvre de la ZFE-m à condition de modifier les modalités de déploiement de ladite zone. *Voir le focus ci-dessous concernant les demandes de modifications des modalités de déploiement de la ZFE-m.*
- 12% des avis considèrent que le contrôle de la mesure est indispensable à son respect. Il est également mis en avant que le contrôle du respect des règles de circulation et de stationnement (verbalisation du stationnement gênant, des comportements dangereux) doit être renforcé avant la mise en place d'une nouvelle réglementation.
- 8% des avis considèrent que la Métropole et les puissances publiques doivent, par le biais d'une communication et d'une campagne de sensibilisation, inciter les usagers à un report modal vers des mobilités plus douces lorsque cela est possible.

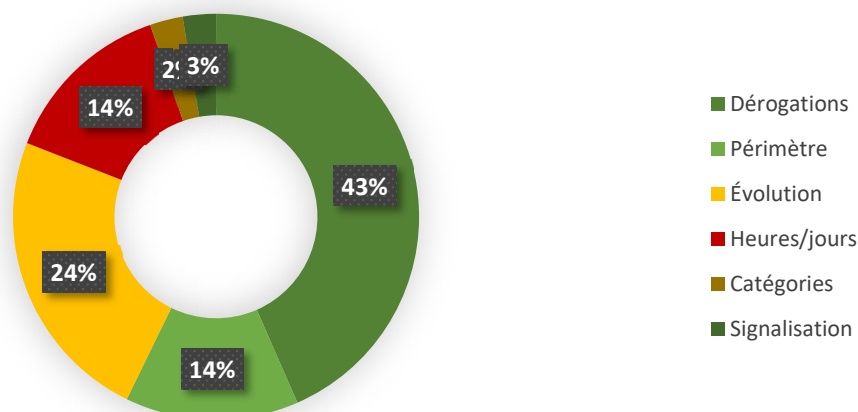
Ainsi, bien que la ZFE-m soit une mesure ayant pour objectif l'accélération du renouvellement du parc automobile afin de permettre une diminution des émissions de dioxyde d'azote, les contributions précédemment présentées mettent en lumière la volonté des usagers de se saisir de la mesure afin d'inciter à un report modal vers des mobilités plus vertueuses.

Focus sur les avis favorables à condition de modifier les modalités de la ZFE-m

154 avis portent les modalités de la ZFE-m. Les demandes de modifications portent sur six axes principaux :

- **Modification du périmètre (48 avis).** Les demandes portant sur la modification du périmètre sont disparates. Certains avis demandent un élargissement du périmètre (*inclusion des quartiers sud, de la capelette et du secteur Timone*), d'autres à contrario souhaitent restreindre le périmètre à l'ultra centre-ville (*exclusion du 3^{ème} arrondissement*). Il est également demandé l'intégration de certains axes de bordure et de certains tunnels/Autoroutes au périmètre ;
- **Modification des heures et jours** d'application de la ZFE-m. *21 avis expriment le souhait d'une ZFE-m du lundi au vendredi, de 8h à 20h ;*
- **Modification de l'évolution de la mesure (36 avis).** Sur ce point les avis sont variés, certains souhaitent que le calendrier de déploiement soit accéléré et d'autres qu'il soit allongé afin d'être en adéquation avec le calendrier du Plan de Mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 66 avis portent sur des **demandes de dérogations** :
 - Pour les véhicules de covoiturage ;
 - Pour les habitants de la zone, pour les habitants de la zone ayant un garage dans le périmètre de la ZFE-m ;
 - Pour les petits rouleurs ;
 - Pour les véhicules historiques de plus de trente ans titulaires d'un certificat d'immatriculation de collection. Sur ce point, un très grand nombre d'avis ont été laissés. *L'arrêté soumis à la consultation publique prévoit une exemption permanente pour les véhicules de collection. Cette exemption est accordée sur demande motivée des détenteurs d'un tel véhicule.* Il est souhaité par les contributeurs que les véhicules de collection puissent circuler dans la zone sans avoir à faire de demande motivée préalablement ;
 - Pour les bennes à ordures ménagères ;
 - Pour les titulaires d'une carte mobilité inclusion ne comportant pas la mention « *stationnement pour personnes handicapées* » ;
 - Pour les particuliers, pendant le délai d'acquisition, lorsque ceux-ci ont commandé un véhicule à faibles émissions.
De plus, il est demandé de prévoir un délai plus important pour certains types de véhicules.
- Enfin, 4 avis portent sur la nécessité d'une signalisation de transit pour les véhicules qui ne sont pas autorisés dans la zone et 4 avis portent sur la modification des catégories concernées par les mesures de restriction de circulation.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE LA ZFE-M



c. Avis favorables à améliorer la qualité de l'air mais non favorables à la mise en œuvre d'une ZFE-m

80 avis soit 11% expriment un avis favorable à améliorer la qualité de l'air mais ne sont pas favorables à la mise en œuvre d'une ZFE-m. Les contributions révèlent :

- **Un manque de confiance sur l'efficacité de la mesure (38 avis).** Ce manque de confiance porte principalement sur le système des vignettes Crit'Air et les conditions d'attribution de ces vignettes (affaire Volkswagen) mais également sur le fait que les zones à faibles émissions ne s'intéressent qu'à la pollution atmosphérique locale et ne considèrent pas les émissions de gaz à effet de serre globaux ;
- La moitié de ces 80 contributions considèrent que la ZFE-m est **une mesure antisociale et économiquement non viable** ;
- Enfin, la moitié des observations s'opposent à la mise en œuvre d'une ZFE-m car le développement de transports en commun, d'infrastructures de stationnement et de pistes cyclables est un prérequis à l'application d'une ZFE-m et que celui-ci est, pour l'instant, jugé insuffisant.
 - ➔ *Ce pourcentage de contributions peut être associé aux avis favorables à la ZFE-m sous conditions d'une meilleure gestion de l'offre de transports en commun, de l'offre de stationnement et de gestion de l'espace public.*
 - Ainsi, la problématique de la faiblesse de l'offre de transports en commun, de stationnement et la gestion de l'espace public au profit des mobilités actives ressort comme un sujet central chez les personnes favorables comme non favorables.*

Ces avis mettent en lumière que d'autres secteurs sont jugés prioritaires voire indispensables à l'amélioration de la qualité de l'air. Ainsi, pour les contributeurs, la priorité des interventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence devrait être portée sur d'autres axes tels que la gestion des déchets, la gestion du trafic maritime, l'action sur la pollution provenant des usines du bassin de Fos ou encore l'action sur la pollution sonore (deux roues motorisés, avions, ferries, etc.).

d. Avis défavorables à la ZFE-m

206 avis sont défavorables à la mise en application de la ZFE-m. 130 avis (soit 63% des avis défavorables) estiment que cette mesure n'est pas économiquement viable. Les contributeurs font part de leur impossibilité financière à acheter un véhicule répondant aux critères exigés par la ZFE-m. Parmi ces avis, certains font part de leurs inquiétudes, non pas pour leur propre foyer, mais pour les foyers les plus démunis. Ainsi 107 avis considèrent cette mesure antisociale. Elle est même considérée par certains comme « un droit à polluer ». Comme évoquées précédemment, les autres raisons tenant à une opposition au projet portent sur :

- Le caractère prématuré de la mesure, *77 Avis (manque d'infrastructures de transports en commun, de stationnement, de pistes cyclables, d'un travail préalable sur l'espace public pour un partage plus équilibré, etc.)* ;
- Le manque de confiance dans la mesure, *67 avis* ;
- Les impacts pour la vie économique de la cité, *30 avis* ;
- Les modalités de la ZFE-m, *14 avis* (dérogations et périmètre).

L'analyse des contributions, quelle que soit la tendance, met en évidence l'intérêt important des usagers quant à l'amélioration de la qualité de l'air. Cependant, elle met également en avant l'attente des usagers d'actions sur plusieurs autres secteurs :

- **Le perfectionnement écologique du secteur maritime. 110 avis, soit 14% des contributions abordent le sujet ;**
- **La réduction des nuisances sonores, notamment dues aux deux roues motorisés. 8% des avis soit 57 avis contiennent les termes « bruit » ou « sonore » ;**
- **L'amélioration de la gestion des déchets ;**
- **La pollution atmosphérique produite par les usines de Fos-sur-Mer.**

Ainsi, il semble que l'action sur ces secteurs permettrait une meilleure acceptation de la part des usagers. Ces contributions révèlent qu'une action unique ne semble pas être suffisante et que tous les secteurs émetteurs de pollutions, quel que soit le type de pollution (atmosphérique, sonore et visuelle), doivent également agir.

2. Précisions concernant les contributions des acteurs associatifs, économiques et publics du territoire

Afin de réaliser cette analyse, 41 contributions ont été prises en compte. Elles proviennent majoritairement d'acteurs :

- **Associatifs** (associations de protection de l'environnement, association d'usagers de mobilités, comités d'intérêt de quartier) ;
- **Économiques** (fédérations d'entreprises logistiques, du bâtiment, etc.) ;
- **Publics** (régie des transports publics, collectivités territoriales, Établissements publics, etc.)

Ces contributions présentent des propositions et observations détaillées nécessitant une analyse plus fine. La liste des contributeurs se trouve à l'annexe 1.

a. Principales critiques du projet

Les principales critiques portées au présent projet portent sur :

- Le manque de débat public et/ou de communication préalable ;
- L'exclusion des axes de bordure ;
- L'exclusion des autoroutes et tunnels ;
- La taille du périmètre (trop restreint ou trop grand) ;
- Le manque d'action sur la pollution des navires ;
- L'exclusion des quartiers sud malgré l'inclusion des quartiers nord (3^{ème}) ;
- La nécessité d'affiner l'étude socio-économique ;
- La nécessité d'affiner l'étude pour la desserte en transports en commun et le flux de véhicules automobiles ;
- La non prise en compte du Fret ferroviaire pour le report modal des activités logistiques ;
- La non adéquation entre le calendrier du plan de mobilité et le calendrier de la ZFE-m.

b. Conditions de mise en œuvre

L'analyse des contributions provenant des acteurs associatifs, économiques et publics, tout comme les avis du grand public, révèlent la nécessité de développer certaines mesures afin que la ZFE-m puisse être pleinement efficace et efficiente. Les différentes parties considèrent que le simple renouvellement des flottes de véhicules n'est pas suffisant pour améliorer durablement la qualité de l'air. **Les contributeurs estiment que la ZFE-m doit être un levier pour aider les entreprises et les particuliers à changer leur comportement de mobilité au profit de modes de déplacement plus vertueux.**

Les conditions des contributeurs pour que la ZFE-m soit efficace peuvent se regrouper ainsi en 4 axes :

- **Une meilleure gestion de l'espace public :**
 - Développement d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées (25% des contributions) ;
 - Développement d'itinéraires piétons sécurisés (25% des contributions). Pour se faire la libération des trottoirs de tout encombrement est indispensable (fin du stationnement à cheval, mise en place des zones de réserve avant les passages piétons afin d'y installer des stationnements vélos ainsi que des places pour les engins de déplacement personnel motorisés en libre-service ou non) ;
 - Déploiement de parkings relais (25% des contributions) ;
 - Développement d'espaces logistiques urbains et péri-urbains (12,5% des avis)
- ➔ **Ces nouveaux aménagements peuvent être transitoires afin de les mettre le plus rapidement en place, de les tester. Si leur utilité est confirmée, par un usage régulier et répondant aux attentes, alors des aménagements pérennes pourront être réalisés.**
- **Une meilleure gestion des mobilités en augmentant :**
 - Le nombre de solutions de transports en commun (car, train, tram, bus, etc.), augmentation de la fréquence, de la cadence, des amplitudes horaires, de la sécurité, de la salubrité des transports en commun (31,7% des contributions) ;
 - Le nombre d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et en créant des stations de Gaz Naturel pour Véhicules, notamment pour les poids lourds (19,5% des contributions provenant principalement des acteurs professionnels du territoire) ;
 - Le nombre et la répartition sur le territoire des stations d'autopartage (12,5% des contributions provenant principalement des acteurs associatifs) ;

- L'offre en libre-service de trottinettes électriques, de vélos à assistance électrique, et de Vélos en stations (surtout dans les quartiers périphériques) : *7,3% des contributions*.
- **Une modification de la gestion de la circulation et du stationnement :**
 - Généralisation des zones 30 (*7,3% des contributions*) ;
 - Réserver aux habitants des places de stationnement en ouvrage au tarif du stationnement voirie (*7,3% des contributions*) ;
 - Verbalisation des infractions de stationnement (places handicapés, places équipées d'IRVE, passages piétons, trottoirs, zébras, etc.) : *7,3% des contributions*.
- **Une meilleure communication et sensibilisation** sur le projet de Zone à Faibles Émissions mobilité et plus largement sur la question de la qualité de l'air :
 - Présenter une campagne de communication pour les particuliers et pour les professionnels ;
 - Mise en place d'un guichet unique permettant de mieux comprendre la mesure et les aides existantes ;
 - Suivi et évaluation de la ZFE-m en collaboration avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire ;
 - Présenter une vision sur dix ans de l'évolution de la ZFE-m.

c. Mesures d'accompagnement

Il ressort de ces contributions que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pourrait permettre aux particuliers ainsi qu'aux professionnels de mieux s'adapter à la ZFE-m. Ces mesures d'accompagnement peuvent être portées soit par des acteurs publics soit par des acteurs privés.

En tout premier lieu, la mise en place d'un guichet unique est une mesure d'accompagnement très attendue, notamment par les acteurs économiques du territoire. Il est souhaité que ce guichet unique ait un rôle d'information sur les modalités de la ZFE-m (périmètre, catégories et vignettes crit'air concernées, heure et date, évolution, procédure de dérogations, signalisation, etc.) et sur les aides existantes. Certains contributeurs font part de leur souhait d'un guichet unique qui pourrait également avoir un rôle d'ingénierie visant à aider les professionnels pour le diagnostic de leurs flottes de véhicules, de prévoir avec eux les types de véhicules à commander et de permettre aux entreprises de se réunir en vue de faire des groupements d'achat pour des véhicules propres. Les associations locales souhaitent, quant à elles, que ce guichet unique puisse permettre aux particuliers ainsi qu'aux professionnels de changer leur comportement de mobilité. Il pourrait les orienter vers des outils disponibles pour faciliter ce report modal. De plus, il pourrait avoir un rôle de conseil, notamment auprès des particuliers (et des copropriétés), pour les aider à installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, des abris sécurisés vélos ou encore des places de stationnement destinées aux véhicules en autopartage.

Dans un deuxième temps, afin de pallier les impacts sociaux et économiques, des aides économiques sont attendues par tous les types de contributeurs. Ces aides pourraient porter sur l'aide à l'achat de véhicules pour les professionnels et les particuliers. Elles pourraient également permettre à aider l'achat de vélos (classiques, VAE et vélos cargo). D'autres types d'aides sont demandées, majoritairement par les associations de protection de l'environnement et par les comités d'intérêt de quartiers, telles que :

- Une tarification avantageuse pour les transports en commun situés au sein de la zone, voire une gratuité totale ;
- Une tarification avantageuse pour les habitants de la zone pour le stationnement en surface et en ouvrage ;
- Une tarification avantageuse pour les habitants de la zone pour l'utilisation de véhicules en autopartage ou pour l'utilisation d'EDPM en libre-service.

Enfin, les différents contributeurs demandent que les aides soient utilisées pour une politique de mobilité ambitieuse visant :

- Augmentation de l'offre de transport en commun (30% des contributions)
 - Augmentation de la fréquence notamment pour le 3^{ème} arrondissement
 - Mise en place de transports à la demande pour tous
 - Augmentation de l'offre nocturne
- Augmentation du nombre
 - De parkings relais ;
 - D'IRVE, de station GNV (demande provenant principalement des professionnels) ;
 - De stations d'autopartage (meilleure répartition sur le territoire) ;
 - De stations Levélo ;
 - D'abris sécurisés vélos (surtout aux abords des écoles) ;
 - D'engins de déplacement personnels motorisés (meilleure répartition sur le territoire) ;

d. Mesures permettant une meilleure acceptabilité de la ZFE-m

L'analyse des avis et contributions permet de mettre en lumière que certaines actions ne touchant pas directement à la mobilité pourraient permettre une meilleure acceptation de la ZFE-m. Les habitants, les associations ainsi que les entreprises sont unanimement convaincus de la nécessité d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cependant, il semble indispensable que toutes les acteurs sources de pollution agissent.

En ce sens plusieurs acteurs sont évoqués :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence doit d'agir sur :
 - La transition de sa propre flotte de véhicules (d'intervention, de transports de voyageur, de nettoyage, etc.) ;
 - L'accélération des délais du Plan de mobilité métropolitain ;
 - Une gestion améliorée des déchets.
- La Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec la Ville de Marseille doit réduire la seconde source de pollution jugée insupportable par les habitants : Le bruit.
 - Intervention sur les « rodéos » des deux roues ;
 - Contrôle du bruit des deux roues motorisés (radars de bruits) ;
 - Eteindre les moteurs de cars (touristiques ou non) lorsqu'ils sont à l'arrêt ;
 - Réduction de la vitesse et généralisation des zones 30.
- LE GPMM/État/Métropole : Bateaux :
 - Électrification des bateaux à quai ;
 - Hybridation des navettes maritimes ;
 - Engagement de l'État pour que la Mer méditerranée soit en zone SECA.
- Action demandées sur la gestion de la pollution des usines de Fos-sur-Mer ;
- Action favorisant une accélération et modernisation du transport logistique.

III. Avis pris en compte pour la modification du projet d'arrêté portant création de la zone à faibles émissions sur le centre-ville élargi de la ville de Marseille

Conformément aux exigences de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement « *Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public **avec l'indication de celles dont il a été tenu compte**, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision* ».

Ainsi, les avis suivants ont été pris en compte :

- Les avis 29, 149, 298, 371, 378, 415, 504 en vue d'élargir à l'ensemble des personnes titulaires d'une carte mobilité inclusive la possibilité d'accéder à la zone à faibles émissions mobilité ;
- Les avis 287 295, 296, 300, 315, 325, 350, 386, 387, 392, 399, 401, 423, 440, 508, 685 ainsi que les contributions d'AMRCV et de la fédération française des véhicules d'époques pour modifier la procédure motivée initialement prévue ;
- L'avis de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage pour clarifier les listes des voies des annexes 2,3 et 4. Il est indiqué en annexe au numéro 754 ;
- La contribution de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée reçu par courrier pour préciser la situation des itinéraires de substitution en cas de fermeture partielle ou totale de l'un des axes listés à l'annexe 4 du projet d'arrêté.
- L'avis n°639 pour modifier l'article 6.4 ;
- La contribution de la Région PACA reçue par courrier pour préciser la notion de permanence a été prise en compte ;
- L'Avis de la Régie des Transports Métropolitain n° 751.

Annexe 1 – Liste des contributeurs dont l’avis à nécessité une analyse détaillée

	Contributeurs
1	Les Amis de la Terre
2	Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 13)
3	Union des entreprises de Proximité (U2P)
4	Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)
5	Association Auto Moto Retro Canton Vert (AMRCV)
6	Fédération Française des Véhicules d’Epoque (FFVE)
7	Groupe La Poste
8	Mobilités et territoires
9	Société Marseille du Tunnel Prado Carénage (SMTPC)
10	Chambre de Métiers et de l’Artisanat (CMAR)
11	Cap Au Nord Entreprendre (CANE)
12	Ville de Marseille
13	Union Maritime Fluviale Marseille-Fos (UMF)
14	Groupe au conseil municipal « Marseille d’abord »
15	Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV)
16	Fédération des CIQ 7 ^{ème}
18	RAMDAM
19	France Nature Environnement PACA
20	La cité des entrepreneurs
21	SOGARIS
22	Collectif Vélo en Ville
23	Commune de Simiane-collongue
25	Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI)
26	Commune de Aubagne
27	Commune de Venelles

28	Département des Bouches-du-Rhône
29	Union Pour les Entreprises 13 (UPE13)
30	Direction Interdépartementale des routes Méditerranée
31	Régie des transports métropolitaines
32	Mairie du 6 ^{ème} et du 8 ^{ème} de la ville de Marseille
33	CIQ Saint-Giniez Prado Plage (CIQSGPP)
34	Copropriété PRADO PLAGES 4
35	Vitropole
36	Association 60 millions de piétons
37	Comité des usagers de la MTP
38	France Nature Environnement 13
39	Association que Vivent les Services Publics des Bouches-du-Rhône (VSP13)
40	Collectif V2V
41	Syndicat professionnel des constructeurs de véhicules de loisirs (UniVDL)
42	Région Provence Alpes Côte d'Azur

Annexe 2 - Observations et propositions déposées par voie électronique

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE DE CONSULTATION

**Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de
Marseille**

Contributions du 17/01/2022 au 01/03/2022

Rapport généré le 27/06/2022 à 13:49:25

Nombre d'avis déposés : 696

@1 - bruno

Organisme : auto entrepreneur

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 07:24:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :non a la zfe c est la mort des petits commerces

Contribution :

non a la zzfe c est la mort des petits commercants est restaurant

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - laureent - Marseille

Organisme : auto entrepreneur

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 09:03:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :la mort des commercents est restaurateur

Contribution :

vous allez reussir a faire ferme le peu de commerce qui reste , les resstaurants , les plages , le cour liautau , tapie vert les marche castellane , la jolietttte , du grand n importe quoi

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - Hervé - Martigues

Organisme : Citoyen

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 09:17:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE on marche sur la tête

Contribution :

Créer une ZFE sans avoir préparé en amont les transports en commun suffisant (en nombre, en cadence et en maille notamment), sans avoir installé à chaque entrée des parc de stationnement de véhicules suffisant, est un non sens.

Limiter l'interdiction aux seuls véhicules considérés polluants est une mesure de classe "anti pauvres", les personnes aisées achèteront des véhicules autorisés. Rappelons à ce titre que Marseille est la ville la plus pauvre de France. Mieux vaudrait une interdiction à tous les véhicules autres que les transports en commun et les électriques.

En sachant que 46% des émissions de particules fines sont émises par les pneus, les freins et le bitume, la logique voudrait que seulement les transports en commun et de livraison soient autorisés.

Dernier point à noter, l'incitation à changer son véhicule crée artificiellement une augmentation de la pollution et des émissions de GES. Certes, la construction de nouveau véhicules se faisant globalement hors de nos frontières, les pollutions correspondantes sont externalisées !

Conclusion:

Les infrastructures de la ville de Marseille ne sont pas suffisantes en stationnement spécifiques et transports en commun pour une mise en place d'une ZFE.

Les véhicules autorisés à y circuler sont trop nombreux, il faudrait uniquement des transports en commun et des livraisons propres.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Jean -Luc - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 09:20:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Mes 2 véhicules sont des Crit'Air 4, qui passent le contrôle technique sans problèmes, contrôle de pollution inclus ; je vais donc devoir, pour accéder à l'hôpital St Joseph, à l'hôpital européen, à la corniche acheter un véhicule récent ! C'est cher payé, surtout si on regarde le coût énergétique de fabrication d'un véhicule neuf, comparé au coût écologique d'un véhicule déjà construit et répondant à ses normes de pollution.

Et de plus, ça va plomber mon budget sérieusement ; il n'a pas besoin de ça.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - Maxime - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 09:21:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien

Contribution :

Je soutiens le projet de ZFE qui serait une avancée majeure pour la qualité de vie dans le centre-ville.

Cependant, je m'inquiète seulement du respect de celle-ci, et des moyens qui seront mis en œuvre pour le garantir.

Aujourd'hui, alors qu'une très large proportion de la ville est déjà dédiée à la voiture, rien n'est fait pour empêcher le stationnement sauvage.

Contrôle automatisé, amende systématique, recours massif à la fourrière, les moyens existent pour dissuader les usagers de se garer n'importe où, n'importe comment.

Si la ZFE est aussi théorique que l'interdiction de se garer dans certaines zones, alors elle ne servira à rien.

En espérant que les moyens seront mis en œuvre et que cela participera à faire de Marseille une ville plus agréable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - Olivier - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 10:10:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui, pour notre santé, celle de nos enfants, nous attendons cette ZFE-m à Marseille !

Contribution :

Les maladies respiratoires notamment pour les enfants et personnes fragiles ont explosé ces dernières années et cela est en grande partie dû à la pollution de l'air.

A Marseille, le trafic routier est clairement à l'origine de cette pollution (sans oublier certaines pratiques encore bien présentes : feux de cheminée, brulage de déchets en pleine ville !). En effet, on ne peut que constater la vétusté du parc roulant marseillais, bien souvent très polluant, pour un usage souvent de quelques km parcourus en ville...il faut donc être plus coercitif pour inciter les marseillais à remplacer leur véhicule s'ils le peuvent (avec aides financières même pour l'achat d'un véhicule d'occasion si moins polluant..) et surtout à prendre les transports en commun, faire du vélo et tout simplement marcher...c'est encore meilleur pour la santé.

Il sera d'ailleurs indispensable pour être cohérent de libérer tous les trottoirs de cette future ZFE-m encore bien souvent occupés par du stationnement de véhicules à cheval (impossible de passer en fauteuil roulant ou avec une poussette => le piéton est invité à marcher au milieu de la rue...ce n'est pas normal).

Il faudra également que toute cette zone soit en zone 30 si nous voulons réconcilier tous les modes de transport et mieux sécuriser les piétons.

En conclusion, un grand oui pour cette ZFE-m dont il faudra bien contrôler la mise en application avec rigueur et sans laxisme !

Enfin, le niveau d'ambition doit clairement être en 2025 => 0 véhicule diesel dans la ZFE-m, c'est un cap et message fort qu'il faudra envoyer aux marseillais dès le début de la mise en œuvre.

Enfin, les nuisances sonores et la pollution des scooters doit également être pris en compte dans les réflexions. Un grand programme d'aide à la conversion au scooter électrique (bon pour la qualité de l'air, la réduction des nuisances sonores et le pouvoir d'achat des utilisateurs) serait très pertinent !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - Laurent - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 10:16:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Réserver les villes à celles et ceux qui en ont les moyens ..?

Contribution :

Après avoir réservé le centre ville à celles et ceux qui ont les moyens financiers de s'équiper d'un véhicule conforme aux règles de la transition écologique et de parquer celui-ci au tarif pratiqué par les parcs de stationnement, il serait peut-être possible d'y ajouter un droit d'entrée (solution déjà appliquée depuis plusieurs années avec le tunnel urbain Prado-Carénage) ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Jean - Marseille

Organisme : Particulier / Retraité

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 10:26:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet de zone à faible émission -mobilité centre ville.

Contribution :

Je suis pour une certaine restriction de la circulation de véhicules dans le centre ville, (hors livraison des commerces). Par contre il est important de prévoir:

- des parkings en périphérie et à proximité de stations de métros, tramways et bus dont l'accès est couplé avec les moyens de paiement utilisés pour les transports en commun. (Exemple: le parking de Dromel - Ste Margueriteavant sa fermeture jusqu'en 2024 pour tvx..)

- des informations et une signalisation précises en amont pour tous ceux qui seront contraints de traverser la ville d'Ouest en Est ou vice versa. (Résidents et touristes)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - BRUNO - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 11:10:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de zone à faible émission mobilité de Marseille

Contribution :

Les personnes en situation de handicap et leurs aidants qui ont besoin d'un véhicule personnel pour se déplacer ne font pas partie des dérogations.

C'est anormal car on ajoute une contrainte à d'autres contraintes.

De plus, il me semble que la MDPH des BDR se situe dans la future zone ...

Autre chose: si on veut diminuer la pollution dans l'agglomération marseillaise, on devrait se pencher aussi sur l'interdiction des feux de cheminées dans les zones urbaines et le contrôle strict du ramonage, que ce soit dans hyper centre ou dans le reste de l'agglomération car, en la matière c'est hyper nocif pour l'ensemble des habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - Marcel - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 11:30:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Indemnisation perte de valeur des appartements

Contribution :

N'ayant pas les moyens de changer de voiture je vais devoir quitter Marseille et donc vendre mon appartement pour acheter ailleurs. Toutefois, mon appartement devient invendable car personne ne va vouloir acheter dans la zfe. Une indemnisation est-elle prévue ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - Olivier - Carnoux-en-Provence

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 11:39:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Honteux

Contribution :

Aucune politique concernant les transports publics, 2 lignes de métro qui se courent après, la SNCF éventuellement quand il n'y a pas grève ou retard (donc comment récupérer les enfants à l'école si le train a du retard), des bus sans cesse en grève, des incivilités et agressions dans vos pseudo transports publics, mais les bobo écolo de Paris nous imposent de changer de voiture pour aller travailler, bien sûr, cela ne leur coûte rien.

Et puis imposer des véhicules "propres" sur quelle base? Si on parlait du recyclage des batteries de vos pseudos voitures propres, et de l'augmentation exponentielle des tarifs de l'électricité?

Et bien entendu, aucune concertation. Qui est au courant de ceci parmi les électeurs de cette parodie de démocratie qu'est la métropole qui ne sert qu'à engraisser certains hauts fonctionnaires et élus en rajoutant une strate de plus au mille feuilles administratif (commune, communauté, métropole, département, région). Et on se demande pourquoi la France va mal...

Pauvre France.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 8 / 605.

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - Patrick

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 11:45:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Cas des deux-roues

Contribution :

Une majorité des nuisances de pollution (air et bruit) proviennent de deux-roues motorisés. ceux-ci sont assez peu visés par la ZFE, qui ne va exclure que les véhicules très anciens, laissant librement circuler de grosses sources de pollution.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - MARCUS - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 12:38:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET ZFE MARSEILLE

Contribution :

COMME D'HABITUDE EN FRANCE , DE BONNES IDEES , MAIS , DE MAUVAISES TENTATIVES D'APPLICATION .

LE PROJET DE ZFE SERAIT BEAUCOUP MIEUX COMPRIS ET ACCEPTE SI L'INTERDICTION DE CIRCULER ETAIT LIMITEE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 HEURES à 20 HEURES .

CELA PERMETTRAIT AUX MARSEILLAIS DE SORTIR LE SOIR SANS CONTRAINTE ET SANS LIMITE DE TEMPS POUR PROFITER DES RESTAURANTS , THEATRES , CINEMAS, SPECTACLES

L'ECOLOGIE A UN COUT ELEVE QUE TOUS LES MARSEILLAIS NE PEUVENT FINANCIEREMENT ASSUMER SANS DE GRANDES DIFFICULTES , DANS UNE PERIODE SANITAIRE ET ECONOMIQUE PARTICULIEREMENT ARDUE .

SI LA VILLE ET LA METROPOLE NE VEULENT PAS VOIR DECLINER UN CENTRE VILLE MORIBOND , IL FAUT REALISER DES AJUSTEMENTS ESSENTIELS SUR LA MISE EN OEUVRE DE CE PLAN .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Loic - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 12:40:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE - Je suis POUR

Contribution :

Enfin, une diminution de la pollution en centre ville!!!!

je suis pour. Pendant le premier confinement, je n'avais plus de poussière noire sur mon balcon.

Il faut interdire le centre ville aux véhicules polluant (voitures mais aussi les camions et les cars!!!)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 12:47:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Vehicule de particulier

Contribution :

Bonjour

Je suis un particulier et domicilié dans le périmètre de la ZFE.

En 2024 je ne pourrais plus utiliser mes véhicules qui sont dans la catégorie crit'air 3.

Dois-je obligatoirement changer mes véhicules ou pourrais-je avoir une dérogation pour effectuer un transit dans cette zone.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - Thierry

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 12:48:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Crit'air 2 et diesel

Contribution :

La ZFE étant inéluctable

Qu'elle est l'année prévue pour le diesel soit le crit'air 2

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - Jean Paul - Marseille

Page 11 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 12:52:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFP

Contribution :

La pollution n'est pas causée que par les voitures mais aussi par les motos,et surtout par la zone industrielle de Fos sur Mer . C'est le même problème que le nuage de Tchernobyl qui aurait été arrêté par sans doute l'aviation militaire !!!

De plus pourquoi si cette mesure peu efficace était appliquée ne pas la limiter ,comme le dit si bien un internaute du lundi au samedi de 8h à 20h

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - michel - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 13:23:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :projet de ZFE-M de marseille

Contribution :

NON à ce projet !

On ne connaît pas la délimitation de la zone prévue !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - violette - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 13:26:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de ZFE-M de marseille

Contribution :

NON à ce projet.

pas d'information sur la zone prévue !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - renée - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 13:29:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de ZFE-M de marseille

Contribution :

NON à ce projet.

pas d'information sur la délimitation de la zone prévue !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - William - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 13:41:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en place le plus tôt possible

Contribution :

Très bon projet. A mettre en place le plus tôt possible et étendre la superficie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - Adrien - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 14:46:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Merci pour cette étude, vous pensez vraiment que ça va se passer comme ça?

Contribution :

Il est temps de prendre des mesures fortes car la qualité de vie de cette ville est fortement dégradée par les nuisances des véhicules motorisés.

Je pense spontanément au stationnement anarchique, refus du code de la route (nombreux conducteurs sans permis et sans assurance), au bruit (beaucoup) trop fort des deux roues qui sont les rois de la ville et bien entendu de la pollution (cf AtmoSud).

Malheureusement les incivilités sont tellement nombreuses (stationnement anarchique, refus de priorité aux usagers vulnérables sur passages protégés, vitesse excessive) que les autorités ne peuvent pas verbaliser systématiquement quand elles ne s'affranchissent pas elles même du code de la route (certaines voitures de police qui brulent les feux sans avertisseurs) donnant ainsi un exemple déplorable au reste des conducteurs.

Par ailleurs la végétalisation au détriment des places de stationnement légales et moins légales est une mesure indispensable pour créer des îlots de fraîcheurs, seule solution pour éviter de tout climatiser afin de rendre cette ville vivable même en cas de fortes chaleurs. En effet, les Marseillais doivent vivre les fenêtres ouvertes plusieurs mois par an, climat méditerranéen oblige, et le tout voiture rend les climatisations indispensables sinon il est impossible de dormir à cause du bruit des voitures et des deux roues.

Malheureusement votre étude ne cite pas une seule fois le terme "végétalisation" alors que les gens seraient sûrement plus enclins à accepter cette transformation si des contre-parties sont mises en place en parallèle. J'ai compris que la ZFE est une démarche de santé publique et d'apaisement du milieu urbain. Prévoir des aménagements simultanément à la mise en application consoliderait la démarche en exposant des bénéfices immédiat à la population concernée.

D'après le tableau "Emissions 2019 du trafic routier dans le périmètre ZFE-m" (fig16 p27) il est montré que la majorité des émissions sont générées par des Crit'air 2, qui ne seront pas concernées par les restrictions. Donc si le trafic de critères 2 augmente, le niveau de pollution continuera t-il de baisser?

Car selon la carte on peut anticiper que le trafic va se déporter sur le Jarret et continuer à exposer ses habitants à la pollution, cf point précédent (au moins l'hôpital est pas très loin). Dommage d'y avoir mis autant de moyens pour le rendre cyclable et piétonnier si c'est pour le retransformer en étuve de gaz d'échappements.

Pour beaucoup de gens, parmi lesquels des travailleurs pauvres qui ont besoin de leur vieille voiture pour aller travailler, trouver 7 ou 8000€ peut être compliqué même avec un micro-crédit. L'étude ne comprend pas un paragraphe mettant en relation le prix des voitures, le salaire par CSP et bien sûr le montant des aides concret que peut espérer toucher les concernés (peu de marseillais peuvent se payer des voitures à 40 000€).

Sachant qu'il n'y a pas d'alternative TC et qu'une crit'air 2 coûte cher certains arbitrages vont être douloureux, que ça soit pour l'agent qui verbalise ou le verbalisé.

Quant à la mise en place des contrôles, on peut se balader dans cette ville pour comprendre que si les autorités ne peuvent déjà pas sanctionner les nombreuses infractions de tout type qui existent déjà, difficile de les imaginer faire de la pédagogie ou mettre des PV aux centaines de véhicules (il y a aussi des scooters) qui braveront le périmètre sain.

Il y a qu'à voir comment se passe la cohabitation entre piétons et trottinettes électriques en libre-service.

Cette étude expose beaucoup de données mais je la trouve déconnectée de la réalité et pauvre sur le volet sociologique. Pas un seul témoignage des premiers concernés ou de ceux qui ont anticipé par exemple en s'abonnant chez CITIZ (vous connaissez?), non ça sort direct des bureaux de SETEC et des fournisseurs de données. Aucun projet concret. On parle de Marseille et de son centre-ville majoritairement concerné par la pollution... Mais c'est quoi le centre-ville de Marseille? Demandez à 15 personnes, aucune ne vous dira la même chose. Le périmètre de la ZFE c'est le centre-ville de Marseille?

Pas une seule fois n'est évoquée la disparité des quartiers encapsulés dans cette ZFE...

Derrière l'état des lieux on se retrouve avec une mesure qui va interdire les voitures mal classées dans une zone de 300 000 hab pour donner à Marseille un hyper-centre apaisé. D'où l'impression que la douce vie sera réservée à ceux qui peuvent se loger du bon côté.

Les autres continueront à respirer de l'air pollué et à allumer la clim la nuit. Bref, je serai curieux de connaître, parmi les gens qui ont réalisé cette étude, combien habitent à Marseille, en hyper-centre.

Cette impression que nos têtes pensantes vont nous bricoler quelque chose pour être raccord avec la réglementation EU mais que ça sera bâclé, cher, dimensionné pour faire mousser les politiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - Anne Marie - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 15:09:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Transports en commun

Contribution :

Avant de faire une ZFE encore faudrait-il avoir les moyens d'aller des quartiers Nord au centre-ville sans voiture : métro ou tramway, et possibilité de garer son véhicule à la station Capitaine Geze, ce qui pour l'instant n'est pas faisable dans une zone de non-droit!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 16:10:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Véhicules de collection

Contribution :

Des dispositions particulières pour les véhicules de collection sont-elles prévues ? La Fédération FFVE milite pour, et il me semble que ses arguments sont recevables.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 16 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - Maximilien - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 17:00:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Vélo et Transports en communs

Contribution :

La zone de faible émission est une bonne idée, sauf que pour quelle soit vraiment efficace il va falloir accélérer la mise en place du tram nord - sud et également élargir le réseau du métro. Enfin il faudrait également que la métropole mette en place réellement les pistes cyclables métropolitaines, on les attend depuis un moment et rien ne sa fait pour faire Aubagne - Marseille à vélo en toute sécurité... J'ajouterais également que je ne voit rien concernant la plantation d'arbre supplémentaire, il faudrait planter plus d'arbres pour éviter la pollution qui même si elle baissera sera quand même présente. De même que les quartiers périphériques et notamment ceux du nord doivent être mieux desservis par les TC.

Enfin j'ajouterais un dernier commentaire sur les contrôles d'une telle mesure, en effet on voit bien que à Marseille ce sera sans doute plus compliqué que les autres villes car déjà qu'on arrive pas à contrôler les voitures en doubles files je n'ose pas imaginer le ***** que ce sera avec cette ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - Guillaume - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 17:22:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Le but est il de tuer à petit feu les commerçants ainsi que l'ensemble de la population active de Marseille ? Aujourd'hui il devient de plus en plus compliqué de circuler en VL dans cette ville. Exemple : la ZFE a pour bordure le Boulevard Capitaine GEZE. Cet axe devrait pouvoir permettre
Page 17 / 605.

aux véhicules de se rendre rapidement vers le port et vers l'autoroute A55, Hors la ville de Marseille n'a rien trouvé d'autre à faire que de supprimer la passerelle du Capitaine GEZE, créant ainsi un véritable goulot d'étranglement au niveau du marché aux puces sauvage !!!! Ce qui augmente très certainement la pollution..

De plus, comment faire lorsqu'on possède un véhicule Crit'air 3, 4, 5 et que l'on habite dans la ZFE ? Pas tout le monde n'a les moyens de s'acheter une Crit'air2 ou 1 !!!

et enfin j'ose espérer que le délire s'arrêtera là et que les véhicules Crit'air 1 et 2 pourront continuer à circuler pendant de nombreuses années après 2025.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - yves

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 18:25:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

L'expérience montre que la limitation des accès automobiles aux centres urbains a pour conséquence leur appauvrissement car ils deviennent de ce fait inaccessibles aux les familles de revenus moyens , dont les parents travaillent, et qui ont besoin de se déplacer avec leurs enfants et des bagages (achats supermarchés, départs en vacances, etc) . Les familles qui travaillent ont un pouvoir d'achat qui bénéficie aux quartiers dans lesquels elles sont installées. On voit bien que les secteurs qu'on a piétonisés se sont paupérisés.

Une solution serait de créer des parkings , mais le monde politique ne s'en préoccupe plus.

Pour que revive la ville , il faut rendre le centre ville accessible aux automobiles, c'est à dire aux familles avec enfants , car il est plus important d'avoir une ville vivante, même un peu polluée, qu'une ville morte bien dépolluée. Accepter des voitures même un peu polluante permettrait à des familles de condition modeste ou moyenne de faire revivre le centre ville..

Sans doute faut il prévoir des contrôles techniques plus réguliers (en évitant d'imposer des normes excédant celles en vigueur au moment de la construction du véhicule ! , ce qui ne serait pas très difficile car aucune voiture neuve n'a jamais vraiment pollué.

Je demande donc qu'on n'impose pas de ZFE à Marseille (ou qu'on en reste aux zones déjà piétonnes: le désastre est assez grand !)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - Serge

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 18:36:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre

Contribution :

Il est toujours facile aux gens aisés de taper sur les plus pauvres, car ce sont les quartiers les plus pauvres de Marseille qui seront touchés.

Si on veut supprimer les voitures, faisons des transports en commun compétitifs qui ne se chevauchent pas, comme sur la CANEBIÈRE par exemple.

L'argent de la ville est à tous les marseillais, vous êtes élus pour le gérer au mieux

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - Jean luc - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 19:24:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à faibles émissions

Contribution :

J habite en plein dans cette futur zone. Je suis handicapés en invalidité niveau 2 et je n'est pas les moyens de changer de véhicule. Il est déjà très complexe de stationnés, alors pensez un peu aux

Page 19 / 605.

personnes qui ont de faibles moyens. Et surtout électrifiez le port pour que les bateaux de croisières qui, franchement ,polluent beaucoup plus que nos véhicules.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Franck

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 19:25:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Il serait souhaitable que les habitants de la ZFE puissent continuer à utiliser leur véhicule dans certains créneaux horaires et pendant le week-end.

Il faudrait aussi prévoir de nombreux parkings en périphérie de la zone (gratuits ou au tarif résident à 130€/an).

Il est anormal que les gens ne puissent plus utiliser leur voiture et la garer à proximité de chez eux: tout le monde ne peut pas acheter un véhicule neuf à plusieurs dizaine de milliers d'euro, quand a utiliser les transports en commun c'est faisable seul quand on va travailler mais en famille, le week-end, avec le pique-nique et tout le barda c'est une autre paire de manches. C'est juste une privation de liberté et des complications à ne plus en finir...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - JEAN-MARC

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 20:15:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Dépôt de contribution

Contribution :

Je suis opposé à la création d'une zone à faibles émissions mobilité à Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - Vanessa - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 20:40:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE Marseille

Contribution :

C'est u'e très bonne idée de limiter les voitures dans Marseille, et particulièrement les plus polluantes. Mais il faut en contrepartie renforcer les transports en commun existant, les faibles fréquences des bus notamment découragent de nombreux usagers qui se rabattent sur la voiture pour ne pas passer leur temps à attendre. Même les fréquences de métro pourraient être renforcées dans une politique volontariste en faveur des transports en commun.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Robert - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 21:29:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Véhicule ancien dit de collection et leur entretien

Contribution :

Habitant dans la future zone, je suis favorable à ce projet. Possesseur de 2 voitures dont une très ancienne du patrimoine automobile historique (Peugeot 504 Cabriolet année 1972),j'entretiens cette voiture avec régularité (et surtout avec l'aide de mon garagiste local et passionné).

Merci tout d'abord d'avoir pris en considération les heureux propriétaires de ce type de véhicule dans la création de la Zone.

Il est dit dans le projet de création :

"Cas d'exemptions - La mesure instaurée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules suivants :

4.1 - véhicules de collection. La mention « véhicule de collection » figure dans la rubrique des mentions spécifiques Z de la carte grise. Ces derniers représentent une très faible proportion du parc automobile, roulent très peu, représentent un patrimoine industriel valorisant et la plupart de ces véhicules roulent à l'essence."

Mon véhicule a, malgré son âge mais surtout selon mon choix, une carte de véhicule " normal" .Cela m'oblige à des contrôles techniques plus fréquents (tous les 2 ans) et donc à une surveillance et un entretien plus poussés.

Le faire immatriculer en voiture de collection pour me mettre en conformité avec les nouvelles règles m'ôtera cette "ardente obligation" de contrôle mécanique régulier et donc aussi de contrôle pollution... Obligation de contrôle seulement tous les 5 ans !.Cela me paraît contradictoire avec les enjeux sanitaires.

Ne pourrait-on pas permettre au quelques rares véhicules (identifiés et déclarés) de de plus de trente ans de la future Zone de circuler s'ils sont en conformité techniques et donc entretenus.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Jean - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 21:31:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : mobilité alternative

Page 22 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

1-Les différentes études disponibles au niveau français ou européenne mettent en avant que le 2RM est une alternative au transport non rentable (en terme de taux d'occupation et donc de ratio occupant/pollution) qu'est l'automobile (1 occupant sur 5 au lieu d'1 sur 2 pour le 2RM).

ADEME : "Pour un trajet quotidien domicile-travail de 2 kilomètres, la voiture est le mode de transport le plus polluant (221 kg de CO2 sur un an), suivi par le bus et la moto."

2-Pourquoi les transports en commun roulant aux énergies fossiles pourront circuler dans la ZFE (voir ci-dessus) surtout durant des périodes de faible affluence.

3-Coté social, comment vont s'organiser les foyers les plus modestes, éloignés de leur lieu de travail, n'ayant pas d'autres solutions que d'utiliser leur véhicule banni ? pensez-vous que 5000€ d'aide pour l'achat d'un véhicule "propre" de 45000€ sera à la portée des plus modeste.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - Sandrine - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 21:34:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Transport

Contribution :

Transport gratuit pour tous

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - Matthieu - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 23:18:44

Page 23 / 605.

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Bonjour , je travaille de nuit dans les hôpitaux de Marseille et habite dans la zone concernée.

Comment pouvez vous me priver de véhicule, comment puis je aller travailler la nuit , comment vais je faire pour accompagner ma grande mère de 98 ans pour faire ses courses ?

Créer une ZFE pourquoi pas , mais laisser les gens qui vivent dans le centre ville avec leurs voitures actuelles. Quand ils devront la changer à ce moment là les obliger à acheter une voiture moins polluante.

Mettre ma voiture à la casse pour en acheter une nouvelle est un non sens , une abération écologique et pollue bien plus .

D 'autant plus je n'ai pas 20 ou 30 000 euros à investir dans une voiture pour aller faire mon travail d'aide soignant.

Je vous invite vivement à revoir votre copie et à penser aux habitants qui vivent dans la zone concernée qui ont besoin de leurs véhicules et n'ont pas les moyens d'en changer .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - Jonathan - Marseille

Date de dépôt : Le 17/01/2022 à 23:50:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE marseille

Contribution :

ZFE marseille

Bonjour,

Je suis d'accord pour que notre ville devienne plus écologiste et moins polluante.

Mais en ce qui concerne les voitures, cela va être des milliers de ménage qui payent leur impôts et qui essayent de joindre les deux bouts à la fin du mois à qui vous allez demander de changer de véhicule.

Donc bien sûr cela sera toujours les mêmes personnes qui vont payer, par contre tout ceux qui ont pas de voiture, qui traîne dans la ville en la pourrissant de leur déchet, qui fraude le métro et bus tous les jours ont fait rien contre eux.

Des milliers d'entreprises qui ne pourront plus rentrer dans marSeille pour travailler, faire leur livraison.

C'est toujours les honnêtes citoyens qui respectent les règles et payent leurs impôts a qui on demande encore de faire des frais. Il y a certainement d'autres axes a développer. Vous avez été élu pour ça faites votre travaille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Anthony - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 01:26:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Remettre 1 seule voie BD Libération 13001/4

Contribution :

Bonjour

Le Boulevard Libération par sa configuration est étroit, et en ligne droite. Conséquence : une surfréquentation des voitures qui roulent à vitesse grand V (plus de 50km). Ceci engendre un surplus de CO2 et particules fines dans l'air non négligeable qui influe sur la santé des habitants. A titre de comparaison les façades noires avant les rénovations récentes. Des solutions : installer des dos d'ânes pour ralentir la vitesse, changer le bitume pour un revêtement antibruit, pour la pollution sonore et le top en refaire un boulevard à 1 voie comme il était avant. Merci pour votre attention.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Gilles - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 04:33:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe

Contribution :

Bonjour, je suis absolument contre cette nouvelle réglementation imposée par l'Europe au nom de l'écologie, qui ne resoudra pas le problème écologique, je suis resident dans le 5e je fais de manière générale l'ensemble de mes déplacements à pied mais un véhicule est absolument impératif avec des enfants.

Y aura t'il une dérogation pour les véhicules de collection ? Pourquoi ne pas accepter les residents, les professionnels et interdire les visiteurs et touristes. Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - Marc - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 06:32:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :projet ecole bobo

Contribution :

Où comment empêcher les plus modestes de se déplacer avec leur VL.

Place aux bobos en SUV électriques.

Qualité des transports en commun discutable !

Disponibilité et sécurité des parkings de proximité discutable

,,, mise en oeuvre délicate.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - jean-claude - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 07:30:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Acces domicile et vehicules de collection

Contribution :

Bonjour ,

Il faudrait des derogation pour acceder jusqu'a son domicile dans la mesure ou celui-ci est juste limite avec la démarcation ZFE et est ce que les véhicules de collection auront l'autorisation de rouler puisque eux , ne disposent pas de vignettes Crit'air ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - Guillaume

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:22:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plus loin, vive la zfe Marseille

Contribution :

J'habite à mourepiane depuis 50 ans.

Autos, avions, croisières, cargos, porte conteneurs, voitures brûlées, brûlages, on étouffe !!

J'aurais aimé la ZFE élargie jusqu'à l'estaque, et tout de suite.

Les transports propres et en commun existent déjà.

Mon fils a une maladie grave due Clairement à la pollution de l'air entre autre.

Nous avons acheté une voiture électrique, il faut faire respecter les places de rechargement, occupées par des vieux diesel qui bien sûr nous empêchent de charger..

Marseille, tellement en retard, pourrait enfin montrer l'exemple !

Au nom des enfants de Marseille, merci pour ce grand pas pour l'humanité !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - Martine - Allauch

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:22:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de zone à faibles émissions

Contribution :

J'habite Allauch, je ne prends ma voiture que pour aller (rarement) chez mon mécanicien dans le 3e arrondissement ou pour aller à la gare St Charles quand je dois circuler à des heures où je n'ai plus de bus pour entrer chez moi. Comment vais-je faire???? Payer deux fois 35 € de taxi??

Je pense que la priorité serait les transports en commun. D'autres métropoles françaises et européennes, moins grandes que Marseille, ont un réseau de transports en commun bien plus efficace. Il n'est en effet pas normal que le dernier bus pour Allauch soit à 20h55 et qu'il n'y ait que très peu de "bus de nuit", avec des écarts énormes. La ville souhaite-t-elle qu'une femme attende un bus pendant une heure le soir/ la nuit à la station de La Rose??

Mon véhicule est ancien, mais très bien entretenu et peu polluant. Je l'utilise uniquement quand je ne peux faire autrement. Celles et ceux qui circulent tous les jours en voiture alors que les transports en commun les conduiraient à leur destination polluent beaucoup plus que moi. Bref, je trouve cette mesure déplacée, discriminante et guère citoyenne.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:28:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis ZFE

Contribution :

Bonjour,

Je suis contre cette mesure en l' état.

Il faudrait également l'imposer pour les ferrys qui polluent. Elle est là votre source de pollution.

De plus, Tout les vieux véhicules qui attendent pour embarquer ne font pas partie de la zfe montre la discrimination envers les habitants les plus démunis.

Je suis contre ce projet, les habitants qui sont dans zone se voient obligés de changer voiture. Pour ma part j'ai une voiture moteur 1 l essence qui pollue moins qu'un Porsche hybride qui lui pourra rouler. Et j'ai mon deuxième véhicule pour les longs trajets, diesel de 2009.

Comment je vais faire pour changer mes 2 voitures ?

Je pars en vélo au travail, c'est l'enfer, il n'y a pas d'aménagement.

Page 29 / 605.

Pour les personnes de l'extérieur, vous n'avez pas assez de P+R. Vous n'offrez pas un moyen de transport alternatif cohérent et complet. Prenez exemple sur Bordeaux qui a monté ses prix de stationnement et qui a mis en place une vraie politique de P+R.

Allez vous mettre une prime pour changer les voitures ?

Les habitants de la zfe auront ils une dérogation ? La dérogation pour les livreurs est une aberration, ce sont les véhicules, souvent diesel qui restent longtemps à accélérer et freiner.

C'est encore une fracture sociale que vous proposez, les salaires les plus bas, les ménages les plus modestes et la classe moyenne vont souffrir de cette décision.

Le plus cohérent est de limiter les véhicules provenant de l'extérieur en créant une véritable offre de stationnement et de transport pour accéder à la zfe.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Gregory - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:34:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la zfe

Contribution :

Je suis contre la zfe à Marseille car il n'y a pas de transports en communs dignes de ce nom. J'habite dans le 9ème et travaille dans le 14ème. Il me faudrait 2h le matin et 2h le soir pour m'y rendre en transports en commun. Donc impossible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Benoît - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:49:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE et autres mesures

Contribution :

Les mesures envisagées vont dans le bon sens mais il faut absolument mettre fin au stationnement dans les rues et sur les trottoirs de Marseille. Cela défigure la ville et empêche le bon ramassage des déchets.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - Sébastien - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:51:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Autorisations de circulation

Contribution :

Bonjour,

Les particuliers disposant d'un logement à l'intérieur de la ZFE-m (adresse figurant sur la carte d'immatriculation et comportant le nom d'un particulier et pas d'une entreprise) ne doivent pas être soumis à ses contraintes.

De même, l'ensemble des 2 roues motorisés ne doivent pas être concernés. Leurs émissions sont très faibles par rapport à celles d'une voiture ou d'un camion.

Concernant le périmètre de la ZFE, le tunnel de la Major, celui du Vieux-Port et celui du Prado-Carénage devraient être inclus dans la ZFE puisque le contournement de Marseille peut se faire par la L2.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Franck - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 08:59:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre la ZFE

Contribution :

Je suis contre la ZFE.

Certaines personnes qui habitent cette zone, ne pourront plus circuler en raison de la catégorie de leur voiture.

Ils pourront le faire qu'en changeant de voiture, leur engendrant des dépenses importantes (coût des voitures récentes) sans qu'ils aient les moyens.

Tous augmentent sauf les salaires.

De plus, le réseau et la fréquence des bus n'est pas adapté à cette politique. On réduit la fréquence des bus en été, pendant les vacances, pendant les pandémies.....

On construit des lignes de trams là où il y a déjà des lignes de métros et de bus, là où la circulation est déjà très dense, augmentant encore la pollution.

Rien n'est correctement fait

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Thierry - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 09:00:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Bonjour,

Enfin ! marre du tout voiture et des voitures épaves qui saturent la ville et quand va t'on enfin s'attaquer au stationnement anarchique ?

En revanche on prend les choses à l'envers ; avant tout il faut proposer des alternatives de déplacements et des transports en commun performants...

Comment vont-être réglementées les entrées et sorties de la ZFE pour les résidents ?

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Audrey - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 09:08:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Développement des transports et moins de stationnements sauvages

Contribution :

Très favorable. Marseille étouffe. Développement des transports et moins de stationnements sauvages

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - Jean claude - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 09:12:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Z.F.E

Contribution :

Bravo les Verts punitifs , très simple nous ne descendrons plus a Marseille centre , nous irons a Aix , ou a Toulon , malgré que nous n ayons pas de véhicule polluant

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - Pascal - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 09:44:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

La mise en place de cette zone telle qu'elle est définie est une excellente nouvelle pour les Marseillais vivant au centre-ville... et pour ceux qui viennent au centre-ville juste pour le travail ou le plaisir.

La pollution atteint des niveaux insupportables.

Bien entendu conjointement la pollution des bateaux doit aussi faire l'objet de mesures le plus rapidement possible mais on ne peut pas opposer l'une et l'autre...

Au-delà de l'interdiction des véhicules anciens il faut également en renforcer tout l'arsenal à savoir l'aménagement des rues la mise en place de trottoirs où l'on peut marcher des pistes cyclables exetera exetera...

Tout cela est comme toujours tardif mais cela va dans le bon sens!

Il faudra aussi que ces zones soit respectées et ça c'est une autre affaire!

Bonne continuation

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - stephane - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 09:55:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet ZFE

Contribution :

je pense que cela est une bonne chose mais cela a bien trop tarde pour faire évoluer les mentalités individuelles et comportements égoïstes

par contre les transports en commun et surtout les , pistes cyclables n ont pas assez été développés pour compenser et cette transformation prévue de puis longtemps prend des lenteurs inacceptables ; toutes les autres villes en sont pourvues .Il faudrait y remédier rapidement

la plupart des véhicules actuels en ville n ont qu un passager et les SUV et diesel devraient aussi etre complètement interdits meme avec des vignettes légères (un SUV récent pollue plus et prend plus de place qu une vieille petite voiture essence)

les livreurs ne devraient plus polluer , mode velo cargo ou électrique, sur rails (utiliser les rails du tramway) et juste les transports nécessaires permis (handicapés , déménagements , livraison, courses)

en outre les stationnements intempestifs partout , pistes cyclables , terrasses de cafe qui envahissent les trottoirs , amas des poubelles non ramassées

L'objectif de la serait de ne pas remplacer toutes les voitures par des électriques d'ailleurs plus polluantes à long terme, gâchis des anciennes, piles etc.. mais de complètement libérer les voitures des villes que l'on puisse y marcher faire du vélo, pouvoir respirer et y vivre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Emilie - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 09:59:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe

Contribution :

Je suis pour car il y a trop de voitures dans Marseille, mais pour les résidents de la zone il devrait y avoir une dérogation. On a pas tous les moyens de s'acheter un autre véhicule. Il faudrait de parking aux abords de la zone ... gratuit et sécurisé ça serait pas mal pour inciter les gens à laisser les véhicules et à prendre les transports pour se rendre au centre ville.

Mais les habitants du centre ville s'ils utilisent leur véhicule que pour sortir de la zone pour aller travailler en dehors ou faire leur courses hors zone pourquoi obligé à changer de véhicule? Merci d'adapter pour les résidents permanents de la zone.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - ROMAIN - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 10:03:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Je serais favorable à une accélération de la mise en place de cette ZFE avec l'exclusion dès septembre 2022 des véhicules crit'air 5 et 4. Je trouve en effet le calendrier présenté trop lent. Je trouve fort dommage que ne soit pas pris en compte dans cette étude la pollution aux particules ultra fines (PM0,1), fortement cancérigènes elles-aussi et provenant plus des moteurs essence que diesel.

Par ailleurs et pour renforcer la lutte contre la pollution, pourquoi ne pas permettre aux résidents de stationner (au prix du tarif résident) dans les parkings relais quel qu'en soit la durée avec un accès h24? Cela permettrait de diminuer le trafic en ville et les bouchons, limiter les voitures ventouses (très nombreuses), libérer des places de stationnement pour les véhicules qui ont une réelle nécessité de stationner en centre-ville, laisser plus de place aux piétons et vélos. Le parking relais Capitaine Gèze est un très bon exemple: stationnement sécurisé, proche de l'A7, au plus proche du tramway qui dessert une bonne part du centre-ville et correspondances métro. Il est dommage que ce type de parking n'ait été pensé que pour les visiteurs.

Pour cela il faudrait renforcer également les plages de fonctionnement des transports en commun et leur fréquence de jour comme de nuit pour prendre en considération ceux qui travaillent tôt et/ou tard.

Enfin une pollution n'est absolument pas abordée c'est la pollution sonore dont sont à l'origine très majoritairement les deux roues et qu'il serait grand temps de régler.

Je souhaite préciser que je suis habitant du centre-ville de Marseille, travaillant à domicile sur Aix en Provence (les règles de mon activité font que je suis obligé de fonctionner comme cela) et ayant donc un besoin quotidien de mon véhicule avec des horaires qui ne sont pas des horaires de bureau. Depuis 10 ans maintenant je n'ai pas trouvé de moyen efficace avec l'offre de stationnement alternatif actuel et de transport en commun tel qu'il fonctionne pour limiter l'usage de mon véhicule au strict nécessaire de mon activité. Résultat plus de 45000 km/an parcourus en moyenne dans un rayon ne dépassant pas 35 km! Cela ne me satisfait pas du tout et je suis prêt à faire des efforts, encore faut-il me le permettre.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - Amandine - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 10:06:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable

Contribution :

J'habite la Joliette avec ma famille et je suis ravie d'être concerné par cette ZFE. J'espère qu'il s'agit là d'une première étape et que d'autres mesures seront prises notamment pour favoriser l'utilisation de voiture et scooter électrique qui abaissent considérablement le bruit . Par ailleurs nous manquons de sécurisation des pistes cyclables pour permettre à nos enfants de circuler en toutes sécurité .

Enfin toutes ces mesures nécessitent des contrôles en masse et des sanctions aussi j'espère que les effectifs de police seront prévus pour faire appliquer les lois .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - valerie - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 10:43:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe

Contribution :

Je ne souhaite pas cette zone qui stigmatisera les personnes ayant des vieille voitures. ceci est injuste. pensez plutôt a réduire les bateaux de croisière

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - Thierry

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 10:49:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Dérogations supplémentaires FZE-m

Contribution :

- La mise en place de ZFE-m ayant pour but de protéger les habitants, les particuliers disposant d'un logement à l'intérieur de la ZFE-m ne doivent pas être soumis à ses contraintes et doivent pouvoir utiliser leur véhicule pour sortir de la ZFE-m ou pour rentrer à leur domicile.

- Il ne faut pas obliger un citoyen à changer de voiture ayant une vignette crit'air 3, 4, ou 5 dans les situations suivantes où la voiture roule très peu dans la zone ZFE-m :

. lorsque les habitants de la ZFE-m disposent d'un garage juste au bord du périmètre de la zone ZFE-m et doivent ainsi circuler dans la zone sur quelques mètres pour entrer ou sortir de son garage.

. lorsque les habitants utilisent très peu leur véhicule.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - Roger - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 11:05:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe marseille

Contribution :

Pour la zfe jusqu'au critair 3

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - Franck - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 11:24:17

Page 39 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-m

Contribution :

Je suis pour la mise en place de cette ZFE-m avec une condition majeure et une déclinaison particulière :

- la condition est qu'il faut, au préalable, une politique de transports en commun efficace et efficiente permettant au habitants de continuer à se déplacer et garantissant ponctualité et assiduité de circulation

- la déclinaison est que l'interdiction de circuler dans la ZFE pourrait être du lundi au samedi de 08h00 à 20h00.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - THIERRY - Allauch

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 11:37:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : crit air

Contribution :

Ne pas descendre en dessous de crit air 3 pour la zone de Marseille car cela pénalisera trop de monde.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@62 - Yoan - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 11:45:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Transports en commun dignes de la 2ème ville de France

Contribution :

Il est tout naturel de développer une zone à faible émission dans le centre-ville de Marseille, afin de lutter contre la pollution atmosphérique croissante et par effet secondaire, atténuer le réchauffement climatique.

Cependant, une telle réduction des véhicules à essence/diesel dans Marseille ne peut se faire qu'avec une politique forte sur les transports en commun, la métropole doit agir en conséquence, et faciliter le travail de la Mairie.

A minima, il est absolument nécessaire de :

- Renforcer la fréquence des bus, tram et métro (un métro toutes les 15min dès 20h? ce n'est pas sérieux)
- Etendre les plages horaires (il n'est pas normal de ne plus avoir de bus à 21h pour de nombreuses lignes)
- Tenter la gratuité des transports le week-end et pour une partie de la population la plus défavorisée
- Développer les voies cyclables et la sécurisation de ses usagers

Aussi, Marseille doit légiférer sur les scooters/moto et autres véhicules à moteurs bruyants!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@63 - Emmanuel - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 11:54:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE sur le port

Contribution :

C'est une bonne initiative, mais avant de mettre à contribution les marseillais directement, ne faut il pas prévoir une ZFE sur le port autonome situé à Marseille, à l'origine de la très grande majorité des émissions polluantes?

Imposer à tous les bateaux en rade, notamment aux énormes bateaux de croisiéristes à se brancher sur le port d'ici 2024.

Marseille dispose de suffisamment d'atouts touristiques, d'infrastructures, pour pouvoir les attirer sans devoir subir leurs émissions !

Plutôt que la répression sur les véhicules classés 4 et 5, qui sont marginaux dans la circulation (et sortiront naturellement du parc de véhicules d'ici 3-4 ans), pourquoi ne pas proposer des vraies solutions alternatives aux déplacements : de réelles pistes cyclables (celles du Prado sont une vraie fumisterie) transports en commun aux tracés et horaires cohérents sans ce sentiment d'insécurité qui dissuade nombre d'utilisateurs potentiels...

D'ailleurs sur le thème des déplacements, il conviendrait de créer ou d'augmenter de manière significative les amendes, fourrières auprès des opérateurs des trottinettes électriques qui sont non seulement dangereuses sur la chaussée (ou trottoir) mais qui en plus polluent nos parcs, jardins, escaliers quand elles ne finissent pas dans la mer....

L'opérateur paie l'amende et le rechange à leurs clients ! On peut espérer que grâce à cela ces derniers auront une utilisation plus responsable de leurs trottinettes...

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@64 - Jean-Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:01:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE à Marseille, une bonne décision qui nécessite une volonté forte de mise en oeuvre

Contribution :

230 ZFE déjà mises en œuvre en Europe, et, enfin Marseille bouge. Une excellente initiative, un peu à la traîne de l'Europe et de la France (ex Lyon). Une décision de protection de l'environnement et de la santé publique. Encore faut-il qu'elle soit réellement mise en œuvre, avec une obligation forte (vignettes critair peu présentes sur les pare-brisé, non respect du code de la route à Marseille, bruit excessif de motos et de scooter, trottinettes électriques à toute allure dans les zones piétonnières ...). Soyons optimistes, communicants, et avançons sur ce sujet crucial pour le bien-être en ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - philippe

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:13:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON A LA ZFE

Contribution :

ZFE complément inadapté qui cache

1-le problème plus important de la pollution issue du port (Bateau croisière).

2-Peu de transport en commun dans la ville

3- Trop embrouillage due aux non investissement et finalisation des travaux (Exemple L2 , Sub ..etc)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - LAURENCE - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:19:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE a repousse en 2024

Contribution :

encore une fois, on fait les choses dans le désordre à Marseille.

Il Faut finir les infrastructure de transports en commun, axe routier avant de parler de ZFE

ZFE a repousse en 2024

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - mathilde - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:28:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE SUR LE PORT AUTONOME

Contribution :

la ZFE doit être uniquement sur le port autonome de Marseille.

Voir les mesures de AtmoSud qui accable la pollution des bateaux .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@68 - gilbert - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:32:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pas de zfe à marseille

Contribution :

MARSEILLE Ville la plus pauvre de France avec un parc auto vieillissant

ZFE OKI mais il envoyé bcps aides pour changer en véhicule écolo .

Même pas possible de remplacer auto par vélo car peu d'infra dans la ville

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@69 - romane - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:37:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre ZFE

Contribution :

contre la zfe à Marseille car il n'y a pas de transports en communs dignes de ce nom.

Exemple 13009 =>130014 Il me faut 2h le matin et 2h le soir pour m'y rendre en transports en commun.

Donc impossible

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 45 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - Gérard - Aubagne

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 12:43:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZGQV et non ZFE

Contribution :

Ne parlez pas d'interdiction, de restriction, de soumission ! Parlez plutôt de tout ce qui sera positif pour l'humain et donc du gain en qualité de vie. ZFE devrait plutôt se dire, par exemple, Zone en Grande Qualité de Vie ZGQV.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - Sabrina - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 13:14:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone ZFE trop large et dispositif d'aide restrictif

Contribution :

La zone prévue est trop large, intégrer Rabatau est une erreur: il s'agit d'un axe important pour relier certains quartiers. Par ailleurs, quel est le plan de développement des transports en commun ? Avec une accélération des cadences bien entendu. Parce que le réseau actuel n'est pas satisfaisant. De plus, les dispositifs d'aide à l'achat de véhicules non polluants sont trop restrictifs: les aides sont fonction des revenus, or pour les bas revenus il est impossible de faire l'avance du prix d'acquisition et les hauts revenus ou revenus moyens bénéficient d'aides trop faibles qui ne leur permettent pas de faire baisser significativement les prix. Et quelle sont les aides de la métropole pour l'achat d'un véhicule non polluant? A part l'état et la Région, la métropole ne propose rien mais impose une zone ZFE large. Par exemple, comment une famille aux revenus moyens pourra profiter des espaces balnéaires au Prado puisque les bus sont saturés, sans aide pour l'achat du ticket, et pas de possibilité d'acheter un véhicule propre.

Pensez à aligner toutes les politiques sur le même objectif, pour qu'il soit atteint pour une fois.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@72 - Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 13:28:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe de Marseille

Contribution :

La superficie est trop importante.

Les parkings relais ne sont pas assez nombreux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@73 - JEAN-CLAUDE - Allauch

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 13:30:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE DE MARSEILLE - TRANSPORTS EN COMMUNS INSUFFISANT ET MAL DESSERVIT

Contribution :

Avant de lancer un tel projet, il faut absolument desservir les quartiers et communes avoisinantes au abords de la future ZFE-M avec des transports en communs bien plus importants.

En effet Marseille ne possède que de 2 lignes de métro et 2 lignes de tramway bien souvent fonctionnant en doublon et des quartiers et commune avoisinante très mal desservit.

Des bus assez bien répandu mais des "voies" de bus quasi inexistante...donc bus égal bouchon et pollution.

J'espère un grand projet de transport en commun public à Marseille avant la ZFE-M.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@74 - christelle - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 13:30:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour Une zone moins polluée

Contribution :

J'habite à coté du dome de marseille, je vois le haut de maréchal juin. Oui c'est mieux d'avoir refait la rocade, moins de voitures, mais encore du bruit..les motos surtout. Plus de transports verts? après pourquoi l'arreter juste à francoise duparc et ne pas y intégrer une partie du 12 ème? Pour y avoir veçue pendant 3 ans, le matin c'est beaucoup de bouchons, l'avenue des caillols est une catastrophe et lorsque j'amenais mon fils à l'ecole à pieds, ça me faisait tousser..tous Ces pots d'echappements des voitures pratiquement à l'arret.

Dans l'hyper centre, c'est plus agréable car il y a le tramway et le métros et moins de bouchons, en tout cas de mon expérence de vie.

Mais oui, pour francoise duparc, st just...pour une meilleure qualité de vie, mais encore faut il avoir plus de pistes cyclables, sur l'avenue des chartreux? J'y croise beaucoup de trotinettes et vélos au milieux des voitures, et plus de bus verts.

merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@75 - Andréa - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 13:36:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre le projet

Contribution :

Je suis totalement contre, quand on voit la galère que c'est de pouvoir se déplacer en transport en commun, cela va juste accentuer les inégalités territoriales sur Marseille et affecter les ménages les plus pauvres qui détiennent les voitures avec la mauvaise vignette...

Il faudrait déjà dans un premier temps améliorer le trafic des transports en commun, particulièrement au niveau des bus qui ne sont pas assez fréquents et dont les horaires ne sont pas assez bien respectés.

En ce qui concerne les voitures les plus polluantes je pense qu'une politique un peu plus ciblée chez les ménages disposant de ces voitures seraient plus efficace, en incluant la prime de reprise + aide au financement (taux à 0%)

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@76 - JEAN-PHILIPPE - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 13:45:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Des transports RÉELS avant la ZFE de Bruxelles !!

Contribution :

Avant toute chose, si l'UE depuis Bruxelles s'occupait d'autres sujets moins punitifs et ce pourquoi elle existe, on adhérerait déjà un peu plus. En ce qui concerne la ZFE de Marseille, est une aberration géographique tant elle couvre une zone essentielle des déplacements des marseillais. La ZFE doit être restreinte à l'hypercentre historique (vieux port, Panier 1er, 2e) et non aux zones

résidentielles du Prado, des 4e, 5e, 6e... etc ... c'est encore n'importe quoi dans une ville de 1m d'hab qui a des transports publics d'une ville moyenne de 50-80.000 hab!!!!faites des métros et tramways à l'échelle de la ville du 16e au 11e, du 15e au 9e... et on reparlera plus tard de ZFE !!!! C'est surréaliste !!! Quant aux pollutions des paquebots et des avions, on fait quoi? Encore des taxes qui viennent alourdir la facture des voyageurs où on réfléchit à des choses sérieuses et non idéologiques ou dogmatiques ??

Quand je pense qu'il faut prendre le bus pour se rendre de marseille à l'aéroport quand dans d'autres villes, un simple ticket de métro suffit ... !!! Pensez que nous payons d'énormes impôts pour presque aucun service rendu ... !! Marseille fait 2,5 fois Paris en superficie et 5 fois Lyon ... et on a les transports les plus ridicules qui existent ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@77 - marie - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 14:07:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :consultation ZFE

Contribution :

La ZFE-m ne doit pas seulement viser à l'accélération du renouvellement des véhicules les plus polluants mais surtout au report modal sur les modes actifs et doux. Ceci devra impérativement passé par la mise en oeuvre d'un plus grand nombre de pistes cyclables, des stationnements sécurisés pour les vélos, des pôles intermodaux et bien sur une meilleure offre de transport en commun.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@78 - Maxime - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 14:11:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réclamation concernant la ZFE

Page 50 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Bonjour,

Même si la question écologique est essentiel de nos jours, je trouve que punir les riverains de leur moyen de locomotion n'est pas une bonne chose.

Nous n'avons pas tous les moyens de changer d'automobile à la demande, et les transports en commun étant très peu développé dans l'ensemble de Marseille je trouve cette nouvelle mesure plus que honteuse.

Pensez vous un instant aux personnes habitants dans ces futurs zones ZFE, qui seront dans l'impossibilité financière de changer de véhicule ?

Je pense qu'au moins une réduction drastique de cette zone à titre de test serai déjà une bonne chose pour se faire une idée.

Sur ce, bonne lecture.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@79 - Eric - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 14:18:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Bonjour à tous

Une Zone de 19 km², je ne savais pas que le Centre Ville était aussi vaste . Plus sérieusement, comment fait on pour faire entretenir et passer le contrôle technique si on est un habitant de la zone . On ne peut plus rentrer chez soi, ni en sortir . Pour aller travailler à Marignane ou dans le var, je vais donc devoir prendre mon vélo ?

Page 51 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@80 - Germain - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 15:55:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet zone de faible émission marseille

Contribution :

Je suis pour une mise en œuvre rapide de ce projet indispensable au centre de ville de Marseille.

Je vis à Vauban où beaucoup de citoyens se déplacent en voitures individuelles. Je travaille dans le 3ème arrondissement où beaucoup de gens se déplacent dans de vieux véhicules diesel (quartier le plus pauvre de france)... que faire pour ces gens?

Et qu'en est-il des bateaux de croisière ultra polluants à la Joliette?

J'attends des mesures fortes personnellement, je me déplace à vélo électrique tous les jours pour aller travailler

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@81 - CHRISTIAN - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 16:01:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Un projet à sens unique, pénalisant les populationmodestes

Contribution :

Ce projet semble à sens unique.

Déjà pénalisées par l'offre médiocre de transport public, les mobilités individuelles sont montrées du doigt, alors qu'elles découlent pour partie de cette situation de pénurie.

Les personnes favorisés ayant des budgets de bon niveau s'en sortiront par la possession de véhicules vertueux valant passe-droit en toute situation.

Pour tous les autres, à l'exception de certains ayant cultivé la voiture de collection, se sera une sévère restriction pour circuler.

Ces discriminations paraissent d'autant plus inacceptables que Marseille, à l'encontre des autres grandes métropoles, tarde à agir pour un renouveau dans les transports collectifs.

Une évidence pour notre métropole : les limitations annoncées ne devraient plus avoir cours après 20 heures. Il conviendrait de les limiter dans un créneau horaire en phase avec une offre de transport qui pourrait compenser l'abandon d'un véhicule individuel.

Dans le projet, il est envisagé des « parkings relais ».

Seront-ils gratuits ? Permettront-ils à titre de compensation une possibilité de gratuité sur les transports disponibles à proximité de ces zones de stationnement ?

Des esprits mal tournés, pourraient observer à la découverte de la vaste zone à accès limitée (centre-ville étendu : 19,5 km² et 314 000 habitants impactés), le retour des « octrois ».

Nuitamment, il serait équitable de laisser toute facilité aux travailleurs du soir (restauration, salle de cinéma et spectacles, artistes et autres agents de surface, ...) de pouvoir choisir librement leur mode de transport.

En conclusion, il serait opportun de revoir le postulat qui conduit à humilier des populations souvent modestes, si en contre-partie une politique ambitieuse et tout aussi radicale n'est pas mise en oeuvre pour affronter de si nécessaires transitions.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@82 - etienne - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 16:05:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe

Contribution :

Bonjour à tous,

Je vous adresse ce message car je suis un habitant de Marseille depuis maintenant 51 ans.

Ce sujet portera sur les voitures et motos de collections et de prestige.

Je suis passionné de véhicules de collection // voitures (7), de motos (30) et de vélos (20).

Je suis donc directement visé et impacté par la ZFE.

Je connais très bien l'histoire des voitures et des motos. Je connais comment elles apparaissent, comment elles se rarifient et comment elles disparaissent.... Sauf pour certaines qui seront au final collectionnées.

Je comprends que vous deviez prendre des mesures pour la sauvegarde de l'air de Marseille.

Je suis toutefois sidéré qu'aucune personne en charge ne s'y connaissent en voitures de collection et de prestige.

J'ai l'impression que vous considérez toutes les voitures en fonction de leur millésime et de leur critère alors que cela est beaucoup plus subtile.

Les voitures ont tendance à disparaître de leur belle mort et ce point est à prendre en considération.

En ce qui concerne les youngtimers ?

Combien de 205 ou de RENAULT 5 ont été vendues, des dizaines de milliers ?

Voit-on encore des RENAULT 5...une par mois si on a de la chance... voit-on encore des 205 construites de 1982 à 1998 pendant 16 ans... quelques-unes par mois si on est attentifs.

Ces voitures symptomatiques du phénomène youngtimer font le plaisir des jeunes collectionneurs et vous voulez supprimer ce petit rien alors qu'elles représentent que peu de voitures.

Quant aux voitures de collection

On ne sait pas grand-chose sauf que la FFVE se fatigue à tenter d'obtenir un je ne sais quoi mais rien de bien constructif. Tous ces restaurateurs et passionnés qui sont directement impactés... quid du nombre de faillites à venir directement imputables à vos décisions.

Quant aux motos de collection... rien encore.

Toute cette économie qui tourne autour des transformations de vieilles BMW ou autres honda qui sont tellement plaisantes à voir rouler... voulez vous remettre en cause leur existence alors qu'elles sont là et qu'elles sont dix fois plus solides que les MASH ORCAL et autres chinoiserries que vous acceptez comme étant valables alors que c'est de la ***** qui est la source d'un déficit commercial ?

Vous empêchez mon dax de 1989 de rouler mais vous autoriser un ZIP 2 temps ultra polluant et bruyant de rouler ??? Mais quel non sens ???

Quant aux voitures de prestiges comme les Porsche ou Ferrari... quid de ces propriétaires qui ont payé des dizaines de milliers d'euro d'impôts lors de l'achat...avec toutes ces préoccupations écologistes, vous oubliez que ces propriétaires ont parfois payé plus de 30.000 euro ou 40.000 euro de taxes rien que pour rouler avec leurs voitures qui polluent autant qu'une clio mal réglée... alors que ces gens ont contribué à la société via l'impôt, on leur crache dessus... mais c'est une honte.

Pour finir j'ai une voiture de 1940 et j'ai voulu faire le bon élève et faire retrofiter celle-ci pour être en critère 1

Et là encore baamm...les services de l'état ont refusé au motif que le constructeur n'existe plus et qu'il ne peut donner son accord. C'est malin que personne lors du vote de la loi puisse donner une idée quand le constructeur n'existe plus... et on m'empêche donc de rouler à l'électrique... le serpent qui se mord la queue

Reste ensuite le cas des voitures qui ne sont pas grand-chose. J'ai un range rover essence de 2005, la grosse voiture de 2.5 tonnes. Elle valait 110.000 euro neuve en 2005 et mon prédécesseur a donc payé 23.000 euro de TVA. Il a ensuite payé de l'essence une carte grise très chère et des réparations coûteuses... toutes taxes confondues cette voiture a rapporté finalement depuis 15 ans pas loin de 35.000 à 40.000 euro d'impôts variés...une imposition identique à l'achat de 8 CLIO

Pour récompenser les payeurs, l'état propose de m'interdire de rouler avec alors qu'elle marche très bien et qu'elle à 120.000 km. A cause de vous, je vais donc devoir mettre à la casse 2.5 tonnes de technologie de 2005 en très bon état alors qu'une RANGE ROVER de 2006 a exactement le même moteur. Ceci est vous en conviendrez un total non-sens écologique...alors qu'on nous pousse à faire réparer nos lave linges de 1990 qui consomment trois fois plus d'eau ...

Mon avis est qu'il convient d'attendre

Les voiture de 1990 a 2006 sont bardées d'électronique. Elles tombent en panne de plus en plus souvent et cela précipite leur disparition. Je pense qu'il serait intéressant d'interdire les vieux diesels tout en laissant les essences tranquilles

Quant aux scooters et autres motos, la proportion des véhicules d'avant 2006 est rare.

Ce sont soit

- Des motos qui servent peu
- Des motos qui sont sur le point de mourir
- Des motos de collection

Tout ce qui est scooter meurt bien avant car c'est bien plus fragile, mise à part quelques exceptions.

Inclure les motos dans ce dispositif n'est pas bien car la seule chose que vous allez faire est d'interdire des motos anciennes qui polluent peu pour les remplacer par des motos chinoises (mash orcal bullit) qui ne tiennent pas la distance et qui devront être remplacées tous les 5 ans au lieu de tous les 30 ans ou 40 ans pour une honda 125 cc par ex.

Je suis bien plus scandalisé par les navires qui sont en attente au port de MARSEILLE que par les voitures polluantes qui disparaissent année après année. Le renouvellement est bien plus rapide que nous ne l'imaginons et interdire certaines voitures est une intervention punitive alors que les gens étaient de bonne foi lors de l'achat

Ce message ne concernait que les voitures de collections et non les petites gens qui roulent avec des voitures de peu de valeur, mais là aussi c'est révoltant mais c'est un autre sujet c'est de la zone à forte exclusion.

Bien à vous
Page 56 / 605.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@83 - Thierry

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 17:13:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Temporalité de la restriction de circulation

Contribution :

Il est absurde d'obliger les habitants de la ZFE à changer de véhicule lorsqu'ils l'utilisent occasionnellement. Ainsi, la restriction de circulation pour les particuliers habitants la ZFE ne doit pas s'appliquer les week-ends et peut également être limitée aux heures de pointe de 8h à 20h (comme c'est le cas dans la ZFE de Paris intra-muros). Ce serait une erreur fondamentale d'appliquer la restriction de circulation 7jours/7 et 24h/24 pour tous les véhicules.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@84 - Emmanuel - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 18:28:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Je trouve très bien de s'attaquer aux problèmes de nuisances sonores, écologiques...

Il faut redonner aux habitants des espaces agréables de vie.

Page 57 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Je donne sur l'avenue Flemming. Elle vient d'être refaite mais pour la circulation des voitures et non pour les habitants.

Sortons du tout voiture, scooter, motos, camionnettes.

Donnez-nous des alternatives de transport viables et qui fonctionnent jour et nuit.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@85 - Nadine - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 19:04:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis sur registre ZFE

Contribution :

Je pense qu'il est fondamental de s'attaquer à ce problème de pollutions (tant les émanations que le bruit), mais il faudrait largement développer les transports en commun, y compris le soir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@86 - Marc - Marseille

Organisme : Citoyens

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 19:09:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à faible émission

Contribution :

Suppression des émissions des bateaux

Soumettre les bateaux au système cri-air

Suppression des livraisons avec des véhicules polluants : pas de dérogation

Autoriser les conducteurs à rejoindre son garage et pouvoir sortir vers une destination prévue à l'avance : style autorisation de sortie

Interdire tous les poids lourds à l'intérieur de la ZFE

Création de parkings aux 3 arrivées de Marseille : nord, sud et est.

Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@87 - frederic - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 19:14:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans les territoires les plus pollués.

Contribution :

projet intéressant mais comme bien souvent les "responsables" mettent encore la "charrue avant les boeufs" en déployant la ZFE avant un déploiement structuré et en adéquation avec les populations concernées de tous les moyens de transports nécessaire , certains quartiers vont se voir interdire la circulation des crit'air 3, 4, et 5 avant même la construction des extensions du tramway d'un redéploiement de l'offre bus, dans certains quartiers des 2,3,4 et 5ème arrondissement (très populaire et à faible pouvoir d'achat)concernés, en fait tout le bassin compris entre le nord de la Canebiere et le sud de Flemming n'ont raisonnablement accès qu'à 6 stations de metro "saint just, chartreux, 5 avenues, reformé, st charles, national,mais toutes situées sur l'extérieur de la zone et très mal desservies par les lignes de bus.Que dire pour les 7 8 9ème arrondissements que des lignes de bus souvent bien bondées

exemple le 9ème, de sormiou vers le centre uniquement le 23 vers le rond point du Prado, l'extention du tram t3 n'est pas prévue avant 2025.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@88 - edith

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 19:48:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : faibles émissions mobilité

Contribution :

Je suis totalement contre car j'habite au vieux-port où en plus j'ai un garage ! j'ai une voiture et une moto classées 3 et ce n'est pas à 62 ans que je vais acheter de nouveaux véhicules, je n'ai d'ailleurs pas les moyens :(Nous devons pouvoir sortir et rentrer dans ce périmètre librement.

Interdisez les véhicules hors département qui veulent rentrer sur marseille mais pas nous !

Je ne roule pas assez pour me mettre à la voiture électrique de toute façon et ma voiture actuelle est de 2005 mais à seulement 45000km !

idem pour ma moto

elle ne pollue pas car bien entretenue par garagiste professionnel et contrôle OK !

Donc je garde mes véhicules et je suis contre cette idée car j'habite au vieux port....donnez nous des laissez passer

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 60 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@89 - Maxime - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 19:52:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe-m-marseille

Contribution :

Il est important de penser aux véhicules de collection. Il représente une part minime du trafic mais il est important de garder à l'esprit que les possesseurs de véhicule de collection permettent de garder une part de l'histoire de l'automobile.

La mise en place d'une aide pour le remplacement d'un véhicule de catégorie interdite dans la ZFE par un de catégorie 0-1 serait intéressant pour aider les personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter un véhicule neuf de ces catégories et pourraient être un levier pour accélérer cette transition.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@90 - Lucette - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 19:53:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : faibles émissions mobilité

Contribution :

Ma mère a 90 ans, sa voiture est catégorie 5 !

elle va 1 fois par semaine faire les courses à la valentine

Elle a un garage au vieux port ou elle habite elle aussi

Il va de soit qu'elle n'achètera pas de nouvelle voiture et qu'elle ne passera pas non plus à l'électrique !!

QUID pour elle ? vous la condamnez à rester chez elle ?

Il faut absolument des dérogations pour ceux qui habitent dans le 2ème et ont des garages et la possibilité de sortir et rentrer de chez nous !

Nous ne pouvons et ne voulons pas changer de voiture :(

donc elle aussi est contre cette idée !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@91 - Patricia - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 20:27:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Transport des personnes en situation de handicap

Contribution :

Primordial de penser à une dérogation pour les véhicules permettant aux personnes âgées ayant des problèmes de déplacement par exemple à partir de 80 ans et aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer.

Sans quoi il y aurait privation de liberté. Si les transports sont insuffisants pour les personnes lambdas, que dire des personnes à mobilité réduite. L'offre de Mobi métropole notamment est aidante mais ne permet aucune spontanéité et donc liberté dans les déplacements, pas de place aux urgences

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@92 - Cyril - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 20:31:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe marseille

Contribution :

La zfe devrait être agrandie et mise en œuvre bien plus rapidement compte tenu de la gravité de la situation. Évidemment elle doit s'accompagner de systèmes de verbalisations performants. Tous les 2 roues thermiques sont également à proscrire pour cause de bruit qui nuit tout aussi gravement à la santé des populations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@93 - Christine - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 20:41:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Enfin !

Contribution :

Je suis totalement pour, il est temps d'en finir avec ces mauvaises habitudes du "tout voiture" si marseillais.

Par contre, la création de cette zone doit obligatoirement impliquer en parallèle le développement du réseau de transport en commun.

Espérons que pour une fois, la mairie et la métropole oublieront leurs querelles politiques et agiront main dans la main pour améliorer le quotidien de ceux qui vivent et étouffent dans le périmètre de la future ZFE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@94 - Martin - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 20:46:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Bonne initiative, mauvaise approche

Contribution :

Bonjour,

J'ai un véhicule CritAir 4. Je vis à 300m à l'intérieur de la zone prévue. Pour me déplacer en ville, je marche, je prends les transports publics. Je n'utilise mon véhicule que pour les grands trajets (vacances, déplacement le weekend ou éventuellement courses où j'achète des articles lourds ou imposants) .

Donc, je risque de me faire verbaliser pour 300m d'utilisation alors qu'il y a des gens avec des véhicules CritAir 2 qui utilisent leur véhicule en ville.

Aussi, les aides à l'achat de véhicules moins polluants sont largement insuffisantes et souvent limitées à la région parisienne. Je possède également un scooter. A Marseille, il n'y a même pas d'aides pour acheter un scooter électrique (vélo oui, voiture oui, scooter non...), contrairement à Paris.

Mon véhicule diesel CritAir 4 est un VW Multivan, véhicule dont je rêvais de posséder depuis les années 70 mais je n'avais jamais les fonds nécessaires. En m'approchant de l'âge de la retraite, j'ai réussi à mettre un peu d'argent de côté pour finalement l'acheter il y a 8 ans. C'est un véhicule qui peut durer 500,000 kms sans problème si bien entretenu. Maintenant je serai obligé de le mettre à la poubelle pour bénéficier de (peut-être) 500€ d'aides au mieux pour acheter un Multivan CritAir 2 (s'il en existe - si oui certainement essence ou hybride, voire électrique bientôt) qui coûte au moins 30 000€.

Comment voulez-vous que la plupart des ménages remplacent leurs véhicules? Les gens qui, éventuellement, pourraient bénéficier à un maximum d'aides sont exactement ceux dont la situation financière ne leur permet pas d'acheter une voiture plus neuve et moins polluante.

Personnellement, je veux bien faire un effort. Je suis même prêt à changer le moteur pour une motorisation électrique. Mais, là encore, où sont les aides? Par rapport au coût total, les aides sont insuffisantes, surtout pour les gens dont la situation financière leur permettrait de contribuer mais qui, encore en raison de leur situation financière, ne recevront aucune aide.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@95 - Jean-Loup - Carry-le-Rouet

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 20:52:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE Marseille

Contribution :

Tout ceci serait bien joli si une véritable politique de parking relais couplée à une tarification attractive des transports publics était enfin mise en place. Au lieu d'écologie punitive à quand une écologie proactive et véritablement responsable de la part des pouvoirs publics.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@96 - Xavier - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 20:59:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Interdire tous les véhicules des parcs et squares publics

Contribution :

Marseille est une rare (voir la seule) ville en France où les voitures et scooters circulent et stationnent dans les parcs et squares. L'exemple de Longchamp (dans le périmètre ZFE) en est un bon exemple. Pour la tranquillité des promeneurs et la cohérence avec la ZFE, il serait temps d'exclure tous ces véhicules des squares et des parcs publics.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@97 - DENYS - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 21:11:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Registre numérique consultation publique ZFEm Marseille

Contribution :

Il faudrait étendre la zone définie ZFEm du 1er au 8ème arrondissement inclus. Il est fondamental de s'attaquer à ce problème de pollution et de bruit, mais y apporter aussi des solutions alternatives. Il faudrait largement développer l'accès à de grands parkings aux bords de la zone définie ZFEm et un accès aux transports en commun, avec un tarif forfait parking+transport en commun à moindre coup (par exemple tarif 1 jour ouvrable, tarif mercredi après midi - tarif soirée - tarif week-end , tarif soirée match de foot, abonnement forfait jours ouvrables lundi-vendredi, etc.)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@98 - FREDERIC - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 22:10:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Dérogation week-end et covoiturage, plan transport ambitieux

Contribution :

La pollution de l'air liée aux transports est générée par les trajets domicile/travail, qui sont majoritairement réalisés avec une seule personne par véhicule, qui devraient donc être ciblés. Même si le sujet est peu documenté, les deux-roues motorisées semblent également générer une pollution significative, et prise en compte par aucun dispositif de régulation (contrôle technique notamment).

La ZFE, dans sa configuration actuelle, ne cible par ces deux principaux générateurs de pollution.

Tous les grands axes sont exclus de la ZFE, alors qu'ils sont de loin les principales sources de pollution du quotidien, comme le montrent les cartes de pollution d'air paca.

La ZFE devrait donc être élargie, dans son périmètre.

La ZFE, dans son principe, privilégie les gros rouleurs (donc ceux qui utilisent la voiture au quotidien), qui doivent changer de voiture régulièrement. Les habitants du centre ville, qui stationnent la semaine et n'utilisent leur véhicule, souvent ancien et polluant, que pour se déplacer hors de la ville le week-end ou pendant les vacances, seront fortement pénalisés alors qu'ils ne contribuent que très peu à la pollution. De même, pourquoi interdire aujourd'hui à des familles de se rendre, à 4 dans la voiture et le week-end, sur la corniche, vers les plages, etc ?

La ZFE privilégie donc les plus aisés, et gros rouleurs/pollueurs, au détriment des petits rouleurs qui conservent leur voiture longtemps.

Il conviendrait donc d'accorder une dérogation permanente pour les week-end et/ou les véhicules avec plus de 2 passagers.

Le plan mobilité de la métropole ne comporte pas suffisamment de projets ambitieux pour les transports publics. Les projets de tramway et métro, coûteux, seront réalisés à un horizon incompatible avec les restrictions de la ZFE. Il faut des mesures en faveur des mobilités douces et des transports en commun qui aient un impact à horizon 2024, pour donner des alternatives crédibles pour se rendre ou quitter le périmètre de la ZFE. Une analyse conjointe des parcours des bus, entre RTM et services de la voirie, pourrait permettre d'aménager la voirie, les arrêts, et les feux pour que les autobus et autocars soient plus rapides et plus réguliers que la voiture, ce qui suppose de restreindre l'espace de la voiture. De la même manière, de vrais aménagements cyclables, avec voies protégées (et pas un coup de peinture dans le caniveau), pourraient aussi engendrer un report de la voiture vers le vélo.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@99 - Rémy - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 22:16:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La problématique des transports en commun dans la ZFE

Contribution :

Le préalable indispensable à la création de la ZFE est la réalisation et le développement d'un réseau de transport EFFICACE, EFFICIENT sur la totalité de la ZFE.

Sans cela, de nombreuses personnes ne disposant pas ou plus d'un véhicule personnel autorisé ne pourront plus se déplacer du tout ou sans d'énormes contraintes compte tenu de la "qualité" et du fonctionnement erratique du réseau de transport en commun actuel. C'est un, LE préalable indispensable.

Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@100 - Xavier - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 22:56:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Quid des aides à la conversion ?

Contribution :

Devons-nous nous inquiéter du fait que votre présentation du projet n'évoque que les aides d'état et de région déjà existantes et non liées à la mise en place de la ZFE ? Proposerez-vous des aides métropole spécifiques, comme cela est le cas à Paris et à Strasbourg par exemple ? Par justice sociale il me semblerait important que les aides ZFE soient majorées pour les bas revenus, par souci d'écologie il faudrait que chacun puisse anticiper le remplacement de son véhicule en bénéficiant des aides dès la parution du décret.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@101 - Jean-Noël - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 23:01:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à faible émissions mobilité de Marseille

Contribution :

Je suis fortement opposé à ce projet de ZFE-M : sa réalisation ne ferait que paralyser encore un peu plus la circulation dans la ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@102 - nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 23:26:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :prime restitution véhicule polluant

Contribution :

a ce jour , pour l'achat d'une nouveau véhicule il est possible d'obtenir des primes de l'état et jusqu'à la fin janvier une prime de la région .

la région pourrais proposer pour les résidents en zfe une prime pour l'abandon de leur véhicule polluant sans obligation d'achat d'un nouveau véhicule.

cette prime permettrai l'utilisation des transport en commune , des solution d'auto partage ou la location de durée moyenne tel que les départ en vacance.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@103 - Nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 23:28:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :prolongation prime région

Contribution :

la prime de 5000 euro de la région prends fin au 31 janvier , il serait utile de la prolonger pour les résidents de la zone zfe.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@104 - nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 18/01/2022 à 23:32:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :pollution sonore

Contribution :

inclure dans l'interdiction des véhicules 2 roues motorisés qui génèrent une forte pollutions sonore , mais également atmosphérique même si il ne sont pas éligible aux vignettes critaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@105 - Laura - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 01:03:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 70 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet : Non à la piétonisation oui aux transports en commun

Contribution :

La piétonisation des espaces les rend inaccessibles à une partie de la population et c'est injuste. Les gens à mobilité réduite (béquilles, handicap, pathologie, personnes âgées) ou les familles (enfants en bas âge, avec des choses à porter...) ne peuvent pas faire des centaines de mètres. Il est indispensable que les différents lieux de la ville leur soient accessibles. Il faudrait également des ascenseurs à chaque station de métro. Et enfin, faire respecter les zones de stationnement interdit, comme les passages piéton (même après 18h), les zébras jaunes devant les arrêts de bus, avec de fortes amendes mises automatiquement par vidéosurveillance pour tout véhicule qui s'y gare. Et pour rendre leur dignité aux marseillais, et arrêter de les clochardiser en les faisant s'asseoir par terre, installer des bancs tout autour du vieux port. Ce qui permettra encore une fois un accès équitable à tous, puisque les personnes nommées avant ne sont pas mesurées de s'asseoir par terre, mais sont obligées de s'installer en terrasse pour profiter un peu de leur magnifique vieux port.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@106 - Laura - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 01:33:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la piétonisation oui aux transports en commun

Contribution :

La création de zones à faibles émissions et la réduction de la circulation des voitures est souhaitable. Cependant, des alternatives doivent être proposées, comme une meilleure offre de transports en commun (quantité et qualité).

Piétonner certains espaces n'apporte pas de solution et crée même de l'injustice, puisque cela les rend inaccessibles à une partie de la population. Les gens à mobilité réduite (béquilles, handicap, pathologie, personnes âgées) ou les familles (enfants en bas âge, poussettes, avec des choses à porter...) ne peuvent pas faire des centaines de mètres à pied. Il est indispensable que les différents lieux de la ville leur soient accessibles. Il est également indispensable d'installer au moins un ascenseur dans chaque station de métro. Et enfin, faire respecter les zones de stationnement interdit, comme les passages piéton (même après 18h), les zébras jaunes devant les arrêts de bus, avec de fortes amendes mises automatiquement par vidéosurveillance pour tout véhicule qui y stationne.

Et pour rendre leur dignité aux marseillais, et arrêter de les clochardiser en les faisant s'asseoir par terre, installer des bancs tout autour du vieux port. Ce qui permettra encore une fois un accès équitable à tous, puisque les personnes nommées avant ne sont pas mesurées de s'asseoir par terre, mais sont obligées de s'installer à une terrasse de café pour profiter un peu de leur magnifique vieux port.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@107 - Nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 05:35:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Si votre intention est réellement le bien public et la qualité de vie dans le centre ville de Marseille, je vous invite préalablement à ce projet de ZFE à régler les problématiques suivantes :

- Ramassage et gestion des ordures ménagères

- Pauvreté croissante et dégradation du niveau de vie dans le centre ville

- Disparition des commerces de proximité et de la vie de quartier au profit de centres commerciaux lunaires (grand littoral, terrasses du port, prado ...)

- Taxation croissante (stationnement, impôts divers et variés...)

Je suis né aux Réformés il y a 40 ans, j'ai grandi ici et j'aime ma ville.

Mais ma ville n'existe plus.

Cette ville se transforme en un ensemble de rues sales, sans âme, que vous espérez pleine de touristes débarquant de magnifiques navires de croisière convoyant gentiment ce petit monde dans un temple de la consommation, un petit train ou un téléphérique vers ND de la Garde.

Si votre vrai soucis est réellement de réduire les émissions atmosphériques je vous invite à dégager préalablement : les navires de croisière, les ferries et les navettes à passagers.

Réguler aussi les véhicules à fortes émissions : voiture de sport, utilitaires et camions de livraison qui sillonnent continuellement au gré des commandes Amazon et Uber Eat pour ne citer qu'eux !

Une fois ceci fait, nous contraindrons peut être encore plus les habitants du centre ville.

Mais qui seront ils ces habitants ? Qui acceptera encore de vivre là ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@108 - Jean-Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 07:42:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis contre ce projet

Contribution :

Bonjour,

Je suis contre ce projet qui fait payer une fois de plus les automobilistes et qui masque le manque d'investissement dans les transports en commun.

La ville voit dans ce projet une idéologie verte qui conduira Marseille à la catastrophe en faisant désertier le centre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@109 - Françoise - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 08:44:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien d'une citoyenne marseillaise

Contribution :

Je suis favorable au projet de zone à faible émissions, mobilité (ZEF-D) de Marseille.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@110 - Thierry - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 09:21:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFEM Marseille

Contribution :

Partir du principe que les voitures anciennes et réputées polluantes seraient la cause majeure de la pollution de l'air à Marseille revient à pointer du doigt un arbre pour cacher une forêt. C'est une analyse tronquée et malhonnête du problème endémique marseillais :

-d'une part, une politique de développement touristique totalement débridée cédant tout au commerce aux dépens de la qualité de l'air : entre la croissance du port de tourisme et la succession infernale des bateaux de croisière qui font halte à Marseille en déversant d'inraisemblables quantités de polluants à quai, et la folle succession de cars (un toutes les 10 mn en saison) + l'ahurissante rotation de "petits trains" touristiques (1 toutes les 5mn) accompagnant les touristes à Notre Dame, le "coût polluant" de cette politique est énorme : aucune instance locale ne souhaite pourtant la réduire sous prétexte que ce tourisme constituerait un poumon économique pour la ville, ce qui a été révélé totalement faux (dépenses des croisiéristes très en deçà des prévisions et ne profitant qu'à des catégories très restreintes, dépenses des touristes-visiteurs quasi nulles) : en dehors des hôtels-palace qui ont poussé comme des champignons, très symboliques de la catégorie à qui profite la "manne" touristique, ni les commerces, et encore moins les riverains, ne profitent de cette politique...sauf de la pollution qu'elle génère.

- d'autre part, la gestion dramatique de la circulation urbaine dans l'agglomération : entre des transports publics exsangues sur un réseau ridicule pour la 2ème/3ème ville de France avec un prix totalement disproportionné, aucun respect ni cohérence dans les fréquences de passage et le désastre de l'absence scandaleuse d'aménagements pour les personnes handicapées, l'anarchie endémique dans la gestion de travaux de voirie quasi permanents systématiquement menés en dépit

du bon sens et sans concertation, un état général de voirie désastreux (enrobé à bout de souffle dans 50% des artères de la ville) et une capacité de stationnement fondamentalement insuffisante (parkings saturés et surtout hors de prix), on assiste tous les jours à une débauche de pollution due aux embouteillages qui pourraient être évitée.

Il faut aussi aborder la question du stationnement anarchique, problème récurrent de la ville qui génère aussi énormément d'embouteillages (donc de pollution), auquel la seule réponse apportée est cyniquement uniquement répressive (scandale des voitures-scanner privées qui n'apportent aucune solution et font pleuvoir des PV sans aucune distinction et sans autre but que le profit) pour faire rentrer des fonds dans les caisses de la ville, sans jamais résorber le problème : où sont les agents de police dédiés à la circulation qui devraient faire dégager in situ les véhicules en double (triple) file dans les artères commerciales où les lobbies des commerçants empêchent la conduite d'une vraie politique publique ? Aux sorties d'école, où les parents égoïstes bloquent toute la ville à la même heure pour récupérer les enfants en voiture ?

Enfin, comment peut-on accepter l'absurdité consistant à faire intervenir les services publics de nettoyage et de ramassage des ordures aux heures de pointe, en générant des files incroyables d'embouteillages ?

-pour finir, les marseillais savent très bien que le bassin de leur ville est cerné de pôles d'activités sur-polluants qui sont une des causes principales de la mauvaise qualité de l'air : Fos, Etang de Berre, pôles industriels, etc...

En résumé, dans une ville très pauvre, on peut s'étonner d'une politique menée par une équipe de divers-gauche qui n'aurait pour seule proposition concrète que de "taper" sur les plus pauvres (vieux véhicules) avec beaucoup de facilité et de démagogie, quand un changement de fond SOCIAL est nécessaire : gratuité des transports publics et politique d'ambition pour la desserte de la ville, démultiplication des parkings à prix plafonnés, création de polices de stationnement sur le terrain avec chasse systématique au stationnement sauvage et aux "récupérations d'enfants" à la sortie des écoles, réduction et maîtrise des flux de transport touristiques maritimes et routiers, protocoles de régulation des émissions des pôles industriels environnants, redynamisation des commerces du centre-ville ET retour à la sécurité dans l'hyper-centre pour endiguer la fuite des marseillais vers les CC qui créent d'immenses embouteillages systématiques aux entrées et sorties d'autoroute les w-e, et création urgente d'un pôle de coordination des travaux de voirie, sont des idées bien plus concrètes et efficaces à défendre qu'une nouvelle politique de répression, à la fois inutile et paravent des vrais problèmes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@111 - Sophie - Le Rove

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 09:58:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avant la ZFE, un vrai réseau de transport commun et stop à la pollution des bateaux de croisière

Contribution :

je comprend l'intérêt d'améliorer la qualité de l'air, diminuer la pollution et tous les enjeux écologique. Mais d'un point de vue social, cette ZFE est inapplicable. Comment voulez vous que des gens qui n'ont même pas de quoi s'acheter à manger à la fin du mois puissent changer de véhicule. Même avec les aides cumulé le prix des véhicules est exorbitant, surtout qu'il leur faudra acheter une voiture électrique (40K€ mini) ou bien une voiture critère 1 ou 2 (donc récentes et chères). De plus il n'y a que très peu de borne électrique et peu de maison dans le périmètre de la ZFE (comment charger sa voiture?). De plus le réseau de bus/métro/tram intra-marseille est mauvais mais extra- marseille il est quasi inexistant. J'habite hors Marseille mais doit me rendre dans Marseille, je n'ai pas d'autres choix que la voiture (les trains en retard/grèves en jour sur deux, et les bus je n'en parle même pas il n'y en a jamais et mettent un temps fou).

De plus pourquoi culpabiliser, marginaliser une population marseillaise déjà quasiment la plus pauvre de France, en galère pour se déplacer, etc...alors que les bateaux de croisières continuent à affluer chaque année à polluer.

Si vous souhaitez que cette mesures soit acceptée et respecter par les marseillais commencez par :

1) régler le grave problème des bateaux de croisière

2) avoir un réseau de transport commun digne de ce nom où on ne s'y rend pas la peur au ventre (pour rappel un homme est décédé dans le métro poignardé)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@112 - christiane

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 10:44:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre à 100%

Contribution :

Je dispose d'une voiture opel corsa diesel eco de 2008 que je fais régulièrement entretenir. J'estime qu'elle n'est pas plus polluante qu'une essence beaucoup plus récente que l'on n'entreprendrait pas. Je n'ai pas les moyens de changer mon véhicule car, il ne faut pas nous leurrer, les aides sont infimes. Je ne vois pas pourquoi je serais pénalisée.

Si des questions se posent, en effet, dans le domaine de l'environnement, je pense qu'il vaudrait mieux commencer d'abord par contrôler et taxer les gros pollueurs plutôt que d'embêter le pauvre petit particulier. Donc je suis absolument contre ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@113 - Aline - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 11:02:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une mesure qui discrimine les habitants ne pouvant renouveler leur véhicule, et rien de prévu pour les modes doux.

Contribution :

Il est clair que ce n'est pas acceptable dans une ville comptant les arrondissements les plus pauvres de France de mettre en place une telle politique.

A côté de ça, les nouveaux aménagements urbains ne sont pas conçus pour les modes de déplacement doux et non polluants, en particulier le Vélo.

En bref c'est une politique de gauche caviar.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@114 - Olivier - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 11:56:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Appliquer des horaires de libre circulation en debut et fin de journée

Contribution :

Il me semble nécessaire de mettre en place des horaires de libre circulation le matin (07:30-08:30) et de fin de journée (17:30-18:30) dans les ZFE pour permettre aux citoyens de traverser rapidement la ZFE pour se rendre au travail.

En effet, a la différence des autres métropoles, le centre ville de Marseille est une zone relativement pauvre ou la plupart des habitants n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule neuf et doivent cependant pouvoir se rendre sur leur lieu de travail, bien souvent situé hors de marseille (transports en commun absents)

En limitant a 2 heures par jour, la zone resterait épargnée par les véhicules polluant 11/12eme du temps, ne sacrifiant pas les classes populaires à l'écologie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@115 - Olivier - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 11:58:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Laisser une dérogation aux véhicules de collection

Contribution :

Tout comme Paris, il faut laisser une derogation aux véhicules de collection, tres tres peu nombreux pour leur permettre de traverser la ZFE.

Je doute que 50 ou 100 véhicules aient un veritable impact sur la pollution du centre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@116 - JEAN CLAUDE - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 12:40:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Vous projetez de créer une ZFE pour faire comme les autres ou vous donner bonne conscience ? Vous voulez d'abord nous inciter à acheter la vignette Crit'air qui ne repose que sur des données théoriques (type de voiture, année...) alors que si l'on se basait sur de vraies mesures certains diésels n'émettent plus de particules fines et certaines essences émettent des gaz peu ragoutant. Allez vous interdire tous les camions et engins polluants utilisés sur les chantiers de la ville ou des constructions ?

Si la ZFE se met en place, vous y incluez la Corniche largement ventée, ce qui obligerait un habitant de Bonneveine ou Mazargues qui veut se rendre à l'Estoque en "voiture polluante" à prendre le 2e Prado, Rabatau, Le Jarret jusqu'à Plombières et rejoindre le Littoral par Capitaine Gèze : un chemin très embouteillé donc plus de temps de roulage = plus de pollution. Prolongez la Corniche par les Catalans et Bd Charles Livon pour rejoindre le tunnel du vieux port et permettez aux gens des quartiers sud de rejoindre au plus vite la Major pour sortir de Marseille .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@117 - Cyril - Marseille

Organisme : sans objet

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 12:41:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Pour

Contribution :

Pour mais

Extension de le prime de 5000 euro de la région qui prends fin au 31 janvier. Utile de la prolonger pour les résidents de la zone ZFE-m et l'augmenter pour certains foyer fiscaux.

Page 79 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Prime pour les foyer fiscaux à faible revenu pour l'achat de véhicule d'occasion en remplacement d'un polluant.

Réduire les émissions des bateaux.

Suppression des émissions des bateaux croisière

Soumettre les bateaux au système crit-air ou autre équivalent

Suppression des véhicules polluants pour les livraisons, transport de marchandise, ramassage des ordures et pour la flotte des véhicules de la mairie : pas de dérogation.

Très gros efforts à mettre sur les transports en commun et la mobilité douce avant d'appliquer la moindre restriction. Supprimer les places de parking gênante pour les voies de bus

Création de parkings aux arrivées de Marseille et départ de métro.

Mise en place de véritable pistes cyclables

Élargir les horaires de fonctionnement du métro et sécuriser

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@118 - Johanna - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 13:46:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Enfin une ZFE pour Marseille une première étape

Habitant en centre ville nous étouffons avec toute cette pollution et impossible de circuler convenablement à pied sans subir les voitures garées n'importe tout (passage piétons, trottoirs...) sans compter la pollution sonore et certaines rues qui s'apparentent plus à des autoroutes avec les piétons relégués sur un trottoir de 30cm... Il est temps de rendre l'espace aux piétons et aux modes de déplacement doux et d'abandonner le tout-voiture pour enfin profiter de notre centre ville.

Bien sûr tout cela doit s'accompagner d'un système de transports et infrastructures cohérentes qui permettraient aux personnes à l'extérieur de la ville de pouvoir stationner leur véhicule dans des parkings relais à un tarif intéressant (voire gratuitement si achat d'un ticket de transport) et qu'ils puissent avoir tous accès via ces parkings à une navette, un tramway ou métro qui les emmèneraient ensuite en centre. Il serait intéressant également d'accentuer la mise en place de tramways en périphérie de la ville avec pour but de ramener les personnes de l'extérieur vers une bouche de métro plus centrale qui les amènerait ensuite en ville. (Pour l'instant les tram actuels ne font que suivre le trajet d'un métro juste en dessous...)

Important également de mettre en place des contrôles et de la prévention car malheureusement sans ça je pense que pas grand monde ne respectera la ZFE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@119 - Fabien - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 13:59:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Bravo !

Contribution :

Bravo pour cette mise en œuvre, n'oubliez pas d'accompagner les citoyens les plus en difficulté pour les aider à faire cette transition du mieux possible.

Evidemment, nous attendons en contre-partie une meilleure desserte en bus propres au centre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@120 - Julien - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 14:13:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OUI OUI ET OUI

Contribution :

Et a tous les reac qui bichonnent leurs voitures le dimanche matin pour qu'elle soit bien belle pour aller a la Valentine lisez un peu Jancovici.

Vous verrez, on s'y fait vite de pas avoir de voiture et il y aura pleins de bus, ca sera trop bien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@121 - Clément - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 14:14:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable...avec réserves

Contribution :

j'habite dans la ZFE-m avec ma famille et suis favorable à cette mesure de protection de la santé et de l'environnement. Mais elle doit s'accompagner, si ce n'est être précédée, de mesures fortes en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Il faut ainsi offrir aux résidents de la ZFE un "cocktail transport" leur permettant de choisir leur moyen de transport en fonction de leurs besoins. Cela passe par notamment par le renforcement des lignes de bus à l'intérieur de la ZFE tant au niveau des itinéraires, du nombre de courses, que de l'amplitude, par le développement des services d'auto-partage, avec station (style Citiz) ou en free-floating (feu Totem), par la création d'aires piétonnes et d'aménagements cyclables, la multiplication des stations le vélo. Le prix de ces services doit être revu pour les rendre vraiment accessibles au plus grand nombre avec des réductions importantes en cas d'utilisation multiple (principe du "cocktail"). Pour les "visiteurs" du centre ville, il faut que les parcs-relais ne soient plus réservés aux détenteurs d'une carte transpass mais aussi accessible aux utilisateurs occasionnels. Mieux, il faudrait qu'une partie de la capacité de ces parkings soit réservée aux usagers occasionnels. Il faut également plus de lignes de bus qui pénètrent dans le centre ville en y desservant plusieurs points. Et pour tous, résidents comme visiteurs, il faudrait multiplier les bornes de recharges des véhicules électriques sur voirie avec des tarifs adaptés.

Cette ZFE est une chance d'améliorer la qualité de vie dans le centre de Marseille, mais il ne faut pas se contenter de l'instaurer en se disant que les gens s'adapteront. Il faut accompagner le changement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@122 - Frédéric - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 14:36:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : alternative aux circulations automobiles dans la ZFE

Contribution :

-prendre exemple du Grand Manchester, agglomération de 2 millions d'habitants, qui a mis en place des bus électriques gratuits qui sillonnent tout le centre ville . Ce système est très pratique, on monte et on descend comme l'on veut même pour une seule station (à méditer) . Des parkings relais sont nombreux autour du centre ville.

- Marseille présente un espace public de villes des années 70 80. ou tout l'espace public est dévolu aux voitures : difficile de pouvoir faire autrement que de prendre sa voiture.

- Pour avoir un parc plus propre, donc électrique, il serait nécessaire de multiplier les points de charge des véhicules électriques, trop confidentiels encore sur la ville .

- absence d'itinéraires cyclables continus pour sécuriser les déplacements. Encore beaucoup de zones de conflits dangereux. Attention à la généralisation des pistes sur les trottoirs, cela ne marche pas sur le long terme.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@123 - MARC - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 15:30:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour protéger la santé des Marseillais et Marseillaises.

Contribution :

*** Une ZFE pour moins de pollution ***

La pollution de l'air que respire tous les habitants de Marseille au quotidien a des répercussions sur les santé des adultes, des personnes fragiles et des enfants.

Ces enjeux de santé environnementale et publique sont depuis trop longtemps ignorés en laissant le "tout routier" - voitures, camions... mêmes les plus polluants continuer de rejeter des particules fines et des polluants dans l'air en toute impunité.

Il faut instaurer des normes et des règles pour protéger et cesser de se voiler la face sur la pollution sur la ville.

Alors oui pour une ZFE qui réduira les polluants dans l'atmosphère.

La Métropole doit cesser de se défilier devant ses obligations pour produire du transports collectifs et propres dans tous les secteurs de Marseille.

Il faut plus de transports en commun et partout, pour tous les secteurs et cesser d'empiler les modes de transports alternatifs à la voiture sur des mêmes tracés.

L'air est pollué sur Marseille, il est temps d'agir pour mieux respirer !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@124 - Arnaud - Marseille

Date de dépôt : Le 19/01/2022 à 20:32:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe marseille oui mais..

Contribution :

Cette application est bien si et seulement si, les transports en commun soit gratuit comme certaines ville zfe, ou au moins pour les -18, et peu excessive pour les autres... et si vous arrêtez de faire payer les tunnel vieux port ou encore mieux prado vers a50 qui est ridicule et du coup tout le monde passe par la ville ou le jarret, donc bouchon, et pollution.

Sans parlé des pistes cyclables, non protégés, avec stationnement véhicule, sens inverse circulation bas paradis, sur trottoir avec parking véhicule prado... sans cela tout vos projets ne serviront pas sauf raquetter le contribuable..

Et pour les touristes ont fait comment???

Pour tous les véhicules entreprises, btp et autres on les passe au GNV? Moins pollution, certains bus et poids lourd sont déjà équipé pourquoi pas eux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@125 - NATHALIE - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 07:22:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : goutte d'eau

Contribution :

Les Jeux olympiques d'hiver vont se dérouler à Pékin sur de la neige artificielle.

La Lufthansa effectue 18.000 vols "à vide" pour garder ses slots.

Les 8 nouveaux et gigantesques stades de foot appelés à recevoir la Coupe du monde au Qatar sont climatisés (dans un désert !).

Le plus grand paquebot du monde (Wonder of the seas : 7000 passagers, 2300 membres d'équipage...) est mis à l'eau.

Les milliardaires s'offrent des voyages dans l'espace à des conditions "astronomiques"

Et PAR SOUCIS D'ÉCOLOGIE on interdit les euro 4 et euro 5 diesel à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture et qui doivent s'en servir pour aller travailler !?!?

Texte de Thierry Nusbaumer

Nous habitons dans le 6ème. Je n'ai pas de voiture. Nous faisons tout à pied, vélo ou en transports en commun et nous prenons la voiture de mon mari au maximum 1 fois/mois, pour aller voir des amis à l'estaque qui sont loin des transports en commun ou pour sortir de Marseille. Vous pensez qu'on va acheter une nouvelle voiture pour avoir le droit de traverser Marseille?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@126 - jean-marc - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 07:42:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFEm

Contribution :

Ce serait donc les personnes qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule tous les deux ans qui seraient les pollueurs et pénalisés.

Quid des bateaux/immeubles de croisière amarrés à la Joliette qui est dans la zone délimitée par la ZFEm ?

Cette mesure doit être associée à la gratuité (et à l'amélioration !) des transports en commun dans la zone, la création de parking aux abords,

la gratuité des tunnels. Création d'un véritable réseau de pistes cyclables, PRATICABLES, dotée d'une signalisation claire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@127 - Nicolat - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 09:01:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-m de marseille

Contribution :

Pour améliorer l'air de marseille, les hlm de croisière amarrés à la Joliette doivent obligatoirement couper leur gros moteur au diesel lourd et payé cher le courant qui consomme à quai.

Pour les automobiles on a le mistral est c'est suffisant.

En fait vous nous proposer de faire du centre un no man's land.

L'entrave à la circulation des citoyens entraine une l'anémie à la ville, qui à été déjà scarifié avec le tram les pistes cyclables. Il ne faut pas touché à la biodiversité écosystémique de l'économie marseillaise fragilisé par 20 ans de gaudinisme. une ZFE-m engendrera le ghetto de marseille, et les habitant vont se bunkerisés dans cette zone livrée aux hordes de zadistes.

Ce registre numérique n'est qu'une consultation (je me rappelle du marché de la plaine), c'est un alibi pseudo démocratique. (On a vu comment Monsieur le Maire a obtenu son siège à la mairie, et c'est un fait)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@128 - GERARD - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 09:37:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : application de ce dispositif aux 2 roues

Contribution :

Merci de confirmer et d'insister sur l'application de ce dispositif aux 2 roues (scooters, motos...) qui deviennent très encombrantes (en d'autant plus polluantes) et de veiller ensuite à son application.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@129 - PHILIPPE - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 11:21:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE oui SI

Contribution :

favorable au projet seulement et seulement SI

faciliter l'utilisation des transports publics dans la zone concernée

- plus de fréquence

- tarif réduit voir gratuit

faciliter le changement des véhicules anciens non conformes à ces normes, ce sont les plus "les automobilistes qui ont le moins de moyen" qui pour la plupart ont des véhicules les plus anciens et pour la plupart le plus polluants.

régler avant la mise en place de ZFE, le problème beaucoup plus polluant des bateaux faisant tourner leur moteur à quai

cordialement

Page 88 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@130 - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 12:12:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Règles et définition ZFE Marseille

Contribution :

EXCLURE les voitures normes Euro 5 ,6, et surtout 6 d essence et diesel des restrictions ZFE qui sont trop récentes en circulation pour les interdire dans la ZFE

En conséquence laisser un moratoire de min.10 à 12 ans depuis la mise en circulation de ces voitures incl. EURO 5 et Euro 6 ,6 d.

Si non, cela ressemblerait à une expropriation forcée!

Les critères de la définition des normes CRITAIR sont totalement obsolètes pour classer les véhicules pour la ZFE (par exemple une voiture essence de 300 CV est CRITAIR 1 cependant beaucoup plus polluante qu'une voiture diesel Euro 6 d actuellement classée CRITAIR 2)

Définir des couloirs transit longues de quelques centaines de mètres du Prado 2 vers les grands copropriétés du 8ème arrondissement parce qu'il n'y aura pas assez de parkings limitrophes pour laisser éventuellement les voitures à l'extérieur de la ZFE

En général les parkings hors ZFE ne paraissent pas suffisamment dimensionnés pour absorber les voitures de visiteurs et touristes.

Octroyer des droits de passage pour entrer dans la ZFE pendant les heures creuses,soir et week-end au moins pour voitures Euro 5 et 6

Octroyer des ' points crédits passage ' et vignette pour riverains, touristes, visiteurs qui doivent circuler dans la ZFE

Si non , comment touristes et visiteurs pourront visiter les plages, la Corniche, la Bonne Mère où habitants etc situés dans la ZFE ?

Installer au Prado 2 des radars vitesse et bruits ! pour apaiser le trafic haute fréquentation de cet axe. Actuellement au moins 70 % du trafic roulant à plus de 50 km/heure....

Réfléchir à une ZFE évolutive : le périmètre actuellement prévu paraît trop large pour une période de 'préavis ' relativement courte.

Donc commencer plutôt au hypercentre d'abord et élargir après.

Si le but est de réduire la pollution à Marseille en général, avec où sans ZFE, la police devrait aussi s'occuper plus des voitures, camionnettes et 2 roues polluants hors norme ou sans contrôle technique à jour et du respect des limitations de vitesse et de bruit.

Créer un dispositif incitatif pour électrifier les 2 roues livreurs aujourd'hui très polluants et bruyant

Merci pour votre considération !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@131 - Carine - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 13:57:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe Marseille

Contribution :

Le périmètre envisagé côté nord va être très pénalisant pour les plus pauvres du centre ville nott 1er, 3e 4 arrdt qui ne peuvent changer de voiture et qui auront donc encore plus de problème pour accéder à leurs emplois souvent situés hors du centre ville. Mettons d'abord fin à la pollution créée par les gros bateaux... Et améliorons les transports publics !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@132 - Bernard

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 15:23:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

COMME D'HABITUDE NOUS METTONS LA CHARRUE AV ANT LES BOEUF.

NOUS ALLONS PENALISER DES CENTAINES D'HABITANTS VOIR PLUS ALORS QUE L'ON NE CHANGE PAR L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC QUE NOUS RESTONS SUR LES "MÊMES PLAGE S HORAIRES? AUCUNE INFRASTRUCTURES POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES? NOUS NE RENDONS PAS LES TROTTOIRS AUX RESIDENTS ET PIETONS.

UN PROJET FAIT DANS LA PRECIPITATION COMME TOUJOURS.

CROIRE QUE LA VOITURE EST UN MOYEN DE DEPLACEMENT OBSOLETE N'EST PAS SERIEUX MAIS UTOPIQUE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@133 - MARIE-COLETTE - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 15:55:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Périmètre d'application

Contribution :

Je constate que l'ensemble du 7ème arrondissement est inclus dans votre périmètre d'interdiction des véhicules dits polluants.

Or, c'est probablement le secteur de Marseille le plus mal desservi par les transports en commun : uniquement des bus, de petite taille pour pouvoir circuler dans les rues étroites et sinueuses du secteur, avec une fréquence de 15 à 20mn en heures de pointe (!), 30mn les dimanches et jours fériés et... plus RIEN après 20h30 !

Si le périmètre n'est pas modifié sur le secteur, vous allez au devant de gros problèmes.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@134 - DANIS - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 15:55:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je vais devoir ne plus avoir de voiture

Contribution :

Comme beaucoup j'habite Marseille

Comme beaucoup j'ai une vieille voiture qui pollue

Comme beaucoup j'ai n'ai pas les moyens d'en racheter une

Comme beaucoup je n'aurai bientôt plus de voiture

donc NON MERCI

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@135 - Jonathan - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 16:30:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : 2 propositions pour accompagner cette future ZFE

Contribution :

Avec la mise en place de cette ZFE, ne pas oublier la pollution sonore tout aussi problématique. Certaines rues du centre sont un enfer à cause du flot incessant des 2 roues qui pétardent à 70 Km/h voire plus. Il est nécessaire que Marseille participe aussi au programme expérimental des radars anti-bruit lancé dans plusieurs villes de France.

Deuxième élément à prévoir dans l'avenir : le tunnel Prado Carénage doit devenir gratuit dès que possible (comme celui de Toulon) afin d'encourager les véhicule de passage à l'emprunter plutôt que d'engorger les rues en surface.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@136 - Olivier - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 17:57:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Circulation automobile en centre-ville

Contribution :

Notre association de quartier « voix au Chapitre Réformés Marseille 1er arrondissement demande :

I . La réduction à une voie de circulation pour les grands axes suivants :

1 boulevard Garibaldi, boulevard Dugommier et boulevard l'Athènes

2 rue de la grande armée

3 des allées Léon Gambetta

L'amélioration des modes de circulation doux sur ces mêmes axes, des parvis, des placettes arborées et des aires de stationnement réglementées pour les livraisons, de plus larges trottoirs, pistes cyclables/trottinettes

II la piétonisation des rues autour de la Ve place Alexandre Labadie, des rues autour de la place du Crédit Municipal

III . La sécurisation du grand carrefour des Réformés

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@137 - Chloé - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 18:25:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Transport en commun

Contribution :

Améliorer les transports en communs!

Augmentations des lignes de métro,

Gratuité des transports dans la zone zfe,

Augmenter le nombre de bus pendant les vacances scolaires.

Marseille se veut une ville attractive pour les touristes mais pas en termes de transport!

Reguler la circulation des scooters qui ne respectent aucunes normes et provoque autant de pollution qu'une voiture en plus de la pollution sonore.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@138 - Marsella

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 19:38:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Amélioration des transport en commun! Et plus de sécurité!

Contribution :

Améliorer les transports en commun!!! Tramway vers les quartier Nord, hopital Nord centre ville, centre ville Prado plage, centre ville Catalans pour déboucher les principaux trajets hors actuels lignes de métro. Le bus ne peut pas avancer si la route est toujours bouché!

La deuxième ville le plus grande de France avec deux lignes de métro c'est pas croyable

PLUS DE SÉCURITÉ DANS LE MÉTRO, TRAM ET BUS! Entre les hommes et jeunes qui harcèlent les filles, les fumeurs etc... c'est peu encourageant de s'enservir dehors des heures de pointe. :(

Des VRAIS voies velos (avec de rebords) pour que ne servent que comme des places de parking

Et c'est juste la pointe de l'iceberg

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@139 - Laure - La Penne-sur-Huveaune

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 20:17:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Les artisans

Contribution :

Comment vont faire les artisan les peontres les plombier , les electriciens les macons , pour intervenir sur les chantier en centre ville ?? Avec les camions diesel , et les livreur de matériaux ??

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@140 - François - Allauch

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 20:25:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :remarque

Contribution :

Bonsoir,

étant possesseur de deux véhicules âgés mais pas encore de collection et pas du bon crit'air ,je me pose la question suivante comment faire les contrôles sécurité et autres intervention mécaniques de mes véhicules chez mes concessionnaires (Triumph Marseille et Honda VIP moto) qui ce situe dans ces zones à faibles émission ?

bien à vous

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 96 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@141 - Didier - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 22:10:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : extension de la zone à faible émission et éviter les zones à forte émission

Contribution :

Le projet est important et il est bien que la métropole s'en empare. Ceci devra être réalisé en concertation avec la ville de Marseille.

Concernant la zone prévue, elle ne couvre pas l'ensemble des axes de circulation qui entraînent une exposition à la pollution. Des axes importants des quartiers sud et nord par exemple pourraient bénéficier de ces mesures.

D'autre part, si l'on veut être cohérent avec cette mesure, il ne faut pas développer de nouveaux axes de circulation, de type boulevard urbain sud. Ce boulevard va entraîner, et entraîne déjà, un afflux de circulation et donc la création de zones à FORTES émissions.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@142 - Catherine - Marseille

Date de dépôt : Le 20/01/2022 à 23:48:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La zfm

Contribution :

Je suis favorable à plus de voies douces et la création de pistes cyclables

Moins de voitures garées en sauvage ce qui veut dire des parkings accessibles à tarif doux pour les résidents, actuellement les tarifs sont prohibitifs

Page 97 / 605.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@143 - Issam - Marseille

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 09:29:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Justice social, cohérence et bon sens

Contribution :

Je suis favorable à une réduction des émissions de gaz et autres polluants dans le centre-ville et partout ailleurs. Cependant quelques points sont à soulevés.

Les exclusions et les inclusions dans ce périmètre se feront donc sur la base d'une distinction sur les niveaux de pollution émis par les véhicules, par le biais des pastilles " Crit'air". On comprend bien que les véhicules anciens sont souvent mauvais élèves et les nouveaux mis sur le marché sont relativement bons élèves.

Qu'en est il de l'utilisation faite du véhicule en question, dans chacune des catégories? Du poids du véhicule rapporté au nombre de personne présente dans la voiture ?

Aujourd'hui, un nouveau SUV, plus lourd de 20% qu'un véhicule standard ancien, souvent disproportionné pour l'usage fait et peu occupé sur la majorité des trajets, se verra avoir le libre accès au centre ville. Pour le même trajet, 3 personnes, transportées chacune dans 1600kg, avec un crit'air favorable vaut il réellement mieux que 3 personnes ensemble dans 1200kg avec un crit'air défavorable?

Il faut bien un cadre d'application de restrictions, j'en conviens, mais il faut bien avoir conscience que celui ci est fortement inéquitable finalement.

Ensuite, au regard de la faible présence de la police municipale et nationale sur le terrain et de ses actions ou inactions ciblées, je doute fort des contrôles et de la pérennité du respect de cette zone.

PS : Attaquez vous aussi à la pollution sonore, des scooters notamment, (même si le gouvernement a récemment reculé sur ce sujet, élection oblige...) qui cause des stress et perturbations pour les habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@144 - guy - Marseille

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 10:30:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Critiques sur le tracé de la zone marseillaise

Contribution :

La corniche ne doit pas faire partie de la ZFE car cette voie est soumise à tous les vents et reste sûrement la voie la moins polluée de Marseille malgré la densité de circulation. Sa mise en ZFE pénalise tous les habitants du secteur 7e, 8e et 9e arrondissements n'ayant pas de véhicules aux vignettes adéquates. Pour sortir de Marseille en direction du Nord Elle oblige ces véhicules à aller vers le jarret, ou vers la L2 ou vers le tunnel payant. Discrimination? La continuité du Boulevard Urbain Sud doit impérativement se poursuivre pour acter un désengorgement des secteurs du 9e et 8e arrondissements. Les dates d'interdiction des véhicules de particuliers polluants devraient être étendus à 10 ans de manière à laisser ces véhicules "mourir" de leur belle mort de façon à ne pas encore faire peser sur les moins "riches" le poids de ces contraintes ZFE. Où sont les aides conséquentes pour toutes les classes sociales confondues pour les changements de véhicules? J'habite hors de la ZFE mais il faut laisser aux gens y habitant la possibilité de sortir de cette zone même avec un véhicule ne répondant pas aux critères. Il faut aussi que tous les bus de la Métropole et autres rentrent dans une catégorie vertueuse. Il en va de même pour les navettes maritimes accédant au Vieux Port.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@145 - Catherine - Marseille

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 10:41:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Périmètre parfait. Je suis d'accord avec le plan ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@146 - Joseph - Allauch

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 11:18:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Véhicule de collection

Contribution :

Bonjour ,je suis propriétaire d'un véhicule de collection.

Je souhaite savoir si il est prévu dans le cadre de la ZFE-M des dérogations pour les véhicules de collection .Sachant que je parcours très peu de kilomètres par an avec mon véhicule.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@147 - LILIANE

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 13:47:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Protection de la mobilité de ceux qui ne peuvent changer de véhicule

Contribution :

Habitant du périmètre ZFE-M - handicapée - avec des revenus ne permettant pas le remplacement de mon véhicule

Très heureuse de l'émergence d'une zone à faible émission - surtout que j'y habite et que la pollution est un VRAI problème.

Avant de pénaliser les habitants de la zone qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule, de rouler en vélo, en trottinette... (âge, handicap...)

- Il est indispensable de fournir des transports en commun satisfaisant ET de s'assurer que tous les moyens de lutter contre les pollutions sont mis en place.

- Les plus forts niveaux de pollution atteints sont en lien avec les grands axes routiers qui desservent la ville. Il est indispensable de réduire à 50 puis 30km/h la vitesse des voitures rentrant en ville par l'autoroute et à mettre en place tout ce qui peut réduire ces pollutions.

- Selon l'observatoire Atmosud, les émissions d'oxydes d'azote des navires bloqués à quai pendant la pandémie ont été multipliées par 6 depuis le début de la crise sanitaire. Il est indispensable de réduire ces pollutions. L'activité portuaire et les rejets des navires participent à la pollution de fond des quartiers proches du Cap Janet, de la Joliette et de la ville. Il serait injuste de pénaliser les habitants de ces quartiers avant que tout ne soit fait contre ces pollutions.

Indispensable de diminuer le nombre d'escales dans les bassins de la Joliette

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@148 - Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 14:35:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de ZFE de Marseille

Contribution :

Je suis d'accord sur la rapide création de cette zone , vu la pollution des véhicules et des motos déréglées en centre ville.

J'approuve aussi le commentaire d'Audrey Gatian qui déclare que "cette ZFE s'accompagnera d'un fort développement des transports en commun"

Cette déclaration n'est malheureusement pas assortie d'un programme ni de délais ; pourtant il y a beaucoup à faire : je note par exemple que le bus 19 (souvent bondé !) ne bénéficie pas d'un cadencement approprié au nombre de passagers.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@149 - Marc - Marseille

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 16:56:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis contre la ZFE car handicapé et à faibles ressources

Contribution :

Je suis contre la ZFE car handicapé et à faibles ressources et donc sans moyens pour changer mon automobile de 2004 avec beaucoup d'aménagements pour que je puisse la conduire. Ceux-ci m'ont coûtés autant que le prix de ma voiture.

Les transports en communs sont inaccessible pour moi, il y a t'il une dérogation de prévue car sans ma voiture c'est comme me supprimer mon fauteuil roulant et me condamné à l'immobilité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@150 - Damien - Lançon-Provence

Date de dépôt : Le 21/01/2022 à 22:20:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Damien Marseille Métropole

Contribution :

Je suis contre la ZFE.

Je n'ai pas les moyen de changer de voiture malgré mon travail. Je fais 60 km/jour (aller/retour) pour aller au travail.

Et les transport en commun ne me permettent pas de prendre le relais de ma vie familial et professionnelle.

Etouffer les classes moyennes ne fera pas baisser la pollution.

Trouver déjà une solution pour les bateaux qui produisent autant de gaz que 10 000 voitures quand ils sont à quai.

Et regarder les torchère de Berre quand elle reste allumé pendant plusieurs journées. Et la ça doit représenter des mois de productions de Co2 de voitures.

arrêter d'"emmerder" les français.!

Cette lois a été voté en plein covid sans quand on en entende parler c'est une honte. La France produit moins de 1% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@151 - Sébastien - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 01:21:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Page 103 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Bonjour,

Une très bonne idée pour réduire et lutter contre la pollution.

Habitant en centre-ville et étant contraint de prendre mon véhicule pour aller travailler en dehors de marseille, ma réflexion est la suivante : réduire la place de la voiture, réduire la circulation, réduire le nombre de places de stationnement pour inciter les habitants à prendre les transports en commun et moins polluer, c'est bien.

Mais quand on vit dans une ville avec un réseau de transport ridicule, avec 30 ans de retard sur les autres villes, on essaie d'abord de rattraper le retard avant d'essayer de supprimer la voiture.

Et ce ne sont pas trois bout de lignes de tram et trois couloirs de bus qui feront la différence (en particulier sur les bandes d'arrêt d'urgence de l'autoroute, voilà on nous en sommes dans une métropole d'1,5 millions d'habitants en 2022!!). Même pas le niveau d'une ville d'un pays en voie de développement.

Cela incitera certainement ceux qui ont un travail et qui sont contraints de prendre leur voiture à aller vivre ailleurs.

Un bon moyen de faire partir ceux qui travaillent et qui ont un pouvoir d'achat. Tout le monde ne vit pas et ne travaille pas dans le centre-ville. Et tout le monde n'a pas forcément la possibilité de vivre une vie de rêve avec un vélo-cargo pour faire ses courses et transporter ses enfants pour aller à l'école.

Bref, en résumé, je suis pour la ZFE, mais un réseau ferré express en croix (Salon-marseille-la Ciotat et Aix-vitrolles-istres), et on pourra en reparler...

Comme d'habitude dans cette ville, les choses ne se font que si elles sont imposées ou que si elles rapportent des voix aux élections.

Aucun projet, aucune vision. Pauvre métropole.

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@152 - NICOLE - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 07:09:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : circulation des cars de tourisme

Contribution :

Qu'en sera-t-il des cars de tourisme qui restent la journée entière, stationnés quai du Port, au niveau de la consigne sanitaire, au pied des immeubles, en laissant tourner leur moteur en permanence pour avoir la clim. De plus, ils stationnent en double file obligeant les véhicules à faire des écarts . Il y a eu plusieurs accidents, même mortels.

Avec l'ouverture de la reconstitution de la grotte Cosquer, il est urgent de prévoir un véritable parking sur le J4ou le J1

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@153 - Anne - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 08:40:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Accompagnement de la mesure

Contribution :

Bonjour

Je trouve l'initiative très intéressante et urgente de la mettre en place. J'aimerais la voir accompagnée par le développement de la mobilité douce (pistes cyclables dignes de ce nom, trottoirs élargis et tram).

Merci encore pour cette initiative et de faire de la transition écologique une priorité.

Cordialement

Page 105 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@154 - Jacqueline - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 11:16:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone ZFE

Contribution :

C est un projet idéaliste qui va pénaliser bon nombre de marseillais par la soudaineté de son application

Nombreux sont ceux qui ne peuvent de payer aussi rapidement un véhicule non polluant et des garages

Les aides sont insuffisantes quand on tient compte du revenu moyen des marseillais

Et les transports en commun sont largement insuffisants pour quadriller marseille

Il est encore très compliqué de passer d'une banlieue a l autre

Sans compter les jours de perturbations qui se multiplient avec les manif

C est tous les samedis et un jour de la semaine

Par respect des citoyens , cela serait plus judicieux de faire une zone ZFE mais en étalant sur une plus longue période de mise en place

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 106 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@155 - Joaquin - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 11:17:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone faible émission

Contribution :

Vous mettez la charrue avant les bœufs: pas assez de lignes de métro, très peu de parkings relais et encore moins de parkings tout court.

Sans oublier que Marseille n'est pas habitée que par des riches. Comment vont faire ceux qui ne peuvent se payer une voiture neuve ?

Je suis contre!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@156 - Maurice - Pertuis

Organisme : Vivant

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 11:42:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE MARSEILLE

Contribution :

Laissez-nous vivre ! Marseille est une ville assez aérée pour que les véhicules, indispensables à nos vies, puissent y circuler.

Donc, je dis NON à votre projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) de 19,5 km² au cœur de Marseille

Sincères salutations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@157 - julie - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 11:56:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :voiture critère 3

Contribution :

Bonjour,

Ma voiture possède une vignette critère 3. J'habite en centre ville, et me demande fortement comment en 2024 je pourrais changer de voiture.. cela a un coût non négligeable, et ne sais comment je vais pouvoir acheter une voiture plus récente, et ce même si je travaille à temps plein... Le fait de créer cette zone, risque fortement (pour ne pas dire "va") d'accroitre encore plus les inégalités, et je ne parle pas de l'augmentation du coût de la vie. Même en 2 ans je ne vois pas comment, il m'est possible de prévoir d'acheter une voiture "moins polluante" ou électrique (très peu de bornes sont à ce jour installées). L'intention est certainement bonne (et permettez moi d'émettre un doute concernant le développement des transports en 2 ans), mais aujourd'hui à part accentuer les inégalités sociales, je n'arrive pas à voir le positif.

Merci pour la prise en considération de ce message.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@158 - Jeanluc - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 12:59:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone à faible émission

Contribution :

Laissez au moins les résidents des quartiers concernés continuer à utiliser leur véhicule. La plupart n'ont pas les Moyens de changer leur véhicule pour un moins polluant.

Et j'en fait partie. Et passez tout ce secteur en livraisons autorisées de 7h à 11h. Pour éviter les camions en journée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@159 - SABINE - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 17:16:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Bonjour,

Le projet appelle plusieurs observations :

1/ Le renouvellement du parc: remplacer un véhicule familial diesel, par un véhicule vertueux ne sera malheureusement pas à la portée de tous les budgets. Très inégalitaire

La zone : l'accès à 3 gros hôpitaux (Conception, Hôpital européen et Hôpital Saint Joseph) et plusieurs cliniques du centre ville seront inaccessibles aux voitures au-delà de crit'air 3, c'est une entrave à l'accès aux soins?

2/ Le phasage : le projet d'arrêté fixe la dernière phase à septembre 2024, il serait plus judicieux de le lier à la mise en service effective (il serait très surprenant que le planning initial soit respecté)
Page 109 / 605.

des extensions des lignes de Tram et de métro et la remise en service du parking relais Dromel Ste Marguerite , car 600 places en moins c'est quelque peu pénalisant. Parking qui il faut le rappeler est fermé dès le matin les jours de match de l'OM de même que ceux autour du stade. Ces jours là serons nous tous en télétravail? C'est la métropole qui l'imposera aux employeurs?

3/ L'étude : quelques points m'interpellent. Le manque criant de bornes de recharges 275 (P55) sur toute la Métropole soit 2,9 bornes pour les 92 communes!! Il faudrait peut être avant avoir un programme plus ambitieux pour l'installation de bornes . Tout le monde n'a pas une résidence individuelle permettant la recharge à domicile.

En effet le but est peut être de réduire la place de la voiture en général et pas seulement en centre ville, mais comme le montre la figure 1 P11, le plus gros flux d'entrée dans Marseille vient de la zone Sud Est, la plus pauvre en, transport et complètement oubliée par les projets annoncés jusqu'en 2030. Heureusement que nous avons un immense parc relai à la gare de la Barasse , vide la plupart de temps puisque le TER en provenance d'Aubagne ne s'y arrête qu'à partir de 7h et le dernier en provenance de Marseille à 20h à raison d'un train toutes les 30 mm De plus seulement 2 lignes de bus la dessert dont une qui traverse tous les noyaux villageois jusqu'au métro Dromel et mélangé à la circulation générale. Les riverains de la vallée de l'Huveaune Marseille ont complètement été oubliés par la Métropole dans son magnifique plan des réseaux à l'horizon 2030 Annexe 1 P64 .

Je rejoins donc de nombreuses contributions : dotez nous d'abord d'un vrai réseau de transports en commun avant de nous demander de laisser nos voitures dans des parkings relais si possible avec un nombre suffisant de places.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@160 - Arthur - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 17:57:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pistes cyclables

Contribution :

Je n'aurais que deux mots: pistes cyclables. Il est impératif de créé un véritable réseau de pistes cyclables, avec des axes structurants et des axes transverses. Ces pistes doivent être sur chaussée, pour éviter les conflits d'usage avec les piétons, et protégées des automobilistes, car ceux-ci ne respectent pas les cycliste et les mettent souvent (et parfois volontairement!) en danger. Développer un réseau de transports en commun coûte cher et prend du temps. Au contraire, faire de bonnes
Page 110 / 605.

infrastructures cyclables et peu coûteux et rapide. De plus, le vélo est un moyen de transport peu onéreux qui est accessible à tous les habitants, à la fois aisés et défavorisés. Les aménagements actuels ne sont pas à la hauteur, il est donc temps de faire des efforts.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@161 - ALAIN - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 18:25:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Je suis entièrement d'accord pour trouver des solutions pour réduire la pollution en centre ville, toutefois il est impératif que le réseau des transports en commun soit adapté. La création et l'amélioration des pistes cyclables est aussi nécessaire. Donc avant d'interdire il est important d'apporter des solutions en amont.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@162 - Serge - Marseille

Date de dépôt : Le 22/01/2022 à 19:22:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Residents

Contribution :

Bonjour, quelle solution pour les résidents, pourront nous sortir de nos parkings et garages pour nous rendre hors de la zone ? Ceci mérite d'être posé. Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 111 / 605.

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@163 - Cecile - Marseille

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 03:31:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de zone à faible émission

Contribution :

Je dispose d'un véhicule neuf. Ce projet ne me pénalisera donc pas personnellement. Cependant, j'ai dans mon entourage de nombreuses personnes qui n'ont pas les moyens de remplacer leurs véhicules "polluants". Mes 2 enfants ont durement économisé pour s'acheter une voiture, il y a quelques mois à peine, et on va leur dire que bientôt ils ne pourront plus l'utiliser ? Les délais sont trop courts, les transports publics trop onéreux, inadaptés ou insuffisants, les parkings trop peu nombreux et le nombre de places de stationnement frisent le ridicule. La ZFE n'est pas encore en application mais le parking relais de la Rose est déjà complet chaque jour. Ou les véhicules qui ne pourront pas circuler vont ils se garer ?

Les personnes qui ont les moyens financiers de faire face à ce projet ne peuvent que l'applaudir mais qu'en est il des autres ? Un véhicule non polluant coûte cher aujourd'hui et, ne rêvons pas, les aides qui seront consenties par la municipalité, la métropole ou la région ne seront jamais suffisantes. Je ne crois pas non plus me tromper en disant que les interdictions de circulation seront étendues à la ville entière puis aux communes environnantes plus vite que ce que l'on croit, à l'image de ce qu'il se fait déjà dans d'autres villes en France, et également que les vignettes critair 2 seront elles aussi interdites. Le but final de ces ZFE est de supprimer à terme tous les véhicules thermiques pour n'autoriser que les véhicules électriques. Ce projet a certes un but honorable mais sa mise en application est trop précipitée pour être bien accueillie par les personnes à revenu modeste ou la classe moyenne. Nous voulons vivre dans une ville moins polluée ? Commençons par interdire l'accès aux gros bateaux de croisière, pour ne citer qu'eux, remplis de touristes pleins aux as, qui polluent bien plus que les petites voitures utilisées par tout un chacun pour aller gagner son pain chaque jour.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@164 - Dysmas - Marseille

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 08:53:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 112 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet : Moins de place pour la voiture individuelle

Contribution :

Bonjour,

Je suis assez favorable à la ZTL (zone à trafic limité) appliquée dans d'autres villes européennes qui favorise l'usage des modes doux, des transports en commun et limite l'usage de la voiture individuelle qu'elle soit propre ou moins propre. La ZFE, contrairement à la ZTL, comporte un biais social. Un ouvrier d'un quartier de Marseille qui possède une vieille 206 en sera exclu, tandis qu'un cadre supérieur d'une commune éloignée, propriétaire d'un 4 × 4 hybride, pourra entrer dans le périmètre.

Il faudrait favoriser autant que possible les transports en commun, l'usage du vélo et de la marche à pied dans cette zone.

Évidemment qu'au vu de la taille de la zone définie, les riverains, les véhicules prioritaires (pompiers, samu, ambulance), les professionnels pourraient rentrer dans cette zone.

Le développement des modes doux doit, pour être efficace, se faire au détriment de la voiture individuelle.

Beaucoup de villes en France et en Europe ont fait ce choix là avec succès.

Merci de la considération que vous porterez à ma participation.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@165 - Chantal - Marseille

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 10:04:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfem

Contribution :

Les conditions préalables n'ont pas été mises en place. Il n'y a pas de parkings sûrs et gratuits aux arrivées des voies d'autoroutes. Les transports publics sont insuffisants et notamment le métro d'autant que les lignes de métro et tramways se superposent au lieu de se prolonger. Les véhicules

électriques en auto partage et libre service sont chers et en nombre insuffisant. Il n'est pas prévu de gratuité de stationnement pour les véhicules non polluants.

En l'absence de possibilité de se déplacer de manière pratique et confortable les entreprises du centre ville et les professions libérales vont avoir des problèmes économiques supplémentaires car la clientèle ne pourra plus accéder aux établissements dans des conditions normales.

Commencez par mettre en place des moyens de transport et des possibilités de stationnement à l'arrivée du début de la zone et peut-être que le projet deviendra acceptable.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@166 - VICTOR

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 11:44:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone à faible émission

Contribution :

Bonjour,

Globalement je suis favorable à la mise en place d'une zone à faible émission, cela va dans le sens de l'histoire de lutte contre le changement climatique et contre le tout automobile dans une optique globale d'amélioration de la qualité de vie.

Néanmoins je ne suis pas certain que la stratégie de pénaliser les véhicules les plus anciens soient la bonne stratégie d'un point de vue social, le renouvellement d'un véhicule est couteux. et bien que l'alimentation électrique se développe elle reste aujourd'hui onéreuse et peu adaptée au grand trajet.

De plus elle doit impérativement s'accompagner dans marseille d'un développement massif des transport en commun, des piste cyclable et de cheminement piétonnier pour proposer des alternatives crédibles. Pourquoi pas développer plus l'autopartage. Y compris en heure de pointe plus de 70% du parc automobile est à l'arrêt.

Par ailleurs il faut être incitatif financièrement quelqu'un qui a un véhicule récent pourra continuer à rouler sans contrainte or ce n'est pas le but recherché. Pourquoi pas renverser la tendance tarifaire en proposant par exemple la gratuité des transport en commun en l'échange d'un péage urbain de

1 euro par jour qui n'est pas trop pénalisant pour des usages ponctuels mais qui au quotidien est un levier incitatif pour réduire l'usage de la voiture en ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@167 - Clément - Marseille

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 12:44:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PROJET EN L'ETAT

Contribution :

Vous mettez la charrue avant les bœufs: pas assez de lignes de métro, très peu de parkings relais et encore moins de parkings tout court.

Sans oublier que Marseille n'est pas habitée que par des riches. Comment vont faire ceux qui ne peuvent se payer une voiture ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@168 - Guy - Marseille

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 15:27:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Maintien des espaces privés et publics en Zones EBC et maintenir et améliorer la chaussée qui est déplorable dans le 7ème Arrondissement

Contribution :

Veillez à ne pas réduire les libertés des personnes âgées qui ont de plus en plus de difficultés lors que les véhicules électriques , trottinettes et vélos électriques utilisent les trottoirs et la circulation sur la voie publique de façon dangereuse Solution: limiter la vitesse à ces véhicules à 10 KM H (limitation à imposer aux constructeurs et non aux usagers)

Supprimer l' Utilisation des véhicules de Chantier sur la voirie municipale ; l' usage des 18 Tonnes et engins en charge détériorent les chaussées et leurs revêtements constatés dans la traverse Nicolas 13007; et ce depuis deux ans environ. (Limiter réellement autorisées les charges à 3,5 et ce sans dispenses , ni autorisation pour quelque motif que ce soit.)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@169 - guy - Marseille

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 17:39:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Je suis opposé a ce projet en l'état

Contribution :

- Le scénario retenu prévoit une mise en application trop rapide , et trop de particuliers sont impactés , pour permettre une bonne acceptabilité.

Si c'est une obligation légale , il vaut mieux commencer le plus doucement possible , dans un périmètre réduit à l'hypercentre , et avec plus de progressivité.

- Il y a un risque important de troubles sociaux type gilets jaunes , ou de récupération par des mouvements anti système , qui peuvent conduire à un abandon total comme pour l'écotaxe.

- Les particuliers les plus impactés seront les jeunes et les retraités à revenus modestes , qui n'auront pas les moyens de racheter une voiture neuve.

- De plus cela conduira à la mise à la casse de véhicules encore conformes aux normes anti pollution du contrôle technique , ce qui représente un gaspillage de ressources injustifiable alors qu'on insiste par ailleurs sur l'allongement nécessaire de la durée de vie des produits .

- Tout cela pour une mesure qui ne joue que sur un tiers des émissions de Nox , alors qu'on ne fait rien pour limiter les émissions dues au transport maritime ou au chauffage , qui sont pourtant supérieures en volume à celles du transport de personnes.-

- Les élus qui voteront ce projet prennent le risque d'apparaître comme des ***** , ce qui non seulement leur sera reproché par les électeurs , mais en plus risque de discréditer l'ensemble de la représentation locale.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@170 - monique - Les Pennes-Mirabeau

Date de dépôt : Le 23/01/2022 à 20:33:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe marseille

Contribution :

pourquoi une ZFE pour les voitures ? quand les bateaux de croisière sont accueillis avec la pollution équivalente à 1 million de voitures ?

pourquoi une ZFE ? comment se déplacer avec des transports en commun inadaptés sans lien tarifaire ou horaire entre les différents modes : ter, metro, bus tramway... ?

pourquoi une ZFE , sans avoir au préalable créé en nombre et longueur suffisantes des voies cyclables ?

ou sont les parkings gigantesques nécessaires pour laisser son véhicule à l'entrée de Marseille ?

Réduire la pollution oui, je suis d'accord mais l'effort doit être réparti sur toute l'agglomération, être durable sans pénaliser les personnes ayant des revenus modestes et qui doivent prendre leur véhicule pour faire des trajets, s'appuyer sur un schéma complet de transport en commun et un réseau de voies pour les transports doux tenir compte des livraisons par les camions....

Venir en centre ville prend 20 minutes en voiture, mais peut prendre jusqu'à 1h30 en car ou train avec l'incertitude de la suppression sans préavis de car ou du train et avec des horaires de nuit très limités

je pense qu'effectivement la pollution est un problème majeur mais il faudrait peut être tester différents dispositifs existants ailleurs avant d'interdire l'accès à certaines catégories de véhicules avec toutes les dérogations que l'on peut imaginer .

merci d'avoir ouvert cette enquête cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@171 - Damien - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 07:45:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réponse à la consultation zfe

Contribution :

Dans l'idée c'est super habitants rue Saint Pierre côté plaine, nous subissons au quotidien les problèmes liés à une trop forte circulation dans le centre ville de Marseille.

Mais aussi nous constatons que les arrêtés déjà en vigueur ne se font pas respecter, circulation des poids lourds dans notre rue, excès de vitesse, circulation en sens inverse, rodéos...

La grande interrogation est donc toujours la même, comment comptez vous faire respecter à l'ensemble des Marseillais cette ZFE? Sachant la place qu'occupe socialement la voiture dans la vie des marseillais ainsi le "civisme" légendaire qui nous caractérise si bien.

Marseille se doit être un exemple en matière d'écologie compte tenu de sa situation géographique en bord de mer méditerranée, mais celle ci se trouve beaucoup trop sclerosée par le manque de savoir vivre de ses habitants au quotidien.

Merci pour cette ZFE, et autant vous dire, vous aurez tout le soutien des Marseillais ayant une conscience écologiste quand vous aurez le courage politique de serrer la vis pour faire respecter les règles qui répondent aux enjeux de notre futurs à tous sur cette Terre.

En espérant ma réponse retenue malgré les remarques faites, il est bon de faire des lois, mais encore faut il mettre les moyens pour les faire respecter et à Marseille, les projets sont souvent bien sur le pdf mais font souvent l'effet de pétards mouillés par la suite par le manque le moyen mis en œuvre...

Je reconnais que la population n'est pas simple à administrer... mais avec du courage politique on arrive à tout.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@172 - Robert - Miramas

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 11:05:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Lutte contre les pollutions.

Contribution :

Bonjour,

La création de la ZFE doit s'accompagner d'une campagne régionale de lutte contre les pollutions (atmosphérique, sonore, congestion des axes routiers, contre la santé, environnementales, ...). Les limites de la ZFE sont perméables et n'empêcheront pas "l'effet papillon".

Il faut donc une attaque globale sur toute la Région en s'attaquant au premier poste de pollution, les transports.

Il faut imposer le report modal des marchandises.

C'est possible.

Sur la Métropole : réhabiliter le CTT de Pas des Lanciers (Zi de Vitrolles, Plan de Campagne, Aix-en-Provence, Marseille Nord et Est de l'Étang de Berre). Traitement du "convergent". Potentiel CLESUD.

A côté : desserte ferroviaire des ZI de Saint Martin de Crau, desserte des Bréguières dans le Var et d'autres possibilités nécessitant une étude approfondie.

Le ferroviaire c'est possible. Optimisons les lourds investissements au triage de Miramas.

Robert Franceschi, ingénieur transport exploitation de la SNCF, retraité et gérant de FRACOFER. A votre service.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@173 - francine

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 14:08:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution pour refus zfe

Contribution :

Objet : Je suis opposé a ce projet en l'état

Contribution : - Le scénario retenu prévoit une mise en application trop rapide , et trop de particuliers sont impactés , pour permettre une bonne acceptabilité.

Si c est une obligation légale , il vaut mieux commencer le plus doucement possible , dans un périmetre réduit à l hypercentre , et avec plus de progressivité.

- Il y a un risque important de troubles sociaux type gilets jaunes , ou de récupération par des mouvements anti systeme , qui ne peuvent conduire a un abandon total comme pour l ecotaxe.

- Les particuliers les plus impactés seront les jeunes et les retraités à revenus modestes, qui n'auront pas les moyens de racheter une voiture neuve.

- De plus cela conduira à la mise à la casse de véhicules encore conformes aux normes anti pollution du contrôle technique, ce qui représente un gaspillage de ressources injustifiable alors qu'on insiste par ailleurs sur l'allongement nécessaire de la durée de vie des produits.

- Tout cela pour une mesure qui ne joue que sur un tiers des émissions de Nox, alors qu'on ne fait rien pour limiter les émissions dues au transport maritime ou au chauffage, qui sont pourtant supérieures en volume à celles du transport de personnes.

- Les élus qui voteront ce projet prennent le risque d'apparaître comme des *****, ce qui non seulement leur sera reproché par les électeurs, mais en plus risque de discréditer l'ensemble de la représentation locale.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@174 - Christiane - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 14:22:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET DE ZFE M

Contribution :

Il est beaucoup plus facile d'imposer cette mesure quand on a la possibilité et les moyens de changer de voiture sachant qu'une voiture électrique ou hybride est beaucoup plus chère à l'achat qu'une voiture essence, et ce malgré les aides.

Pour ma part, j'ai une vieille voiture en parfait état mécanique car elle passe sans problème les contrôles techniques. Par ailleurs, à 72 ans, je ne me vois pas aller faire mes courses à vélo dans Marseille.

J'habite dans le 12ème et pour aller dans pratiquement n'importe quelle direction, je dois passer par le jarret (zone ciblée), ou par Plombières (autre zone ciblée).

Je ne me sers de ma voiture que pour mes courses à Carrefour le Merlan (par Plombières) ou pour mes activités de retraitée à l'ES13, au Pôle Senior de l'avenue de la Timone (par le jarret). En ce qui

concerne ces activités si je prenais les moyens de transport il me faudrait changer 3 fois (1 bus le 6, le métro et un autre bus le 91). Et je ne parle pas du délai de route !

Avant de lancer ces zones interdites, il faudrait peut-être multiplier le réseau de bus et métro. Il n'y a qu'un seul bus qui part du métro Chartreux vers Montolivet le 67 mais pas le dimanche pourquoi ?

D'autre part, avant d'attaquer les pauvres automobilistes qui ont des vieilles voitures, pas par plaisir, mais par nécessité, il faudrait peut-être songer aux bateaux de croisières qui restent à l'amarre et qui polluent bien plus que les voitures. Je sais qu'il est prévu l'électrification du port, mais alors attendons avant de lancer ces zones.

Pour finir, demandez donc aux automobilistes s'ils accepteraient de changer de voiture si on les leur offrait, je suis bien sûre qu'ils seraient d'accord.

Nous sommes tous d'accord pour l'écologie mais tout est question de moyens.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@175 - Georges - Bouc-Bel-Air

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 17:50:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Je suis totalement contre la ZFE. Encore une discrimination pour creuser l'écart entre les personnes qui peuvent changer de voiture et ceux qui ne le peuvent pas. Voilà la gouvernance de notre pays. On ne sait que faire que les gens ne se parlent plus, ne discutent plus. Suppression des associations pour la mise en place des ZFE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@176 - Claude - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 17:50:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZEE

Contribution :

L IDEE EST BONNE MAIS C EST TROP TOT dans le temps

TROP DE PROBLEMES ECONOMIQUES et DE TRANSPORT EN COMMUN DANS LA VILLE
POUR NE PAS LESER LE PLUS GRAND NOMBRE

CE QUI N EST PAS LE BUT ME SEMBLE T IL?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@177 - pierre - Le Puy-Sainte-Réparate

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 17:59:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Déjà que se déplacer à Marseille n'est pas aisé du tout car la Mairie veut "sortir les automobiles du centre" et c'est une belle ânerie.. Là ce sera que les gens fortunés qui pourront circuler..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@178 - Gils - Venelles

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:01:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation ZFE métropole de Marseille.

Contribution :

Je suis totalement opposé à la création d'une ZFE car c'est une machine à créer de l'exclusion et à repousser les classes populaires toujours plus loin, en concentrant les hauts pouvoirs d'achat et donc en faisant monter le prix de l'immobilier et des loyers. Si les habitants des métropoles veulent respirer un air plus pur, ils doivent y mettre le prix en ayant non pas 20 % de logements sociaux mais 40 %. Et aussi en créant des parkings-relai gratuits et des navettes tout aussi gratuites au profit des habitants des déserts médicaux et autres que les métropoles créent à leur périphérie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@179 - Patrick - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:03:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE CONTRE

Contribution :

Absolument contre, il y a d'autres moyens de traiter l'environnement sans prendre dans nos poches encore et encore

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@180 - Marie Christine - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:05:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Compte tenu de la pollution très élevée à Marseille, il n'est plus que temps d'instaurer la ZFE, et également des restrictions de circulation les jours de pollution dans toute la métropole.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@181 - Roselyne - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:06:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Non aux ZFE à Marseille

Contribution :

Trop de gens n'ont pas la possibilité d'acquérir un véhicule récent !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@182 - RICHARD - Cabriès

Organisme : RETRAITE

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:13:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Un grand nombre d'habitants de la métropole ne sont pas très riche. Pour ces personnes l'acquisition d'une véhicule en adéquation avec la ZFE est extrêmement difficile financièrement sachant que leur véhicule diesel ne vaudront pas grand chose, voir plus rien. La question est de se demander comment une telle mesure ANTI SOCIALE a t-elle du germer dans des cerveaux d'être humains. Il

est dit qu'aujourd'hui les ventes de voitures neuves le sont pour des véhicules essence. Ce qui implique le renouvellement naturelle du parc automobile. C'est donc naturellement que l'amélioration de l'air se fera. Pourquoi, au nom de l'écologie doit-on mettre à mal un nombre important de nos habitants. Ou alors, il faut mettre en œuvre un réseau de transports en commun qui pourra d'ici peu de temps remplacer les voitures. Je pense que financièrement ce soit impossible. Donc ce qui est impossible pour la métropole devrait l'être pour les plus démunis ?. Manifestement l'Europe qui est une des plus belles réalisation du 20ème siècle veut tout faire pour se faire détester. Comment les gens qui l'a composent peuvent-ils être à ce point loin des réalités ? Tout cela est vraiment dommage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@183 - Alain - Bruxelles

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:13:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Stop à l'exclusion

Contribution :

Je roule en ancienne en réparant moi même mon véhicule : ainsi je recycle des pièces et je réduis mon empreinte carbone.

Avec la zfe et le manque de transports adaptés (horaires et fréquence) je ne viendrai plus dans Marseille .

Concernant ceux qui circulent en vieille voiture par nécessité économique la zfe est une zone à forte exclusion!

Stop à la chasse aux pauvres!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@184 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:17:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Des questions d'un résident

Contribution :

Je dispose d'un garage en centre ville ;; quelles seront les conditions d'accès? Et dans l'hypothèse où je n'y aurais plus accès par les conditions posées serais je dédommagé à ce titre notamment par la remise de la taxe d'habitation fort élevée que je paye à ce titre.

D'autre part s'agissant du périmètre de ces zones il faudrait d'abord s'interroger sur les contraintes de circulation pour les résidents marseillais et pour le moins les incohérences actuelles qui ont conduit à concentrer toutes les circulations sur quelques axes, ce qui ne contribue guère à une amélioration de la pollution mais au son déplacement déjà observé à Paris avec la fermeture des quais.

Enfin ce n'est pas que le développement du tramway qui réglera la réduction de la circulation des voitures mais la cohérence des transports en commun dans la métropole ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui . Prenons pour s'en rendre le compte les accès à l'aéroport ou encore celui pour la gare TGV d'aix mais le cas est aussi illustré pour Marseille et ses quartiers Nord.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@185 - louis - Martigues

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:22:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone ZFE

Contribution :

L écologie est elle punitive? Qui peut changer son véhicule dans un délai de 3 ans quand les véhicules ont une durée de vie supérieure à 10 ans .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 127 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@186 - Bertrand - La Ciotat

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:23:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : C'est une honte, une violation de liberté.

Contribution :

Je considère que m'empêcher (critair 3, je suis un délinquant pollueur) de circuler dans Marseille, alors que ma voiture est parfaitement entretenue, n'a rien d'une poubelle, est une violation de mes libertés individuelles.

En cas d'urgence, je ne dois plus aller à l'hôpital ?

Je ne dois plus aller voir les plus anciens de ma famille ?

C'est ce monde là que vous voulez ?

Evidemment je paye mes impôts, ce qui au passage vous permet de vivre...

Ma voiture est assurée (taxe) je paye mon carburant une fortune (encore taxe) mais je n'ai pas le droit de rentrer dans Marseille. Juste celui de vous financer...

N'étant pas violent, je me tournerai vers la justice pour essayer d'empêcher vos décisions liberticides. Je financerai les gens qui passeront à l'action.

Ou comme dirait notre président de la république, je ferai le maximum pour vous emm....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@187 - jean - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:25:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE-M

Contribution :

C'est un projet discriminatoire reposant sur des mesures erronées : Une fois que vous aurez un petit train de déambulateurs autour du vieux port vous aurez tué cette ville.

1) Les causes de pollution atmosphérique à Marseille sont en premier les chauffages et en second Fos/mer. Donc plutôt que de s'attaquer aux véritables causes comme la rénovation énergétique des bâtiments ou la verbalisation des sites industriels vous proposez un plan discriminatoire qui va à l'encontre des intérêts des citoyens qui ne peuvent pas se défendre.

2) La vétusteté de l'habitat dans le périmètre envisagé devrait être réhabilité avant de s'en prendre encore une fois aux Véhicules. Vous vous imaginez vraiment que des gens qui paient de faibles loyers dans des appartements dégradés vont se payer des voitures électriques hors de prix dont ils n'auront pas l'usage? redescendez sur terre...

3) Les populations paupérisées et de classe moyenne vont donc être les premières victimes de ce plan. Pourquoi Marseille devrait sacrifier à cette mode de la boboisation parisienne. il y a une procédure européenne? eh bien que l'état fasse front et défende ces citoyens.

4) Le véritable objectif de ce type d'opération est clairement de remplacer des populations de travailleurs modestes par le flux de retraité en mal de soleil qui met déjà la pression sur le logement en PACA. Une fois que vous aurez un petit train de déambulateurs autour du vieux port vous aurez tué cette ville.

Donc limitez votre périmètre aux quartiers touristiques de bord de mer qui sont, d'ors-et-déjà, inaccessibles aux marseillais qui travaillent et doivent traverser cette ville. Si si il y en a...

Interdire l'axe est-ouest : Lieutaud - gare - Les ports est une hérésie ou bien rendez le tunnel gratuit pour tous les marseillais comme cela devrait déjà être le cas depuis au moins 10 ans.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@188 - Hervé - Saint-Cannat

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:25:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :REGISTRE NUMERIQUE

Contribution :

Totalement opposé à l'exclusion des personnes à faible revenu, qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@189 - Mauricette - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:26:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Non à la ZEF Marseille

Contribution :

Madame Monsieur,

Marseille est une ville paupérisée.

Pendant longtemps le diesel a été proné.

Il serait essentiel:

Premièrement :S'occuper des poubelles et des déchets divers sur la voie publique .

Deuxièmement : S'occuper des émissions des paquebots au port.

Mais il doit être plus facile de taxer les habitants de Marseille?

Page 130 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

L'habitant ayant un garage ne pourra plus rentrer chez lui quand il le voudra ... À moins qu'il achète une voiture électrique qui est polluée avec sa batterie dès l'achat?

Combien de chargeurs de batteries seront installés sur la voie publique avant la ZEF...?

Les transports en commun seront-ils multipliés avant la Zef???

Quels sont les éléments obligatoires et nécessaires avant la mise en place de la Zef ?.....Et les mises en demeure des habitants de Marseille.

En espérant un projet d'envergure avant la mise en œuvre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@190 - Bibi - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:29:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Cette instauration est absolument inadmissible surtout à Marseille qui avec sa métropole est très étendu sans transport en commun correct

C est mettre la charrue avant les bœufs

De plus cette mesure est idéologique et non réaliste dans le fond et la forme.

Il faut faire un référendum de toute la métropole

Qui pourras mettre à la casse ses 2 voitures pour acheter quoi

Une voiture hybride ou hybride rechargeable ce n'est qu'une façon de contourner la loi car elles polluent plus qu'une voiture équivalente (voir étude suisse)

Une voiture électrique alors qu'il n'y a pas de bornes

Bref fuyons ce pays où les politiques sont des idéologues qui ne pensent qu'à leur élection et non à gérer correctement le pays

Un futur expatrié

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@191 - Yannick - Pourrières

Organisme : UNAT

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:31:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet ZFE MARSEILLE

Contribution :

Je suis contre ce projet qui contribuera à augmenter les inégalités sociales et à stigmatiser ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule récent ou électrique ;

le chauffage , les camions de livraison , les paquebots de croisières à quai sont des émetteurs de CO2 et de pollution bien plus importants que les véhicules légers qui servent au déplacement des citoyens pour aller travailler ou pour sortie et rentrer dans leur ville !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 132 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@192 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:33:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE à Marseille.

Contribution :

Bonjour.

Je suis complètement opposé à la mise en place d'une ZFE à Marseille.

Comment les personnes à faible budget vont-elles pouvoir financer l'achat d'un véhicule "propre" (jusqu'à preuve du contraire...)?

Comment les personnes résidant hors-Marseille et travaillant en centre-ville (dans la ZFE) vont-elles accéder aux transports urbains: les parkings extérieurs sont inexistant!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@193 - MICHEL - Arles

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:36:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis dfavorable

Contribution :

Comme toujours ce sont les "petits" qui sont concernés. Peut être que si j'avais les moyens de m'offrir une Tesla, je serais pour.... Par contre les bateaux de croisière à quai polluent bien plus et ne sont pas remis en cause. Désolé je roule en voiture et moto anciennes (2000 , 1999 et 1988) en parfait état et je n'ai ni envie ni les moyens de les remplacer....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@194 - Christian - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:41:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

Contribution :

pour

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@195 - Virginie

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:42:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Bonjour

J habite à Cabriès et je viens travailler sur Marseille 2 jours par semaine car je travaille à temps partiel.

Je suis contre la mise en place des zones à faible émission car vous ne voulez plus de voitures du tout et ne proposez aucun autre moyen de substitution. Je travaille tôt le matin il n'y a aucun moyen de transport depuis mon domicile. Le premier bus est à 30 minutes à pied et il me faudrait prendre 3 bus différents pour me rendre à mon travail que je commence à 6h30. Autant me dire de ne plus dormir et prendre les transports en commun pour soi disant ne plus polluer avec ma voiture. Les voitures électriques polluent aussi lorsqu'il faut les recycler et fabriquer des batteries. Qui va me

payer une telle voiture avec mon salaire minable d'infirmière. C'est facile de mettre des barrières sans proposer de solutions.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@196Pascal - Pélissanne

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:44:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Assez des contraintes à la libre circulation !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@197 - Mikael - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:45:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Accès ZFE

Contribution :

Bonjour,

Étant conservateur, mon véhicule de tous les jours est hors vignette Crit'Air.

Mon ami habite dans le périmètre de la ZFE. Sachant que le maillage de la ville en transport en commun et leur état de propreté douteux ne me donne pas d'autre choix que de prendre un véhicule individuel.

En effet depuis La Croix Rouge jusqu'au Prado David c'est soit 20mn de voiture ou 1h15 avec 2 bus et le métro....

Autre remarque, mon amis a une auto de collection de 1980, est elle condamnée à ne plus pouvoir la sortir de son garage les week end de beau temps car situé dans la ZFE ?

Je comprend que l'on recherche à baisser la pollution, mais que fait on avec les bateaux à quai qui brûle du fioul 24/24 ?

Pourtant les quais sont à proximité de la ZFE.

Bref, cette zone me semble surtout une décision politique qui sur le papier part d'un bon sentiment mais qui ne me semble pas applicable dans l'état actuel des solutions de substitution disponibles.

Quand au problème de pollution, l'activité portuaire, l'activité petro chimique et la pollution liée à la gestion catastrophique des déchets me semble plus prioritaire à traiter que l'exclusion de quelques auto d'un périmètre décidé arbitrairement avec, à ma connaissance, aucune étude d'impact.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@198 - laurent - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:54:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : création d'une ZFE à Marseille

Contribution :

Je suis contre non pas pour des raisons anti écologiques ou anti environnementales , mais ce n'est pas la priorité de Marseille : l'offre de transport en commun n'est pas digne d'une ville de 800 000 habitants , l'habitat est composé pour beaucoup par des passoires énergétiques notamment en centre-ville , les navires de commerce et paquebots de croisière continuent de polluer à quai . Aussi, s'attaquer à la voiture est une facilité et n'est pas la cause majeure de la pollution dans cette ville où

par ailleurs plus de 30% de la population est pauvre et ne pourra pas aussi rapidement acquérir un véhicule propre même avec des aides.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@199 - Patrick - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 18:54:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :HYPOCRISIE POLITIQUE

Contribution :

Marseille en tant que grande ville n'est pas considérée comme une ville qui pollue. C'est plutôt la grande zone industrielle et portuaire située à l'ouest, de Fos qui par son importance et les vents dominants de Nord-ouest qui provoque la pollution. Elle se caractérise par un nuage orangé au-dessus de la rade. Par ailleurs, En raison de la spécificité de la ville (ures étroites, sinueuses) et de son immense retard en équipement de transport en commun lié au manque cruel dans certaines zones de stationnement. Même les parkings privés sont pleins et chers. De surcroît, le plan de circulation est inadapté, créant ainsi les perpétuels bouchons, ralentissements "durables" et provoquant une émanation de CO2 considérable et disproportionné par rapport à une circulation fluide. Les responsables locaux sont dogmatiques et totalement dépourvus de bon sens. Un habitant de Marseille arrivé en 2002.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@200 - Suzanne - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:00:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Refus total des zones dites à faible émission !

Contribution :

Commençons par supprimer les monstrueux bateaux de croisière dans la port de Marseille - les camions de livraison et après vous viendrez vous occuper de nos petits véhicules
Page 137 / 605.

diésel ou essence qui nous servent pour nos trajets travail et sorties du dimanche !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@201 - jean pierre - Carnoux-en-Provence

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:11:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Je suis contre la ZFE. ma fille étudiante n' a pas de revenu, pour changer sa "vielle" 306 essence dotée d' une injection relativement moderne , qui au final pollue moins q' un 4x4 récent hybride diesel ou essence .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@202 - claude - Peynier

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:11:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ras

Contribution :

ras

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@203 -jean - Rognes

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:14:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Je suis contre l'instauration de la zone ZFE a Marseille dans un temps aussi court

cela nous obligerait a changer de vehicule pour des modeles aussi polluants sur le long terme(batteries,transport,poids...)

je demande a elargir aux vehicules critair 3

quelle est la pollution des bateaux de croisiere? pour une utilité moindre que les autos necessaires a la vie economique et quotidienne.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@204 - luc - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:15:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

je suis contre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@205 - herve - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:34:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Je suis totalement hostile à cette mesure stupide.

Les marseillais ne peuvent déjà plus circuler et il n'ont pas les moyens de changer de voiture.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@206 - Frédéric - Cabriès

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:40:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE

Contribution :

Résolument contre une ZFE.

Mesure discriminatoire qui va assigner à résidence tous ceux qui n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule récent.

La pollution par les voitures a diminué de façon spectaculaire dans les villes sur ces dernières décennies du fait des remarquables progrès technologiques, et malgré la hausse du trafic. (cf le livre récent de Christian Gerondeau)

Cela continuera naturellement avec la disparition progressive du parc ancien du fait de son inéluctable obsolescence.

Je vois dans ce projet l'action d'une minorité d'activistes doctrinaires à tendances totalitaires (cela va bien ensemble) qui ne pensent qu'à interdire, ici et maintenant, et à imposer dans l'urgence aux autres leur idéologie de la décroissance.

Je me sens d'autant plus libre de donner cet avis que, ayant personnellement deux véhicules Crit'Air 1, je ne serai pas touché.

Mais je refuse de me trouver injustement privilégié par un véritable passe-droit.

Ce qui ne signifie pas que je sois contre une amélioration de la qualité de l'air, mais il y a une infinité de moyens autres que la ZFE pour y parvenir.

-Les aides à la modernisation du parc

-L' amélioration des transports en commun notoirement insuffisants et insécures à Marseille

-Le chauffage

-Les navires

-Les camions

ETC...

Vaste programme, alors qu' une ZFE c'est tellement plus facile, pas besoin d'être courageux ni intelligent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@207 - thierry - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:40:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pour une offre plurielle de transports a marseille

Contribution :

Je suis contre le projet de ZFE à Marseille. Depuis 30 ans, le nombre de logements explose à Marseille, le moindre espace est préempté pour en faire un immeuble. Mais, un nombre considérable de voies ont été supprimées, la canebière, la rue de rome, 2 voies du jarret, 2 voies de la corniche, et toutes les rues accaparées par le tramway. La politique de diabolisation de la voiture a conduit à un engorgement inouï de la ville, où il faut des plombs pour rallier les voies de sortie. La voiture polluée? oui, mais de moins en moins, et ce n'est pas en produisant artificiellement des bouchons que la pollution va diminuer. Le pompon ce sont les ZFE: lieu interdit aux pauvres. Mettons un péage à l'entrée de la ville, au moins on sera honnête et on prendra pas les marseillais pour des c...

Ma proposition: développer le métro et les parkings en sortie de ville, supprimer le tramway qui coute une blinde, est un danger pour les piétons et les cyclistes pour des résultats calamiteux, créer de nouvelles voies pour élargir l'offre de transport et laisser les marseillais choisir le transport qu'ils veulent. Et s'il y a trop de voitures, arrêter de pénaliser les marseillais.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@208 - Martigues

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:43:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis contre la mesure ZFE pour la ville de Marseille.

Contribution :

La comparaison avec les villes en Europe appliquant une réglementation de faible émission montre des résultats médiocres pour l'environnement. Le vécu est que les villes avec des zones à faible émission ont des taxes/verbalisations vis à vis les véhicules n'ayant pas un niveau d'émission jugé

inférieur aux seuils édités. C'est à dire la personne à faible revenu est frappé fort par la mesure. La personne avec un revenu important est privilégiée d'accès à la ville. Le résultat pour le centre-ville est un abandon par la population de faible revenu et par conséquent par les revenus important aussi, puisque le grand nombre est représenté par les revenus faible. Personne n'est intéressé par un centre-ville désert.

D'autre part le déplacement de la pollution ailleurs qu'au centre-ville est en lui-même une catastrophe pour le climat. Le cas de la voiture électrique est un véritable gouffre de l'énergie comparé d'une citadine au diesel. L'énergie nécessaire pour le même déplacement de la voiture électrique est 2 à 3 fois supérieure à la voiture thermique en raison des pertes entre la production électrique, le transport électrique, le chargement des batteries et la restitution en termes d'énergie cinématique.

La vraie mesure pour le climat serait de proposer aux propriétaires des véhicules thermiques les biocarburants à un prix inférieur aux carburants fossiles. Les biocarburants ont une équation égale à zéro à l'égard des émissions de CO2. Les véhicules récents avec une technologie euro III et supérieur ont une faible émission de pollution.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@209 - Joelle - Mimet

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 19:52:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Je suis retraitée, je dispose d'une voiture diesel qui fonctionne très bien que je comptais garder faisant très peu de kilomètres. Si j'ai bien compris en 2025 (dans moins de 3 ans) je mets mon véhicule à la casse puisque plus personne n'en voudra et j'achète une électrique.. Qui et comment sera financé mon véhicule (entre 30000 et 40000 euros) et pas de valeur de reprise de l'ancien.

Je précise que je ne suis pas contre le projet, bien au contraire le problème étant exclusivement financier pour des retraités ou des personnes qui gagnent le smic et qui ont un grand besoin de leur véhicule dans notre région.

Est ce que d'ici 2025 toutes les personnes qui habitent en périphérie de la ville et dans les villages alentours auront à leur disposition des transports en commun rapides efficaces et disponibles à tout heure de la journée?

Merci de soumettre mes questions lors de l'élaboration de ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@210 - JEAN - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 20:01:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE Marseille

Contribution :

Trop tôt et injuste . En sera t il de même pour les camions ,les bus à touristes et le paquebots de croisières qui laissent tourner leurs moteurs en permanence ?

Je suis clairement contre la ZFE alors que tout est fait dans cette ville pour créer des embouteillages là où il n'y en avait pas auparavant : comme l'idée géniale de mettre un feu rouge à piétons 5 m après le rond point de Luminy et qui crée des embouteillages monstrueux pour les gens qui viennent des calanques , des facultés de Luminy ,de Cassis par la Gineste ou qui viennent de Marseille et vont soit aux calanques ou à Cassis et la Ciotat une très bonne trouvaille faite par un "ingénieur" payé par nos impôts ! il va sans dire que le bilan carbone et le bilan financier et la perte de temps engendrée par cette vaste c.... est plutôt sympathique !!! Ne mettons pas la charrue avant les boeufs avant de pondre des lois et des réglementations que l'on ne pourra pas faire respecter faute de moyens ...Je suis donc contre ce projet inutile pour le moment .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@211 - MARC - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 20:21:34

Page 144 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON Aux ZFE ET À L. AUTOPHOBIE

Contribution :

Interdire les ZFE et mettre un terme à l'autophobie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@212 - robert - Peynier

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 20:33:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE marseille

Contribution :

Une honte, toujours les mêmes qui sont pris comme bouc émissaire.

Que la pollution soit imputable aux véhicules, c'est risible.

Et le scandale de la taxe carbone, on n'en parle pas et pourtant...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@213 - Laura

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 20:35:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre la zfe à Marseille

Contribution :

Bonjour, marseillaise depuis ma scolarité je trouve inopportun de créer une zfe dans la ville. Entre les véhicules sans permis les véhicules volés les véhicules non assurés il y a déjà bien assez à réguler pour que le trafic soit moins dense et donc moins « pollué » sans parler des usines ou des bateaux du port maritime.... Ce sont toujours les mêmes qu'on « ***** » au final.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@214 - michel

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 21:03:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Michel SAINT MARTIN DE CRAU

Contribution :

Totalement contre les ZFE qui vont pénalisés les petits sans pour autant résoudre le problème qui vient surtout des usines tel celle du pourtour de l'étang de Berre et qui on provoquer une multitudes de cancer, de tout ces gros bateaux qui sillonne les mers, ainsi que tout ces camions qui transporte des marchandises alors que cela fait des années que l'on nous dit qu'il devrait ce faire par le rail.

Ce projet n'est qu'une arnaque afin d' imposer pour ceux qui le peuvent le remplacement de véhicule .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@215 - LIONEL - Maussane-les-Alpilles

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 21:17:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Ma Liberté de Rouler

Contribution :

D'une manière générale, tout citoyen aimerait protéger la planète et la rendre plus propre. Les ZFE partent d'une bonne intention sauf que c'est encore les automobilistes qui vont trinquer! Je suis ne

pas contre les véhicules électriques mais l'intérêt de cette technologie n'a de sens que pour les centres ville de nos grandes métropoles.

Vous me direz alors mais pourquoi je me plains?

Tout simplement parce que je fais plus de 80kms par jour pour me rendre sur mon lieu de travail et que mon véhicule diesel (récent je précise donc classé catégorie 2) est idéal car économe, fiable, propre car équipé d'un filtre à particule et je dispose d'une autonomie de plus 1000kms! Les moteurs diesels n'ont jamais été aussi "performant" et notre gouvernement nous impose petit à petit de délaisser cette technologie qui a pourtant fait ses preuves et que les industriels maîtrisent du début à la fin.

Si pour Marseille l'échéance est prévue à 2025, Paris y est déjà. Pire encore, la capitale souhaite interdire les véhicules thermiques dans quelques années alors qu'ils n'ont jamais été aussi vertueux. Si tel est le cas, Marseille y viendra et, à terme, les autres principales communes du département.

Encore une mesure qui est censée plaire aux écolos (dont la majeure partie ne possède pas de voiture) et à certains politiques (qui eux disposent d'un chauffeur et/ou d'un véhicule administratif).

Donc je dis NON aux ZFE, laissez nous notre liberté de rouler et la façon de nous déplacer!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@216 - Philippe - Marseille

Organisme : Particulier

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 21:33:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une écologie positive

Contribution :

Bonjour

Je suis contre ce projet car il s'agit là d'un projet prôner par une idéologie écologique punitive. Il faut arrêter d'interdire. Interdire, c'est tentant car très facile à mettre en place, cela ne demande que très peu de chose; un texte de loi, un vote, un peu de communication et hop le tour est joué.

Par contre l'écologie positive demande un peu plus de travail, de temps, d'argent, et surtout de volonté. Exactement le contraire de ce qui est proposé.

Le peu de résultat de ce projet sera à la hauteur du manque d'attention et du manque d'implication de la population.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@217 - Jean-jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 21:50:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PAS DE ZFE à MARSEILLE

Contribution :

Que les écolos aillent faire leurs "ZFE!!! en afrique

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@218 - Francois - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 21:55:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Bonjour, je suis contre l'installation d'une ZFE pour l'agglomération d'Aix Marseille car cela va pénaliser les personnes les moins riches et qui n'auront pas les moyens de s'offrir un nouveau véhicule moins polluant

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 148 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@219 - Yvan - Charleval

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 22:21:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la ZFE marseille

Contribution :

Sous couvert d'écologie on interdit les vieux véhicules qui sont souvent ceux des plus bas salaires pour imposer des véhicules "propres" sinon rechargera au nucléaire et ne sait pas recycler. cela ne fait que le jeu des gros groupes. Et pourtant je suis écolo. Si vous voulez l'être, arrêtez plutôt de tout bétonner, de multiplier les zones commerciales redondantes. Interdisez aux tankers de tourner au fuel lourd H24 dans la rade... Et foutez la paix au 4 clampinsvsvui vont à Marseille 3 fois l'an avec un diesel!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@220 - Patrice

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 22:31:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet de creation d'une ZFE

Contribution :

Je suis absolument CONTRE cette mesure complètement inefficace qui contribue une fois de plus à pénaliser les automobilistes déjà rackettés par les radars et qui ne servira que de faux alibi aux pouvoirs politiques afin d'essayer de prouver qu'il a lutté contre le réchauffement climatique. Nous n'avons pas tous les moyens de changer de voiture et nous ne sommes pas comme les bureaucrates qui pondent ces lois et qui ont à leur disposition une voiture de fonction, ou comme ces fonctionnaires des grandes villes, qui ont le metro et le bus à 300m de chez eux. Cette loi, sous couvert d'écologie pénalise les plus démunis, ceux que la politique du logement a contraint d'aller habiter loin des centres villes. "Prenez les transports en commun !" allez vous dire, mais on ne pourra jamais mettre un arrêt de bus devant chaque lotissement. Ces gens ont BESOIN de leur voiture pour travailler, faire

leurs courses, emmener les enfants à l'école, et SE FAIRE SOIGNER, car dans les campagnes, c'est le désert médical.

On veut pénaliser les automobilistes parce que c'est une proie facile. Mais on n'empêche pas les super paquebots et super tankers de polluer tant et plus les ports de Marseille !

On n'empêche pas les poids lourds de sillonner nos routes et nos autoroutes tant et plus, maintenant que la "libre concurrence" voulue par Maastricht a fait disparaître le fret des rails de France.

Changer de voiture ? S'endetter tant et plus pour 10 ou 15 ans, pour que dans 5 ans nos politiques, qui n'ont AUCUNE connaissance scientifique et AUCUNE suite dans les idées nous pondent une autre loi qui nous oblige encore à changer de voiture !!!

On a déjà eu le conflit des gilets jaunes à cause de la taxe carbone sensée réduire l'usage de la voiture. On a mis à côté de la plaque et on a mis le feu à la France entière. Voulez vous qu'on mette le feu à Marseille ? Mais ce sera pas à la façon de l'OM

Et pourtant, je ne suis pas concerné parce que je ne vais JAMAIS à Marseille. Marseille où les automobilistes conduisent comme des fous, brûlent les feux rouges, roulent en sens interdit ou stationnent de façon gênante en toute impunité ! Marseille est une ville dans laquelle les lois de la République ne s'appliquent pas !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@221 - Patrick - Marseille

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 23:38:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Et pour ceux qui vivent en appartement, vous avez prévu quoi?

Contribution :

Bonjour,

J'habite dans un vieux appartement dans le 10ème à Saint-Loup en plein boulevard.

Le manque évident de stationnement, les voitures se garent en double sur les petites rues de quartier, une galère pour trouver un stationnement ou un garage à loef.

Votre proposition de zone ZFE c'est pour nous « emerder » comme le dit si bien notre Président. Cette fois ce n'est pas les non vaccinés que l'on s'adresse mais aux habitants de Marseille n'ayant pas les moyens de se payer une maison individuelle qui dit en passant n'est très écologique.

Vous qui vous souciez tant de l'écologie, ça vous gêne pas de construire des bâtiments dès la moindre parcelle de terrain libre. Je suppose que les parkings ne sont pas aussi rentable que les appartements, du coup on accroît la population sur les quartiers comme des sardines sans se soucier des problèmes que cela engendre.

Embouteillages, recherches d'emplacements libres et colères sont le quotidien du quartier.

La pollution que cela engendre de tourner en rond, de créer des embouteillages par le nombre de véhicules en circulation bien trop important ne dérange pas les écolos.

La solution les VE, pas de prises pour ceux qui vivent en appartement on s'en fou. La fabrication très polluante des VE, on s'en fou du moment qu'ils ne rejette rien à l'échappement. Où est le bilan carbone de celui qui garde sa vieille auto et celui qui en achète une neuve VE?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@222 - Patrick - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 24/01/2022 à 23:43:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis opposé aux ZFE.

Contribution :

On ne peut pas sacrifier une grande partie de la population au motif que, depuis des années, les élus n'ont rien fait dans le sens de l'écologie, alors que le problème était prévisible et depuis longtemps.

Comment feront les citoyens qui ne peuvent faire autrement que d'utiliser leur véhicule, pour raison professionnelle, médicale ou autres s'ils n'ont pas les moyens de changer de véhicule ou tout simplement de gérer les problèmes liés à un véhicule électrique (recharge) ?

Personnellement, dans mon ménage nous avons 1 véhicule diesel ancien et un véhicule essence encore plus ancien et ceux-ci peuvent durer encore de nombreuses années.

Les réformes ne peuvent se faire dans la brutalité, comme c'est devenu trop systématiquement le cas.

Gouverner, c'est prévoir.

L'urgence climatique ne sera pas réglée parce que la seule France aura mis en place ses ZFE d'ici 2 ou 3 ans, c'est une évidence. Il faut donc laissez donc du temps au temps ! Décaler ce projet ne changera pas grand chose en termes de climat.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@223 - Anne - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 00:27:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Contre cette ostracisation .. c'est une mesure anti-sociale

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@224 - Bernard - Gréasque

Page 152 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 04:34:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Il faut arrêter d'emmerder les automobilistes et stopper l'auto phobie

Contribution :

Non à l'autophobie et il faut arrêter d'emmerder les automobilistes avec le raquette des radars,

Les imitations de vitesse devraient être effectuées avec une marge raisonnable de 15 à 25 km/h comme c'est déjà réalisé dans beaucoup de pays en particulier aux USA , au Canada , en Espagne, en Italie ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@225 - Suzanne

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 07:08:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE marseillaise

Contribution :

Je m'élève contre ce projet de loi qui est une fois de plus pénalisant pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule électrique !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@226 - Corinne - Sénas

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 07:52:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'instauration d'une ZFE

Contribution :

Je fais 140km jour AR pour venir travailler au centre de Marseille quartier Vieux Port. Un véhicule électrique n'est donc pas adapté lorsque l'on fait environ 25000km par an. Les diesels récents ne sont pas plus polluants qu'un véhicule électrique si l'on tient compte de la production et recyclage des batteries. Sous prétexte d'écologie, c'est la mobilité des français que l'on restreint avec la création des ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@227 - Sebastien - Tarascon

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 07:55:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre les zfe

Contribution :

Comme un très grand nombre de personne , je n'habite pas dans une grosse agglomération , il n'y a pas de transport en commun pour obtenir la flexibilité dont j'ai besoin dans mon métier . Je fais quotidiennement 75 km pour travailler , je possède donc un véhicule diesel , critère 3 donc relativement récent . Au vu des dernières évolutions automobiles , je ne retrouve pas de véhicule avec lequel je puisse me projeter sauf à avoir des moyens financiers que je ne dispose pas . Donc pour moi et ma famille ce projet ainsi que celui de Montpellier , Nimes , Avignon et maintenant Marseille , sont des projets d'exclusion d'une grande partie de la population . Donc je suis contre ces mises en place !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@228 - Stéphane - Rognac

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 08:27:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Page 154 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Je suis contre la ZFE de Marseille. On ne peut pas taper continuellement sur les autos alors nous avons les moyens de faire autrement. Marseille deuxième ville de France et aucun super chargeur électrique. Aucune électrification à quai pour les bateaux de croisière, c'est plus simple de leur dire de ne plus venir :- (Il n'y a pas assez de bus électrique et aucun à l'hydrogène. On pourrait en parler pendant des heures. Il faut arrêter de se dire écolo et de dire que l'on a pas d'argent. Vous ne voulez plus de pollution, OK, nous avons la technologie pour mais arrêter de dire que ça coûte trop cher pour ne pas le faire. On donne un pognon de dingue à l'état et ils n'ont jamais d'argent sauf pour eux bien sûr. Le prix du carburant est taxé au 3/4 mais il est plus facile de taper sur le pétrolier et son 1/4 restant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@229 - Benoit - Rousset

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 08:40:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La ZFE est contre l'identité marseillaise

Contribution :

Bonjour,

Depuis des siècles Marseille est une terre d'accueil multiculturelle.

La ZFE aura pour conséquence de réserver l'accès à Marseille à une élite qui pourra suivre les évolutions de la réglementation ZFE.

Les critères d'éligibilités des voitures pour circuler en ZFE vont indéniablement se durcir et seul les plus aisés pourront suivre le rythme.

Cela est pour moi une entrave à la liberté de chacun, la liberté de circuler librement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 155 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@230 - Guillaume - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 08:50:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en place ZFE

Contribution :

Bonjour,

Nous habitons à Aix-en-Provence et nous possédons deux véhicules : une citadine (Mercedes classe A) et une routière (Mercedes Classe C) tous deux classés CritAir4.

N'ayant pas les moyens d'acheter ces véhicules neufs, nous les avons achetés d'occasion et, à l'époque, seuls des véhicules diesels étaient disponibles sur le marché. Pour exemple, 98% des Mercedes classe A vendues neuves étaient diesel, donc impossible d'en trouver en essence d'occasion.

Aujourd'hui, nous envisageons de remplacer la citadine par un véhicule neuf, 100% électrique et financer l'installation d'une borne de recharge car, bien que nos véhicules soient entretenus et en excellent état, il est ***** de conserver un diesel pour faire que de la ville et de plus nos finances nous permettent maintenant d'envisager cet achat.

Cependant nous ne savons que faire pour le deuxième car il ne sert qu'à des « long trajets » sur autoroute pour nous rendre dans nos familles. Certes nous pourrions toujours rouler avec sur les autoroutes, mais nous serons systématiquement exclus de toutes les destinations : Calluire et Cuire, Toulon, et Sèvres. Donc il faudrait aussi le remplacer mais nos finances de nous permettent pas de remplacer simultanément 2 voitures, et il n'existe actuellement pas de véhicule CritAir 0 abordable capable d'emmener une famille de 5 personnes sans avoir à recharger 4 ou 5 fois sur le trajet (sans compter le coût exorbitant de la recharge).

Quand nous nous rendons dans ces destinations nous garons notre véhicule et, une fois sur place nous utilisons les transports en commun et ne reprenons la voiture que pour quitter la ville. Ne serait il pas possible d'autoriser ces véhicules à entrer et sortir des ZFE pour « arriver et repartir de leurs destinations »? Autre solution me direz vous: se garer sur des parking satellites...pour peu qu'ils existent et qu'ils soient un minimum sécurisés, mais imaginez la galère avec les 3 enfants et tous les bagages pour prendre le bus afin d'arriver enfin à destination !

Donc nous sommes dans l'impasse, il n'y a aucune solution économiquement viable et nous nous interrogeons aussi sur l'impact écologique de ces mesures. Certes nous comprenons et soutenons les démarches permettant d'améliorer la qualité de l'air, mais nous ne comprenons pas cette mesure qui va générer des tonnes de déchets automobiles dont on ne saura quoi faire. De plus, nous possédons un indicateur de qualité de l'air à notre domicile et, bizarrement, il s'affole surtout l'hiver: il n'y a pourtant pas plus de voitures l'hiver que l'été, non ? Ne faudrait-il pas mettre plus l'accent sur

l'isolation des logements et l'amélioration des modes de chauffage au lieu d'obliger les gens à investir à fonds perdus dans des voitures?

Pourriez-vous prendre en compte le cas des familles effectuant de longs trajets pour visiter des habitants des zfe et qui n'ont ni les finances, ni de solutions leur permettant de remplacer leur véhicule par un CritAir0?

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@231 - pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 08:51:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Aide pour un changement de mobilité ?

Contribution :

Le projet est imposé rapidement aux citoyens donc :

-il y aura t-il des aides pour changer de véhicules ?

dans le cas contraire, il faudrait une Zone à l'horizon 2028.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@232 - JEAN-LOUIS - Sénas

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 09:16:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET DE ZFE A MARSEILLE

Contribution :

Je trouve cette mesure anti-sociale, seuls les personnes ayant le moyens de mettre plus de 30 000 euros pour acheter un véhicule électrique ou hybride pourront circuler sans contrainte. Retraite, je possède une saxo diesel de 20 ans et 180 000 kms dont le contrôle technique est vierge, qui ne consomme que 3.5 litres au 100 km et ne pollue pas. il me sera interdit de circuler, alors à quoi sert le contrôle technique et antipollution?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@233 - FRANCINE - Sénas

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 09:39:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Je suis contre les ZFE

Contribution :

Je suis contre la mise en place de ZFE à Marseille

Je possède un véhicule diesel de 3 ans et lors de son achat il n'a jamais été question d'une quelconque interdiction de circuler, actuellement nous subissons déjà des prix prohibitifs des carburants, ça suffit de tirer sur les automobilistes. Arrêtons les mesures inutiles qui ne permette qu'aux riches de circuler sans contraintes, croyez vous qu'avec un petit salaire ou une petite retraite on puisse acheter une voiture électrique à plus de 30 000 euros. Nous avons besoin de circuler pour nous rendre à des soins et consultations médicales. Rendons la liberté et la joie de vivre aux français au lieu de les brimer sans arrêt.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@234 - Gilbert - Gignac-la-Nerthe

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 09:43:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE MARSEILLE

Contribution :

A quoi servira une ZFE sur MARSEILLE alors que la ville est souvent balayée par le mistral et la tramontane. La ville va pénaliser les plus démunis, sur le port les bateaux de croisière et les car ferry font tourner leurs groupes électrogène toute la journée pour produire de l'électricité. La municipalité se trompe de cible .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@235 - Michel - Cuges-les-Pins

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 09:46:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zone à faibles émissions mobilité

Contribution :

je pense qu'il est inutile de se lancer dans une réglementation impopulaire et compliquée à mettre en œuvre envers les véhicules anciens. en effet, ceux-ci disparaîtront d'eux-même en grande partie avec le remplacement par des véhicules électriques quand les infrastructures seront suffisantes pour assumer leur recharge dans des délais raisonnables.

Le peu de véhicules thermiques restants, roulant peu, auront une influence négligeable sur la pollution de l'air, surtout en les comparant avec les autres sources de pollution.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@236 - christopher - Les Pennes-Mirabeau

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 09:56:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la double peine de de la pauvreté

Contribution :

Mesdames et Messieurs les gouvernant de la Métropole de Marseille bonjour,

Avoir des véhicules très peu polluants, n'est pas a la portée de toutes les bourses.

Polluer n'est pas une vocation chez les personnes ayant peu de moyen mais une conséquence.

Ce système profondément discriminatoire est révoltant et vous le savez.

En pratique cela pénalisera encore une fois les personnes qui ont peu de moyens, est-ce vraiment vos valeurs d'exclure les pauvres ?

Je ne suis pas contre des zones à très faibles émission de co2 mais cela ne doit pas être au détriment d'une partie de la population, basé sur leur revenus.

Ce que je vous propose c'est que ces zones soient totalement réservées aux véhicules de transport en commun dit vert, dans ce sens on respectera le besoin de mobilité, de faible émission de co2 et d'égalité entre les personnes.

Je vous remercie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@237 - joseph - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:03:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre les ZFE

Contribution :

Ces Zones à faibles émissions sont des zones d'exclusion pour les plus démunis.

Les voitures électriques hors de prix en comptant les maigres aides financière. Pour l'élaboration des batteries combien de pollution de carbonisation de destruction de site (ces sites sont lointains dans des pays très pauvres) beaucoup de composants des voitures électriques viennent d'Asie. Il serait plus judicieux d'améliorer les transports en communs

pas seulement du confort mais surtout de la fiabilité et de l'offre et palier aux zones sans désertes.

Quand la France exporté du Diesel car peu consommé au détriment de l'essence les producteur nous ont vanté le diésel, maintenant on exporte de l'essence et on importe du diesel

comment gagner plus de pognon en grugeant la petite pollution des véhicules; mais les gros cargos qui fonctionnent ai fioul lourd qui polluent à outrance on en parle pas! Et je pourrais ainsi en ajouter les fusées, les engins militaires les bateaux de plaisances les centrales aux gaz et aux charbons etc ...

Alors quand tous ces pollueurs auront cessé je veux bien accepter les ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@238 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:05:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE de Marseille

Contribution :

Totalement contre le projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@239 - Pascale - Marseille

Organisme : particulier

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:09:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :contribution sur la ZFE

Contribution :

Je suis très favorable à la ZFE et je suis étonnée qu'on puisse qualifier cette mesure d'"anti-social". La ZFE sert à protéger les résidents qui vivent dans l'hypercentre de Marseille (dont 60% vivent sous le seuil de pauvreté rappelons-nous) et que la pollution atmosphérique tue progressivement (un décès sur 5 imputé à la pollution atmosphérique dans le monde selon l'OMS, 100 000 décès prématurés en France chaque année). La ZFE ne sert pas à pénaliser les automobilistes mais à protéger ces populations. La santé des résidents et de leurs enfants me semblent plus prioritaire que la mobilité des personnes qui vivent hors hypercentre et qui n'ont pas à subir cette pollution extrême de particules fines et n'ont pas d'état d'âme à polluer les autres. Le but est la recherche de l'intérêt général et pas celui de son petit confort individuel.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@240 - Jacques - La Ciotat

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:14:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Concertation ZFEm

Contribution :

J'ai une petite voiture de 2003 - critère 3 - mais qui a très peu roulé (moins de 100.000 km) et je n'ai par conséquent pas l'intention d'en changer (d'autant qu'elle pollue certainement moins que les grosses cylindrées récentes qui, elles, ont une vignette crit'air 1 juste parce qu'elles sont récentes, mais surtout parce qu'elles ont participé à l'économie productive de l'automobile qui veut que l'on consomme du neuf pour faire tourner les machines et les emplois (faire tourner les usines pour produire des biens dont on n'a pas besoin, ce n'est pas très écolo !).

N'habitant pas Marseille, je peux donc utiliser avec ce véhicule sans limitation dans ma petite commune. Et je ne l'utilise déjà plus depuis longtemps pour circuler dans Marseille. Pourtant si je dois juste une fois par an me rendre au port pour embarquer avec mon véhicule destination la Corse, je ne pourrai plus le faire, car il faut traverser la ZFEm pour accéder à l'entrée du port passagers .

Devoir acheter une voiture neuve juste pour traverser (par obligation) une fois par an la ZFEm, c'est absurde (et anti-écologique) !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@241 - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:16:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

OPPOSITION ABSOLUE A CE PROJET. A ENTERRER AU PLUS VITE.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@242 - Jean-Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:17:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis opposé à la mise en place du ZFE

Contribution :

C'est une mesure anti sociale et discriminatoire qui exclut les personnes à faibles revenus, nombreuses à Marseille. Il n'y a pas de dérogations prévues pour les besoins ponctuels (visite médicale par ex.) les véhicules des professionnels et artisans, les véhicules de collection faisant partie du patrimoine. Les transports alternatifs comme ceux en commun sont pas assez développés, chers, insuffisants, pas commodes. Les parkings insuffisants et hors de prix.

La ville n'est pas équipée ni adaptée pour le vélo.

Les commerces, déjà touchés vont en pâtir comme c'est arrivé à Grenoble. Ça ne ferait qu'amplifier les problèmes d'embouteillages et de circulation comme à Paris.

Les véhicules électriques sont bien plus néfastes écologiquement qu'annoncé. Cette mesure impopulaire, avec les radars automatiques et les PV, sera jugée comme un nouveau moyen de ponctionner les automobilistes qui n'ont pas le choix pour se déplacer sur une ville aussi étendue.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@243 - Bruno - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 10:19:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Ce projet -bientôt réel - c'est mettre la charrue avant les boeufs !

En effet, les transports en commun sont insuffisants, avec un réseau métro peu développé, des trains peu nombreux pour relier les communes à proximité (dont Aix), des amplitudes horaires ne couvrant pas tous les besoins. Or, la ville de Marseille est très étendue géographiquement: il faut savoir que la commune (pas l'agglomération) est 2,5 fois plus grande que Paris et plus de 4 fois plus grande que Lyon.

La configuration géographique est également un casse-tête, sous forme de croissant délimité par la mer d'un côté et des collines de l'autre, interdisant quasiment tout périphérique ... sauf à des coûts irréalistes, surtout pour une ville pauvre et des finances publiques en piteux état. Il reste les contrats public/privé, dont le financement peut être assuré sur la durée ... la très longue durée. Or, ce projet ne laisse pas de durée, car il est poussé par des lobbyings d'écologistes déconnectés de la réalité.

Avant le développement des transports en commun, on fait quoi ?

Du vélo ? amusez-vous à circuler dans Marseille, avec peu de voies cyclables ce qui est logique étant donnée l'étroitesse de la plupart des rues, avec ses collines qui nécessitent une forme physique digne de la montée du Tour de France à l'Alpe d'Huez (j'exagère, en bon marseillais) !

Du covoiturage ? si cela pouvait se développer cela se saurait, ne serait-ce que parce que tout un chacun voudrait bien diminuer ses coûts de déplacement (confère le mouvement des Gilets Jaunes). De plus, le nombre de voitures autorisées à circuler étant destiné à être réduit de façon drastique, l'exercice serait pour le moins délicat. Or, les propriétaires des véhicules amenés à être interdits sont par définition peu argentés, car les autres ont des véhicules récents, donc autorisés. De brillants esprits suggéreront des aides de l'Etat pour inciter au changement, ce qui coûtera cher globalement aux finances publiques mais pour une petite somme par destinataire.

En conclusion, une aberration franco-française comme on en connaît tant, même si l'objectif final contre la pollution est évidemment louable. Malheureusement, ce sera bientôt la réalité, contre l'avis de la majorité des intéressés et contre la démocratie : mais la France est-elle toujours une démocratie ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@244 - Gérard - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 11:01:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Opposé à la ZFE car :

Je n'ai pas de transport en commun pour aller dans Marseille.

Pas de possibilité de rejoindre les hopitaux sans véhicule

Retraité je n'ai pas les moyens de changer de véhicule

Je possède un véhicule de 1997 qui ne sera classé collection qu'en 2027

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@245 - Jean - Pélissanne

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 11:05:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE-M

Contribution :

ZFE = atteinte à la liberté de circulation et utopie écologique. En plus, on généralise la limitation à 30km/h alors qu'il est prouvé que tous les moteurs polluent plus, en dessous de 50 km/h... Alors, l'écologie a bon dos et n'est qu'un prétexte à chasser la voiture hors des villes.

On se dirige vers une obligation d'acheter des voitures électriques ou des voitures à essence neuves sans savoir jusqu'à quelle date elles pourront circuler en ville. Si les transports en commun peuvent convenir aux habitants de la ville et ont des horaires adaptés à leurs habitudes, il n'en va pas de même pour tous ceux qui doivent venir à Marseille pour y travailler, pour des raisons familiales ou pour consulter des médecins ou suivre des traitements dans les divers établissements de santé de la ville.

Une fois de plus, on tend vers un tri censitaire: la circulation en ville sera réservée à ceux qui ont les moyens de payer des voitures neuves et de plus en plus chères. C'est l'instauration d'un "péage urbain" inique et une discrimination par l'argent, une de plus dans un pays dont la devise prône l'égalité et la liberté. On retrouve le phénomène des autoroutes à péage de plus en plus cher: la sécurité nettement plus élevée que sur les routes mal entretenues et ridiculement limitées à 80 et souvent même 70 km/h.

Payez, vous serez considérés.!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@246 - philippe - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 11:06:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Refus ZFE

Contribution :

Je refuse la ZFE a Marqseille (ou ailleurs !)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@247 - ADRIENNE - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 11:14:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :opposition au projet

Contribution :

Je ne suis plus toute jeune (77 ans) et retraitée de l'Education Nationale . J'habite Marseille sur la colline Notre Dame de la Garde et , comme vous vous en doutez les pentes sont

fortes surtout quand il s'agit de remonter chargée de courses ; c'est pourquoi ma petite Smart (critier 3 à ce jour) m'est bien utile ! Certes le bus 60 s'arrête à ma porte mais

lorsque je dois me rendre dans un quartier plus éloigné , pour un rendez-vous médical par exemple, les trajets avec les correspondances sont beaucoup plus longs et fatiguants qu'en voiture , les escaliers du métro sont un peu pénibles quand ils ne sont pas roulants . Quant aux taxis , trop chers !

Cette loi va m'obliger à renoncer à changer de véhicule pour en prendre un neuf car je n'aurais pas les moyens de l'acheter (d'ailleurs , si il est électrique je ne pourrais pas le brancher , n'ayant pas de garage) ; Vous avez raison de dire que cette loi est anti-sociale car elle va laisser le champ libre à ceux qui ont les moyens de se payer un véhicule conforme à la nouvelle loi : en particulier aux monstrueux SUV . Pour moi, j'aurais perdu mon autonomie de déplacement agréable et le plaisir de conduire . Me restera à déménager dans un quartier moins pentu ou dans un HEPAD !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@248 - Kantin - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 11:53:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis

Contribution :

Je suis contre cette proposition.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@249 - Vincent

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 12:14:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Pour la ZFE

Contribution :

Utilisateur des transports en commun (TER puis vélo en libre service) pour venir travailler sur Marseille (alors que j'habite à 30km), je suis absolument pour les ZFE en milieu urbain dense, pour préserver un maximum la santé des gens y habitant ou y travaillant.

Les gens ayant des véhicules anciens (ce qui est mon cas - je ne l'utilise que pour me rendre à la gare la plus proche de mon domicile) ont la possibilité d'utiliser les parkings relais et prendre les transports (denses et nombreux) en commun (bus, tram, métro, vélo en libre service) aux abords de cette ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@250 - Francis - Pélissanne

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 12:30:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE à Marseille

Contribution :

Une fois de plus une discrimination par l'argent est faite par nos dirigeants, bientôt seuls les plus riches pourront se déplacer, les autres seront limités à rester dans un périmètre restreint. Puisque vous désirez agir pour l'environnement mettez gratuitement à disposition des parking pour tous les types d'autos à l'entrée de Marseille et des véhicules électriques individuels et gratuits pour tous dans ces parking.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@251 - Isabelle - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 12:33:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Changement de véhicule

Contribution :

C est une belle idée Sur le papier

à moins que la mairie offre un véhicule non polluant de remplacement et la métropole un vrai service de transports en commun ?

Que feront les riverains qui n ont pas les moyens? Ceux qui ont un garage y accéderont commun s ils ne peuvent rouler?

Page 169 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@252 - Thierr - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 12:59:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à faible émission Marseille centre-ville

Contribution :

Zone à faible émission Marseille centre-ville c'est une excellente chose pour les riverains du centre-ville asphyxié par les pots d'échappement le bruit et l'incivisme. Il est important parallèlement de développer les transports en commun évidemment mais ce sera surtout difficile pour certaines personnes d'abandonner leur véhicule. Souvent craignent les transports collectifs et l'incivisme et ont pris depuis longtemps l'habitude du confort de la voiture. Par ailleurs, les scooters sont particulièrement polluants et génèrent beaucoup de nuisances pour mes habitants, je vous remercie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@253 - JULIEN - Marseilles

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 13:25:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET DE ZFE

Contribution :

Ne serait-il pas possible de limiter l'accès avec des jours pairs et impairs en fonction de la plaque d'immatriculation afin de trouver un compromis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 170 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@254 - stéphan' - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 14:05:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :mauvaises cibles / Trop fortes contraintes

Contribution :

Une ZFE à Marseille?

Oui pour les paquebots et les super containers maritimes!

Non pour les véhicules des particuliers qui économisent presque une vie pour pouvoir en acheter une ou travaille tout le reste de leur vie pour pouvoir vivre.

Ca va trop vite! quasiment du jour au lendemain, il faut changer de voiture! acheter une voiture ou changer de voiture ne se fait pas sur un coup de tête pour les 99% des personnes que je côtoie ou que je croise à mon travail, pendant mes loisirs, dans ma famille, en vacances, etc.

C'est une nécessité, non un loisir! d'ailleurs, si je n'avais pas de voiture, je ne pourrais pas partir en vacances, pas travailler, aller faire du sport, au cinéma, au match, etc.

De plus, les infrastructures ne permettent pas à tous le monde de pouvoir s'équiper de véhicules électriques. Moi le premier: j'habite dans un appartement au 3ème étage d'une résidence. Je n'ai pas le droit d'avoir une alimentation électrique dans mon box/garage en sous-sol... comment faire pour recharger ma voiture? une rallonge par la fenêtre qui passe devant la fenêtre et balcon de mes voisins puis traverse le parking et les espaces verts/jeux pour enfants??

Ces ZFE sont des visions utopiques d'un avenir sous le lobbying du tout électrique!

Comment passer au tout électrique alors qu'en France nous réduisons nos capacités de production??

Puis aussi, ces ZFE vont tuer les emplois concernant les professionnels de l'automobile domicilié dans ce secteur, leur clients ne pourront plus venir avec leur véhicules, de même pour les autres commerces... Ces ZFE vont tuer les centre-ville! pour ma part, j'ai besoin d'un véhicule ayant une grande autonomie et très peu de temps de plein/recharge.

J'ai 2 métiers, les deux incombent d'avoir un véhicule disponible afin d'intervenir en urgence dans un périmètre de 80km autour de mon domicile, y compris en centre-ville...

Puis cela va tuer aussi un des plus beau patrimoine français qu'est l'automobile...

Cela va nuire grandement à beaucoup de passionnés et des professionnels vers qui ces passionnés se tourne pour continuer à faire vivre leur passion.

Les aides de l'état pour changer de véhicule sont insignifiante! j'ai aujourd'hui un véhicule qui m'a couté environ 30 000€ lors de son achat en première main car à neuf je n'avais pas le budget... aujourd'hui, je ne suis plus en capacité financière de racheter un véhicule équivalent en tout électrique qui coûterai entre 80 000 et 120 000€!

Cela me coûte beaucoup moins cher d'effectuer un entretien minutieux de mon véhicule que j'utilise tous les jours que de faire un crédit pour acheter un tout électrique!

à ce jour, je n'ai toujours pas assez d'apport pour pouvoir acheter un logement pour y vivre!

j'ai mis toute mes économies de jeunesse dans mon véhicule afin d'avoir un modèle fiable et sûr.

Suite à plusieurs décision gouvernementale, mes revenus ont baissé drastiquement depuis 10 ans, environ 25%, alors que j'exerce le même métier depuis presque 15 ans.

Mon véhicule actuel est crit'air 2.

J'effectue de longue recherche afin de l'équiper au bio éthanol, E85, qui pour moi est l'avenir des carburants avec l'hydrogène.

Je pense qu'augmenter le nombre de véhicule au E85 ferait baisser plus drastiquement la pollution globale que de fabriquer et utiliser du tout électrique!

Dans certains pays développés, ils font machine arrière sur les ZFE car ils ont une baisse très significative de leur économie depuis la mise en application de ces ZFE dans les grande métropole.

Je ne suis pas complotiste de nature mais ces ZFE sont une mascarade, cela va créer une désertion des villes au profit des campagnes, mettant encore plus à mal ceux qui survivent car il faudrait bien qu'ils aillent se faire soigner en ville, effectuer des procédures administratives, aller à l'école, à l'université mais beaucoup ne le pourront pas car il n'y aura plus d'équité entre les ruraux et les urbains. Ceux qui habitent et vivent en ville vont se retrouver en étaux, car il n'auront pas le choix que de s'adapter ou tout abandonner au mépris de leur confort et de leur niveau de vie!

Le résultat que j'entrevois est que les villes vont être fuies et vont appartenir uniquement au plus fortuné qui n'utilisent même pas de voiture aujourd'hui!

Ils seront heureux de vivre dans une ville sans commerce? pour moi il va y avoir une scission et une création de 2 communautés distinctes... cela va engendrer des tensions et de la violence, les gilets jaunes en sont les premiers lanceur d'alertes!! sauf que là, les gilets jaunes seront TOUS les ruraux, pas seulement les plus démunies comme nous l'avons vécu il y a quelques années... ceux qui ont décidé la mise en place des ZFE ont des œillères et ne voient pas les dégâts que cela amènera socialement et économiquement parlant! Il n'écoute pas les associations de passionnés, les associations de défense des automobilistes, nous aussi nous souhaitons œuvrer pour un meilleur climat mais pas au détriment de notre vie ou survie! Nous avons une solution, qui plus est produite sur le sol national! et sa mise en place coûtera beaucoup moins cher pour tout le monde! Mais ne rapporterait pas grand chose aux conglomérats roi des industries, du marché de l'énergie électrique. Ces ZFE sont aussi un pied de nez au puissant empire du pétrole je l'entends bien, nous parlons d'indépendance énergétique? mais nous sommes déjà dépendant des autres pays limitrophe ne serait-ce que pour subvenir à nos besoins de base en énergie électrique dans notre pays! alors que nous étions le premier producteur en Europe et le premier exportateur d'électricité! Tout se recoupe depuis des années... c'est vraiment à vomir... je n'ai plus les mots, il faudrait en inventer des nouveaux pour que je puisse exprimer mon dégoût pour le virage que va prendre notre pays...

C'est une révolution mais qui va tirer tout le monde vers le bas... alors qu'à la base, l'union européenne a été créée pour tirer les pays émergents vers le haut... Le Royaume-Uni a pris la bonne décision concernant son avenir de quitter l'Europe... La communauté européenne à laquelle les français avaient voté NON à l'époque...

Sauf qu'aujourd'hui nous nous rendons bien compte que nous sommes la dernière roue du carrosse de cette communauté...

Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire d'effort pour notre avenir mais les ZFE arrivent trop tôt à mon goût... Nous ne sommes pas prêts à franchir le pas et rien n'est fait pour le faciliter... Je gagne à moi seul, l'équivalent du salaire de ma mère + le salaire de mon père... et je n'arriverai pas à apporter à mes futurs enfants un niveau de vie équivalent au mien durant mon enfance alors que ma femme travaille elle aussi... Nous n'aurons jamais les moyens d'acheter un véhicule familial tout électrique... nous n'avons même pas les moyens de racheter un logement équivalent à celui de nos parents alors que nos revenus dépassent les leurs... Ces ZFE vont nous mettre devant un dilemme: changer de véhicule ou acheter un logement? sachant que nous ne pourrions pas faire les deux... acheter un logement nous paraît plus accessible mais nous serions obligés de partir dans la zone rurale, ce qui ne nous déplairait pas mais au détriment des contraintes que cela va engendrer par la suite concernant les accès aux soins médicaux, aux infrastructures administratives, les commerces, cinémas, loisirs, etc.

L'économie va en prendre un gros coup, déjà que la covid19 n'a pas arrangé les choses...

Cette ZFE va rajouter une couche sur les problèmes économiques et sociaux de la métropole... Et ne va pas apporter le moindre bénéfice sur ces plans-là en dehors...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 173 / 605.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@255 - Gégé - Gardanne

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 15:02:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Déplacements professionnels à Marseille

Contribution :

Propriétaire bailleur d'un appartement à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement, j'ai besoin de m'y rendre depuis une quarantaine de kilomètres avec un véhicule qui, sans être "professionnel", me permet de transporter tout un ensemble d'outils et de produits pour la rénovation ou simplement l'entretien de cet appartement.

Ne plus pouvoir y accéder SIMPLEMENT (je ne vais pas en changer, ni payer une taxe pour, ni m'adresser à un taxi, ni à un transport en commun avec 50 kg de matériels), signifiera que je ne l'entreprendrai plus et qu'il sera, tôt ou tard, perdu à la location.

Je n'évoque même pas les restaurateurs qui n'auront plus de visite parce que la disponibilité des transports en commun au-delà d'une certaine heure est très loin d'être satisfaisante.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@256 - Marseille

Organisme : Mairie des 2^e et 3^e arrondissements

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 15:07:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet ZFE-M

Page 174 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Bonjour,

Bien que je trouve le projet écologique et important, je me permets de vous signaler qu'il ne fera que creuser des inégalités si des aides ne sont pas apporter.

Par exemple : le 3e arrondissement est très mal desservi et de manière générale les transports à Marseille ne sont pas assez développés pour permettre un tel changement soudain. Il faudrait largement renforcer les transports en commun notamment dans cette zone, mais également dans toute la ville.

Habitant le 11e arrondissement, je préfère les transports en commun mais je suis souvent contrainte de prendre ma voiture pour aller en centre ville ou dans le 3e arrondissement car (malgré les bus/tram et train en bas de chez moi) le trajet en transports est trop problématique (pas assez tôt, pas assez tard, trop de changement, trop d'attente etc...).

De plus, les personnes les plus pauvres ne pourront pas changer de voiture dès septembre 2022 car elles n'auront pas eu le temps d'économiser pour cela, elles pourront même perdre leur travail si elles ne peuvent pas se rendre à celui-ci en voiture (certains boulots nécessitent d'avoir une voiture personnelle...) et ne pourront aucunement anticiper cela compte tenu des délais. Il faudrait à minima décaler le calendrier et idéalement aider les personnes en difficulté soit à la revente de leur voiture soit à l'achat d'une nouvelle.

En conclusion, un renforcement des transports dans les quartiers les plus isolés mais également à l'échelle de la ville reste la solution la plus rentable et écologique, mais il faudrait tout de même retarder la mise en place en septembre de cette année pour laisser le temps au plus défavorisé de changer leur véhicule.

Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@257 - Véronique - Allauch

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 15:10:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de zone à faibles émissions

Page 175 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Si la ZFE est une bonne chose, Il est regrettable qu'elle couvre des secteurs dépourvus de transports en commun comme le 3e arrondissement, qui est également l'arrondissement le plus pauvre d'Europe.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@258 - Lionel - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 15:46:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : périmètre de la ZFE

Contribution :

bonjour,

Actuellement dans le périmètre du dossier de la Zfe et bien que propriétaire d'un véhicule non impacté par les mesures du dossier , je pense que le périmètre pourrait être légèrement réduit en partie avec une nouvelle limite proposée

- d'une part, prado 1 (entre rond point du prado et allée Turcat Mery),

- d'autre part, allée Turcat Mery/louis Rege

en effet le bd Rabatau est en limite de la zfe (normal car c'est un axe qui permet de sortir de la ville) mais l'axe Turcat Mery/Louis Rege est un axe important pour accéder à la fois au tunnel TPS et vers l'autoroute (donc pour quitter Marseille) d'où la proposition de changer en partie les limites ci dessus.

En vous remerciant

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 176 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Envoi CE : Non

@259 - eric - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 16:01:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :projet ZFE / une absurdité

Contribution :

bonjour

voici ma contribution sur cette mauvaise idée que je qualifie de sophisme

En effet, dans les prochains mois, plusieurs législations vont entrer en force pour aboutir, d'ici 2025, à la mise en place des ZFE, ces Zones à Faible Émission, dans lesquelles la circulation sera drastiquement contrôlée, restreinte voire carrément interdite.

C'est une erreur puisqu'en pratique, la plupart des Français (48 % dans un premier temps, puis 80 % très vite ensuite) vont être directement concernés.

D'une part, géographiquement, toutes les villes de plus de 150 000 habitants seront rapidement impliquées dans cette nouvelle régression de nos libertés. Et mine de rien, cela en fait, du territoire couvert par ces interdictions ! Se déplacer dans le pays, traditionnellement d'une agglomération à une autre, va devenir proprement impossible.

D'autre part, concrètement, ces ZFE consistent à interdire certains types de véhicules en fonction de leur âge et de leur motorisation. Et lorsqu'on analyse l'ampleur des mesures qui seront inéluctablement appliquées, on se dit qu'il pourrait y avoir quelques tensions de surface dans la société française.

Jugez plutôt : déjà appliquées dans certaines métropoles comme Lyon, Grenoble ou Paris (ici, on parle bien de métropole, donc pas seulement la ville mais toute la région environnante), ces règles interdiront très prochainement (fin 2022, donc dans quelques mois) la circulation des véhicules Crit'air 3, 4 et 5, soit 48 % du parc automobile français actuellement. Fin 2024, ce sont les véhicules Crit'air 2 qui seront à leur tour concernés, soit 80 % du parc actuel.

Bordeaux, Reims, Lyon, bientôt Marseille selon ce registre numérique et finalement toutes les agglomérations françaises seront emberlificotées dans cette nouvelle hystérie écologiste.

Vous avez aimé la ségrégation sociale à base de pass sanitaire ? Alors vous allez adorer la ségrégation sociale à base de Crit'air !

En tout cas, ségrégation ou non, c'est une magnifique avancée vers la production de lois et de contraintes ***** : les écologistes qui prétendent ne pas aimer l'obsolescence programmée montrent ici toute leur hypocrisie en l'imposant à une énorme quantité de véhicules que la plupart des Français n'avaient pas envisagé de renouveler dans l'immédiat. Question écologie, on repassera. Tout ça pour ajouter un nouveau boulet à ceux déjà nombreux que Marseille traîne déjà, et qui permettra rien moins que sa mise en arrêt complet assez brutale.

Le but officiel affiché est bien évidemment de pousser à se dispenser de voiture et à (au pire) posséder une voiture électrique (alors que les tensions sur le réseau s'accroissent à mesure que les mêmes écologistes ferment des centrales nucléaires) ou (au mieux) à basculer vers les transports en commun encore plus polluants comme le bus ou régulièrement en panne comme le train ou encore... de plus en plus lents, sans parler des grèves "marseillaises" !!!

La France des années 1980 filait à la vitesse d'un TGV. Quarante ans plus tard, nous serons heureux de rouler, entre deux pannes et 3 grèves, à la vitesse d'une trottinette .

Ce but posé est *****, car collectiviste. On décide d'une panoplie de solutions pour tous alors que les cas individuels sont innombrables et ne peuvent pas tous s'adapter à la solution imposée. Celle-ci viole le bon sens de façon flagrante en accroissant la demande électrique alors que les capacités de productions sont limitées. Les capacités des voitures électriques sont moindres que les thermiques, la pollution qu'elles engendrent à cause de leurs batteries est très supérieure à celle des thermiques. Les transports en commun couvrent mal ou très mal le dernier kilomètre qui est finalement le plus important pour la vie quotidienne. Je vous invite à écouter les propos édifiant de Carlos Tavares (pdg de Stellantis) sur le sujet...!!!

Et surtout, les effets indésirables de ces ZFE seront douloureux.

Les pauvres seront une fois de plus stigmatisés, ainsi que les campagnards et logiquement les campagnards pauvres.

Il sera artificiellement plus compliqué de se rendre dans le centre-ville, et le commerce y sera donc plus difficile, plus coûteux, ce qui renchéra la vie de tout le monde. Pire : les aides distribuées à tire-larigot pour les voitures électriques et ces frictions énormes d'adaptation des commerces et des centres-villes vont se traduire par une baisse de pouvoir d'achat des marseillais et des français plus globalement tout en poussant l'inflation. Bien joué.

Enfin, les contraintes de production pour les constructeurs automobiles ne pourront pas toutes être respectées. L'industrie automobile en Europe est appelée à subir un choc sans précédent qui se traduira par des pertes de compétitivité, d'emplois et de savoir-faire. Un monde de chômeurs qui roulent parfois à vélo pour ne pas aller dans des centres-villes inabordables, voilà qui vend du rêve. Belle écologie politique !

Dans une ville où jamais le besoin de dynamisation n'a été aussi fort, c'est vraiment malin : on calcifie complètement les déplacements à Marseille en les rendant complexes et prohibitifs.

Et le pompon est que même si, concrètement, aucun écologiste n'a jamais été élu Maire de Marseille, la tendance, que dis-je, l'élan général de ces vingt dernières années ne laisse aucun doute : tout a absolument été fait pour instaurer la décroissance et le repli sur elle-même de Marseille. Ne relâchons pas les efforts : le succès, fait de pénuries énergétiques, de misère et de faim, est à portée de main ! L'avenir que vous nous proposez est inquiétant!

en vous remerciant

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@260 - guy - Bouc-Bel-Air

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 16:15:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre la zfe de marseille

Contribution :

ayant un box de garage en centre ville pour garer ma voiture , comment faire pour y accéder avec cette future interdiction , venant de Bouc bel air ? surtout qu'apres je circule a pied.

occuper vous plutot de la pollution des supers bateaux de croisières qui polluent beaucoup plus que la circulation automobile !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@261 - Jorge - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 16:28:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : A Appliquer au plus vite

Contribution :

Page 179 / 605.

En fin ce projet voie le jour. Le calendrier pourrait être plus ambitieux, mais c'est une bonne nouvelle.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@262 - daniel - Saint-Chamas

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 16:35:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :zef

Contribution :

je suis contre toutes persecutions des automobilistes la coupe est pleine un jour ça va péter

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@263 - Valérie - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 16:53:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE mobilités

Contribution :

Si la création d'une zone à faibles émissions paraît opportune pour améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie des marseillais, il n'en demeure pas moins que son instauration posera des difficultés considérables pour les habitants des quartiers les plus défavorisés et plus particulièrement les habitants du 3ème arrondissement.

En effet, il parait incongru d'imposer aux habitants de cet arrondissement le changement de leur véhicule à l'horizon 2024 au prétexte de la création d'une ZFE qui interdira la circulation aux véhicules à partir du Crit'air 3.

Comment imaginer que des personnes qui gagnent le smic ou à peine plus auront les moyens de s'acheter un véhicule neuf ou récent ?

Quelle incongruité alors que le projet de tram National Belle de mai est reporté à 2030 .

Il en va de même des habitants des quartiers ou villes périphériques de Marseille qui travaillent dans le centre ville et qui n'auront pas les moyens de s'acheter un véhicule propre.

Il serait temps que la Métropole mène un projet ambitieux pour les transports en commun et développe un maillage du territoire digne de la deuxième Métropole de France.

Sans transports en commun de qualité (desserte des quartiers, parkings relais, tarifs accessibles à tous) la ZFE ne sera qu'un miroir aux alouettes et un outil de plus pour discriminer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@264 - Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 17:58:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ras le bol

Contribution :

Que l'on mure les centres villes et qu'on laisse les bobos ecolos se débrouiller seuls , mais sans les impôts locaux des autres quartiers laissés à l'abandon.

On ne peut pas à la fois vouloir chasser les méchants automobiles et vouloir qu'ils payent pour "requalifier" leur centre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@265 - michel - Plan-de-Cuques

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 18:17:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Honte à nos hommes politiques .Bientôt on ne pourra plus se déplacer en voiture. Les avions ne polluent-ils pas ainsi que les bateaux de croisière ?????

Les commerçants vont être contents car les transports en commun sont insuffisants selon les quartiers double emploi des transports en commun métro et tramway , le soir et week-end transports pratiquement inexistant.

C'est ça la liberté Bravo

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@266 - RENE - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 19:08:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :faire part de mes inquiétudes face au projet de ZFE de Marseille

Contribution :

Marseille est l'une des dernières grandes villes européennes à conserver un centre-ville populaire ; corollaire : on n'y roule pas... sur l'or ! Je comprends et partage, dans une certaine mesure, les préoccupations de ceux qui cherchent à améliorer la qualité de l'air. Cependant je suis frappé par le caractère brutal de ce projet à l'égard des plus fragiles économiquement. Nous faisons déjà une expérience inédite de brutalité administrative à travers la gestion de la pandémie. Je demande, avec insistance, qu'on évite de heurter dans l'intimité de leur quotidien, ceux qui ne saurait faire l'acquisition d'un véhicule critair 1 ou 2 d'ici la mise en place de cette ZFE. Je propose donc :

a) de garantir l'accès également aux véhicules critair 3

b) pour les 4 et 5, je propose l'instauration d'un système de vignette, à prix très modique, qui permettrait de continuer à utiliser un véhicule ancien lorsque l'on ne peut faire autrement. Système incitatif au changement de véhicule mais sans générer de catastrophe dans les foyers.

La philosophie de ce projet : aller vers la qualité de l'air de la ZFE, mais avec douceur, en laissant le temps faire son oeuvre, plutôt que d'avoir à recourir encore et toujours à la coercition, à la surveillance numérique, au flicage.

Qu'on se le dise : dans un monde orwellien, on respire mal, quelle que soit la qualité de l'air !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@267 - Xavier - Berre-l'Étang

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 19:14:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Bonjour,

Je suis terrifié à l'idée de ne plus pouvoir circuler avec mes véhicules (que je peux entretenir moi-même pour des raisons économiques et ludique) dans les zones à faible émission qui seront mises en place dans les années à venir.

Ayant des moyens modestes et une utilisation occasionnel de la voiture en ville, je ne vois pas comment je peux investir dans des véhicules électriques ou neuf bardé d'électroniques, d'autant que pour amortir le bilan carbone occasionner lors de la fabrication d'un véhicule neuf, sans compter la destruction de tous les anciens véhicules je ne ferai jamais assez de kilomètres dans un laps de temps raisonnable au vu de la durée de vie des dit véhicules.

Je trouve cette décision exagéré arbitraire et confiscatoire!

ces véhicules ont été homologués et commercialisés sans que quiconque n'est été prévenu d'une date limite d'utilisation!

Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@268 - jean - Saint-Andiol

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 20:32:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :zfe marseille

Contribution :

la création des zfe est un délire écolo. Il n'est basé que sur la volonté du pouvoir de donner des gages aux ecolos et de ne pas fragiliser un exécutif aux abois. Il n'a aucune légitimité scientifique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@269 - Mary - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 21:11:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis

Contribution :

Absolument pour, il faudrait même aller plus loin en interdisant la circulation des véhicules dans le centre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@270 - Jerome - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 21:25:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Nouvelle ZFE

Contribution :

Bonjour madame monsieur,

Je veux vous faire part de mon émotion négative face à ce projet de nouvelle zone à faible émission. Si cela se concrétise c'est encore les plus défavorisés des marseillais qui vont être stigmatiser pour une fausse raison écologique. Avant d'empêcher à certains de rouler parce qu'il pollue trop il vaudrait mieux les aider à financer un changement pour un véhicule plus propre. Si encore un transport en commun pouvait pallier au problème mais il n'est pas prévu avant 2030.. Donc je vous demande de réfléchir sérieusement à annuler ce projet ou tout du moins à le reporter après 2030.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@271 - Kevin - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 21:54:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :introduire les grands axes

Contribution :

Il faut impérativement introduire le Jarret/Sakakini dans le projet. Que vous l'arrétiez à cette limite (fin du premier tronçon du boulevard de la Blancarde côté 5 avenues) est une honte. Nous souffrons ici. Cette ville est une honte à l'écologie et au droit de vivre dans des conditions sanitaires acceptables.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@272 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 21:56:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : suggestions d'amélioration

Contribution :

Pourquoi la métropole la plus pauvre de France a-t-elle choisi d'adopter la ZFE la plus sévère de France?

Ce projet surprend par sa pauvreté en solutions d'accompagnements :

- la mise à disposition d'un service de location de voitures électriques avec des stations judicieusement réparties, comme c'est le cas avec auto bleue à Nice, intéressera ceux qui se servent peu de leur véhicule et vont devoir s'en séparer.

- l'agrandissement de parkings relais dans lesquels il serait possible de stationner en long terme un véhicule trop polluant permettrait aux propriétaires aux faibles revenus de conserver leurs véhicules pour les courses extra métropolitaines

- des horaires dans lesquels la circulation des véhicules les plus polluants serait autorisée, par exemple 20h - 8h

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@273 - Max - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 22:20:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre la ZFE

Page 186 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

La ZFE ne va faire qu'exacerber les différences économiques entre les citoyens au détriment des plus pauvres. Tout le monde n'a pas envie ou les moyens d'acheter un véhicule écologique qui n'a d'écologique que le nom. Il est plus que temps d'arrêter cette mascarade greenwashing qui n'a de supporters que les adeptes d'un monde en décroissance. Si certains d'entre nous avons déjà arrêté de fréquenter/vivre dans le centre ville car trop hostile aux automobilistes pour nous réfugier dans des zones commerciales/d'habitations en périphérie compatibles avec notre mode de vie consumériste, nous refusons d'être pris en otage par une minorité qui ferait mieux de vivre à la campagne tel des hobbits dans "La Contrée". Je refuse de vivre comme un amish et encore plus de me voir interdire l'autoroute A55 pour sortir et entrer à Marseille et d'être contraint de prendre de prendre de l'A7 tout cela pour faire plaisir à la secte écolo qui nous avait déjà prédit l'apocalypse en 2012 et pour laquelle nous sommes toujours en attente des premières manifestations concrètes. En ce qui me concerne et je ne suis pas le seul, je n'utiliserai JAMAIS les transports en communs dans lesquels ils n'y a que des gueux sans le sou. Le vélo avec les odeurs corporelles qui en découlent n'est pas en outre une alternative, je me refuse d'***** mes collègues au bureau avec des taches sous aisselles et de devoir en outre être la risée de l'école en amenant mes enfants en vélo-cargo. On nous ***** suffisamment avec la mixité sociale, hors de question de rajouter à cela la précarité forcée des transports en commun par une minorité d'illuminés qui croient à la fin du monde. L'accès aux entrées et sorties de Marseille ne doit pas être réservé aux propriétaires de voitures "Oui Oui", il faut tenir compte des spécificités de la ville pour les quartiers enclavés du sud et de l'est qui n'ont pas envie d'être pris en otages par une minorité de farfelus utopistes. Ras le bol de tous ces paranos qui croient en la fin du monde alors que la France ne représente mm pas 0,8% de la pollution mondiale. Hors de question d'avoir un autoroute avec vue mer A55 pour les riches avec vue mer et un A7 qui aborbera le reste du trafic faute de moyens financiers. FUCK ECOLOGY !!!! Le totalitarisme vert n'a pas sa place en France, qu'on arrête de nous ***** avec le mode de vie bobo éco responsable et tout le jargon de gauche. Vous avez déjà tué le centre ville, il est temps d'arrêter les conneries comme ce qui a été fait à Paris où les parisiens fuient eux aussi le centre ville et pas toujours pour des questions financières.

Pièce(s) jointes(s) :



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@274 - Franck - Marseille

Date de dépôt : Le 25/01/2022 à 23:30:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe

Contribution :

Ne serait-il pas possible d'élargir le stationnement Qpark Résident à 58€ par mois au delà des 500m actuel, afin que les véhicules impactés par la zfe puissent se garer à l'extérieur du périmètre (peut être l'étendre à 1km voir plus, en réservant cette possibilité aux seuls véhicules concernés) ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@275 - Etienne

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 08:48:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre ce projet de dictature imposé par la mairie de Marseille.

Contribution :

Bonjour. Il est évident que la mairie sous l'influence de groupuscules anti véhicules inscrit sa politique dans une forme d'oppression concernant les familles ayant besoin de leurs voitures afin de vaquer à leurs occupations quotidiennes, travail, courses et autres. Cette transition devrait s'opérer dans une large concertation démocratique entre partenaires en un temps non imparti dans le futur et non défini par autorité. Pensez vous monsieur le maire, messieurs et mesdames élus du conseil municipal que des familles peuvent changer de moyen de locomotion suite à ces baisses incessantes du pouvoir d'achat préconisé depuis des années voire des décennies par vos partis respectifs. Cordialement. Un citoyen mécontent du politiquement incorrect.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Page 188 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@276 - Boni - Marseille

Organisme : INRAE

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 10:16:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-M

Contribution :

très contente d'aller vers une ville moins polluée. Par contre, je trouve plus égalitaire et efficace la création de zones piétonnes et cyclables, la réduction du nombre de places de stationnement plutôt que de permettre à ceux qui peuvent s'offrir une nouvelle voiture d'y entrer. Il s'agit donc d'une incitation à l'achat de nouvelles voitures, déguisée en objectif environnemental.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@277 - ARSENE - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 11:32:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe une punition de plus pour les citoyens

Contribution :

La pollution a toujours été un sujet préoccupant pour toute l'humanité, mais encore, faut-il traiter ce problème de manière intelligente et non pas radicale comme le prévoit le plan exposé.

La société marseillaise, qui fait partie, malheureusement, du groupe des plus pauvres de France, ne peut subir en pleine face un changement absolu quant aux déplacements en voiture dans un périmètre trop important (19,5 km²), en obligeant le citoyen à changer de véhicule alors que, la situation économique, sanitaire, sociale, le contraint à vivre au jour le jour.

Faisons , ensemble , un effort pour protéger notre santé , mais , établissons des règles intelligentes et non pas maximalistes qui n'aboutiront qu'à de l'incompréhension, et , à une désobéissance viscérale

Ma proposition : réduisons la circulation dans un centre ville restreint aux heures de pointe (6H-10H 16H-20H) par exemple , cela permettra de diminuer nettement la pollution , tout en donnant la possibilité à tout un chacun de se rendre dans cette zfe pour faire achats , visites , restaurants , interventions administratives etc...

Réduisons la pollution , n'entravons pas la liberté individuelle .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@278 - daniel - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 12:36:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Complètement à coté de la plaque .

Une fois de plus on s'en prends à ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une voiture neuve tous les deux ans.

Aberration écologique. On ferait mieux de s'en prendre au paquebot qui pollue 50 fois plus que quelques voitures.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@279 - CHRISTOPHE - Cassis

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 14:46:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Je voudrais participer à la consultation publique pour la ZFE de Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@280 - Jean-Paul - Plan-de-Cuques

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 14:51:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :pour ou contre le projet de zone à faibles émissions

Contribution :

Je dois dire en préambule que le bon sens doit prévaloir en toutes circonstances et que le bon sens se perd chez les politiques qui n'ont qu'une seule idée en tête: se faire élire et réélire afin de vivre décentement de leurs indemnités....

Tout en perdant la raison même de leurs mandats électoraux:

être au service de la population et faire en sorte de rendre la vie plus facile aux habitants des grandes villes.

Vouloir des véhicules propres, c'est très bien.....Encore faut il que les citoyens puissent déjà les acheter...

J'ai plusieurs propositions à faire en ce sens:

1 proposer aux clients des véhicules propres abordables tels que l'ami de Citroën (ce n'est pas une publicité, c'est un constat) à moins de 8000 €....

On pourrait imaginer une version quatre places à peine plus grande et à peine plus chère (moins de 10 000 € par exemple..

2 Interdire l'accès aux grands centres urbains aux véhicules les plus polluants tels que les gros et longs SUV qui prennent trop de place dans nos rues et qui polluent

3 Refuser systématiquement les immeubles construits à fleur des trottoirs et sans suffisamment de garages où boxes fermant à clef....

Il est aberrant de laisser ces mastodontes se construire à raz des voies, sans aucune possibilité de ranger commodément les véhicules...

4 Refuser que les garages servent à autre chose que pour le remisage des véhicules...

5 Enfin, n'autoriser les hyper centres qu'aux véhicules de moins de 4 mètres....

Voilà quelques propositions qui devraient faciliter la vie des habitants des hyper centres...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@281 - Nicolas Jean

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 14:51:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe

Contribution :

avant de vouloir restreindre l'accès de certains véhicules il serait peut-être opportun d'avoir des alternatives. Quand le moindre trajet intra muros en transport en commun prend des plombes... De plus avez -vous essayé d'attendre un bus quand il y a du mistral ? C'est un vrai bonheur pour les manchots. Quant au vélo c'est assez sympathique quand il fait 35° ou qu'il y a du verglas. Vous ne ferez qu'accélérer la désertification du centre ville et on pleurera...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@282 - Moufida - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 15:08:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe-M de Marseille

Contribution :

Je suis contre se projet car nous habitant et commerçants du centre ville, nous serons obligés de changer nos véhicules alors que nous avons pas les moyens et puis les commerçants seront touchés car plus personnes ne viendra déjà qu'avec les terrasses du port et tous ces centre commerciaux le centre ville à beaucoup perdue au niveau économique et en plus interdire la circulation au véhicules dit polluants mais c'est faut la pollution à Marseille est du à c'est gros navire de croisières polluants car sa rapporte plus à la ville mais nous on gagne quoi de plus on nous a enlevé la moitié des places de parking alors que l'on paye nos impôts je réclame des places de parking pour les habitants à faible coût car c'est trop chère c'est toujours nous la population qui devons payer pour les autres .donc arrêtez et allez sanctionnez les vrais pollueur.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@283 - robert - Marseille

Organisme : aucun

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 15:12:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone faibles émissions marseille

Contribution :

Bonjour j'habite Marseille 11^{ème}, je suis retraité ,je possède un véhicule essence ancien de 1999 et je ne comprends pas pourquoi je n'aurai plus le droit de circuler en semaine .

Je roule peu et jamais dans le centre ville, les transports en commun sont éloignés de mon domicile. De plus ceux ci sont dangereux à Marseille pour les personnes âgées . Je n'ai pas les possibilités d'acheter un autre véhicule surtout électrique.

Qu' est ce qui pollue vraiment?

Je ne voyage jamais en avion .

Je ne pars pas en croisière .

Les études ne sont pas pertinentes .

Mon bilan carbone doit être tout à fait négligeable.

Essayez de vous mettre à la place des autres qui ne vivent pas comme vous.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@284 - Maximin - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 15:49:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe Marseille

Contribution :

Comme toutes les Zfe , je suis bien évidemment contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Page 194 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@285 - Vincent - Les Pennes-Mirabeau

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 16:08:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE = discrimination

Contribution :

La ZFE est une mesure discriminatoire et qui va à l'encontre de la liberté d'aller et venir.

Le bien fondé écologique n'est pas prouvé non plus, et le bilan pourrait même être bien pire s'il faut renouveler tout le parc automobile, toujours la course à l'obsolescence, au profit, et à la surexploitation des ressources et donc au final pas écolo du tout.

Sans compter ceux qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@286 - Fabrice - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 16:26:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Utile mais doit être juste

Contribution :

Bonjour.

La mise en place de la ZFE me semble indispensable pour assurer une qualité de vie et des conditions sanitaires satisfaisantes aux marseillaises et aux marseillais.

Il me semble toutefois indispensable que les conditions d'application garantissent un accès juste pour tous à la ZFE en cas de nécessité et non accessible uniquement aux plus riches : le forfait d'accès pourrait par exemple être indexé sur les revenus ou la valeur du véhicule concerné.

Bien cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@287 - MAX - Plan-de-Cuques

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 17:30:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au titre de la circulation des véhicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd et archaïque. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». L'apposition d'une simple vignette « collection » en adéquation avec le certificat d'immatriculation apporterait une lisibilité fiable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@288 - Jean-François - Éguilles

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 17:43:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE MARSEILLE

Contribution :

JE SUIS CONTRE LES ZFE A MARSEILLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@289 - Guillaume - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 19:45:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une zone à faibles émissions dans le centre-ville de Marseille !

Contribution :

Marseillais depuis toujours, je constate la grande importance accordée aux véhicules polluants, à l'heure où la crise climatique se fait de plus en plus sentir.

Il est temps pour les pouvoirs publics d'agir en connaissance de cause. C'est pourquoi je soutiens totalement le projet de zone à faibles émissions. Le périmètre concerné est déjà extrêmement bien desservi par les transports en communs, et je fais confiance aux collectivités (mairies d'arrondissement, mairie de Marseille, Métropole..) pour organiser tout cela de façon à ce que personne ne soit pénalisé et que tout le monde y trouve son compte.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@290 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 20:22:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet ZFE Marseille

Contribution :

serait-il question de mettre en place un projet d'exclusion de la majorité des véhicules à moteur dans les grandes villes françaises à commencer par Marseille ? Projet qui reviendrait à séparer et à dresser l'une contre l'autre deux catégories d'habitants et d'usagers... les "nantis" qui pourraient circuler en ville contre les "pauvres" qui seraient confinés à l'extérieur... (comme d'ailleurs le gouvernement est en train d'essayer de dresser les vaccinés contre les non-vaccinés)... le nouveau maire de Marseille va-t-il remettre en fonction un système d'octrois voire de ponts-levis ?

je crains le pire

faut dire que depuis 2001, depuis que j'habite Marseille, rue Saint Jacques dans le sixième j'ai eu en tant qu'automobiliste à avaler un certain nombre de couleuvres... dans l'ordre :

— mise en place d'un stationnement payant sans aucune consultation des résidents évidemment <— à noter que l'actuel découpage des zones payantes et des zones non payantes ne correspond à aucune logique urbaine, sociologique ou économique... il s'agit d'un découpage bricolé au jour le jour, absolument clientéliste et maffieux... et je m'étonne que la nouvelle municipalité l'ai conservé comme tel

(à noter également que la gestion du stationnement est gérée par une société privée [SAGS] qui règne sur un dispositif complexe et bureaucratique <— inscription et abonnement annuels : soit par internet et obligation de fournir une liste pléthorique de justificatifs quasiment policiers / soit en se déplaçant et en payant un impôt supplémentaire pour de prétendus frais administratifs)

— suppression des amendes-papiers sur le pare-brise par un système informatique qui ne laisse aucune trace du passage de l'agent vérificateur... un ou plusieurs véhicules de contrôle sillonnant les rues du soir au matin... le nombre d'amendes ayant augmenté dans des proportions extrêmement importantes <— aucune information ni aucune communication bien entendu sur ce point... nombre de mes voisins se plaignant lors, d'avoir été verbalisés plusieurs fois dans la même journée

— parallèlement, augmentation de 100% du coût de la journée stationnement-résident qui passe subitement de 1 à 2 €

— il y a deux/trois ans, je ne sais plus, le stationnement-résident qui jusque-là, était gratuit le samedi pour les résidents devient subitement payant... et comble du comble le système de calcul de la durée de stationnement devient également beaucoup plus pénalisant

je m'explique

c'est peut-être un peu compliqué mais ça vaut vraiment le coup de voir comment se mettent en place des dispositifs de plus en plus répressifs et de plus en plus coûteux pour l'utilisateur —> selon le premier mode de calcul de la durée de stationnement en fin de semaine... si par exemple je prenais

un ticket pour une durée de 24h le vendredi, disons à 10 h (le samedi étant gratuit pour les résidents et le dimanche pour tout le monde), j'étais donc couvert jusqu'à 10h le lundi suivant...or actuellement pour la même durée de 24h je ne suis couvert que jusqu'au samedi 10 h <— non seulement j'ai perdu deux jours de gratuité mais j'ai payé deux euros au lieu d'un... le pourcentage de l'augmentation dépasse l'entendement —> voir Marcel Pagnol, Topaze et la pissotière à roulettes... (chercher les références dans wikipedia en cas de besoin)

— plus récemment (un ou deux mois) suppression du stationnement-résident journalier (de 2€) transformé toujours aussi subitement et toujours sans annonce ni concertation, en stationnement hebdomadaire (de 6 €) <— ainsi, moi même, et les usagers résidents qui garent leurs voitures dans des box ou des parkings relativement éloignés de leur domicile (nous sommes assez nombreux dans ce cas), se trouvent dans l'obligation de payer une semaine complète de stationnement pour pouvoir se garer à proximité de chez eux, de retour de week-end ou pour décharger leurs courses

n'en jetez-plus... j'aurais parfois comme une révélation... que la nouvelle municipalité du Printemps marseillais se penche un instant sur ces questions de vie quotidienne... le printemps c'est dans deux mois à peine

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@291 - anonyme - Marseille

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 20:41:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :décision vécue comme injuste et inégalitaire

Contribution :

Cette décision est vécue comme une injustice supplémentaire; Les faibles revenus mais aussi les revenus moyens se sentent une fois de plus comme dépouillés de ce qu'il leur appartient. Je viens d'acheter une voiture neuve (petit prix) avec un crédit et je dois en plus acheter cette vignette. De plus, empêcher les gens de se déplacer à tel ou tel endroit n'est pas toujours compréhensible. Une privation injustement vécue. Pas tout le monde a les moyens de s'acheter une voiture tous les 5 ans. Il devient difficile de nos jours de se déplacer sans voiture. Les transports en commun sont chers, souvent très sales, épuisants, remplis de monde et n'offrent pas la sécurité (ils sont devenus dangereux). Cette décision m'inquiète énormément.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@292 - Marie Pierre - Saint-Martin-de-Crau

Date de dépôt : Le 26/01/2022 à 21:55:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de ZFEM à Marseille

Contribution :

Faire de Marseille une zone d'exclusions pour les automobilistes qui ne peuvent pas se procurer une voiture "propre" est inadmissible.

A Marseille, il faut développer les transports en communs et les rendre gratuits. Pour désengorger le centre ville, il faudrait peu être diminuer aussi le prix du tunnel du Prado. Il est vraiment trop cher !!!!! Et si cela me semble compliquer de construire d'autres lignes de métro, il faudrait mettre en place des navettes maritimes pour l'ensemble de la population ? Limiter, interdire, je dis non. Il faut proposer plus de solutions pour que l'ensemble des Marseillais puissent se déplacer.

Et merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@293 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 07:07:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :zone ZFE

Contribution :

Aujourd'hui aller en centre ville en véhicule c'est galère, une zone ZFE c'est une bonne chose, mais à une condition c'est que les samedi après midi pour les personnes du 3ème arrondissement qui utilisent le tram, puissent aller en centre ville car depuis plus de 2 ans absence de tram les samedis après midi pour cause de manifestation.

La RTM ne sait elle pas qu'il y a un aiguillage à Kléber afin que les trams puissent faire demi-tour??

Oui à une zone ZFE, mais plus de parking aux abords du centre ville avec un coût à la journée très abordable (aujourd'hui c'est trop onéreux) et pourquoi pas une navette gratuite pour le centre ville , des horaires et itinéraires non modifiés de la part de la RTM.

Aujourd'hui en semaine les parkings sont saturés, les parkings RTM aussi, oui à une ZFE mais avec plus de parking avec un coût journalier à 2€ sinon ça ne vaut pas la peine.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@294 - véronique - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 08:42:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Est-ce vraiment une priorité ?

Contribution :

bonjour,

est-ce vraiment une priorité dans une ville pauvre comme Marseille ? Ou l'objectif est de vider le Centre ville de ses habitants pauvres pour le bo-bo-iser ... Vous allez exclure des tas de gens du centre ville car le périmètre de la ZFE est trop large. Mais comme on est à Marseille, il y aura de fausses vignettes Crit'air comme il y a de faux passes !!! et comme on sait que la police ne mettra pas d'amende pour ne pas discriminer, cela ne servira à rien.

Se pose aussi la question des deux-roux, des camions de livraison ... cela va encore plus pourrir la vie aux commerçants.

Pour ma part, je fais partie de la classe moyenne, j'habite en périphérie et j'ai déjà renoncé à aller au théâtre car notre voiture date de 2022 et que je suis contre le gaspillage (mettre au rebut un véhicule qui fonctionne très bien) et que je n'ai pas les moyens d'acheter un véhicule électrique. Par ailleurs, je trouve scandaleux qu'un véhicule électrique puisse coûter aussi cher d'autant plus que plusieurs études montrent que non seulement ces véhicules polluent mais que leur recyclage n'est pas si simple.

Pour moi la priorité à Marseille, est de développer l'économie pour diminuer le nombre de chômeurs, et non de donner des gages aux lobbys écolo. Quand il y aura un meilleur niveau de vie, alors pourquoi pas. Mais actuellement, ce n'est pas le moment et il risque d'y avoir de nombreuses manifestations contre ce projet qui est impopulaire.

Je trouve donc que le projet de ZFE est une idée que je ne partage pas du tout.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@295 - Max - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 09:44:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Véhicule de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

La « demande dérogatoire avec motivation » ne semble pas nécessaire et surcharge la procédure.

L'identification des véhicules se fera grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ».

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@296 - Vincent - Istres

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 10:21:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 202 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet : Assouplissement de ce projet de ZFE-m

Contribution :

J'habite Istres mais je viens quelque fois à Marseille où ma fille habite. Je sais que ces ZFE-m sont inévitables dans nos grandes agglomérations européennes. Mais à Marseille la mise en place prévu est trop rapide et trop contraignante au niveau pratique et financièrement, pour les populations concernées. Et surtout avant la mise en place d'un réseau de transport satisfaisant et en rapport avec ce qui existe dans les autres grandes agglomérations.

J'ai aussi une voiture avec carte grise de collection que j'utilise notamment pour les expositions exceptionnelles au Palais du Pharo lors des Concours d'Elégance. Je note que nos voitures de collection seront exemptées d'interdiction (art. 4) comme dans les ZFE-m déjà en place, grâce aux arguments reconnus de la FFVE. Par contre le fait de devoir faire une demande d'exemption "motivée" ? (art. 8) est à l'encontre de ce qui se fait pour les ZFE-m déjà en place, mais aussi surtout à ce qui est prescrit dans le rapport d'étude § 3.3.6.2 où les dérogations locales individuelles ne s'applique que pour les art. 5 et 6 ! Quand les contrôles seront effectifs par un contrôle informatisé centralisé (§ 3.3.5.2), celui-ci sera basé sur l'immatriculation SIV et donc avec les données de la carte grise. Ce tri sera automatique et donc sans tenir compte de "dérogation individuelle".

En vous remerciant de tenir compte de ma contribution

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@297 - edouard

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 12:25:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe trop restreinte (secteur, ports) et trop de dérogations inutiles possibles, par contre rajouter une dérogation pour personnes non imposables

Contribution :

- La ZFE doit être élargie au périmètre interne de la L2 et du tracé du BUS ! Le bd Sakakini requalifié ne peut pas en être exclu. Une trop grosse part des marseillais sont laissés pour compte et leur santé continuera de souffrir.

- La ZFE doit comprendre les ports qui lui font face et imposer aux bateaux de tous type de la respecter

- Quasiment toutes les dérogations à la règle doivent être supprimées, car le calendrier de la ZFE laisse assez de temps à chaque situation de dérogation de se mettre aux normes, en dehors des personnes relogées ou des véhicules convoqués par l'Etat dans la ZFE. Une dérogation doit aussi être ajoutée, et devrait permettre aux personnes pauvres, non imposables ou sous les plafonds LLS PLAI de bénéficier de la dérogation reconductible un an. Pourquoi permet on aux entreprises et non aux personnes précaires de pouvoir bénéficier d'une dérogation (limitée dans le temps) ?

Les véhicules de collection roulant au diesel doivent être interdits de ZFE même si de collection, ce n'est pas logique !

Les convois exceptionnels doivent aussi respecter les critères il n'y a pas de raison !

les véhicules des commerçants ambulants ne devraient pas pouvoir non plus avoir de dérogation !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@298 - Sophie - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 15:02:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contestation

Contribution :

Personne à mobilités réduite invalide petit revenu comment faire, J'ai 1 km à faire entre la zone bleu en celle ou s'applique l'interdiction pour rentrer à mon domicile cette nouvelles restriction dont je suis CONTRE a t-elle prévue une solution, une vignette spéciale pour PMR j'espère bien !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@299 - Christophe - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 15:35:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Participation à la consultation ZFE Marseille

Contribution :

Je suis contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@300 - claude - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 15:42:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :voitures en CI collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd et archaïque. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ».

L'apposition d'une simple vignette « collection » en adéquation avec le certificat d'immatriculation apporterait une lisibilité fiable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@301 - Frederic - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 16:30:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis sur la Zone de Faibles Emissions Mobilité

Contribution :

Oui Favorable en tant que père de famille habitant dans le 1er et travaillant dans le 7ème Arrdt de Marseille.

Cette ZFE doit être progressive mais contraignante pour que tous les conducteurs comprennent que les habitudes doivent changer.

Inclure aussi les deux-roues qui polluent et font un bruit insupportable.

Il faudrait aussi accompagner les mobilités douces dans le centre de marseille (vélo, trotinette elec) et plus piétonniser.

Ne pas empêcher les livreurs et les commerces de travailler est une évidence.

Par contre, tous les résidents qui prennent leur voiture pour faire 500 mètres doivent peu à peu se mettre à la marche à pied.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@302 - SABINE - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 17:38:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE oui mais

Contribution :

sur le principe d'accord mais pas avant le développement d'un vrai réseau de transports en commun, suffisamment maillé d'un bout à l'autre de la ville dans tous les axes, régulier et surtout la création de suffisamment de parking relais gratuits avec même avec un titre de transport occasionnel.

j'approuve les nombreuses contributions qui évoquent le problème de la pollution des bateaux de croisières et celle qui nous arrive des industries du pourtour de l'étang de Berre, quelle réduction des émissions pour eux?

Dernier point, pourquoi ne pas autoriser les véhicules au delà du crt'air2 en covoiturage minimum 3 personnes. Les ingénieurs et autres spécialistes sont certains que 3 voitures électriques ne sont pas plus polluantes qu'une seule avec 3 personnes? De plus il n'y aurait qu'un seul stationnement d'occupé, aie c'est peut être ça le problème le manque à gagner sur le stationnement payant?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@303 - Alain - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 18:17:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non

Contribution :

non

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@304 - Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 19:28:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Bornes mutualisés en copropriétés

Page 207 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

En possession d'un véhicule électrique et habitant en copropriété avec des places de parking mutualisés il est difficile d'avancer pour placer des bornes.

1/ Il faut agir sur Enedis pour qu'ils soient plus réactif.

2/ Il faut effectuer de la com en ville pour énoncer les avantages/possibilités concernant les VE.

3/ Agir sur, et informer les syndic concernant l'implantation des bornes.

Le problème principal est bien l'implantation des bornes en copro.

Par ailleurs Je dois vous féliciter sur le réseau de bornes publique qui est de qualité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@305 - Didier - Marseille

Date de dépôt : Le 27/01/2022 à 22:11:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Remarque

Contribution :

Tout ce qui peut restreindre la circulation pourra améliorer la qualité de vie , venez près des plages les beaux jours les bouchons vont de Borrelly aux goudes ,et pire venez la nuit et là la vitesse et le bruit de certains sans aucun scrupules polluent la vie de milliers de gens .Ça s'arrête quand la domination de l'espace public Marseillais par des chauffards jamais inquiétés..?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@306 - Jean Christophe - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 00:12:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-M

Contribution :

Je suis contre ce projet de "ZFE", les personnes les plus vulnérables ne font pas exprès d' avoir un véhicule ancien. Donnez leurs les moyens et ils changeront de véhicules bien volontiers.

Avec ce projet, seul les personnes qui ont les moyens auront le droit de se déplacer. Personnellement je suis pour l'écologie mais pas en laissant ceux qui ont de faibles revenus sur le bas coté..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@307 - Bernadette - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 00:15:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-M

Contribution :

Je suis contre ce projet de "ZFE", les personnes les plus vulnérables ne font pas exprès d' avoir un véhicule ancien. Donnez leurs les moyens et ils changeront de véhicules bien volontiers.

Avec ce projet, seul les personnes qui ont les moyens auront le droit de se déplacer. Personnellement je suis pour l'écologie mais pas en laissant ceux qui ont de faibles revenus sur le bas coté..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 209 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@308 - Sébastien - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 12:02:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Arrêtons les conneries (& les ZFE)

Contribution :

Plutôt que de mettre Marseille en zone ZFE, il serait plus écologique de privatiser la gestion des ordures, qui finissent dans la mer, après les multiples grèves, et de demander aux navires de croisière d'arrêter leurs moteurs quand ils sont à quai.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@309 - Gérard - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 14:33:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE et grève des transports

Contribution :

Bonjour,

en plus de tous les commentaires précédents que j'ai pu lire sur l'incongruité de mettre en place la ZFEm avant de développer les transports en commun, les parcs relais et les bornes de recharge, j'espère que la Métropole prévoira de suspendre la mesure les jours de grève de transports en commun. Tout le monde ne pas télétravailler.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@310 - Laurent - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 16:04:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : délai de mise en oeuvre de la ZFE

Contribution :

La ZFE inclut le secteur du Rouet - Cantini (Marseille 08), excluant à terme certains véhicules.

Ce secteur Rouet - Cantini fait l'objet de travaux pour l'extension du tramway T3 Sud.

Par souci d'offre alternative à l'usage des véhicules, le début de la mise en place de la ZFE devrait coïncider avec la mise en service de cette extension du tramway.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@311 - Sandrine - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 16:40:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

bonjour

je suis contre la ZFE, malgré que j ai un véhicule crit air 1 et que je vive dans le périmètre

en effet le périmètre concerne beaucoup de personnes qui n auront pas les moyens de changer leur véhicule

les transports en commun souvent en grève ou bloqués par des manifestations

manque de parking relais

Page 211 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

pratiquement pas de borne de recharge dans le périmètre pour les véhicules

électriques

la ZFE ne devrait pas converner déjà les personnes résident dans le périmètre

il faudrait régler les problèmes de transport en commun et augmenter le nombres de parking relais en priorité avant de l instaurer

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@312 - Nicole - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 18:29:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de ZFE-m pour Marseille

Contribution :

J'ai appris tout récemment le projet de ZFE-m pour Marseille. J'ai appris également que la consultation était ouverte depuis le 17 janvier 2022 peu de personnes sont au courant.

J'ai du mal à comprendre un tel projet. Bien évidemment tout le monde souhaite le moins de pollution possible c'est ce que je me dis lorsque je vois arriver ou partir les paquebots qui laissent échapper de grandes colonnes de fumée, et que je regarde le ciel sans cesse sillonné par des avions arrivant ou partant de l'aéroport de Marignane.

A t on vraiment réfléchi aux conséquences de ce projet qui va pénaliser les familles les plus en difficultés qui n'ont pas les moyens de changer de voitures et encore moins d'acheter une voiture électrique qui demandera une alimentation en électricité qui coûte de plus en plus cher. Par ailleurs, les familles et les amis qui n'ont pas le véhicule adéquat ne pourront plus venir voir les habitants de ces quartiers. Les médecins, les infirmières, les ambulances, les secours devront être aussi équipés. Les clients des restaurants de prestige situés dans le 7e ne pourront plus s'y rendre. Les stations service, les garages fermeront boutiques laissant sur le carreau les personnels de ces établissements. Enfin les artisans, jardiniers, personnel de maison, les livreurs ne pourront plus venir travailler dans ces quartiers. J'appréhende vraiment la mise en place de ce projet et je ne suis pas la seule !!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@313 - Gaelle - Marseille

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 18:53:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour cette Zfe mais avec un réseau de transport digne de ce nom

Contribution :

Le réseau des transports de la Métropole est une catastrophe que ce soit pour circuler dans la ville ou se déplacer en périphérie.

Tant que ce réseau ne sera pas correctement développé ni bénéficiera de fréquences suffisantes de passages ou sur voies propres cela ne sera pas avantageux pour quiconque de laisser sa voiture au garage.

Ensuite si cette ZFE est une bonne solution elle va pénaliser les faibles et moyens revenus.

Qui a les moyens de se payer une voiture électrique ? Même avec des aides de l'Etat/ville/département.

Ou de changer pour passer à une voiture moins polluante.

Ce seront encore les ménages les plus aisés, qui pourront prendre leur voiture (souvent seuls dans des véhicules imposants) et les classes moyennes populaires devront s'entasser dans des transports bondés à horaires trop variables.

Et puis les copropriétés ne peuvent pas toutes installer du jour au lendemain des stations de recharge.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@314 - MARC-ANDRE

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 18:56:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contestation réglementation ZFE

Contribution :

Monsieur l'Enqueteur,

Je vous prie de noter mon opposition au projet d'arrêté sur la ZFE tel qu'il figure en marge de ce dossier.

Il est inconcevable d'obliger un nombre certainement très important d'habitants du centre ville d'envisager d'acquiescer d'ici 2024, c'est à dire demain, une ou deux pour certaines familles des véhicules classés en catégorie 1 et 2 sauf à se voir interdire de se déplacer, d'aller travailler, de se faire soigner et tout simplement continuer à vivre librement sans cette contrainte qui sera très vite et très certainement insupportable à beaucoup.

Ce projet va créer d'autres inégalités que celles dont beaucoup souffrent déjà et nous avons vécu il n'y a pas si longtemps des jours et des mois difficiles qui auraient pu déboucher sur une croise beaucoup plus importante!!!

Il y a d'autres pistes avant d'en arriver là.

Déjà ce doter de moyens de transports en commun digne de la 2ème ville de France. Marseille n'est pas Paris ou bus et metro quadrillent la Capitale permettant de se déplacer facilement.

Ensuite créer suffisamment de parkings à des prix d'utilisation raisonnables.

Enfin ou je devrais dire d'abord commencer par donner l'exemple en électrifiant, gazifiant ou hydrogénisant TOUS les véhicules, administratifs, camions poubelles et autres véhicules métropolitains ou municipaux et l'ensemble des bus et surtout en empêchant le fonctionnement des moteurs à quai des bateaux de croisières et autres dessertes maritimes.

Enfin concernant les véhicules anciens il conviendrait impérativement d'étendre leurs libres circulations dans la ZFE qu'ils aient - ou non - une carte grise de collection et prévoir en cas de déplacement sur une remorque que le véhicule tracteur bénéficie de la même facilité. Inclure à ce titre également les camionnettes de transport avec plateaux et les fourgons aménagés à cette fin.

Je vous remercie par avance de prendre en compte ma requête qui est partagée par tous les amateurs et utilisateurs et nostalgiques des véhicules d'époque qui contribuent à leurs façons à faire vivre et revivre tout un pan de l'histoire de l'Automobile et de l'industrie qui allait avec.

Cela sera aussi de préserver l'emploi et l'économie des garagistes, mécaniciens et autres contrôleurs techniques que cette mesure va condamner et auxquels vraisemblablement personne en charge de ce dossier n'a pensé.

Avec l'expression de ma parfaite considération.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@315 - David - Allauch

Date de dépôt : Le 28/01/2022 à 19:20:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Véhicules collections

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@316 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 09:41:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une ville apaisée

Contribution :

Je salue cette initiative courageuse qui permettra à tous les habitants de notre belle ville de mieux vivre.

Bien entendu cette CFE sera contraignante pour certains.

Évidemment il faut en parallèle accroître les transports en communs, supprimer les places de parking et favoriser l'auto partage (un véhicule CITIZ = 9 autos en moins dans la rue), installer des bornes de recharge pour les EV sur des parkings relais en dehors du centre ville.

Et mener en parallèle une vive campagne d'électrification des véhicules qui circulent tous les jours (bus, camions à poubelles, camions de livraisons, ...) tout comme interdire le fonctionnement des transformateurs diesel des bateaux à quai au port.

Et ne pas oublier de favoriser les transports doux, le vélo par exemple, avec des lieux de parking sécurisés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@317 - Arthur - Marseille

Page 216 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 10:19:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éco-mobilité

Contribution :

Le développement d'un réseau cyclable sécurisé ne représente qu'une partie infime du rapport d'étude. C'est pourtant là un point essentiel de l'accompagnement des citoyens vers une mobilité douce. Les plus fortunés pourront se permettre de remplacer leur véhicule actuel par un véhicule conforme à la future ZFE, mais qu'en est-il des autres ? La métropole leur donne-t-elle vraiment les moyens de prendre part à la présente évolution ? Tandis qu'il est nationalement reconnu que la circulation en vélo à Marseille est dangereuse, la métropole concentre ses efforts les véhicules motorisés mais l'efficacité de la ZFE serait doublée si un vrai programme de pistes cyclables sécurisées était lancé. Certes quelques progrès sont fait mais avec quelle lenteur! Il me semble urgent de mettre ce sujet au cœur du problème et d'accélérer les choses. Des précepteurs comme la ville de Lyon et bien d'autres nous montrent la voie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@318 - Christian

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 10:52:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Opposition à la ZFE Marseille

Contribution :

Je demande l'abandon de ce projet en tant qu'il est attentatoire à la liberté fondamentale de circuler dans des véhicules autorisés par la loi de la nation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@319 - MICHEL - Lançon-Provence

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 11:18:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Je suis contre le ZFE de Marseille

Contribution :

Avec + de 180 jours par an de mistral sur Marseille je ne vois pas l'utilité d'une ZEF, c'est une contrainte Anti-sociale , à partir du moment ou le véhicule à passé un contrôle technique Valide il est autorisé à circuler sur le territoire...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@320 - Julien

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 13:46:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Bornes voitures électriques

Contribution :

Bonjour, je suis propriétaire d'un véhicule électrique (tesla model 3). Il n'y a pas assez de bornes de recharge et surtout celles-ci sont trop souvent inutiles a causes de véhicules thermiques stationnés à ces emplacements.

De plus Marseille (seconde ville de France) ne comprend aucune station de supercharger Tesla. Aix en a deux!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@321 - Gilles - Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 13:59:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Circulation et parking

Contribution :

1) la circulation des riverains du B.U.S (Mlle 9EME) est devenue impossible entre 8 et 10 et 15:45 19:00.

2) le parking relais de Dromel est d'une part insuffisant et d'autre part trop cher pour ceux qui ne possèdent pas « d'abonnement ». De plus passé une certaine heure les rotations des bus (24.....) est trop longue. Par rapport à l'utilisation des voitures le temps de transport est majoré de presque du double. Voilà Pourquoi les magasins meurent ! On ne va plus en ville pour faire des courses !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@322 - Anne - Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 14:38:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE : Inquiétudes pour le 3ème arrondissement

Contribution :

Habitante du 3ème arrondissement, je suis inquiète de l'impact social de la ZFE. En effet dans ce quartier classé prioritaire, ce sont environ 7000 véhicules de riverains, actuellement en circulation, qui vont être interdits. Les personnes concernées devront changer de véhicule ou trouver une solution de mobilité alternative. Or quelles solutions alternatives de transport en commun sont proposées aux habitants à l'horizon 2024 ? Le renforcement des lignes de bus déjà demandé depuis longtemps est indispensable car la desserte saturée au quotidien, déjà très difficile, va s'aggraver. Elle est également quasiment impossible de nuit alors que de nombreux travailleurs précaires du quartier sont en horaire décalé (ménage, hopitaux...) et n'ont pas les moyens de changer de véhicule. De même n'est prévu aucun aménagement de parking relais en bordure du secteur.

Alors qu'afin de soutenir les ménages les plus modestes, la Métropole du Grand Paris a mis en place des aides financières dans le cadre de la création de la ZFE, il ne semble pas être envisagé à Marseille, d'aide financière pour soutenir les personnes les plus précaires qui vont devoir changer de véhicule, ni d'accompagnement aux demandes d'aides financières proposées par l'Etat (prime à la conversion, etc.).

Cette mesure sans accompagnement et avec ce calendrier pénalise toute une population déjà fragilisée économiquement et contribue à éloigner les plus pauvres de l'emploi.

Mes requêtes pour le 3ème arrondissement :

- Une mise en place d'un calendrier plus adapté, en fonction de l'arrivée du tram et/ou de l'aménagement de parking relais à proximité.
- La création de lignes de bus de nuit plus fréquentes et sécurisées, adaptées aux besoins des travailleurs en horaire décalé (concertation, enquête à mener)
- Des aides financières spécifiques et un accompagnement aux demandes d'aides de l'état existantes.

Ci-joint quelques photos de trajets quotidiens le matin dans les bus de la Belle de mai, en période de pandémie, car il n'y a dans ce secteur ni tram ni métro.

Pièce(s) jointes(s) :







Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@323 - philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 16:15:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Totalement contre

Comment va t on aller travailler, faire ses courses, aller a l hopital, au sport, voir les enfants,...

Baisser les tarifs des parkings, et SURTOUT ceux des metro

surtout aussit autoriser ces memes parkings a ceux qui n ont pas d abonnement RTM mais un ticket normal

Page 222 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@324 - Chloé - Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 16:39:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Quartier prado rouet

Contribution :

Je suis 100% pour le ralentissement de la vitesse de tous les véhicules, sécurité améliorée pour tous et pollution de tous ordres diminuée. Ville apaisée. Ce quartier Rouet Prado est bruyant de véhicules on ne s'entend plus parler dans la rue. Jusqu'au parc du 26eme. Développez en même temps les voies vélo trottinette, le tram. Des trottoirs confortables pour les piétons. Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@325 - Graça - Marseille

Date de dépôt : Le 29/01/2022 à 18:13:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Véhicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, consciente des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêt municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de " demande dérogatoire avec motivation " me semble lourd. en effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques

Page 223 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

d'immatriculation et la la même l'identification " véhicules de collection " . par exemple, l'apposition d'une simple vignette " collection" validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@326 - Julien - Simiane-Collongue

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 10:55:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Dans un pays soit-disant libre il est inadmissible que seul les plus riches aient le droit de circuler dans les ZFE,la grande majorité des français ont de vieux véhicules ,pas de gaité de coeur ,qui n'aimerait pas avoir une voiture neuve ou récente,mais ils n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir un véhicule récent. Les politiciens sont vraiment déconnectés de la réalité à laquelle les citoyens sont confrontés. Marseille n'est pas une ville de riches bobos pseudo-écologes mais de classes populaires malheureusement dénigrées par une caste illégitime qui méprise et oppresse le peuple.

Que l'état s'en prenne aux vrais sources de pollutions,complexes pétrochimiques,usine d'alumine de Gardanne et ses rejets de boues rouges en plein milieu de la réserve de Cassis,transports routiers croissant au lieu de ferroutage etc...

Il faut arrêter le harcèlement permanent des automobilistes,ce projet est une hérésie anti-démocratique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@327 - André - Marseille

Organisme : conseil syndical

Page 224 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 11:56:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : mesures de restrictions fortes et inégalitaires

Contribution :

Nous sommes une copropriété à la Belle de Mai (quartier parmi les plus défavorisés de Marseille), dans la future ZFE: l'interdiction des véhicules crit'air NC, 5, 4 et 3 d'ici 2024.

Cette mesure va peser très lourdement sur les copropriétaires à revenus modestes qui ne peuvent pas rapidement changer de véhicule et passer en crit'air 2, 1 ou 0. La vie courante va être fortement perturbée (aller au travail, faire les courses, déplacements des artisans vers les chantiers,...).

De plus, comme dans les années futures les crit'air 2 et 1 seront aussi interdites, il ne restera que les crit'air 0 c'est à dire les véhicules électriques autorisés. Notre copropriété ne peut pas installer des bornes de recharges à l'intérieur des bâtiments. Les bornes publiques du quartier se résument à deux places de recharge pour plusieurs milliers d'habitants ! De plus, le réseau de distribution électrique ne semble pas être capable de supporter l'augmentation de puissance nécessaire pour recharger de nombreux véhicules électriques.

Nous demandons, donc, un délai supplémentaire pour avoir le temps d'organiser le changement et une dérogation pour les habitants de la zone pendant ce temps là.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@328 - Patricia - Marseille

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 15:58:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Littoral Sud - Prado-Plage-Borely-Pointe Rouge

Contribution :

Un beau projet pour l'environnement et la santé sans aucun doute dans lequel, il faudra prendre en compte tout le littoral sud qui souffre particulièrement en période estivale de l'attrait de ce secteur. Pourquoi ne pas laisser les voitures à l'entrée de la Ville et développer les transports en commun ?

L'été Marseillais devient un enfer pour ces riverains à qui les décideurs de notre ville imposent une surexploitation estivale mal organisée et incontrôlée, nuisible à la santé et la sécurité (nuisances

sonores diurnes et nocturnes produites par les sons amplifiés, insécurité routière engendrée par les autos et les motos qui roulent à vive allure sans être inquiétés, pollution ..).

Aménager est une priorité pour résoudre les problèmes, contrôler et interpellier les contrevenants fait partie des mesures indispensables.

Les forces de police doivent être davantage renforcées et présentes pour faire régner un peu d'ordre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@329 - Gabrielle

Organisme : Prof

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 17:22:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

L'instauration d'une ZFE est une mesure insuffisante et discriminante

Discriminante car les personnes à faible revenu ne pourront pas s'acheter un nouveau véhicule.

Insuffisante car la priorité absolue à Marseille est l'amélioration des services de transport en commun.

Je n'ai pas de voiture et j'habite à Bonneveine. Après 21h il n'y a plus de bus. C'est le couvre feu pour toutes celles et ceux qui ne peuvent pas dépenser dans les taxi et les Uber.

Il faut réduire la place des voiture à Marseille. Une ZTE assez étendue serait préférable à une ZFE pleine de SUV.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@330 - Pauline - Marseille

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 18:01:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Stop émission des bateaux

Contribution :

Marseille étouffe à cause des bateaux à quai pendant leurs escales.

Encore un projet absurde pour taper sur les

Invisibles et les précaires.

Belle de mai et les quartiers Nord attendent le tramway et non vos projets aberrants de passer sur le tout électrique.

La pollution et les déchets non ramassés de la métropole font tellement de dégâts environnementaux et Fos sur Mer ravagent notre santé,

Encore une consultation publique inutile et indécente.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@331 - Annie - Marseille

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 18:22:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : obligation légale

Contribution :

c'est une obligation et il faudra bien y arriver. Je pense cependant que toute la zone impactée devrait faire l'objet d'un maillage serré de transports collectifs. Qu'en sera t-il des gens qui doivent obligatoirement traverser le centre ville pour se rendre au travail ou visiter leur famille et qui ne peuvent changer de véhicule pour des raisons financières ??? Pourquoi aussi ne pas instaurer un système gratuit de petits minibus qui circuleraient en centre ville et s'arrêteraient à la demande comme cela se pratique ailleurs ? 24 h sur 24 ne pas pouvoir circuler dans la zone c'est excessif. Dans la journée cela se justifie mais pas la nuit. Quoi qu'il en soit, les jeux sont faits et on nous demande de donner notre avis pour la forme.....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@332 - Alain - Marseille

Date de dépôt : Le 30/01/2022 à 19:32:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Pollution bateaux de croisiere et tankers arrivant sur Fos

Contribution :

Pourquoi interdire les autos en centre ville puisque bateaux et tankers polluent cent fois plus qu'un véhicule.....Avant faudrait s'occuper de ce problème primordial a mon avis!!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@333 - LAURENCE

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 08:57:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Report pollution hors ZFE

Contribution :

La zfe -m est une très bonne initiative, même si tardive par rapport à d'autres pays européens et à l'urgence sanitaire. Je m'interroge sur le périmètre et le report de la pollution sur les axes en limites de la zones tel que le Prado ou Sakakini qui sont déjà très fréquentés et pollués et le seront

davantage par un report de la circulation des véhicules les plus polluants. Pour quoi ne pas agrandir le périmètre de la ZFE-m ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@334 - Natacha

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 10:18:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Jean place de la zone à faible émission

Contribution :

Habitants le cours Julien, la voiture et les scooters ont pris une place trop importante dans les nuisances du centre-ville ,pollution par les particules autant que par le bruit et devient très difficile aux habitants de pouvoir ouvrir leurs fenêtres. Nous accueillons avec une grande satisfaction la mise en place d'une zone affaire émission pour la qualité de vie ainsi que pour notre santé je vous remercie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@335 - Emilia - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 10:22:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE, une nouvelle discrimination des territoires à Marseille?

Contribution :

Habitante du 3ème arrondissement, je me réjouis de la mise en place de la ZFE sur l'ensemble de la ville de Marseille qui va permettre de mieux respirer dans notre ville.

Cependant, je suis inquiète concernant les habitants vivant dans les quartiers les plus précaires de la ville comme le 3ème mais aussi le 2, 13, 14 et 15 arrondissement.

Concernant le 3ème et le 2ème arrondissement, ce sont la moitié des véhicules actuellement en circulation qui vont être interdits (7 000 véhicules immatriculés dans le 3e et 3 400 dans le 2e).

Ce projet va avoir un impact massif sur la population concernée, qui devra changer de véhicule ou trouver une solution de mobilité alternative. Cela soulève de nombreuses questions :

- quelles solutions alternatives de transport en commun et de mobilités douces sont proposées aux habitants ?

Pour l'instant, la Métropole ne prévoit ni aménagement de parking relais en bordure du secteur, ni renforcement des lignes de bus, seul le tram Belle de Mai est envisagé à l'horizon 2030, soit 8 ans après la mise en place de la ZFE.

- quel accompagnement social et financier à l'achat d'un véhicule moins polluant ?

La Métropole ne semble pour l'heure pas envisager de mesure d'aide financière pour soutenir les personnes les plus précaires qui vont devoir changer de véhicule, ni d'accompagnement aux demandes d'aides financières proposées par l'Etat (prime à la conversion, etc.).

Cette ZFE doit répondre aux attentes des habitants et ne doit pas être vécue comme une simple mesure punitive.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@336 - Lise - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 10:24:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Merci pour cette initiative ! Je circule tous les jours à vélo à Marseille et respirer derrière des véhicules polluants pendant l'effort me déclenche parfois des crises d'asthmes (je suis pourtant non asthmatique). Cette ZFE sera bénéfique pour notre santé à tous, et privilégiera ceux qui font les efforts de moins polluer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@337 - Franck - Marseille

Organisme : Individu

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 10:32:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mesure prématurée

Contribution :

La mise en place d'une telle mesure doit s'accompagner d'un accompagnement des populations les plus populaires (je pense notamment au 3ème arrdt) et une amélioration des transports en commun et leur moindre coût voire leur gratuité.

A défaut, elle frappera les personnes les plus en difficulté qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule récent et non polluant et qui ne peuvent se passer de véhicule

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@338 - Benoît - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 10:50:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à la ZFE, mais sous conditions !

Contribution :

Je suis favorable à l'instauration de cette ZFE dans cette zone où je vis, respire, circule, et me déplace avec mes enfants. La solution pour mieux vivre dans le centre-ville de Marseille doit passer par moins de voitures (en circulation et en stationnement), cette proposition y contribue bien que partiellement.

Néanmoins pour que la Zone à Faibles Emissions ne soit pas une Zone des Faibles à Exclure, une réelle étude sociologique semble manquer au dossier fourni pour la consultation : qui sont les propriétaires de véhicules à interdire ? Où vivent-ils ? Sont-ils également répartis sur le territoire ? Quels enjeux les incitent aujourd'hui à conserver un véhicule ancien ?

Une fois ces informations connues, il sera peut-être temps de remettre en cause le fait que les marseillais peuvent s'acheter un véhicule neuf ou récent, même avec des aides à l'achat. Envisage-t-on raisonnablement de subventionner le surendettement ? Il semblerait logique au contraire d'accompagner les habitants les plus touchés en liant la mise en place de cette ZFE à la réalisation des engagements pris pour les autres formes de mobilité, à commencer à court-terme par le Plan Vélo, et en offrant des tarifs compétitifs et un accès prioritaire pour les parkings relais.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@339 - Nicolas

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 11:39:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : quel soutien financier et quelles solutions alternatives ?

Contribution :

Si je soutiens le principe et l'importance des ZFE, notamment dans une grande ville comme Marseille, son déploiement doit nécessairement être accompagné de mesures concrètes pour aider les populations directement impactées, en l'occurrence une population majoritairement à faible revenu.

Quelles sont les solutions alternatives de transport proposées par la métropole ?

Des parking relais vont-ils être aménagés en bordure de la ZFE ?

des bornes électriques en nombre suffisant vont-elles être installées ?

Quelles mesures financières pour aider à l'achat d'un véhicule sont prévues, en plus de celles de l'état ?

Les personnes les plus précaires pourront elles être accompagnées dans leurs démarches d'aides financières ?

Ces questions doivent être traitées avec la plus grande attention avant la mise en place de la ZFE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@340 - anne-laure - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 12:50:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour avec plus de transports en commun et de pistes cyclables

Contribution :

Une bonne initiative mais qui comme toujours mérite d'être accompagnée d'autres améliorations...
Des projets à long terme svp.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@341 - Ayme - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 13:53:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pollution centre ville

Contribution :

La pollution la plus dangereuse provient non pas de quelques véhicules plus polluants que d'autres, véhicules de personnes plutôt pauvres. .

La pollution principale provient des Ferry et bateau villes de croisières dont in perçois la fumée des journées entières, et là c'est plutôt la pollution des gens aisés qui ont les moyens de depenser 3000€ pour une croisière.

QUI , dans le 13002 et le 13003 a fait des croisières ? Alors que les transports en communs sont insuffisants et qu'il est impératif, même pauvre d'avoir un vehicule ?

Politique de riches.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@342 - Claude - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 14:03:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Oui, MAIS

Contribution :

La mise en place d'une ZFE est une mesure souhaitable, en particulier au vu des informations sur les niveaux de pollution données dans le dossier de présentation du projet. Mais elle ne peut se faire sans considérer les conditions de déplacement dans la zone qu'elle couvre, d'autant que, malgré les aides, tous les possesseurs de voiture résidents ou travaillant dans la ZFE ne seront pas en mesure de remplacer les véhicules qui ne pourront plus circuler.

Mes remarques :

1) il n'est pas normal que les autoroutes soient exclues de la ZFE : la pollution causée par les véhicules qui les empruntent n'est pas différente de celle produite par les véhicules circulant dans Marseille (hors cas des tunnels, peut-être). Or les véhicules empruntant ces axes seront obligatoirement des véhicules en transit, puisqu'ils ne pourront sortir dans la ZFE. Ils n'ont donc aucune utilité socio-économique pour les personnes vivant ou travaillant dans la ZFE : pourquoi les autoriser à venir polluer une zone à laquelle ils n'apportent rien ?

2) réduire la pollution due aux véhicules individuels dans les villes ne doit pas se limiter à contraindre les automobilistes en les obligeant à acquérir des véhicules plus récents, et donc coûteux, mais doit

aussi se faire en proposant des moyens de transport alternatifs performants. Deux types de transports sont présentés dans le dossier : transports en commun et pistes cyclables.

a) Pour les transports en commun la situation de la métropole de Marseille est catastrophique. L'offre performante (métro) est ridicule pour une agglomération de cette taille. Si on compare avec Lyon il y a 50% de linéaire de métro en moins. Plus grave, on compte seulement 3,4 km de métro mis en service à Marseille depuis 30 ans et aucun projet de métro n'est lancé dans le plan « Marseille en grand » annoncé pourtant avec tambours et trompettes !

A ce propos on aimerait avoir des explications sur :

- l'illustration figurant à la page 25 de la pièce 2 qui met sur le même plan les rares projets lancés (tramways) et des projets purement théoriques (prolongement M2 en particulier) : on ne voit pas comment un tel prolongement de métro pourrait aboutir pour 2030, alors qu'il n'est pas financé...

- la figure 24 de la pièce 2 qui donne des informations surprenantes en particulier :

- o « 2023 : Extension de la ligne Tram 3 : au nord (Arenc Le Silo – Gèze) et au sud (Castellane – La Gaye) ». Les travaux préparatoires commençant seulement cette date de

- 2023 est-elle réaliste ?

- o « 2024 Ouverture de nouvelles stations de métro » : de quelles stations de métro s'agit-il ?

Si ces informations sont erronées cela remet en cause la qualité du dossier d'enquête publique sur des points plus difficilement vérifiables que ceux-ci.

Concernant les transports en commun il faut préciser que le tramway ne peut en aucun cas être considéré comme équivalent au, en particulier pour les trajets longs car sa vitesse commerciale est beaucoup trop faible : la performance des transports en commun est essentielle si on veut leur faire remplacer les véhicules individuels.

Or, au-delà de l'indigence géographique du réseau de transports en commun l'offre proposée est peu performante :

- les fréquences du métro sont généralement faibles et il ne semble pas qu'on envisage de les améliorer. En effet il est prévu de remplacer le parc de rames actuelles par des neuves sans en augmenter le nombre : la fréquence ne pourra donc pas être augmentée aux heures de pointe.

- le tramway voit sa vitesse pénalisée par un manque de priorité aux feux (il s'arrête fréquemment aux carrefours),

- les bus ont sur, certaines lignes, des fréquences ridicules pour un réseau urbain (ex ligne 82 : 1 bus toutes les 30 minutes de/vers le PEM d'Arenc).

« Cerise sur le gâteau » le service offert n'est pas fiable :

- les horaires des bus sont peu respectés, y compris tôt le matin à un moment où l'excuse des embouteillages ne peut être invoquée,

- les systèmes d'information horaire, tant aux arrêts que sur l'application RTM, donnent des informations très souvent déconnectées de la réalité des passages (concerne tramways et surtout bus).

- le service de nombreuses lignes (tramways, bus) est interrompu dès qu'il y a des manifestations en centre-ville ce qui est très fréquent.

Il est donc malheureusement difficile de compter sur les transports en commun pour se substituer, de façon performante et fiable, à l'utilisation des véhicules automobiles dans la ZFE (et plus généralement dans la métropole).

b)Un autre mode de transport envisagé dans le dossier d'enquête est le vélo avec (conformément au projet de PDU) « une augmentation de la part modale du vélo de 1 % à 5 % » grâce à la programmation de 8 lignes vélos sécurisées.

Ce plan devra être mis en œuvre comme prévu, et la conception des lignes devra être faite pour qu'en effet les lignes soient sécurisées : jusqu'à présent la plupart des pistes cyclables aménagées à Marseille sont mal conçues (y compris récemment dans le périmètre pourtant complètement rénové d'Euromed) : soit elles sont implantées sur les trottoirs sans séparation claire avec les piétons, et sans solution de continuité aux carrefours, soit elles sont implantées sur la chaussée et ne sont pas respectées par les véhicules (en particulier deux-roues motorisés) tant en circulation qu'en stationnement.

c)Autres hypothèses de l'étude

Page 32 de la pièce 2 : pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers, l'hypothèse retenue est que « le parc serait renouvelé intégralement ».

Mais, à la page 35 il est indiqué, pour les logisticiens et transporteurs : « Faible visibilité pour les PME-TPE logistique concernant leurs perspectives de renouvellement des flottes de véhicules »

L'hypothèse d'un renouvellement intégral du parc semble donc contredite rapidement dans le dossier d'enquête (et est de toute façon peu crédible au vu du court délai avant la mise en œuvre des mesures de restriction de circulation).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@343 - Eric - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 15:30:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE ou comment pénaliser les plus modestes?

Contribution :

Grâce aux écolos, 80% du parc automobile français va se retrouver frappé d'obsolescence programmée d'ici 2025.

Au détour d'une récente émission de SudRadio (dont la vidéo est disponible sur Youtube), on apprend, atterré, que d'ici quelques mois à deux ans tout au plus, plus de la moitié des véhicules français ne pourront plus du tout circuler en France. Parions que ceci va mettre un peu d'animation dans ce calme pays !

En effet, dans les prochains mois, plusieurs législations vont entrer en force pour aboutir, d'ici 2025, à la mise en place des ZFE, ces Zones à Faible Émission, dans lesquelles la circulation sera drastiquement contrôlée, restreinte voire carrément interdite. tient... comme à Marseille!

Toutes les villes de plus de 150 000 habitants seront rapidement impliquées dans cette nouvelle régression de nos libertés. Et mine de rien, cela en fait, du territoire couvert par ces interdictions ! Se déplacer dans le pays, traditionnellement d'une agglomération à une autre, va devenir proprement impossible.

Concrètement, ces ZFE consistent à interdire certains types de véhicules en fonction de leur âge et de leur motorisation. Et lorsqu'on analyse l'ampleur des mesures qui seront inéluctablement appliquées, on se dit qu'il pourrait y avoir quelques tensions de surface dans la société française et cela pourrait débiter à Marseille!

Jugez plutôt : déjà appliquées dans certaines métropoles comme Lyon, Grenoble ou Paris (ici, on parle bien de métropole, donc pas seulement la ville mais toute la région environnante), ces règles interdiront très prochainement (fin 2022, donc dans quelques mois) la circulation des véhicules Crit'air 3, 4 et 5, soit 48 % du parc automobile français actuellement. Fin 2024, ce sont les véhicules Crit'air 2 qui seront à leur tour concernés, soit 80 % du parc actuel.

Bordeaux, Reims, Lyon, et finalement toutes les agglomérations françaises dont Marseille seront emberlificotées dans cette nouvelle hystérie écologiste.

Vous avez aimé la ségrégation sociale à base de pass sanitaire ? Alors vous allez adorer la ségrégation sociale à base de Crit'air !

En tout cas, ségrégation ou non, c'est une magnifique avancée vers la production de lois et de contraintes ***** : les écologistes qui prétendent ne pas aimer l'obsolescence programmée montrent ici toute leur hypocrisie en l'imposant à une énorme quantité de véhicules que la plupart des Français n'avaient pas envisagé de renouveler dans l'immédiat. Question écologie, on repassera. Tout ça pour ajouter un nouveau boulet à ceux déjà nombreux que le pays traîne déjà, et qui permettra rien moins que sa mise en arrêt complet assez brutale.

Le but officiel affiché est bien évidemment de pousser à se dispenser de voiture et à (au pire) posséder une voiture électrique (alors que les tensions sur le réseau s'accroissent à mesure que les mêmes écolos hystériques ferment des centrales nucléaires) ou (au mieux) à basculer vers les transports en commun encore plus polluants comme le bus ou régulièrement en panne comme le train ou encore... de plus en plus lents.

La France des années 1980 filait à la vitesse d'un TGV. Quarante ans plus tard, nous serons heureux de rouler, entre deux pannes et 3 grèves à la vitesse d'une trottinette (une autre calamité marseillaise !!!).

Ce but posé est *****, car collectiviste. On décide d'une panoplie de solutions pour tous alors que les cas individuels sont innombrables et ne peuvent pas tous s'adapter à la solution imposée. Celle-ci viole le bon sens de façon flagrante en accroissant la demande électrique alors que les capacités de productions sont limitées. Les capacités des voitures électriques sont moindres que les thermiques, la pollution qu'elles engendrent à cause de leurs batteries est très supérieure à celle des thermiques. Les transports en commun couvrent mal ou très mal le dernier kilomètre qui est finalement le plus important pour la vie quotidienne.

Et surtout, les effets indésirables de ces ZFE seront douloureux.

Les pauvres seront une fois de plus stigmatisés, ainsi que les campagnards et logiquement les campagnards pauvres.

Il sera artificiellement plus compliqué de se rendre dans les centres-villes, et le commerce y sera donc plus difficile, plus coûteux, ce qui renchérra la vie de tout le monde. Pire : les aides distribuées à tire-larigot pour les voitures électriques et ces frictions énormes d'adaptation des commerces et des centres-villes vont se traduire par une baisse de pouvoir d'achat des Français tout en poussant l'inflation. Bien joué.

Enfin, les contraintes de production pour les constructeurs automobiles ne pourront pas toutes être respectées. L'industrie automobile en Europe est appelée à subir un choc sans précédent qui se traduira par des pertes de compétitivité, d'emplois et de savoir-faire. Un monde de chômeurs qui roulent parfois à vélo pour ne pas aller dans des centres-villes inabordables, voilà qui vend du rêve. Belle écologie politique !

Dans une ville où jamais le besoin de dynamisation n'a été aussi fort, c'est vraiment malin : on calcifie complètement les déplacements de MARSEILLE en les rendant complexes et prohibitifs.

Et le pompon est que même si, concrètement, aucun écologiste n'a jamais été élu Maire de Marseille, la tendance, que dis-je, l'élan général de ces vingt dernières années ne laisse aucun doute : tout a absolument été fait pour instaurer la décroissance et le repli sur elle-même de la ville. Ne relâchons pas les efforts : le succès, fait de pénuries énergétiques, de misère et de faim, est à portée de main !

cette ville est foutue.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@344 - Anonyme - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 15:34:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une ZFE-m oui mais le périmètre à revoir

Contribution :

Votre projet de ZFE-m vise le territoire du 3ème arrondissement et donc les habitants.es de cet arrondissement sont, de fait, concernés par cette mesure d'instauration de ZFE-m car ils devront prendre leur véhicule à minimum pour entrer et sortir de leur domicile dans cette zone. Or, il s'agit du territoire le plus pauvre de France et d'Europe.

Les habitants.es de cet arrondissement, détenteurs.rices d'un véhicule motorisé ont pu gagner en autonomie dans leur mobilité. Le code, le permis de conduire, l'achat d'un véhicule et son entretien au quotidien nécessitent un investissement financier et une motivation importante.

Or, les habitants.es du 3ème, occupent majoritairement des emplois précaires. Ils sont de courtes durées et dans des secteurs d'activités nécessitant un fort potentiel de mobilité, en raison des horaires décalés et des déplacements dans et hors de Marseille.

Lorsqu'ils parviennent à acheter un véhicule, ils le font à hauteur de leurs moyens, et n'ont pas le niveau de vie pour intégrer une composante environnementale à cet achat.

Ce n'est pas par confort que ces personnes détiennent un véhicule, mais par nécessité sociale et professionnelle.

De plus, les aides financières proposées ne sont adaptées à la précarité du public visé.

Le bonus écologique concernant les véhicules électriques et hydrogènes de 1000 à 5000€ ne sera jamais mobilisées.

L'aide à la conversion permet d'un apport financier jusqu'à 3000€ pour l'achat d'un véhicule crit'air 1 (neuf ou d'occasion), laissant une charge financière importante à compléter.

Le micro crédit « véhicules propres » proposés aux « ménages modestes », n'est pas une solution. Malgré son montant et la possibilité de le cumuler avec les deux précédentes, les « ménages modestes » ont besoin d'une prise en charge quasi complète ou complète, et non d'un endettement supplémentaire. D'autant plus que les véhicules crit'air 2 ne sont pas éligibles.

Ces aides et les suivantes ont le mérite d'exister, cependant elles auraient besoin d'être plus lisibles, notamment pour les personnes qui ne souhaitent pas être accompagnées ou ne savent pas qu'elles peuvent être accompagnées dans ces démarches.

Je pense qu'il faudrait dans un premier temps que cette ZFE-m ne concerne que les territoires pouvant supporter avec moins de difficultés les changements qu'elle implique, quitte à l'étendre à d'autres parties du territoire dans un second temps. L'objectif pourrait être notamment d'expérimenter l'efficacité des aides proposées.

En conservant le 3ème arrondissement dans le périmètre, je pense qu'il est discriminant de faire peser des contraintes aussi fortes, dans une temporalité aussi rapide (sur 3 ans) sur un public déjà fragilisé.

Je pense qu'il faudrait revoir les catégories de vignettes crit'air refusées sur cette ZFE-m, en réintégrant au minimum la vignette 3.

Je pense également qu'une aide financière doit être allouée aux habitants.es les plus précaires dans cette future ZFE-m, et en toute logique de ceux du 3ème arrondissement. Cette aide, pour être efficace devrait prendre en charge la totalité de l'achat ou de la conversion des véhicules déjà en circulation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@345 - jean - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 15:42:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :GRANDE INQUIETUDE

Contribution :

ZFE = Zone a Forte Exclusion

vivement les élections !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@346 - Chenisse - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 15:46:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE ou comment pénaliser les plus modestes?

Contribution :

Grâce aux écolos, 80% du parc automobile français va se retrouver frappé d'obsolescence programmée d'ici 2025.

Au détour d'une récente émission de SudRadio (dont la vidéo est disponible sur Youtube), on apprend, atterré, que d'ici quelques mois à deux ans tout au plus, plus de la moitié des véhicules français ne pourront plus du tout circuler en France. Parions que ceci va mettre un peu d'animation dans ce calme pays !

En effet, dans les prochains mois, plusieurs législations vont entrer en force pour aboutir, d'ici 2025, à la mise en place des ZFE, ces Zones à Faible Émission, dans lesquelles la circulation sera drastiquement contrôlée, restreinte voire carrément interdite. tient... comme à Marseille!

Toutes les villes de plus de 150 000 habitants seront rapidement impliquées dans cette nouvelle régression de nos libertés. Et mine de rien, cela en fait, du territoire couvert par ces interdictions ! Se déplacer dans le pays, traditionnellement d'une agglomération à une autre, va devenir proprement impossible.

Concrètement, ces ZFE consistent à interdire certains types de véhicules en fonction de leur âge et de leur motorisation. Et lorsqu'on analyse l'ampleur des mesures qui seront inéluctablement appliquées, on se dit qu'il pourrait y avoir quelques tensions de surface dans la société française et cela pourrait débiter à Marseille!

Jugez plutôt : déjà appliquées dans certaines métropoles comme Lyon, Grenoble ou Paris (ici, on parle bien de métropole, donc pas seulement la ville mais toute la région environnante), ces règles interdiront très prochainement (fin 2022, donc dans quelques mois) la circulation des véhicules Crit'air 3, 4 et 5, soit 48 % du parc automobile français actuellement. Fin 2024, ce sont les véhicules Crit'air 2 qui seront à leur tour concernés, soit 80 % du parc actuel.

Bordeaux, Reims, Lyon, et finalement toutes les agglomérations françaises dont Marseille seront emberlificotées dans cette nouvelle hystérie écologiste.

Vous avez aimé la ségrégation sociale à base de pass sanitaire ? Alors vous allez adorer la ségrégation sociale à base de Crit'air !

En tout cas, ségrégation ou non, c'est une magnifique avancée vers la production de lois et de contraintes ***** : les écologistes qui prétendent ne pas aimer l'obsolescence programmée montrent ici toute leur hypocrisie en l'imposant à une énorme quantité de véhicules que la plupart des Français n'avaient pas envisagé de renouveler dans l'immédiat. Question écologie, on repassera. Tout ça pour ajouter un nouveau boulet à ceux déjà nombreux que le pays traîne déjà, et qui permettra rien moins que sa mise en arrêt complet assez brutale.

Le but officiel affiché est bien évidemment de pousser à se dispenser de voiture et à (au pire) posséder une voiture électrique (alors que les tensions sur le réseau s'accroissent à mesure que les mêmes écolos hystériques ferment des centrales nucléaires) ou (au mieux) à basculer vers les

transports en commun encore plus polluants comme le bus ou régulièrement en panne comme le train ou encore... de plus en plus lents.

La France des années 1980 filait à la vitesse d'un TGV. Quarante ans plus tard, nous serons heureux de rouler, entre deux pannes et 3 grèves à la vitesse d'une trottinette (une autre calamité marseillaise !!!).

Ce but posé est *****, car collectiviste. On décide d'une panoplie de solutions pour tous alors que les cas individuels sont innombrables et ne peuvent pas tous s'adapter à la solution imposée. Celle-ci viole le bon sens de façon flagrante en accroissant la demande électrique alors que les capacités de productions sont limitées. Les capacités des voitures électriques sont moindres que les thermiques, la pollution qu'elles engendrent à cause de leurs batteries est très supérieure à celle des thermiques. Les transports en commun couvrent mal ou très mal le dernier kilomètre qui est finalement le plus important pour la vie quotidienne.

Et surtout, les effets indésirables de ces ZFE seront douloureux.

Les pauvres seront une fois de plus stigmatisés, ainsi que les campagnards et logiquement les campagnards pauvres.

Il sera artificiellement plus compliqué de se rendre dans les centres-villes, et le commerce y sera donc plus difficile, plus coûteux, ce qui renchérra la vie de tout le monde. Pire : les aides distribuées à tire-larigot pour les voitures électriques et ces frictions énormes d'adaptation des commerces et des centres-villes vont se traduire par une baisse de pouvoir d'achat des Français tout en poussant l'inflation. Bien joué.

Enfin, les contraintes de production pour les constructeurs automobiles ne pourront pas toutes être respectées. L'industrie automobile en Europe est appelée à subir un choc sans précédent qui se traduira par des pertes de compétitivité, d'emplois et de savoir-faire. Un monde de chômeurs qui roulent parfois à vélo pour ne pas aller dans des centres-villes inabordables, voilà qui vend du rêve. Belle écologie politique !

Dans une ville où jamais le besoin de dynamisation n'a été aussi fort, c'est vraiment malin : on calcifie complètement les déplacements de MARSEILLE en les rendant complexes et prohibitifs.

Et le pompon est que même si, concrètement, aucun écologiste n'a jamais été élu Maire de Marseille, la tendance, que dis-je, l'élan général de ces vingt dernières années ne laisse aucun doute : tout a absolument été fait pour instaurer la décroissance et le repli sur elle même de la ville. Ne relâchons pas les efforts : le succès, fait de pénuries énergétiques, de misère et de faim, est à portée de main !

cette ville est foutue.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@347 - jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 15:52:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE ou comment pénaliser les plus modestes?

Contribution :

Grâce aux écolos, 80% du parc automobile français va se retrouver frappé d'obsolescence programmée d'ici 2025.

Au détour d'une récente émission de SudRadio (dont la vidéo est disponible sur Youtube), on apprend, atterré, que d'ici quelques mois à deux ans tout au plus, plus de la moitié des véhicules français ne pourront plus du tout circuler en France. Parions que ceci va mettre un peu d'animation dans ce calme pays !

En effet, dans les prochains mois, plusieurs législations vont entrer en force pour aboutir, d'ici 2025, à la mise en place des ZFE, ces Zones à Faible Émission, dans lesquelles la circulation sera drastiquement contrôlée, restreinte voire carrément interdite. tient... comme à Marseille!

Toutes les villes de plus de 150 000 habitants seront rapidement impliquées dans cette nouvelle régression de nos libertés. Et mine de rien, cela en fait, du territoire couvert par ces interdictions ! Se déplacer dans le pays, traditionnellement d'une agglomération à une autre, va devenir proprement impossible.

Concrètement, ces ZFE consistent à interdire certains types de véhicules en fonction de leur âge et de leur motorisation. Et lorsqu'on analyse l'ampleur des mesures qui seront inéluctablement appliquées, on se dit qu'il pourrait y avoir quelques tensions de surface dans la société française et cela pourrait débiter à Marseille!

Jugez plutôt : déjà appliquées dans certaines métropoles comme Lyon, Grenoble ou Paris (ici, on parle bien de métropole, donc pas seulement la ville mais toute la région environnante), ces règles interdiront très prochainement (fin 2022, donc dans quelques mois) la circulation des véhicules Crit'air 3, 4 et 5, soit 48 % du parc automobile français actuellement. Fin 2024, ce sont les véhicules Crit'air 2 qui seront à leur tour concernés, soit 80 % du parc actuel.

Bordeaux, Reims, Lyon, et finalement toutes les agglomérations françaises dont Marseille seront emberlificotées dans cette nouvelle hystérie écologiste.

Vous avez aimé la ségrégation sociale à base de pass sanitaire ? Alors vous allez adorer la ségrégation sociale à base de Crit'air !

En tout cas, ségrégation ou non, c'est une magnifique avancée vers la production de lois et de contraintes ***** : les écologistes qui prétendent ne pas aimer l'obsolescence programmée montrent ici toute leur hypocrisie en l'imposant à une énorme quantité de véhicules que la plupart des Français n'avaient pas envisagé de renouveler dans l'immédiat. Question écologie, on repassera. Tout ça pour ajouter un nouveau boulet à ceux déjà nombreux que le pays traîne déjà, et qui permettra rien moins que sa mise en arrêt complet assez brutale.

Le but officiel affiché est bien évidemment de pousser à se dispenser de voiture et à (au pire) posséder une voiture électrique (alors que les tensions sur le réseau s'accumulent à mesure que les mêmes écolos hystériques ferment des centrales nucléaires) ou (au mieux) à basculer vers les transports en commun encore plus polluants comme le bus ou régulièrement en panne comme le train ou encore... de plus en plus lents.

La France des années 1980 filait à la vitesse d'un TGV. Quarante ans plus tard, nous serons heureux de rouler, entre deux pannes et 3 grèves à la vitesse d'une trottinette (une autre calamité marseillaise !!!).

Ce but posé est *****, car collectiviste. On décide d'une panoplie de solutions pour tous alors que les cas individuels sont innombrables et ne peuvent pas tous s'adapter à la solution imposée. Celle-ci viole le bon sens de façon flagrante en accroissant la demande électrique alors que les capacités de productions sont limitées. Les capacités des voitures électriques sont moindres que les thermiques, la pollution qu'elles engendrent à cause de leurs batteries est très supérieure à celle des thermiques. Les transports en commun couvrent mal ou très mal le dernier kilomètre qui est finalement le plus important pour la vie quotidienne.

Et surtout, les effets indésirables de ces ZFE seront douloureux.

Les pauvres seront une fois de plus stigmatisés, ainsi que les campagnards et logiquement les campagnards pauvres.

Il sera artificiellement plus compliqué de se rendre dans les centres-villes, et le commerce y sera donc plus difficile, plus coûteux, ce qui renchéra la vie de tout le monde. Pire : les aides distribuées à tire-larigot pour les voitures électriques et ces frictions énormes d'adaptation des commerces et des centres-villes vont se traduire par une baisse de pouvoir d'achat des Français tout en poussant l'inflation. Bien joué.

Enfin, les contraintes de production pour les constructeurs automobiles ne pourront pas toutes être respectées. L'industrie automobile en Europe est appelée à subir un choc sans précédent qui se

traduira par des pertes de compétitivité, d'emplois et de savoir-faire. Un monde de chômeurs qui roulent parfois à vélo pour ne pas aller dans des centres-villes inabordables, voilà qui vend du rêve. Belle écologie politique !

Dans une ville où jamais le besoin de dynamisation n'a été aussi fort, c'est vraiment malin : on calcifie complètement les déplacements de MARSEILLE en les rendant complexes et prohibitifs.

Et le pompon est que même si, concrètement, aucun écologiste n'a jamais été élu Maire de Marseille, la tendance, que dis-je, l'élan général de ces vingt dernières années ne laisse aucun doute : tout a absolument été fait pour instaurer la décroissance et le repli sur elle-même de la ville. Ne relâchons pas les efforts : le succès, fait de pénuries énergétiques, de misère et de faim, est à portée de main !

cette ville est foutue.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@348 - FREDERIC - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 16:43:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

Contribution :

Je suis Garagiste dans le 6ème arrondissement et je suis contre, pour la simple et bonne raison que si cela est mis en place, je peux arrêter mon activité, à la fin de l'année 2022.

J'ai extrait les chiffres réalisés en 2021 via mon outil de facturation Renault : le projet de ZFE tel qu'il est conçu et prévu actuellement va entraîner pour mon entreprise une perte de chiffre d'affaires de 185 000€. VOIR FICHER JOINT.

En effet, mon activité est à 95% réalisée sur de l'entretien et de la réparation automobiles.

Ce qui va entraîner le licenciement et la suppression de 1 à 2 postes d'ici fin 2022, et la fermeture de mon entreprise d'ici 2024. Ce qui signifiera 3 personnes supplémentaires au chômage, sans me compter.

Et je ne suis pas le seul dans ce cas, nombre de petites entreprises de réparations mécaniques ou de carrosserie automobiles, de contrôle techniques dans ce secteur géographique vont "mettre la clé sous la porte".

Je ne pense pas que les équipes de la Mairie et de la métropole se sont souciés de cet aspect économique.

Cela ne fait pas partie de leur préoccupation ni de leur connaissance. En effet, comme d'habitude, les personnes qui décident n'ont aucune notion économique ou de tissus économique. Ils n'ont jamais produit quoique ce soit, ils n'ont fait que de la politique...

Par contre les bateaux de croisière, les ferries et autres qui polluent cela ne gêne personne, ni les poubelles qui ne sont que très rarement ramassés (fini parti toujours pratiqué malgré les déclarations des responsables politiques) ni la propreté du centre ville (je ne vois même plus un cantonnier balayer la rue où se situe mon entreprise!).

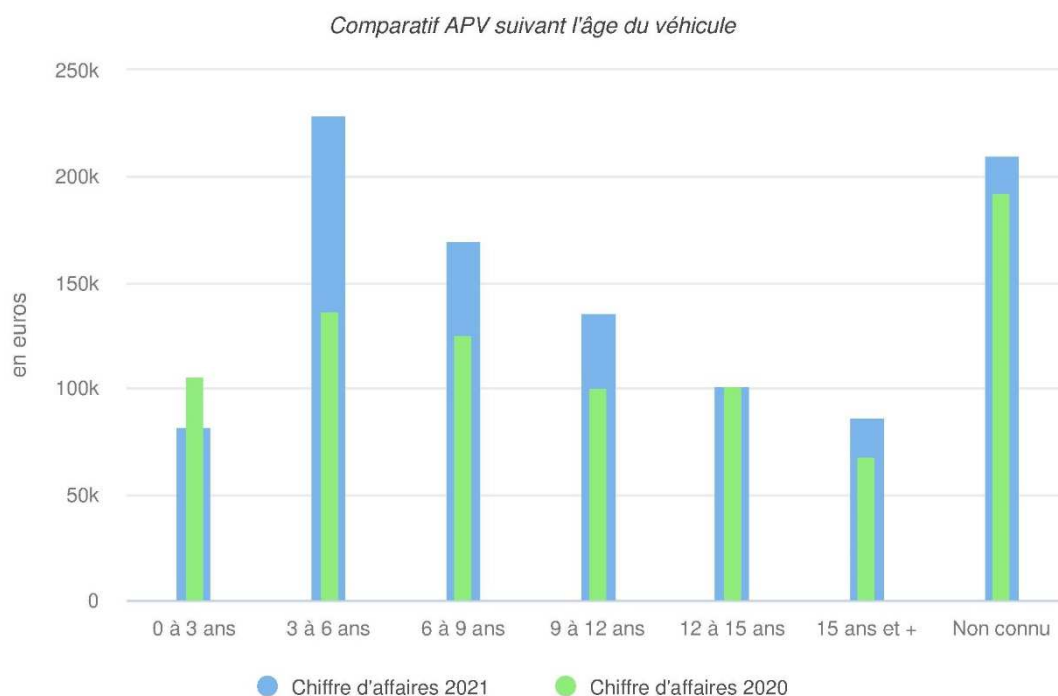
La preuve Marseille a encore dégringolé dans le classement des villes où il fait bon vivre, c'est dans La Provence

Mesdames et Messieurs les politiques de la Mairie et de la Métropole commencez par vous occuper à résoudre les dysfonctionnements des services publics.

Enfin, de toute façon, ce n'est qu'un avis facultatif, nos élites n'en feront qu'à leur tête comme d'habitude.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Comparatif APV suivant l'âge du véhicule.pdf, page 1 sur 1



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@349 - Marine - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 16:47:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Les conditions préalables à la mise en place d'une ZFE à Marseille

Contribution :

La ZFE répond à un enjeu plus que louable, de réduire les émissions de CO2, de réduire le nombre de véhicules dans le centre-ville de Marseille et de rendre cette ville plus agréable et moins polluée. Cette zone pourra être mise en place dans les meilleures conditions pour les habitants marseillais.es si, et seulement si :

- une alternative est proposée aux marseillais.es EN AMONT de la création de la ZFE : transport en commun plus développés et plus étendus à l'ensemble du centre-ville, meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, création de pistes cyclables (qui ne sont pas créées sur des trottoirs), extension des horaires des transports en commun (fréquence et plage horaire), mise en place de la gratuité des transports pour : les jeunes, les demandeur.euse.s d'emploi, les PMR, etc.

Bref, proposer une offre COMPLETE sur l'ENSEMBLE du territoire,

- les territoires des QPV sont très mal desservis en transport en commun. Les trajets permettant d'aller travailler sur les zones d'activité et les bassins d'emploi sont encore plus difficilement desservis (comparé à l'accès au centre-ville de Marseille). Les habitant.e.s des QPV, par exemple le 3ème arrondissement, rencontrent des freins importants liés à la mobilité, ce qui complexifie davantage l'accès à un emploi ou une formation. Il y a donc un besoin important d'être véhiculé pour pouvoir travailler (bien souvent des véhicules d'occasion, trop polluants pour entrer dans la ZFE). Il me semble essentiel d'exclure les QPV de la ZFE, pour ne pas rendre ces habitant.e.s plus précaires qu'ils ne le sont déjà. Les QPV méritent de nouvelles infrastructures de transport, des aides financières plus importantes pour favoriser leur mobilité et une non-application de la ZFE sur leurs territoires.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@350 - JEAN-LOUIS - Peypin

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 18:56:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : vignette spécifique aux véhicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@351 - Fab - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 19:06:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Ma contrib

Contribution :

Soit ! Mais j'espère que l'on aura des plages horaires, pour pouvoir quand même se déplacer à certains moments en soirée et WE notamment.

Que fond les gens qui ont des utilitaires qu'ils utilisent rarement ou dans le cadre d'une activité associative ?

Des aménagement doivent être trouvés... C'est arbitraire.

Pas tout le monde aura les moyens de s'acheter une voiture électrique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@352 - Emilia

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 19:24:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe, une nouvelle discrimination territoriale ?

Contribution :

Habitante du 3ème arrondissement, je me réjouis de la mise en place de la ZFE sur l'ensemble de la ville de Marseille qui va permettre de mieux respirer dans notre ville.

Cependant, je suis inquiète concernant les habitants vivant dans les quartiers les plus précaires de la ville comme le 3ème et 2ème arrondissement.

Concernant le 3ème et le 2ème arrondissement, ce sont la moitié des véhicules actuellement en circulation qui vont être interdits (7 000 véhicules immatriculés dans le 3e et 3 400 dans le 2e).

Ce projet va avoir un impact massif sur la population concernée, qui devra changer de véhicule ou trouver une solution de mobilité alternative. Cela soulève de nombreuses questions :

- quelles solutions alternatives de transport en commun et de mobilités douces sont proposées aux habitants ?

Pour l'instant, la Métropole ne prévoit ni aménagement de parking relais en bordure du secteur, ni renforcement des lignes de bus, seul le tram Belle de Mai est envisagé à l'horizon 2030, soit 8 ans après la mise en place de la ZFE.

- quel accompagnement social et financier à l'achat d'un véhicule moins polluant ?

La Métropole ne semble pour l'heure pas envisager de mesure d'aide financière pour soutenir les personnes les plus précaires qui vont devoir changer de véhicule, ni d'accompagnement aux demandes d'aides financières proposées par l'Etat (prime à la conversion, etc.).

Cette ZFE doit répondre aux attentes des habitants et ne doit pas être vécue comme une simple mesure punitive.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@353 - Maurad - Marseille

Date de dépôt : Le 31/01/2022 à 22:34:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : nettoyer la ville des pòvres et de leur voiture de merde

Contribution :

je suis totalement pour interdire les voitures des pôvres, celles qui ne valent pas plus de 10 000

euros, et puis aussi les pôvres tant qu'à faire, comme voulu par la gôche et les bobo chignons, leur vélo de ***** et leur panier bio.

de toute façon, cette consultation n'est qu'une illusion de démocratie participative puisque la ZFEM est obligatoire de part la loi.

ceux qui courent sur la photo se croient cadre moyen 3000€/mois et rêvent d'une circulation apaisée, comme dans la pub et vos slogans.

Dignes enfants de Tonton, vous retournez à ses origines et amitiés à la Bousquet.

votre monde aseptisé ne sera jamais en paix.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@354 - Catherine - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 06:16:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Villes saines

Contribution :

Marseille, 2ème ville de France en population, doit rattraper son retard en matière de protection de l'environnement et de qualité de la vie. C'est une ville saturée de véhicules. Cette mesure est une goutte d'eau. Il faut aller plus loin et plus rapidement. Moins de véhicules, plus de transport en commun, gratuits ou très peu chers. Plus de parking en périphérie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@355 - Kamilia - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 08:43:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Travail et déplacements

Contribution :

Étant jeune permis et étudiante je me déplace très souvent en transports en commun au centre ville et pour me rendre à la faculté mais je travaille à la gavotte où je peux m'y rendre qu'en voiture. Étant étudiante je n'ai pas les moyens de changer de voiture dans l'immédiat, il faudrait peut-être mettre en place ce projet progressivement car cela concerne une majorité d'entre nous et nous ne pouvons pas nous retrouver sans voiture du jour au lendemain. De plus, en toute honnêteté il ne faut pas oublier qu'au centre ville les bateaux polluent énormément. Donc svp pouvez-vous reporter ce projet et le mettre en place progressivement afin de nous laisser le temps à tous de faire le nécessaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@356 - Annelise - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 09:09:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe expérimentale Belle de Mai. 13003

Contribution :

Bonjour. Je suis architecte, je vis dans le quartier de la Belle de Mai. Malgré un métier "prestigieux" aux yeux de tous, je n'ai pas les moyens de changer de véhicule. Le mien est critair 5. Je me déplace autant que je peux en vélo mais dès que l'on veut aller un peu plus loin ne serait ce qu'à Marseille ou que je circule avec mon enfant de 5ans, nous sommes contraints de prendre la voiture car les transports en communs sont un vrao calvaire dans ce quartier : toujours bondés, trop peu nombreux, trop peu de lignes de bus, tracés trop tarabiscotés donc trajets trop longs, pas de tram, pas de métro. À côté de ça, nous rêverions d'avoir moins de circulation, plus de trottoirs, d'espace verts et de pistes cyclables et un air plus sain.

Quelle solution allez vous me proposer ?

Merci.

L'échéance étant très courte, j'attends une réponse rapide.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@357 - Hind - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 09:27:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La carotte ou le baton... pour le moment le baton

Contribution :

Comment voulez vous qu'on soit à 100% pour cette ZFE ? au lieu de choisir les éléments favorisant et motivant l'abandon de la voiture (augmentation du réseau de mobilités), vous choisissez le baton : interdiction pure. Ou sont les projets de facilitations de la mobilité ?

1. Je suis à 150 % favorable à la mise en place d'une zone ZFE car Marseille meurt de sa pollution
2. Je suis dans la zone concernée donc plus d'utilisation possible de mon vieux scooter...donc velo
3. Mais velo domicile travail avec les aménagements actuellement faits c'est la MISEEEEEERE, pistes cyclables fait sur les trottoirs INUTILISABLES (exple cours lieutaud occupé par les scoot/moto, par les piétons et par les terrasses...du coup j'utilise la rue de Rome tramway
4. Absence caractérisée de pistes continues
5. Lacunes caractérisée du réseau transports en commun, de parking relais, de gratuité des transports pour les jeunes/personnes âgées.

Bref tout à reprendre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Page 254 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@358 - danielle - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 10:20:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pollution

Contribution :

Arrêter de massacrer par la pollution Marseille qui est une des villes les plus polluée de France. Les politicards de tous bords et à l'heure actuelle ne comprennent rien aux en jeux de la pollution ils ne voient que le fric et faire plaisir à la mafia.

A St André nous sommes cernés par toute la pollution, vous avez massacré ce quartier et vous continuer à le faire !

Faites une voie bleue et une voie verte. ARRETER de développer à outrance le port avec toutes les matières dangereuses, un jour tout va exploser !

NOUS N'EN POUVONS PLUS !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@359 - Lucas - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 13:01:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une mesure nécessaire

Contribution :

La ville de Marseille est une décharge a ciel ouvert. Sale, puante, polluée, l'air irrespirable, des voitures et 2 roues partout, aucune piste cyclable praticable (les rares existantes sont occupées par

des voitures pensant y voir un parking). La mise en place d'une zfe est obligatoire pour rendre la ville moderne, attractive et un minimum eco-responsable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@360 - guy - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 13:44:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE n est pas la priorité

Contribution :

la priorité pour lutter contre la pollution à Marseille est de résoudre la pollution générée par les bateaux de croisière à quai, et les camions "monstres" qui entrent en ville.

ce n'est qu'ensuite que une ZFE pourra être efficace.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@361 - valeria - Marseille

Date de dépôt : Le 01/02/2022 à 22:13:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille 3ème

Contribution :

Bonjour,

je suis une femme active qui traverse tous les jours le quartier de la Belle de Mai, Marseille 3ème. J'amène depuis 5 ans les enfants à l'école dans ce quartier, à la crèche de la Friche. Je prends toujours les transports en communs. Il est impensable, à l'état actuel, de mettre en vigueur cette ZFE. Bien sûr le quartier est pollué et l'initiative est très bien en général. Pourtant, le quartier est très très mal desservi pour les transports en commun (pas assez, parcours longs, tensions constantes des utilisateurs dues à la surcharge dans les heures de pointe (faisons abstraction du covid). Les pistes cyclables sont dangereuses (quand elles sont présentes). La sortie de l'autoroute et la passerelle de Plombières, mériteraient d'être desservies par un parking relais. Si cela n'est pas retenu indispensable, l'effort des résidents du quartier pour changer la voiture ne servira à rien. Ou peut-être servira à les faire changer de quartier, mais peut-être c'est l'objectif au vu de la population défavorisée qui y habite ? Un espace public de qualité qui valorise ce quartier sera mis en place avec le ZFE ou pas ? Bref, l'initiative est bonne, mais pas pertinente si rien n'est étudiée autour d'elle.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@362 - Louis - La Bouilladisse

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 08:51:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE MARSEILLE

Contribution :

Le projet de mise en place d'une ZFE à Marseille est une aberration ,car s'adressant essentiellement à une catégorie de la population ne pouvant se passer de véhicules, et surtout ne pouvant pas ou très difficilement en changer la majorité du parc étant largement vieillissant, l'obligation d'un contrôle technique depuis des années, sanctionne déjà, les véhicules polluants et permet un tri et une remise à niveau progressive.L'on appui à nouveau sur la tête des plus faibles.

Concernant les véhicules anciens le fait de passer en CG de collection, semble être la solution pour ne plus polluer ??? Pas du tout cela constitue une excellente façon de mieux les répertorier, d'avoir la certitude qu'ils peuvent rouler et sur le plan patrimonial de leur donner une valeur effective carcailles ci sont cotées et vérifiables, et ainsi de les diriger vers une fiscalisation à plusieurs niveaux.(vente, succession, peut être une TVA intermédiaire...),De toutes les façons même avec une CG collection les autorisations de rouler seront soumises à des règles que nous ignorons aujourd'hui.

N'oublions pas la taxe carbone, je paie la taxe donc je ne pollue plus.L'on vient de rajouter une taxe au poids pour corriger l'avantage fiscal des véhicules hybrides.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 257 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@363 - Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 09:08:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Il est plus que temps de réaliser cette ZFE dans la ville la plus polluée de France ! Elle me paraît pourtant manquer d'ambition dans son territoire, qui ne représente qu'un tiers des zones urbanisées de Marseille, à vue d'oeil sur photo satellite ! Comme s'il n'y avait pas de bouchons ni au sud, ni à l'est, ni au nord de la ville.

Par ailleurs et surtout, ne pas prendre en compte les boulevards périphériques de la zone, élément majeurs de pollution, me semble une grand trou dans la raquette. Tous ces boulevards sont connus pour être des émetteurs majeurs de particules, NOx etc, il suffit de regarder une carte d'Atmosud pour s'en convaincre.

Il me semble donc qu'on va créer ici un effet "périphérique parisien" qui, en terme de circulation et d'encombrement, ne résoudra pas grand chose. 3 ans pour atteindre l'interdiction des CRit-Air 3, sérieusement, alors qu'on est en procédure contentieuse avec l'Union Européenne pour les NOx sur la zone de MAMP depuis plus de 10 ans (mai 2011) ?! La vitesse de déploiement me paraît également trop lente.

Mais le manque de volonté politique de s'attaquer à l'immense sujet que serait l'"amputation de la voiture" aux marseillais.es les plus accros, est patente à la Métropole et même à la Ville - il est vrai que socialement le sujet est difficile. Pourtant, jamais les aides d'Etat et des collectivités n'ont été aussi hautes !

Pour finir sur un sujet adjacent : déployer enfin un réseau de pistes cyclables correct serait également un atout, au moins dans la zone ZFE, pour pousser certains à franchir enfin le pas, et pour sécuriser celles et ceux qui circulent déjà à très faibles émissions !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 258 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Envoi CE : Non

@364 - Helene - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 10:12:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :La zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

Contribution :

Bonjour, enfin une belle idée, vivement qu'elle aboutisse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@365 - GERARD - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 11:26:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :zfe : une sanction de plus

Contribution :

Ne pensez vous pas que l'automobiliste est suffisamment considéré comme la victime absolue des pouvoirs publics , prix extravagant des carburants , péages , parkings etc...?

Maintenant , on demande aux plus pauvres , qui n'ont pas les moyens d'acquérir des véhicules (pseudo) écologiques à des tarifs surdimensionnés ,de ne plus circuler dans un périmètre beaucoup trop étendu , et , qui ne correspond pas à une politique écologique efficace .

Tous les scientifiques le savent , la pollution automobile survient essentiellement des embouteillages et seulement en raison de ceux - ci .

Conclusion , pour quelle raison objective , interdire la circulation des véhicules ,et , donc , des Marseillais , en dehors des jours ,et , des plages horaires susceptibles de créer un climat impacté par la pollution ?

AUCUNE bien évidemment . Soyons pragmatiques , pensons aux familles aux revenus limités , n'entravons pas leur liberté de déplacement .

Limitier la circulation , en diminuant les 19,5 km , du lundi au vendredi de 6 h à 10 h et de 16 h à 20 h , me parait une solution idéale qui conviendrait aux partisans et détracteurs de ce projet fort décrié .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@366 - patrick - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 11:35:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

C'est une mesure qui va encore penaliser les plus modestes,pourquoi ne pas interdire l'immatriculation de nouveaux vehicules poluent dans la ZFE et laisser s'éliminer naturellement ce qui sont déjà dans la zone.

Deplus rien est fait pour les plus gros polueurs bateau de croisière, camions, usines ...

Ce sont toujours les automobilistes qui trinques, on est la vache à lait des élus. Peut importe qui est au pouvoir il faut qu'on paye

Honte aux decideurs

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@367 - serge - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 12:12:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 260 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet :ostracisme et unité

Contribution :

Réduire la pollution , mieux vivre , mieux respirer , magnifique projet , mais , faut - il savoir le mettre en oeuvre de manière logique et pas radicale écologique ,qui , ne pourra que créer ostracisme et tension conflictuelle .

Afin de mettre d'accord les pro et anti ZFE , ne pas faire mourir notre centre ville , nos commerçants , nos restaurants , et bien d'autres , afin d'éviter l'exode des Marseillais vers la périphérie , réduisons légèrement le périmètre de cette zfe , adaptons des jours et horaires de circulation en fonction du critère essentiel de pollution c'est à dire les embouteillages

Je propose d'interdire de circuler dans cette future zone du lundi au vendredi de 6 h à 10 h et de 16 h à 20 h . Ainsi , nous réduirons le taux de pollution et , également , nous permettrons à nos concitoyens de toutes conditions (notamment les plus démunis) de profiter de leur ville .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@368 - GERARD - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 12:47:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :liberté chérie

Contribution :

Quand on aime notre Vieux Port , notre Canebière , et , tant d'autres visages de notre ville , pourquoi s'en priver radicalement en évoquant une écologie qui ne l'est certainement pas moins . On veut imposer les véhicules électriques à des prix hallucinants (malgré les primes) en sachant que l'automobile n'est pas la préoccupation principale des Français qui ont de grosses difficultés à nourrir leur famille .

N'entravons pas la liberté des Marseillais , adaptons nous au changement écologique avec intelligence et en conformité avec la situation économique plus que précaire qu'un grand nombre de nos concitoyens .

N'oublions pas que toutes les voitures concernées passent un contrôle technique et , principalement , un contrôle de pollution , indispensable pour circuler sur nos routes .

Limitons la circulation du lundi au vendredi (comme je l'ai lu auprès d'autres intervenants) entre 6 h / 10 h et 16 h / 20 h aux périodes où il y a un agglutinement de véhicules .

Préservons notre santé mais garantissons nos libertés .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@369 - FRANCOISE - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 12:53:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE une atteinte de plus aux libertés

Contribution :

C'est indécent de proposer une telle mesure, comment faire lorsqu'on a pas les moyens d'acheter un véhicule plus récent ? Lorsqu'on est retraité, qu'on utilise très peu son véhicule, (véhicule soumis d'autant plus à l'obligation payante du contrôle technique, pollution...), est-ce qu'on va avoir le droit de faire ses courses, de rejoindre les autoroutes si on habite dans le mauvais périmètre ? est-ce qu'on va avoir un PV à chaque déplacement ? Il faut réellement trouver d'autres mesures, d'autant que certains quartiers longeant la mer ne sont à priori pas les plus pollués, il n'y a aucune logique dans ces mesures abusives, la pollution engendrée par les cheminées des bateaux ne sont visiblement pas prises en compte, ce sont toujours les automobilistes qui sont pénalisés. C'est une atteinte de plus à nos libertés. Je pense aussi aux jeunes qui entrent dans la vie active et qui n'ont pas forcément les moyens d'acquérir des véhicules flambants neufs. Comment vont faire les commerçants du centre ville pour s'en sortir ? La ville est déjà suffisamment sinistrée. Est-ce qu'on va au moins avoir le droit de rejoindre les parkings du centre ville ? De plus j'aimerais vraiment voir les études de pollution en fonction des quartiers, avec le mistral qui souffle dans notre ville je ne suis pas persuadée que ce soit la ville la plus polluée de France, que dire du côté de Fos-sur-Mer, on va interdire le raffinage ? En conclusion je suis contre ces mesures.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@370 - jonathan

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 13:11:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE M

Contribution :

la priorité pour lutter contre la pollution à Marseille est de résoudre celle générée par les bateaux de croisière à quai qui tournent permanence , les camions qui entrent en villes ,les vols intérieurs et internationaux pour les vacances qui sont beaucoup plus polluant que le train et le ferroutage (pour les camions).

Les déchets qui pourrissent au sol et finissent en mer...une vrai honte.

Cela est tellement plus facile de toujours taper sur la population que les grands groupes ou autres.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@371 - Françoise - Marseille

Date de dépôt : Le 02/02/2022 à 20:19:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une mise en place réussie ne peut s'exonérer de mesures d'accompagnement personnalisées et pragmatiques.

Contribution :

Sur bien des points, la réflexion de la mise en place n'est pas aboutie voire même pas abordée.

Petit cas pratique, PMR non titulaire de la carte à 80% (donc non éligible aux transports en commun spécifiques), mon époux ne peut se déplacer qu'en voiture. Titulaire d'une petite pension de retraite (suite à une très longue période d'invalidité), moi même d'un salaire dit modeste, nous ne disposons pas des moyens de changer de véhicule entrant dans les crit'air

Passer à l'électrique, en dehors du coût qui nous en exclu complètement, il nous faut également faire face aux très lourdes complications de la mise en place du droit à la prise dans des copros dont la structure technique et architecturale ne le permet pas à moins d'un coût en génie civil complètement inaccessible pour les résidents.

Nous vivons en future zone hors ZFE mais les soignants de mon époux (notamment kiné respiratoire spécifique et médecin traitant) seront en pleine ZFE. Il n'a pas d'autre choix, pour s'y rendre, que d'utiliser la voiture car jugé suffisamment autonome (hors effort physique), il ne bénéficie pas des bons de transport sécurité sociale.

Par ailleurs, notre voiture est la dernière chose qui lui permette un peu de normalité et d'indépendance. Déjà que ces dernières années, il a été (comme bien d'autres) peu à peu exclu du centre ville: disparition des stationnements PMR, piétonisation ou création de pistes cyclables au détriment des voies de circulation automobile...

Son dernier plaisir est d'aller respirer l'air marin en circulant et/ou stationnant le long de la corniche...On va le lui enlever et l'assigner à résidence dans notre quartier "bétonisé" et pollué...Le priver d'une liberté fondamentale et d'un besoin indispensable: s'aérer l'esprit pour mieux affronter sa pathologie.

Les subventions accordées pour l'achat d'un véhicule électrique ou rechargeable ne permettent pas son achat compte tenu du prix initialement bien trop élevé sans parler de l'impossibilité de mettre en place des bornes de recharge sans engager de lourdes sommes.

Si je comprends la nécessité de la mise en place progressive des ZFE qui, à terme, couvriront toute l'agglomération pour le bien de tous, les automobilistes doivent être accompagnés par l'octroi d'un prêt couvrant l'acquisition d'un véhicule "propre" selon les normes crit'air ET l'installation d'une borne de recharge adaptée.

Prêt car nous ne demandons ni la charité ni l'assistanat, à un taux symbolique pour ne pas gréver les trop faibles budgets mais nécessaire pour une question économique et éthique. Avec un remboursement calculé en fonction des capacités de chacun.

Ne fracturez pas la société marseillaise plus qu'elle ne l'est déjà ! Une mise en place réussie ne peut pas s'exonérer de mesures d'accompagnement personnalisées et pragmatiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@372 - Jean-J.

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 08:45:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Dérogation pour les véhicules de collection

Contribution :

Bonjour,

ma mère possède toujours le véhicule datant de 1977 qui lui vient de mon père et disposant d'une carte grise de collection.

Elle réside dans le quartier du palais Longchamp avec un parking pour l'entreposer et le garage qui l'entretien est à deux pas, donc aussi quartier Longchamp (Bd C. Flammarion).

Serait-il donc possible, comme cela est le cas pour Paris, de prévoir une dérogation pour les véhicules de collection afin de pouvoir conserver et continuer à utiliser cette ancienne voiture qui a une forte valeur sentimentale ?

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@373 - Laurent - Marseille

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 09:02:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à faible émissions

Contribution :

Développer l'implantation des réseaux bus tramways métros et leurs horaires (par assez de transports les soir et même en journée le dimanche

Interdire l'accès les des véhicules très polluants en centre ville par la vignette CritAir maximum 3

Développer les plantations qui peuvent améliorer l'air

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 265 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@374 - Julie - Marseille

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 10:41:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :FAVORISER L'AUTOPARTAGE - partenariat avec Citiz Provence

Contribution :

Bonjour,

Cette ZFE serait l'occasion de pousser le partenariat avec les acteurs de l'autopartage. En effet, la Scic Citiz Provence fête ses 20 ans cette année; cela prouve que cela fonctionne, la voiture individuelle est peu à peu abandonnée pour être partagée. La voiture n'est plus un bien à posséder mais doit être un service utilisé, service d'utilité publique.

Des villes comme Chambéry, Annecy ont fait le choix d'aider le développement des structures d'autopartage en offrant les vignettes de stationnement. A Marseille, nous pourrions commencer par cela et aller encore plus loin!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@375 - Roger - Marseille

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 14:41:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Création zone faible émission à Marseille

Contribution :

Excellent initiative qui va contribuer à limiter l'accès des voitures en centre ville de Marseille et laisser, enfin, plus d'espace aux piétons.

D'autres villes françaises, comme Montpellier par exemple, ont réussi à presque éliminer la voiture du centre ville, à rendre la ville aux modes doux de déplacement, alors pourquoi Marseille n'y parviendrait pas ! Un peu de volonté politique de la part de nos élus et c'est gagné !

J'y suis très favorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@376 - Grégory - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 14:45:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Allongement du calendrier, augmentation des aides et transport en commun

Contribution :

Il est impératif d'allonger le calendrier de mise en place afin que les plus modestes puissent également s'équiper de véhicules non polluants et dans cette optique, une augmentation significative des aides à la conversion doit également être de concert afin de leur permettre de réaliser cet achat.

De plus il est impératif d'offrir davantage de transports en commun aux résidents de la métropole afin de leur permettre de se passer de leur voiture. Il faut donc plus de transport, dans plus de zones géographiques, mais également des transports sur des amplitudes horaires plus grandes et à une fréquence plus importante.

Il faut également œuvrer au déploiement de pistes cyclables et aux aide à l'acquisition de vélo/trottinettes électriques (et autres petits véhicules non polluants).

La résilience doit se faire dans les deux sens et pas au seul coût du citoyen.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@377 - Nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 15:36:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en place rapide de la ZFE

Contribution :

Très bonne nouvelle ,il faut vite mettre en place cette ZFE ,et que son champ d'application sois respecté ,grâce à des caméras et radar.... c'est urgent ,nos enfants étouffent .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@378 - LILIANE

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 15:58:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Protection de la mobilité de ceux qui ne peuvent changer de véhicule

Contribution :

habitante du 3ème arrondissement handicapée je ne peux utiliser les transports en commun

je ne peux changer mon véhicule pour des raisons financière

que propose t on pour protéger ma mobilité ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@379 - LILIANE

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 16:18:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :anticiper avant d'imposer - non à l'écologie punitive !

Contribution :

non à l'écologie punitive ! Ce projet est indécent, avant de pénaliser les automobilistes il y a des actions indispensables à mettre en place

50% des habitants du 3ème ne peuvent changer de véhicules pour des raisons financières;

les transports en communs sont indigents - comment protéger la mobilité de ceux qui ne peuvent changer de véhicule ?

A Rouen la métropole a mis en place des aides à marseille la métropole s'y refuse - il faut mettre en place des aides avant d'imposer cette ZFE

Les paquebots immobilisés à quai polluent autant que l'ensemble du trafic automobile et pourtant dans l'hypothèse la plus optimiste moins de 50% des navires seront branchés à quai d'ici 2025.

Les émissions d'oxydes d'azote des navires bloqués à quai pendant la pandémie ont été multipliées par 6 depuis le début de la crise sanitaire c'est d'abord là qu'il faut agir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@380 - Vany - Marseille

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 19:05:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

Contribution :

Bonjour,

Tout d'abord merci pour ce projet qui permettra je l'espère de pouvoir mieux respirer en ville.

Cependant à mon sens il faudra réellement vérifier l'application des normes qui seront mis en place.
Page 269 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Aussi, avec toutes ces nouvelles constructions et la skyline Marseillaise côté Euromed. Pourquoi ne pas transformer les passerelles routières en passerelles piétonnes (type par HighLine à New York). Cela serait un formidable attrait pour nos croisiéristes ainsi que les marseillais. De plus la qualité de vie pour les habitants du quartier serait plus douce.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@381 - francoise - Marseille

Date de dépôt : Le 03/02/2022 à 19:22:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zone à faible émission

Contribution :

Je suis totalement opposée à ce projet qui est une fausse bonne idée par excellence :

- le maillage de transport en commun est trop déficient pour permettre aux habitants des quartiers de périphérie du périmètre proposé pour rendre réalisable ce type d'initiative: cela revient à mettre la charette avant les boeufs . Il faut d'abord offrir des transports en commun de qualité et un réseau dense et efficace (tramway) avant d'envisager ce type de mesure

- sans parler de l'absence de parking relais pour les personnes qui viennent travailler depuis l'extérieur de Marseille et qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller bosser tellement il n'y a rien en terme de transport en commun entre les villes de la périphérie et la ville centre !

- les personnes les plus faibles économiquement qui ont des véhicules plus anciens dont ils ont besoin pour aller travailler n'auront pas forcément les moyens de changer de véhicule pour un véhicule moins polluant voire électrique, véhicules qui sont hors de prix: résultat dans les faits cela sera une mesure qui ira à l'encontre des intérêts des classes moyennes

- les bornes électriques sont quasi inexistantes dans la ville si tant est que l'on soit en capacité d'investir dans un véhicule électrique pour accéder au périmètre définit.

- et enfin, quand on voit les jeux olympique sans neige en Chine, les avions qui volent à vide pendant la crise du Covid pour ne pas perdre leurs créneaux de vol, la coupe du monde au Qatar dans des stades climatisés, et les bateaux de croisières qui polluent à quai, il me semble qu'il y plus urgent

pour sauver la planète que de mettre en place ce genre de mesures qui ont tellement peu d'effet sur le climat mais qui vont juste pourrir un peu plus la vie des Marseillais qui n'en n'ont pas vraiment besoin !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@382 - Daniel - Marseille

Organisme : Star Service Retail

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 08:32:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Livraisons à domicile

Contribution :

Bonjour

En tant que professionnel de la livraison du dernier Km, nous livrons quotidiennement les marseillaises et marseillais de leurs courses alimentaires, donc un service primordiale nécessité comme vu lors des différents confinements ou couvre-feu. Il est fondamental que des mesures de souplesses et de contrôles puissent être mises en place pour nous, professionnels, afin que nous livreurs puissions accéder au domicile des marseillaises et marseillais.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@383 - Daniel - Marseille

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 08:38:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Livraisons à domicile

Page 271 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Bonjour

En tant que professionnel de la livraison du dernier Km, nous livrons quotidiennement les marseillaises et marseillais de leurs courses alimentaires, donc un service primordial de première nécessité comme vu lors des différents confinements ou couvres feu. Il est fondamental que des mesures de souplesses et de contrôles puissent être mises en place pour nous, professionnels, afin que nos livreurs puissent accéder au domicile des marseillaises et marseillais.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@384 - Bertrand - Marseille

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 09:20:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Bonjour

Cette ZFE dans le centre de Marseille est une excellente proposition. Mais il faut bien sûr aller plus loin en matière de transport en commun.

Par exemple, interdire les voitures boulevard National et mettre un tramway à la place avec un accès direct à la Canebière, mettre un tramway sur Plombière qui rejoindrait le Terminus d'Arenc actuel (pour le coup, cette proposition doit être très simple à réaliser, beaucoup plus simple que le tram à la Belle de Mai).

Progressivement n'autoriser que les véhicules électriques dans la ZFE avec des aides bien sûr pour les habitants des quartiers pour acquérir de tel véhicule.

Il faut bien sûr des parkings à l'entrée de la ZFE, gratuit pour les habitants de la Zone.

Et beaucoup beaucoup plus de bus (pas de lignes en plus mais de fréquence en plus)

Et encore bien sûr, des bus électriques !

Merci de m'avoir lu.

Bonne journée et vivement le ZFE!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@385 - Bertrand - Marseille

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 11:56:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Livraison du dernier kilomètre

Contribution :

Bonjour

En tant que professionnel de la livraison du dernier Km, nous livrons quotidiennement les marseillaises et marseillais de leurs courses alimentaires, donc un service primordial de première nécessité comme vu lors des différents confinements ou couvre-feu. De plus nous livrons les cantines scolaires des écoles de Marseille avec des véhicules qui à terme ne seront plus autorisés à pénétrer dans la ZFE.

Il est fondamental que des mesures de souplesses et de contrôles puissent être mises en place pour nous, professionnels, afin que nos livreurs puissent accéder au domicile des marseillaises et marseillais.

Est-il prévu que des autorisations de circulation correspondantes à nos différentes activités puissent être mise en place?

Je vous remercie d'avance.

Bonne journée,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@386 - Dominique - Marseille

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 16:07:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Véhicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@387 - Michel - Plan-de-Cuques

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 16:54:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au titre de la circulation des véhicules de collection.

Contribution :

Propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. Il serait souhaitable d'identifier les véhicules grâce à leurs plaques d'immatriculation et de ce fait reconnaître les « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@388 - Sabine

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 18:15:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : consultation zone à faible émission

Contribution :

pour le moment des vélos et des trottinettes sont à louer sur l'espace public. Je souhaite que des véhicules plus stables (minimum 3 roues) soient mis aussi en location pour permettre aux plus de 60 ans de se déplacer facilement, et sans risque de chute

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@389 - Noredine - Marseille

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 19:27:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Très bonne idée à élargir

Contribution :

Merci pour la pour la ZFE.

Étant asthmatique (comme tant d'autre) depuis tout petit, je souhaite mieux respirer.

Bravo pour cette mesure qui va améliorer la santé des Marseillais.

Je trouve la zone trop petite pourquoi ne pas mettre la ville dans son ensemble.

Les voies rapides et autoroutes traversant la ville souvent bouchonné émettent beaucoup de pollution.

Pour aussi éviter l'effet entonnoir à l'entrée et la sortie de la zone et les problèmes de stationnements engendrés.

Pensez à améliorer et privilégier les transports en commun sur l'ensemble de la ville afin de rendre cette mesure plus cohérente.

Merci pour cette avancée.

Que du bonheur pour mes poumons, mes yeux et ma peau souvent irrités par la pollution.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@390 - Michèle

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 19:38:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LIMITATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE DANS LA Z FE DONT LE QUARTIER VAUBAN

Contribution :

je suis extrêmement favorable à toutes mesures aboutissant à la limitation de la circulation automobile voire à la disparition des voitures dans les quartiers très urbanisés, comme Vauban; pollutions atmosphériques particulièrement graves de conséquences pour les humains et les enfants (les cours d'école sont très impactées) et sonores contraignant à tenir les fenêtres closes (contraires aux recommandations d'hygiène et d'aération des logements). Mais, la condition primordiale: des transports en commun (propres bien entendu) fiables, à des prix abordables voire gratuits: donc, il faut améliorer les lignes actuelles et particulièrement le 49, souvent bondé, horaires non respectés (la ligne est très longue et les obstacles, donc les motifs de "retard" sont constants), des bus souvent supprimés en journée, dont l' amplitude est insuffisante: fin de service vers 21h, ce qui est bien trop tôt pour qui veut fréquenter théâtres et cinémas et ne peut "remonter à pied" pour diverses raisons: âge, intempéries, sentiment d'insécurité... et n'a pas les moyens de payer un taxi. Il est nécessaire aussi d'aménager de vrais quais pour permettre un accès aisé (et une descente sans crainte) aux bus et d'interdire strictement le stationnement aux arrêts des bus: verbalisation effective et dissuasive. Je soutiens aussi activement la demande des Vaubonais de mise en circulation d'une navette RTM (propre bien entendu) entre le quartier Vauban et Castellane, où ils peuvent "retrouver" la poste (supprimée dans le quartier), et des DAB (tous supprimés dans le quartier), avoir accès au métro, au marché du Prado et à tous les services publics qui ont été supprimés dans le quartier: Bureau municipal de proximité, maison du Bel Age. Il faut aussi impérativement encourager les déplacements piétons...mais sur des trottoirs praticables par tous; je suis toujours très inquiète pour les riverains de la rue du Cambodge, de la rue St François d'Assises, notamment, (j'y connais des personnes âgées, des petits écoliers) des rues dont la fréquentation est en constante augmentation par des automobilistes qui traversent ce quartier à toute allure, (la limitation à 50 ne semble pas devoir s'appliquer à notre quartier) pour éviter des zones plus "chargées" avec des feux rouges, des passages piétons, comme une zone de délestage!!!Un plan de circulation devrait être étudié pour éviter cette surcharge dans des rues non adaptées.

Je n'ai plus de véhicule personnel, choix personnel certes, mais justifié notamment par l'impossibilité de stationner aux endroits autorisés, et j'attends donc de la deuxième ville de France une organisation et une offre de transports collectifs qui ne soit pas, exclusivement, soumise au coût et à la rentabilité mais aux exigences d'un service public de qualité pour tous;

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@391 - jean - Marseille

Date de dépôt : Le 04/02/2022 à 23:01:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : la précarité des habitants et les personnes handicapées

Contribution :

La zone à faibles émissions mobilité est une bonne chose car ca va vers une meilleure santé des habitants, mais

Page 277 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

-Vu la précarité des habitants dans le 3e arrondissement, il est important de renforcer les transports en commun, le jour et aussi la nuit et qu'un tram vienne au plus vite au moins jusqu'au 3 arrondissement.

-La construction de parking relais, pour inciter les personnes à prendre les transports en commun.

-Les aides financières spécifiques et un accompagnement aux demandes d'aides de l'état existantes. Pour changer de véhicules ou prendre les transports en commun.

-Et penser aux personnes à mobilité réduite

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@392 - GUY - Trets

Date de dépôt : Le 05/02/2022 à 04:16:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :VEHICULES DE COLLECTION

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arreté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille .

Néanmoins le système de demande dérogatoire avec motivation me semble lourd .En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce a la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification < véhicules de collection > .Par exemple ,l' apposition d ' une simple vignette <collection> validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 278 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@393 - Véronique - Marseille

Date de dépôt : Le 05/02/2022 à 13:16:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone à 30 kms/h

Contribution :

Outre les véhicules, il faut limiter la vitesse de circulation à 30 kms/h. Les excès de vitesse sont fréquentes en centre-ville

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@394 - Aurélie - Marseille

Date de dépôt : Le 06/02/2022 à 08:12:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation du public sur la création de la zone à faibles émissions mobilité du centre de marseille

Contribution :

Le périmètre de la zone définie devrait être étendue aux plages du Prado et à la pointe rouge. En effet, en été, la circulation des véhicules est dense et dans un souci d'amélioration de la qualité de vie des populations et de la santé publique, cela semble indispensable. De plus, il faudrait étendre les zones totalement piétonnes dans l'hyper centre. Et l'été (de juin à début septembre), il serait bien d'interdire les véhicules le long des plages du Prado et sur la corniche tous les week-ends.

Bien cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 279 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@395 - David - Marseille

Date de dépôt : Le 06/02/2022 à 17:28:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe Marseille et véhicules de collection

Contribution :

Je possède une voiture immatriculée en collection. Elle roule extrêmement peu environ 300 km par an à peine. Habitant La Pointe Rouge, j'emprunte parfois le bord de mer ou traverse le centre ville pour me rendre à des rassemblements de véhicules anciens.

Je souhaiterais qu'une dérogation soit mise en place à Marseille au même titre qu'à Nice ou à Paris.

Merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@396 - Abdelrhaman - Marseille

Date de dépôt : Le 07/02/2022 à 08:06:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Aide au remplacement des véhicules impactés par la mesure pour 09/2022

Contribution :

Bonjour,

Bonne idée mais que faites vous pour les bateaux à quai qui je pense sont plus pollués ? Peut on envisager un système identique à la voiture et ne pas seulement leur demander d'être électrique à quai ?

De plus, mon véhicule de 1999, me cout quasiment rien à l'année en entretien. Avec votre projet, vous me forcez à changer de véhicule. Pourriez vous mettre en œuvre un crédit à taux 0 pour l'achat d'un véhicule non impacté par la mesure ?

Merci pour votre écoute

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@397 - BERTRAND

Date de dépôt : Le 07/02/2022 à 08:53:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Faire respecter la limite de vitesse de 50km/h et développer conjointement les voies à 30km/h dans la ZFE-M

Contribution :

Je suis très favorable à la ZFE-M . La réduction des émissions passe aussi par la réduction de la vitesse des véhicules et bien sûr le respect des limites de vitesse.

En parallèle, développer le maillage et l'amplitude horaire des transports en commun, favoriser les mobilités douces.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@398 - Jean-Daniel - Marseille

Date de dépôt : Le 07/02/2022 à 13:51:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe Marseille

Contribution :

Je suis toujours choqué du niveau de pollution sur Marseille. Je suis 100 pour ce projet! Et plus de pistes cyclables et de zones fermées à la circulation normale!

Oui oui oui, respirons mieux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@399 - ALEXANDRE

Date de dépôt : Le 07/02/2022 à 15:46:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :contribution autitre dela circulation des vehicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d' un véhicule de collection, conscient des problèmes de l'air, je suis heureux de la création d'une dérogation permanente mentionné dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille

Le système de demande dérogatoire avec motivation me semble un peu lourd

Ne pourrez t'on pas avoir la possibilité d'obtenir une vignette à coller sur le pare brise validé par le certificat d'immatriculation ayant la mention collection (sur la carte grise)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@400 - Sam - Marseille

Date de dépôt : Le 07/02/2022 à 15:55:18

Page 282 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ville à 30 km/h - rue des écoles

Contribution :

Je suis tout à fait favorable à cette ZFE-m qu'il faudrait étendre à toute la ville. Mais pour cela il faut d'abord étendre les transports en commun, les rendre plus efficace et plus fréquents. Il y a encore trop de secteurs dans Marseille où il faut attendre 1/2 heure pour avoir un bus. De plus l'application RTM n'est pas du tout fiable sur le délai de passage des TC.

Il faut un renversement de la hiérarchie des modes de déplacement (TC, modes actifs, covoiturage, voiture en solo...), un plan de circulation créant des secteurs étanches interdisant la circulation de transit entre les quartiers et une politique d'abaissement des vitesses et de promotion des déplacements à pied et à vélo.

Notre ville devrait imposer le 30 km/h dans toutes ses rues et limiter le 50 km/h à certains grands axes. Il faut aussi développer le réseau de pistes cyclables, l'étendre et le rendre plus sécurisé. Combien de personnes n'osent pas prendre le vélo parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité !!!

Il faut développer la logistique par vélos-cargos, interdire les camions, créer des hub de stockage en dehors de la ville.

L'espace public doit être requalifié pour l'agrément des habitants : plus d'espaces-verts, des trottoirs élargis pour faciliter la marche et le déplacement des personnes à mobilité réduite, des bans pour leur permettre de s'arrêter dans un espace agréable, augmenter la piétonisation du centre-ville et des quartiers villageois (ce qui attirera les commerces et les chalands) et donc supprimer au maximum le stationnement automobile, surtout à cheval ou sur les trottoirs.

Il faut créer des "quartiers ou rues libres", des "rues aux enfants", des "rues scolaires", (rues où se trouvent une école, interdites aux voitures aux heures d'entrée et sortie des enfants des écoles - pourquoi aussi ne pas les rendre totalement piétonnes ou espaces de rencontre) comme cela s'est développé depuis plusieurs années dans différents pays.

Ces politiques locales de restriction de l'accès des automobiles dans les quartiers ont une audience large, en phase avec les préoccupations nées de la crise sanitaire et celles de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique dont de plus en plus de personnes ont pris conscience.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@401 - Gérard

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 09:03:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :vehicule de 1959 avec carte de circulation de collection

Contribution :

. Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@402 - Ludovic - Marseille

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 11:13:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE-M à la Capelette

Contribution :

Je suis tres favorable à la ZFE-M et j aimerais qu elle concerne tous les quartiers résidentiels de Marseille.

Je suis propriétaire et j habite au rdc dans un bâtiment ancien R+ 2 depuis 2005.

La densité de circulation n a pas cessé d augmenter et les embouteillages sont nombreux et souvent causés par du stationnement en double file.

C est un quartier populaire et où de nombreux logements sociaux ont été construit dépassant meme la limite autorisée !

Les véhicules thermiques sont tres anciens, tres polluants avec des epaves trainant par ci par là

En ville, Je me deplace en scooter electrique ou avec les transports en commun.

Ah parlons en des transport en commun. La ligne 18 saturée et pris au pièges des embouteillages.

Nous les habitants et CIQ avons demande le tram Blancarde, Capelette et Dromel pour accueillir avec plaisir le nouveau Cinema qui sera situé à côté de la patinoire.

Je dis Oui pour les équipements de la ville, non pour le tout voiture et oui pour la ZFE-M à la Capelette.

Merci de m avoir lu

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@403 - Jean Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 11:19:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ma contribution

Contribution :

Je suis tout à fait d'accord avec ce projet. Cependant il existe déjà des zones dans lesquelles le circulation est limitée à 30 km/h (contre allée du Prado entre autre) dans lesquelles cette limitation n'est pas respectée. De même la limitation à 50 km/h n'est ni respectée, ni contrôlée, en particulier sur le Prado et les avenues longeant les plages. Le problème est plus le contrôle que la limitation, puisqu'il n'y a ni radar fixe, ni mobile. A quoi cela servira de vouloir diminuer la vitesse ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@404 - Jocelyn - Marseille

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 16:42:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Enfin ! une ZFE-M dans la grande ville du Sud ...

Contribution :

Né à Paris. J'y ai vécu 45 ans. J'y ai appris à marcher, à prendre le bus, le métro. J'y ai appris à conduire. J'y ai même fait du vélo en ville ...

Bref.

Pourtant j'habite le quartier du Rond Point du Prado pour des raisons PRATIQUES : le stade ;-) ; le métro pour St Charles et Marignane; les Bus pour la Corniche et Luminy; etc.

Je suis bien sûr très favorable à la création de cette Zone au coeur de Marseille !

Cependant , comme très bien mentionné ailleurs dans d'autres contributions :

- les transports en commun sont INSUFFISANTS :

Bus jamais à l'heure pour une fréquence nettement insuffisante avec une amplitude beaucoup trop courte (21h ...)

ex : Les bus standards de la ligne 83 via la corniche sont bondés aux heures utiles : notamment l'été.

Pourrait on faire respecter les couloirs réservés <= VERBALISATION indispensable (Même à Paris, à Londres, en Italie ils y sont parvenus ahahaha).

Les Métros (enfin bientôt remplacés parait-il) sont IMPRATICABLES pour beaucoup (avec fauteuils roulants, bagages, poussettes, etc.)

en raison d'absence d'escalators du quai <-> au trottoir = une absurdité HONTEUSE.

ex : Le spectacle à Saint Charles dans l'escalier de 12 marches en épingle au pied du grand escalator, est UNIQUE et quotidien = Belle 1ère Image pour les néo débarqués ...

- Les Vitesses des véhicules (2 ou 4 roues) ne SONT PAS contrôlées !!!

Quelle farce : 30 ou 50 <=> Personne ne les respecte !!!

PAS de RADARS !!! Ah bon ? et pourquoi ? La ville n'a pas de déficit à combler, ni besoin d'investir ?

- Je roule en vélo (N'ayant plus de voiture) ... Oui, oui, dans Marseille !! Faut être dingue ...

Mais bon, il y fait souvent beau ;-) et c'est bon pour la santé (?)

Prenez la contre allée du Prado (ancien comme nouveau) limitée à 30 km/h ...

Tous les véhicules bousculent et insultent les cyclistes qui l'empruntent

(puisque comme chacun le sait : la zone commune du trottoir N'EST PLUS une piste cyclable <= bcp trop d'accidents y ont lieu ...)

VIIIIITE ! il faut construire des pistes cyclables SECURISEES (séparées donc des véhicules) avec un soucis de CONTINUITÉ : marre des morceaux débiles de pistes isolés et orphelins du "réseau (?)" existant (?) ... euh non ... je m'égare, j'en rêve.

LE BON EXEMPLE (et encore discontinu, hélas) : la piste cyclable de la Corniche.

La Corniche est l'ATOOUT maître d'une ville en bord de mer (Rio de Janeiro, Barcelone, Nice, New York, etc.) mais pas ici !! ??

Chaque été : cela redevient n'importe quoi.

Il faut poursuivre les Week Ends piétons et autres mobilités douces avec des mini navettes électriques (cf. Aix) pour transiter les piétons à mobilité réduite ou résidents.

Enfin question / remarque de bon sens :

- Pourquoi ne PAS élargir cette Zone à la Pointe Rouge via les plages ???

L'été ce trajet EST RIDICULE de véhicules embouteillés donc de bruits, donc de pollution, donc de gachis en tous genres.

- Oui encore oui, pour la construction de Parking "de dissuasion" (comme disent nos voisins Belges) aux extérieurs, aux extrémités des lignes de métro (oups elles sont peu nombreuses et pas assez longues, je sais hélas pour nous tous).

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@405 - dominique - Marseille

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 18:14:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : un cataplasme sur une jambe de bois?

Contribution :

Bien sur que le projet de ZFE est une bonne nouvelle mais en communiquant principalement sur les interdits? vraiment?

Pourquoi ne pas mettre en avant les bien faits sur la santé,

Pourquoi ne pas mettre en avant les aides de l'état?

Pourquoi ne pas mettre en avant les transports en communs....Ah peut être parce qu'il n'y a apparemment rien de prévu d'extraordinaire....

Bref un projet de ZFE qui ne donne pas envie, on sent venir les amendes ... et les crédits pour les nouvelles voitures, et l'augmentation du prix des transports en commun

Il va mettre du temps à être efficace vu la mauvaise volonté de nos élus!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@406 - Marco

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 18:33:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Interdiction de circuler = mort pour certains concitoyens

Contribution :

Plutôt que de classer et bannir les véhicules les plus polluants dans les ZFE, pourquoi ne pas calculer des jauges ?

Une grande majorité des marseillais ne pourront pas changer leurs auto par manque de moyens.

Ex: ma fille 18ans qui vient d'avoir son permis et qui a travaillé deux étés pour des payer une auto diesel de 2001

Comment va y elle faire pour circuler ? Les transports en commun sont loin de pouvoir palier sa problématique de transport sans son auto...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@407 - Laura - Marseille

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 23:24:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone ZFE M

Contribution :

Serait il possible d'inclure le BD Barral et Michelet dans cette zone et non de la limiter à l'avenue du Prado svp ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@408 - Gisèle - Marseille

Organisme : Ville de Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 11:54:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Je travaille sue les 2° et 3° arrondissements de Marseille et me sens très concernée par la ZFE et pense que pour la santé publique c'est une très bonne chose.

En revanche, il est à noter que Marseille est une ville qui est très mal desservie par les transports en communs notamment dans le 3° arrondissements où il faudrait certainement déployer de nouvelles lignes RTM afin de desservir au mieux ses différents quartiers.

Actuellement, il est à déplorer que les lignes existantes les bus sont archibondés et ne permettent déjà pas de rendre service aux résidents de ces quartiers, je vous laisse imaginer dans les quartiers les plus pauvres d'Europe (3° arrondissement) lorsque les véhicules existants polluants ne pourront plus circuler, comment vont se déplacer la population précaire.

Il serait peut-être bon d'agir sur le présent en multipliant les allers-retours des lignes existantes (trop d'attente entre les bus) et de diversifier les lignes afin de desservir ces quartiers convenablement, en attendant 2030 le Tramway.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@409 - KARINE - Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 12:29:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :zone a faibles emissions (ZFE)

Contribution :

encore une taxe sur les véhicules..... non vraiment je ne suis pas pour

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@410 - Audrey - Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 15:49:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Accès pour besoins médicaux

Contribution :

Dans la zone proposée se trouvent des maternités et des professionnels de santé : comment en garantir l'accès aux personnes dont la mobilité réduite ne permet pas l'usage des transports en commun ?

Lorsque l'on doit accoucher et qu'il faut emmener sa valise de maternité ainsi qu'un siège auto, comment faire avec une vieille voiture ? Vous noterez que l'accès au parking de l'hôpital Saint Joseph est dans la zone zfe proposée. L'autre accès étant fermé pour cause de Vigipirate.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@411 - Marie-Laure - Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 15:53:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Résidente dans l'hypercentre

Contribution :

Bonjour,

Je réside dans l'hypercentre. Je loue un garage collectif (rue Sainte) sans possibilité de branchement.

Ma voiture est CritAir 4. Je l'utilise uniquement pour sortir de la ville.

J'ai une carte Transpass et je suis aussi abonnée au Vélo pour mes déplacements dans Marseille.

Avec la mise en place de la zone ZFE, que va-t-il se passer ? quelles sont les aides prévues pour changer de véhicules dans les villes concernées ? L'autocollant résident est-il envisageable ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@412 - Jean - Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 16:00:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Difficulté financière pour remplacer ma voiture

Contribution :

Je possède une voiture BMW X5 de 2005. Il est bien entretenu et est fiable. Je me sers de ce véhicule uniquement quand je sors de la ville ;

J'habite à 500m de l'accès à l'autoroute nord via Saint Charles. Je pense qu'il devrait y avoir des dérogations de distances parcourues en ville et des jours autorisés.

D'autre pari je possède un garage dans l'immeuble.

Si on doit remplacer les véhicule j'espère qu'il y aura des aides.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@413 - Franck - Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 17:50:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

On peut posséder un vieux diesel mais s'en servir avec parcimonie (ce qui est mon cas) et de ce fait polluer très peu. Aussi, il serait peut-être judicieux d'accorder à ces usagers l'accès à la ZFE si ils ne dépassent pas un kilométrage défini. L'usager pourrait déclarer chaque années le kilométrage de son véhicule (sur l'honneur ou photo du compteur à l'appui) ou fournir son attestation d'assurance "petit forfait kilométrique" (en général 8 000km maxi par an) pour contrôler si il rentre toujours dans les clous.

Merci de prendre en compte cette remarque.

cdlt

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@414 - Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 18:10:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE périmètre, exclure l'axe Nord-Sud du Jarret + pas de ZFE viable SANS parking relais !

Contribution :

Il faudrait exclure le Jarret du périmètre de la ZFE : en effet beaucoup de ceux qui y circulent ne font que passer du Nord au Sud et inversement, sans circuler en centre-ville,

notamment pour y fréquenter les centres universitaires ou hospitaliers, ou faire la liaison entre des lieux d'habitation et des zones d'emploi.

L'effet de cette circulation sur le "bon air" respiré sur la canebière est inexistant.

L'effet sur la santé des populations du périmètre n'est pas clairement démontré: c'est pour l'essentiel une extrapolation de projections fumeuses régulièrement invoquées, sans corrélation avec les chiffres de santé publique issus de patients réels : mes grands-parents ont habité le quartier du camas pendant 86 ans et ne sont pas morts de la pollution atmosphérique, dans une époque où les moteurs polluaient plus qu'aujourd'hui.

Par ailleurs dans une ville comme Marseille, en bord de mer, soumise le plus souvent au mistral OU au vent d'Est,

l'effet "asphyxiant" des polluants est modéré, ce d'autant plus que les voies d'accès en voiture au centre-ville ont été étranglées (ce que certains appellent "apaisées" : ce mot totem ne voulant rien dire puisqu'avec lui on justifie la mort pure et simple de certaines voies et du trafic commercial associé, ce qui n'est bon pour personne à long terme: mort on est certes définitivement apaisé, ce qui n'est pas le but...).

Autre chose : il n'y a PAS de ZFE fiable SANS parking relais ni TRANSPORT EN commun entre les stations-relais et le centre-ville !! si j'ai une voiture ancienne, et que je travaille en ZFE, où est-ce que je laisse ma voiture ? et comment rejoindre mon lieu de travail ??

DONC il faudrait **D'ABORD** construire les parkings relais **ET** seulement **APRES** mettre en place la ZFE !

Plus généralement les travaux idéologiques de réduction des voies, au profit de trafics cyclistes imaginaires (voir le taux réel d'occupation des pistes tout au long de la journée, leur impraticabilité logique les jours de pluie, de neige, de froid, de vent, et pour une majorité de la population (car pour pratiquer il faut être jeune et en forme, pas trop loin de son travail, n'avoir aucune contrainte, et la possibilité de faire sa toilette sur son lieu de travail...) sont une absurdité. Le vélo est d'abord un sport et un loisir, et devrait le rester : la multiplication des voiries spécifiques n'est qu'une illusion idéologique qui réduit exagérément les voies de circulation que nos prédécesseurs ont vaillamment construit avec leurs impôts, au mépris de l'augmentation inéluctable de la population mondiale et marseillaise en particulier.

Espérer un trafic plus fluide en réduisant les voies ou leur accessibilité est absurde.

Le problème de la pollution est en fait mal posé: déjà on devrait d'abord s'attaquer à la pollution des cent plus gros paquebots du monde et aux centrales électriques à charbon...moderniser le parc nucléaire plutôt que de faire des cadeaux électoralistes à des idéologues qui rêvent de décroissance, de véganisme, de "déconstruction", de tour de France sans vélo...de Noël sans arbre, et en fait de planète sans humain...mais avec des loups et des ours réintroduits aux mauvais endroits....

La pollution est d'abord un pb de motorisation pure, et pas du tout de "nombre de véhicules": la carriole à 4 roues qui permet de transporter sa famille et ses victuailles existe depuis l'antiquité et toutes les familles en auront toujours besoin : faire la chasse à la carriole en réduisant les voies , ou leur accessibilité, c'est se tromper d'adversaire, surtout avec une population mondiale qui ne fera que croître, qu'on le veuille ou non. Moderniser la motorisation est le vrai sujet, mais ça ne se décrète pas ni ne s'impose par des mesures brutales : il s'agit plutôt d'encourager les progrès de la recherche scientifique et technologique, par des incitations fiscales par exemple ou des subventions à la recherche, plutôt que de culpabiliser le citoyen lambda qui n'est jamais entendu : c'est par exemple sur la carburation qu'il faut investir en recherche scientifique, plutôt que de décréter la fin du moteur à explosion en 2030...

Il faudrait aussi laisser l'économie de marché faire évoluer les technologies de motorisation : les moteurs diesel et essence de notre époque n'ont rien à voir avec ceux d'il y a 30 ans, et avec le temps le parc se renouvelle de lui-même. La voiture électrique n'est pas la panacée universelle, vu son autonomie, sa fiabilité, et les difficultés à la recycler/dépolluer (les batteries ne sont pas simple à recycler).

Il faut aussi tenir compte du coût et de l'immaturation des voitures électriques : en panne sur une route de campagne, on ne peut plus se faire dépanner en envoyant un quidam chercher un bidon d'essence.

Il faut aussi tenir compte du niveau de vie des marseillais, et tout spécialement ceux de la ZFE : à Marseille, au contraire des autres grandes villes, le centre-ville est paupérisé...ce n'est pas là qu'on trouvera le pouvoir d'achat nécessaire pour un changement de voiture.

Bien à vous

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@415 - JOEL

Date de dépôt : Le 09/02/2022 à 19:36:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 295 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet :CIRCULATION prioritaire pour handicapés

Contribution :

Les automobilistes titulaires de la carte inclusion / Priorité et Stationnement personnes handicapées doivent bénéficier d'un Pass prioritaire pour circuler sans entrave dans la zone ZFE-M de Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@416 - laurent - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 07:55:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Je suis favorable à la création d'un zone ZFE avec plus de contrôle et de verbalisation pour la santé de tous.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@417 - Thomas

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 08:40:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis sur la zfe

Contribution :

L'utilisation avec parcimonie et collective d'un "vieux" véhicule hors critère d'acceptation en zfe n'est pas la solution selon moi. J'ai adapté mon mode de vie professionnel et privé afin de n'avoir a utiliser un véhicule que lorsque j'ai besoin de me déplacer à plus de 10 km du centre. Je considère que mon véhicule a un impact environnemental moins important qu'une Tesla électrique réservé à une population aisé qui se decarbone en déplaçant les pollutions ailleurs. Inciter à ne pas prendre son

véhicule est une bonne chose en mettant en face des solutions collectives accessibles, efficaces dans lesquels les moyens humains ne sont pas laissés de côté.

Bon courage, il faut que l'on change individuellement et collectivement sans se mettre les uns contre les autres.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@418 - Lionel

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 09:12:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Super mais...

Contribution :

La Zone Faibles émissions est une bonne idée,

mais cela ignore/cache le problème principal de la qualité de l'air:

Les Bateaux

En nous faisant miroiter un branchement électrique futur depuis des années,

En attendant rien ne les empêche de faire tourner leurs moteurs constamment,

Même plus fortement la nuit.

Ils nous enfument dans notre sommeil,

il faut d'urgence les empêcher de tuer des gens...

Leur faire éteindre leur moteur,

ils ne les rallument qu'une fois le branchement électrique effectif

même s'ils répondent que c'est impossible pour des raisons économiques,

les morts restent plus importants que leur contexte économique

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@419 - Christine - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 12:57:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contributions

Contribution :

Je suis pour le principe , cependant habitant la zone et utilisant mon véhicule de 2003 su une fois par mois pour les courses et l été (juillet ,aout) pour sortir de Marseille ou aller à la plage avec les enfants il faudrait un aménagement pour les résidents de la zone avec une vignette résidents par exemple

Plus de parking relay et surtout une baisse de tarif pour les transports en commun je suis pas contre aller vers les plage en transport mais pour une famille de 5 personnes ça revient à 15 euros par jours c est impossible il serait judicieux déjà d instauré la gratuité des transports pour les moins de 18 ans ...

Nous résidents de la zone ce n est pas nous qui polluons car bien souvent nos trajet dans la zone se fond à pied étant donné le manque de parking et comme tout les places dans les rues sont maintenant payante ..perso haitant vers castellane je vais en ville à pied , même jusqu'au terrasses du port je vais aussi vers les plages à pied sauf l été .La métropole sait très bien que nous ne dommes pas les pollueurs....

Je n ai pas d'y out les moyens de changer de véhicule d autant plus que dans quelques années il n y aura plus que les critères 1 qui pourront circuler . De plus ou charge t on son véhicule ??? Il y a trop peu de borne ..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@420 - isabelle - Marseille

Organisme : mamp

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 14:00:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de ZFE

Contribution :

Je suis très favorable à la ZFE , avec de réels contrôles. Le périmètre est adéquat. En parallèle continuer de développer l'offre de transports avec une meilleure végétalisation des espaces urbains.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@421 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 14:02:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :A55

Contribution :

L'autoroute A55 ne rentre pas dans le périmètre de la ZFE , elle est limité en partie à 50Km/h à l'entrée et sortie de Marseille, mais nombreux véhicules ne respectent pas cette vitesse il serait souhaitables de positionner des radars tronçon sur ces axes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@422 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 15:00:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE et week-end

Contribution :

Beaucoup d'habitants du centre ville n'utilisent aujourd'hui leur véhicule que le week-end pour sortir de chez eux vers l'extérieur de la future ZFE ou de la ville, puis y rentrer

Le rapport ne donne aucun chiffre de pollution permettant de comparer semaine et week-end et comprendre les usages liés

On ne peut donc pas savoir s'il y a un réel bénéfice à une ZFE permanente ou si le gain serait marginal le week-end, pourtant en prévoyant directement une ZFE permanente on pénalise plus fortement le type d'usage que je décris car les transports en communs futurs et actuels ne seront pas efficaces sur ce type d'usage

Il faut justifier le choix de la permanence mieux qu'en écrivant seulement "l'étude du contexte local et le benchmark (??) des autres ZFE ont abouti au choix d'une ZFE permanente"

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@423 - serge - Plan-de-Cuques

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 15:09:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de zone a faibles emissions mobilite zfe de marseille

Contribution :

ER

Contribution au titre de la circulation des véhicules de collection.

Page 300 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@424 - Thierry - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 18:25:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone faible émission

Contribution :

Je m'oppose à la mise en place de cette zone dans le périmètre de ma résidence principale et de celui de mon entreprise de ventes de voitures de collection. Si cette zone est mise en place je devrai arrêter mon activité.

Il faut absolument que les véhicules de collection soient autorisés à circuler.

Je vends dans le monde entier. Au Japon aux États Unis ou dans toute l'Europe.

Stop aux hypocrisies.

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@425 - Eva - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 19:00:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une ville moins polluée

Contribution :

Je soutiens tout projet qui vise à diminuer la pollution urbaine par les voitures et les bateaux et d'ainsi protéger la santé des habitants. Je suis aussi pour investir massivement dans les transports publics et pour favoriser covoiturage, auto partage, taxis collectifs, pistes cyclables...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@426 - SAMIRA - Marseille

Date de dépôt : Le 10/02/2022 à 19:39:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation zone faible émission

Contribution :

Bonjour. Possédant une voiture critair 3 et habitant dans la future zone a faible émission. Allez vous mettre à disposition des habitants un parking hors de la zone afin d'y laisser son véhicule ? Si c'est le cas il serait bien d'y avoir un transport en commun type tram à côté.. Cordialement. S. Ariyane

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@427 - Catherine - Marseille

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 01:01:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une contrainte pour le bien commun: 100% POUR

Contribution :

Marseille est une ville qui mérite bien mieux que le "tout voiture" qui l'étouffe et la maintient au 20ème siècle. Tout changement est un deuil, il faut renoncer aux habitudes anciennes et s'en créer de nouvelles, c'est inconfortable, mais vu les niveaux de pollution de la ville, ce changement-ci est absolument incontournable pour le bien commun. C'est sûr, prendre les transports c'est parfois plus long, parfois moins confortable etc... mais on n'a rien sans effort. Ceci dit, il est indéniable que pour que ce soit un vrai succès, le développement de l'offre de transports en commun est un must, et des améliorations sont souhaitables... Des bus plus fréquents et vraiment ponctuels serait déjà une sacrée avancée, qui ne nécessite pas d'infrastructures supplémentaires. De nouvelles lignes de tramway et métro, évidemment seront utiles, mais c'est un projet à plus long terme. Des pistes cyclables continues et vraiment sécurisées, pour que ceux qui n'osent pas encore se mettre au vélo en ville se sentent protégés et osent ainsi franchir le pas. Une présence policière permanente dans les stations de métro le soir après 18h, pour que personne n'ait à craindre de prendre les transports après le travail pour rentrer chez soi. Une présence policière visible dans la ZFE, pour que personne n'ait à craindre de marcher en ville après 18h, quand il rentre après le travail, le lycée, la fac... Je pense que l'insécurité ambiante est un facteur qui incite beaucoup de marseillais à se mettre à l'abri dans le confort de leur voiture. Résoudre cette insécurité nécessite des moyens humains, mais aucune infrastructure supplémentaire. Ensuite, la nature humaine étant ce qu'elle est, sans élément punitif la ZFE ne sera pas prise au sérieux... Il faudrait donc l'assortir d'un maillage serré de caméras, capables de détecter les véhicules à la vignette Crit'Air non valide pour les verbaliser. L'argent récolté au travers de ces verbalisations pourrait alimenter exclusivement un fonds d'investissement visant à améliorer les transports en commun par exemple. Pour finir, je suggérerais qu'une communication intense et limpide sur les bienfaits d'un air pur soit menée en ville, sur les panneaux publicitaires, dans toutes les écoles, par les associations de quartier etc..., l'idée étant de convaincre peu à peu du bien fondé de la démarche et de son absolue nécessité. Et je crois aussi que les marseillais vivant dans la ZFE ne seront pas en majorité pénalisés par la mesure, car beaucoup n'ont déjà pas de voiture ou ils en ont une qui ne leur sert que le week-end... Et ceux qui vivent hors ZFE, dans des zones plus vertes où ils bénéficient d'un air plus sain, et qui ont l'habitude de venir en centre-ville en voiture, peuvent bien apprendre ce que "solidarité" veut dire et cesser de polluer l'air de leurs voisins.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@428 - pauline - Marseille

Organisme : commune

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 08:52:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 303 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet :ZFE

Contribution :

IL EST INCONCEVABLE QUE LE XXI EME SIECLE NE TIENNE PAS COMPTE DES DEGATS DE LA PRODUCTIVITE A OUIRANCE

POUR CITER VICTOR HUGO : "IL EST TRISTE DE PENSER QUE LE NATURE PARLE ET QUE L HOMME NE L ENTEND PAS". LA NATURE ET L ECOLOGIE SONT NOS SOURCES, ils nous rappellent d ou l on vient.....sachons ne jamais l'oublier

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@429 - Vera - Marseille

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 09:41:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à faible pollution

Contribution :

C'est une folie de faire ça dans le 3e arrondissement de Marseille le plus pauvre de France. Les gens qui y vivent ont de petits revenus et seront incapables de changer de véhicules. Ce sera une loi contre les pauvres ! Je m'insurge contre cette loi également car je possède une vieille voiture que j'entretiens et qui passe les contrôles techniques. Je ne l'a sors que le dimanche pour aller me promener et je n'ai pas les moyens d'acheter une voiture neuve...ceux qui l'utilisent tous les jours pour aller travailler, comment vont ils faire ? C'est injuste. Pourquoi ne pas changer d'arrondissement et faire passer cette loi dans un arrondissement plus riche où les habitants ont plus de moyens pour changer de véhicules ? Y aura t il des aides conséquentes prévues pour aider ces personnes à changer de véhicules ? Ici on n'a pas le tram ou le métro pour circuler sans voiture et les bus sont toujours bondés ! Cette loi est dégueulasse car elle touche les pauvres du 3e arrondissement. Attendez vous à de grosses manifestations contre cette loi injuste et discriminatoire

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@430 - Régis

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 09:53:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Très Favorable avec accompagnement

Contribution :

Je suis très favorable à ce projet mais je m'inquiète du manque d'accompagnement pour aider les personnes ne pouvant acheter une nouvelle voiture mais aussi au sujet des transports peu développés à Marseille. Quid de Sakakini dont il faudrait réduire les voies de circulation? Enfin, je regrette le manque de vision de la métropole, ici contrainte par l'Union européenne alors que les occasions étaient nombreuses d'aider à protéger la santé de la population, ce qu'elle n'a pas su faire!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@431 - Valerie Anne - Marseille

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 09:57:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zone à faible émission et égalité

Contribution :

On ne peut être que très favorable à la mise en place d'une zone à faible émission dans le centre ville de Marseille.

Usagère des transports publics, et de la marche à pied j'attire votre attention sur 2 points :

- l'accessibilité entre le grand centre ville (périmètre de la ZFE) et les quartiers périphériques notamment de nuit : compte tenu de la faible amplitude et de la faible fréquence des bus la nuit, voire l'inexistence de service pour certaines lignes, il me semble indispensable d'accompagner la mise en place de la ZFE par un renforcement de la desserte de nuit afin de ne pas augmenter la fracture sociale dans les quartiers défavorisés la nuit pour les personnes travaillant dans le centre ville.

- les places de stationnement et d'autres moyens doivent être mis à la disposition des artisans intervenant dans le périmètre de la ZFE afin que ceux-ci cessent d'encombrer les trottoirs et les rares aménagements cyclables. L'objectif est-il de faciliter les mobilités non motorisées telles que le vélo ou la marche à pied.

En conclusion la mise en place de la ZFE doit s'appuyer sur un système de mesures incitatives favorable au mobilités propres et coercitive vis à vis des autres

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@432 - ANTOINE - Martigues

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 10:47:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CARTE CMI

Contribution :

Je suis titulaire d' un véhicule diesel crit'air 3 , et j' ai une CMI stationnement. j'ai 81 ans

Puis-je circuler ,en particulier pour mes réunions (4 par an) et mes visites dans les hopitaum

Merci de me faire connaître votre avis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@433 - gaelle

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 12:03:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :étendre la zone à tout de 8e arrondissement

Contribution :

Bonjour,

cette zone devrait s'étendre tout le long de la Corniche jusqu'aux Goudes et intégrer tout le 8e arrondissement de Marseille également.

Merci beaucoup

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@434 - SIMON - Marseille

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 14:38:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe-m

Contribution :

Bonjour,

Plein soutien à la mise en place d'une zone faible émission pour Marseille.

Puisse t'elle s'accompagner de la mise en place d'infrastructures cyclables pérennes, complètes, sûres, qui, en même temps que de nous faire respirer un meilleur air, rendraient en même temps nos trajets quotidiens plus sereins.

Merci !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@435 - Andre - Marseille

Date de dépôt : Le 11/02/2022 à 22:17:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe marseille

Contribution :

Je soutiens l'idée de cette zone. Maintenant quand je constate que le respect des consignes les plus basiques de circulation, et de stationnement, ne sont pas respectées par les marseillais, que les contrôles techniques laissent des véhicules hors d'âge ou trafiqués (bruits, plaques non homologués) rouler et que les forces de l'ordre sont trop peu à respecter le code de la route, je me pose beaucoup de questions quant au respect futur de cette zone.

Enfin agir sur les voitures est un bon levier mais cela ne doit pas empêcher de travailler sur les fumées des bateaux qui vous prennent à la gorge et aussi diminuer le nombre de voitures par un vrai réseau de transport en commun

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@436 - Clémence - Marseille

Date de dépôt : Le 12/02/2022 à 11:44:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Timone

Contribution :

Bonjour

La timone est l'un des points les plus pollués de la ville.

- Pour rappel, les enfants ayant un cancer sont soignés à la Timone

- Il y a à cet endroit 2 écoles, 1 parc et 1 collège

Et pourtant, la ZFE ne comprend pas cet espace et ne permettra pas, voire renforcera la pollution liée aux véhicules sur le jarret.

Je suis choquée de ce projet qui ne fait rien pour le lieu le plus pollué de la ville.

Je demande donc à ce que ce tronçon soit intégré à la ZFE afin d'avoir un véritable impact.

Merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@437 - Matthias - Marseille

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 01:46:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

Contribution :

Tout en souhaitant le meilleur pour notre ville, dans tout ce projet subsiste de nombreuses zones d'ombre ?

Qu'en sera-t-il de :

- Le nombre de gens qui s'en vont et viennent depuis Marseille Centre et vers les alentours chaque matin et chaque soir en voiture pour aller travailler, ont-ils été quantifiés ?

L'ensemble des salariés de Bureaux, structures, entreprises, hôpitaux et cliniques, écoles qui habitent en dehors de Marseille (Quartiers nord / Septèmes / les Pennes Mirabeau / La Valentine / la Penne sur Huveaune / St Marcel et autres / Aubagne / Roquevaire / Bouilladisse Aix et alentours.) et pour qui aucune solution viable et pérenne est proposée ??

Car oui, souvent, il est difficile de déposer et d'aller chercher ses enfants à l'école, faire ses courses et s'occuper de nos Aînés en TER, Vélo, ou Bus, et ce, malgré les petits efforts de la Métropole.

-L'impact des prix pratiqués dans Marseille centre depuis 2 ans minimum sur l'immobilier et qui poussent certains Marseillais à s'éloigner pour se loger correctement quelles solutions sont proposées ? Des parkings relais ?? Les travaux d'agrandissement du parking relais de la Fourragère ont commencé seulement maintenant alors que le parking est plein depuis 11ans chaque matin à 09h00 !!

- La construction de ces Parkings relais, si on s'en réfère au plan, les parkings mentionnés sont-ils ceux qui seront construits en plus ou sont-ils ceux qui existent déjà ? S'il s'agit de ceux déjà existant ils sont quasi pleins en permanence... Quelles solutions ?

Sachant que l'ensemble des zones où sont situés ces parkings relais sont quotidiennement écrasés par le trafic immensément dense et les bouchons, des gens devront-ils en plus se massifier sur ces points là aux heures de pointes pour pénétrer dans le centre-ville ?

- Qu'en sera-t-il du Tourisme qui se développe outrageusement et qui représente une manne financière terrible. Les touristes de la France entière et de l'Europe entière se déplaçant en voiture et ne respectant par le critère de pollution pour venir jusque dans Marseille " Bien à la mode" vont-ils tous se stationner dans des Parkings relais ? Des contrôles seront-ils systématiques pour vérifier le type de véhicules ?....

- L'impact des Bateaux, autres modes de transport divers et pollution autre que les Véhicules Particuliers dans notre ville ?? Ces autres types de pollutions ont ils été mesurés ?

Qu'en est-il des véhicules de collections, qui font le plaisir de bon nombre de gens dans la Ville et la région et qui constituent le Patrimoine d'un savoir-faire et d'une industrie que la France a toujours soutenu.

Dans cette action punitive, qui ne concerne une nouvelle fois que des gens ayant une difficulté d'avoir un véhicule récent a-t-il été pris en compte une solution d'éradication des véhicules ne respectant ni le code de la route ni la loi ? des contrôles ont-ils été mis en place face aux incivilités chaque jour que subissent les automobilistes ? Qu'est-il proposé concernant les fraudes au contrôle technique qui mettent des véhicules polluants +++ légalement sur les voies ? Des 2 roues ne répondant à aucune norme ?

Si nous ne sommes pas prêts ne nous lançons pas dans un projet non abouti, notre Ville souffre déjà assez !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@438 - Jean-Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 12:50:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Resident a l'intérieur de la zfe

Contribution :

Habitant à l'intérieur de la zfe, je vais donc être obligé de changer de véhicule. Les autres peuvent juste s'abstenir de venir dans la zone concernée... Y a t'il des exceptions ou aménagements pour les résidents a l'intérieur des zfe?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@439 - Mehdi - Marseille

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 15:29:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pollution de ceux qui traverse marseille

Contribution :

Bonjour

Les gens qui viennent de l'Est (après Aubagne) pour se rendre à l'aéroport de Marignane, Aix ou à l'ouest (vitrolles...) passent par la L2 et sakakini ou Prado carénage.

Ne faudrait-il pas déplacer le péage de la barque pour les inviter à passer par le Nord et ainsi réduire la pollution sur Marseille ?

(+paquebots)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 311 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@440 - LAURENT - Plan-de-Cuques

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 18:48:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au titre de la circulation des véhicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution

de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans

le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire

avec motivation » me semble lourd. En

effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des

plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection

». Par

exemple, l'apposition d'une simple vignette «

collection

» validé par le certificat

d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@441 - JEAN-MICHEL - Rognac

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 18:57:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à l'interdiction des voitures Critair 3 et au calendrier d'application

Contribution :

L'interdiction d'accès concernera une vaste zone (centre élargi) et dès septembre 2024 les véhicules Crit'Air 3 (voiture essence d'avant 2006 ou diesel d'avant 2011).

C'est donc un grand nombre d'automobilistes – ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture récente – et pas seulement habitant la ville qui ne pourront plus accéder au centre de Marseille.

Le durcissement (véhicules concernés) doit être beaucoup plus progressif et ne pas concerner les voitures Crit'Air 3.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@442 - Annie - Marseille

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 19:26:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Les libraires ambulants de livres anciens ont beaucoup souffert ces 4 dernières années d'interdictions municipales voire préfectorales de marchés dues aux mouvements sociaux de 2018 et 2019 et à la pandémie de 2020 et 2021 . Acquérir de nouveaux fourgons pour répondre aux normes de Crit Air représente un coût qui ne pourra pas être assumé. Comment continuer à travailler ? Les libraires de livres anciens seront-ils sacrifiés ? . Y aura-t-il des dérogations pour pouvoir assurer notre activité professionnelle ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@443 - Clotaire - Marseille

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 19:30:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Développement des pistes cyclables

Contribution :

Bonjour,

Il faut développer des pistes cyclables, sur le Prado, boulevard Michelet, rue de Rome et d'autres axes non pourvus de pistes, pour faciliter les déplacements en vélo.

La voie des bus sur le Prado ne doit pas être réservée qu'aux bus et aux taxis.

Je le fais régulièrement klaxonner par les taxis quand je roule sur cette voie.

La priorité doit être donnée aux vélos et les voitures doivent laisser la priorité aux vélos.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@444 - Louise - Marseille

Date de dépôt : Le 13/02/2022 à 21:11:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE habitante de la Zone dans le 7ème au Pharo

Contribution :

En toute logique on ne peut pas être contre ce projet qui vise à améliorer la santé des habitants, toutefois il subsiste de nombreuses zones d'ombre .

- Le nombre de gens qui s'en vont et viennent depuis Marseille Centre et vers les alentours chaque matin et chaque soir en voiture pour aller travailler, a-t-il été quantifié ?

-Est ce que des parkings relais ont été créés pour l'ensemble des salariés de Bureaux, structures, entreprises, hôpitaux et cliniques, écoles qui habitent en dehors de Marseille (Quartiers nord / Septèmes / les Pennes Mirabeau / La Valentine / la Penne sur Huveaune / St Marcel et autres / Aubagne / Roquevaire / Bouilladisse Aix et alentours.)??

A noter, que les parkings relais existants sont pleins chaque jours, et ce , dès 9h du matin!!!

-est ce que les transports en communs ont été développé en vue de la création de cette zone ZFE??

Si oui, pour le moment on ne s'en est pas rendu compte!!!

- Qu'en sera-t-il du TOURISME qui se développe et qui représente une manne financière importante. Les touristes de la France entière et de l'Europe entière se déplaçant en voiture et ne respectant par le critère de pollution pour venir jusque dans Marseille " Bien à la mode" vont-ils tous être bloqués à l'entrée de la Ville ?

-Qu'en est-il des véhicules de collections, qui font le plaisir de bon nombre de gens dans la Ville et la région et qui constituent le Patrimoine d'un savoir-faire et d'une industrie que la France a toujours soutenu? ils ne viendront plus au Pharo?

- L'impact des BATEAUX:, cet autre type de pollution a-t-il été mesuré ?

On met souvent en avant les dommages causés par la pollution automobile, mais dans les grands ports, les navires sont également une source importante d'émissions de gaz toxiques.

Les experts estiment ainsi qu'UN SEUL NAVIRE GENERE AUTANT DE POLLUTION AUX PARTICULES ULTRAFINES QU'UN MILLION DE VOITURE!!!'

La majeure partie de la pollution des navires s'explique par la teneur en soufre de leurs carburants, jusqu'à 3 500 fois plus élevée que le diesel des voitures.

Je vois passer tous les jours les bateaux qui vont stationner à Euro-méditerranéen (la Joliette) donc en pleine ZFE, et je peux vous dire que la fumée qui sort des cheminées n'est pas blanche!!!!

Cette action est punitive, car elle ne concerne une nouvelle fois que des gens ayant une difficulté d'avoir un véhicule récent.

-Des dispositions spécifiques vont-elles être mises en place pour les aider ?

- Que proposez-vous aux personnes qui vont devoir changer leur véhicules pour se déplacer dans la ZFE pour aller travailler, s'occuper des parents des enfants, faire les courses, aller à l'hôpital.. ??

-Allez-vous contrôler les fraudes au contrôle technique qui mettent des véhicules polluants +++ légalement sur les voies ? Des 2 roues ne répondant à aucune norme ?

-Que proposez-vous comme transports en communs supplémentaires avant la mise en place de la ZFE?

-Comment comptez-vous contrôler les vignettes Crit air alors que nous n'avons pas assez de policiers pour sécuriser nos rues?

-allons-nous avoir le résultat de cette concertation??

NOUS NE SOMMES PAS PRETS NE NOUS LANCONS PAS DANS UN PROJET NON ABOUTI !

notre Ville a déjà souffert par le passé de ce type de mise en place à la MARSEILLAISE, résultat, rien ne fonctionne, et tout le monde fait ce qu'il veut!!

Pitié, Marseille souffre déjà assez !!

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@445 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 08:57:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Bornes de recharges pour véhicules électriques

Contribution :

Favoriser l'utilisation de véhicules électriques c'est très bien, mais la maintenance doit suivre, dans notre périmètre CIQ nous avons 2 bornes de recharges pour 4 véhicules, elle ne fonctionne plus depuis juillet 2021 malgré des relances auprès de la Métropole elle sont toujours à l'arrêt.

Il faut que les services de la police municipale soit intransigeantes envers les propriétaires de véhicules thermiques qui stationnent sur ces emplacements.

Libérer les pistes cyclables, comme celle de la rue de Ruffi, du boulevard National etc..

Pièce(s) jointes(s) :



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@446 - bruno - Marseille

Organisme : particulier

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 10:09:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Perimetre de la ZFEM de Marseille

Contribution :

Observation la ZEFM peut elle etre limitée au centre de la ville ,pour éviter de contraindre le Prado , la corniche , le 9 ème arrondissement zones très aérées .

Beaucoup de lieux dans cette zone se trouvent loin des arrêts de BUS . Un moyen de locomotion autonome reste indispensable . La difficulté dans ce secteur c'est les grandes distances et la faiblesse des points desservis par le circuit des transports publique . Beaucoup de personnes âgées qui circulent très peu ont des vieilles voitures , qui ne seront plus utilisable dans la ZEFM . Serait il possible d'aider ces personnes souvent âgées par des dérogations ou autres moyens .

De plus les BUS de la ville circulent dans le centre ville avec des moteurs fonctionnant au GAZ OIL ,
Question : serait il possible que tous les Bus de Marseille circulent avec un autre carburant moins polluant exemple (GAZ NATUREL ou HYDROGENE) .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@447 - CaLo - Bouc-Bel-Air

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 16:52:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Communication du projet

Contribution :

Compte-tenu de l'importance de ce sujet, du nombre d'habitants concernés dans la ZFE, et notamment à faible revenu, et des habitants qui viennent encore dans le centre-ville de Marseille, je souhaite dans ce 1er message vous sensibiliser à l'urgence d'une MASSIVE COMMUNICATION de ce sujet car il reste 2 ans pour faire des économies pour changer sa voiture;

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@448 - Gilbert

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 17:41:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Les besoins définis par la Métropole à hauteur de 3,5 M à 2025, correspondent à des projets pour l'essentiel dépassés (BHNS ,...) Qui ne permettront pas de répondre aux besoins de la population fréquentant ce secteur. Ils ne permettent pas d'abandonner la voiture. Les gens modestes seront pénalisés sans solution pour se déplacer. De plus le calendrier ne correspond pas; 2025 pour les projets Métropole et 2022/2023 pour la ZFE.

Page 319 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Qu'elle est la cohérence de la zone proche du port maritime dont l'une des principales sources de pollution est celle des bateaux dont les solutions émises ne sont pas financés et avec des échéances qui vont bien au-delà de 2023.

Cette ZFE est une aberration élaboré par des technocrates et validé par des élus, hors sol.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@449 - Jean

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 18:30:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :véhicules de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de ((demande dérogatoire avec motivation)) me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification ((véhicules de collection)). Par exemple, l'apposition d'une simple vignette ((collection)) validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@450 - PATRICE - Marseille

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 19:24:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PLUS

Contribution :

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LES MARSEILLAIS

PLUS DE TRANSPORT PUBLIC POUR DÉSENCLAVER CERTAINS ARRONDISSEMENTS ET DES
PLAGES HORAIRES PLUS ÉTENDUES

PLUS DE PARKINGS RELAIS AUX ENTRÉES DE MARSEILLE

DES AIDES POUR CHANGER DE VÉHICULES

DES PISTES CYCLABLES RÉSERVÉES AUX 2 ROUES ET NON AU STATIONNEMENT

PLUS DE TER

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@451 - Julie - Marseille

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 20:12:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Très petite ZFE à Marseille, l'écologie au rabais

Contribution :

Quand on compare la surface du projet de ZFE à Marseille avec celui de Montpellier par exemple qui englobe un nombre impressionnant de communes aux alentours, une fois de plus, on tire l'écologie vers le bas à Marseille.

La ZFE proposée à Marseille est extrêmement petite.

En revanche, il faudrait penser enfin à construire de vrais grands parkings aux abords de la ville et les relier aux transports en commun.

Je rejoins également le commentaire sur les bateaux du port, il serait temps de leur imposer des vignettes également et un branchement électrique obligatoire au port.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@452 - renaud - Marseille

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 20:38:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre la ZFE

Contribution :

rien a ***** de l'ecologie punitive qui se solde toujours par plus de taxes et de reglementations à la ***. Il faut vraiment etre un huluberlu pour croire que la France qui ne represente meme pas 1% de la pollution va changer quoi que ce soit. Si certains veulent vivre comme des amish, qu'ils aillent se refugier à la campagne et arretent d'emmerder ceux qui veulent vivre avec leu temps. Fuck ecology

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@453 - juliette - Marseille

Organisme : association sauvegarde 13

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 06:58:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de ZFE Marseille

Contribution :

Développement des transports en commun dans la zone de la ZFE, à minima en augmentant les fréquences de bus, en attendant le tramway.

Page 322 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Développement des pistes cyclables pour favoriser des modes de transport doux.

Développement des parkings relais aux abords de la ZFE

Développement des stations d'auto-partage actuellement cantonnées à l'hyper centre

Accompagnement financier indispensable des populations, particuliers et entreprises, qui auront besoin de changer de voiture. Avoir une vigilance particulière pour les personnes les plus modestes.

Associer les habitants et les habitantes , les entreprises, notamment en matière de redéfinition de la circulation.

Prévoir un dispositif pédagogique (réunions publiques, documentation dans les CMA, les BMP, les bibliothèques, à distribuer à la sortie des écoles etc...) pour expliquer les changements aux habitants et habitantes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@454 - Christian - Marseille

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 12:31:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Je suis totalement contre toutes formes de ZFE à Marseille.

Stop à l'écologie punitive à petite échelle. Il faut s'attaquer aux vrais problèmes mondiaux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@455 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 13:24:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Dégrèvement fiscal des garages

Contribution :

Je réside au centre ville depuis plus de 20 ans . Je dispose d'un garage et rapidement je ne pourrai plus l'utiliser pour garer ma voiture, par contre la ville continuera à me faire supporter une taxe d'habitation en vertu de sa décision. Alors soit cette taxe d'habitation est supprimée dans le même temps que l'interdiction de circuler, soit je bénéficie d'une autorisation de rejoindre mon garage. Je ne circule pas en ville avec ma voiture quand les transports collectifs me permettent de le faire et là encore la médiocrité du service n'est pas encourageante et il y aurait lieu à y remédier avant de mettre en place un tel plan mais il est vrai que ceci n'a pas le même coût que de procéder à des interdictions en imaginant que si vous n'avez pas les moyens d'acquérir un véhicule électrique la résidence en centre ville vous est interdite.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@456 - Stephane - Marseille

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 15:24:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

A 100 % d'accord avec l'idée de cette ZFE. Marseille est engorgée, bat des records dans le mauvais sens, comme celui des villes les plus embouteillées.

L'attractivité du centre-ville de Marseille passe par la purification de l'air et la chasse faite aux voitures. Plus de marches, de déplacements à pieds, de transports en commun...

Les Marseille prennent la voiture pour un oui ou un non.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@457 - Vincent - Marseille

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 15:55:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'urgence d'atténuer le biais social qu'inclut par construction une ZFE-M

Contribution :

Le principe d'une ZFE-M est d'autoriser sur un périmètre donné uniquement la circulation des véhicules les moins polluants. Ce dispositif basé sur l'échelle des vignettes Crit'Air regarde donc exclusivement la norme à laquelle répond le moteur de chaque véhicule, et non sa cylindrée ni son poids. Il s'ensuit qu'un véhicule de faible cylindrée, mais âgé, peut-être interdit de circulation tandis qu'un véhicule très lourd et très puissant, mais récent, ne l'est pas.

Le biais social inclus dans cette approche saute par conséquent aux yeux : un ménage modeste dont la voiture est elle aussi modeste est victime de la ZFE-M, alors que celle-ci est indolore pour le cadre supérieur capable de se payer un SUV neuf et gourmand en carburant. Il faut noter que la ZTL (zone à trafic limité), comme il en existe dans le centre de nombreuses villes italiennes par exemple, ne présente pas ce biais : la circulation motorisée n'y est autorisée qu'aux seuls riverains, transports publics, véhicules d'urgence ou dotés d'un macaron « handicapé », et ce quel que soit l'âge du véhicule. A ce titre, ce deuxième dispositif aurait été préférable.

Même si son objectif est louable, la ZFE-M n'est par conséquent supportable que si des mesures d'accompagnement sont prévues pour que des alternatives soient offertes aux ménages qui verront leur véhicule interdit de circulation sur une partie du territoire métropolitain. Je lis dans la présentation du projet que la mise en place de la ZFE-M "vise l'accélération du renouvellement des véhicules les plus polluants" : c'est un vœu pieux pour une partie de la population du territoire métropolitain, compte tenu d'une part d'un marché de l'occasion inadapté (beaucoup de véhicules diesel, peu de véhicules "propres"), et d'autre part des moyens financiers de cette population pour laquelle une "prime à la casse" n'est pas suffisante.

C'est aussi oublier la nécessité de commencer à modifier en profondeur la mobilité sur le territoire métropolitain, en faisant reculer la voiture individuelle - mode coûteux et qui cumule les inconvénients pour la collectivité - au profit d'autres modes, à commencer par les transports collectifs. Cela suppose que ces derniers soient adaptés aux besoins, fiables et efficaces.

Or on ne peut qu'être surpris du fait que la réflexion sur la mise en place de la ZFE-M à Marseille ne s'accompagne apparemment d'aucune réflexion visant à restructurer et renforcer le réseau de bus. L'architecture de celui-ci comme son offre sont identiques depuis plusieurs décennies, alors que la ville comme les besoins de déplacement ont changé. A Lyon, Lille et Paris, les réseaux de bus ont fait l'objet d'une refonte, parfois profonde, portant sur le tracé des lignes, leur hiérarchie, les fréquences de passage, les amplitudes de service, etc. (<https://www.cairn.info/revue-transports-urbains-2013-1-page-18.htm>) : Marseille est en retard sur cette démarche qui aurait pu - aurait dû - aboutir au plus tard au moment du déploiement de la ZFE-M. Il n'est en effet pas entendable que les restrictions qu'elle entraîne, quelle que soit leur légitimité, ne s'accompagnent d'aucune alternative pour les personnes qui les subiront.

Pour qu'un réseau de bus soit une véritable alternative à la voiture individuelle, il faut qu'il soit conçu comme tel, et non comme un service minimal destiné à une clientèle captive dépourvue de moyens de déplacement motorisés.

Je souhaite par conséquent que la mise en place de la ZFE-M soit concomitante d'une refonte ambitieuse du réseau de bus marseillais, permettant d'offrir un service de transport collectif quantitativement et qualitativement à la hauteur des besoins d'aujourd'hui, qui ne sont pas couverts par l'offre actuelle, et le seront encore moins demain quand une partie de la population devra abandonner son véhicule.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@458 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 17:37:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : société dans ZFE

Contribution :

Nous sommes une société ; nos bureaux sont dans la ZFE ; notre personnel habite dans la ZFE ; nos véhicules sont stationnés dans la ZFE ; nous ne sommes ni en cessation de paiement ni en redressement judiciaire (heureusement !) : MAIS nous n'avons pas les moyens de changer les véhicules.

Comment allons-nous faire pour nous rendre sur nos opérations à AIX, ISTRES, dans le VAR, etc. ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 326 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@459 - Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 15/02/2022 à 18:05:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mobilités « douces »

Contribution :

Bonjour

Le développement de mobilités douces, notamment le vélo, n'ont fait jusqu'à aujourd'hui l'objet d'aucune volonté politique. Quels sont les projets?

C'est pourtant un extraordinaire moyen de supprimer de la pollution

Le plan de développement du vélo attendu pour 2024 n'avance pas et est insuffisant de mon point de vue

Les coronapistes instaurées ont disparu de manière prématurée , vont elles réapparaître ?

A quand un RER entre Marseille et l'est (Aubagne) avec des fréquences dignes de ce nom (12 par heure), entre Marseille et Aix, entre Marseille et Vitrolles? Là aussi un extraordinaire moyen de réduire la pollution

A quand le développement du métro au sud , au nord et à l'est ?

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@460 - JEAN JACQUES

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 03:46:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Art 4.1

Contribution :

Bonjour.

L'exemption applicable aux véhicules de collection (Art. 4.1) est bienvenue et mérite de faire partie du texte final de l'arrêté.

Les considérations de cette exemption sont fondées : l'ensemble de ces véhicules représente 1/1 000 du temps de roulage de l'ensemble de la circulation (1% du parc, circulant en moyenne 10 fois moins que les autres usagers) et ne produisent pas de NOx.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@461 - Françoise - Marseille

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 13:30:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Aménagement de la Corniche

Contribution :

Dans le cadre de la création de la ZFE dont fait partie la corniche, j'aurais souhaité que les voies de circulation soient réduites à 2 voies alors qu'à présent il y a encore une portion à 3 voies. Ne laisser qu'une seule voie de circulation dans chaque sens aurait permis de réduire le flux de véhicule, de donner une place conséquente aux piétons et à la piste cyclable et de permettre la création d'un espace paysager séparant de la zone routière. La promenade ainsi créée valoriserait considérablement cet espace majestueux qui mériterait une autre destinée que la circulation automobile. L'intérêt touristique est évident et donnerait du prestige à Marseille, à l'instar de nombreuses villes côtières qui ont oeuvré en ce sens., sans parler de la qualité de vie pour les marseillais.

Page 328 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@462 - Roberte - Marseille

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 19:41:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une opposition à ce projet

Contribution :

J habite dans le 3^e arrt, j ai une voiture ancienne, je n ai pas les moyens d en changé. Je suis à la retraite, qui m aidera? Les transports sont problème :les horaires, les itinéraires , peu nombreux .pourquoi vous ne reduisez pas les points faibles en premier ? Le fait d interdire est plus rapide mais dans l arrdt le plus pauvre d Europe, vous devriez y réfléchir créer une commission d enquête dans la zone concernée. La majorité des habitants ne sont pas au courant du projet et de la rapidité de l application. Vous créez une injustice. Vous savez que la pollution vient : des poids lourds ,autocars,des bateaux de croisières.....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@463 - Sarah - Marseille

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 19:52:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Je vis et travaille à Marseille et je suis consciente qu'il faille limiter les pollutions de particules, mais je ne peux encore investir dans une voitures très récente et encore moins électrique. Ces nouvelles restrictions sont d'un délai trop court et non compensé par un réseau de transport en commun assez développé ni de parkings assez grands et économiques pour y laisser ma voiture la semaine alors

qu'elle m'est uniquement nécessaire le week-end pour aller vers les campagnes et petites villes alentour afin de garder contact avec ma famille et mes amis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@464 - Henriette - Marseille

Date de dépôt : Le 16/02/2022 à 21:29:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : élargissement de la ZFE à la pointe littoral sud de Marseille pour englober les axes en bord de mer depuis David jusqu'à Callelongue

Contribution :

Bonjour, Je regrette que le projet actuel de ZFE n'englobe pas la partie du littoral sud de la ville, située entre la statue de David (au 595 avenue du Prado, 13008 Marseille) jusque dans le parc national des Calanques (Samena, les Goudes, Callelongue). Il s'agit d'une distance de moins de 8 kilomètres et c'est pourtant une frange urbaine et littorale très fréquentée, qui concentre de très grands enjeux. Ce serait un progrès formidable et normalement logique d'interdire la circulation de véhicules polluants en direction et en coeur terrestre de parc national.

A défaut d'une Zone à trafic limité dans ce secteur, accordons aux habitants du littoral sud au moins la chance de bénéficier des avantages d'une ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@465 - jocelyne - Marseille

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 06:13:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : transports en commun

Contribution :

projet nécessaire et important pour la santé publique, toutefois lorsque l'on a abandonné la voiture comme moi depuis 3 ans , J'EXPÉRIMENTE ET mesure la difficulté des déplacements en transports en commun , en terme de temps lorsque l'on doit utiliser des correspondances, en terme de régularité des horaires, , en terme de déplacements en soirée pour profiter de la culture...à l'heure actuelle frein très important..., important de développer la facilitation , propreté et le confort des déplacements si l'on veut amener les habitants à prendre les transports en commun;;;

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@466 - nicolas - Aubagne

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 09:07:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :contre cette ZFE-m

Contribution :

je suis contre cette ZFE-m telle qu'elle est proposée ici.

Alors que la métropole AMP croule sous la pollution, établir une zone très limitée avec des mesures qui semblent très strictes (sur le papier en tous cas) ne changera rien au niveau global de pollution et fera juste augmenter le ressentiment de la population contre des mesures "écologiques".

A la place de ça, je propose de donner la priorité absolue, en terme de facilité de déplacement, et de vitesse aux transports collectifs et modes actifs et au contraire, de pénaliser au maximum la voiture individuelle, et ce à l'échelle de la métropole :

- suppression immédiate des places de stationnement à cheval sur voirie et trottoir
- suppression à long terme des places de stationnement en surface
- zone 30 (à faire respecter)
- voies bus, pistes cyclables partout, trottoirs dimensionnés comme prévu par la législation
- suppression de tous les obstacles aux déplacements des PMR

(...nous devrions déjà avoir tout ça)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@467 - Danielle

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 10:12:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pollution et transports en commun

Contribution :

L'aménagement prévu pour limiter la pollution des voitures ne peut se faire qu'en proposant une alternative transports en commun cohérente. Il faut immédiatement prévoir des bus 49 toutes les 10 minutes, idem pour le 31, 34 52, 56 (ces deux derniers toutes les 20 mn.) Il faut donner priorité au développement du tram dans le 3e !!!!!!!et non pas dans les quartiers non concernés par ces mesures .

Enfin il faut développer les sites de voitures électriques partagées avec des stations dans plusieurs points du quartier ET proposer des aides à ceux qui ont besoin d'une voiture perso. et des parkings gratuits organisés.

Nous serons tous contents de partager un meilleur air encore faut il ne pas être pénalisés pour cela . En revanche quelques pénalités pour les stationnements en double file qui empêchent les bus de circuler pourraient être utiles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@468 - Robert

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 14:29:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en place ZFE-M de Marseille

Contribution :

Bonjour,

Vouloir diminuer l'impact de la voiture, des camions et des motos / scooters ou autres engins de déplacement polluant dans le centre ville est une bonne chose.

Par contre, croire qu'il n'y aura que des vélos est utopique.

Il faut absolument que la police municipale et nationale fasse respecter la réglementation existante, bien au-delà du périmètre prévu, concernant la pollution atmosphérique et acoustique sinon cela sera encore une fois ceux qui respectent qui seront pénalisés. Faire également respecter l'interdiction de stationner sur les trottoirs et les passages piétons sans avoir besoin d'une forêt d'obstacles tels que potelets et barrières. Bien intégrer les motos et scooters qui sont un fléau pour la pollution acoustique et atmosphérique (moteur 2 temps).

Attention à l'impact négatif que cela risque d'entraîner en périphérie du périmètre retenu. Il faudrait l'accompagner bien entendu d'un réseau de transports en commun fiable, régulier, propre et sûr.

Il faudrait également contraindre fortement l'arrivée des véhicules de la périphérie (communes environnantes) par la mise en place de péage urbain accompagné de parking et de transports rapides.

Enfin, dommage que le périmètre n'intègre pas la digue du large pour diminuer fortement la pollution apportée par les bateaux Corcica et Méridionale.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@469 - FRÉDÉRIC - Marseille

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 16:15:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OK A 100%

Contribution :

Page 333 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Ok il faut que marseille devienne propre et attractive. Ça en fait partie. Vite !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@470 - Angèle - Marseille

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 18:11:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :niveau de vie

Contribution :

c'est bien beau ces mesures mais quid des gens qui n'ont pas les moyens de changer de voiture ??? Encore une fois ce seront les plus démunis qui paieront l'addition !!! Sauf , si on les finance pour le faire ??? ce qui m'étonnerait beaucoupvous y avez pensé ???

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@471 - Jean - Roquevaire

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 19:59:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Pas de ZFE sans développement des transport collectifs Gratuits.

Contribution :

Il est une évidence que la pollution n'est pas supportable vu les conséquences qu'elle a sur la santé. Faut-il rappeler que la pollution est responsable de près de 5000 décès par an pour la région PACA ? La circulation automobile est un des principaux facteurs de cette pollution.

Je suis d'accord sur la diminution de la présence de la voiture dans les grands centres urbains soit envisagée. Mais je ne suis pas d'accord pour que seules, des mesures punitives soient mises en avant, car ces mesures pénaliseront les populations les plus démunies qui ne peuvent pas financer le renouvellement de leur véhicule personnel nécessaire pour se rendre à leur travail.

Pour se passer de voiture, il faut disposer d'un vrai réseau de transport public de desserte fine.

Je pense que la solution prioritaire pour réduire l'utilisation de la voiture et diminuer la présence de particules fines, passe par une politique de développement des transports en commun Ferroviaire.

Je demande à ce que la Métropole mette en place un réseau efficient de transports en commun, prenant en compte la couverture de l'ensemble du territoire. Des possibilités existent pour améliorer le réseau des transports en commun. L'utilisation de tout le réseau est nécessaire (métro, trains, bus, car 13, maritime, 17 gares dans Marseille).

Les parkings relais marseillais étant insuffisants, la possibilité de les élargir à toute la Métropole augmentera le nombre de places de stationnement. Il faut réaliser un travail d'amélioration quant aux fréquences de passage et de la ponctualité des horaires.

Le Collectif V2V demande une évolution rapide du projet VAL'TRAM pour continuer sans rupture de charge vers Marseille Blancarde et St Charles. Ce qui nécessite de faire évoluer ce mode de transport en RER Métropolitain, avec des rames de plus grande capacité, capable d'emporter son vélo.

Mais pour l'attractivité des transports en commun, il me semble important de réfléchir et d'envisager la mise en place de la gratuité des transports en commun du quotidien.

Dans tous les territoires où cette mesure a été instaurée, on peut constater une augmentation importante de la fréquentation (multipliée par 3 sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), un report de la mobilité individuelle vers une mobilité en transport en commun et donc un poids non négligeable sur la diminution de la pollution.

En attendant cette gratuité, nous demandons un même bon de transport pour tous les métropolitains.

Le transport en commun est le meilleur moyen pour être une alternative à la voiture individuelle et pour diminuer les particules fines, les rejets de CO2 et la pollution de l'Air.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 335 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@472 - Lili - Marseillette

Date de dépôt : Le 17/02/2022 à 21:44:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRIBUTION PROPOSITION

Contribution :

Habitant au coeur du centre ville, Bien sûr que je suis sensible à la question de l'environnement et un air plus respirable à Marseille.

J'ai une voiture Diesel de 2011, achetée pour qu'elle me dure le plus longtemps possible, mais les diesels seront interdits bientôt. Je voudrais la changer pour me conformer à la loi, mais aucune aide à aujourd'hui pour les véhicules immatriculés après 2011, je n'ai ni les moyens d'acheter une nouvelle voiture, encore moins une électrique.

Quelles sont vos solutions pour les habitants de la zone, propriétaire de voitures diesel ?

même si j'attends après 2024 pour acheter une voiture critair 1, ma voiture ne vaudra plus rien à la reprise, et les voitures essences étant moins chères seront interdites ensuite en 2030.

Pourrais t on déjà envisager des aides à l'achat pour ces voitures aussi ? ou une tolérance ou un bonus supplémentaire pour les résidents de ces zones qui n'ont pas le choix ?

un accès à des recharges électriques dans tous les parkings publics ?

Vous mettez en place des lois bien strictes, mais aucune solution en face, et c'est encore les plus démunis qui vont en pâtir

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@473 - Michèle - Marseille

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 07:42:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Réflexions sur la zone prévue

Contribution :

Très étonnée que le 3e arrondissement fasse partie du centre de Marseille, il est habituellement classé dans les quartiers nord.

Ceci dit, s'agissant d'un des quartiers les plus pauvres de la ville, il serait indispensable de prévoir des aides spécifiques indexées sur les revenus pour permettre aux citoyens de changer de véhicule. Faute de quoi toute une frange de la population va se trouver lourdement pénalisée, particulièrement les jeunes qui n'ont vraiment pas besoin de ça!

L'autoroute A7 pénètre dans la zone envisagée, fera-t-elle aussi l'objet de restriction de circulation?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@474 - jacques - Bouc-Bel-Air

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 13:38:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : nombre de véhicule concernés - moyen mis pour faire respecter cette zone

Contribution :

Bonjour,

a t on une idée du nombre de véhicules concerné, du nombre de familles et du nombre de personnes concernées.

Des solutions alternatives de transport ont elles été envisagées.

La carte montre bien le nombre de parking en périphérie de cette zone mais ne donne pas le nombre maximum de places.

Quels moyens de controle permanents ont ils été envisagés (caméra).

le modèle italien des ZFE existe depuis de nombreuses années, les zones sont plus restrictives (zone touristiques) , il y a des parkings adaptés et gratuits ainsi que des controles permanents par caméra.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@475 - christophe - Marseille

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 17:25:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : transports en commun polluants et bruyants RTM

Contribution :

Les bus de la RTM sont ils concernés ? parce qu'habitant juste au dessus d'un terminus de ligne de bus, le 74 pour le situer je peux vous assurer que les bus de la RTM qui roulent au gazole ou au diester polluent allègrement car les chauffeurs laissent tourner le moteur avec un bus vide et sans passagers pour avoir la clim !

Si une ZFE est mise en place je souhaite que la RTM s'équipe entièrement de bus électrique le plus rapidement possible et dans les 3 ans qui viennent comme indiqué dans le projet.

Je suis pas sur que les bus disposent d'une vignette crit'air, il faut donc les rajouter au projet. et sans oublier les cars scolaires qui viennent stationner pendant de longues minutes en attendant ces chers bambins !

Mais rien n'a l'air vraiment décidé concernant les bateaux de croisière et les ferry qui participent aussi très largement à la pollution, on en parle mais sans ça.... Le port semble même hors ZFE, pourquoi ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@476 - Sonia - Marseille

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 17:26:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Heureuse qu'il y ait enfin une action qui va être mise en place pour mieux vivre

Contribution :

La gorge qui gratte, pique, l'odeur d'essence le matin lorsqu'on se lève, ne parlons même pas des problèmes respiratoires : je suis habitante d'un quartier qui va bénéficier de cette zone à faible émission: j'utilise la voiture uniquement lorsque je sors de Marseille et exclusivement des transports en commun lorsque je me déplace dans Marseille. Développons les transports en commun, augmentons les fréquences de passage, sans oublier les transports pour personnes à mobilité réduite, et réduisons drastiquement l'accès aux voitures lorsque ce n'est pas nécessaire (si, si, beaucoup de villes y sont arrivées !) et tout le monde pourra enfin vivre et respirer!

J'avais des collègues marseillaises qui habitaient en ville mais jamais utilisaient les transports en commun alors qu'elles avaient des bus au pas de leur porte: hallucinant, J'ai vécu dans plusieurs villes qui ont mis en place de nombreuses infrastructures pour mieux vivre ensemble, des billets de bus, métro tramway à des prix abordables, voire gratuits pour les scolaires et les demandeurs d'emploi, et vous ressentez de la joie chez les gens, et moins de stress (ah j'ai oublié les bruits de klaxons frénétiques à Marseille, vive les détecteurs de bruits comme c'est le cas dans certaines villes!)

Un peu de bonne volonté de tous et vous verrez l'agressivité descendre en flèche

Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@477 - SOPHIE - Vitrolles

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 17:55:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Demande de contribution de la métropole pour le renouvellement des flottes automobiles des entreprises avec des véhicules propres

Contribution :

Il est important de demander pour les entreprises des aides financières complémentaires de celles de l'état pour accompagner les entreprises dans le renouvellement de leur flotte de véhicules (pas uniquement pour les entreprises marseillaises, les véhicules des entreprises basées sur notre territoire sont amenés à aller très souvent dans Marseille pour intervention, livraison..

De plus, il faudrait un déploiement massif des bornes de recharge publiques et des stations gaz.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@478 - Juliette - Marseille

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 18:56:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La ZFE est une bonne chose

Contribution :

La ZFE-ZTL est une bonne chose. Elle permet de réduire la pollution en ville et de réduire le nombre de véhicules qui la traverse et y stationne. C'est nécessaire, la plupart des grandes villes a travers le monde l'ont déjà adopté. Même en Italie, des villes grandes et même des petits villages touristiques avec des typologies (géographiques et sociales) qui se rapprochent de Marseille. Il faudrait même que cette zone FE ou TL soit étendue jusqu'au littoral Sud (jusqu'à Callelongue).

J'habite aux Goudes et je suis pour. Bien sur, il faudra pour cela développer fortement les fréquences et amplitudes des bus et navettes maritime ainsi qu'une voie vélo et même un trottoir. L'été dernier la situation des bouchons s'est bien améliorée quand l'offre d'accès alternatifs s'est étendue. On voit que les touristes, et même les marseillais sont capables de prendre de nouvelles habitudes quand on les y pousse et surtout quand il y a d'autres alternatives au tout voiture. Malheureusement, hors saison les fréquences sont trop faibles et les habitants ne peuvent pas durablement changer leurs habitudes. On compte sur la Métropole et la Ville pour s'entendre et enfin proposer des solutions cohérentes qui permette une libre circulation sans voiture. Par exemple, pourquoi pas un gros parking relais bd Jourdan Barry et de là des navettes toutes les 15 mn vers Callelongue mais aussi vers le métro et/ou directement vers la Gare Saint-Charles ? Une chose est sûre, il faut limiter la circulation (2 et 4 roues) dans le Parc National dès Samena, voir dès la Pointe-Rouge, la nature en a besoin, la pollution (sonore, atmosphérique mais aussi les déchets apportés à bord des véhicules) est trop importante. Il suffit de s'y rendre pour le voir le long de la route des Goudes et en bord d'eau jusqu'à Callelongue. Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 340 / 605.

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@479 - Arnaud - Vitrolles

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 19:07:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CONSULTATION ZFE

Contribution :

Il est important de demander pour les entreprises des aides financières complémentaires de celles de l'état pour accompagner les entreprises dans le renouvellement de leur flotte de véhicules (pas uniquement pour les entreprises marseillaises, les véhicules des entreprises basées sur notre territoire sont amenés à aller très souvent dans Marseille pour intervention, livraison..

De plus, il faut demander un déploiement massif des bornes de recharge publiques et des stations gaz.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@480 - Alain - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 05:01:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Opposition au projet

Contribution :

L'interdiction d'accès concernera une vaste zone et ce dès septembre 2024 les véhicules Crit'Air 3 (voiture essence d'avant 2006 ou diesel d'avant 2011).

C'est donc un grand nombre d'automobilistes – ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture récente – et pas seulement habitant la ville qui ne pourront plus accéder au centre de Marseille.

Le durcissement (véhicules concernés) doit être beaucoup plus progressif et ne pas concerner les voitures Crit'Air 3.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@481 - Michele - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 09:22:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

tres bonne idee , sauf que les actions se font a l'envers , d'abord developper des grands parkings gratuits en amont pour acceder aux transports en commun facilement et partout autour de Marseille , surtout dans les quartiers Nord !!!

Ensuite limiter les vehicules plus propres , moins de pollution

Egalement agir sur la pollution occasionnee par les bateaux de croisiere , des Vignettes Crit'air pour eux aussi !!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@482 - Sébastien - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 10:03:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Soutien de la démarche + Vigilance sur la prise en compte de la pollution sonore et le développement des transports publics

Contribution :

Félicitations pour cette démarche, bien que celle-ci avance à un rythme lent, très en retard sur les autres Grandes Métropoles françaises.

Deux points de vigilance à prendre en compte :

- la réduction de la pollution sonore : rien n'est fait aujourd'hui pour réduire / contrôler le bruit important émis par les scooters/motos notamment qui traversent librement la Ville

- le développement rapide des transports publics à la hauteur de ce qu'ils devraient être pour une ville comme Marseille

Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@483 - Line - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 10:31:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Centre ville

Contribution :

Pour la piétonnisation du centre ville

Contre les bateaux de croisières au Port

Pour de vraies pistes cyclables partout

Pour un tramway sur toute la corniche

Pour des navettes maritimes sur tout notre littoral

Pour que le Port quitte le centre ville

Page 343 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pour finir la re qualification du vieux port

Pour la pietonnisation du Panier

Pour un jardin public par quartier

Contre les autoroutes dans la ville

Pour davantage de TER et de gares à Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@484 - Jerome - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 10:58:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe

Contribution :

Bonjour je suis contre toute mise en place d'une nouvelle ZFE sans au préalable un transport en commun suffisant qui permette de ne plus avoir besoin de prendre son véhicule pour aller au travail ou faire ses courses. D'autre part il faut aussi donner la possibilité à ceux qui n'ont pas les moyens financiers de changer de véhicule pour un moins polluant de pouvoir le faire. Une prime significative permettant réellement de réaliser ce changement doit être donnée. Voilà ma contribution. Merci d'en prendre compte.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 344 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@485 - Bernard - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 12:27:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE BELLE DE MAI

Contribution :

Bonjour

Avec ma famille nous vivons depuis 2 ans à la Belle de Mai près de la friche. Si nous sommes pour verdure notre environnement et faire baisser drastiquement nos émissions de GES, nous le voyons avec une cohérence, ce qui il faut le dire aujourd'hui n'existe pas dans la voirie, les aménagements et les transports à Marseille.

De plus le développement anarchique des mobilités de sociétés privées de trottinettes et désormais vélos électriques se fait en totale contradiction avec une gestion cohérente de l'espace publique.

La voirie est dans un état pitoyable, tout est sous dimensionné par rapport aux besoins des habitants. C'est dangereux de se balader en vélo voir mortel et l'incivilité du stationnement tient dans la désorganisation de l'espace public routier .

Si on veut réussir une ZFE il faut d'abord répondre de manière efficace à ces problématiques, sans quoi ce sera vécu et à juste titre comme une violence sociale dirigée contre les plus modestes contre les habitants.

Investissez dans notre environnement avant de prétendre vouloir le rendre plus respirable, l'un n'ira pas sans l'autre . Marseille sur ces aspects a un demi siècle de retard ne demandez pas aux gens d'en assumer seul les conséquences.

Merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@486 - Florence - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 12:44:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

La ZFE-m est une mesure visant la réduction de la pollution en ville et c'est une réponse malheureusement centrée uniquement sur le remplacement progressif du parc automobile pour des véhicules moins polluants.

Cette mesure imposée par l'état doit pouvoir être déclinée en fonction des spécificités notamment sociales de chaque agglomération visée par cette obligation.

La création d'une ZFE-m n'est qu'une solution partielle à la pollution et encore plus à l'émission de GES (en raison des émissions importées par la production de nouvelles voitures). Elle pose plusieurs problèmes pour sa mise en place, si elle n'est pas accompagnée de solutions immédiates de substitution de l'utilisation de la voiture par une offre de déplacements alternatifs (TC, marche, Velo) satisfaisante. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Dans le contexte d'une ville comme Marseille, cette mesure est une réponse qui est socialement très inégalitaire qui doit donc être accompagnée d'aides totales ou partielles en fonction des revenus des ménages impactés pour changer de véhicule.

Il est nécessaire avant l'application de cette mesure de pouvoir disposer de Transports en commun efficaces et réguliers, non seulement au sein du périmètre de la ZFE mais aussi et surtout dans toute l'agglomération marseillaise. Ce qui n'est pas le cas avec le réseau actuel (fréquence et desserte de certains quartiers lamentables dans certains quartiers et très médiocre sur le réseau existant)

La mise en place de la ZFE devrait intervenir après :

- l'intensification massive des transports en commun sur toute la ville.

- la mise en place d'un réseau de pistes cyclables sur toute la ville ambitieuse (Il n'y a toujours aucune réalisation concrètes depuis l'explosion de l'utilisation du vélo ces deux dernières années, aucune nouvelle du plan vélo voté en 2019... une voirie dans un état lamentable)

- la régulation des 2 roues motorisées

- la réduction progressive de l'espace urbain dédié à la voiture et à son stationnement au profit de places de stationnement de vélo de courte durée (arceaux) et de longue durée pour les résidents (sécurisés).

- la mise en place progressive de zones à trafic limité et la suppression progressive de place de stationnement (avec une politique proactive de multiplication de parkings-relais hors de la ZFE-m)

- la mise en place de zones à proximité des écoles interdites à la circulation (sur les plages horaires d'entrée/sortie des élèves)

La réduction de la pollution en ville passera par des mesures d'accompagnement, d'éducation et d'incitation à délaisser la voiture pour des modes de déplacements plus vertueux pour l'environnement et la pollution (TC, vélo, marche).

Il serait également bienvenu de d'inciter à la pratique de véhicules de location de courte durée (de type autopartage ou citiz) avec une flotte étendue et des tarifs plus accessibles ou bénéficiants d'aides publiques afin de proposer des tarifs incitatifs qui soient accessibles à tous et dégressifs en fonction des revenus des ménages.

Par ailleurs pourrait on expliquer le tableau p53 figure 51 qui intègre des véhicules à hydrogène alors que cette technologie n'est même pas mature ? ...

En l'état la proposition actuelle de ZFE-m n'est pas satisfaisante et il conviendrait de modifier le dispositif comme une étape coordonnée dans un plan de mobilité générale et qui soit socialement plus adapté.

Il serait bienvenu d'inclure au présent dispositif, un volet de mesure concernant la pollution générée par les bateaux et une vraie réduction du trafic maritime non essentiel de type croisière qui impacte le centre-ville et tout le littoral nord.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@487 - Amélie - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 13:19:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-M de Marseille Pourquoi avoir si peu anticipé

Contribution :

En 2007 j'achetais avec ma mère un logement Bd National dans le 3ème arr. de Marseille, à proximité des casernes du Muy, à cette époque il nous avait été vendu le projet "Quartier Libre" sensé apporter un développement des infrastructures pour le quartier : logement, transports, rénovation...

J'ai vécu dans des villes où j'ai put constater au fil des 15 dernières années le développement des transports en commun sans comparaison possible avec Marseille qui est pourtant le seconde ville de France. Montpellier est un exemple de ville où les transports et l'habitat se sont étendus conjointement, contrairement à Marseille où des quartiers entiers sont cloisonnés, coupés de l'activité économique.

Lorsque j'ai décidé de revenir vivre dans la région j'ai dû acheter un véhicule d'occasion pour pouvoir travailler.

Je l'ai conservé lorsque je me suis installée à Marseille en 2017 car la mobilité dans le 3ème et l'activité économique faible, obligent à sortir du quartier pour faire ses courses, consulter un spécialiste ou avoir un activité sportive. De plus je la met à disposition d'un ami bénéficiaire de l'aide sociale et qui ne peut se déplacer suite à des problèmes de santé graves.

Travaillant moi même à Aix en Provence, j'ai fait l'achat d'une trottinette électrique pour palier à l'absence de bus qui amènerait à la gare routière. Les rares bus qui circulent dans le 3ème sont insuffisants et bondés. Les arrêts sont mal indiqués et les parcours le plus souvent absents... quand aux horaires, il ne faut pas vouloir aller manger sur le vieux Port le soir.

Pour aller à Aix j'emprunte la ligne de Bus 50 qui, lui aussi en nombre insuffisant et transportant les étudiants et les personnes qui travaillent, est bondé tous les matins/soirs et n'arrive pas à respecter ses horaires. Si du jour au lendemain tout le monde abandonne sa voiture, ce sera pire voir impossible de monter dans un bus.

Des travaux ont été menés sur les voies SNCF entre Marseille et Aix et pourtant il n'y que 2 liaisons A/R par jour. Pourquoi ?

Je ne pense pas que bcp de témoignages diront qu'ils se fichent de la qualité de l'air mais il est vrais que la plupart des voitures en circulation dans le 3ème arrondissement, l'un des plus pauvre et dense de France, sont de critères 4 ou 5.

Comment vont faire ces personnes, comment la Métropole qui n'a jamais rien fait de majeur pour les transports va rattraper ses retards ? Quelles aides ?

Pour l'instant il n'y a pas de choix alternatif... pas même la mobilité douce.

De plus, en matière de pollution de l'air le 3ème est scindé de voies rapides sur lesquels les véhicules polluants pourront toujours rouler, l'ouverture de la L2 a d'ailleurs aggravé les bouchons et donc la pollution de l'air.

Nous ne sommes pas contre le fait de vivre dans un environnement sain mais pas au détriment des plus pauvres.

Cette mesure sera perçue comme un forme de violence et ne fera pas avancer dans le bons sens l'opinion publique en matière de sensibilisation à l'écologie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@488 - JB - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 17:33:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis sur ZFE

Contribution :

Bonjour,

Vous avez l'intention de compliquer la vie des petites gens qui sont responsables de 25% de la pollution, alors que les 75% restants sont dus à l'industrie, aux poids-lourds, aux bateaux et aux avions. Pour être en règle il va falloir s'endetter pour acheter un véhicule soi-disant "propre" (que fera-t-on dans quelques années des millions de batteries usagées?) ou déménager. Bref, encore une fois on tape sur les petits, rien de nouveau.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@489 - Julien - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 18:51:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis pour à 100%

Contribution :

Marseille à pris trop de retard en terme de lutte contre la pollution, aussi bien de l'air que de l'eau.

Toute solution d'amélioration est importante.

Faisons le pour notre jeunesse.

Bien sur cela doit s'accompagner :

- d'aide pour les foyers les plus modestes qui ne peuvent pas prendre les transports en commun pour venir à venir à Marseille centre.

- du développement des transports en commun au delà de l'hyper centre.

- de plus de place de parkings en périphérie sur les axes fin d'axe tram et métro.

- du développement des axes verts, piétons et vélos.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@490 - Maïalène - Marseille

Date de dépôt : Le 19/02/2022 à 20:03:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

Contribution :

Je suis contre le projet ZFE.

Page 350 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Et pourtant au quotidien je fais tout pour polluer au minimum en me déplaçant soit à pied, en vélo et en favorisant au maximum les transports en communs. Par contre de temps en temps j'ai besoin d'aller au centre ville de Marseille ou de la traverser mais cette mesure m'en empêchera (voiture personnelle crit'air 3).

Je ne comprends pas pourquoi je dois être exclue à cause de personnes qui prennent au quotidien leur voiture pour faire leur 2 ou 3 km pour aller au travail, ou à cause des personnes qui, pour fuir la pollution marseillaise font 10/20/30 km jour pour habiter en campagne.

L'exclusion n'est pas à mon sens la solution à la pollution .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@491 - Mathieu - Marseille

Date de dépôt : Le 20/02/2022 à 10:51:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mieux vaut tard que jamais

Contribution :

1. Réduire de façon drastique la circulation : uniquement pour les livraisons magasins tôt le matin, sinon que pour les services (police, ambulance, coursiers etc). 2/ Développer le transport en commun SANS doubler celui existant - cf le tram - et surtout les pistes cyclables, avec plus de stations vélos libre service. 3/ Lutter contre la pollution sonore : fortes amendes et confiscation immédiates motos et mobylettes de certains "jeunes" quand ils font des rodéos à des heures tardives. 4/ Introduire plus de verdure dans cette ville paraît-il méditerranéenne ... 5/ Inciter les habitants à fleurir les balcons et terrasses (crédit d'impôt etc.), 6/ Privatiser la gestion des ordures car la Ville est incapable à gérer cela, on nous prend en otage régulièrement sous des montagnes de poubelles, on ne voit cela nulle part ailleurs au monde, même dans les favelas ou dans les pays les plus pauvres.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@492 - MIREILLE - Marseille

Date de dépôt : Le 20/02/2022 à 14:00:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de ZEF à Marseille

Contribution :

Créer une ZEF est une excellente initiative. Toutefois elle appelle quelques remarques :

- Le périmètre prévu de le ZEF me semble limité car il exclut d'autres zones tout aussi polluées mais dont il n'est pas du tout tenu compte. Je pense, en particulier, à tous les immeubles qui longent et jouxtent les voies ferrées qui traversent la ville dont le 4e arrondissement qui est considéré comme central. Faire la chasse aux voitures polluantes est une chose, laisser la SNCF ou le nouvel opérateur rail "emboucaner" la population dont beaucoup de scolaires demanderait qu'on y remédie.

- Il est bien question d'Euromed mais les grands paquebots et les navires en général continuent à polluer gravement l'air non seulement des riverains mais de toute la ville avec les vents portants. Je sais qu'il est prévu d'améliorer ces pratiques mais cette amélioration a une allure d'escargot.

- Comment interdire à tous les conducteurs de véhicules anciens polluants de prendre un chemin détourné pour éviter la ZEF? Car, il ne faut pas se leurrer en ces temps de chômage, de travail précaire et de pauvreté qui s'accroît, les aides pour l'achat d'un véhicule aux normes sont très, très insuffisantes pour nombre de gens qui, compte tenu de l'offre incohérente et dérisoire des transports en commun, sont dans l'obligation de se déplacer en voiture que ce soit pour se rendre au travail, faire leurs courses -où sont les commerces de proximité?-, ou tout autre activité pour qui a des difficultés à se déplacer à pied ou à vélo.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@493 - Claire - Marseille

Organisme : Aucun

Date de dépôt : Le 20/02/2022 à 19:31:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Transports en commun

Page 352 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Bonjour

Je pense que le projet doit être accompagné d'un accroissement des transports en commun ; voire de leur gratuité pour éviter les clivages territoriaux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@494 - Ariane - Marseille

Date de dépôt : Le 20/02/2022 à 19:44:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : développer la mobilité douce de bout en bout

Contribution :

Les zones à faible émission doivent permettre outre la circulation des transports publics, la circulation en toute sécurité des moyens de transports doux comme le vélo. La vitesse de circulation doit être limitée à 30 km dans tout le centre, avec des dos d'ânes évitant le non respect simple de la réglementation. Les grands boulevards comme Charles Livon doit être impérativement équipé d'une piste cyclable digne de ce nom. Les trottoirs doivent être élargis pour permettre une circulation facile des piétons et plantés pour permettre de marcher à l'ombre, sinon la tentation de la voiture climatisée reviendra par fortes chaleurs. Le stationnement doit être réservé aux résidents, des parkings suffisants doivent être prévus près des transports en commun à l'extérieur de la ZFE, incluant des parkings à vélo.

A Copenhague par exemple, il est également possible de prendre le métro avec son vélo en dehors des heures d'affluence, ce qui permet à chacun de se déplacer y compris sur de grandes distances. C'est la mobilité de bout en bout qu'il faut repenser sans voiture.

Le boulevard urbain sud est quand à lui une aberration d'un autre âge, qu'il faut impérativement limiter.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@495 - Jean Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 08:02:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Excellente idée, mais.....

Contribution :

On ne peut pas être contre un tel projet...avec une réserve toutefois.

J'ai longtemps été propriétaire d'une moto ancienne (donc considérée comme polluante) qui était mon seul moyen de locomotion. Avec un tel projet, je n'aurais plus pu me déplacer en ville pour aller travailler, voir des amis, ma famille, aller au cinéma....Donc si un tel projet voit le jour il faudra qu'il soit accompagné d'un développement important des moyens de transport en commun, faciles d'accès d'accès, fréquents, peu chers ou gratuits...c'est à dire qui favorisent le fait de ne pas prendre son véhicule parce que c'est plus simple, plus pratique ou moins cher (si on compte le coût du parking). Par ailleurs il ne faudrait pas qu'il pénalise QUE les particuliers mais qu'il concerne aussi les véhicules des entreprises (travaux publics, livraisons...) de la ville, des collectivités....(bus, véhicules de la voirie....) et bien sûr les navires du port (mais cela est déjà prévu).

Pour finir, ce projet favorise le remplacement des véhicules anciens (polluants) par des véhicules récents (moins polluants). Marseille est une ville pauvre. Quid de tous les marseillais qui n'ont pas les moyens de remplacer une vieille voiture par une voiture récente ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@496 - Déborah - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 08:17:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Accompagnement des habitants du 3è. arrt.

Contribution :

La mise en place de la ZFE doit s'accompagner d'un renforcement simultané de l'offre de transports en commun (bus, tramway), de systèmes d'autopartage et des mobilités douces (pistes cyclables, vélos en location), pour les habitants du 3è. arrondissement.

Il faut également aider financièrement les propriétaires concernés qui devront faire l'acquisition d'une nouvelle voiture et/ou d'un vélo.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@497 - Wilfried - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 10:32:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : incohérence entre le projet ZFE-M et le projet de réaménagement du Bvd GEZE

Contribution :

Bonjour,

Le projet ZFE-M montre que le Boulevard GEZE fait partie des voies hors ZFE, au même titre les autoroutes.

Ce boulevard présente un intérêt stratégique pour les raisons suivantes :

- Il est situé au cœur d'une zone de type "industriel" où sont présentes de nombreuses sociétés nécessitant l'emploi de Poids lourds
- il permet de faire la liaison entre les autoroutes nord et sud
- il permet d'accéder via les autoroutes nord/sud au port de Marseille (marchandises et passagers)
- point de sortie de la gare routière

Comment se fait-il qu'en même temps, le projet de réaménagement du Bvd GEZE prévoit une "piétonnisation" et un verdissement de cet axe qui a une vocation industrielle ?

Il faut arrêter le projet de réaménagement du Boulevard GEZE et le modifier pour le rendre plus compatible avec le projet ZFE-M.

Cela évitera les bouchons interminables que nous connaissons qui génèrent de la pollution. Ce qui va à l'encontre du projet ZFE qui est à mon sens prioritaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@498 - Christian - Le Rove

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 11:02:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Circulation du littoral par tunnel vers mazargues

Contribution :

Je voudrais savoir si la circulation pourra se faire dans le sens littoral vers mazargues en passant par les tunnels vieux port et carénages.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@499 - Dominique

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 15:28:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE Marseille

Contribution :

Habitant à l'intérieur de la ZFE, propriétaire d'un box et d'une vieille diesel bien entretenue que je ne pourrais plus utiliser, qu'avez vous prévu pour les résidents âgés qui ne peuvent ni déménager, ni remplacer leur voiture.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@500 - Jean-Marc - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 15:51:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La ZFE c'est très bien mais pourquoi ne pas interdire les gros SUV allemands qui rejettent une fumée noire en ville malgré une vignette Critair

Contribution :

Il est effectivement inacceptable que 37 000 marseillais soient exposés à des niveaux de pollution atmosphériques supérieurs aux normes européennes d'émission.

La ZFE est une des meilleures solutions. Par contre, je suis un peu désabusé par de très gros SUV allemands avec une vignette Critair 1 alors qu'il est manifeste que leur fabricant a énormément triché et qu'il y a un gros nuage noir quand ils accélèrent en ville. Quand on est piéton, un SUV Critair 1 mal conduit est aussi désagréable qu'un vieux petit diesel critair 5. Pourquoi le gros véhicule très cher a le droit de polluer avec une vignette 1 et un très gros moteur et beaucoup de rejets alors que l'autre n'a pas le droit avec une vignette 5.

C'est injuste pour ceux qui auront financièrement du mal à changer de véhicule.

Pourquoi les vignettes Critair n'ont-elles toujours pas été revues en fonction des vrais chiffres de pollution des véhicules ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@501 - Natacha - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 16:32:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : propositions pour le projet de ZFE

Contribution :

Développer de vrais parkings à vélo dans le centre ville, différenciés des parkings à scooters et motos, (un seul sur la Canebière piétonne!)

Page 357 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Développer les parkings "moyenne ou longue durée" au bout des lignes de métro et tramway,

permettre aux habitants du centre ville qui n'ont pas de garage, de garer leurs véhicules dans des parkings à prix modérés. Peut être pratiquer une double tarification, pour les visiteurs et pour les habitants, comme le stationnement résidentiel, mais dans des parkings.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@502 - Frédéric - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 17:55:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis ZFE

Contribution :

Je suis totalement contre la ZFE pour plusieurs raisons :

- Cela va accentuer les inégalités car tout le monde ne peut acheter un véhicule Crit'air 1 ou 2.

- Cela va être ingérable : les marseillais ne vont pas respecter les zones et les amendes ne seront pas payées.

- Cela va engendrer une augmentation des fausses plaques d'immatriculation.

- J'ai un véhicule Crit'air 5 qui fonctionne parfaitement et j'ai des horaires de nuit : il est pour moi impossible d'utiliser les parkings relais. J'ai une clio 2 et je suis sûr que les gros SUV crit'air 1 polluent plus que moi.

- Il faut d'abord modifier l'offre de transport en créant plus de lignes et en ouvrant d'autres parkings relais dans des zones sécurisées car beaucoup de personnes ne les utiliseront pas la nuit de peur de se faire agresser, moi le premier..

- Si cette ZFE est mise en place, je ne pas d'autre choix que de trouver un autre travail et cela ne sera pas facile car j'approche des 50 ans.

Page 358 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Il faut arrêter de faire n'importe quoi sans penser aux habitants. Interdire les véhicules crit'air 5 pendant les pics de pollutions, je suis d'accord mais interdire ces véhicules dans certaines zones tout le temps : je suis CONTRE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@503 - - Marseille

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 18:30:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Participation de l'USR CGT 13

Contribution :

Veillez trouver ci-joint nos propositions

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Consultation ZFE.pdf, page 1 sur 1



Consultation ZFE

Participation de l'Union Syndicale des Retraités CGT des Bouches du Rhône

La pollution n'est pas supportable vu les conséquences qu'elle a sur la santé. Faut-il rappeler que la pollution est responsable de près de 5000 décès par an pour la région PACA ?

La circulation automobile est un des principaux facteurs de cette pollution.

Nous sommes d'accord pour que la diminution de la présence de la voiture dans les grands centres urbains soit envisagée.

Nous ne sommes pas d'accord pour que seules, des mesures punitives soient mises en avant.

Ces mesures pénaliseront les populations les plus démunies.

Nous pensons que la solution prioritaire pour diminuer la présence de particules fines, passe par une politique de développement des transports en commun.

Nous demandons que la Métropole mette en place un réseau efficient de transports en commun, prenant en compte la couverture de l'ensemble du territoire. Des possibilités existent pour améliorer le réseau des transports en commun. L'utilisation de tout le réseau est nécessaire (métro, trains, bus, car 13, maritime, 17 gares dans Marseille). Les parkings relais marseillais étant insuffisants, la possibilité de les élargir à toute la Métropole augmentera le nombre de places de stationnement. Il faut réaliser un travail d'amélioration quant aux fréquences de passage et de la ponctualité des horaires.

Mais pour l'attractivité des transports en commun, il nous semble important de réfléchir et d'envisager la mise en place de la gratuité des transport en commun du quotidien.

Dans tous les territoires où cette mesure a été instaurée, on peut constater une augmentation importante de la fréquentation (*sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile celle-ci a été multipliée par 3*), un report de la mobilité individuelle vers une mobilité en transport en commun, donc un poids non négligeable sur la diminution de la pollution.

En attendant cette gratuité, nous demandons un même bon de transport pour tous les métropolitains.

Le transport en commun est le meilleur moyen pour diminuer les particules fines et la pollution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@504 - Pascal - Beaune

Date de dépôt : Le 21/02/2022 à 20:59:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour les personnes handicapées percevant une maigre pension.

Contribution :

Les ZFE constituent un grand manque de respect envers les personnes handicapées ne pouvant ne pouvant prendre les transports en commun généralement inadaptées et il est inadmissible d' imposer à un handicapé touchant 900 euros par mois, d' acheter une voiture électrique '(Les vignettes 2 seront interdites en 2030 donc une voiture critère 2 sera à changer dans 8 ans.) Vive Zemmour et à bas Hidalgo!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@505 - Jean luc - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 07:02:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Manque d alternatif

Contribution :

En premier de nombreuses familles n ont pas les moyens financiers d avoir un véhicule répondant aux critères.

Ensuite avant d interdire il faut développer l offre de transports en commun enfin marseille est une ville dans laquelle il est très difficile à circuler à. Vélo en toute sécurité

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@506 - Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 08:00:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE métropole Marseillaise

Contribution :

Bonjour,

Cette ZFE est indispensable.

Laisser penser qu'elle va exclure certaines personnes modestes est une ***** !

Il ne s'agit pas de lutte de classe mais de vie humaine !

La ZFE est un outil pour faire comprendre aux gens qu'ils doivent adapter leurs modes de transport. Stop à l'individualisme à outrance (« c'est ma voiture je fais ce que je veux »). Il en va de l'intérêt commun et de la santé publique ! La politique c'est être dans l'action et avoir le courage de lutter contre des intérêts catégoriels pour favoriser le bien être du plus grand nombre.

Il faut s'engager à fond pour améliorer la qualité de vie dans cette métropole (sinon le pouvoir d'attraction s'effritera et les gens la quitteront). Courage aux politiques qui s'y engageront et merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@507 - Marjolaine - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 08:46:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en œuvre inadéquate

Contribution :

Projet louable mais très inégalitaire s'il n'est pas accompagné d'un développement ACCRU des transports publics. Ce n'est pas le cas donc les dates de mise en place sont trop rapides.

Et Que faites vous pour lutter contre la pollution des énormes bateaux de croisière?

Un projet liant ZFE-M et ZFE des bateaux serait le bienvenu.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@508 - SERGE - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 09:26:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :véhicule de collection

Contribution :

Je suis propriétaire d'un véhicule de collection, conscient des problèmes liés à la pollution de l'air, j'accueille avec bienveillance la dérogation permanente qui est mentionnée dans le projet d'arrêté municipal de mise en place de la ZFEm Marseille.

Néanmoins le système de « demande dérogatoire avec motivation » me semble lourd. En effet les moyens actuels permettent l'identification des véhicules grâce à la lecture des plaques d'immatriculation et par la même l'identification « véhicules de collection ». Par exemple, l'apposition d'une simple vignette « collection » validé par le certificat d'immatriculation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@509 - anna - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 09:33:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Un objectif de réduction de la pollution nécessaire, mais pas sans anticiper l'amélioration des transports en commun

Contribution :

Page 363 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Améliorer la qualité de l'air , limiter la congestion des centres ville par les véhicules, améliorer la santé des habitants, les objectifs de la ZFE sont louables, vertueux, et nécessaires.

Cependant, la mise en place de cette ZFE à horizon 2022-2024 soulève encore quelques interrogations.

-En interdisant la circulation des véhicules les plus anciens et polluant dans ce périmètre, il est attendu soit le remplacement de ces véhicules par des véhicules neufs ou récents plus "propres", soit le report vers des mobilités alternatives (TC, modes doux, autopartage...) Le périmètre concerné par la ZFE est grand. Les secteurs au sein de cette zone sont desservis de manière très inégale par les TC : certains très bien (hyper-centre, ou autour des lignes de métro ou de tram), d'autres beaucoup moins, notamment le 3e arrondissement (St Mauront-Belle de Mai), et une partie du 7e. A part la mention "d'investissements importants indispensables" pour financer la mobilité , il n'est pas prévu de projets de transport qui améliore l'accès à ces secteurs, notamment le 3e arrondissement, qui sera donc sans doute identique aujourd'hui et en 2024. Réflexion identique pour l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés. Cette mesure sera donc discriminatoire dans ces secteurs, et certains résidents, notamment les plus précaires qui ne pourront se permettre l'acquisition d'un nouveau véhicule, investissement considérable malgré de possibles aides, se retrouveront donc pénalisés.

-Par ailleurs, la ZFE s'appliquera 24h/24 et 7j/7. Est il prévu des améliorations de la fréquence des TC les soirs, nuits, weekends ou vacances scolaires , temps pendant lesquels la desserte est soit réduite, soit inexistantes ? L'amplitude horaire et la fréquence sont calés sur les semaines "normales", correspondant aux horaires de travail théoriques. Or le travail ou la formation ne sont pas les seuls motifs de déplacement, et le weekend ou en soirée, ou pour des déplacements familiaux c'est souvent la voiture qui prend le relais.

-Est il prévu l'aménagement de parkings relais, accessibles sans abonnement RTM, avec des tarifs attractifs en bordure de la ZFE, de manière à pouvoir y stationner notamment les véhicules qui seront interdits, et prendre les TC pour accéder au centre ?

-Quelles aides ou des incitations pour permettre l'installation de bornes de recharge électriques, notamment au sein des copropriétés?

En résumé, l'objectif de réduction de la pollution routière est nécessaire, la mesure de la ZFE pertinente , mais pas sans anticiper le déploiement des infrastructures de transports et déplacements doux qui offrent aux habitants concernés des alternatives en mobilités douces et transports en commun.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@510 - maurice

Organisme : asdel

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 11:41:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation ZFE

Contribution :

Une ZFE va être mise en place sur la ville de Marseille.

Nous comprenons la nécessité de diminuer la pollution de l'air dans les grandes Métropoles vu l'impact sur la santé des habitants (près de 5000 morts par an en région PACA).

Cette démarche, passe évidemment par la diminution de la voiture dans les centres villes au profit d'autres modes de déplacements.

Pour notre association (l'ASDEL) cette diminution ne doit pas être punitive envers les personnes les plus démunies, celles qui auront du mal à avoir un véhicule correspondant aux critères, mais elle doit être envisagée par l'augmentation de la fréquentation des transports en commun.

Pour cela, il nous semble important d'améliorer l'offre de transports en commun en termes de couverture territoriale, améliorer l'accessibilité, la ponctualité et les fréquences.

Un point essentiel pour nous, en relation avec les points précédents, c'est d'étudier et d'envisager la mise en place de la gratuité des transports en commun.

Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, cette mesure a fait multiplier par trois la fréquentation.

Pour diminuer la présence de la voiture dans Marseille, il faut donner aux habitants de la Métropole les moyens et le réflexe de ne pas utiliser leur véhicule personnel.

Un projet est actuellement à l'étude pour la voie de Valdonne entre Aubagne et la Bouilladisse, le projet Val-tram.

Nous voulons vous signaler, que ce projet ne correspond pas aux objectifs que veut atteindre la mise en place de ZFE. En effet c'est un projet minimaliste qui n'empêchera pas les populations devant se rendre dans Marseille d'utiliser leur véhicule personnel. Trop de ruptures de charge les en dissuaderont.

Nous souhaitons un projet prévoyant en un premier temps une liaison la Bouilladisse Marseille sans ruptures de charge puis, une liaison vers Aix en Provence par la suite, nous semble répondre à la volonté de mise en place de ZFE.

Nous pensons encore possible d'intégrer notre demande dans la réflexion autour du projet de la voie de Valdonne.

Nous vous demandons de prendre en compte nos remarques, et en faire part aux gestionnaires du projet Val-tram..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@511 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 14:25:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Automobiliste résident dans la zone à faible émissions mobilité de Marseille

Contribution :

J'habite rue Monte Cristo dans le 4° et je gare ma voiture dans un garage qui se situe dans cette même rue. La totalité de mes déplacements dans la ville se font dans les transports en commun ou à pieds.

Prochainement; mon automobile ne sera plus admise à l'intérieur de cette zone où j'habite et où je la gare !

Je pourrai invoquer ma proximité avec la limite Est de la ZFE-M puisque je n'ai que deux cents mètres à peine à faire pour garer mon véhicule dans cette zone où se trouve mon garage, mais je pense que la question se pose dans des termes semblables pour un grand nombre de citoyens habitant dans la zone.

Aussi, je suggère fortement que les personnes habitant la zone puissent garer leurs véhicules à l'intérieur de cette zone sans rencontrer d'interdiction, y compris si leur véhicule ne répond plus aux critères du certificat de qualité de l'air, Crit'Air.

Je ne doute pas que ma remarque sera prise en considération et suivie d'effet, d'autant plus qu'elle concerne une grande quantité de personnes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@512 - Sylvie - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 15:11:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre

Contribution :

Totalement contre, encore des projets d'écolos bobos qui ne se soucient pas de ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voitures ! Arrêtons plutôt les gros SUV et 4x4 qui polluent sûrement plus que ma petite clio diesel 4 cv, vieille c'est sur, mais qui consomme du 3 L au 100 KM, très bien entretenue et qui marche très bien. De plus je l'utilise au minimum. Sans compter les industries et les paquebots, la faute est toujours aux automobilistes qui vont travailler. J'estime qu'il faudrait plutôt développer encore plus le télétravail !!! Quel bonheur pendant toutes ces périodes de crise sanitaire quand le télétravail était obligatoire, moins d'embouteillage et moins de pollution !! La solution est là

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@513 - Gilles - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 16:15:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Si la création du ZFE peut paraître pertinente, les interdictions aux véhicules de critère 3 voire 2 n'est pas admissible.

Pourquoi. Les délais impartis sont bien trop insuffisants.

Priver les Français marseillais de pouvoir se rendre dans ces zones avec leur véhicule est antidémocratique et irrespectueux.

De surcroît ces interdictions ont un effet particulièrement insuffisant en terme de pollution

Le problème de la pollution datant de plus de 30 ans il fallait prévoir et anticiper pour permettre à la population de s'organiser et non attendre en les privant de liberté pour une si faible contribution. D'autant que ceux qui décident n'ont pas ces problèmes des lors qu'ils peuvent circuler dans des véhicules de fonction ou de service payés avec les impôts de ceux qui sont pénalisés par de telles dispositions.

Enfin ne pas oublier qu'un parc automobile vieillit et sauf exception d'un pour 1 million ces véhicules disparaîtront progressivement.

Cette mesure est inadaptée, inepte et sans aucune humanité. Car elle affecte les tranches de la population les plus modestes.

On ne peut que souhaiter d'avoir des actions beaucoup plus pertinentes tant en terme d'efficacité technique, qu'en valeur sociale surtout dans une ville qualifiée de pauvre pourtant dirigée par des gens dit de gauche....

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@514 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 16:42:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : cantonnement

Page 368 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Pour les habitants de la ZFE possédant un véhicule interdit (stationné dans un garage dans la ZFE), il sera donc :

. impossible d'aller avec leurs véhicules aux urgences à l'hôpital, chez un médecin, chez un dentiste, etc.

. impossible d'aller dans les zones commerciales ou industrielles voisines telles que La Valentine, Plan de Campagne, Aubagne, etc.

. impossible de conduire leurs véhicules chez le mécanicien ou le carrossier avant ou après le Contrôle Technique,

. impossible d'aller prendre l'air (le vrai) à la campagne, à la montagne, etc.

. impossible d'aller dans leurs familles ou chez leurs amis habitant en dehors de Marseille.

La nouvelle ZFE va donc créer un ghetto pour ses habitants, qui ne pourront ni y stationner, ni y circuler, ni en sortir, avec leurs véhicules interdits.

Ne faudrait-il pas prévoir un nombre de dérogations (5 ou 10 par mois par exemple) pour que les habitants de la ZFE utilisant un véhicule interdit puissent y circuler, en sortir et y revenir malgré l'interdiction de circulation ? Avec des « bons » radars et des « bons » ordinateurs, cela ne devrait poser aucun problème (voir les « scan-cars » du stationnement).

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@515 - Fabien - Marseille

Date de dépôt : Le 22/02/2022 à 17:21:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Véhicule de collection

Page 369 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

J'ai u scooter de 1989 de collection, j'habite au vieux-port et je trouve anormal de ne pas pouvoir circuler normalement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@516 - Martine - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 09:11:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :une ville à 2 vitesses

Contribution :

Je suis propriétaire d'un diesel de 2008. Je ne me sers de mon véhicule que pour aller hors Marseille puisque je prends les transports en commun en ville autant que possible.

J'habite dans la ZFE à proximité du tunnel. Je n'ai pas de garage propre et mon parking ne dispose pas de bornes électriques.

Je suis maman solo et je n'ai pas les moyens d'acheter un véhicule dit propre. La solution est-elle de me séparer de mon véhicule et d'être assignée à résidence, ayant ma famille hors département ?

Quelles solutions pour les habitants de la ZFE ? quelles aides financières ? On s'achemine vers une ville à 2 vitesses avec ceux qui peuvent et ceux qui subissent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@517 - dominique - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 10:14:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : TOTALEMENT CONTRE

Contribution :

Nous sommes choquée qu'une municipalité de " gauche" veuille mettre en application une loi LREM

Commençons par interdire les paquebots de croisières et cela suffira (mais cela rapporte de l'argent au détriment de notre santé !)

Eviter encore davantage l'appauvrissement des Marseillais et le désarroi de ses commerçants

Nos familles ne pourront plus nous rendre visite, le personnel médical ne se déplacera plus

Est-ce que les grandes surfaces vont pouvoir changer leurs modes de livraisons (famille personnes âgées)? Le parc municipal? La police? Le ramassage des ordures?

Nous n'accepterons pas deux poids deux mesures

Vous allez faire de Marseille un ghetto pour satisfaire des écolos utopistes

A faire quelque chose il faut le faire bien

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@518 - MYRIAM - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 11:19:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : IMPACT FINANCIER POUR LES PERSONNES A REVENUS MOYENS ET FAIBLES HABITANTS DES QUARTIERS CONCERNES PAR LA ZFE

Contribution :

Bonjour,

La réduction de la pollution est un objectif social, de santé publique et essentiel aux objectifs de la transition écologique. Nous en sommes tous et toutes convaincus. Habitante du 3^e arrondissement de Marseille, je constate que la majorité de la population française et à fortiori de mon environnement géographique proche se situe dans une classe à moyens revenus, voire à (très) faibles revenus. Les conséquences financières seront encore un peu plus portées sur cette catégorie de population, sans qu'aucune alternative immédiate en terme de renforcement des transports en commun ne soit apportée.

Il y a une partie de la population peut-être 15% qui ne connaîtra pas d'impacts, car ses revenus lui permettront de bénéficier de transport en commun déjà existants et réguliers et efficaces, et quand cela lui sera nécessaire, la voiture actuelle ou celle qu'il choisira d'acquérir, (sans trop de difficulté), pour coller aux nouvelles règles, sera disponible pour se déplacer hors de Marseille, pour le travail ou les congés.

L'autre partie de la population majoritaire ne pourra plus se déplacer librement, se verra taxée ou amendée du fait de la possession d'un véhicule hors nouvelle norme qui lui sert parfois quotidiennement pour se rendre à son travail sur des zones d'activités hors Marseille (Plan de campagne, Aubagne, Aix les milles, zones de bureaux de la Joliette ou du centre ville à des horaires où les transports en communs sont loin d'être efficaces).

Il est bien évident que cette population ne pourra pas se mettre aux normes en achetant un nouveau véhicule. Que proposez-vous en terme de relais de transports en communs ? dans quel délai et quel sera le délai transitionnel pour permettre aux gens de trouver des solutions pour leur voiture qu'ils n'auront plus le droit d'utiliser ?

Par ailleurs : Un paquebot pollue autant que 10 000 voitures ! Alors pourquoi s'attaquer en priorité à la majorité de la population qui sera économiquement fortement impactée et qui se retrouvera encore un peu plus éloignée de l'emploi ? Pour les faire sortir du centre de Marseille et favoriser la gentrification ?

Le combat contre la pollution créée par les croisiéristes passe avant tout par l'électrification à quai des ferries et bateaux de croisière. C'est en cours, mais il faut accélérer. Il faut surtout que le port interdise l'accès aux bateaux les plus polluants, sans pot catalytique et utilisant du fioul lourd.

Votre projet doit tenir compte de cet état de fait pour ne pas passer à côté d'une juste décision économique.

Il faut une période de transition pour les personnes à faible revenus, y compris les jeunes ou les retraités qui voudraient bien pouvoir avoir une voiture pour rendre visite à leur famille : savez-vous aujourd'hui combien de familles sont géographiquement éclatées ? Savez-vous combien coûte et quel effort d'économie demande un aller retour SNCF à l'autre bout de la France : à 4 en période de vacances scolaires, cela représente un effort de 600€, vous comprenez bien que dans ces conditions

, rajoutée aux autres contraintes de vie professionnelle, la voiture est encore nécessaire pour la majorité de la population, et la majorité de la population ne pourra pas acheter une voiture neuve ou aux normes imposées pour être valables plusieurs années dès septembre 2022.

Ma contribution veut vous inciter à bien mesurer les conséquences sociales et professionnelles de vos choix. Vous ne devez pas imposer cette décision sans avoir prévu des solutions alternatives, voire une incitation économique forte comme : une aide sur l'abonnement RTM, voire la gratuité pour certaines catégories de populations, un genre de prime à la casse ou à l'achat de véhicules aux normes, une action forte auprès des services de locations de vélos, pour des installations plus nombreuses, des tarifs plus attractifs et des systèmes de sécurité qui permettent de laisser le vélo en dehors des immeubles, une sanction pour les loueurs de trottinettes qui empiètent impunément sur les chaussées et trottoirs mettant en danger les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les familles avec enfants. Ce système soit disant de développement de la mobilité douce est une honte : danger, augmentation de la délinquance, pollution visuelle, déchets de grande taille se retrouvant dans le port de Marseille ou dans l'Huveaune : qu'attendez-vous pour régler cette mobilité douce qui devient agressive ?

J'ose espérer que tous ces sujets sont sur la table de façon corrélée et cohérente. Car c'est avant tout une logique sociale et humaine qui doit mener la réflexion. Evitez de froisser des soi-disants donneurs de leçons écologiques, ne fera pas avancer les plus faibles et encore moins la confiance dans la bureaucratie installée dans nos collectivités locales.

Merci et n'hésitez pas à me contacter pour toute question plus précise.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@519 - Véronique - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 12:02:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution de l'association Les Amis de la Terre Bouches du Rhône-Provence

Contribution :

Bonjour,

Les Amis de la Terre sont une ONG internationale, disposant de groupes d'action locale ayant la personnalité juridique, et sont représentés localement par Les Amis de la Terre Bouches du Rhône-Provence, ses deux co-présidents étant Véronique Sinou et Jean Reynaud.

Son adresse est 40 RUE SENAC DE MEILHAN à Marseille.

Les Amis de la Terre sont fortement impliqués dans la lutte contre la pollution, les émissions de GES, et d'une façon générale pour l'émergence d'une société plus sobre, plus juste et solidaire, et pour un aménagement de l'espace public en conséquence.

Nous sommes donc amenés à porter un regard très critique sur les ZFE en général et celle de Marseille en particulier, dans la mesure où elle est injuste techniquement et socialement, et ne remet pas en question la place excessive de la voiture dans le centre de Marseille, qui demeure un très grave problème, après des décennies de laisser aller au tout-automobile.

Vous trouverez ci-joint un document qui détaille notre analyse, notre avis et nos propositions.

Nous espérons vivement que la politique d'amélioration de la qualité de vie des marseillais reposera sur autre chose que cette ZFE.

Pour les Amis de la Terre, les co-présidents, Véronique SINOU et Jean Reynaud

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 2022-02-15-ZFE avis ATMP.pdf, page 1 sur 5



Projet de Zone à Faible Émissions mobilité (ZFE-m)

Avis défavorable sous condition

Selon l'analyse des **Amis de la Terre Bouches-du-Rhône Provence**, la ZFE-m apparaît comme :

- ayant un effet incertain sur la pollution de l'air ;
- ayant un potentiel d'aggravation des émissions de GES ;
- maintenant un statu-quo sur la problématique densité de circulation dans le centre-ville ;
- socialement injuste ;

Les Amis de la Terre 13-Provence considèrent qu'une ZFE-m n'aurait d'intérêt que comme complément d'un projet ambitieux de réaménagement du centre urbain, et assortie d'autres règles de discrimination des voitures que la seule vignette Crit'Air (le nombre de passagers, notamment).

Que, en dehors d'un tel projet qui n'existe pas aujourd'hui de façon assez ambitieuse, la ZFE présente beaucoup plus d'aspects négatifs que positifs pour l'environnement écologique et social, pris localement et globalement.

En conséquence, les Amis de la Terre 13/Provence demandent que la ZFE-m ne soit pas instaurée avant d'être accompagnée par un projet ambitieux, concret, dessiné, échéancé et financé de réaménagement de l'espace public du périmètre concerné, conduisant à **une limitation significative de la place de la voiture et de son usage, notamment le stationnement, au profit des circulations douces, piétonnes, et des transports en commun**. Conduit sans délai, il doit être **beaucoup plus ambitieux que le projet de PDU en cours d'approbation**.

Les Amis de la Terre 13/Provence se prononcent donc **favorablement à la ZFE-m si et seulement si les trois conditions suivantes** sont réunies :

- 1/ des règles dans la ZFE permettent de prendre en compte la pollution à l'usager et non au véhicule (exception covoiturage, par exemple) ;
- 2/ un plan de réaménagement du périmètre, échéancé, comprenant une division par deux de l'espace consacré au stationnement public de surface en 2030, est adopté avec des garanties de réalisation ;
- 3/ une généralisation de zones 30 sur tout le périmètre est appliquée dès l'instauration de la ZFE.

A défaut, l'avis des Amis de la Terre 13/Provence sera défavorable.

Notons enfin qu'il est incompréhensible que la consultation publique en cours, sur un sujet aussi important, ne s'accompagne pas d'un débat public.

Détail de l'avis sur le projet de Zone à Faible Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole mis à la consultation du public du 17 janvier au 1er mars 2022

Rappel du projet de ZFE de Marseille :

1. Le périmètre, connu depuis 2019, concerne l'hypercentre de Marseille, délimité au sud par le Prado, à l'Est par la rocade du Jarret, au Nord par St-Just et Gèze, soit 314000 habitants. Les voies qui marquent la limite ne sont pas comprises dans la zone, ni les tunnels sous le centre et leurs accès.

2. Tous les véhicules, professionnels et particulier, deux roues, camions, sont concernés (sauf exceptions habituelles : véhicules de secours, sécurité, handicapés...). Tous utilisateurs, habitant ou non dans le périmètre sont concernés.

3. Interdiction applicable 7j/7, 24h/24 : pas de dérogation la nuit ou les WE (comme c'est le cas à Paris, par exemple)

4. Échéancier progressif:

01/09/22 : Véhicules CRIT' AIR 5 interdits

01/09/23 : Véhicules CRIT' AIR 4 interdits

01/09/24 : Véhicules CRIT' AIR 3 interdits

A partir de cette date, seuls peuvent circuler dans le périmètre les véhicules avec des vignettes CRIT' AIR 0, 1 et 2

5. Surveillance : Le contrôle sera dans un premier temps réalisé de façon classique par la police de la circulation. Un système automatisé est toutefois à l'étude.

Il est à noter que ce projet de règlement ne fait que reprendre les exigences minimales imposées par la loi pour les ZFE dans les agglomérations dépassant les valeurs limites de pollution, en termes de cible et de calendrier.

Analyse des Amis de la Terre 13/Provence:

Les **Amis de la Terre 13/Provence** sont convaincus que la seule bonne solution en matière de réduction de la pollution à Marseille, consisterait en un ambitieux réaménagement de l'espace public, qui viserait à y réduire significativement la place de la voiture (voirie et stationnement), aménager beaucoup plus de voies piétonnes et cyclables et développer des transports en commun.

Il convient par ailleurs de rappeler que Marseille est actuellement considérée, à juste titre, comme une des pires grandes villes de France et d'Europe pour les déplacements à pied et en vélo¹, le stationnement sur trottoirs des voitures est décrié à l'échelle nationale². Cela est inacceptable en 2020 pour une métropole de pays développé.

Un tel projet de réaménagement de l'espace public ne présenterait que des avantages :

- réduction de la pollution de l'air ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction du bruit ;
- amélioration de la sécurité ;
- pacification de l'espace public, amélioration de la qualité de vie ;
- développement de la marche à pied et du vélo, bons pour la santé ;
- économies pour les habitants (la voiture individuelle coûtera de plus en plus cher) ;
- diminution de la saleté des façades, des besoins de ravalement;
- renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique.

¹ Marseille, classée dans le dernier groupe des villes cyclables en France, dernière du classement des grandes villes françaises, Baromètre des villes cyclables 2019, Fédération des Usagers de la Bicyclette,

https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Communiqués/dossier_de_presse_barometre_bd_11-02-2020.pdf

² <https://www.20minutes.fr/marseille/3156715-20211025-marseille-marseillais-invente-stationnement-triple-file>

Un tel réaménagement permettra également à la métropole de respecter son propre objectif de neutralité carbone en 2050, affichés dans son Plan Climat approuvé en 2019 et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région . Cette neutralité carbone ne pourra en effet être atteinte sans repenser profondément les modes de déplacement urbains et la réorganisation de l'espace ; Pour être prêt en 2050, il faut engager maintenant des actions courageuses.

En dépit de ces nombreux avantages, après des décennies de laisser-aller au tout-voiture, aucune politique vraiment ambitieuse dans ce sens n'est aujourd'hui en projet dans la métropole ; le PDU (Plan de Déplacement Urbain), en cours d'approbation, est très insuffisant et décevant sur ce point.

C'est dans ce contexte que l'État impose maintenant aux collectivités l'instauration d'une ZFE, comme solution pour résoudre le problème de la pollution de l'air. La ZFE, telle qu'elle est présentée, vise uniquement à obliger les usagers, qui ne l'ont pas encore fait, à passer d'une voiture ancienne, considérée comme plus polluantes, à une plus récente ou à ne plus rouler dans le périmètre considéré.

Pourquoi faut-il conditionner cette ZFE-m à la mise en place d'autres mesures ?

Débarrasser le centre-ville des vieux véhicules les plus polluants est une démarche qui ne peut, en première analyse, qu'avoir des résultats bénéfiques en termes de pollution. Mais, le dispositif de ZFE, pris isolément d'autres mesures, présente toutefois de nombreux effets induits ou secondaires. En effet, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

1. Une ZFE-m accélérant le passage à des véhicules lourds. Les véhicules récents sont souvent plus grands, plus lourds et plus puissants que les anciens, alors que l'on n'arrive toujours pas à augmenter leur taux d'occupation. Par exemple, 42 % des immatriculations neuves concernent des SUV en 2021 en Europe³ contre 19% en 2013. Cet alourdissement du parc automobile, inutile résultat d'un marketing particulièrement efficace de l'industrie automobile, entraîne des conséquences déplorables sur l'environnement :

- **Émissions plus importantes de gaz à effet de serre** (L'Agence Internationale de l'Énergie a d'ailleurs acté en 2019 que cette croissance des ventes de SUV était la deuxième cause d'augmentation des émissions de GES⁴ dans le monde)
- **Consommations accrues de carburant et de ressources** (la même agence internationale de l'énergie évalue à +25% la consommation de ces véhicules), aggravation du déficit commercial de la France.
- **Insécurité accrue** pour les autres usagers face à des véhicules plus gros⁵

La ZFE risque donc d'accélérer ce phénomène d'alourdissement du parc dans le centre-ville, alors qu'il faudrait au contraire de petites voitures.

2. Des nouveaux véhicules pas forcément aussi propres que sur le papier: Le *diesel gate* interroge forcément sur la réalité des émissions annoncées par les constructeurs sur les nouveaux véhicules - et donc pris en compte dans les modélisations d'impact de la ZFE. Mais ce sont les études réalisées sur les émissions réelles des véhicules hybrides rechargeables⁶ qui laissent penser

³ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/automobile-les-suv-poursuivent-leur-irresistible-marche-en-avant-1374923>

⁴ <https://www.iea.org/commentaries/growing-preference-for-suvs-challenges-emissions-reductions-in-passenger-car-market>

⁵ Le service de recherche accidentologie d'AXA Suisse indique qu'« en 2019, les sinistres de responsabilité civile provoqués par les gros modèles de SUV ont été 27% plus élevés par rapport aux autres automobiles » <https://www.axa.ch/fr/ueber-axa/blog/mobilite/axa-crash-tests-recherche-accidentologique-suv-trottinette-electrique.html>

⁶ <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/les-vehicules-hybrides-une-amaque-aux-normes-co2-108167/>

que l'intérêt d'en accélérer la diffusion est discutable. En effet, les utilisateurs ne les rechargent pas assez souvent pour que l'impact carbone ou sur une amélioration de la qualité de l'air soit notable.

3. La généralisation des véhicules électriques, visée in fine par les ZFE, n'est qu'une petite partie de la réponse aux enjeux climatiques. Bien qu'il n'y ait pas d'horizon sur un accès réservé aux Crit'Air 0 (véhicules électriques et hydrogène), la ZFE aura sans doute pour effet la multiplication de ces derniers. Si les bénéfices sont indiscutables en matière de pollution et de bruit, ils posent d'autres questions en matière d'écologie globale sur l'extractivisme⁷ associé à leur production et leur recyclage, ainsi que sur la production d'énergie électrique nécessaire à leur fonctionnement. En analyse « cycle de vie », le véhicule électrique ne divise que par 2 à 3 les émissions GES⁸, là où les objectifs de neutralité carbone nous imposent de diviser nos émissions GES par 4 à 6 à horizon 2050. **L'institut Négawatt appelle d'ailleurs à une réduction du parc automobile de 40% d'ici à 2050⁹.**

4. La ZFE ne prend pas en compte le nombre de passagers. Rapporté au passager, une Renault Clio des années 2010¹⁰ avec 4 passagers émet largement moins qu'un Peugeot 3008 de 2020 avec un unique conducteur. Nous voyons là une discrimination sociale profonde qui relève de l'injustice. Les règles actuelles de la ZFE ne tiennent pas compte du nombre de passagers par véhicules, lequel devrait logiquement diviser la pollution théorique émise par le véhicule. **Cela permettrait en plus de soutenir le développement du covoiturage quotidien**, pratique aux multiples co-bénéfices sociaux, environnementaux et économiques. Les outils automatiques de détection de nombre de passagers existent, un registre de preuve de covoiturage horodaté¹¹ permet de savoir si un véhicule a été utilisé pour du covoiturage récemment : il ne semble pas y avoir de limite technique à une règle garantissant l'équité.

5. L'étroitesse du périmètre retenu souligne une mesure à la marge sans ambition de transformer les mobilités en profondeur. La Métropole du Grand Paris a mis en place une ZFE de 383 km²¹², Grenoble a mis en place une ZFE sur 285 km², Toulouse annonce un périmètre de 72 km²¹³, Lyon de 66 km² et Aix-Marseille Métropole, 2^e ville de France...19,2km². Le périmètre n'inclut pas les voies de circulation les plus polluées, notamment celles qui ceignent la zone. Certains quartiers, notamment au Sud et la Joliette, en sont exclus.

6. Un détournement des aides publiques au détriment des transports en commun et des circulations douces : La mise en place de la ZFE, pour être acceptée, devra certainement s'accompagner d'une politique publique d'aide financière pour les personnes désirant changer de véhicule, comme c'est actuellement le cas en région parisienne :

"La mise en place de la ZFE s'accompagne nécessairement de dispositifs d'aides au renouvellement des véhicules. ... Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 18 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 13 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion."¹⁴

Ces aides existent déjà en partie en PACA pour l'achat d'un véhicule électrique¹⁵.

⁷ L'extraction et la transformation primaire des métaux et autres minéraux est responsable de 20 % des impacts sur la santé liés à la pollution atmosphérique et de 26 % des émissions de carbone. Rapport UN Global Resources Outlook 2019 cité ici : <https://www.euractiv.fr/section/energie/news/resource-extraction-responsible-for-half-worlds-carbon-emissions/>

⁸ Quelle contribution du véhicule électrique à la transition énergétique – Fondation pour la Nature et l'Homme – 2017 - <https://www.fnh.org/quelle-contribution-du-vehicule-electrique-a-la-transition-energetique/>

⁹ <https://www.linkedin.com/pulse/sobri%25C3%25A9-%25C3%25A9-lapporte-n%25C3%25A9gawatt-yves-mari-gnac/?trackingId=kunlo2OvO5KJXCPRTR%2B5g%3D%3D>

¹⁰ L'une des voitures les plus présente dans le parc automobile français

¹¹ <https://covoiturage.beta.gouv.fr/>

¹² <http://www.senat.fr/rap/120-415/120-4150.html>

¹³ <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/zone-a-faibles-emissions-mobilite>

¹⁴ <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/ZFE>

¹⁵ <https://www.departement13.fr/prime-voiture-electrique/>

Les Amis de la Terre considèrent que les aides financières de la collectivité **doivent être exclusivement consacrées aux transports collectifs, aux mobilités douces et pour aider les professionnels pour lesquels l'usage d'un véhicule est indispensable (artisans...), mais en aucun cas à favoriser la voiture individuelle particulière, surtout en centre-ville.** La ZFE pourrait être contre-productive sur ce point, alors que la métropole manque cruellement de financements pour rattraper son retard en matière de transports en commun.

En l'absence d'une offre adaptée de transports en commun, et d'un espace public de qualité pour la pratique des circulations douces, la ZFE n'aura pas pour effet d'inciter les habitants à renoncer à leur voiture, mais plutôt à son remplacement. La ZFE-m se traduira donc, tant dans la zone concernée qu'à l'extérieur, par **un statu-quo sur la densité de la circulation**, pourtant principale cause de pollution et d'autres problèmes de sécurité et de confort urbain à Marseille.

L'instauration de la ZFE mobilisera les énergies et focalisera le débat public sur le renouvellement du parc pendant plusieurs années. Elle risquera de retarder les autres démarches et politiques nécessaires pour donner à Marseille l'aménagement urbain qu'elle mérite pour le 21ème siècle, et pour relever le défi du changement climatique.

En conséquence, les Amis de la Terre 13/Provence demandent que la ZFE ne soit instaurée qu'à condition de l'accompagner d'engagements précis, concrets et financés de réaménagement de l'espace public, conduisant à une limitation significative de la place de la voiture et de son usage sur l'ensemble de la métropole. Conduit sans délai, il doit être beaucoup plus ambitieux que le projet de PDU en cours.

Le 15 février 2022 **Les Amis de la Terre 13/Provence**

Pour nous joindre : bouchesdurhone@amisdelaterre.org

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@520 - Ga - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 12:35:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la ZFE

Contribution :

Cette ZFE est une escroquerie écologique dont le but est de soutenir

l'industrie automobile avec l'argent des contribuables, en obligeant un

changement de véhicule.

Une mesure socialement injuste, peu efficace, et qui ne remet pas en

cause place trop importante de la voiture dans le centre ville de

Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@521 - JEAN LOUIS

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 16:02:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Comment sortir de cette ZFE, depuis son garage.

Contribution :

Il faudra prévoir la possibilité aux personnes habitant la ZFE, et qui ont un véhicule non conforme au critère 0, mais stationnant dans un garage, de pouvoir Sortir de cette Zone, pour atteindre des zones non concernées, sachant qu'ils n'utilisent pas leur véhicule, pour les déplacements à l'intérieur de cette zone.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@522 - Lyliane - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 16:33:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :dérogations pour amis et famille

Contribution :

Nous habitons à l'intérieur du périmètre de la future ZFE et nous y possédons plusieurs places de parking : des amis ou des membres de notre famille habitant quelque part en France pourront-ils arriver jusqu'à chez nous pour y passer quelques jours ? des dérogations seront-elles possibles ? ou bien faudra-t-il qu'ils laissent leurs véhicules interdits dans des parkings en périphérie de la ZFE et terminent leur voyage en taxi, métro, bus, vélo, trottinette, voire à pied (avec leurs bagages) ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@523 - Lyliane - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 16:37:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :accès aux parkings en périphérie de la ZFE

Contribution :

Des parkings seront-ils installés à proximité des arrivées des autoroutes Est et Nord, des tunnels Prado Carénage, Joliette, etc. ? si oui, où ? et comment pourra-t-on y accéder (en voiture) si toutes les voies de la ZFE ou presque sont interdites ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 381 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@524 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 16:40:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : vélos et trottinettes à 78 ans

Contribution :

Est-il juste que que des élus et des fonctionnaires (payés par nous) aient le droit de se promener (travailler ?) dans la ZFE avec des véhicules « propres » (payés par nous), alors que nous, faute de moyens pour remplacer nos véhicules « sales », serons obligés de circuler en métro ou bus (sans sécurité ni hygiène) ou en vélos ou trottinettes (mais à 78 ans) ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@525 - Silvia - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 16:59:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe

Contribution :

Bonjour

C est une excellente mesure j espère qu il y aura les moyens pour contrôler beaucoup de véhicules circulent sans vignette.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@526 - jeanine - Le Pontet

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 17:10:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONCERNANT CRIT AIR

Contribution :

bonjour,

Etant marchand ambulant sur les marchés aux livres de Marseille, Arles je m'inquiète de la nouvelle réglementation d'interdire les camions crit air .

Ayant un camion crit air 4 j'ai peur de ne pas pouvoir entrer et travailler dans Marseille.

N' ayant pas travaillée pendant les confinements et les manifestations gilets jaunes j'aimerais pouvoir encore venir quelques temps faire les marchés.

Je n'ai pas assez d'argent pour me racheter un camion plus récent aussi j'espère que la mairie nous laissera encore rentrer dans la ville.

Pensez que nous apportons un peu de vie dans les quartiers :) et qu'une fois garé nous ne polluons plus.

Merci de votre attention.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@527 - Amaury - Marseille

Date de dépôt : Le 23/02/2022 à 17:50:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE à condition d'avoir des transports publics efficaces

Contribution :

Bonjour, cette mesure est une bonne chose dans une certaine mesure, mais n'arrive selon moi pas dans le bon ordre dans une ville dont les transports publics n'ont quasiment pas bougé depuis 20 ans à part quelques tramways et 2 stations de métro. Les pistes cyclables sont totalement inexistantes, pas entretenues et non balisées (je ne parle pas du fait qu'il faille changer 10 fois de côté sur les pistes moribondes), alors que c'est le moyen de transport le plus propre et le moins coûteux. La fréquence des bus est déplorable, le métro en mauvais état avec des temps d'attente importants hors périodes de pointe. Pour que la ZFE soit efficace, il faudrait d'abord que ces TEC soient au niveau des attentes d'une ville de cette importance, avec des parkings relais conséquents au départ des gares routières et ferroviaires / stations de tram etc. Il faudrait prendre en considération le Parc National des Calanques en matière de pollution et développer une véritable Zone à Trafic Limité le long du littoral jusqu'aux Goudes pour ne plus subir ces embouteillages, la pollution engendrée et l'odeur des pots d'échappement tout l'été et les WE.

Cette mesure de ZFE devrait aussi s'appliquer aux bateaux de croisières.

Les attentes sont énormes en matière de TEC dans les quartiers, Marseille a 20 ans de retard et ne répond pas aux attentes actuelles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@528 - Jeanne - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 00:15:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parkings gratuits ou à tarif réduit pour les propriétaires de véhicules Crit'Air 5 résidents à l'intérieur de la ZFE

Contribution :

Pour les propriétaires de véhicules Crit'air 5 résidents à l'intérieur de la zone ZFE, il serait bon de réserver des parkings gratuits ou à des tarifs longue durée très accessibles, aux métros Gèze, Sainte-Marguerite Dromel, et à la station tramway/SCNF de la Blancarde. Ainsi ces personnes pourront continuer à circuler hors ZFE dans les zones mal desservies de Marseille et du département, et rejoindre leur domicile en centre-ville en transports en commun facilement. Les véhicules Crit'Air 5 doivent être écartés du centre-ville, mais les propriétaires ne peuvent pas facilement remplacer leur véhicule ou utiliser des transports en communs efficaces hors ZFE.

Merci.

Page 384 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@529 - Lucette - Nîmes

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 04:47:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ

Contribution :

Qu'est-il prévu pour les commerçants non sédentaires qui utilisent des utilitaires conçus pour durer et qui n'ont pas les moyens de changer de véhicules.. Et pour quels véhicules?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@530 - André - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 14:31:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE. Résidents.

Contribution :

Bonjour,

Je pense qu'une dérogation, ou à tout le moins un délai supplémentaire, doit être envisagé pour les résidents à l'intérieur du périmètre.

Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir travailler à l'intérieur de Marseille, beaucoup d'emplois se trouvent depuis des années dans les zones périphériques.

Je me trouve dans le cas du résident dans le centre qui ne peut pas raisonnablement utiliser les transports en commun pour exercer mon activité professionnelle.

Au prochain changement de véhicule je serai attentif à la conformité de mon futur véhicule à la réglementation envisagée, mais devoir changer de véhicule dans l'année qui vient est une charge bien imprévue.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@531 - Jeanne - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 15:22:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Création de locaux à vélo municipaux dans la ZFE

Contribution :

Bonjour,

Je vais prendre pour exemple mon cas personnel : je suis co-proprétaire d'un véhicule Crit'Air 5 que j'utilise peu et qui encombre les rues du centre-ville, 6e arrondissement.

Je compte désormais le garer hors ZFE pour continuer à l'utiliser de temps à autre. Mais si j'avais à disposition un local à vélo près de chez moi en centre-ville, je me séparerais totalement de ce véhicule polluant afin de le remplacer par un vélo électrique qui suffira à mes besoins pour sillonner les quartiers de la ville qui ne sont pas accessibles en transports en commun, et la région en le couplant au TER.

Les immeubles anciens marseillais disposent très rarement d'un local à vélo, il faudrait que la ville crée de nombreux locaux à vélos pour inciter les gens à utiliser un vélo, car c'est un gros frein pour

de nombreuses personnes. La mairie pourrait préempter des locaux en RDC ou caves et box accessibles afin de favoriser la mobilité douce.

Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@532 - pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 15:30:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Quel accompagnement pour les propriétaires de véhicule Crit'Air3/4/5

Contribution :

Je m'interroge quant à la possibilité, voire nécessité, d'accompagner dans leurs démarches de changement ou modification, de leurs véhicules les propriétaires de véhicules concernés par l'interdiction. il pourrait s'agir d'une prime à la casse ou, peut-être plus pertinent, d'un dispositif d'accompagnement pour obtenir d'autres aides ou même envisager des conversions plus profondes des mobilités : vélos cargo électriques pour les artisans/commerçants, VAE pour les familles avec intensification du réseau de parking sécurisés, notamment en s'appuyant sur les parkings souterrains en centre ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@533 - Claude - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 17:22:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à la ZFE dans mon quartier, mon arrondissement

Page 387 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Bonjour,

J'habite le 3ème arrondissement, la Belle de Mai. La zone va mettre à mal la population de ce secteur. Comment voulez vous que les personnes se séparent de leur véhicules anciens.

Croyez vous que les transports publics nous mènent de partout ?

Croyez vous que les gens travaillent à côté de chez eux ?

Vous imaginez prendre les transports en commun qui n'existent pas pour se rendre d'un point à un autre sans passer par le centre ville que vous aurez vidé ?

Ne croyez vous pas que vos parking relais, qui ne seront pas construits avant 2030, seront des lieux hautement fréquentés par les casseurs ?

Avant de mettre en place cette ineptie de solution pour diminuer la pollution, il faut mettre en place les moyens de substitutions, permettre au gens à faible revenu de posséder les moyens pour éventuellement changer de moyen de locomotion.

La RTM a 100 ans de retard sur l'imagination de ses lignes de bus. Marseille a 50 ans de retard en terme de métro et tramway. Par contre pour sauver la planète on a 1000 ans d'avance, on sait trouver des solutions qui vont pourrir le quotidien des gens qui se retrouvent sans rien avoir demandé dans cette zone créée par des bobo qui utilisent leur PC, Smartphone (internet pollue), leur vélo électrique (produire de l'énergie pollue)

Imaginez ceux dont les enfants, familles sont à l'extérieur de cette zone complètement ***** , comment feront-ils pour venir ? Comment feront nos amis pour venir ? Ma fille qui habite en dehors de la zone ne pourra plus venir motorisé.

Par contre on entend pas de zone pour les milliers de poids lourds étrangers qui sillonnent nos routes et autoroutes. On entend rien sur le ferroutage. On entend rien sur les bateaux remplis de touristes friqués qui polluent l'air de Marseille.

Bref je suis contre cette zone, je suis contre l'obligation d'ACHETER une vignette (on a qu'à me la fournir, la Préfecture connaît mon véhicule) et SURTOUT ni moi ni mes proches ne respecteront cette INTERDICTION TOTALITARISTE.

Et au jour où j'écris cette prose (24 février 2022), ne croyez vous pas que nous avons autre chose à penser que de savoir si les Verts Wokistes veulent des zones à faibles émissions dans les villes de plus de 150 000 habitants...

Page 388 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

CONTRE, CONTRE, CONTRE...imaginons TOUS ENSEMBLE (et pas uniquement les bobo à vélo qui nous polluent notre espace en utilisant les trottoirs, en roulant en sens interdit.

Devrai je partir dans une commune de moins de 150 000 habitants pour ne pas avoir ce type de solutions pensant que cela nous fera mieux respirer...

CONTRE CONTRE CONTRE, j'ai signé une pétition contre ce projet sans fondement si ce n'est celui des lobbying écolo qui veulent que nous achetions des voitures électriques alors qu'il n'y a aucun moyen de connexion à chaque place de stationnement et surtout sans savoir que pour alimenter les bornes de rechargements il faudra de l'électricité en abondance...dont nucléaire.

Un habitant du 3ème qui aimerait que son arrondissement, son quartier sorte de la pauvreté avant de vouloir le verdier.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@534 - Marie - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 17:53:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE m

Contribution :

Je me permets de réagir concernant la fameuse ZFE et les restrictions afférentes qui entreront en vigueur en septembre prochain. Quid du port de Marseille qui n'est pas électrifié et ne le sera pas en septembre et qui n'est pas dans la zone certes mais qui pollue +++ car les fumées des cheminées des bateaux et les émanations des pots d'échappement des véhicules attendant l'embarquement ne stagnent pas hors de la zone (ou alors ils font comme le nuage de Tchernobyl et restent du bon côté). Merveilleuse idée que d'inclure la Belle de Mai dans ce projet, quartier dans le trio de tête des plus pauvres d'Europe, et dont les résidents pourront sans problème acheter un nouveau véhicule... Superbe anticipation que de tout miser sur la voiture et ne pas favoriser les pistes cyclables (Marseille remporte en 2021 une fois encore le « clou rouillé » ni les transports en commun dans TOUTE la ville. Et d'ailleurs la gratuité de ces transports pour les habitants concernés, vous y avez songé ? Que nenni. Rien à ***** des pauvres et des classes moyennes du centre ville. Dommage car c'est nous qui avons voté pour le Printemps Marseillais. Je le regrette amèrement depuis. Et sinon, le bruit qui pollue lui aussi, vous comptez le prendre en compte ? Du coup on vivra dans un environnement

Page 389 / 605.

rempli de rats, de poubelles qui débordent mais on respira un air pur... trop hâte !!! Et on deviendra dingue à cause de la pollution sonore mais ça, la mairie s'en fout (très difficile de mobiliser les services de l'ordre quand des riverains décident de faire une techno parade chez eux de 20h à 6h du mat et quid des scooters et motos avec pots d'échappement non conformes). Un bonheur!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@535 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 18:15:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFEm La charrue avant les boeufs

Contribution :

Marseille est La grande Ville où les modes de transports doux sont les moins développés :

Un réseau de transports en commun en site propre totalement insuffisant, avec des quartiers entiers abandonnés, conçu en réseau radial de et vers l'hyper centre !

Aucune ligne périphérique.

Bref un réseau inadapté et totalement insuffisant.

Peut-on imaginer qu'en 2022, aucune ligne en site propre ne relie Marseille à Aix , Aubagne, ou à son aéroport ?

Des pistes cyclables, mal conçues : pas de plan d'ensemble, pas de continuité, aucun fléchage spécifique.

Les projets de transports en commun en site propre annoncés à coup de cent milliards d'euros mettront dix ou plus à voir le jour, encore faut-il que ces projets soient conçus pour les quartiers qui en ont besoin, et pas pour desservir la plage des Catalans, et que la Métropole ait les moyens financiers de ses ambitions !

Compte-tenu de son extrême indigence en termes de réseau de transports en mode doux, la Métropole doit négocier un agenda plus étendu, pour mettre en place cette ZFE m, en cohérence avec le développement des nouvelles lignes de métro, tram, pistes cyclables.

Et offrir ainsi à tous les marseillais des solutions alternatives à la voiture.

C'est aussi une Ville où la pauvreté est criante, avec des arrondissements extrêmement pauvres.

Près de 60% de la population ne paie pas d'impôts sur le revenu, et dans l'hypercentre et les arrondissements les plus pauvres, le pourcentage est plutôt de l'ordre de 80 à 90% !

Obliger les familles les plus pauvres, et aussi très souvent les étudiants, à changer de véhicule est totalement injuste et dénote de la part des pouvoirs publics, soit un mépris pour ces familles et ces jeunes, soit une méconnaissance totale de leur situation : Elles n'arrivent pas à se loger correctement, souvent dans des appartements trop petits, surpeuplés : Comment vont faire les familles qui ont besoin d'un véhicule pour aller travailler, pour acheter un véhicule récent, avec les aides insuffisantes qui sont proposées ?

Une solution, c'est d'accorder à ces familles et ces jeunes, une dérogation triennale, comme celle accordée par l'article 5 du projet d'arrêté, aux véhicules de mise en fourrière, aux camions citernes, aux véhicules et engins de chantier, aux véhicules des marchands ambulants.

Accompagner cette mesure d'un PGE (prêt garanti par l'État), adapté à leurs situations financières : avec de faibles mensualités.

Ensuite, je relève un oubli majeur et des inexactitudes concernant la pollution de l'air, dans la synthèse de l'étude premier paragraphe:

Aucune mention de la pollution de l'air due au chauffage: Or cette pollution est en moyenne le tiers de la pollution, tous facteurs confondus, et notamment sur les particules fines: PM 1: 68%, PM 2,5: 53%, PM 10: 31%

La part de la pollution de l'air apportée par les transports maritimes est aussi importante que l'ensemble du trafic routier, avec un pic très important dans les quartiers du littoral nord.

En 2017, les 57 bateaux de croisières en escale à Marseille ont produit 4 fois plus de SO₂ (dioxyde de soufre) que l'ensemble du trafic routier.

Pièce(s) jointes(s) :

Page 391 / 605.

Document : 230222-Marseille-Pollution-Maritime.pdf, page 1 sur 1

Marseille: La pollution des bateaux dépasse désormais celle des voitures, quelles conséquences pour la santé?

POLLUTION Selon AtmoSud, la pollution en dioxydes d'azote d'origine maritime est désormais plus importante que celle d'origine routière dans la métropole d'Aix-Marseille

Adrien Max

- [Twitter](#)

Publié le 04/06/19 à 13h52 — Mis à jour le 04/06/19 à 13h52

La pollution en dioxydes d'azote par les bateaux est désormais plus importante que celle du trafic routier. — ANNE-CHRISTINE POUJOLAT / AFP

- Selon AtmoSud, les émissions de dioxydes d'azote d'origine maritime ont dépassé pour la première fois en 2018 dans la métropole d'Aix-Marseille celle d'origine routière.
- En plus du dioxyde d'azote, les bateaux émettent du soufre et des particules fines, qui peuvent avoir des conséquences à court et long terme sur la santé.
- Le député des quartiers nord Saïd Ahamada (LREM), milite pour la création d'une ECA, une zone de faibles émissions.

D'immenses fumées noires, une sorte de voile brun à l'horizon et des bronches qui piquent. Comme la sensation de vivre dans un immense nuage de [pollution à Marseille](#). Une sensation bien réelle lorsque l'on apprend de la part d'AtmoSud, chargé d'étudier la qualité de l'air en Paca, qu'en 2018, les émissions des NOx (dioxydes d'azote) d'origine [maritimes](#) dans la métropole marseillaise ont pour la première fois été plus importantes que les rejets routiers.

La ville de Marseille est-elle donc parvenue à créer davantage de pollution avec les bateaux qu'avec les voitures, qui était déjà problématique ? « Ce constat s'explique d'une part par la diminution des émissions des voitures, dû à la baisse du trafic routier et à l'amélioration des technologies, et d'autre part par l'augmentation du trafic maritime », détaille AtmoSud.

Conséquences à court et long terme

Ce dioxyde d'azote n'est en réalité qu'une partie du cocktail de polluants émis par les bateaux, que ce soit les navires de croisière, comme ceux de transport de marchandises. Il faut y ajouter les émissions de particules fines, ainsi que celle de soufre. Conséquences, les populations suffoquent. « Oui des gens sont malades, confirme Wilfrid Robion, président de Cap au Nord, une association pour la défense de la qualité de vie dans les quartiers nord. Des anciens de l'association sont morts d'un cancer des poumons alors qu'ils ne fumaient pas. Mais c'est toujours très compliqué de corréler ces maladies à la pollution. »

« Les pollutions s'ajoutent les unes aux autres. Certaines auront des conséquences à court terme, et d'autres à long terme. Les pollutions gazeuses vont avoir des conséquences à court terme avec l'apparition de maladies respiratoires. Pour les particules fines, elles peuvent avoir des conséquences sur la formation des poumons chez le bébé. Sur la métropole, les sources de pollution se multiplient entre le port, la voiture, le bassin de Fos, c'est très problématique », indique Pascal Chanez, pneumologue à l'AP-HM et enseignant chercheur.

« **Un environnement qui favorise les risques sanitaires** »

L'agence régionale de santé (ARS) a elle-même reconnu « un environnement qui favorise les risques sanitaires ». Un environnement qui ne devrait pas bénéficier d'une baisse du trafic maritime, comme l'explique le port de Marseille. « L'objectif du port est de développer l'ensemble des filières, du conteneur, des vracs, ou encore les passagers, ferries et croisières », indique-t-on. Actuellement autour d'1.5 millions de passagers, l'objectif est d'atteindre 2 millions l'année prochaine

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 392 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@536 - Joël - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 18:53:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en œuvre et alternatives Zfe-m Marseille

Contribution :

La mise en place de la Zfe-m Marseille est une bonne idée sur le plan écologique. Son implantation résulte d'un périmètre simple à identifier par les rues mais pas très cohérente avec la circulation routière qui est très intense sur d'autres parties de la ville non concernées. Sa mise en place est guidée par des enjeux environnementaux louables mais le décalage entre les alternatives (trams, métro...) qui n'entreront pas en fonctionnement avant 2025 pose question. Quand est-il des propriétaires de vieux véhicules comme moi qui n'ont pas la possibilité d'acheter une voiture propre? Les aides de l'état et des collectivités ont été bien venues mais pas toujours suffisantes et attribuables à tout le monde. On risque d'avoir une accumulation de vieux véhicules à la périphérie de la Zfe-m pour un effet limité. Dans ce cas là, décalons l'entrée en vigueur de la mesure, les véhicules de plus en plus propres se développent de toute façon, et laissons le temps aux alternatives de se mettre en place.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@537 - Eli - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 19:06:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone faible emission

Contribution :

En l'état, dans mon quartier la Belle de Mai, la réforme me semble mettre la charrue avant les bœufs, il faudrait en priorité revoir le système des bus 49 et 56. J'ai interpellé deux fois la rtm sur la question sans changement. Plus aucun des deux n'a son terminus véritablement à la Belle de Mai, le 56 qui devrait faire une pause et être fiable, ne fait bien souvent que passer tellement les rotations sont intenses pour les chauffeurs, rarement le terminus est marqué, alors qu'avec le 52 la ligne était plus stable mais comme toujours les bus sont pensés pour satisfaire les gens qui prennent un TGV de la Friche. Je travaille à 8h en ville, les deux bus 49 et 56 passent à la minute près à la même heure vers 7h21 et 38 ce qui est trop tard pour être à l'heure, quand on a la côte de la rue Bénédict à monter parce qu'on raté les deux bus dans la même minute, les enfants râlent et on finit par prendre la voiture... donc il faut davantage de bus, à des heures mieux pensées, dans tous les centres villes Edimbourg, Stockholm, Paris de mémoire, je n'ai jamais attendu plus de 10m un bus, sans parler des horaires du soir... deuxième point, comme toujours les jeunes et les plus modestes vont être les premiers touchés, (car même avec quelque aide, quand on peut pas, on peut pas) et vont de fait

Page 393 / 605.

rejoindre les contrevenants contre leur gré et prendront le risque de rouler avec leur voiture critère 4, ou mille de sorte que sans une certaine souplesse, des aides et une amélioration massive et spectaculaire des bus et la gratuité des transports comme à Montpellier qui y pense fortement, cette mesure satisfera sans doute la rue consolat mais surtout les constructeurs de voiture électrique dont on connaît par ailleurs la pollution des batteries, J'ajoute que le vélo même électrique n'est pas pratique pour les familles nombreuses et le danger pour les usagers des transports peu polluants type trottinette vélo perdurera puisque les zones ne seront pas piétonnes. Donc des aides, un accompagnement style bureau de campagne implanté sur le quartier, des bus, un tram avant 2030 permettraient à la belle de mai de rester multiculturelle, sans que ses habitants les plus modestes ne partent faire leur course au merlan la boule au ventre en croisant les doigts dès qu'ils passeront la ligne fatidique comme les braconniers allaient il fut un temps vérifier leur piège pour manger un peu de gibier du temps des privilèges. Merci de m'avoir lu. Bien à vous. Cordialement. Eli

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@538 - UniVDL - Paris

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 19:29:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution d'UniVDL - Syndicat professionnel des constructeurs de véhicules de loisirs (camping-cars, vans, ...).

Contribution :

Contribution d'UniVDL - Syndicat professionnel des constructeurs de véhicules de loisirs (camping-cars, vans, fourgons aménagés, caravanes, remorques, ...).

La situation spécifique des camping-cars justifie une adaptation réglementaire de la ZFE.

Le camping-car est une forme de tourisme en plein essor. Plébiscitée par plus d'un million de Français, elle attire un nombre croissant de voyageurs recherchant liberté et sécurité. La France est la première destination des camping-caristes européens et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se place au cinquième rang des régions françaises préférées des voyageurs.

Le camping-car est spécifique à bien des égards (usage, kilométrage, durée de vie, motorisation). Ces spécificités justifient une adaptation réglementaire de la ZFE afin de permettre aux camping-cars d'y circuler, au risque de causer une atteinte disproportionnée à la liberté de circulation des camping-caristes.

1. Les camping-cars ne sont pas utilisés pour les trajets quotidiens ciblés par la ZFE.

Les camping-cars sont des véhicules relevant de la classification VASP (Véhicules Automoteurs Spécialisés), qui regroupe notamment les ambulances, les food-trucks, les corbillards, Cette catégorie, définie par le code de la route, correspond aux véhicules dont l'usage ne se limite pas au transport de personnes ou de marchandises. Ils ont une fonction sanitaire, économique, touristique,

En l'occurrence, les camping-cars sont destinés à un usage exclusif d'habitation touristique et de loisir. Les camping-cars ne sont pas utilisés pour effectuer des trajets réguliers au sein des métropoles (ex. domicile/travail, livraison). Ils ne participent d'ailleurs aucunement à « l'autosolisme » ciblé par la ZFE. Ils sont utilisés à 97% par des couples et à 53% par des couples avec leurs petits-enfants.

A ce titre, les camping-cars ne doivent pas être concernés par les interdictions de circulation de la ZFE destinées à réguler les émissions polluantes dues au transport terrestre de personnes ou de marchandises.

2. L'impact des camping-cars sur la pollution au sein de la ZFE est très faible

A. Les camping-cars sont très peu nombreux. Le nombre de camping-cars présents sur le territoire français représente 1% du total des immatriculations annuelles, soit 560 000 camping-cars en circulation. 11 213 camping-cars sont immatriculés dans le département des Bouches-du-Rhône ; 27 365 dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

B. Les camping-cars parcourent très peu de kilomètres au sein du périmètre de la ZFE et, en général, au sein des agglomérations. Ils parcourent en moyenne 8 629 km par an, soit environ 30% de moins qu'un véhicule particulier, et leur kilométrage est concentré dans le temps (10 à 11 semaines par an en moyenne) et dans l'espace (déplacements moyens de 283 km en séjour court et 623 km en séjour long). Les kilomètres parcourus par des camping-cars au sein de la ZFE relèvent essentiellement de trajets inévitables, peu fréquents et de courte distance : chargement/déchargement des véhicules pour les résidents possédant un camping-car, accès aux campings et aires de stationnement pour les visiteurs, accès aux garages où se trouvent leur camping-car, hors de leur lieu de résidence, etc.

Très peu nombreux et circulant très peu au sein de la ZFE, les camping-cars ont un impact particulièrement faible sur la pollution atmosphérique de la métropole. Une interdiction de circulation créerait une atteinte disproportionnée à la liberté de circulation au regard de son effet incertain voire nul sur la pollution.

3. La durée de vie d'un camping-car est incompatible avec toute stratégie de renouvellement

La très longue durée de vie du camping-car, plus de vingt ans, ne peut se comprendre qu'au regard de sa fonction d'habitation. Le camping-car s'inscrit dans le temps long, à la différence d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire qui s'inscrit dans le temps court. Il s'agit d'un bien cher, à partir de 40 000€ pour les vans ou fourgons aménagés et 60 000€ pour les camping-cars traditionnels, amortis par les acheteurs sur de longues périodes.

La stratégie de renouvellement du parc ne peut s'appliquer aux camping-cars, conçus et entretenus pour durer de nombreuses années, à l'opposé des voitures particulières ou des VUL.

4. L'absence d'alternative à la motorisation diesel empêche les camping-cars de bénéficier d'une vignette Crit'air 1 ou 0.

Les camping-cars sont fabriqués à partir de châssis disponibles auprès des constructeurs automobiles, sur lesquels sont installés des équipements et aménagements spécifiques. A ce jour, il n'existe aucune alternative à la motorisation diesel pour les camping-cars. Cette situation, commune à un grand nombre de VASP (ex. transports de fonds, corbillards...), est liée au poids des aménagements nécessaires à l'usage de ces véhicules. Inéligibles à l'obtention d'une vignette Crit'Air 1 ou Crit'Air 0, les camping-cars – y compris les plus récents – auraient vocation à être exclus à terme du périmètre de la ZFE sans dérogation spécifique.

L'application stricte des politiques de bannissement des diesels des centre-ville ne peuvent s'appliquer aux camping-cars, qui ne disposent d'aucune alternative. Dans le cas contraire, il s'agirait à terme d'une interdiction totale de circulation pour ces véhicules.

5. Il n'existe pas de report modal possible.

Par sa nature même, le camping-car est un bien spécifique, à la fois véhicule et mode d'hébergement. Il n'est utilisé que pour un usage, celui du véhicule de loisir.

Aucun autre bien ou service ne peut le remplacer pour cet usage.

Il n'existe aucune alternative permettant un report modal, à l'instar des transports en commun ou du vélo vis-à-vis des véhicules de transport de personnes.

L'interdiction de circulation des camping-cars conduirait à la suppression totale d'un usage sans offrir aucune alternative.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : ZFE_Marseille_consultation publique _UniVDL_24.02.22.pdf, page 1 sur 5



Le 24 février 2022

Mise en place de la ZFE de Marseille

Contribution d'UniVDL

UniVDL est le syndicat professionnel des constructeurs de véhicules de loisirs (camping-cars, vans, fourgons aménagés, caravanes, remorques, ...).

La situation spécifique des camping-cars justifie une adaptation réglementaire de la ZFE

Le camping-car est une forme de tourisme en plein essor. Plébiscitée par plus d'un million de Français, elle attire un nombre croissant de voyageurs recherchant liberté et sécurité. La France est la première destination des camping caristes européens et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se place au cinquième rang des régions françaises préférées des voyageurs.

Le territoire de la Métropole de Aix-Marseille-Provence est concerné par plusieurs types de camping-caristes :

- Les camping-caristes qui habitent au sein de la ZFE ;
- Les camping-caristes qui habitent en périphérie de la ZFE ;
- Les camping-caristes qui font du tourisme au sein de la ZFE ;
- Les camping-caristes qui traversent la ZFE.

Le syndicat professionnel des véhicules de loisirs, UniVDL, est particulièrement attentif à la mise en œuvre de la zone à faibles émissions au sein de la Métropole de Aix-Marseille-Provence.

Le camping-car est spécifique à bien des égards : usage, de kilométrage, de durée de vie, de motorisation :

- (1) Les camping-cars ne sont pas utilisés pour les trajets quotidiens ciblés par la ZFE ;
- (2) L'impact des camping-cars sur la pollution au sein de la ZFE est très faible ;
- (3) La durée de vie d'un camping-car est incompatible avec toute stratégie de renouvellement ;
- (4) L'absence d'alternative au camping-car empêche tout report modal.

Ces spécificités justifient une adaptation réglementaire de la ZFE afin de permettre aux camping-cars d'y circuler, au risque de causer une atteinte disproportionnée à la liberté de circulation des camping-caristes.

1/5

Document : ZFE_Marseille_consultation publique _UniVDL_24.02.22.pdf, page 2 sur 5

Caractéristiques des camping-cars justifiant une dérogation aux règles communes de la ZFE

1. Les camping-cars ne sont pas utilisés pour les trajets quotidiens ciblés par la ZFE

L'objectif de la ZFE est de limiter la pollution atmosphérique issue du transport terrestre (transport de personnes, de marchandises, ...).

Or les camping-cars sont des véhicules relevant de la classification VASP (Véhicules Automoteurs Spécialisés), qui regroupe notamment les ambulances, les food-trucks, les corbillards, Cette catégorie, définie par le code de la route, correspond aux véhicules dont l'usage ne se limite pas au transport de personnes ou de marchandises : fonction sanitaire, économique, touristique,

En l'occurrence, les camping-cars sont destinés à un usage exclusif d'habitation touristique et de loisir.

- Les camping-cars ne sont pas utilisés pour effectuer des trajets réguliers au sein des métropoles (ex. domicile/travail, livraison...). Ils constituent des moyens de déplacement pour la pratique sportive en pleine nature (randonnée, VTT...) et le suivi de grands événements (festivals, concerts, Tour de France...).
- Les camping-cars ne participent aucunement à « l'autosolisme » ciblé par la ZFE. Ils sont utilisés à 97% par des couples et à 53% par des couples avec leurs petits-enfants.

Ils ne doivent pas être confondus avec les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires ou les poids-lourds, notamment, dont l'unique fonction est le transport.

Les habitants de la métropole ne se rendent pas au travail en camping-car ; les livraisons par les professionnels ne s'effectuent pas en camping-car dans la métropole.

A ce titre, les camping-cars ne doivent pas être concernés par les interdictions de circulation de la ZFE destinées à réguler les émissions polluantes dues au transport terrestre de personnes ou de marchandises.

2. L'impact des camping-cars sur la pollution au sein de la ZFE est très faible

- Les camping-cars sont très peu nombreux au sein de la ZFE

Le nombre de camping-cars présents sur le territoire français est faible en volume : 1% du total des immatriculations annuelles, 560 000 camping-cars en circulation.

Nombre de camping-cars par vignette Crit'air et par zone géographique

Crit'air	NC	5	4	3	2	1*	0*
Bouches-du-Rhône	2 717	712	1 583	1 931	4 270	0	0
Bouches-du-Rhône et départements limitrophes (Var et Vaucluse)	6 363	1 670	3 982	4 736	10 614	0	0
France entière	112 376	36 054	91 665	197 400	240 377	0	0

* Nota : à l'instar de nombreux VASP, les camping-cars sont exclusivement dotés de moteurs diesel. Il n'existe de ce fait aucune camping-car Crit'Air 1 ou 0.

Bien qu'UniVDL ne dispose pas de chiffres exacts quant au nombre de camping-cars circulant au sein de la ZFE, leur nombre est, de fait, très faible par rapport au nombre de véhicules particuliers en circulation.

▪ Les camping-cars parcourent très peu de kilomètres au sein de la ZFE

Les camping-cars sont peu utilisés, notamment en agglomération :

- ils parcourent en moyenne 8 629 km par an, soit environ 30% de moins qu'un véhicule particulier,
- leur kilométrage est concentré :
 - * dans le temps : 10 à 11 semaines par an en moyenne,
 - * dans l'espace : déplacements moyens de 283 km en séjour court et 623 km en séjour long.

De ce fait, les trajets des camping-caristes sont essentiellement réalisés en-dehors des métropoles – notamment pour se rendre sur leur lieu de séjour dans le cadre de week-ends ou de vacances.

Les kilomètres parcourus par des camping-cars au sein de la ZFE relèvent essentiellement de trajets inévitables, peu fréquents et de courte distance :

- chargement/déchargement des véhicules pour les résidents possédant un camping-car,
- accès aux campings et aires de stationnement pour les visiteurs,
- accès aux garages où se trouvent leur camping-car, hors de leur lieu de résidence,
- etc.

Typologie des trajets réalisés en camping-car au sein d'une métropole

Type de CC	Type de trajet	Fréquence	Kilométrage estimé
Habitant de la métropole	Chargement / déchargement	1 à 4 fois par an	< 100 km annuels
Habitant (périphérie de la métropole)	Traversée	1 à 4 fois par an	< 100 km annuels
Touriste visitant la métropole	Accès aux campings et aires de stationnement	1 fois par an	< 50 km annuels
Touriste traversant la métropole	Traversée seule ou arrêt ponctuel pour visite touristique	1 à 2 fois par an	< 50 km annuels

3/5

Très peu nombreux et circulant très peu au sein de la ZFE, les camping-cars ont un impact particulièrement faible sur la pollution atmosphérique de la métropole.

Une interdiction de circulation créerait une atteinte disproportionnée à la liberté de circulation au regard de son effet incertain voire nul sur la pollution.

3. La durée de vie d'un camping-car est incompatible avec toute stratégie de renouvellement

La très longue durée de vie du camping-car, plus de vingt ans, ne peut se comprendre qu'au regard de sa fonction d'habitation. Le camping-car s'inscrit dans le temps long, à la différence d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire qui s'inscrit dans le temps court.

- Il s'agit d'un bien cher, à partir de 40 000€ pour les vans ou fourgons aménagés et 60 000€ pour les camping-cars traditionnels, amortis par les acheteurs sur de longues périodes ;
Nota : il constitue généralement le second investissement du foyer, le premier étant la résidence principale.
- Le camping-car fait l'objet d'un entretien régulier de la part de ses propriétaires, généralement un couple de retraités ou pré-retraités, soigneux et très attachés à leur véhicule ;
- Le camping-car est doté de nombreux équipements (lits, placards, cuisine, douche, ...) dont la durée de vie est très longue, d'autant qu'ils ne sont utilisés que 10-11 semaines par an ;
- Le kilométrage annuel est faible, avec une moyenne de 8 629 km par an (cf. point 2).

La stratégie de renouvellement du parc ne peut s'appliquer aux camping-cars, conçus et entretenus pour durer de nombreuses années, à l'opposé des voitures particulières ou des VUL.

Il serait incompréhensible, de ce fait, de soumettre les camping-cars à ce type de réglementation.

4. Il n'existe pas d'alternative, à ce jour, à la motorisation diesel des camping-cars

Les camping-cars sont fabriqués à partir de châssis disponibles auprès des constructeurs automobiles (Fiat, Ford...), sur lesquels sont installés des équipements et aménagements spécifiques.

A ce jour, il n'existe aucune alternative à la motorisation diesel pour les camping-cars. Cette situation, commune à un grand nombre de VASP (ex. transports de fonds, corbillards...) est liée au poids des aménagements nécessaires à l'usage de ces véhicules.

Inéligibles à l'obtention d'une vignette Crit'Air 1 ou Crit'Air 0, les camping-cars – y compris les plus récents – auraient vocation à être exclus à terme du périmètre de la ZFE sans dérogation spécifique.

4/5

Document : ZFE_Marseille_consultation publique _UniVDL_24.02.22.pdf, page 5 sur 5

Or le camping-car est un bien dont le cycle d'achat est long et repose en grande partie sur la revente du précédent véhicule. Il exige de ce fait une bonne visibilité dans le temps pour les acheteurs.

La perspective du bannissement total des camping-cars des centres-villes inquiète déjà l'ensemble de l'écosystème, notamment par voie de presse. Il est essentiel d'indiquer dès à présent que les camping-cars ne seront pas interdits de circulation à terme.

L'application stricte des politiques de bannissement des diesels des centres-villes ne peuvent s'appliquer aux camping-cars, qui ne disposent d'aucune alternative.

Dans le cas contraire, il s'agirait à terme d'une interdiction totale de circulation pour ces véhicules.

5. L'absence d'alternative au camping-car empêche tout report modal

Par sa nature même, le camping-car est un bien spécifique, à la fois véhicule et mode d'hébergement. Il n'est utilisé que pour un usage, celui du véhicule de loisir.

Aucun autre bien ou service ne peut le remplacer pour cet usage.

Il n'existe aucune alternative permettant un report modal, à l'instar des transports en commun ou du vélo vis-à-vis des véhicules de transport de personnes.

L'interdiction de circulation des camping-cars conduirait à la suppression totale d'un usage sans offrir aucune alternative.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@539 - Frederique - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 20:11:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Limites extérieures ZFE

Contribution :

Est-il prévu quelque chose pour éviter que les rues limites de la zone ne soient transformées en parking sauvage de véhicules polluants ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@540 - helene - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 21:15:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : velo à Marseille

Contribution :

Plus de pistes cyclales, plus de sécurité, moins de voiture et de pollution

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@541 - Richard - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 21:23:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : transport en commun Marseille

Contribution :

Remise à plat complète du réseau RTM. Il est obsolète, ne prend pas en compte les besoins des usagers, de l'agrandissement de la ville et sa métamorphose urbanistique
Page 402 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@542 - helene - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 21:25:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :transport en commun

Contribution :

Remise à plat complète du réseau RTM. Il est obsolète, ne prend pas en compte les besoins des usagers, de l'agrandissement de la ville et sa métamorphose urbanistique

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@543 - Silvia - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 22:09:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Transports en commun

Contribution :

Sans transports en commun dignes de ce nom et de la 2e ville de France, cette zone n'aura strictement aucun effet car les voiture s'agglutineront à sa périphérie. Commencez par développer les mobilités douces, ensuite nous pourrons parler de réduction des émissions.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@544 - Lauriane - Marseille

Date de dépôt : Le 24/02/2022 à 22:52:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CONTRE

Contribution :

Conductrice d'un véhicule de crit'air 5 + habitant en ZFE

Je ne roule jamais dans le centre-ville. Je privilégie les transports en commun. J'ai la chance d'avoir une ligne de tramway à proximité. Donc je participe au désengorgement du trafic dans le centre-ville.

Ma voiture me sert pour mes déplacements de mon garage en ZFE vers les extérieurs de Marseille, qu'ils soient personnels ou professionnels. Je n'ai pas besoin d'énumérer les motifs des mes déplacements à l'extérieur de la ville. J'estime avoir le droit d'avoir une voiture pour circuler en dehors de Marseille.

Je ne veux pas changer de voiture. Ma voiture fonctionne, et paradoxalement je dois m'en débarrasser ? La meilleure des écologies en mon sens est

celle du durable.

Se débarrasser de voitures (en fonctionnement) en France, pour saturer les casses automobiles, puis envoyer nos déchets à l'étranger, tout en continuant à fabriquer des voitures à l'autre bout du monde, sauvera la planète.

J'ai du mal à le croire.

C'est une mesure faussement fondée, injuste et inégalitaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@545 - Francois - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 07:25:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE Marseille

Contribution :

Je suis très favorable au déploiement de la ZFE. Dommage que le périmètre soit limité par l'intérieur des boulevards, l'extérieur aurait eu un impact beaucoup plus fort. Je doute que la qualité de l'air s'améliore sur ces axes alors que leurs habitants sont sans aucun doute exposés à des émissions qui dépassent les seuils.

La réduction du nombre de places de stationnement voiture en centre ville serait également une mesure efficace pour décourager les automobilistes de se rendre dans le centre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@546 - Julie - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 09:48:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : zfe 3eme arrondissement Marseille

Contribution :

Habitante du 3eme arrondissement, j'apprends par les réseaux sociaux que Marseille envisage de créer une zone à faibles émissions. Une bonne chose. Cependant dans ce quartier mal desservi par les transports en commun, comment ne pas avoir besoin de sa voiture. Je travaille toujours en déplacements, et des choses à charger-décharger. Il faudrait avec la zfe que je change de véhicule ? D'ici septembre de cette année ??? Racheter une camionnette en 2022 n'était pas au programme !

Encore bravo à la ville de Marseille, qui a de bonnes idées, mais qui une fois de plus ne se préoccupe ni de communiquer avec ses citoyens, ni de trouver des solutions adaptées !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 405 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Envoi CE : Non

@547 - Sophie - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 10:06:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :développement de l'autopartage

Contribution :

Dans le quartier de la Belle de Mai, l'ouverture du club de vacances a permis le développement de la ligne 49 (desserte des lieux touristiques) et la création de la ligne 52 (gare Saint-Charles). Nous habitons ce quartier et sommes satisfaits de la desserte en transports en commun. Le seul point négatif : nous ne possédons plus de voiture et sommes abonnés au réseau d'autopartage CITIZ Provence. Le réseau CITIZ Provence dispose de 70 véhicules répartis dans Marseille, sauf à la Belle de Mai. Il faut compter 20 minutes de marche pour atteindre les véhicules disponibles dans le quartier des Cinq Avenues, donc plutôt décourageant. Des véhicules Autopartage sont nécessaires dans ce quartier.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@548 - Fabienne - Marseille

Organisme : CIQ Vallon des Auffes

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 11:24:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CALENDRIER DE MISE ENOEUVRE

Contribution :

Principe OK

Je propose que le calendrier de mise en oeuvre soit fixé en fonction de l'évolution des transports en commun sur la Ville de Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@549 - Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 11:38:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CALENDRIER ET PLAGES HORAIRES

Contribution :

Je trouve que la proposition est trop agressive par rapport à ce qui se passe dans d'autres villes comme Paris par exemple (<https://www.paris.fr/pages/la-zone-a-faibles-emissions-zfe-pour-lutter-contre-la-pollution-de-l-air-16799>). A Paris, la ZFE a été initiée en 2015 et les mesures d'interdiction pour les véhicules CRIT'AIR 4 et 5 ont commencé en 2021. De plus les véhicules CRIT'AIR 4 et 5 ne sont interdits que de 8h à 20h en semaine.

Je propose de décaler la mise en place des premières restrictions d'un an, sans changer le planning pour les suivantes: interdiction des CRIT'AIR 4 et 5 en 2023, puis CRIT'AIR 3 en 2024.

Je propose également que la circulation soit interdite comme à Paris, entre 8h et 20h et uniquement en semaine.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@550 - Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 12:01:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :LIMITER L'INTERDICTION DE 8H A 20H EN SEMAINE UNIQUEMENT

Contribution :

Je suis favorable à la mise en place de la ZFE mais je trouve la proposition trop agressive par rapport à d'autres villes comme Paris et trop contraignante pour les marseillais compte tenu de l'offre limitée en transports en commun : passé 20h, il est pratiquement impossible de se déplacer en bus dans Marseille.

A Paris la ZFE a été initiée en 2015 et les interdictions pour les véhicules CRIT'AIR 4 et 5 a été mise en place en Juin 2021 ; les parisiens ont eu 6 ans pour se préparer, à Marseille nous n'auront que 6 mois ! De même à Paris, les véhicules CRIT'AIR 4 et 5 sont interdits uniquement en semaine de 8h à 20h (<https://www.paris.fr/pages/la-zone-a-faibles-emissions-zfe-pour-lutter-contre-la-pollution-de-l-air-16799>).

Je propose de décaler les premières restrictions d'un an, en conservant le planning pour les autres étapes.

Je propose également que les interdictions soient comme à Paris, de 8h à 20h du Lundi au Vendredi (sauf jours fériés).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@551 - Arnaud - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 12:20:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Interrogations sur la ZFE-M

Contribution :

Personne n'est heureux de vivre dans un air vicié, et c'est le cas dans le centre de Marseille, donc sur le fond rien à dire concernant la mise en place d'une ZFE-M.

Le problème vient du délai de mise en œuvre et de l'absence de prise en compte de la situation économique des populations de la zone concernée qui sont doublement pénalisées : elles habitent la zone la plus polluée et sont les seules à être dans l'obligation de racheter un véhicule "propre". Habitant le 1er arrondissement, je perds en septembre 2022 le scooter avec lequel je me déplace en ville (j'utilise aussi le réseau RTM mais il n'est pas toujours adapté à mes besoins) et en septembre 2023 la moto qui me sert à quitter la ville, pour mieux respirer justement. Véhicules entretenus et qui fonctionnent très bien. Je circule aussi à vélo malgré un réseau de voies cyclables sécurisées indigent.

Il n'y a je crois aucune aide spécifique de la métropole pour l'achat de 2 roues "propres" hors vélos à assistance électrique. De toute façon je ne vois pas bien où je pourrai recharger un 2 roues électrique, il n'y a pas de prises dans les rues ! Je vais donc me retrouver bientôt sans moyen de locomotion car je ne peux, ni ne veux, investir dans un nouveau véhicule. D'autant plus qu'avec "Ambition centre ville" la métropole et la mairie viennent de me racketter 6000 euros pour un ravalement, au demeurant un modèle d'écologie, avec les solvants qui se déversent sans filtre dans les égouts.

Page 408 / 605.

Vous ne pensez pas que cela commence à faire beaucoup pour les habitants du centre qui ne sont pas réputés être les plus riches de l'agglomération (d'ailleurs félicitations pour avoir englobé la Belle de Mai dans le ZFE, un des quartiers les plus pauvres d'Europe) ? En parlant de riches, les navires de la compagnie du Ponant stationnés à la Joliette sont crit'air 1 ? Et Les ferry pour la Corse et le Maghreb ? Vous avez bien pris soin de ne pas mettre le port et ses passerelles d'accès dans la zone interdite, comme ça en haute saison aucun problème, les véhicules polluants pourront tranquillement attendre d'embarquer, moteur allumé sinon y'a pas la clim. Sans doute la pollution engendrée ne dépasse pas les limites du port, depuis le nuage de Tchernobyl tout est possible. Quant aux bateaux usines à touristes de l'Estaque et leurs panaches de fumées ...

En tant que contribuable je vais financer la mise en place de la ZFE, sans bénéficier d'aucune aide en retour, juste le droit de devenir piéton en respirant un air dont je crains qu'il ne soit pas de meilleure qualité. Je suis d'autant plus amer que je doute de la capacité de la métropole à faire respecter l'interdiction d'accès du centre ville aux véhicules polluants en transit, il suffit de voir avec quelle maestria elle gère l'enlèvement des ordures. Mais pour ma part, habitant la zone concernée, je n'échapperai pas aux verbalisations si l'idée me venait de continuer à circuler avec mes 2 futurs ex véhicules.

Bref, un profond sentiment d'injustice accompagne votre grand plan qui, sous couvert de santé publique, ressemble à une gigantesque opération de gentrification du centre-ville.

Ville que désormais j'envisage de quitter au plus vite.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@552 - BEATRICE

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 12:43:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Transports en commun

Contribution :

- Page 7 / 8 Le Plan de Mobilité Métropolitain approuvé le 16 décembre 2021 en conseil de la Métropole fait apparaître un besoin de financement à hauteur de 3,5 milliards d'euros d'ici 2025 et de plus de 10 milliards d'euros à l'horizon 2035. Pour atteindre les objectifs de report modal, de réduction des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre, un investissement du budget Page 409 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

annexe des Transports compris entre 350 et 400 millions d'euros par an se confirme comme indispensable. La Métropole entend souligner l'implication de l'Etat dans le financement des projets structurants de transports collectifs. Ainsi, un amendement à la loi de finances 2022 prévoit de débloquer un milliard d'euros pour les transports métropolitains du quotidien dans le cadre du Plan « Marseille en Grand », dont 256 millions sous la forme d'une subvention publique et le solde sous forme d'avance remboursable.

Nous demandons le développement des transports en commun, c'est une urgence absolue à Marseille. Prolongation des lignes de métro pour desservir les quartiers Nord et Est de la ville, augmentation des rotations des lignes de bus et création de nouvelles lignes, couloirs de circulation réservés aux bus, nous demandons que les budgets cités dans le rapport soient affectés prioritairement aux transports en commun, pour tous, dans tous les quartiers. C'est une urgence de santé publique, une des mesures essentielles pour diminuer le taux de particules fines qui empoisonnent notre air à Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@553 - CATHERINE - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 13:51:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet de ZFE pour lequel je suis contre

Contribution :

personnellement habitant le 7ème arrondissement à Marseille, donc en plein dans la zone, je suis contre la ZFE. Comment allons nous sortir de chez nous si nous avons une vignette 5, comment peut on obliger les gens à acheter une voiture plus récente, car dans notre arrondissement le 7ème il y a beaucoup de traverses et d'impasses où les transports en communs ne peuvent pas passer. Donc il faut d'abord développer les transports en communs avant toute chose, car actuellement ils ne fonctionnent pas bien du tout et surtout ils ne peuvent pas desservir tout le 7ème, monter dans certaines rues, c'est déjà un problème alors cela va empirer. petite question qui a son importance, où vont se garer les véhicules qui arrivent sur la zone avec une vignette 5 c'est une bonne question, il faut réduire le périmètre de la zone par exemple le choix 3 que dans le centre ville mais problème avec les commerçants déjà qu'il n'y a plus de clients au centre ville, cela ne va pas arranger les choses. c'est vraiment hallucinant car les gens veulent acheter des véhicules électriques qui coûtent très chers et pour moi c'est encore pire que votre pollution, comment ferait vous avec les batteries ? c'est une aberration.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Page 410 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@554 - HELENE - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 13:57:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Hélène Marseille

Contribution :

Je suis totalement pour le contrôle des véhicules pollués et j'entends aussi scooters et motos. Le centre ville est devenu complètement insupportable par la pollution sonore, le bruit des véhicules et motos, la vitesse démentielle de tous ces engins. Il faut absolument déployer tout un arsenal de contrôles. La zone autour de l'Opéra, quartier de la Plaine, rue de Lodi, rue d'Aubagne, cours Lieutaud c'est une valse de petits scooters trafiqués hyper bruyants. J'ai même décidé de ne plus aller dans le centre à cause de ces nuisances... Je circule en vélo depuis 7 ans alors que j'ai 62 ans. Hélas les pistes cyclables sont très pauvres à Marseille, les voitures stationnent dessus, les piétons marchent sur ces zones, et surtout elles manquent terriblement. Il n'y a aucun respect et aucune sanctions policières pour faire respecter le droit des cyclistes. S'il n'y a pas plus de volonté politique de la part d'une mairie soi-disant écologiste de mettre les choses en place et les faire respecter on va regretter d'avoir voté pour le printemps marseillais. D'autre part le contrôle des véhicules pollués et créer de nouvelles zones à contrôle doit s'étendre à d'autres endroits où les embouteillages s'accroissent, notamment la zone pointe rouge Montredon, route des Goudes, et cette circulation démente amène un taux de pollution sonore et olfactive dans tout ce secteur.. Il faut créer de vraies pistes cyclables, pour que les personnes ne prennent plus leur véhicules et engorger l'unique axe avenue madrague de Montredon. Ouverture de files spéciales pour les bus, augmenter drastiquement la fréquence des bus, vraies pistes cyclables pour vélos et trottinettes, navettes bateaux plus fréquentes. Toute cette masse de véhicules pollués et sonores agresse la santé des habitants au quotidien.. Des villes toutes proches comme Aix en Provence ont réussi à organiser des villes pour les piétons, quand il y a une volonté politique on y arrive, hélas on la cherche à Marseille.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@555 - Christophe - Marseille

Organisme : Habitant ET professionnel sur une ZFE

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 15:04:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Développement des moyens de déplacements alternatifs, mais pas que...

Contribution :

Page 411 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

La mise en place des ZFE part d'un constat alarmant pour la santé des citoyens et peut, nous l'espérons réduire les effets nocifs liés aux émissions de carbone. Son action sera cependant renforcée par la même prise en considération et restrictions, liés aux émissions par les bateaux de croisières qui participent largement à la pollution du centre Ville, notamment sur le littoral, mais également jusqu'à la Belle de Mai... Ces restrictions auprès de ces bateaux viendraient peut-être également faciliter la compréhension et l'acceptation des ZFE, des habitants qui seront les 1ers impactés par ces dernières ;

Par la suite, les ZFE doivent aussi être accompagnées par des moyens de déplacements alternatifs et éco-citoyens :

- Parking et réglementation de circulation des vélos et trottinettes électriques sur TOUS les territoires ZFE concernés (et notamment le 3ème...) ;

- Mise en place du réseau auto-partage ELECTRIQUE sur TOUS les territoires ZFE concernés (et notamment le 3ème...) ;

- Faciliter la marche à pied, le déplacement des personnes à mobilité réduite ou encore des poussettes avec :

- . des trottoirs sécurisés, sans trou et élargis sur TOUS les territoires ZFE concernés (et notamment le 3ème...) ;

- . des zones, rues, espaces piétonisés, afin de faciliter et sécuriser les déplacements ;

- Renforcer le réseau de transports en commun sur TOUS les territoires ZFE concernés (et notamment le 3ème...), à travers :

- . la réflexion d'un circuit stratégique et uniforme (par exemple éviter que la Belle de Mai soit un simple lieu de passage entre le centre et l'est sur l'ensemble des lignes, mais comme un espace de vie qui a besoin également de se déplacer vers le Sud ou le Nord Ouest)

- . Accélération du développement du tramway avec de nouvelles lignes et destinations (s'écarter du Métro par exemple) : Notamment une ligne desservant la Belle de Mai ;

- . Mise en place de parkings relais aux entrées de la Ville sur les terminus des lignes principales de transport en commun (métro, tramway, grandes lignes de bus), permettant aux visiteurs de l'extérieur de laisser leurs voitures et prendre les transports en commun. Gratuité du stationnement à l'achat d'un abonnement RTM ou pour prise de tickets RTM.

- . Gratuité ou participation symbolique des abonnements RTM pour les habitants résidant sur une ZFE.

- Aides financières DES collectivités (Etat - Région - Métropole - Ville de Marseille) pour les habitants résidants sur une ZFE pour l'achat d'une voiture éco-citoyenne (ex. électrique)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@556 - Céine - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 15:27:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Pour le 3ème arrondissement :

- Une mise en place d'un calendrier plus adapté ou un réajustement du périmètre d'application, en fonction de l'arrivée du tram et/ou de l'aménagement de parking relais à proximité.
- Le renforcement des lignes de bus diurnes et la création de lignes de bus nocturne plus fréquentes et sécurisées, adaptées aux besoins des travailleurs en horaire décalé (concertation, enquête à mener)
- Des aides financières spécifiques et un accompagnement aux demandes d'aides de l'état existantes (guichet unique).

Ne pénalisez pas les plus précaires!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 413 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@557 - Helene

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 16:03:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Calendrier trop rapide

Contribution :

La majorité de la population n'est pas au courant de la mise en place de ce protocole. Peu de communication de votre part. De plus il n'y a pas de bornes de recharge pour les véhicules électriques. La ZFE va encore créer des inégalités entre les habitants.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@558 - Brice - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 16:56:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE: un projet discriminatoire et mal pensé

Contribution :

1) Le pas annuel d'extension des critères exclus de circulation est trop court pour permettre aux habitants au revenu modeste de changer de véhicule dans des conditions financières acceptables. Le pas doit être de deux ans au minimum.

2) La zone d'exclusion ne doit pas empêcher l'accès aux voies rapides.

3) La zone d'exclusion doit privilégier les rues où circulent le tramway ou le métro.

4) la zone d'exclusion ne doit pas concerner les riverains de la zone.

5) Ne peut être classée en ZFE qu'une zone bien dotée de bornes de recharges, sauf à discriminer les foyers à revenu modeste vivant en immeubles collectifs, soit la majeure partie des marseillais.

6) il ne pourra y avoir de ZFE avant que le métropole de Marseille soit pourvue d'une usine de retraitement des batteries.

Page 414 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

7) il ne pourra y avoir de ZFE sans parkings prévus en limite de ZFE pour les voitures exclus de la zone

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@559 - Patricia

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 17:02:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

contribution de la CAPEB13 en pièces jointes

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution CAPEB13 ZFE Métropole février 2022.pdf, page 1 sur 1



ZFE

Revendications de la CAPEB des Bouches du Rhône - FEVRIER 2022

Si la CAPEB partage la volonté d'améliorer la qualité de l'air, elle considère néanmoins que les conditions de mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) ne sont aujourd'hui pas toutes réunies pour permettre aux entreprises du bâtiment de répondre à toutes leurs exigences, notamment en raison de l'absence actuelle d'offres de véhicules adaptés.

Pour ce faire la CAPEB 13 propose les mesures suivantes :

Concernant l'offre aux professionnels du bâtiment, la CAPEB demande que

- soient implantées en nombre suffisant des bornes de recharge au sein de la métropole (électricité, hydrogène...), avant toute obligation.
- les pouvoirs publics incitent les fabricants à développer rapidement une offre de véhicules (véhicules utilitaires légers (VUL), camionnettes, camions) répondant aux exigences de la nouvelle réglementation, offre économiquement viable et techniquement adaptée.
- soient augmentées la capacité de la charge embarquée et l'autonomie des véhicules et que des informations techniques précises soient faites aux professionnels.
- les ressources de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) soient fléchées vers des actions de recherche et développement en vue de proposer des solutions alternatives au gasoil.
- le plafonnement à 3,5 tonnes pour les véhicules utilitaires légers propres soit porté à 4,5 tonnes pour tenir compte du poids des batteries tout en permettant aux professionnels du bâtiment de conduire ce type de véhicule avec le permis B.

Concernant la mise en application de la réglementation de la ZFE, la CAPEB 13 demande que :

- le calendrier de mise en place de la ZFE soit en phase avec la mise sur le marché de solutions disponibles (véhicules, bornes de recharges...), économiquement viables et techniquement adaptées.
- des guichets uniques de proximité soient mis en place, à destination des professionnels, notamment pour améliorer la lisibilité des aides.
- des dérogations exceptionnelles soient autorisées en cas d'interventions de dépannage.
- des dérogations au maximum de 5 ans soient accordées pour que les entreprises puissent prévoir le changement de leurs véhicules dans leurs plans de financement.

Concernant les aides à destination des professionnels, la CAPEB demande que :

- les aides pour l'achat ou la location de véhicules soient bonifiées lorsque l'entreprise a renouvelé son parc automobile dans les trois dernières années.
- les aides accordées par les métropoles soient également éligibles aux entreprises non résidentes qui interviennent au sein d'une ZFE .

CONFÉDÉRATION DE
L'ARTISANAT ET DES
PETITES ENTREPRISES
DU BÂTIMENT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

7, boulevard Pèbre
13008 Marseille
Tél. 0 491 323 333
contact@capeb13.fr
Siret 782 897 698 00026
APE 9411Z

www.capeb13.fr



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@560 - Patricia

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 17:07:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

contribution U2P 13 en pièces jointes

Pièce(s) jointes(s) :

Document : contributions ZFE U2P fevrier 2022.pdf, page 1 sur 1



Bâtiment



Alimentation et
Hôtellerie restauration



Fabrication et services



Professions libérales



Travaux publics
et paysages

ZFE

Revendications de l'U2P des Bouches du Rhône - FEVRIER 2022

Si l'U2P partage la volonté d'améliorer la qualité de l'air, elle considère néanmoins que les conditions de mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) ne sont aujourd'hui pas toutes réunies pour permettre aux entreprises du bâtiment de répondre à toutes leurs exigences, notamment en raison de l'absence actuelle d'offres de véhicules adaptés.

Pour ce faire l'U2P 13 propose les mesures suivantes :

Concernant l'offre aux professionnels du bâtiment, l'U2P 13 demande que :

- soient implantées en nombre suffisant des bornes de recharge au sein de la métropole (électricité, hydrogène...), avant toute obligation.
- les pouvoirs publics incitent les fabricants à développer rapidement une offre de véhicules (véhicules utilitaires légers (VUL), camionnettes, camions) répondant aux exigences de la nouvelle réglementation, offre économiquement viable et techniquement adaptée.
- soient augmentées la capacité de la charge embarquée et l'autonomie des véhicules et que des informations techniques précises soient faites aux professionnels.
- les ressources de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) soient fléchées vers des actions de recherche et développement en vue de proposer des solutions alternatives au gasoil.
- le plafonnement à 3,5 tonnes pour les véhicules utilitaires légers propres soit porté à 4,5 tonnes pour tenir compte du poids des batteries tout en permettant aux professionnels du bâtiment de conduire ce type de véhicule avec le permis B.

Concernant la mise en application de la réglementation de la ZFE, l'U2P 13 demande que :

- le calendrier de mise en place de la ZFE soit en phase avec la mise sur le marché de solutions disponibles (véhicules, bornes de recharges...), économiquement viables et techniquement adaptées.
- des guichets uniques de proximité soient mis en place, à destination des professionnels, notamment pour améliorer la lisibilité des aides.
- des dérogations exceptionnelles soient autorisées en cas d'interventions de dépannage.
- des dérogations au maximum de 5 ans soient accordées pour que les entreprises puissent prévoir le changement de leurs véhicules dans leurs plans de financement.

Concernant les aides à destination des professionnels, l'U2P 13 demande que :

- les aides pour l'achat ou la location de véhicules soient bonifiées lorsque l'entreprise a renouvelé son parc automobile dans les trois dernières années.
- les aides accordées par les métropoles soient également éligibles aux entreprises non résidentes qui interviennent au sein d'une ZFE .

Union des Entreprises de Proximité des BdR

Maison des Artisans - 7 bd Pèbre - 13008 Marseille - www.u2p-france.fr
TÉL. : 0 491 323 375 - u2p13@u2p-france.fr

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@561 – Jean - Aubagne

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 17:45:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis du Collectif V2V sur ZFE dans Marseille.

Contribution :

Collectif V2V

Contribution à la Consultation sur la mise en place d'une ZFE dans Marseille.

Le Collectif de défense de la Voie de Valdonne qui regroupe des citoyens, des élus et des associations du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, milite depuis le 5 mai 2018, pour la réalisation, d'un réseau ferroviaire cohérent et conséquent sur la totalité de l'ancienne voie SNCF de Valdonne, dont 95% de l'emprise existe encore entre Aubagne et Gardanne.

Il est une évidence que la pollution due aux transports routiers n'est plus supportable Faut-il rappeler que la pollution est responsable de près de 5000 décès par an pour la région PACA ?

La mise en place d'une Zone à Faible Emission permettrait la diminution de la présence de la voiture dans le grand centre urbain de Marseille, mais elle ne peut se réaliser sans la mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement des transports en commun, qui plus est gratuit pour favoriser leurs fréquentations.

Une ZFE, sans augmentation de l'offre de transport en commun, pénaliserait les populations les plus démunies : qui ne peuvent pas financer le renouvellement de leur véhicule personnel nécessaire pour se rendre à leur travail. Pour se passer de voiture, il faut disposer d'un vrai réseau de transport public de desserte fine.

La décision actée par la Métropole et le Gouvernement en décembre 2021, de réaliser le VAL'TRAM d'Aubagne à la Bouilladisse, est une première étape qui doit rapidement être prolongée de nouvelles réalisations de transports en commun, reliant le Pays d'Aubagne et de l'Etoile à Marseille où sera mis en place la ZFE.

Dans ce cadre, notre Collectif V2V demande une évolution rapide du projet VAL'TRAM en « Train Léger » pour continuer sans rupture de charge, d'Aubagne vers Marseille Blancarde et St Charles et à Terme, vers Gardanne et Aix en Provence. Ce qui nécessite de faire évoluer ce mode de transport en RER Métropolitain, avec des rames de plus grande capacité, capable d'emporter son vélo.

Pour l'ensemble du territoire métropolitain, nous demandons la mise en place d'un réseau efficient de transports en commun et de desserte fine, prenant en compte la couverture de l'ensemble du territoire, avec le renforcement en priorité de tous les réseaux ferroviaires (métro, trains, Train-Tram, Tramway) et Maritime, associés à l'augmentation du nombre de parking-relais. Ceci afin de permettre

réellement à tous de venir travailler, se soigner, se former dans Marseille sans être obligé d'utiliser un véhicule personnel.

La Gratuité des transports pour toute la Métropole : Dans tous les territoires où cette mesure « d'accès libre » a été instaurée, on peut constater une augmentation importante de la fréquentation (multipliée par 3 sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), un report de la mobilité individuelle vers une mobilité en transport en commun et donc un poids non négligeable sur la diminution de la pollution.

Le transport en commun est le meilleur moyen pour être une alternative à la voiture individuelle et pour diminuer les particules fines, les rejets de CO2 et la pollution de l'Air.

Porte-Parole du Collectif V2V

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@562 - Alfred - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 17:47:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE: Projet discriminatoire et mal pensé

Contribution :

1 Le pas annuel d'extension des critères d'exclusion de circulation est trop courts pour permettre aux populations à revenus modestes , de changer de véhicules à des conditions financières acceptable.

2 La zone d'exclusion ne doit pas empêcher l'accès aux voies rapides

3 La zone d'exclusion doit privilégier les zones dotées du tramway ou du métro

4 La zone d'exclusion ne doit pas concerner les riverains de la zone

5 Ne peut être classé en ZFE que les zones dotées de bornes de recharges

6 Il ne peut y avoir de ZFE sans parkings en limites des des ZFE pour les voitures exclus des zones ZFE

7 Il ne peut y avoir de ZFE avant que la métropole de Marseille ait prévu un usine de retraitement des batteries usagées.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@563 - Robert - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 18:39:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Période consultation ZFE

Contribution :

La période de consultation des habitants du 3e arrondissement de Marseille concernés par le projet ZFE, qui s'achève le 1e mars 2022, est vraiment trop courte. La plupart des personnes concernées par ce projet ne sont même pas au courant de cette initiative.

D'autre part, il est absolument inadmissible d'obliger les habitants d'un quartier paupérisé à ce point de devoir changer de véhicule sans aides substantielles alors que la pollution des paquebots fait des dégâts environnementaux qui ont un degré de toxicité bien plus important.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@564 - association poumon vert saint mitre - Marseille

Date de dépôt : Le 25/02/2022 à 23:20:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 421 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet :Le projet de ZFE-m va créer un nouveau clivage dans Marseille: les quartiers du centre ville / les quartiers de la périphérie, à côté du Nord/Su

Contribution :

Madame la Présidente,

C'est avec satisfaction que nous voyons que la Métropole décide de créer une ZFE-m, suivant en cela l'obligation légale qui s'applique aux grandes métropoles françaises.

Nous souhaitons apporter notre contribution quant à l'installation projetée de celle-ci dans le centre ville de Marseille couvrant une superficie de 19,5 km²

A la crainte légitime de créer une ségrégation sociale au sein de cette ZFE-m, exprimée par de nombreux contributeurs , associations et élus, s'ajoute à nos yeux une INEGALITE de traitement entre MARSEILLAIS du CENTRE VILLE et MARSEILLAIS de SA PERIPHERIE

En effet, cette ZFE-m est en train de créer DEUX nouveaux types de quartiers de Marseille: ceux du centre ville et ceux de la périphérie de Marseille (toujours dans Marseille)

C'est pourquoi, l'association "pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de saint mitre" s'apprête à faire plutôt la démonstration de la nécessité de créer une seule et grande ZFE, à l'échelle de toute la ville, à l'instar de ce qui existe à Lyon (et ailleurs).

Un certains nombre de nos observations s'appliquent à la fois à une ZFE-m restreinte et à une ZFE-m à l'échelle de toute la ville.

Pourquoi créer une zone limitée au centre ville nous semble aberrant?

- ATMOSUD a toujours déclaré que la ville de Marseille était une cuvette où la pollution atmosphérique est limitée par les contreforts de l'Etoile; nous respirons tous le même air, quel que soit le quartier où l'on réside ; même si la pollution atmosphérique (et sonore) s'améliorera significativement pour les gens à proximité immédiate des axes de circulation dans l'hypercentre, le nuage (moins?) pollué atmosphérique sera le même sur tout le bassin marseillais; inversement, si les gens circulent encore (voire plus), s'ils sont bloqués dans les embouteillages et s'ils cherchent à se garer dans la périphérie de la ZFE du centre ville, le nuage (plus?)pollué atmosphérique sera aussi le même sur tout le bassin marseillais.

La vraie égalité de traitement est là : puisqu'au final tout le monde respirera le même air pollué, aussi la ZFE-m doit s'étendre à tout le bassin de Marseille.

En outre, la pédagogie, la prise de conscience et les obligations devraient être les mêmes pour tous les marseillais.

- L'alternative à l'abandon des véhicules polluants ou à une utilisation plus modérée de ceux-ci ,est d'utiliser les transports en commun.

Or, la tentation est grande de favoriser plutôt le maillage du territoire de l'hyper centre ville, en transport en commun en site propre de grande capacité et efficacité.

On ne peut cautionner le développement des transports en commun/vélos que dans le centre ville, car c'est TOUTE la ville qui doit être quadrillée par un réseau de TC dense, à cadence rapide et aux amplitudes horaires élargies; la priorité c'est aussi l'accélération du calendrier du déploiement des transports en commun prévus au Plan de Mobilité métropolitain , et la vision d'un réseau encore plus ambitieux que celui qui a été arrêté le 16 12 2021 par la Métropole.

Il y a lieu de repenser dès à présent le réseau ACTUEL des transports en commun dans TOUTE la ville, sans attendre les métro, tramway et BHNS promis pour dans un avenir incertain ; comment ? en augmentant grandement le budget alloué à la RTM (budget de fonctionnement, achat de bus électriques à installer dans un délai de 3 ans, comme l'obligation faite aux particuliers de changer leur véhicule en si peu de temps).

D'autres villes l'ont fait avec succès.

La situation actuelle des TC, même dans le centre ville est peu satisfaisante

La vraie égalité de traitement des marseillais réside là aussi

-L'aspect social réside dans la possibilité d'utiliser un transport en commun efficace près de chez soi, par tous, que ce soit par ceux qui ont peu de moyens (ils n'ont pas de voiture), ou que ce soit par ceux qui feront le choix, écologique ou financier, d'abandonner leur voiture , ou que ce soit par ceux qui seront obligés d'abandonner leur véhicule ancien et polluant.

L'échéance d'application des sanctions pourrait être plus éloignée dans le temps que celle qui est prévue actuellement.

La question de la GRATUITE des transports en commun pour tous est à remettre sur le tapis pour l'obtenir. Montpellier a opté pour cette solution attrayante et égalitaire.

La vraie égalité de traitement de tous les marseillais est aussi là

-Certes la tâche semble plus immense, car on touche toute la population marseillaise (x2/ projet actuel), mais la promotion de la ZFE, le contrôle et l'appropriation de la démarche sont les mêmes pour tous les Marseillais.

Ce qui renvoie à l'égalité de traitement

- On est encore dans l'esprit du "tout voiture" dans la partition ZFE-m proposée actuellement pour la ville: l'exemple démonstratif le plus criant est la proposition de créer des parking voitures dans la zone périphérique aux confins de la ZFE-m, alors que beaucoup d'automobilistes auront traversé toute la périphérie pour y parvenir.

Les parking doivent plutôt servir à l'intermodalité avec les TC, en les installant en PERIPHERIE de la PERIPHERIE, là où les THNS sont ou seront installés; ils serviront à la population résidente et aux habitants des villes voisines venant à Marseille.

L'argent qui sera utilisé pour créer des parking de voitures en limite de ZFE-m en ville manquera pour réaliser les pistes vélo, les parking vélos, le fonctionnement des TC insuffisants....

On ne peut donc traiter le problème actuel du "tout voiture" en continuant à raisonner en "tout voiture"comme avant.

- Pour arriver à faire accepter la démarche par les conducteurs les plus immédiatement concernés (riches ou pauvres, professionnels), l'aspect des aides financières est essentiel ; l'enveloppe financière doit être très conséquente, comme l'ont fait d'autres métropoles (Paris); est ce que ce besoin a été chiffré dans le dossier de la ZFE-m? À quelle hauteur ? peut être qu'un nouvel additif au plan "Marseille en grand" s'avérera nécessaire.

Actuellement, le Conseil départemental 13 a mis fin aux primes à l'achat de véhicules automobiles électriques dès ce mois ci !

Quand on regarde le prix de vente catalogue des voitures électriques, il est presque le double du tarif des voitures thermiques, sans qu'on en comprenne la raison (effet primes d'Etat +collectivités ? effet nouveauté et d'aubaine?); ces prix doivent donc s'améliorer au niveau national, pour obtenir un résultat rapide au niveau des ZFE-m;. Ce sera le même problème avec les véhicules à l'hydrogène.

En conclusion, on avait les quartiers nord et les quartiers sud; on va avoir en plus le centre et la périphérie.

Je vous prie d'agréer, Madame le Présidente, mes salutations les meilleures

Pièce(s) jointes(s) :

Document : contribution du 25 02 2022 concertation ZFE Marseille-PVSM.pdf, page 1 sur 4



Pour la Sauvegarde et l'Animation du Poumon Vert de Saint Mitre (Association de Défense de l'Environnement)

Siège social: 13 avenue Campagne BARRIERE -13013 MARSEILLE
mail : collectif.saint.mitre@orange.fr ☎: 06 10 20 83 44 (Président)

Marseille le 25 02 2022

Madame Martine VASSAL
Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence

Objet: Contribution - concertation publique ZFE-m de Marseille

Madame la Présidente,

C'est avec satisfaction que nous voyons que la Métropole décide de créer une ZFE-m, suivant en cela l'obligation légale qui s'applique aux grandes métropoles françaises.

Nous souhaitons apporter notre contribution quant à l'installation projetée de celle-ci dans le centre ville de Marseille couvrant une superficie de 19,5 km²

A la crainte légitime de créer une ségrégation sociale au sein de cette ZFE-m, exprimée par de nombreux contributeurs, associations et élus, s'ajoute à nos yeux une **INEGALITE de traitement entre MARSEILLAIS du CENTRE VILLE et MARSEILLAIS de SA PERIPHERIE**

En effet, cette ZFE-m est en train de créer DEUX nouveaux types de quartiers de Marseille: ceux du centre ville et ceux de la périphérie de Marseille (toujours dans Marseille)

C'est pourquoi, l'association "pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de saint mitre" s'apprête à faire plutôt la démonstration de la nécessité de créer **une seule et grande ZFE, à l'échelle de toute la ville, à l'instar de ce qui existe à Lyon (et ailleurs).**

Un certains nombre de nos observations s'appliquent à la fois à une ZFE-m restreinte et à une ZFE-m à l'échelle de toute la ville.

Pourquoi créer une zone limitée au centre ville nous semble aberrant?

– **ATMOSUD a toujours déclaré que la ville de Marseille était une cuvette où la pollution atmosphérique est limitée par les contreforts de l'Etoile**; nous respirons tous le même air, quel que soit le quartier où l'on

Association "Pour la Sauvegarde et l'Animation du Poumon Vert de Saint Mitre"
Association loi 1901 déclarée en Préfecture sous le n° W 133023150
Association adhérente à France Nature Environnement (F.N.E. 13)
Site: poumonvertsaintmitre.fr
Contact: collectif.saint.mitre@orange.fr
Tel: 06 10 20 83 44 (Président)



Document : contribution du 25 02 2022 concertation ZFE Marseille-PVSM.pdf, page 2 sur 4

réside ; même si la pollution atmosphérique (et sonore) s'améliorera significativement pour les gens à proximité immédiate des axes de circulation dans l'hypercentre, le nuage (moins?) pollué atmosphérique sera le même sur tout le bassin marseillais; inversement, si les gens circulent encore (voire plus), s'ils sont bloqués dans les embouteillages et s'ils cherchent à se garer dans la périphérie de la ZFE du centre ville, le nuage (plus?)pollué atmosphérique sera aussi le même sur tout le bassin marseillais.

La vraie égalité de traitement est là : puisqu'au final tout le monde respirera le même air pollué, aussi la ZFE-m doit s'étendre à tout le bassin de Marseille.

En outre, la pédagogie, la prise de conscience et les obligations devraient être les mêmes pour tous les marseillais.

– L'alternative à l'abandon des véhicules polluants ou à une utilisation plus modérée de ceux-ci ,est **d'utiliser les transports en commun.**

Or, la tentation est grande de favoriser plutôt le maillage du territoire de l'hyper centre ville, en transport en commun en site propre de grande capacité et efficacité.

On ne peut cautionner le développement des transports en commun/vélos que dans le centre ville, car **c'est TOUTE la ville qui doit être quadrillée par un réseau de TC dense, à cadence rapide et aux amplitudes horaires élargies**; la priorité c'est aussi l'accélération du calendrier du déploiement des transports en commun prévus au Plan de Mobilité métropolitain , et la vision d'un réseau encore plus ambitieux que celui qui a été arrêté le 16 12 2021 par la Métropole.

Il y a lieu de **repenser dès à présent le réseau ACTUEL des transports en commun dans TOUTE la ville**, sans attendre les métro, tramway et BHNS promis pour dans un avenir incertain ; comment ? en augmentant grandement le budget alloué à la RTM (budget de fonctionnement, achat de bus électriques à installer dans un délai de 3 ans, comme l'obligation faite aux particuliers de changer leur véhicule en si peu de temps). D'autres villes l'ont fait avec succès.

La situation actuelle des TC, même dans le centre ville est peu satisfaisante

La vraie égalité de traitement des marseillais réside là aussi

– L'aspect social réside dans la possibilité d'utiliser un transport en commun efficace près de chez soi, par tous, que ce soit par ceux qui ont peu de moyens (ils n'ont pas de voiture), ou que ce soit par ceux qui feront le choix, écologique ou financier, d'abandonner leur voiture , ou que ce soit par ceux qui seront obligés d'abandonner leur véhicule ancien et polluant.

L'échéance d'application des sanctions pourrait être plus éloignée dans le temps que celle qui est prévue actuellement.

La question de la **GRATUITE des transports en commun pour tous** est à remettre sur le tapis pour l'obtenir. Montpellier a opté pour cette solution attrayante et égalitaire.

La vraie égalité de traitement de tous les marseillais est aussi là

– Certes la tâche semble plus immense, car on touche toute la population marseillaise (x2/ projet actuel), mais la promotion de la ZFE, le contrôle et l'appropriation de la démarche sont les mêmes pour tous les Marseillais.

Ce qui renvoie à l'égalité de traitement

Association "Pour la Sauvegarde et l'Animation du Poumon Vert de Saint Mitre"
Association loi 1901 déclarée en Préfecture sous le n° W 133023150
Association adhérente à France Nature Environnement (F.N.E. 13)
Site: poumonvertsaintmitre.fr
Contact: collectif.saint.mitre@orange.fr
Tel: 06 10 20 83 44 (Président)



- On est encore dans l'esprit du "tout voiture" dans la partition ZFE-m proposée actuellement pour la ville: l'exemple démonstratif le plus criant est la proposition de créer des **parking voitures** dans la zone périphérique aux confins de la ZFE-m, alors que beaucoup d'automobilistes auront traversé toute la périphérie pour y parvenir. Les parking doivent plutôt servir à l'intermodalité avec les TC, en les installant en PERIPHERIE de la PERIPHERIE, là où les THNS sont ou seront installés; ils serviront à la population résidente et aux habitants des villes voisines venant à Marseille. L'argent qui sera utilisé pour créer des parking de voitures en limite de ZFE-m en ville manquera pour réaliser les pistes vélo, les parking vélos, le fonctionnement des TC insuffisants.... On ne peut donc traiter le problème actuel du "tout voiture" en continuant à raisonner en "tout voiture" comme avant.

- Pour arriver à faire accepter la démarche par les conducteurs les plus immédiatement concernés (riches ou pauvres, professionnels), l'aspect des **aides financières** est essentiel ; l'enveloppe financière doit être très conséquente, comme l'ont fait d'autres métropoles (Paris); est ce que ce besoin a été chiffré dans le dossier de la ZFE-m? À quelle hauteur ? peut être qu'un nouvel additif au plan "Marseille en grand" s'avérera nécessaire.

Actuellement, le **Conseil départemental 13** a mis fin aux primes à l'achat de véhicules automobiles électriques dès ce mois ci !

Quand on regarde le **prix de vente catalogue des voitures électriques**, il est presque le double du tarif des voitures thermiques, sans qu'on en comprenne la raison (effet primes d'Etat +collectivités ? effet nouveauté et d'aubaine?); ces prix doivent donc s'améliorer au niveau national, pour obtenir un résultat rapide au niveau des ZFE-m;. Ce sera le même problème avec les véhicules à l'hydrogène.

En conclusion, on avait les quartiers nord et les quartiers sud; on va avoir en plus le centre et la périphérie.

Je vous prie d'agréer, Madame le Présidente, mes salutations les meilleures

Philippe MUSARELLA, Président



Association "Pour la Sauvegarde et l'Animation du Poumon Vert de Saint Mitre"
Association loi 1901 déclarée en Préfecture sous le n° W 133023150
Association adhérente à France Nature Environnement (F.N.E. 13)
Site: poumonvertsaintmitre.fr
Contact: collectif.saint.mitre@orange.fr
Tel: 06 10 20 83 44 (Président)



Association "Pour la Sauvegarde et l'Animation du Poumon Vert de Saint Mitre"
Association loi 1901 déclarée en Préfecture sous le n° W 133023150
Association adhérente à France Nature Environnement (F.N.E. 13)
Site: poumonvertsaintmitre.fr
[Contact: collectif.saint.mitre@orange.fr](mailto:collectif.saint.mitre@orange.fr)
Tel: 06 10 20 83 44 (Président)



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@565 - Alain - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 09:24:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Périmètre de la ZFE

Contribution :

Il faut impérativement réduire la ZFE à l'hypercentre au périmètre 1. L'entrée des tunnels ne sauraient être limitées.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@566 - Claude - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 10:49:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE Marseille

Contribution :

Limiter à l'hypermarché centre la ZFE et non aux voies indispensables à notre ville.

Le Prado la Corniche Endoume et le Roucas Blanc sont des voies indispensables à la vie des Marseillais qu'ils vivent ou non dans ces

Zones.

Tout le monde n'est pas apte à se déplacer à trottinette ou à vélos!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@567 - Serge - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 10:51:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET ZFE

Contribution :

Je ne suis pas défavorable à la réduction de la pollution dans la ville, mais encore faut-il le faire de manière concertée et progressive, c'est tout le contraire qui s'annonce.

Je trouve précipitée et confiscatoire la planification de la ZFE à Marseille . En effet sous quelques mois il est envisagé d'interdire à nombre d'habitants l'utilisation et même la détention de leur véhicule (le stationnement étant également interdit) au prétexte qu'il est classé Critair 3, 4 ou 5. Une fois de plus on s'en prend aux plus modestes, car bien souvent ce n'est pas par choix que les gens ont un véhicule ancien, mais par contrainte économique. Lors de l'acquisition d'un véhicule il n'a jamais été question que ce dernier soit soumis à une quelconque date de péremption, et c'est pourtant devant ce fait accompli que l'on s'apprête à mettre bon nombre de Marseillais.

Comment feront les éventuels possesseurs de véhicules électriques qui ne possèdent pas de garage (c'est la majorité des habitants du 7ème) et qui déjà ont mal simplement stationner dans leur quartier, pour faire charger leur voiture ?

Nous ne sommes pas sur le même calendrier quant à l'électrification du port, où les bateaux en escale, polluent beaucoup plus que l'ensemble de la circulation automobile.

Les solutions alternatives de transport ne sont pas suffisantes et satisfaisantes. Comment imaginer des personnes âgées ou des familles se déplacer en vélos électriques, ou en transports en communs (quant ils fonctionnent normalement...) pour faire leurs courses en périphérie du centre de Marseille, se rendre à des rendez-vous médicaux, etc...

Ce projet? tel qu'il se profile, constituera une atteinte grave à la liberté de circulation des habitants et va rendre la vie impossible à bon nombre d'entre nous. Le moindre déplacement imprévu ou urgent sera le parcours du combattant.

Il faut réduire la ZFE au périmètre 1 hyper centre et mettre en place un calendrier plus réaliste qui laisse aux gens le temps de s'adapter, on ne change pas de voiture comme de smartphone...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@568 - Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 11:26:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Limiter la ZFE a l'hyper centre - le Prado Corniche Endoume Roucas Blanc sont l'ADN des Marseillais

Et doivent rester accessibles a tous. Les vélos et trottinettes ne sont pas accessibles à tous ni les

Véhicules électriques...qui demandent une organisation et une culture qui ne peuvent pas se décider

En quelques mois . La ville et ses infrastructures ne sont pas prêtes (voir la pietonisation de la Corniche)...

Quid des habitants qui auront des contraintes énormes de vie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@569 - François - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 11:32:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Et la nuit ?

Contribution :

Marseille la nuit n'a rien à voir avec Marseille le jour. La ville se transforme en Far West où de nombreux véhicules ont un comportement dangereux (vitesses totalement excessives, arrêts n'importe où, ...). En sera-t-il de même avec le respect de la ZFE-M ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 431 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@570 - Samir - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 15:31:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour ZFE mais Contre ce calendrier

Contribution :

Bonjour, ce projet est contre productif et contre chaque citoyen du fait que les marseillais non pas tous les moyens d'avoir une nouvelle voiture contre ce calendrier.

Oui bonne initiative pour lutter contre la pollution néanmoins je n'accepte pas ce delai qui est trop tot selon nos moyens personnels

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@571 - GUY - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 15:36:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet ZFE

Contribution :

je m'oppose formellement à ce projet de ZFE qui ne serait qu'une privation de liberté et, en tout état de Cause, ne devrait concerner seulement que la Zone 1.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@572 - THERESE - Marseille

Organisme : ACAM BELSUNCE

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 15:42:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Contribution :

Il est indéniable que la mise en place de la ZFE représente un enjeu de taille en matière d'amélioration de la qualité de l'air, dans un centre-ville très exposé à la pollution. Toutefois, il va falloir parvenir à concilier transition écologique et préservation de la qualité d'exercer des commerces (ex. : parking, livraison, piétonisation de certains axes marchands). Par conséquent, la ZFE doit s'organiser en prenant en considération les habitants, mais aussi les commerçants. Ces derniers ne doivent pas devenir les laissés pour compte.

La ZFE réclame un cadre de concertation affiné, pour penser des alternatives qui ne soient pas au détriment des uns ou des autres.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@573 - Yves - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 15:50:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :opposition formelle du projet

Contribution :

Je m'oppose formellement à ce projet qui va conduire à la désertification de la ville.

La pollution automobile n'est pas la cause principale des nuisances. En l'état il serai possible d'admettre la non circulation dans l'hyper centre ,mais pas avant d'avoir bornes et parkings en nombre suffisant.

Que vont devenir les travailleurs qui n'ont pas les moyens d'investir dans des véhicules électriques?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@574 - Morgane - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 17:17:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Rendre la place aux piétons et aux cyclistes.

Contribution :

Enlever le plus possible dans toute la ville les voitures c'est à dire les places de stationnement et les axes de circulation. Reserver ces derniers pour les velos, trotinettes et engins de livraison sur des creneaux bien definis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@575 - ANITA - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 19:13:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille 6ème

Contribution :

1) Etude préalable: Une véritable étude sur la pollution de l'air quartier par quartier sur Marseille est sollicité en tenant compte de l'activité portuaire, des zones d'entreprises au regard de la pollution par véhicules particulières.

2) Report du calendrier: Pour cette raison le calendrier imposé sans études documentées et concertations devrait être repoussé d'un an au moins.

3) Mise en oeuvre d'une vraie concertation citoyenne :Il serait souhaitable de concerter vraiment la population des quartiers au travers de tables rondes avec votations et de fournir au préalable des études sur les habitudes de vie des différents quartiers pour une mise en place d'un calendrier

beaucoup plus adapté avec un réajustement du périmètre d'application, en fonction de l'arrivée du tram, des bus, des solutions de transport en commun, de l'aménagement de parking relais à proximité, du renforcement systématiques des lignes de bus diurnes et la création de lignes de bus nocturnes fréquentes et sécurisées, adaptées aux besoins des utilisateurs des arrondissement, en particulier en horaire décalé (concertation, enquête à mener)

4) Développement d'ampleur de tous les moyens de transports en commun sur toute l'étendue de la ville avec dessert de chacun des quartiers.

5) Aides massives : Il serait vraiment utile de délivrer et de généraliser des aides financières importantes et un accompagnement aux demandes d'aides de l'état existantes.

6) Gratuité des transports : La gratuité des transports sur tout le réseau est indispensable.

Je vous donne mon exemple, je possède un véhicule diesel de 1996 parfaitement entretenu et je l'utilise deux fois par mois pour me rendre à des destinations inaccessibles en transport en commun (et elles sont fort nombreuses).

Je pense que je vais donc être pénalisée très fortement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@576 - Maurice - Aubagne

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 19:27:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE transports en commun

Contribution :

Seule la structuration du réseau, la cadence élevée et le libre accès aux transports en commun sur l'ensemble de la métropole, quelque soit la taille de la ZFE, permettront de réduire efficacement la pollution.

Des parkings gratuits, le plus éloignés possible des centres urbanisés et desservis par les TC devront permettre aux personnes ayant besoin de se déplacer vers les centres métropolitains, de le faire en limitant au maximum l'usage d'un véhicule individuel.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@577 - Président VSP 13

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 19:51:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contribution VSP13 à la mise en place d'une ZFE dans Marseille

Contribution :

Association VSP13

Contribution à la Consultation sur la mise en place d'une ZFE dans Marseille.

Pour l'Association « Que Vivent les Services Publics de Bouches du Rhône » (VSP13), il est une évidence que la pollution due aux transports routiers n'est plus supportable Faut-il rappeler que la pollution est responsable de près de 5000 décès par an pour la région PACA ?

La mise en place d'une Zone à Faible Emission permettrait la diminution de la présence de la voiture dans le grand centre urbain de Marseille, mais elle ne peut se réaliser sans la mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement des transports en commun, qui plus est gratuit pour favoriser leurs fréquentations.

Une ZFE, sans augmentation de l'offre de transport en commun, pénaliserait les populations les plus démunies : qui ne peuvent pas financer le renouvellement de leur véhicule personnel nécessaire pour se rendre à leur travail. Pour se passer de voiture, il faut disposer d'un vrai réseau de transport public de desserte fine.

La décision actée par la Métropole d'un Plan de Mobilité Urbain voté le 16 décembre 2021, est une première étape qui doit rapidement être prolongée par de nouvelles réalisations de transports en commun, reliant toutes les agglomérations et Zone Industrielles et Commerciales, ainsi que les lieux d'Etudes et de Soins.

Pour l'ensemble du territoire métropolitain, nous demandons la mise en place d'un réseau efficient de transports en commun et de desserte fine, prenant en compte la couverture de l'ensemble du territoire, avec le renforcement en priorité de tous les réseaux ferroviaires (métro, trains, Train-Tram, Tramway) et Maritime, associés à l'augmentation du nombre de parking-relais. Ceci afin de permettre réellement à tous de venir travailler, se soigner, se former dans Marseille sans être obligé d'utiliser un véhicule personnel.

La Gratuité des transports pour toute la Métropole : Dans tous les territoires où cette mesure « d'accès libre » a été instaurée, on peut constater une augmentation importante de la fréquentation (multipliée par 3 sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), un report de la mobilité individuelle vers une mobilité en transport en commun et donc un poids non négligeable sur la diminution de la pollution.

Le transport en commun est le meilleur moyen pour être une alternative à la voiture individuelle et pour diminuer les particules fines, les rejets de CO2 et la pollution de l'Air.

Président VSP13

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@578 - Frédéric - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 21:02:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Zone à faibles émissions

Contribution :

Je ne suis pas d'accord avec ceci. J'habite à 25m de l'entrée dans la zone. j'ai un garage particulier et je n'utilise pas mon véhicule pour aller travailler dans l'entreprise de distribution de matériaux pour les professionnels du bâtiment où je travaille à temps plein. à côté de ça je suis auto-entrepreneur en électricité. j'ai donc dans mon temps de travail personnel l'utilité de mon véhicule pour aller sur des chantiers.... Marseille étant une ville assez délaissée je suis amenée à aller en centre ville pour effectuer des travaux sur chantier..... Comment voulez-vous que je me rende sur un chantier si l'accès m'est interdit? de même pour les clients que je côtoie dans l'entreprise de matériaux, comment verrons-nous l'avenir si une grande majorité des véhicules ne pourront plus intervenir sur les chantiers du centre ville??? on laisse les immeubles s'écrouler comme à la rue d'Aubagne sous prétexte que le maçon a un véhicule polluant, et on empêche les travailleurs de gagner leurs pains ???

Et en voyant le résultat du nouveau Jaret fait en papier mâcher de la part de la métropole, la seule chose que cette zone va créer, c'est encore plus de bouche sur la rocade du centre ville marseillais, et il ne faut pas croire comme pour Tchernobyl que les gaz d'échappement vont s'arrêter à la frontière virtuelle que vous aurez tracé sur un bout de papier.

La prochaine fois, prenez un architecte qui vit dans les alentours et non un glinglin sorti d'un village de 8 habitants qui ne connaît pas la ville parce qu'entre les GYMKHANA, les trottoirs de 72 mètres de large et les arbres qui poussent dans le béton.....

à bon entendeur

Personnellement, ayant toujours vécu dans mon quartier où je suis née, personne ne m'interdira de rentrer chez moi avec mon véhicule!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@579 - Jean Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 22:23:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Je souhaite restreindre la ZFE au centre ville (Hypercentre) soit 1er arrondissement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@580 - Nicole - Marseille

Date de dépôt : Le 26/02/2022 à 22:27:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Je pense que la restriction dev la ZFE à l'Hypercentre (proposition 1) suffit

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@581 - Bastien - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 09:11:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe Marseille

Contribution :

Même si je pense faire ma part d'effort en prenant les transports en commun pour aller au travail, même durant cette période rendue compliquée avec le port du masque, mettant mon vélo dans la soute d'autocars mal dimensionnées et souvent encombrées d'objets qui n'y ont pas leur place, je trouve que ce projet est dangereux pour la liberté de circulation. Certains n'ont pas les moyens de renouveler leur véhicule par encore amorti, acheté récemment avant cette folie pure que sont les. Véhicules électriques soit disant "verts". Vaste fumisterie qui vise seulement à affranchir l'Europe de ses liens avec le pétrole. Pour moi, sans une vraie réflexion autour des transports en commun, ce projet est liberticide. Je conçois que les villes sont saturées de véhicules, je ne reviendrais pas là dessus, mais comment vont faire ceux qui n'ont pas le financement pour remplacer leur véhicule ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@582 - Mercier - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 10:20:10

Page 439 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE-m pour Marseille

Contribution :

Bonjour

La zfe ne doit pas pénaliser les foyers modestes qui doivent utiliser leur véhicule pour gagner leur salaire. En ce sens, la zfe 1 représentant l'hyper centre me paraît suffisante. Dans cette zone en effet il y a de nombreux moyens de transport mis à disposition. La zone vers le sud ou vers les accès autoroutiers serait un non-sens très très pénalisant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@583 - Andre - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 10:52:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE CORNICHE PRADO MARSEILLE

Contribution :

Mes propositions pour réduire la pollution, les nuisances sonores diurnes et nocturnes, les risques graves d'accidents de circulation sur la Corniche et sur le Prado :

1) faire respecter la limitation de la vitesse (radars), ou encore réduire cette vitesse à 30 kmh en prévoyant des revêtements spéciaux.

2) Sur les axes à 2 voies de la zone Prado, Prado Plage et Corniche, afin d'éviter les longues distances d'accélération des véhicules, prévoir des retrécissements à 1 seule voie.

3) Installer des radars anti-bruits.

4) réaménager des pistes cyclables sur les contre-allées du Prado et non sur le trottoir réservé aux piétons, en limitant par des ralentisseurs, à 20 kmh la vitesse des véhicules à moteur.

5) Réaménager les pistes cyclables de la Corniche jusqu'à la Pointe Rouge et Bd de Hambourg pour la sécurité des utilisateurs, matérialiser le sens de la circulation, réduire la vitesse des vélos et trottinettes électriques

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@584 - Nadine - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 11:25:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :desertification de l'hyper centre

Contribution :

Je suis contre ce projet qui va impacter les salariés, les commerces, le tourisme, l'immobilier, faire fuir définitivement les marseillais et les riverains modestes . Il ne sera plus possible d'aller dans le centre ville pour ceux qui n'auront pas de vehicules repondant aux criteres.

Si l'on fait passer sa voiture au bioethanol et malgré la reduction de la pollution, la vignette Crit'air n'est pas changée, soit donc on ne peut acceder non plus en ZFE. (A moins de poser un arrêté a ce sujet ?)

Une mesure qui va entrainer une desertification, impacter les plus modestes, tandis que les propriétaires de bateaux , dont on sait la pollution, ne sont pas concernés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@585 - Jean-Christophe - Rognac

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 12:19:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Comment vais-je faire pour aller travailler ?

Contribution :

Je roule avec une moto de 2005 très régulièrement entretenue, ce qui est un moyen de déplacement très fluide et donc très peu polluant.

Comment vais-je faire pour aller travailler sachant qu'au vu de mes horaires fluctuantes et au manque criant de transport en commun je n'aurai pas d'autre moyen d'aller travailler dans Marseille ?

Vous allez me mettre dans une galère financière comme des centaines d'autres habitants ...

Je suis pour une transition écologique, mais il faut travailler tout le dossier intelligemment et ne pas mettre la charrue avant les boeufs.

Et que l'on n'oublie pas les nombreux bateaux de croisière ...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@586 - MARC - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 15:59:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Remarques concernant le déploiement de la ZFE

Contribution :

Mise en place d'une commission de coordination ZFE et aménagement d'un plan de circulation sur ces zones .

Définition claire et exhaustive des aides aux résidents dans le cadre de l'évolution du parc automobile .

Proposition stationnement pour les résidents dans les parking de la zone et les visiteurs en périphérie .

Quelle communication sera faite sur la mise en place de cette ZFE ?

Quel contrôle de son application ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@587 - Marc - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 16:06:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :propreté

Contribution :

Respirer de l'air plus pur, ce sera, et même très bien ; mais marcher dans des rues et sur des trottoirs sales, et même très sales, ce n'est pas bien du tout. : dommage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@588 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 16:14:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :nuits et week-ends

Contribution :

Les autorités parisiennes ont autorisé dans leur ZFE la circulation des véhicules particuliers et des utilitaires légers du lundi au vendredi de 20h00 à 8h00 ainsi que les week-ends et jours fériés : en sera-t-il de même à Marseille ? et même plus ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@589 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 16:24:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Liberté

Contribution :

Qui peut refuser de respirer (peut-être) un air plus sain ? La ZFE, on ne peut donc pas être contre le principe.

Par contre, il ne faut pas que la mise en place de cette ZFE devienne une atteinte à la liberté et une punition pour les personnes qui y habitent depuis des années et des années et ne peuvent ou ne veulent ni changer de véhicule ni déménager : il nous faut pouvoir en sortir, et y revenir, quand nous en avons besoin.

Sinon, il ne nous restera plus qu'à récupérer les gilets jaunes devenus inutiles de notre voiture devenue inutilisable, et en faire un autre usage.....

Nous voulons être « libres comme l'air ».

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@590 - Eric - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 16:39:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE et Mobilité

Contribution :

Une ZFE ne peut être efficace que si un Plan de Déplacement Urbain (PDU) est préalablement bien établi hors ce n'est pas le cas !

Une offre plus importante de transports publics doit être mise en place avec des tarifs avantageux pour toutes et tous, voir une gratuité pour les personnes en grandes difficultés !

Renégocier à la baisse les tarifs des parkings actuels en DSP !

Pistes cyclables en site propre et un meilleur partage avec les autres usagers ! ... car tout le monde ne circule pas en vélo ou en trottinette ... !

Mieux et plus Végétaliser les voies actuelles (végétaux adaptés) ! Multiplier les squares arborés !

Fluidifier la circulation avec des ondes vertes (adaptation des feux au flux de véhicules) !

Bien Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@591 - Christian - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 19:08:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE MARSEILLE

Contribution :

Je possède une voiture essence achetée en 2000, elle a toujours été entretenue correctement. Elle possède la vignette verte délivrée lors de son achat et passe sans problème les contrôles techniques. Je ne suis pas d'accord pour m'en séparer alors qu'elle n'a que 70000 kilomètres. Les transports en commun existants sont insuffisants, absence de métros, de tramways permettant des déplacements fluides à travers la ville. Quant aux bus, si je prends l'exemple du 83, si ses cadences paraissent suffisantes en été, ses horaires sont assez fantaisistes en hiver.

Page 445 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Je suis donc opposé à la création de cette ZFE dans les conditions actuelles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@592 - roberta - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 19:57:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : mobilités douces

Contribution :

Marseille est l'une des villes les plus polluées de France, ce qui provoque plusieurs milliers de décès prématurés chaque année.

Il y a urgence à développer :

- un réseau de transports en commun performant pour relier les quartiers périphériques au centre ville : tramway, BHNS, bus avec des horaires plus étendus, y compris pendant les vacances scolaires

- des pistes cyclables continues, sécurisées, et des places de stationnement au centre ville

- des trottoirs élargis pour les piétons, et une voirie adaptée aux poussettes et fauteuils roulants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@593 - Olivier - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 20:01:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Club Marseille Métropole : Contribution à la réflexion sur ZFE-m

Contribution :

La commission Mobilité du Club Marseille Métropole a proposé à ses membres un questionnaire sur la mise en œuvre prochaine de la ZFE-m à Marseille. Il ressort majoritairement les 4 points suivants :

1. Le périmètre proposé reçoit un avis favorable de la majorité de nos membres. Toutefois, plusieurs ont remarqué la nécessité que le GPMM poursuive à un bon rythme l'électrification des branchements à quai.

2. L'échéancier proposé reçoit également un avis favorable de la majorité de nos membres. Toutefois, l'accompagnement ciblé par des aides publiques d'aide à la conversion des véhicules polluants en véhicules propres doit rapidement être mis en œuvre avec des conditions de ressources, Aides financières à la fois pour les acteurs économiques, comme pour les particuliers.

3. Mais surtout, à l'unanimité, la mise en place de la ZFE-m doit s'accompagner de la réalisation rapide d'un maximum de ligne de TW et BHNS et de celle des parkings relais et de co-voiturage en limite de zone ZFE.

4. Par ailleurs, la mise en œuvre de la ZFE-m doit, pour nos membres, s'accompagner du développement dans les domaines suivants :

- Concernant les deux roues : Les infrastructures pour la mobilité cyclable ne garantissent pas à date ni le confort d'usage, ni la sécurité pour un développement efficace de l'usage du vélo dans de bonnes conditions. Ainsi définir une politique ambitieuse pour améliorer significativement la place du vélo en ville est une urgence.

- Concernant les piétons : malgré quelques améliorations récentes, une meilleure place du piéton dans la ville est une condition essentielle pour la réussite de la mise en place d'une ZFE-m ambitieuse.

- Développement des parkings VL de périphérie pour permettre de laisser son VL et prendre un Transport de substitution.

- Développement des bornes de recharges électriques VL pour la transition énergétique vers l'électricité verte.

Signé : la Commission mobilité du Club Marseille Métropole –

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@594 - Serge - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 20:26:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

S'il est nécessaire, pour des raisons de santé publique, de réguler la circulation automobile dans le grand centre ville, la mise en place d'une ZFE imposée aux habitants de la Belle de Mai et au delà du 3ème arrondissement dans des délais aussi courts va contribuer à la construction d'un espace de ségrégation préjudiciable à l'intégration et à l'émancipation des habitants.

Quand on connaît la configuration socio-économique du territoire il est illusoire d'imaginer que la population concernée pourra changer de véhicule dans ce délai (septembre 2022 - septembre 2024)

Les solutions alternatives sont INEXISTANTES : Réseau de transport inadapté - Parkings relais inexistant - Aucune borne de recharge pour véhicules électriques n'est installée - Mesures d'aide à l'investissement pour l'achat d'un véhicule autorisé largement en dessous du pouvoir d'achat des habitants, ...

Par ailleurs, quelles solutions pour les personnes qui viennent travailler dans le quartier ou l'arrondissement ?

Je demande que cette mesure soit déplacée dans le temps et que toutes les mesures nécessaires à sa réussite soient examinées. Il est impératif de développer une transition douce, pédagogique et accompagnée pour rendre possible cette mise en place de façon efficace.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 448 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@595 - Dominique - Marseille

Date de dépôt : Le 27/02/2022 à 21:02:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

sommes opposé a une ZFE sauf dans l hypercentre et surtout pas au pas de charge.

Ou se trouve le vivre ensemble si seul les revenus élevés peuvent habiter ou ils le souhaitent en achetant des véhicules électriques.

impensable d imaginer la Corniche Kennedy en ZFE.

mettons deja en place un vrai plan de mobilité des transports en commun et apres on verra.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@596 - Anne

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 01:00:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Adapter la ZFE aux contraintes marseillaises

Contribution :

J'émet au nom de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements les observations suivantes :

- Le projet d'amplification de la ZFE doit atteindre, d'ici quelques années, des seuils scientifiquement recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé

(OMS) afin d'assurer une protection satisfaisante de la santé de la population ;

- Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille insiste fortement sur l'importance de concilier le calendrier de la mise en place de la ZFE au renforcement des offres de transport en commun dans les quartiers les plus impactés, tel que le 3ème arrondissement. Ceci passe par l'accélération de la programmation du tramway Belle de Mai-Merlan mais aussi l'offre de transports collectifs à haut niveau de service dans les quartiers qui en sont actuellement dépourvus, comme le quartier Vauban (13006) et le quartier Saint Giniez (13008), en partie inclus dans le périmètre proposé. Le Conseil municipal insiste sur le renforcement des transports en commun dans la zone ZFE, en ce qui concerne les capacités, fréquences aux heures de pointe et plages horaires étendues matin et soir ;

- Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille soutient les propositions de dérogations temporaires et les propositions d'aides financières accrues en fonction

des revenus des ménages, afin d'accompagner les personnes les plus modestes dans ce changement de mobilité ;

- Le Conseil des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille soutient la création d'un Service de conseil aux mobilités pour accompagner les particuliers dans leurs démarches en faveur de la transition des mobilités (dont le report modal) et afin de limiter le non-recours aux aides et aux dérogations en vigueur. Un service d'accompagnement au changement, personnalisé et accessible à toutes et à tous, développé à la hauteur de l'amplification de la ZFE, semble en effet nécessaire pour favoriser cette transition et le report modal associé et permettre l'adoption d'alternatives à la voiture thermique individuelle ;

- Le projet doit intégrer un dispositif de communication important et diversifié sur plusieurs canaux dès que les périmètres et leurs échéanciers seront votés par le

Conseil Métropolitain, afin de donner la meilleure visibilité possible au plus grand nombre de particuliers et de professionnels ;

- Le projet doit intégrer la mise en place "d'itinéraires ZFE" en matière de déplacement doux. Ceux-ci offriront des possibilités de mobilités protégées, la marche et le vélo, sur des voies séparées et protégées ;

- Le projet doit prévoir, en complément de la concertation, des mesures d'accompagnement adaptées. Il devra enfin prévoir des mesures de contrôle efficaces, impliquant notamment une action rapide de l'État pour mettre à disposition les équipements homologués afférents ;

- Le projet doit pouvoir être évolutif pour permettre une extension de son périmètre aux arrondissements bien pourvus en transports en commun et en solutions de mobilités alternatives (ex. 9ème arrondissement dès la livraison de l'extension de Tramway T3).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@597 - Michèle - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 02:10:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Michèle Léonelli

Contribution :

<https://zfe.strasbourg.eu/>

Déployer trop rapidement la ZFE alors que les transports en commun sont très insuffisant à Marseille serait une injustice. Inspirez-vous de la Métropole de Strasbourg, qui a fait de 2022 une année de pédagogie pour faciliter la transition vers d'autres modes de mobilité.

Il faut davantage de BUS ET DE TRAMWAYS à Marseille. A QUAND le tramway du Prado? Le 8ème a 80,000 habitants, que la Métropole abandonne, sans moyens de transports collectifs de qualité. Les élèves des collèges et lycées sont abandonnées, avec les bus qui passent sans s'arrêter parce qu'ils sont pleins. C'est un scandale pour la deuxième ville de France.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@598 - Joséphine

Organisme : CiQ endoumevallonjourdan

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 05:16:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

Nous adhérons plutôt pour le périmètre 1 afin de ne pas trop perturber la circulation au sein du 7e arrondissement. On ne peut obliger la population de ne plus utiliser leur véhicule ou d'investir dans des véhicules électriques horriblement chers.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@599 - Thomas - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 07:58:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe - respect et hypocrisie

Contribution :

1. Cette zfe n'aura un impact positif sur la pollution atmosphérique et sur la santé des marseillais que si elle est respectée. Aux vues du non respect actuel du code de la route sur Marseille, du à un manque cruel d'application et de verbalisation, il est à craindre que cette zfe ne soit qu'un vœu pieux.

Je recommande que cette zfe soit accompagnée d'une augmentation conséquente du nombre d'agents sur le terrain faisant appliquer les obligations de cette zfe (et du code de la route) ainsi qu'un recours à la vidéo verbalisation.

2. La pollution est causée par les voitures. En diminuer leur doit être une priorité, pour en effet diminuer la pollution atmosphérique, mais aussi pour diminuer la pollution sonore, les embouteillages et redonner de l'espace public. Marseille est à l'heure actuelle en dernière place des palmarès pour la marchabilité et la cyclabilité et ne brille pas par la qualité de son offre de transports en commun. Augmenter fortement l'offre alternative à la voiture et mettre en œuvre un rééquilibrage de l'usage de la chaussée au profit des mobilités actives et TeC doivent être une priorité. Sinon cette zfe ne sera qu'une campagne promotionnelle vide et hypocrite de plus

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@600 - ISABELLE - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 08:33:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet mal pensé

Contribution :

Alors que la zone littorale (corniche) résidentielle et balnéaire, sans activité industrielle, se retrouve impliquée dans un projet d'où elle devrait être exclue, la zone au-delà de « Jean-Moulin-Sakakini », l'un des boulevards les plus polluants de Marseille ainsi que les zones limitrophes des voies rapides : L1 et L2 ne sont pas concernées : pourquoi et comment pouvez-vous expliquer cela ?

L'extension ne devrait pas se faire du centre-ville vers le Sud-Est, mais du centre vers le Nord-Est.

Je suis totalement opposée à la réalisation de cette ZFE, telle que proposée. Elle ne répond pas au projet européen et exclut les habitants les plus touchés par l'enfermement urbain et la pollution.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@601 - julien - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 09:22:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Périmètre Parc National des Calanques + Luminy à inclure dans la ZFE-M

Contribution :

Bonjour,

merci d'inclure également à minima le Parc National des Calanques (et idéalement tout le littoral sud de Marseille) et Luminy dans la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-M) de Marseille dès cette année, à savoir depuis :

- le terminus des bus 19 et 20 de la Madrague de Montredon (chemin des Goudes / bd du Mont Rose, 13008 Marseille)

- l'accès à Sormiou depuis l'impasse de l'Aspic / chemin de Sormiou, 13009 Marseille

- l'accès à Morgiou depuis le parking du chemin de Morgiou avant la barrière, 13009 Marseille

- la route de la Gineste (13009 Marseille)

- l'accès à Luminy depuis le rond point Louis Pierrein, 13009 Marseille

En compromis, la ZFE-M pourrait ne pas inclure tout de suite (mais pour 2026 par exemple) la route de la Gineste, mais en incluant dès cette année le littoral sud de Marseille depuis à minima le bd Mireille Jourdan Barry (13008 Marseille) ainsi que Luminy (13009 Marseille).

Cordialement,

Julien

habitant du Parc National des Calanques (13008, Marseille)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@602 - Véronique - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 09:28:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE et 3eme arrondissement

Contribution :

La moitié des véhicules du 3eme arrondissement ne sera plus aux normes avec cette ZFE.trop pauvres les habitants ne pourront pas s en acheter une aux normes. De plus pas de parking relais et toujours pas de transports en communs adéquats. Pas possible de laisser a l'écart tous ces gens qui

ont besoin de leur voiture pour travailler .revoir le projet , modifier le contour de la zone, aide financières..mais en tout cas pas de ZFE dans ces conditions dans le 3eme.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@603 - Marie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 09:41:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :consultation ZFE-m

Contribution :

Je me permets de réagir concernant la fameuse ZFE et les restrictions afférentes qui entreront en vigueur en septembre prochain. Quid du port de Marseille qui n'est pas électrifié et ne le sera pas en septembre et qui n'est pas dans la zone certes mais qui pollue +++ car les fumées des cheminées des bateaux et les émanations des pots d'échappement des véhicules attendant l'embarquement ne stagnent pas hors de la zone (ou alors ils font comme le nuage de Tchernobyl et restent du bon côté). Merveilleuse idée que d'inclure la Belle de Mai dans ce projet, quartier dans le trio de tête des plus pauvres d'Europe, et dont les résidents pourront sans problème acheter un nouveau véhicule... Superbe anticipation que de tout miser sur la voiture et ne pas favoriser les pistes cyclables (Marseille remporte en 2021 une fois encore le « clou rouillé ») ni les transports en commun dans TOUTE la ville. Et d'ailleurs la gratuité de ces transports pour les habitants concernés, vous y avez songé ? Que nenni. Rien à ***** des pauvres et des classes moyennes du centre ville. Dommage car c'est nous qui avons voté pour le Printemps Marseillais. Je le regrette amèrement depuis. Et sinon, le bruit qui pollue lui aussi, vous comptez le prendre en compte ? Du coup on vivra dans un environnement rempli de rats, de poubelles qui débordent mais on respire un air pur... trop hâte !!! Et on deviendra dingue à cause de la pollution sonore mais ça, la mairie s'en fout (très difficile de mobiliser les services de l'ordre quand des riverains décident de faire une techno parade chez eux de 20h à 6h du mat et quid des scooters et motos avec pots d'échappement non conformes). Un bonheur!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@604 - Christian - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 09:43:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE

Contribution :

Des mesures d'accompagnement sont absolument nécessaires et particulièrement pour le 3ème arrd dont les 50% du parc automobile vont être impactés. Augmentation de l'offre de transport en commun, bus en plus grand nombre et plus fréquents, parking relais, aide financière pour renouveler les véhicules....en attendant le tram!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@605 - Annabel - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 10:26:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CONTRIBUTION DE L'UMF VIS-A-VIS DU PROJET DE ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFE-M) DE MARSEILLE

Contribution :

Merci de trouver ci-joint la contribution de l'Union Maritime et Fluviale de Marseille Fos vis-à-vis du projet de Zone à Faibles Emissions Mobilité (zfe-m) de Marseille

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution UMF - ZFE Marseille.pdf, page 1 sur 3

PROJET DE ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE MARSEILLE

OUVERT LE 17/01/2022 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 01/03/2022 À MINUIT



L'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos (UMF) est l'association professionnelle représentant toute la communauté maritimo-portuaire de Marseille-Fos. Elle regroupe l'ensemble des entreprises qui constituent la filière maritime et industrialo-portuaire, soit 24 professions, 450 entreprises et 25000 emplois directs. Elle veille à la reconnaissance de la filière portuaire comme acteur stratégique du commerce extérieur de la France et acteur majeur du développement de l'emploi et de l'économie régionale.

Contact

22 Avenue Robert Schuman
13002 Marseille
Tél : +33 4 91 99 49 96
umf@umf.asso.fr

<https://umf.asso.fr/fr>

CONTRIBUTION DE L'UMF VIS-A-VIS DU PROJET DE ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFE-M) DE MARSEILLE

1- LE PROJET DE ZFE : UNE AMBITION PARTAGEE PAR LES ACTEURS DE LA PLACE PORTUAIRE DE MARSEILLE

Les acteurs économiques de la place de Marseille Fos considèrent que la ZFE porte une ambition vertueuse avec un objectif d'intérêt général nécessaire, visant à diminuer la pollution routière et à améliorer la qualité de l'air ambiant.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de Santé publique, et la mise en place de cette Zone à Faibles Emissions mobilité permettra de lutter contre la pollution routière.

Les adhérents de l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos sont pleinement conscients des bienfaits d'une telle mesure, et travaillent quotidiennement pour porter une vision d'un port dans une économie bleue.

La transition écologique et énergétique est au cœur de nos préoccupations, afin de développer notre patrimoine maritime portuaire et logistique dans les meilleures conditions d'avenir possible.



2- UNE ZFE COMPETITIVE, EXCLUANT LE DOMAINE PORTUAIRE



La ZFE, telle que prévue, exclut la zone industrielo portuaire de Marseille, ainsi que certains de ses accès. Il est nécessaire de maintenir cette exclusion, afin que la zone industrielo portuaire de Marseille, vivier d'emplois et au cœur de l'économie du territoire, puisse rester compétitive. Il est important de rappeler que la métropole de Nice a sorti son port de son périmètre lors de la mise en place de sa ZFE. Les acteurs de la place portuaire Marseillaise qui connaissent les mêmes contraintes que Nice, espèrent que ces problématiques seront prises en compte de la même manière.

Le risque d'une inclusion de cette zone serait double :

- Cela menacerait à court terme les 25 000 emplois directs et 41 500 emplois associés de la place portuaire. D'ailleurs, les plus petites entreprises de

logistiques ne pourraient pas assumer les coûts d'une adaptation trop rapide à ces nouvelles normes.

- Cela pourrait aboutir à un report modal vers d'autres places portuaires, plus simples d'accès mais aussi moins avancées en termes de dispositifs environnementaux.

Aussi, avec une perte d'attractivité certaine et une perte de trafics assurée – entraînant une perte d'emplois conséquentes – les entreprises du territoire se redirigeraient nécessairement vers d'autres places portuaires où de telles mesures ne sont pas (et n'ont pas vocation) à être imposées. Une balance fine doit être trouvée entre l'objectif commun de réduire les émissions, au détriment d'une réglementation trop contraignante et anti compétitive.

3- UNE ZONE PORTUAIRE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Avec la même ambition de conduire le développement d'une économie verte & responsable ; de favoriser l'emploi et la compétitivité du port de Marseille-Fos, les acteurs de la place de Marseille s'inscrivent résolument dans une démarche environnementale, outre la ZFE.

En effet, des efforts conséquents, conduisant aux mêmes objectifs de transition et de décarbonation sont pris quotidiennement :

- En offrant aux navires des énergies propres évitant les émissions polluantes : navires propulsés au GNL ;
- En déployant l'électrification des quais via le programme CENAQ : offrir aux armateurs une chaîne



de service d'approvisionnement en énergie propre, avec 4 postes utilisés ce jour et 5 de plus d'ici 2025.

Ces postes constituent à l'heure actuelle la solution technique la plus performante en termes de réduction des émissions de CO₂, de particules PM 10, d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre. Cela passe également par l'équipement des navires en haute tension pour assurer ces branchements à quai.

- En utilisant les modes alternatifs de transport (fluvial et ferroviaire) : Marseille Fos se situe dans les 1^{er} ports européens pour le report modal, et en 2021 on peut souligner que la route est passé en dessous de la barre symbolique des 80%.
- Un travail de fond est en cours de réflexion afin de mettre en place une politique tarifaire incitative pour les compagnies maritimes, afin de récompenser les navires dits « propres » en accord avec l'Environmental Ship Index – ESI.

L'UMF et le Comité Marseillais des Armateurs de France (dont il est membre) militent également auprès de l'OMI depuis 2019, au côté d'Armateurs de France et du Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la mesure 59 du CIMER de Dunkerque visant l'instauration d'une zone de baisse des émissions en Méditerranée et son passage en zone SECA. Cette mesure verra le jour en 2025 suite à la COP 22 de Décembre 2021 à Antalya.

CONCLUSION

L'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos souligne le travail effectué par les politiques publics sur la ZFE. L'UMF soutient pleinement la réalisation de ce projet vital pour l'accélération du renouvellement des véhicules les plus polluants.

Aussi, les acteurs de la place remercient la Métropole d'avoir exclu de la ZFE-m, la zone industrialo portuaire de Marseille et certains de ses accès.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@606 - Cédric - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 10:53:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution du groupe au CM "Marseille d'abord" avec Stéphane Ravier

Contribution :

Cf contribution sur le fichier en PJ

Pièce(s) jointes(s) :

Document : contribution registre numérique ZFEM.pdf, page 1 sur 1

**Projet de Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-M) de Marseille.
Contribution sur le registre numérique du groupe au Conseil Municipal
« Marseille d'abord » avec Stéphane RAVIER.**

Si la mise en œuvre de cette ZFE part d'une intention louable, qu'on ne peut que soutenir, à savoir réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air de la Ville de Marseille, sa mise en application trop rapide risque en fait d'engendrer plus d'inconvénients que de bénéfices:

- Mise en œuvre coûteuse (première enveloppe de 2,5 millions d'euros votée à la métropole) pour la mise en place de la signalétique notamment.
- Le paysage va être dégradé par la mise en place de centaines de nouveaux panneaux de signalisation, à l'heure où le nouveau RLPI, qui va être adopté au conseil municipal du 4 mars, tend à faire diminuer la pollution visuelle des panneaux publicitaires.
- Mesure punitive et antisociale qui frappera les classes sociales les moins favorisées n'ayant pas les moyens de s'offrir un véhicule moderne. Certains parlent même d'une **Zone à Forte Exclusion** qui va encore aggraver la fracture sociale. Cette réglementation exclut de fait, de l'espace public, les plus fragiles et les plus pauvres de notre société.
- Cette mesure constitue une nouvelle restriction de nos libertés (liberté de se déplacer).
- Le manque de transports en commun à Marseille n'offre pas d'alternative réelle à la voiture, sans parler de l'insécurité qui décourage de nombreux Marseillais à les utiliser. Il faut donc commencer par rattraper le retard en terme de transports en commun, de parkings relais, et lutter contre l'insécurité avant d'interdire la voiture. Idem pour les bornes de recharge de voitures électriques qui sont encore trop peu nombreuses.
- En attendant la mise en œuvre d'un futur contrôle par caméras avec lecture automatique de plaques d'immatriculation (LAPI), seule une constatation de l'infraction par interception est possible à l'heure actuelle. Le contrôle des véhicules dans la ZFE va donc mobiliser des effectifs de Police qui ne seront plus au service de la sécurité de la population. Par ailleurs les forces de l'ordre ont déjà du mal à faire respecter le code de la route, le stationnement, et tous les délits divers et variés que l'on retrouve dans le centre ville. Ils sont en manque d'effectifs, comment vont-ils pouvoir assurer cette tâche supplémentaire?

Marseille, le 28 février 2022.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@607 - Gaël - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 10:55:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Propositions

Contribution :

1. Limitation vitesse 30km/h
2. Généralisation des pistes cyclables (pas sur les trottoirs)
3. Interdiction du stationnement à cheval sur les trottoirs
4. Promouvoir l'autopartage (CITIZ, Sharry)
5. Tarifs résidents pour les parkings souterrains

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@608 - Dominique - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 10:58:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Création d'une ZFE à Marseille

Contribution :

Bonjour,

Le principe même de la concertation me paraît relever de la démocratie.

Toutefois, en lisant ce dossier, j'ai l'impression que tout est déjà décidé : les dates de mises en fonctionnement de la ZFE, le périmètre d'intervention, le type de véhicules à exclure du périmètre et ceux autorisés, etc, et il me semble aussi que cette « concertation » n'a pas fait l'objet d'une publicité suffisante pour sensibiliser au sujet les usagers les plus impactés.

Je suis favorable à l'institution d'une ZFE, après une véritable concertation et surtout des solutions de substitution : aide véritable au changement de véhicules ET nette amélioration des transports en commun.

J'ai par exemple vu sur un salon une twingo électrique vendue à 35 000€ : qui a la possibilité de s'acheter ce type de véhicule à ce tarif ?

Par exemple aussi, les fréquences de passage des rames de métro ou des bus sont largement inférieures en période de congés scolaires : Avez-vous essayé de monter dans le métro, le 19, le 83 ou autre, même hors heures de pointe ? Nous sommes serrés et ballotés comme de la marchandise, comment respecter les « distances sociales » ?

De plus, avez-vous déjà vu des personnes à mobilité réduite dans le métro ou les bus ? Que dire de la sortie de la gare Saint Charles : les usagers des transports en commun chargés de grosses et lourdes valises commencent par avoir de nombreuses marches à descendre en portant leurs bagages : bienvenue à Marseille ...

Impossible de prendre les TC en fauteuil : c'est de l'exclusion et de la discrimination.

Très compliqué de prendre les TC avec une poussette et un BB : il faut passer sur les tourniquets du métro avec le BB dans la poussette ou enlever le BB de la poussette, le poser : où ? passer la poussette, reprendre le BB resté de l'autre côté (comment ?) le réinstaller, etc... C'est tout simplement infaisable. On devrait obliger les concepteurs et « donneurs de leçons » à utiliser les TC et ils comprendront les difficultés.

Certains usagers sont de très petits rouleurs -utilisation d'un véhicule uniquement les samedis et/ou dimanche- : pourrait-il y avoir une « tolérance » pour les « petits rouleurs » ?

Quelles seront les mesures prises pour les bateaux qui polluent toute une ville jour et nuit ? Et aussi, j'aimerais bien connaître l'équivalence de cette pollution par rapport à celle de véhicules.

Cordialement,

Dominique

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@609 - Stéphane - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 11:34:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Tolérance pour les résidents vivant dans le périmètre de la ZFE-m

Contribution :

Bonjour,

Propriétaire d'un appartement du 6ème arrondissement situé rue de Village, dans une résidence récente de 2013, j'ai, d'une certaine façon, contribué au renouveau du centre-ville de Marseille en faisant le choix d'y habiter et de faire vivre le quartier et ses commerces. Cette implantation géographique, à proximité des réseaux de transports en commun, me permet de me passer totalement de la voiture en semaine et de ne l'utiliser, le week-end, que pour rendre visite à ma famille sur Aix et Montpellier, grâce à la proximité des accès autoroutiers. Aujourd'hui j'apprends que mon véhicule, de 2010, et référencé Crit'air 3 ne pourrait plus rouler dans la ZFE en 2023. Cela me paraît totalement illogique pour un véhicule que je n'utilise quasiment pas sur Marseille et que je n'aurais pas les moyens de changer, d'autant qu'il n'est pas possible d'installer des prises de charge électriques dans le parking de la résidence. Du coup j'ai le sentiment d'être coincé alors que j'ai investi dans un crédit de 25 ans pour vivre dans ce quartier. Ne pourrait-il y avoir une tolérance, justement, pour les résidents qui souhaitent rejoindre les autoroutes, soit par le Cours Lieutaud (pour accéder à l'A7 via le tunnel Saint-Charles), soit par l'avenue de Toulon et de Delphes pour rejoindre l'A54. Il serait regrettable que les résidents soient sanctionnés pour une traversée leur permettant de relier leur domicile aux axes routiers.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@610 - yug - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 11:36:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une avancée pour Marseille, entre très loin des autres métropoles françaises

Contribution :

L'ensemble des mesures décrites permettront enfin à Marseille, 2eme ville plus grande ville de France, d'évoluer vers une ville plus vivable pour les personnes qui y vivent. Les objectifs en matières de restriction de la circulation, de stationnement et qualité de l'air ne pourront être atteints que s'ils sont suivis des faits et mis en pratique sur le terrain, avec un contrôle systématique des infractions. Aujourd'hui, il est fréquent de constater un non respect quotidien des règles pourtant déjà en place.

- En terme de stationnement, la plupart des rues du centre ville sont supposées être dans une zone de stationnement réglementé, ce qui n'est en pratique pas le cas, le stationnement y est souvent anarchique avec des voitures empiétant ou plutôt envahissant les trottoirs, passages piétons ou places publiques (quartier du chapitre, cannebière, etc), réduisant encore davantage la place du piéton et les mobilités douces déjà peu considéré dans l'espace public en centre ville.

- En terme de circulation, les voitures/scooters/motos circulant et stationnant sur les rues piétonnes et/ou pistes cyclables ne sont pas verbalisés ou enlevées (boulevard Longchamp pourtant interdit à la circulation, cannebière, Leon Gambetta etc.)

- En terme d'émission, les véhicules, potentiellement dangereux et/ou les plus polluants sont déjà supposés ne plus pouvoir circuler (renforcement du contrôle technique et normes anti-pollution / anti bruit) mais il est très fréquent de voir en plein centre ville des véhicules qui roulent alors que l'opacité et la nocivité des fumées qu'ils dégagent devraient vraisemblablement obliger leurs propriétaires à les laisser au garage en attendant un contrôle technique en bonne et due forme .

La mise en place de ce projet de ZFE M et du scenario "soutenu" est donc souhaitable et attendu mais il faut qu'il se traduise par des faits dès sa mise en pratique et d'un changement de comportement des automobilistes afin qu'il ne soit pas un énième projet non suivi des faits et non appliqué sur le terrain par manque de moyen, d'organisation ou de volonté pour le faire appliquer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@611 - Jacques - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 11:44:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : concertation importante avec les CIQ

Contribution :

Nous avons bien compris que depuis quelques années ,le but est d'isoler le centre ville de tout véhicule.Marseille centre ,une ville très ancienne, sans véhicule cela parait impossible au vu du retard d'infrastructures adaptés a ce genre d'idée et a bien d'autres .Pour celui qui a pensé ce genre de chose ,c'est qu'il n'a pas de voiture ou il est conduit par un chauffeur a demeure, ça reste dans

l'inimaginable pour cette zone. Il nous faudrait plutôt, plus de parkings au centre ville avec les deux premières heures gratuites, ainsi que les tunnels centre ville gratuits. Evitons de pénaliser un peu plus les commerces de l'hyper centre. Je comprends que le but est de privilégier la vente de voitures électriques, mais que faire ensuite de toutes ces batteries à jeter. Une concertation est importante et urgente avec les principaux acteurs des C I Q 7 ème pour cette ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@612 - Océane - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 12:13:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Extension au-delà du Jarret

Contribution :

Le périmètre de la ZFE est trop restreint, il devrait aller au minimum jusqu'à la Blancarde et Dromel, en suivant le tracé du métro. Cela aurait du sens, puisque les habitants de la zone disposent d'une alternative à la voiture et aux 2RM : le métro.

Par ailleurs, ce projet n'est pas du tout ambitieux : il faut une zone sans voitures et 2RM dans le centre ville de Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@613 - Richard

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 12:49:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution FNE13 au projet de Zone à Faibles émissions mobilité à Marseille « Pour un centre-ville plus respirable »

Contribution :

Le contexte et le projet présenté

70 000 personnes à Marseille respirent un air pollué aux particules fines et aux oxydes d'azote, portant atteinte à la santé des plus fragiles : jeunes enfants, personnes âgées ou fragiles ...

L'omniprésence de la voiture, des deux-roues motorisés, des véhicules utilitaires dans les rues, sur les trottoirs, rend délicats les déplacements à vélo, à pied et même en transport en commun.

La zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est une obligation légale au sein des métropoles polluées. L'étude réalisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence cible un périmètre, des échéances et des modalités de mise en œuvre : les véhicules les plus anciens (vignette Crit'air) seront progressivement exclus du centre-ville de Marseille.

Quelle est l'acceptabilité sociale ? Pour quelle efficacité environnementale ?

Les mesures disponibles sur l'impact des ZFE-m sur la qualité de l'air font état d'une baisse de 12% des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines, ce qui ne suffit pas. De plus, malgré les aides financières du Département à la conversion des véhicules, la perspective de la ZFE-m est vécue comme socialement injuste et ne répondant pas aux enjeux d'un espace public apaisé.

Il s'agit donc, pour FNE13, de profiter de l'obligation réglementaire de la ZFE-m pour mettre en place des mesures de limitation de l'utilisation des voitures, camions et deux-roues motorisés en ville qui soient à la fois moins discriminantes et plus efficaces, et s'apparentent donc davantage à celles d'une zone à trafic limité (ZTL) telle qu'il en existe de nombreuses en Italie : la circulation et le stationnement dans une ZTL sont réservés aux véhicules des personnes qui y ont une activité : riverains, livreurs, services publics... : ces catégories pourraient ici faire l'objet de dérogations dites temporaires, permettant de s'adapter au rythme de renouvellement des véhicules concernés.

La proposition FNE13 pour le centre de Marseille

Elle consiste à mettre en œuvre un dispositif simple à comprendre, à mettre en œuvre et à contrôler, plus efficace que la ZFE-m sur la qualité de l'air et sur l'occupation de l'espace public. Seuls seraient autorisés à circuler et stationner dans la zone en question :

les vélos, bus, taxis, transports PMR, ambulances, services publics, convois funéraires ...

(mesure similaire à ce qui est mis en œuvre dans d'autres métropoles)

les riverains munis d'un macaron octroyé annuellement par le comité de gestion des dérogations selon :

Contrôle technique à jour

Résidence mentionnée sur la carte grise (l'arrondissement détermine la zone autorisée de stationnement)

Nombre de véhicules par ménage (1 voiture + 1 deux-roues)

(l'échéance d'interdiction 'Crit'Alr ' est ainsi repoussée pour ces utilisateurs)

les livreurs, forains, véhicules de chantier ... dotés d'une dérogation temporaire ou ponctuelle octroyée (pour un an au plus à la fois) par le comité de gestion des dérogations selon :

contrôle technique à jour

contrats attestant de l'activité temporaire ou ponctuelle dans la zone (l'arrondissement détermine la zone autorisée de stationnement entre 7h et 19h)

(l'échéance d'interdiction 'Crit'Alr ' est alignée sur le rythme de renouvellement des véhicules publics)

les visiteurs dotés d'une dérogation ponctuelle sur une journée, octroyée par le comité de gestion des dérogations à concurrence de 24 jours maxi par an

(mesure préconisée à l'issue de la mission parlementaire 'flash' menée à l'été 2021)

A noter que la vignette Crit'air n'indique pas la pollution réelle produite par le véhicule :

la classe est déterminée d'après des données constructeur et donc le constructeur est juge et partie (en la matière, le dieselgate a démontré qu'il ne peut être fait confiance aux constructeurs)

la vignette indique une classe de pollution quel que soit l'état du moteur

la vignette serait un bon outil si elle était actualisée à chaque contrôle technique.

Précisions sur le périmètre

Les contraintes sur la circulation automobile seront d'autant mieux perçues et acceptées qu'elles s'accompagnent de contraintes sur la circulation et le stationnement des bateaux de toutes natures impactant la qualité de l'air sur le périmètre de la ZFE-m (Vieux Port, bassins du Mucem et de la Joliette) et au-delà (port de Marseille).

Les effets directs attendus d'un tel ajustement du projet

Moins de véhicules 'hors normes' (polluants, bruyants ...)

Moins de véhicules en stationnement de longue durée ('ventouse') ou peu utilisés

Moins de véhicules de 'pendulaires' venant travailler dans la zone

Moins de déplacements courts en voiture à l'intérieur de la zone ou en transit.

Les moyens actuellement affectés au contrôle du stationnement payant (supprimé dans la zone) seraient affectés au contrôle des macarons. L'absence de macaron serait passible, comme à Grenoble, d'une contravention de 3ème classe à 68 €, commuable en Pass intégral mensuel donnant accès pendant un mois à l'ensemble du réseau de transport public métropolitain.

Les indispensables mesures d'accompagnement

Mobilisation des places de stationnement en ouvrages, publics et privés, à l'intérieur de la zone pour les riverains (avec des tarifs encadrés) et en limite de zone pour les non-résidents

Déploiement de stations d'autopartage dans tous les quartiers (1000 véhicules) avec une grille tarifaire adaptée, pour que chacun puisse accéder à un véhicule en cas de besoin (cf. PPA 13)

Passage en zone 30 de toute la zone, en zone partagée (à 20 km/h) de toutes les rues où un aménagement cyclable n'est pas envisageable

Plan de circulation dit 'en marguerite' décourageant tout transit inter-quartiers (par piétonnisation de quelques carrefours clés)

Aides financières à l'acquisition de vélo-cargos, de vélos à assistance électrique et à la conversion à l'électrique des deux-roues motorisés

Mise en place d'une offre de transport diurne et nocturne à l'intérieur de la zone (navette électrique) et à l'extérieur (bus de nuit cadencés, transport à demande zonal)

Ouverture d'espaces logistiques urbains à l'orée de chaque quartier pour rationaliser la livraison dite à domicile.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution FNE13 à la concertation sur le projet de ZFE-m à Marseille.pdf, page 1 sur 3



Marseille, le 28 février 2022

A l'attention de la Commission d'enquête publique

Contribution FNE13 au projet de Zone à Faibles émissions mobilité à Marseille

« Pour un centre-ville plus respirable »

Le contexte et le projet présenté

70 000 personnes à Marseille respirent un air pollué aux particules fines et aux oxydes d'azote, portant atteinte à la santé des plus fragiles : jeunes enfants, personnes âgées ou fragiles ...

L'omniprésence de la voiture, des deux-roues motorisés, des véhicules utilitaires dans les rues, sur les trottoirs, rend délicats les déplacements à vélo, à pied et même en transport en commun.

La zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est une obligation légale au sein des métropoles polluées. L'étude réalisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence cible un périmètre, des échéances et des modalités de mise en œuvre : les véhicules les plus anciens (vignette Crit'air) seront progressivement exclus du centre-ville de Marseille.

Quelle est l'acceptabilité sociale ? Pour quelle efficacité environnementale ?

Les mesures disponibles sur l'impact des ZFE-m sur la qualité de l'air font état d'une **baisse de 12%** des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines, **ce qui ne suffit pas**. De plus, malgré les aides financières du Département à la conversion des véhicules, la perspective de la ZFE-m est vécue comme **socialement injuste et ne répondant pas aux enjeux d'un espace public apaisé**.

Il s'agit donc, pour FNE13, de profiter de l'obligation réglementaire de la ZFE-m pour mettre en place des mesures de **limitation de l'utilisation des voitures**, camions et deux-roues motorisés en ville qui soient à la fois **moins discriminantes et plus efficaces**, et s'apparentent donc davantage à celles d'une zone à trafic limité (ZTL) telle qu'il en existe de nombreuses en Italie : la circulation et le stationnement dans une ZTL sont réservés aux véhicules des personnes qui y ont une activité : riverains, livreurs, services publics... : ces catégories pourraient ici faire l'objet de **dérogations dites temporaires, permettant de s'adapter au rythme de renouvellement des véhicules concernés**.

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)
Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement
Cité des Associations - Boite Postale n° 340
93 La Canebière - 13001 Marseille
Tél: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr

Document : Contribution FNE13 à la concertation sur le projet de ZFE-m à Marseille.pdf, page 2 sur 3

Page 470 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

La proposition FNE13 pour le centre de Marseille

Elle consiste à mettre en œuvre un **dispositif simple** à comprendre, à mettre en œuvre et à contrôler, plus efficace que la ZFE-m sur la qualité de l'air et sur l'occupation de l'espace public. **Seuls** seraient autorisés à circuler et stationner dans la zone en question :

- les **vélos**, **bus**, taxis, transports PMR, ambulances, services publics, convois funéraires ...
(mesure similaire à ce qui est mis en œuvre dans d'autres métropoles)
- les **riverains** munis d'un macaron octroyé annuellement par le comité de gestion des dérogations selon :
 - Contrôle technique à jour
 - Résidence mentionnée sur la carte grise (l'arrondissement détermine la zone autorisée de stationnement)
 - Nombre de véhicules par ménage (1 voiture + 1 deux-roues)
(l'échéance d'interdiction 'Crit'Air ' est ainsi repoussée pour ces utilisateurs)
- les **livreurs**, forains, véhicules de chantier ... dotés d'une dérogation temporaire ou ponctuelle octroyée (pour un an au plus à la fois) par le comité de gestion des dérogations selon :
 - contrôle technique à jour
 - contrats attestant de l'activité temporaire ou ponctuelle dans la zone (l'arrondissement détermine la zone autorisée de stationnement entre 7h et 19h)
(l'échéance d'interdiction 'Crit'Air ' est alignée sur le rythme de renouvellement des véhicules publics)
- les **visiteurs** dotés d'une dérogation ponctuelle sur une journée, octroyée par le comité de gestion des dérogations à concurrence de 24 jours maxi par an
(mesure préconisée à l'issue de la mission parlementaire 'flash' menée à l'été 2021)

A noter que la vignette Crit'air n'indique pas la pollution réelle produite par le véhicule :

- la classe est déterminée d'après des données constructeur et donc le constructeur est juge et partie (en la matière, le dieselgate a démontré qu'il ne peut être fait confiance aux constructeurs)
- la vignette indique une classe de pollution quel que soit l'état du moteur
- la vignette serait un bon outil si elle était actualisée à chaque contrôle technique.

Précisions sur le périmètre

Les contraintes sur la circulation automobile seront d'autant mieux perçues et acceptées qu'elles s'accompagnent de contraintes sur la circulation et le stationnement des **bateaux** de toutes natures impactant la qualité de l'air sur le périmètre de la ZFE-m (Vieux Port, bassins du Mucem et de la Joliette) et au-delà (port de Marseille).

Les effets directs attendus d'un tel ajustement du projet

- Moins de véhicules 'hors normes' (polluants, bruyants ...)
- Moins de véhicules en stationnement de longue durée ('ventouse') ou peu utilisés
- Moins de véhicules de 'pendulaires' venant travailler dans la zone
- Moins de déplacements courts en voiture à l'intérieur de la zone ou en transit.

Les moyens actuellement affectés au contrôle du stationnement payant (supprimé dans la zone) seraient affectés au contrôle des macarons. L'absence de macaron serait passible, comme à Grenoble, d'une **contravention de 3ème classe à 68 €, commuable en Pass intégral mensuel** donnant accès pendant un mois à l'ensemble du réseau de transport public métropolitain.

Les indispensables mesures d'accompagnement

- **Mobilisation des places de stationnement en ouvrages**, publics et privés, à l'intérieur de la zone pour les riverains (avec des tarifs encadrés) et en limite de zone pour les non-résidents
- **Déploiement de stations d'autopartage** dans tous les quartiers (1000 véhicules) avec une grille tarifaire adaptée, pour que chacun puisse accéder à un véhicule en cas de besoin (cf. PPA 13)
- **Passage en zone 30 de toute la zone**, en zone partagée (à 20 km/h) de toutes les rues où un aménagement cyclable n'est pas envisageable
- **Plan de circulation dit 'en marguerite' décourageant tout transit inter-quartiers** (par piétonnisation de quelques carrefours clés)
- **Aides financières à l'acquisition de vélo-cargos**, de vélos à assistance électrique et à la conversion à l'électrique des deux-roues motorisés
- **Mise en place d'une offre de transport diurne et nocturne** à l'intérieur de la zone (navette électrique) et à l'extérieur (bus de nuit cadencés, transport à demande zonal)
- **Ouverture d'espaces logistiques urbains** à l'orée de chaque quartier pour rationaliser la livraison dite à domicile.

Le Président FNE13

Richard HARDOUIN



Le Délégué FNE13 à la Mobilité

Stéphane COPPEY



France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite Postale n° 340

93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@614 - Isabelle - Gardanne

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 12:52:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : demandes pour la ZFE

Contribution :

La mise en place de cette ZFE va avoir un impact très dommageable pour nos entreprises et les particuliers compte tenu du retard que notre territoire a pris en terme de mobilités.

Notre contribution peut être assortie de plusieurs demandes :

1) Un engagement fort des collectivités locales avec un calendrier précis et détaillé de la mise en place de bornes électriques, de parc relais, de transports en communs et tout autre moyens permettant de circuler dans cette zone sans voiture.

2) La modélisation de la circulation sur la 1ère année d'application afin d'anticiper le blocage de la ville (bouchons et pollution)

3) La mise en place d'une aide financière par les collectivités pour l'aide au renouvellement de véhicules polluant des entreprises et des particuliers (comme à Paris, Grenoble et Lyon)

4) La mise en place d'une étude d'impact environnemental et économique de cette mesure sur un territoire sous équipé.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@615 - Nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 12:57:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Bornes

Contribution :

Laisser des places en stationnement de surface pour la recharge électrique y compris devant les commerces/restaus ou hotels qui le souhaitent

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@616 - Nicolas - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 13:00:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :fournisseur

Contribution :

Permettre aux livraisons de pouvoir venir à des heures où il y a moins de circulation

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@617 - Françoise - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 13:23:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis zone à faibles émissions

Contribution :

Je suis pour

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@618 - MPT / CS BELLE DE MAI Comité des usagers - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 13:24:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réfléchir à la progressivité et adaptabilité de la démarche par rapport au territoire

Contribution :

Le Comité des Usagers de la MPT / CS Belle de Mai (Usagers et partenaires de la MPT et habitants de la Belle de Mai), en séance du 26/02/2022 a collectivement souligné l'importance d'une démarche de santé public pour limiter la pollution sur le Centre Ville de Marseille.

Si la ZFE sur le territoire semble une alternative, l'assemblée a souhaité travailler autour de 4 points essentiels à ne pas négliger dans la mise en place de cette ZFE :

- Impact sur la population de la Belle de Mai ;

- le stationnement sur le secteur de la Belle de Mai ;

- l'accessibilité de la Belle de Mai ;

- la circulation sur la Belle de Mai ;

1. IMPACT SUR LA POPULATION DE LA BELLE DE MAI

- le calendrier de mise en place de la ZFE avec les restrictions d'accessibilités et de circulations de certains véhicules est trop court pour permettre à a population de la Belle de Mai (situation socio-économique préoccupante) de se mettre en ordre de marche : Nous sollicitons un report du calendrier, afin de faciliter l'accompagnement des habitants dans la démarche ;

- les aides financières proposées aux habitants de la Belle de Mai ne sont pas adaptées à la situation socio-économique du quartier. Nous sollicitons des aides supérieures à celles annoncées.

. Réflexion d'un système de reprises des véhicules en plus de l'aide de l'état pour faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants ;

. Proposition d'aides financières proportionnelles aux ressources financières des ménages.

2. STATIONNEMENT SUR LE SECTEUR DE LA BELLE DE MAI

- Mise en place de parking relais de stationnement pour accéder au quartier de la Belle de Mai ;
- renforcer le stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- Revoir le stationnement pour les résidents et éviter qu'ils ne soient impactés par le stationnement des visiteurs.

3. L'ACCESSIBILITE AU QUARTIER DE LA BELLE DE MAI

- Faciliter l'accessibilité des pétons à la Belle de Mai et notamment pour les PMR
- Renforcer les services de Transports en commun :
 - . un tramway à la Belle de Mai : OUI, mais plus vite que le rétroplanning envisagé ;
 - . Revoir la déserte des Transports en commun sur la Belle de Mai : Penser la Belle de Mai comme un quartier qui est un espace de vie qui a besoin de se déplacer et non comme un "simple lieu traversant"
 - . développer les transports en commun (autres lignes de bus, tramway, ...)

4. CIRCULATION DE LA BELLE DE MAI

- revoir la trame circulatoire des véhicules sur la Belle de Mai : sens de circulation, zones piétonnes, espaces de stationnement, ...
- . penser la circulation comme un lieu de vie et non comme un espace traversant ou reliant un secteur à l'autre.

Pièce(s) jointes(s) :

vais pas polémiquer là dessus , actuellement , le courant pour ne pas dire "la mode " est au tout électrique et qui sait si dans quelques années la tendance ne changera pas?

Marseille n'est pas une ville riche, beaucoup d'habitants ont encore besoin de leur voiture sans la changer, déjà le fait de limiter le stationnement et de le rendre payant presque partout a fait disparaître des voitures qui faisaient peut être double emploi. Par contre rien n'est fait pour limiter l'entrée dans le centre avec comme j'ai dit plus haut des parkings gratuits à la périphérie et des moyens valables de se déplacer dans la ville , de rendre un centre ville attractif et agréable .

Pour l'instant, dans beaucoup de quartiers à Marseille, l'été est un enfer par rapport aux courses folles le soir et même dans la journée de voitures, scooters ou motos qui font un bruit d'enfer (rodéos)! Par rapport au stationnement anarchique certaines conducteurs qui ne se gênent pas de bloquer les trottoirs, les entrées de garage, les copropriétés et même parfois les lignes de tram.

Je fais de mon mieux pour ne pas polluer la ville que j'aime, et pour respecter ses habitants par un comportement citoyen.

Mais j'aimerais avant que vous preniez des solutions définitives et délétères pour tous ceux qui ne connaissent pas votre projet et vont en pâtir , comme moi également qui souhaite continuer à vivre dans la ville qui m'a vue naître , et dont tant de choses sont à voir ou revoir , à faire respecter y compris le comportement dangereux des trottinettes sur les trottoirs à vive allure , et dont les carcasses polluantes (batteries électriques) se retrouvent au fond de la mer; que vous réfléchissiez à des moyens moins restrictifs pour tous.

Merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@620 - Jacqueline - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 14:24:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : accès aux tunnels

Contribution :

pour mon vote, je désire l'accès total au tunnels menant aux autoroutes,

je vote donc pour le périmètre n°1

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@621 - Guillaume - Paris

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 14:34:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Améliorer l'acceptabilité sociale de la ZFEm : intégrer E85 + hybrides d'occasion /mettre en place le disque vert

Contribution :

« mobilités & territoires » vise à multiplier les échanges entre élus locaux, services concernés, et agents économiques porteurs de solutions complémentaires en faveur du développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables.

Nous menons depuis 2019 une étude qualitative sur l'acceptabilité sociale des Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFEm) et avons en ce sens échangé à date avec :

- La Ville de Paris

- La Métropole du Grand Paris

- La Métropole du Grand Lyon

- Grenoble Alpes Métropole

- La Métropole de Nice Côte d'Azur

- Toulon Méditerranée Métropole

- Montpellier Méditerranée Métropole

- Toulouse Métropole

- L'Eurométropole de Strasbourg

- La Métropole de Rouen Normandie

- Le Havre Seine Métropole

- Limoges Métropole

- La Ville de Marseille

- La communauté d'agglomération du Grand Avignon

- Annemasse Agglomération

- Nous rencontrerons sous peu la Métropole d'Aix Marseille Provence (le 3/03/2022)

Quelques mois après la crise des gilets jaunes, et afin de mettre en place des solutions de mobilité moins polluantes pour tous, notamment en direction des populations les plus modestes, toutes soulignent l'importance :

- D'une pédagogie et d'une communication positive sur le sujet, rappelant l'importance des enjeux sanitaires en environnement aux mais aussi économiques

- D'accompagner la mise en place de la ZFEm :

opar des mesures incitatives au remplacement des véhicules (prime à l'acquisition des véhicules à faibles émissions ou les vélos çà assistance électrique, tarification de stationnement privilégiée pour les véhicules faiblement émetteurs, ...)

opar une augmentation de l'offre de mobilité à la disposition de leurs concitoyens (transports en commun, services de vélos publics, autopartage, covoiturage, infrastructures cyclables et piétonniers...)

- De mettre en place des dérogations de circulation, notamment en direction des populations les plus modestes, afin de garantir la mobilité nécessaire à la vie économique du territoire concerné (commerces, domicile-travail, culture et loisirs, ...)

Au regard des retours d'expériences et d'intérêt recueillis au sein de ces échanges, nous suggérons à toutes les collectivités souhaitant mettre en place une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) sur son territoire :

1.d'ouvrir les options de remplacement des véhicules disponibles sur le marché de l'occasion par une dérogation de circulation et de stationnement pour tout véhicule hybride électrique essence (EE) et flexfuel essence supertéhanol E85 (FE) quelle que soit sa date de mise en circulation.

2.La mise en place du disque vert à l'échelle du territoire concerné par la ZFEm : soutenu par l'ADEME, offrant une franchise de deux heures de stationnement aux propriétaires de véhicules électriques, hybrides électriques – essence, GPL, GNV, E85 ou à ceux utilisés en autopartage dûment identifiés.

La rédaction du projet de délibération pourrait ainsi être complété :

« Vu l'article 2213-2 du code des collectivités territoriales qui autorise le maire à règlementer la circulation et le stationnement de certains types de véhicules afin de prendre des mesures en faveur de la protection de l'environnement »

Vu la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui stipule dans son article 13 que « Les collectivités territoriales favoriseront la mise en place du disque vert en stationnement payant. »

Vu l'arrêté interprefectoral n°2014-00573 relatif à la procédure d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Ile de France, considérant dans son annexe 6.2. que les véhicules superéthanol (mention « FE » de la catégorie P3 du certificat d'immatriculation) et hybrides électrique – essence non rechargeables (mention « EH » de la catégorie P3 du certificat d'immatriculation) sont des « véhicules peu polluants par construction »,

Vu la signature de convention de promotion du disque vert proposée par l'Association des Voitures Ecologiques par le Président de l'ADEME, Agence de la transition énergétique, le 24 février 2016, et son relais sur le site www.agirpoulatransitionenergetique.ademe.fr

Vu l'intégration par la France du dispositif disque vert dans le cadre d'action national pour le développement des carburants alternatifs dans le secteur des transports et le déploiement des infrastructures correspondantes en transposition adopté en application de la directive 2014/94/UE du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, (cf. page 79 du document disponible sur le site du Ministère de la transition écologique),

Vu les vœux adoptés par les conseils municipaux des villes de Sceaux le 17 décembre 2020, puis de Montfermeil le 10 février 2021, invitant le gouvernement à réviser les pastilles Crit'air pour réintégrer les véhicules superéthanol (mention « FE » de la catégorie P3 du certificat d'immatriculation) et hybrides électrique – essence non rechargeables (mention « EH » de la catégorie P3 du certificat d'immatriculation) afin d'apporter plus de cohérence entre les incitations mises en place par les collectivités et les restrictions de circulation et de stationnement mises en place dans les ZFEm notamment dans celle de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que la Direction Générale de l'Energie du Climat du Ministère de la transition énergétique confirme dans son panorama 2019 des biocarburants incorporés en France une réduction de 66% des émissions nettes de gaz à effet de serre par rapport à l'essence fossile pour l'éthanol européen pur soit d'environ 50% pour les véhicules FE utilisant du supertéthanol E85,

Considérant que l'Etude Czerwinski – décembre 2017 – Research of Real Driving Emissions with E85 and Two Flex Fuel Vehicles – Haute Ecole Spécialisée Bernoise confirme une réduction de 90% des émissions de particules fines émises par les véhicules supertéthanol E85 par rapport aux véhicules essence,

Considérant que l'étude IFP / ADEME d'octobre 2008 a confirmé une baisse des émissions d'oxydes d'azote et de monoxydes d'azote des véhicules FE supertéthanol par rapport à l'essence,

Considérant que l'étude Ecole Polytechnique / CentraleSupélec menée par les Professeurs Jean-Pierre Ponssard (École Polytechnique, Yannick Perez (CentraleSupélec) Sri Srikandan (Polytechnique) en juillet 2018 sur plusieurs modèles de véhicules full-hybrides électrique – essence en condition réelle de circulation conclue que les véhicules hybrides électrique essence (EH) essayés circulent 77% de la distance parcouru en milieu citadin en mode zero émission, et 51% de leur distance moyenne (alliant parcours urbain, extra-urbain et autoroutes),

Considérant que les véhicules électriques – hybrides (EH) sont intégrés dans l'objectif de développement de 1 million de véhicules électrifiés produit en France d'ici à 2025 annoncé par le Président de la République à l'occasion du plan de relance automobile en mai 2020, qui intègre le site de production des véhicules hybrides de Valenciennes,

Considérant que les véhicules hybrides électrique-essence (EH) et superéthanol (FE) sont disponibles sur le marché de l'occasion à des prix comparables à ceux des véhicules essence classiques, et qu'ils offrent une opportunité de remplacement pour ceux de nos concitoyens les plus modestes, qui émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants locaux (oxydes d'azote et particules fines) que les véhicules essence,

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale de la ZFEm, notamment en direction des populations les plus modestes, il est décidé :

- Une dérogation de circulation et de stationnement des véhicules électriques – essence (EH) et supertéthanol (FE) dans la zone à faibles émissions, quelle que soit la date de mise en circulation des

véhicules, sur présentation des certificats de circulation et des mentions P3 correspondantes au service compétent : (coordonnées à compléter)

•D'adopter par délibération le disque vert (cf. annexe jointe) qui offre deux heures de franchise de stationnement aux véhicules électriques (EE), hybrides électrique-essence (EH), bicarburation essence-GPL (EG), bicarburation essence-GNV (GN), superéthanol (FE) ou à ceux utilisés en autopartage dûment identifiés dans toutes les communes concernées par la ZFEm »

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Annexe 2 - Convention mise en réseau Coordonnateur DV.pdf, page 1 sur 4

Convention de mise en réseau des villes disque vert représentées par un coordonnateur

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Association des Voitures Ecologiques
domiciliée 10 rue de Sèze 75009 Paris, n° de parution 20070042 JO du 20/10/2007 annonce
n°1476 déclarée à la Préfecture de Police de Paris,
représentée par Mathieu la Fay, Trésorier,

Ci-après "AVE",
D'UNE PART,

ET

domicilié
représenté par

Ci-après "Coordonnateur DV",
D'AUTRE PART,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'Association des Voitures Ecologiques,

Coprésidée par Serge Lepeltier, ancien ministre de l'environnement, Philippe Goujon, Député-maire du 15^e arrondissement de Paris, Marcel Deneux, Membre honoraire du Parlement, et Michel Destot, Député de l'Isère, a pour objectif, depuis sa création en 2007, d'encourager nos concitoyens à préférer des véhicules plus respectueux de l'environnement et de la santé publique.

En ce sens, elle propose aux collectivités d'adopter le disque vert, qui autorise les possesseurs de véhicules écologiques à stationner gratuitement durant deux heures sur la voie publique.

Vu l'Article 2213-2 du Code des Collectivités Territoriales, "Coordonnateur DV" a invité les collectivités de son territoire à adopter ce dispositif par délibération du Conseil Municipal qui permet aux possesseurs de véhicules écologiques GPL, GNV, électriques, hydrogène, hybrides, flexfuel E85, petits véhicules de moins de 3 mètres émettant moins de 100g / km de CO2 munis d'un certificat d'immatriculation, de bénéficier, chaque jour, de deux heures de stationnement gratuit en voirie dans les rues de leur ville suivant une délibération comparable à celle de l'annexe 1.

Par ailleurs, "AVE" et "Coordonnateur DV" souhaitent donner plus de visibilité au dispositif au niveau national.

Les parties se sont donc rapprochées, afin de créer un réseau de collectivités disque vert, porté par l'« AVE », permettant d'offrir deux heures de stationnement en voirie aux propriétaires de véhicules écologiques ou à ceux utilisés en autopartage dûment identifiés, dans l'ensemble des villes signataires d'une convention de mise en réseau selon les modalités suivantes.

Document : Annexe 2 - Convention mise en réseau Coordonnateur DV.pdf, page 2 sur 4

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

Conformément à l'arrêté du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée du stationnement urbain visant à une harmonie au niveau européen (cf. annexe 2), le disque vert se doit d'être de couleur foncée, et le recto doit comporter à l'exclusion de toute autre information, et du haut vers le bas :

1. en partie supérieure, la reproduction du panneau de signalisation routière *C1 a* tel que défini par l'arrêté du 24 novembre 1967;
2. en dessous, la mention « heure d'arrivée » ;
3. au centre du disque et au dessus de l'ouverture, une flèche verticale désignant l'heure d'arrivée du véhicule sur l'emplacement de son stationnement

Le verso du disque vert, en revanche, peut comporter tout signe, inscription, image ou dessin conforme à l'ordre public et aux prescriptions légales et réglementaires.

Par conséquent, dans un souci d'harmonie du dispositif au niveau national, le verso reprendra l'intégralité du visuel proposé par « l'AVE » visé en annexe 2, sur lequel est ajouté le logo de « Coordonnateur DV ».

Une pastille d'identification autocollante (macaron), conforme au visuel disponible en annexe 3, rappellera le numéro d'immatriculation du véhicule, afin de limiter toute utilisation abusive du disque avec un véhicule non-éligible.

ARTICLE 2 - DISTRIBUTION DU DISPOSITIF

Le disque vert (et/ou macaron vert,) est édité par le « Coordonnateur DV », qui en assure la distribution aux possesseurs de véhicules écologiques GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E 85 ou petits véhicules de moins de 3 mètres émettant moins de 100g/km de CO2 sur présentation de la carte grise du véhicule.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 12 avril 2012 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules (cf. annexe 4), peuvent donc prétendre au disque vert les catégories de puissance (P3) suivantes : EG, EN, EE, ER, EM, EH, EQ, EP, FE, FG, FN, FL, GL, GH, GF, GM, GQ, GP, PE, PH, GN, NE, NH, EL, ET, AC, H2.

Le dispositif est inaccessibles, et dédié à un véhicule : le numéro d'immatriculation est reporté sur la pastille d'identification susvisée.

Chaque « Coordonnateur DV » partenaire est responsable de la bonne distribution du dispositif, et tient à jour une base de données des ayants droits.

Document : Annexe 2 - Convention mise en réseau Coordonnateur DV.pdf, page 3 sur 4

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, un accord écrit comme stipulé en annexe 5 sera signé par le propriétaire du véhicule au moment de la distribution du dispositif afin d'autoriser l'utilisation de la plaque d'immatriculation du véhicule par les agents de surveillance de la voie publique.

ARTICLE 3 – RECIPROCITE DE L'AVANTAGE

Afin d'assurer une lisibilité optimale au dispositif, et de faciliter la communication auprès des acheteurs de véhicules écologiques, « Coordonnateur DV » s'assure que les collectivités de son territoire qui ont adopté le dispositif par délibération au conseil municipale offre deux heures de stationnement gratuit en voirie aux possesseurs de disque vert des autres villes signataires de la convention de mise en réseau, communiquée par « l'AVE ».

A l'inverse, les villes signataires de la convention de mise en réseau offre deux heures de stationnement gratuit en voirie aux possesseurs de disque vert des collectivités représentées par « Coordonnateur DV »

Pour toute nouvelle ville signataire, « l'AVE » s'engage à en informer « Coordonnateur DV » dans un délai de 2 mois suivant l'acceptation du présent accord. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 2 mois suivant réception, « Coordonnateur DV » est réputée accepter la réciprocité de l'avantage avec la nouvelle ville signataire du présent accord.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION ET ECHANGES D'EXPERIENCES

L'animation et la communication du réseau des villes disque vert est confiée au niveau national à « l'AVE », représentée par Guillaume METIVIER : guillaume.metivier@compublish.com / 06-60-74-17-46.

Afin de faciliter la communication et l'échange de bonnes pratiques entre les villes partenaires du réseau disque vert, « Coordonnateur DV » s'engage à :

- Désigner un responsable du dispositif
- Transmettre ses coordonnées à « l'AVE » dans un délai de 2 mois suivant la signature du présent accord, qui les met à disposition des autres collectivités du réseau sur simple demande.
- Transmettre les coordonnées du responsable du dispositif s'il y a des changements de poste au sein de l'administration concernée.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, qui prend effet à compter de la date de sa signature, est conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant le terme, et ce pour une durée maximale de 10 ans.

Les parties peuvent mettre fin au présent contrat d'un commun accord en respectant un préavis de deux mois.

ARTICLE 6 - ANNEXES

De convention expresse, tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties.

ARTICLE 7 - LITIGES

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi par et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige. Si les parties ne parviennent pas à un règlement amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal Administratif de Paris.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour les besoins des présentes, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

L' « AVE » se réserve le droit d'effectuer de manière unilatérale les modifications nécessaires du disque vert afin de garantir une unité nationale de ce dispositif.

Fait à
le

En 2 exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

AVE

Coordonnateur DV

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération disque vert type

Annexe 2 : Arrêté du 6 décembre 2007 relatif au type de dispositif de contrôle de la durée du stationnement.

Annexe 3 : Visuels recto / verso disque vert européen + visuel Pastille d'identification

Annexe 4 : Arrêté du 12 avril 2012 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

Annexe 5 : Autorisation d'utilisation des données d'immatriculation des véhicules ayant droit au disque vert

Document : Annexe 3 - Convention ADEME AVE.pdf, page 1 sur 3



Convention
ADEME – Association des Voitures Ecologiques
pour la promotion du disque vert

Entre les soussignés

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ayant son siège social au 20 avenue du Grésillé BP90406 49004 Angers Cedex 01, représentée par Monsieur Bruno Lechevin en sa qualité de Président,

D'une part,

L'Association des Voitures Ecologiques, ayant son siège social au 10 rue de Sèze, 75009 Paris, représentée par Monsieur Marc Teyssier d'Orfeuill, Président délégué, disposant de la délégation de signature de Monsieur Bernard Darniche, Président,

D'autre part,

Il a été préalablement exposé que :

Le secteur des transports représente 27% des émissions de gaz à effets de serre dont plus de la moitié est liée directement à l'automobile.

La détérioration de la qualité de l'air en agglomération, mesurée notamment par les concentrations de dioxydes d'azote et de particules fines PM10 et PM2,5 est selon Airparif majoritairement liée à l'automobile, pour 70% aux véhicules diesel

Aux vues de l'avis du CESE sur la transition énergétique des transports (juillet 2013), du rapport parlementaire de l'OPECST « Mobilité sereine et durable : concevoir et utiliser des véhicules écologiques » (janvier 2014), et de la Loi relative à la Transition Énergétique promulguée le 17 août 2015, la France souhaite promouvoir dans les transports un mix énergétique plus équilibré, avec une plus grande place pour les véhicules électriques, hybrides, ou fonctionnant aux carburants alternatifs gazeux ou biocarburant d'origine renouvelable

Le disque vert, qui offre 2h de stationnement gratuit aux véhicules GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E85, microcitadines <3m, ou utilisés en autopartage dûment identifiés, a été adopté par 21 villes de toutes tendances en date de la signature de la présente convention, et offre un outil concret pour les maires qui souhaitent orienter leurs concitoyens vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique

La convention de mise en réseau signée par les maires permet une homogénéité du dispositif au niveau national, et par là-même, un contrôle strict des ayant droits.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : Objet

L'ADEME apporte par la présente convention son soutien institutionnel au développement du disque vert en :

- Permettant l'utilisation du logo de l'ADEME sur chaque disque vert et pastille d'identification édités après délibération du conseil municipal dès lors que le maire paraphe ensuite la convention de mise en réseau annexée aux présentes ;
- Informant les délégations régionales de l'ADEME de l'existence du dispositif, et en leur transmettant un kit d'information à destination des collectivités territoriales intéressées ;
- Proposant la mise en place du disque vert aux collectivités intéressées par la mise en place d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt en cours, comme l'un des outils permettant de garantir la gratuité de stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- L'interlocuteur désigné concernant l'animation de cette convention pour l'ADEME est Monsieur Johan Ransquin, Chef du pôle mobilité et transports, johan.ransquin@ademe.fr 04 93 95 79 50

L'Association des Voitures Ecologiques poursuit la promotion du dispositif auprès des collectivités, et :

- Informe chaque trimestre l'ADEME de l'évolution du nombre de collectivités partenaires
- Promeut la présente convention au travers d'éditions, de courriers, de supports medias et internet, après avoir fait valider le contenu par l'ADEME
- Se tient à la disposition de l'ADEME pour venir présenter le dispositif aux interlocuteurs de l'ADEME qui en feraient la demande, notamment aux délégations régionales, et à répondre à leurs questions
- L'interlocuteur désigné concernant l'animation de cette convention pour l'Association des Voitures Ecologiques est Monsieur Guillaume Métivier, délégué collectivités, guillaume.metivier@compublics.com 06 60 74 17 46.

ARTICLE II : Durée

La présente convention est valable pour une durée de deux ans, et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par courrier recommandé avec accusé de réception dans une durée d'au moins deux mois avant l'échéance de la présente convention.

ARTICLE III : Résiliation - Révision

3.1. En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, huit (8) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

3.2. La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

3.3. La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE IV : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre de l'offre, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE V : Cession

La convention est conclue en fonction des qualités des Parties. En conséquence et sauf accord préalable écrit de l'autre Partie, chacune des Parties s'interdit toute cession partielle ou totale à un tiers de ses droits et obligations au titre de la présente convention. La violation du présent article entraînera la résolution de plein droit, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE VI : Droit applicable – Attribution de compétence

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents.

La présente convention comporte trois (3) pages.

Fait en deux (2) exemplaires originaux.

A Paris, le 24/2/2016



Pour l'ADEME
Bruno Lechevin
Président



Pour l'Association des Voitures Ecologiques
Marc Teyssier d'Orfeuil,
Président délégué

Proposition de délibération du Conseil municipal
« Disque vert en zone de stationnement payant sur
proposition de coordonnateur DV »

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en place des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybride rechargeable, la ville a bénéficié de cofinancements de l'Etat par l'entremise de « *Coordonnateur DV* », et s'est engagée en contrepartie à offrir deux heures de stationnement aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. L'ADEME et « *Coordonnateur DV* » nous proposent conjointement la mise en place du disque vert.

Le « disque vert », par analogie au « disque bleu », permet, suivant le même principe, de contrôler la durée du stationnement des véhicules sur l'espace public, et leur accorde le bénéfice de deux heures de stationnement gratuit.

L'objectif est « d'assurer la rotation des véhicules stationnant sur la voirie publique – par une limitation de la durée de stationnement autorisé – et inciter les automobilistes à devenir des éco-responsables dans leur vie quotidienne ».

L'initiative du disque vert revient à l'Association des Voitures Ecologiques, association fondée le 20 octobre 2007, ayant comme Président d'honneur Serge Lepeltier, ancien Ministre de l'Ecologie, et comme Vice-Présidents Michel Destot, Député de l'Isère, Marcel Deneux, Membre Honoraire du Parlement, et Philippe Goujon, Député-Maire du XV^e arrondissement de Paris.

Le disque vert permet d'accorder la gratuité de stationnement pendant 2 heures, sur voirie, aux véhicules plus respectueux de l'environnement et de la santé publique appartenant aux catégories suivantes :

- les véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicules),
- les véhicules électriques,
- les véhicules hybrides,
- les véhicules flexfuel E85
- les véhicules de moins de 3 mètres, émettant moins de 100g/km de CO₂, munis d'un certificat d'immatriculation
- les véhicules GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié),
- les véhicules utilisés en auto partage dûment identifiés.

Il sera délivré, aux détenteurs des dits véhicules, outre le disque vert, une pastille autocollante spécifique pour faciliter leur identification au moment des contrôles en voirie, sur laquelle sera reportée le numéro d'immatriculation du véhicule (cf. annexe 1 visuels disque et pastille d'identification).

Document : Délibération Disque Vert coordonnateur DV.docx, page 2 sur 2

Conformément aux dispositions de l'article L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, légalement, le maire peut, moyennant le paiement des droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permissions de stationnement à certaines catégories de véhicules sur la voie publique.

Pour l'obtention du disque vert, le maire délègue l'impression et la distribution du dispositif à « *coordonnateur DV* ». La redevance à payer pour les propriétaires de véhicules écologiques définis précédemment a été fixé par lui à ...€ par an

Nous proposons par ailleurs d'autoriser le maire ou son représentant à déléguer la signature d'une convention de mise en réseau à « *coordonnateur DV* » par l'entremise de l'Association des Voitures Ecologiques (AVE) (cf. projet de convention joint en annexe 2.)

Cette mise en réseau permettra l'utilisation du disque vert dans toutes les collectivités partenaires, et une lisibilité du dispositif au niveau national. Elle facilitera notamment la communication au moment de la vente des véhicules.

L'ensemble des véhicules écologiques concernés par cette action serait aujourd'hui de l'ordre de 1,5 à 2% du parc automobile français roulant.

La mise en place du « disque vert » s'inscrit dans la continuité des décisions prises par la municipalité concernant la limitation des gaz à effets de serre et l'amélioration de la qualité de l'air dans notre ville : *détails (auto partage, développement des mode de transports doux, flotte municipale de voitures écologiques, diminution de l'utilisation de véhicules polluants)*

Par ailleurs, elle est promue par l'Agence De l'Environnement, du Développement durable et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) par le biais d'une convention signée avec l'AVE le 24/02/2016 (cf. annexe 3)

Il est proposé de tester le « disque vert » sur une période de deux ans.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord à la mise en place du disque vert et d'approuver l'ensemble du dispositif.

Annexe 1 Visuels disque vert et pastille d'identification

Annexe 2 Projet de convention de mise en réseau proposée à « *Coordonnateur DV* »

Annexe 3 Convention de promotion disque vert ADEME - AVE



**Vœu en faveur de la refonte des pastilles Crit'air pour
améliorer la cohérence entre incitations territoriales
adopté lors de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2020**

Nos territoires ont placé la mobilité durable, la transition écologique de nos transports, et la lutte contre le réchauffement climatique et pour la qualité de l'air au cœur de leurs priorités pour le mandat 2020–2026. Parmi les dossiers sur lesquels nous travaillons figure la mise en place ou le renforcement de Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFEm), actuellement en discussion avec les maires et les parties prenantes (acteurs économiques, concitoyens, ...) des collectivités concernées.

L'objectif partagé par tous est d'améliorer sensiblement la qualité de l'air de nos territoires, ainsi que l'acceptabilité par le plus grand nombre des mesures mises en place. En ce sens, des incitations sont proposées pour favoriser ces mutations. Après des années de bonus écologique lié aux émissions de CO₂ des véhicules, et les renouvellements des flottes publiques en véhicules faiblement ou très faiblement émetteurs imposés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la prime à la conversion oriente aujourd'hui le marché en fonction des pastilles Crit'air.

Or, si l'accès aux véhicules électriques, électriques rechargeables, même diesel, GPL et GNV est bien favorisé au travers du dispositif des vignettes Crit'air, les véhicules E85 ou hybrides électriques-essence disponibles sur le marché de l'occasion. A l'image de la Ville de Sceaux, qui a adopté dès 2015 le dispositif du disque vert qui offre 2 heures de stationnement à ces véhicules, et qui a reçu depuis le soutien de l'Agence pour la transition énergétique, ils sont pourtant encouragés par certains exécutifs locaux, et ils seraient refusés dans les ZFEm si l'actuelle définition des vignettes Crit'air est conservée. Rappelons également que ces véhicules étaient considérés par arrêté inter-préfectoral francilien comme « peu polluants par construction », et autorisés à circuler en cas d'épisode de pollution quelle que soit leur immatriculation.

Nous connaissons le souhait du Gouvernement de mieux intégrer les territoires dans les décisions qu'il prend et c'est l'une des actions mises en avant, pour laquelle les élus locaux sont en attente de résultats tangibles.

A propos des pastilles Crit'air, fruits des travaux de plusieurs gouvernements successifs, qui ont malheureusement démontré par le passé de nombreuses incohérences, la ministre de la Transition écologique a même indiqué cet été à l'occasion d'une interview qu'elle ne savait pas si celles-ci étaient « adaptées à nos besoins ».

Nos voisins européens ont eux aussi leur propre définition des véhicules autorisés à entrer dans les Low Emission Zone (LEZ). Citons pour exemple l'Allemagne, l'Italie ou encore l'Espagne, qui favorisent l'accès des véhicules hybrides électriques essence au même titre que les véhicules au gaz/biogaz.

C'est pourquoi il nous semble opportun, dans le cadre d'une refonte réglementaire de ces pastilles Crit'air actuellement à l'étude, d'apporter une cohérence entre les mesures incitatives mises en place et envisagées à l'avenir et d'y intégrer également la dimension climatique. La réintégration, aux côtés des véhicules GPL/GNV, des véhicules E85 et hybrides électriques/essence, dans la catégorie « protégée » Crit'air 1 quelle que soit la date de mise en circulation, serait de nature à favoriser l'acceptabilité des ZFEm et leur cohérence avec les dispositifs d'incitation existants.

Grâce à ce mécanisme, pour un investissement d'environ 1 500 euros, un particulier pourra passer sa voiture au carburant bio-éthanol E85 et ainsi passer en vignette Crit'air 1, comme cela a déjà été reconnu pour le kit GPL.

Enfin, si l'Etat reconnaît le changement de vignette dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris pourrait subventionner l'installation de ces deux kits (bio-éthanol et GPL) et ainsi compléter à moindre coût le dispositif « Métropole roule propre ! ».

Annexe 6.2

Carburants ou sources de carburant peu polluants visés à la rubrique « véhicule peu polluants par construction conformément à la mention du champ P3 figurant sur le certificat d'immatriculation (carte grise) » de l'annexe 6.1

(Texte de référence : arrêté du 12 avril 2012 modifiant l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules)

Bicarburant essence-GPL	EG
Bicarburant essence-gaz naturel	EN
Essence-électricité (hybride rechargeable)	EE
Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride rechargeable)	ER
Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)	EM
Essence-électricité (hybride non rechargeable)	EH
Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride non rechargeable)	EQ
Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride non rechargeable)	EP
Superéthanol	FE
Bicarburant superéthanol-GPL	FG
Bicarburant superéthanol-gaz naturel	FN
Superéthanol-électricité (hybride rechargeable)	FL
Gazole-électricité (hybride rechargeable)	GL
Gazole-électricité (hybride non rechargeable)	GH
Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel)	GF
Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel) et électricité (hybride rechargeable)	GM
Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel) et électricité (hybride non rechargeable)	GQ
Gaz de pétrole liquéfié GPL (mélange spécial de butane et de propane, à l'exception des butane et propane commerciaux) utilisé en tant que carburant exclusif	GP
Monocarburant GPL-électricité (hybride rechargeable)	PE
Monocarburant GPL-électricité (hybride non rechargeable)	PH
Gaz naturel	GN
Gaz naturel-électricité (hybride rechargeable)	NE
Gaz naturel-électricité (hybride non rechargeable)	NH
Electricité	EL
Ethanol	ET
Gazogène (*)	GA
Autres hydrocarbures gazeux comprimés	GZ
Air comprimé	AC
Hydrogène	H2

(*) L'emploi de gazogène n'est autorisé que sous réserve de l'obtention d'une dérogation accordée conjointement par le directeur général des douanes et droits indirects et par le directeur des matières premières et des hydrocarbures au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

2014-00573

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 494 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@622 - Laurent - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 15:44:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contribution FNTV 13

Contribution :

Voir fichier en PJ.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution FNTV 13 projet ZFE.pdf, page 1 sur 2



CONTRIBUTION DE LA FNTV 13 A LA CONCERTATION RELATIVE
AU PROJET DE ZFE-M A MARSEILLE

Marseille, le 28 février 2022

La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) qui rassemble dans le département des Bouches du Rhône près de 30 entreprises de transport routier de voyageurs a largement consulté ses adhérents sur le projet de mise en place d'une zone à faibles émissions.

Pour rappel, les adhérents de la FNTV 13 exploitent dans le département des activités de transport conventionné (transports scolaires et lignes régulières métropolitaines) ainsi que des services occasionnels et touristiques (cars de tourisme).

La profession partage évidemment les ambitions de la ZFE-m en ce qui concerne la réduction de la pollution atmosphérique sur le périmètre concerné. La profession tient dans le même temps à souligner que le premier levier de la transition énergétique et écologique reste et demeure le report modal et l'utilisation accrue des modes de transports collectifs et partagés. La ZFE-m devra donc s'accompagner d'une politique offensive en matière d'offre de transport public.

Il ressort de la concertation avec nos adhérents les idées forces suivantes :

1. Le périmètre

Le périmètre proposé qui correspond au centre-ville élargi de Marseille a très peu évolué depuis le début du projet. Ce périmètre impactera essentiellement les activités touristiques et occasionnelles de nos entreprises adhérentes en lien notamment avec l'activité croisière et l'attractivité renouvelée de la destination Marseille.

Nous profitons de la concertation pour poser la question de l'élargissement (envisagé ou pas ?) du périmètre de la ZFE-m aux territoires qui le jouxtent.

2. - Le calendrier

Le calendrier met en scène une montée en puissance progressive et conforme aux textes des exigences en termes de restriction de circulation des véhicules lourds. S'agissant de la 3^{ème} étape (1^{er} septembre 2024), elle correspond à une bascule très impactante pour nos entreprises adhérentes avec l'interdiction de la circulation des véhicules CRIT'AIR 3 - norme EURO V (véhicules mis en circulation le 31/12/2013).

fntv.fr

Document : Contribution FNTV 13 projet ZFE.pdf, page 2 sur 2



Nos entreprises adhérentes qui ont été très fortement secouées par deux années de crise épidémique ont dû mettre en suspens les efforts de renouvellement de leurs parcs. Il est donc possible que cette étape soit regardée avec beaucoup d'inquiétude pour une part sensible des opérateurs locaux de tourisme par autocar.

Nous ajoutons à ce sujet que les filières énergétiques aujourd'hui disponibles pour renouveler les cars de tourisme sont faiblement dimensionnées. Nous insistons à ce sujet pour que les autorités métropolitaines continuent à reconnaître les moteurs répondant à la norme EURO VI comme une filière à faibles émissions légitime et légale à long terme pour desservir le périmètre de la ZFE-m.

De la même manière, nous posons la question de la reconnaissance des bio-carburants (B100 par exemple) parmi les filières vertueuses aptes à entrer dans le périmètre de la ZFE-m.

La vignette CRIT'AIR est construite sur la date de mise en circulation du véhicule et pas sur le carburant utilisé.

3. - Les mesures d'accompagnement

Nous souhaitons que la concertation nous permette d'approfondir les questions soulevées par nos adhérents sur :

- Le régime d'aide à l'acquisition de véhicule à faibles émissions ;
- Le dispositif de dérogation ;
- Les modalités de contrôle et de sanction ;
- L'évaluation et le suivi des effets de la ZFE sur la circulation et la pollution (comité de pilotage associant tous les acteurs).

Contact FNTV Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Laurent BENVENUTI

Délégué Régional FNTV Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Tél : 04 91 46 64 64

Mail : lbenvenuti@fntv-paca.com

Marine BERNARD

Chargée de mission FNTV Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Tél : 04 91 46 64 62

Mail : mbernard@fntv-paca.com

fntv.fr

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@623 - Christophe - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 16:19:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE DE MARSEILLE

Contribution :

Madame, Monsieur,

une fois de plus une décision politique est le résultat de "principes" et d'effets d'annonce ! En effet, rendre le centre-ville de Marseille libre de circulation est une idée intéressante mais la zone ZFE couverte par le projet en cours est une aberration : Cela revient à bloquer l'accès à la quasi totalité de la ville aux populations modestes vivant en quartiers périphériques et n'ayant pas les moyens d'acheter un véhicule neuf.

A ceci s'ajoute à Marseille un développement notoirement insuffisant des transports en commun , par ailleurs aléatoires.

Il serait plus utile afin de fluidifier la circulation (et donc avoir un effet positif sur l'environnement) de multiplier les places de parkings afin de lutter contre le stationnement sauvage générateur de bouchons.

Enfin, toujours pour fluidifier la circulation il est nécessaire de stopper la multiplication des travaux qui restent au point mort, se font et défont à répétition ... obstruant de façon quasi permanente les rues !

ARRÊTEZ DE PRENDRE DES MESURES PAR IDÉOLOGIE ET PRENEZ DES MESURES INTELLIGENTES ET EFFICACES . MERCI

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@624 - Christophe - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 16:24:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE MARSEILLE

Contribution :

Page 498 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Madame, Monsieur,

une fois de plus une décision politique est le résultat de "principes" et d'effets d'annonce ! En effet, rendre le centre-ville de Marseille libre de circulation est une idée intéressante mais la zone ZFE couverte par le projet en cours est une aberration :Cela revient à bloquer l'accès à la quasi totalité de la ville aux populations modestes vivant en quartiers périphériques et n'ayant pas les moyens d'acheter un véhicule neuf.

A ceci s'ajoute à Marseille un développement notoirement insuffisant des transports en commun , par ailleurs aléatoires.

Il serait plus utile afin de fluidifier la circulation (et donc avoir un effet positif sur l'environnement) de multiplier les places de parkings afin de lutter contre le stationnement sauvage générateur de bouchons.

Enfin, toujours pour fluidifier la circulation il est nécessaire de stopper la multiplication des travaux qui restent au point mort, se font et défont à répétition ... obstruant de façon quasi permanente les rues !

ARRÊTEZ DE PRENDRE DES MESURES PAR IDÉOLOGIE ET PRENEZ DES MESURES INTELLIGENTES ET EFFICACES . MERCI

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@625 - Christophe - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 16:34:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE MARSEILLE

Contribution :

Madame, Monsieur,

une fois de plus une décision politique est le résultat de "principes" et d'effets d'annonce ! En effet, rendre le centre-ville de Marseille libre de circulation est une idée intéressante mais la zone ZFE couverte par le projet en cours est une aberration :Cela revient à bloquer l'accès à la quasi totalité de la ville aux populations modestes vivant en quartiers périphériques et n'ayant pas les moyens d'acheter un véhicule neuf.

Page 499 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

A ceci s'ajoute à Marseille un développement notoirement insuffisant des transports en commun , par ailleurs aléatoires.

Il serait plus utile afin de fluidifier la circulation (et donc avoir un effet positif sur l'environnement) de multiplier les places de parkings afin de lutter contre le stationnement sauvage générateur de bouchons.

Enfin, toujours pour fluidifier la circulation il est nécessaire de stopper la multiplication des travaux qui restent au point mort, se font et défont à répétition ... obstruant de façon quasi permanente les rues !

J'ajoute que je possède une Renault Twingo du millésime 2000. Celle-ci est parfaitement entretenue. Elle est donc CRIT'AIR 3, exclue de la ZFE !!!

Que l'on me montre qu'elle est plus polluante que les divers SUV dans lesquels se déplacent nos chers décideurs !

ARRÊTEZ DE PRENDRE DES MESURES PAR IDÉOLOGIE ET PRENEZ DES MESURES INTELLIGENTES ET EFFICACES . MERCI

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@626 - Françoise - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 16:34:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Développement de Transports en commun

Contribution :

Pour éviter la pollution en ville, MERCI de développer les TRANSPORTS EN COMMUN et notamment

- leur AMPLITUDE HORAIRE,

- leur Existence le soir car le bus de nuit n'est pas assez régulier, attendre seule n'est pas sécurisant : Pourquoi pas des BUS à la demande ?

- leur FRÉQUENCE

- le confort aux arrêts : BANCS de partout, arrêt du bus le LONG du Trottoir

Tout cela contribue à privilégier le bus sur la voiture

Sans OUBLIER les liaisons intervilles par rail ou par Bus

Il faudrait aussi fluidifier la circulation pour éviter les embouteillages

Juste un exemple : 3 voies qui viennent du cours Pierre Puget dont deux vont sur une seule voie sur la Corderie : embouteillages assurés dès qu'il y a affluence

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@627 - Agata - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 17:27:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZEF

Contribution :

Je trouve qu'avant de mettre en route ce projet il faut revoir les transports en communs à la Belle de Mai (pas de métro, pas de tram) les bus comme le 49 qui fait un trop grand circuit n'est pour ainsi dire jamais à l'heure. Pour aller à la gare prendre le métro, le 56, n'est pas opérationnel le soir.

Il faut des parkings gratuits pour les gens qui viennent à la Belle de Mai, ne serraient ce que pour le travail.

Un rachat en conséquence des voitures doit être envisager par l'état

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 501 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@628 Jean Philippe - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 17:50:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Zfe

Contribution :

Très favorable à l'adoption de cette zone, nous ne pouvons nous permettre de polluer plus que de raison, c'est l'héritage que nous donnerons aux générations futures... Bien sûr avec tous les aménagements adéquats, comme les parkings et le réseau de transports en communs adaptés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@629 - Martine - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 17:54:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Faire de la place aux piétons et aux Personnes à Mobilité Réduite

Contribution :

Document fondateur pour les piétons marseillais

Accélérer l'écriture (en cours) du Plan Piéton Marseille, en y invitant les associations locales de piétons

Déplacement à pieds des élèves

Pour le déplacement à pieds des écoliers, collégiens et lycéens, pour un accès sécurisé aux écoles et établissements scolaires, soutenir les initiatives « Rue des écoles » engagées par la Ville de Marseille.

Libération des trottoirs du stationnement aujourd'hui autorisé

Pour le développement de la marche et l'amélioration de l'accessibilité, soutenir dès mars 2022 – date de sa première réunion- le travail du comité de suivi « Pour la fin progressive du stationnement à cheval/trottoir dans le 1er arrondissement », voté en conseil d'arrondissement CICA le 1er février 2022.

Son succès permettra d'élargir cette action à l'ensemble du périmètre ZFEm.

>Requalifier ces trottoirs libérés du stationnement pour assurer des conditions de déplacements à pied confortables (large trottoirs, végétalisation, bancs..) et permettre une meilleure intermodalité avec les transports en commun (ex : se rendre à l'arrêt de bus à 500m de chez soi)

>Modifier la politique tarifaire des parkings souterrains gérés en délégation de service public (QPark, Indigo..) en appliquant un tarif de stationnement identique à celui du stationnement en surface (gestion SAGS) pour compenser les places perdues par la libération des trottoirs et aider les riverains automobilistes à modifier leurs habitudes de stationnement.

Des zones de réserve pour remplacer le free-floating par des stations de vélos et trottinettes en location

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) oblige à créer, d'ici décembre 2026, des zones de réserve de 5 mètres minimum en amont des passages piétons.

Cette opportunité est à saisir dès l'été 2022 pour transformer des places de stationnement de véhicules motorisés en places de stationnement vélos + trottinettes.

>Tracer et équiper en arceaux vélo et rateliers trottinettes les zones de réserve pour le stationnement des vélos et trottinettes en toute sécurité.

>Reporter sur des zones de réserve le stationnement des vélos et trottinettes en location, actuellement en « free floating » afin de libérer les trottoirs et passages piétons et permettre aux piétons une marche confortable et sécurisée.

Des trottoirs débarrassés des conflits d'usage piétons/vélos & trottinettes

>Transformer toutes les 2x2 voies de l'intérieur du périmètre ZFE en 2x1 voie afin de laisser de larges couloirs aux nouvelles mobilités et vélo et supprimer les conflits d'usages entre les piétons et les cyclistes et conducteurs de trottinettes.

>Pour la même raison, transformer les axes 2x1 voie en sens unique

Permettre aux Personnes à Mobilités réduites de se déplacer en ville

>Mettre en œuvre prioritairement à Marseille l'annexe « Accessibilité » du Plan de Mobilité métropolitain où sont inscrits ces leviers :

ACTION TC08 Mettre en accessibilité la totalité des stations de métro

ACTION TC14 Finaliser la mise en accessibilité des arrêts de bus

ACTION PEM03 Améliorer la qualité de l'intermodalité

ACTION S09 Généraliser les transports dédiés aux Personnes à Mobilité Réduite

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@630 - jean loujs - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 18:25:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pas les moyens d'acheter une auto même d'occasion revenu 1200 mensuel

Contribution :

agé de 70 ans ayant une insuffisance cardiaque lavoiture m'est indispensable et les aides insuffisantes je ne pourrais plus me déplacer

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@631 - FEDERATION DES CIQ DU 7ème Adt Le président - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 18:31:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE de Marseille

Contribution :

La Fédération des CIQ du 7ème arrondissement fait des observations et des propositions dans le document joint.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Propositions FEDECIQ7.pdf, page 1 sur 2



Fédération Des Comités D'intérêt De Quartier Du 7^e Arrondissement

www.federationciqmarseille7.com

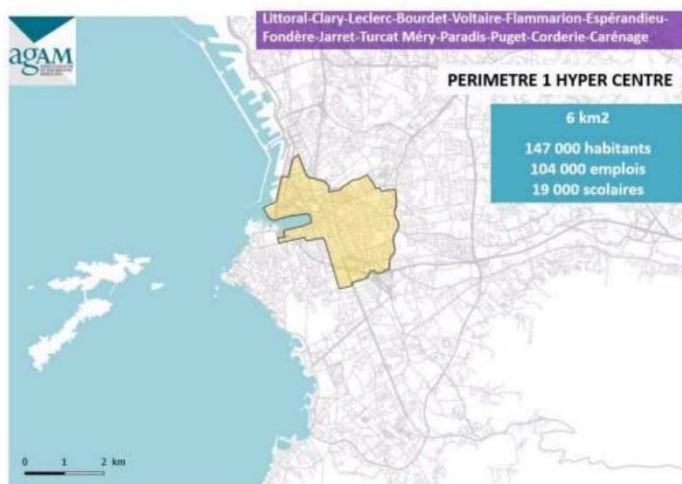
Madame, Monsieur,

La fédération des CIQ du 7^eme arrondissement dont l'arrondissement est concerné par le périmètre 3 de la ZFE du projet de synthèse mis en consultation fait les propositions suivantes.

Périmètre

Le périmètre de la ZFE proposé qui correspond au numéro 3 et aussi à la zone à circulation limitée les jours de pollution à l'ozone est trop grand. Il condamne à certains véhicules les entrées et sorties de tunnels au niveau du 7^eme arrondissement et pose des problèmes pour le tunnel Prado carénage au niveau Rabatau, Cantini et Prado. De même les axes est-ouest sont condamnés pour ces mêmes véhicules. Cela va entraîner des conséquences économiques et sociales pour les résidents des arrondissements concernés. Enfin les transports en commun ne sont pas suffisants pour compenser la suppression de la circulation des véhicules concernés dans certaines parties de cette zone.

Nous proposons donc la limitation du périmètre de la ZFE à l'hypercentre périmètre 1.



Ce périmètre permet l'accès ou la sortie des divers tunnels aux résidents possédant des véhicules crt'air 5 à 3. De plus l'hypercentre à un réseau développé de transport en commun.

Document : Propositions FEDECIQ7.pdf, page 2 sur 2

De ce fait, les lignes de transport en commun sont suffisamment nombreuses pour arriver, sortir de cette zone et s'y déplacer sans utiliser de véhicules.

Les Tranches Horaires

Afin de ne pas léser les résidents de la ZFE possédant des véhicules concernés par les interdictions, et de les mettre en difficultés économiques et sociales il serait souhaitable de définir des jours d'interdiction de circuler et des tranches horaires.

Afin de permettre aux résidents possédant des véhicules interdit dans la ZFE de partir travailler et de revenir à leur domicile, nous suggérons une tranche horaire du lundi au samedi de 9h à 18h pour l'interdiction de circulation aux véhicules crit-air 5, 4 puis 3. Le dimanche est exclu de la limitation de circulation.

De repousser l'interdiction des véhicules crit-air 3 de 2024 à septembre 2025.

Ces différentes mesures permettront aux résidents possédant ces véhicules d'avoir une période plus longue pour les changer sans s'endetter outre mesure. Les aides pour l'achat de véhicules crit-air 1 ou 0 sont minimales par rapport aux coûts de ces véhicules neufs. D'ici 2025 on pourra avoir sur le marché de l'occasion des véhicules répondant à ces critères.

En conclusion :

La Fédération des CIQ du 7^{ème} arrondissement propose :

La réduction du périmètre de la ZFE au périmètre 1 hypercentré

L'établissement de plages horaires d'interdiction de 9h à 18h du lundi au samedi.

Le recule de l'interdiction aux véhicules crit-air 3 jusqu'en septembre 2025.

Le président de la Fédération des CIQ du 7^{ème} arrondissement

Rostain JC

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@632 - Jean - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 19:24:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Aix Marseille

Contribution :

Bonjour, plutôt que d'appliquer des critères basés uniquement sur l'année et le type de véhicule pour leur autoriser ou interdire la circulation dans la ZFE, je trouve plus facilement acceptable une évaluation des émissions à l'occasion des contrôles techniques qui évaluent le volume de pollution d'un véhicule à l'instant t. Ces mesures sont déjà réalisées, alors pourquoi ne pas s'en servir, en les rendant au besoin plus contraignantes. Ça donnera moins l'impression de vouloir faire tourner l'industrie automobile en mettant au rencart des véhicules qui pourraient peut-être être améliorés (pose d'un pot catalytique ou autre) , et de diminuer la pollution par des mesures impopulaires tout en continuant de contribuer à l'épuisement toujours plus rapide des ressources naturelles, en gaspillant l'énergie nécessaire à la fabrication d'une automobile.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@633 - Bella - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 19:47:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Périmètre

Contribution :

IL me semble que le périmètre 1 est déjà un bon début pour la ville de Marseille qui ne possède pas un très bon réseau de transport en commun, encore moins dès qu'on s'éloigne de l'hypercentre. Beaucoup de quartiers ne sont pas accessibles sans voiture encore aujourd'hui, à fortiori lorsqu'il s'agit de faire les courses, emmener les enfants à l'école ou les personnes âgées chez le médecin.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@634 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 19:53:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Remarques sur le consultation

Contribution :

Bonsoir,

Très faible publicité de la consultation, surtout aux personnes résidents dans le périmètre. Pas d'affiche dans mon secteur, pas de prospectus... Les personnes qui ont des voitures dans ce secteur ont quasiment toutes une vignette résident, à minima celle gratuite. Elles sont donc enregistrées sur le fichier SAGS (adresse, zones résidents, année du véhicule et plaques, adresse mail). Un mail est d'ailleurs envoyé pour signaler la nécessité de se réabonner.

Donc pour assurer une bonne consultation il aurait fallu solliciter directement les personnes disposant d'un véhicule dans le secteur!

Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@635 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:03:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Aides pour acheter d'un véhicule d'occasion pouvant circuler dans la ZFE? Développement des IRVE?

Contribution :

L'hyper centre est occupé par de nombreuses personnes qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule, même d'occasion. Quelles aides publiques pour changer de véhicule, y compris d'occasion?

Il est quasi impossible de trouver des prises de recharge électrique en hyper centre : quel développement des IRVE, selon quel calendrier? Des places en parking souterrains réservés aux résidents avec un tarif préférentiel? Abonnement annuel pour disposer d'une place?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 509 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@636 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:07:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Parking à l'extérieur de la ZFE réservé aux résidents

Contribution :

Je n'utilise ma voiture que le WE pour sortir de Marseille, quelles seront les solutions de stationnement pour les personnes situées dans la ZFE, qui ne peuvent pas financièrement changer de véhicule? Les parkings relais sont réservés aux personnes qui ont un abonnement *RTM et sont fermés?

Je souhaite stationner mon véhicule sur une longue période, y compris la nuit, et je n'ai pas l'utilité d'un abonnement RTM.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@637 - André - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:08:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE Marseille

Contribution :

Je suis retraité cheminot enfant de la dass et je dois me rendre à Gardanne 2 fois par semaine à la ZI Avon à 8h00.

Les bus de Gardanne ne sont pas synchronisés avec l'arrivée du train :

- un bus part chaque demi-heure (7h30, 8h00) et le train de Marseille arrive à 7h29, 7h59.

Aussi, pour me rendre à Gardanne à 8h00, je dois prendre le train de 6h23 car celui de 6h53 arrivera à 7h29 et ne laisse pas le temps le bus de 7h30.

Pour prendre le train de 6h23, je dois partir de chez moi à 6h00.

En voiture, je pars de chez moi à 7h30, soit 1h30 plus tard.

J'entretiens mon véhicules qui date de l'année 2000. Il a 225 000 km. Je prends le train pour les longs voyages.

Je consomme 6,3 l d'après le calculateur de bord de mon scénic, calibrée « crit'air 3 ».

Un véhicule Peugeot Rifter calibré « crit'air 1 » consommera 5,20 l selon les écrits des forums. Ils sont donnés moins gourmands par les constructeurs.

Depuis que la Canebière et le Cours Liautaud sont passés à 2 voies, la circulation a diminué sur ces axes et l'odeur de pollution n'est plus prégnante. Elle l'est aux Terrasses du Port.

Quelle a été l'impact sur l'air depuis que ces grands axes sont diminués leurs nombres de voies ?

Je suis abonné à auto-partage et cotise chaque mois. Il n'est pas possible de réserver un véhicule la veille pour le lendemain tant ceux du Cours Julien ou de la Place Jean-Jaurès sont demandés. Je dois prévoir quelques semaines à l'avance si mon véhicule est indisponible.

Mon amie travaille toujours, à un jeune enfant étudiant, et doit se rendre dans le 9ème arr. De Marseille pour donner des cours à des ingénieurs. Son véhicules diesel est calibré « crit'air 4 » car il date de 2002. Pourtant il consomme moins que le mien ! Les normes « crit'air » ne sont basées que sur des dates de fabrication et pas sur la consommation réelle du véhicule, ce qui est injuste.

Quant aux hybrides, ils consomment autant que les nôtres en raison du surpoids causés par les batteries, dont la construction et la destruction génèrent une pollution plus importante !

Une moto consomme 4 litres au 100 km. Bien souvent les motards sont seuls sur leur engin et 2 motos consommeront plus que mon scénic. Les motards seront-ils concernés par cette ZFE.

Au final, les transports en commun doivent être plus nombreux, ainsi que les véhicules disponibles en auto-partage.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@638 - Sylvie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:16:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE-M

Contribution :

Bonjour

Je suis contre ces zones qui vont, une fois de plus, pénaliser les plus pauvres d'entre nous.

Le réseau de transport marseillais est tellement insuffisant que nombre de marseillais sont obligés d'utiliser leur véhicule pour se rendre à leur travail.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@639 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:25:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Adaptation des contraintes pour les résidents

Contribution :

Il conviendrait d'adapter et d'alléger les obligations pour les résidents et ainsi distinguer :

- les personnes en transit et celles qui fréquentent ponctuellement le secteur et peuvent ainsi utiliser les parking relais et prendre les transports en commun

- des personnes résidentes

Par exemple en repoussant le calendrier pour les résidents afin de leur permettre de faire des économies pour changer de véhicule, et également trouver un véhicule d'occasion car cela devient de plus en plus difficile (notamment compte tenu des délais pour obtenir des véhicules neufs, les personnes qui d'habitude changent de véhicule attendent leur livraison, les délais peuvent être d'un an !)

ou encore en ciblant uniquement un secteur stratégique en hyper centre qui serait interdit à tous les véhicules des résidents, et en laissant ainsi aux résidents la possibilité de circuler et stationner à proximité du centre.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@640 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:28:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Places réservées en parking souterrain?

Contribution :

Changer de voiture représente un fort investissement, y compris pour un véhicule d'occasion. Les véhicules stationnés en centre sont dégradés rapidement. Si on investit dans un véhicule plus récent, est-il possible pour les résidents de disposer de places réservées dans les parking souterrains? A tarif préférentiel?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@641 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:32:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : permettre aux résidents de circuler de 20H00 à 6H00

Contribution :

Permettre aux résidents de stationner près de leur domicile et de circuler lors des périodes pendant lesquelles la circulation est moindre, par exemple de 20H00 à 6H00 du matin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@642 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:34:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : REcours aux artisans

Contribution :

Quand on habite en hypercentre il est très difficile de trouver des artisans car ils ne peuvent pas se garer à proximité. Si en plus ils doivent changer leurs véhicules cela va être impossible de faire des travaux et entretenir son patrimoine!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@643 - françoise - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 20:40:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : périmètre prévu pour la ZFE

Contribution :

bonjour

je suis très favorable à ce projet mais suis surprise que cette zone s'arrête au boulevard sakakini ,tous les Marseillais sont citoyens au même titre de cette ville/

pourquoi n'est-elle pas étendue à tous les quartiers de Marseille

surtout les axes très empruntés et très pollués comme

les boulevards de st loup ,de la capelette

rues st pierre

l'avenue de st julien , de la blancarde ,de frais vallon

l'avenue de La Croix rouge

je fais référence à ces axes parce que je les emprunte fréquemment mais en fait je souhaiterais que les points de pollution qui ne se situent pas sur des axes autoroutiers ou de voies rapides fassent parties de cette zone sur toute la ville...

merci de votre attention

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@644 - Sophie - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 21:09:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zfe

Page 515 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Encore une discrimination, je ne peux malgré les primes à la conversion changer de véhicule. Dans 2 ans, je n'aurais plus le droit de circuler librement sous prétexte de.... les bateaux de la société, les paquebots de croisière leurs pollutions équivalent à combien de véhicules?

Donc je ne suis pas contre mais terminé les sorties avec mes copines parce que hors de question que je rentre en métro tard le soir

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@645 - Emmanuel - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 21:11:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE centre ville élargie, sept22 à sept24 + préparer l'avenir

Contribution :

Bonsoir,

Répondre aux injonctions de l'état sur la création de ZFE vu la mauvaise qualité de l'air de la ville est enfin louable et bénéfique.

En parallèle de la création de la ZFE, je comprends que le périmètre « centre ville élargi » permettra un gain d'une dizaine de % selon les polluants de l'air. Le réduire serait donc largement insuffisant par rapport à l'enjeu et nécessité. Quid de l'étendre sur tout le littoral, au profit d'un apaisement du littoral Sud ? Il faudra donc obligatoirement accompagner cette création de ZFE avec l'activité portuaire (à la fois trafic routier exclu de la ZFE) tout comme l'arrivée / départ des navires ainsi que leur consommation d'énergie à quai. Idem pour accompagner la transition de flottes d'avion moins énergivore en kérosène avec là aussi des interdictions de vol de l'espace aérien de plus en plus contraignant au fil des années.

Pour la ZFE, le développement du réseau de tram (tram desservant la belle de mai non opérationnel) / métro est requis en terme de fréquence et zone de couverture, flotte de bus « propre » (électrique / hydrogène vert) avec là aussi une adéquation de fréquence, plage horaire, dimension du bus ou véhicule de transport selon les axes (par exemple, au métro 2 rond point du Prado, l'offre de bus 23-44-45 s'arrête dès 21h30 avec une fréquence très réduite après 19h00, n'incitant pas à utiliser les transports en commun pour se rendre en ville). Cette transition nécessite 5 à 10 ans... temps non disponible pour retrouver une qualité de l'air acceptable pour les marseillais... Le covoiturage / auto-

partage sera certainement à promouvoir sur cette durée. Voir inciter les employeurs de taille conséquente à le favoriser.

Sur la proposition de planning et échéance, il est important d'avoir une cadence forte, d'autant que les chiffres de 2019 montrent une proportion en VP de 2% crit'air 5, 7% crit'air 4 et 29% crit'air 3. Nul doute qu'en 2022 voire 2024 cette proportion sera réduite... donc l'échéance de septembre 2024 les bannissant du centre ville élargi paraît répondre aux enjeux visés... si les aides accompagnant cette transition permettent aux ménages de rouler en véhicule moins polluant ou préférer les transports en commun selon les destinations. Pour les poids lourds, le planning proposé entre septembre 2022 et septembre 2024 permet la prise de conscience et l'incitation forte à changer la mobilité -en adéquation avec l'enjeu de qualité de l'air amélioré.

Il convient néanmoins de se pencher également sur la suite entre 2025 et 2030 afin de poursuivre l'effort engagé, soit en terme de zone couverte par la ZFE soit en terme de niveau de crit'air accepté dans la ZFE créée, et donner de la visibilité suffisante aux futurs acheteurs et consommateurs pour anticiper.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@646 - jean-michel - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 21:13:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : habitant et entreprise dans la zonz

Contribution :

cette zone est d'une surface trop grande ne tenant pas compte de la géographie non circulaire de Marseille, pénalisant les résidents et entreprises ayant besoin de leurs véhicules.

je suis propriétaire d'un véhicule de vignette 4, je ne pourrait plus accéder à mon domicile et surtout pour mon travail de mon entreprise à Marseille, alors que je fait un maximum de 1500Km dans Marseille dans l'année, le reste hors Marseille.

Cette ZFE doit être réduite en surface et les résidents prient en comptent dérogation.

Créations de parkings périphériques et résidents, améliorations des transports en communs.

Toutes les collectivités, services public, sociétés publique ou en DSP devons montrés l'exemple en ayant des véhicule propres et après l'on pourra demander au habitants d'en faire autant, un exemple ; les véhicules thermiques du nettoyage et j'e passe d'autre.

La pollution ne s'arrêtera pas à la frontière

alors il faut arrêter de brimer les différente couches sociales qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@647 - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 22:23:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet non réaliste

Contribution :

Votre projet ne tiens pas la route car il ne prends pas en compte la réalité du terrain. Je pensais qu'on ne pouvait voir une telle aberration qu'à Paris...Dégagez plutôt les 50 cc qui sont un cancer à tous les niveaux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@648 - Abraham - Marseille

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 23:32:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Réduire la pollution.

Contribution :

Développer le réseau de pistes cyclables sécurisées pour encourager les déplacements doux. Les différents types de vélos et de trottinettes mis à disposition doivent être soumis à une réglementation de leur remisage après utilisation, par un plot fixe, comme pour les premiers vélos mis en service.

Des parkings à vélos doivent être créés, avec système de consigne. Également, les collèges et lycées doivent avoir des emplacements aménagés et sécurisés, pour encourager les élèves à se déplacer à vélo. Cela évitera aux parents de devoir les accompagner, d'où diminution de pollution...et gain de temps pour les parents!

Les trottoirs, ou au moins un côté, le plus large doit être exclusivement réservé aux piétons et aux handicapés. Ils ne doivent pas pouvoir être accaparés par les motos.

Le Jarret doit être repensé au niveau de la chaussée, pour réduire ces folles chicanes que doivent négocier les véhicules, et surtout, éviter les variations du nombre des voies au passage des carrefours. Cela, dans le but de réduire la pollution. Car il y a trop, sur cette voie, de démarrages et accélérations.

Un réseau de caméras est nécessaire pour faire dégager immédiatement un véhicule qui entrave une voie de circulation.

Les livraisons devront se faire entre 20h du soir et 7h du matin.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@649 - Cécile - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 06:57:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parkings relais

Page 519 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Mettre en place cette ZFE juste quand plusieurs parkings relais RTM sont fermés pour longtemps (2024 pour Ste Marguerite Dromel par exemple) est une punition supplémentaire pour ceux qui n'ont pas d'autre possibilité que la voiture pour travailler (horaires décalés, déplacements n'offrant pas de solutions équivalentes en transports en commun) également impossibilité en particulier dans le centre de recharger une voiture électrique... Il faut coordonner toutes ces mesures pour qu'elles soient vivables et donc acceptables

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@650 - Patrice - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 06:57:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour la zone à faible émission dès que possible

Contribution :

Je suis pour la zone à faible émission dès que possible au centre ville de Marseille.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@651 - jean-michel - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 07:38:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : habitant et entreprise dans la zone (suite)

Contribution :

à ma première contribution, il faut rajouter à la liste :

que tout les gros bateaux à quai dans le port soient relié au réseau électrique, car actuellement ces derniers contribue à une grande partie de la pollution, sans oublier le survol de la ville par de nombreux avions..

donc je réitère que les résidents doivent être pris en considération et de ne pas les empêcher de vivre, circuler et travailler.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@652 - Mrie-Helene - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 08:15:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Création d'une zone à faibles émissions

Contribution :

Si ce projet est très bien dans son idéologie, il faut cependant qu'il soit viable pour les marseillais. La plupart d'entre nous n'ont pas suffisamment de revenus pour changer de véhicule et vu l'infrastructure de la ville au niveau des transports en commun, ce n'est pas possible pour le moment. Les transports en commun ne sont pas assez nombreux, sont bondés et s'arrêtent tôt. J'habite à la capelette, je dois m'occuper de ma mère vers la place Jean Jaurès.((5 mn en voiture, 40 mn en transport en commun) et je ne suis, bien sûr, qu'un exemple parmi tant d'autres. Sans parler qu'à partir de 21h, plus question de se déplacer. Messieurs et mesdames les décideurs, gardez un peu de bon sens, et prenez les transports en commun pour vous déplacer, vous verrez bien quels sont les problèmes qui se posent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@653 - Olivier - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 08:39:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Pas pour !

Page 521 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Je trouve la zone concernée trop grande... Habitant à Saint-André (13016) et ayant un véhicule critère 4, je ne pourrai plus venir en centre ville pour les sorties nocturnes... Car, en parallèle de la ZFE, je n'ai pas lu ou vu quelque transformation horaire nocturne pour ce qui concerne le transport en commun... Donc je sortirai ailleurs et finirai par habiter ailleurs.

Bizarre tout de même qu'une Porsche Cayenne possède un Crit'air 2 alors qu'une voiture ordinaire mais entretenue possède un Crit'air 4...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@654 - André - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 09:55:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : les transports en commun doivent être plus nombreux, ainsi que les véhicules disponibles en auto-partage

Contribution :

Je suis retraité cheminot enfant de la dass et je dois me rendre à Gardanne 2 fois par semaine à la ZI Avon à 8h00.

Les bus de Gardanne ne sont pas synchronisés avec l'arrivée du train :

- un bus part chaque demi-heure (7h30, 8h00) et le train de Marseille arrive à 7h29, 7h59.

Aussi, pour me rendre à Gardanne à 8h00, je dois prendre le train de 6h23 car celui de 6h53 arrivera à 7h29 et ne laisse pas le temps le bus de 7h30.

Pour prendre le train de 6h23, je dois partir de chez moi à 5h50.

En voiture, je pars de chez moi à 7h30, soit 1h40 plus tard, et le trajet dure 20 minutes.

J'entretiens mon véhicules qui date de l'année 2000. Il a 225 000 km. Je prends le train pour les longs voyages.

Je consomme 6,3 l d'après le calculateur de bord de mon scénic, calibrée « crit'air 3 ».

Un véhicule Peugeot Rifter calibré « crit'air 1 » consommera 5,20 l selon les écrits des forums. Ils sont donnés moins gourmands par les constructeurs.

Depuis que la Canebière et le Cours Liautaud sont passés à 2 voies, la circulation a diminué sur ces axes et l'odeur de pollution n'est plus prégnante. Elle l'est aux Terrasses du Port.

Quelle a été l'impact sur l'air depuis que ces grands axes sont diminués leurs nombres de voies ?

Je suis abonné à auto-partage et cotise chaque mois. Il n'est pas possible de réserver un véhicule la veille pour le lendemain tant ceux du Cours Julien ou de la Place Jean-Jaurès sont demandés. Je dois prévoir quelques semaines à l'avance si mon véhicule est indisponible.

Mon amie travaille toujours, à un jeune enfant étudiant, et doit se rendre dans le 9ème arr. De Marseille pour donner des cours à des ingénieurs. Son véhicules diesel est calibré « crit'air 4 » car il date de 2002. Pourtant il consomme moins que le mien ! Les normes « crit'air » ne sont basées que sur des dates de fabrication et pas sur la consommation réelle du véhicule, ce qui est injuste.

Quant aux hybrides, ils consomment autant que les nôtres en raison du surpoids causés par les batteries, dont la construction et la destruction génèrent une pollution plus importante !

Une moto consomme 4 litres au 100 km. Bien souvent les motards sont seuls sur leur engin et 2 motos consommeront davantage que mon scénic de l'année 2000. Les motards seront-ils concernés par cette ZFE.

Au final, les transports en commun doivent être plus nombreux, ainsi que les véhicules disponibles en auto-partage.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@655 - Marie - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 09:58:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE-m

Contribution :

Je me permets de réagir concernant la fameuse ZFE et les restrictions afférentes qui entreront en vigueur en septembre prochain. Quid du port de Marseille qui n'est pas électrifié et ne le sera pas en septembre et qui n'est pas dans la zone certes mais qui pollue +++ car les fumées des cheminées des bateaux et les émanations des pots d'échappement des véhicules attendant l'embarquement ne stagnent pas hors de la zone (ou alors ils font comme le nuage de Tchernobyl et restent du bon côté). Merveilleuse idée que d'inclure la Belle de Mai dans ce projet, quartier dans le trio de tête des plus pauvres d'Europe, et dont les résidents pourront sans problème acheter un nouveau véhicule... Superbe anticipation que de tout miser sur la voiture et ne pas favoriser les pistes cyclables (Marseille remporte en 2021 une fois encore le « clou rouillé ») ni les transports en commun dans TOUTE la ville. Et d'ailleurs la gratuité de ces transports pour les habitants concernés, vous y avez songé ? Que nenni. Fi des pauvres et des classes moyennes du centre ville. Dommage car c'est nous qui avons voté pour le Printemps Marseillais. Je le regrette amèrement depuis. Et sinon, le bruit qui pollue lui aussi, vous comptez le prendre en compte ? Du coup on vivra dans un environnement rempli de rats, de poubelles qui débordent mais on respira un air pur... trop hâte !!! Et on deviendra dingue à cause de la pollution sonore mais ça, la mairie s'en moque (très difficile de mobiliser les services de l'ordre quand des riverains décident de faire une techno parade chez eux de 20h à 6h du mat et quid des scooters et motos avec pots d'échappement non conformes). Un bonheur!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@656 - Emmanuelle - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 10:08:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis de Cap Au Nord Entreprendre sur la ZFE-M de Marseille

Contribution :

Mme la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence,

Dans le cadre de la concertation publique sur le projet de Zone à Faible Emissions – mobilité de Marseille, Cap au Nord Entreprendre (CANE) souhaite vous faire part de la position des acteurs économiques du nord de Marseille.

Cap au Nord Entreprendre est le réseau des acteurs économiques de Marseille Nord : un territoire qui s'étend sur les 13, 14, 15 et 16ème arrondissements et qui regroupe 4500 entreprises employeuses, 85 000 emplois, 250 000 habitants. Implanté depuis plus de cinquante ans, CANE a pour objet central l'attractivité économique et la transformation positive de ce territoire.

90% des salariés des zones d'activité de CANE se déplacent seuls dans leur voiture. Un tiers d'entre eux vient du centre-ville de Marseille, un tiers des arrondissements nord et le dernier, du reste de la Métropole. Le Plan de Déplacement Inter-Entreprises réalisé par Cap au Nord Entreprendre a mis en lumière que l'expérience du trajet domicile-travail était vécue comme difficile (stress, retard, sécurité routière, coût), avec un dernier kilomètre particulièrement pénible. En effet, jusqu'à l'ouverture de la station de métro Gèze fin 2019 (avec un retard de livraison de cinq ans), les arrondissements nord ne comptaient qu'une seule station de métro, celle de Bougainville. La mobilité, liée aux infrastructures et au cadre de vie, est le premier frein au développement économique de Marseille Nord.

La ZFE est une mesure de santé publique que nous nous devons de saisir comme une opportunité pour repenser nos déplacements, accélérer la décarbonation des mobilités et l'intermodalité au quotidien. Néanmoins, il incombe à la collectivité d'accompagner et de donner les moyens d'agir aux acteurs économiques afin d'accélérer le report modal et de respecter les nouveaux critères de circulation.

CANE porte la parole des entreprises et a une connaissance fine des réalités des acteurs économiques. Les propositions suivantes sont le fruit de nos dernières concertations, dont le petit-déjeuner sur la ZFE, organisé en février avec le Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée et la CCIAMP, où plus d'une trentaine d'entreprises se sont exprimées.

-Recommandation 1 : Créer un guichet unique pour les aides dédiées aux entreprises et les dispositifs d'accompagnement à l'achat et/ou renouvellement de flottes.

Nous demandons que la Métropole soit proactive dans la coordination des différentes aides et dispositifs proposés aux niveaux de l'Etat, de la Région et du Département. Elle doit jouer un rôle de décryptage, d'information, de diffusion et d'un accompagnement qui complète celui des autres collectivités.

Il est important également de communiquer le plus en amont possible sur les aides prévues par la Métropole.

-Recommandation 2 : Accompagner, notamment financièrement, à la réalisation d'études ou de diagnostics spécifiques (état des lieux de flottes, parc automobile), et de plans de mobilité employeur en général, dont les associations d'entreprises peuvent être le relai.

-Recommandation 3 : Favoriser une utilisation souple et transitoire du foncier en centre-ville et à la lisière de la ZFE pour la logistique du dernier kilomètre et le report modal.

Le projet actuel ne prévoit que deux parking-relai au nord de Capitaine Gèze, Plombières et Fleming : le PEM Gèze et Saint-Just. Or, il est urgent de proposer des solutions acceptables de report modal aux détenteurs des véhicules bientôt interdits de circulation (17% des véhicules privés et 9% des deux-roues motorisés d'ici 2024), et qui n'auraient pas les moyens de les remplacer par l'achat de véhicules propres. Cela concerne une bonne partie des salariés qui se déplacent tous les jours de et vers le nord de Marseille. Nous demandons donc que soient étudiés et mis en place rapidement, et ce même de manière transitoire, des parking-relai connectés aux gares SNCF du territoire. De manière plus prospective, nous recommandons l'inclusion de parking-relai aux arrêts de tram de la phase 2 de l'extension Nord (Halte Saint-André, La Castellane) et de la Belle de Mai.

Pour la logistique du dernier kilomètre et l'activité économique en général. Seront impactés, 18,5% des véhicules utilitaires légers et 18% des poids lourds d'ici 2024. Il est nécessaire de mettre en place des plateformes logistiques en lisière de la ZFE, en concertation avec les acteurs concernés, afin de développer une logistique du dernier kilomètre décarbonée, et une logique de livraison intégrée. La logistique en vélo-cargo doit prendre toute sa place.

-Recommandation 4 : Accélérer le développement des transports en commun en site propre et à haut niveau de service, afin de faciliter le report modal et l'intermodalité.

Nous réitérons notre position donnée l'année dernière dans le cadre de l'enquête publique sur le PDU métropolitain. Il est urgent d'améliorer les dessertes en site propre des lieux générateurs de mobilité et de fret sur le territoire nord de Marseille.

Nous demandons que la Métropole et la RTM travaillent de concert avec la Région et la SNCF pour renforcer l'intermodalité des PEM et des gares.

-Recommandation 5 : Elargir le maillage des offres de mobilité partagée et en libre-service au nord de Marseille.

-Recommandation 6 : Accélérer la création de pistes cyclables, même transitoires.

Le Plan Vélo de la Métropole, intégré au PDU, prévoit la création de 8 lignes structurantes soit 85km à 2024 et 130 km à 2030.

Le manque d'aménagement sécurisé est le premier frein exprimé par les salariés interrogés sur les déplacements en modes actifs. Afin de proposer les modes actifs comme une réelle alternative à la voiture, les aménagements doivent à la fois sécuriser et faire gagner en temps et en efficacité, dans les trajets domicile-travail, les déplacements professionnels (réunions, visites de chantiers, etc.) et les flux de la pause méridienne.

Face à l'urgence de proposer une vraie alternative vélo à l'occasion du déploiement de la ZFE, alors même que les aménagements cyclables lourds requièrent du temps, il nous paraît indispensable de proposer dans un premier temps des aménagements transitoires, légers, moins coûteux et plus rapides à mettre en place, pour répondre aux potentiels d'usage que nous identifions sur le territoire.

-Recommandation 7 : Développer le co-voiturage en entreprise par des campagnes d'incitation et de communication ambitieuses.

-Recommandation 8 : Améliorer le cadre de vie et le sentiment de sécurité des piétons pour encourager les modes actifs.

-Recommandation 9 : Accélérer la mise en œuvre du PDU et des PLM.

Nous exigeons d'être associés à la mise en œuvre des PLM des deux bassins de proximité qui concernent le territoire nord : « Marseille nord » et « Marseille est ».

-Recommandation 10 : Travailler avec les acteurs économiques, grâce à une concertation régulière effective sur la ZFE et sur l'ensemble des grands projets de transport du territoire.

Mobiliser le relai qu'est CANE auprès des entreprises du territoire peut prendre plusieurs formes : réunions d'information, groupes de travail thématiques.

Avant l'été 2022, nous demandons à co-organiser avec les services de la Métropole un nouveau temps d'échange avec nos adhérents.

CANE a pour enjeu de faire de la mobilité un véritable levier d'attractivité économique et de transformation positive du territoire.

Nous travaillons depuis plusieurs années avec les entreprises du territoire, à expérimenter et déployer des solutions du dernier kilomètre, en complément des transports en commun existants : micro-navettes, flottes de vélos et trottinettes en entreprise. Nous contribuons à l'action publique en faisant des propositions constructives, telles que le Schéma Directeur des Pistes Cyclables.

Nous considérons donc que la ZFE représente une opportunité pour réduire l'autosolisme, développer l'intermodalité et coconstruire les mobilités de demain, à condition qu'elle prévoie un accompagnement sur les points évoqué ci-dessus.

Vous trouverez en pièce-jointe à cette contribution nos propositions détaillées.

Nous sommes disponibles pour travailler ensemble sur ces propositions.

Président de Cap Au Nord Entreprendre

Pièce(s) jointes(s) :

Document : avis CANE consultation publique_zfe_2022 02_vf.pdf, page 1 sur 5



Cap Au Nord Entreprendre
Christian Cortambert,
Président,

Marseille, le 28 février 2022,

Mme la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence,

Dans le cadre de la concertation publique sur le projet de Zone à Faible Emissions – mobilité de Marseille, Cap au Nord Entreprendre (CANE) souhaite vous faire part de la position des acteurs économiques du nord de Marseille.

Cap au Nord Entreprendre est le réseau des acteurs économiques de Marseille Nord : un territoire qui s'étend sur les 13, 14, 15 et 16^{ème} arrondissements et qui regroupe 4500 entreprises employeuses, 85 000 emplois, 250 000 habitants. Implanté depuis plus de cinquante ans, CANE a pour objet central l'attractivité économique et la transformation positive de ce territoire.

90% des salariés des zones d'activité de CANE se déplacent seuls dans leur voiture. Un tiers d'entre eux vient du centre-ville de Marseille, un tiers des arrondissements nord et le dernier, du reste de la Métropole. Le Plan de Déplacement Inter-Entreprises réalisé par Cap au Nord Entreprendre a mis en lumière que l'expérience du trajet domicile-travail était vécue comme difficile (stress, retard, sécurité routière, coût), avec un dernier kilomètre particulièrement pénible. En effet, jusqu'à l'ouverture de la station de métro Gèze fin 2019 (avec un retard de livraison de cinq ans), les arrondissements nord ne comptaient qu'une seule station de métro, celle de Bougainville. La mobilité, liée aux infrastructures et au cadre de vie, est le premier frein au développement économique de Marseille Nord.

La ZFE est une mesure de santé publique que nous nous devons de saisir comme une opportunité pour repenser nos déplacements, accélérer la décarbonation des mobilités et l'intermodalité au quotidien. Néanmoins, il incombe à la collectivité d'accompagner et de donner les moyens d'agir aux acteurs économiques afin d'accélérer le report modal et de respecter les nouveaux critères de circulation.

CANE porte la parole des entreprises et a une connaissance fine des réalités des acteurs économiques. Les propositions suivantes sont le fruit de nos dernières concertations, dont le petit-déjeuner sur la ZFE, organisé en février avec le Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée et la CCIAMP, où plus d'une trentaine d'entreprises se sont exprimées.

- **Recommandation 1** : Créer un guichet unique pour les aides dédiées aux entreprises et les dispositifs d'accompagnement à l'achat et/ou renouvellement de flottes.

Cap au Nord Entreprendre, 4 rue Berthelot, 13014 Marseille / emmanuelle.ferblantier@capaunord.fr / 0785941587

Document : avis CANE consultation publique_zfe_2022 02_vf.pdf, page 2 sur 5

Nous demandons que la Métropole soit proactive dans la coordination des différentes aides et dispositifs proposés aux niveaux de l'Etat, de la Région et du Département. Elle doit jouer un rôle de décryptage, d'information, de diffusion et d'un accompagnement qui complète celui des autres collectivités.

Il est important également de communiquer le plus en amont possible sur les aides prévues par la Métropole afin que les entreprises puissent anticiper leurs investissements. Par exemple, la Métropole pourrait inciter les entreprises à se réunir en groupement d'achat de véhicules propres.

- **Recommandation 2 :** Accompagner, notamment financièrement, à la réalisation d'études ou de diagnostics spécifiques (état des lieux de flottes, parc automobile), et de plans de mobilité employeur en général, dont les associations d'entreprises peuvent être le relai.

Affiner le diagnostic des données mobilité des acteurs économiques situés dans les arrondissements nord, est une étape nécessaire pour une mise en œuvre efficiente de la ZFE. Il est important de pouvoir quantifier et qualifier finement les flux de personnes et de marchandises afin de proposer les solutions les plus adaptées non seulement à la ZFE, et plus largement au PDU et Plans Locaux de Mobilité.

- **Recommandation 3 :** Favoriser une utilisation souple et transitoire du foncier en centre-ville et à la lisière de la ZFE pour la logistique du dernier kilomètre et le report modal.

Le projet actuel ne prévoit que deux parking relai au nord de Capitaine Gèze, Plombières et Fleming : le PEM Gèze et Saint-Just. Or, il est urgent de proposer des solutions acceptables de report modal aux détenteurs des véhicules bientôt interdits de circulation (17% des véhicules privés et 9% des deux-roues motorisés d'ici 2024), et qui n'auraient pas les moyens de les remplacer par l'achat de véhicules propres. Cela concerne une bonne partie des salariés qui se déplacent tous les jours de et vers le nord de Marseille. Nous demandons donc que soient étudiés et mis en place rapidement, et ce même de manière transitoire, des parking-relai connectés aux gares SNCF du territoire : Saint-Antoine, Sainte-Marthe, Picon Busserine et l'Estaque. De manière plus prospective, nous recommandons l'inclusion de parking-relai aux arrêts de tram de la phase 2 de l'extension Nord (Halte Saint-André, La Castellane) et de la Belle de Mai.

De même pour la logistique du dernier kilomètre et l'activité économique en général. Seront impactés, 18,5% des véhicules utilitaires légers et 18% des poids lourds d'ici 2024. Il est donc nécessaire de mettre en place des plateformes logistiques en lisière de la ZFE, en concertation avec les acteurs concernés, afin de développer une logistique du dernier kilomètre décarbonée, et une logique de livraison intégrée. La logistique en vélo-cargo doit à cette occasion prendre toute sa place.

- **Recommandation 4 :** Accélérer le développement des transports en commun en site propre et à haut niveau de service, afin de faciliter le report modal et l'intermodalité.

Nous réitérons notre position donnée l'année dernière dans le cadre de l'enquête publique sur le PDU métropolitain. Il est urgent d'améliorer les dessertes en site propre des lieux générateurs de mobilité et de fret sur le territoire nord de Marseille :

- Les zones d'activité, disséminées sur le territoire :
 - Actisud, le village de Saint-Henri, Saumaty-Séon, André Roussin dans le 16^{ème}
 - La Cabucelle, les Aygalades, Arnavaux, la Delorme, le Canet, Plombières dans les 14^{ème} et 15^{ème}
 - Le Technopôle de Château Gombert dans le 13^{ème}

Cap au Nord Entreprendre, 4 rue Berthelot, 13014 Marseille / emmanuelle.ferblantier@capaunord.fr / 0785941587

Document : avis CANE consultation publique_zfe_2022 02_vf.pdf, page 3 sur 5

- Les grands pôles de service : Hôpital Nord, CPAM
- Les centres de formation et d'éducation : Lycée Saint Exupéry, CFA et lycées professionnels
- Les lieux d'activité commerciale : Le Grand Littoral, le MIN
- Les lieux d'innovation sociale et entrepreneuriale : Le Cloître, l'Épopée, Foresta, Le Carburateur, l'Équateur, le futur quartier des Fabriques d'Euromed.

Nous demandons que la Métropole et la RTM travaillent de concert avec la Région et la SNCF pour renforcer l'intermodalité des PEM et des gares.

- **Recommandation 5** : Élargir le maillage des offres de mobilité partagée et en libre-service au nord de Marseille.

Aujourd'hui les zones de service et stations de vélos, trottinettes et d'autopartage se limitent au centre-ville de Marseille et ne dépassent pas le nord d'Arenc et de la Belle de Mai. Il est indispensable que la Métropole travaille avec la Ville de Marseille pour élargir ce maillage et doter les arrondissements nord du même niveau d'offre de services.

De même, le déploiement d'IRVE sur le territoire contribuera à développer la mobilité électrique.

- **Recommandation 6** : Accélérer la création de pistes cyclables, même transitoires.

Le Plan Vélo de la Métropole, intégré au PDU, prévoit la création de 8 lignes structurantes soit 85km à 2024 et 130 km à 2030.

Ambitieux, le Système Vélo métropolitain doit, pour remplir ses objectifs de sécurité, d'efficacité, de fiabilité, de lisibilité et de fonctionnalité, penser les aménagements dans le cadre des déplacements du quotidien. Il doit servir au développement de la pratique du « vélo-taff » (le fait d'effectuer son trajet domicile-travail à vélo) comme usage à part entière, à consolider au quotidien, sans se limiter à la pratique de loisir et de tourisme.

En effet, le manque d'aménagement sécurisé est le premier frein exprimé par les salariés interrogés sur les déplacements en modes actifs. Afin de proposer les modes actifs comme une réelle alternative à la voiture, les aménagements doivent à la fois sécuriser et faire gagner en temps et en efficacité, dans les trajets domicile-travail, les déplacements professionnels (réunions, visites de chantiers, etc.) et les flux de la pause méridienne.

Nous demandons que les axes secondaires qui nourriront et connecteront les axes structurants entre eux soient pensés en même temps que le déploiement de ces derniers, afin de faciliter la micromobilité à l'échelle des micro-territoires et quartiers.

Face à l'urgence de proposer une vraie alternative vélo à l'occasion du déploiement de la ZFE, alors même que les aménagements cyclables lourds requièrent du temps, il nous paraît indispensable de proposer dans un premier temps des aménagements transitoires, légers, moins coûteux et plus rapides à mettre en place, pour répondre aux potentiels d'usage que nous identifions sur le territoire : cela sera une réponse efficace pour le vélo « utile » (déplacements domicile – travail et logistique à vélo) tout en montrant à tous que le vélo à sa place dans ces territoires.

- **Recommandation 7** : Développer le co-voiturage en entreprise par des campagnes d'incitation et de communication ambitieuses.

Cap au Nord Entreprendre, 4 rue Berthelot, 13014 Marseille / emmanuelle.ferblantier@capaunord.fr / 0785941587

Le co-voiturage est un des modes de déplacements à privilégier. Son développement nécessite une vraie acculturation et de la sensibilisation, pour montrer que le co-voiturage au quotidien est une véritable solution.

Il s'agit donc de développer les partenariats avec les grandes plateformes nationales de co-voiturage pour réduire les frais et les seuils d'entrée dans certains dispositifs, permettant ainsi aux TPE et PME de se regrouper pour bénéficier de ces services.

Nous recommandons de développer les autres mesures incitatives et le marketing du co-voiturage, telles que des places réservées en parking relais, le péage gratuit, des voies de circulation dédiées au co-voiturage et une communication grand public.

- **Recommandation 8 :** Améliorer le cadre de vie et le sentiment de sécurité des piétons pour encourager les modes actifs.

Cap Au Nord Entreprendre et les services de la Métropole travaillent ensemble sur le cadre de vie (nous sommes co-labelisés Parc Plus, par l'Agence de Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement). Nous demandons à continuer et à renforcer cette collaboration pour gravir les niveaux de ce label, et à l'élargir à d'autres projets visant à améliorer la piétonisation, la végétalisation (création de trames vertes) et l'embellissement de l'environnement des zones d'activité.

- **Recommandation 9 :** Accélérer la mise en œuvre du PDU et des PLM.

La mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain passe par sa déclinaison en Plans Locaux de Mobilité qui préciseront de manière opérationnelle les orientations et projets. Nous exigeons d'être associés à la mise en œuvre des PLM des deux bassins de proximité qui concernent le territoire nord : « Marseille nord » et « Marseille est » en ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement.

Nous demandons également que ces PLM soient mis en œuvre en priorité. En effet nous avons une vision globale de l'ensemble des déplacements qui font une journée de travail, et pouvons alimenter les réflexions par des retours d'expérience d'usagers et proposer des solutions pour :

- le trajet domicile-travail
- le dernier kilomètre en intermodalité avec les transports en commun et les PEM
- les pauses méridiennes et micro-trajets du quotidien
- les déplacements professionnels inter et intra-site

Nous soulignons l'importance de connecter les zones d'activité entre elles le long de l'arc nord d'Euromed 2 au Technopôle de Château Gombert et dont CANE est le pivot.

- **Recommandation 10 :** Travailler avec les acteurs économiques, grâce à une concertation régulière effective sur la ZFE et sur l'ensemble des grands projets de transport du territoire.

Mobiliser le relais qu'est CANE auprès des entreprises du territoire peut prendre plusieurs formes : réunions d'information, groupes de travail thématiques avec une entrée par mode, par projet ou par territoire.

Cap au Nord Entreprendre, 4 rue Berthelot, 13014 Marseille / emmanuelle.ferblantier@capaunord.fr / 0785941587

Document : avis CANE consultation publique_zfe_2022 02_vf.pdf, page 5 sur 5

Avant l'été 2022, nous demandons à co-organiser avec les services de la Métropole un nouveau temps d'échange avec nos adhérents.

Sur l'ensemble des projets (tram nord, BHNS 4, halte Saint-André, PEM Saint-Antoine), nous demandons à être mis en contact direct avec vos services pour avoir connaissance des calendriers et phasages de travaux, afin d'en informer au mieux les entreprises concernées, de vous faire part de leurs retours, et de travailler en amont sur les futurs usages.

CANE a pour enjeu de faire de la mobilité un véritable levier d'attractivité économique et de transformation positive du territoire.

Nous travaillons depuis plusieurs années avec les entreprises du territoire, à expérimenter et déployer des solutions du dernier kilomètre, en complément des transports en commun existants : micro-navettes, flottes de vélos et trottinettes en entreprise. Nous contribuons à l'action publique en faisant des propositions constructives, telles que le Schéma Directeur des Pistes Cyclables et en maintenant un dialogue constant avec les collectivités et autorités organisatrices de la mobilité.

Nous considérons donc que la ZFE représente une opportunité pour réduire l'autosolisme, développer l'intermodalité et coconstruire les mobilités de demain, à condition qu'elle prévoie un accompagnement sur les points évoqué ci-dessus.

Nous sommes disponibles pour détailler nos propositions et pistes de collaboration avec la Métropole.



Christian CORTAMBERT

Cap au Nord Entreprendre, 4 rue Berthelot, 13014 Marseille / emmanuelle.ferblantier@capaunord.fr /
0785941587

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@657 - Sylvie

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 10:58:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Périmètre concerné

Contribution :

Ce périmètre semble inadapté aux buts poursuivis. En effet, il englobe principalement les voies et axes qui longent la corniche. Cet axe très fréquenté par les marseillais, les bus, les touristes et les cars va devenir une zone de ralentissement ce qui va entraîner encore plus de pollution même si les véhicules sont plus "propres".

Il faut repenser le tracé et prévoir d'autres zones plus polluantes.

Projet à réétudier avec les spécialistes et les usagers, sinon la circulation dans la ville et sa périphérie sera encore plus difficile.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@658 - Marie-Hélène - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 11:18:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Attention à l'injustice sociale et réflexion nécessaire sur 3 autres leviers

Contribution :

Ce projet DE ZFE va dans le bon sens, uniquement s'il est réellement accompagné d'une information très bien faite sur les aides financières accompagnant le changement de véhicules. La population du centre-ville est pauvre, ceux qui sont obligés d'avoir une voiture ne pourront pas en changer pour des véhicules plus propres sans aides financières. Cette population est aussi celle qui est le moins apte à se renseigner sur les différents dispositifs mis en œuvre. Des aides incitatives à une mobilité moins polluante avec des réductions sur les transports en commun, voire leur gratuité est absolument nécessaire pour convaincre.

En ce qui concerne la pollution de l'air, 3 leviers déjà accessibles ont été oubliés:

1/ la vitesse autorisée des véhicules en ville. Nombreux sont les véhicules, en particulier les deux roues, qui ne respectent pas les vitesses autorisées et sur les axes rectilignes, se livrent à une

véritable course. L'aménagement des voiries doit être revu afin d'empêcher la vitesse excessive. Des sanctions doivent être vraiment appliquées, soit grâce à des policiers placés aléatoirement aux endroits les plus sujets à ces excès, soit avec des appareils réservés à cet usage. Cela réduira en plus la pollution sonore préjudiciable à la santé des riverains.

2/ l'offre de transports publics de Marseille est notoirement inadaptée et déficiente. Les trams doublent des lignes de métro, des quartiers entiers sont négligés. Les cadences de bus ne sont pas suffisantes sur de nombreuses lignes. Il n'y a pas assez de sites propres aux bus partout où c'est possible. L'amplitude horaire est insuffisante. Sans une amélioration drastique de cette offre, personne ne voudra délaissé sa voiture pour se retrouver isolé et coupé du monde.

3/ l'interdiction de laisser tourner son moteur- même moins polluant- à l'arrêt doit être instauré et respecté, tant que tous les véhicules ne s'arrêteront pas automatiquement.. Cela existe déjà dans de nombreux pays.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@659 - Patrick

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 11:58:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contribution du C.I.Q MENPENTI10

Contribution :

Bonjour,

Nous sommes également soucieux de la santé nos concitoyens, c'est pourquoi il nous semble que cette ZFE est sous dimensionnée car nous sommes tous confrontés à la pollution généralisée.

Cependant, comment comparer un habitant résident du centre ville et un habitant quelque part à Sainte Marthe ou Saint Loup?

Le premier peut aisément se déplacer avec des moyens collectifs, mais pas le second.

C'est pourquoi la rapidité de la mesure envisagée (1er septembre), mais aussi sur les autres années jusqu'en 2024 n'est à aucun moment corrélée avec les développements des moyens de mobilité collectifs en cours de réalisation.

Page 535 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Marseille dispose vraisemblablement d'un parc automobile qui ne peut être aisément remplacé.

Il est donc inconcevable de ne pas faire progresser nos ambitions environnementales à la même vitesse que le développement des moyens de transports alternatifs générateur de moindre pollution (tram/méto/bhns/pistes cyclables...;)

Dans cette optique, nous proposons de prendre en compte aussi la pollution générées par les navires et de redéfinir le calendrier pour coller aussi parfaitement aux évolutions prévues sur les réseaux bus/tramway/méto/pistes cyclables..

Il faut optimiser aussi un système de contrôle efficace, sous peine de ne voir jamais apparaître des indices de pollution en régression.

Aujourd'hui, il nous semble impossible d'effectuer ces contrôles avec les forces de police en place.

Comme l'ont relevé nombre de personnes ou collectifs lors de leurs contributions, les coûts très élevés des moyens de déplacements individuels pour les particuliers mais aussi les professionnels, les aides doivent être très significatives et pérennes.

Au delà, n'est il pas dispendieux de faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants, plutôt que de faciliter les déplacements collectifs urbains?

Pour que cette souhaitable évolution puisse avoir l'adhésion la plus totale des habitants, et ne soit pas reçue comme punitive mais comme bénéfique pour notre santé, il convient que les C.I.Q. soient intégrés à la mise en place de la communication afin de sensibiliser les habitants.

Le C.I.Q. s'interroge sur la manière dont sera effectuée la campagne de communication pour l'acquisition de la vignette crit'air.

Pour ce faire, avez vous l'intention de mobiliser leurs énergies et celles des autres collectifs de quartier ?

C.I.Q. Menpenti10

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 536 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@660 - Anne - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 12:53:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet de ZFE-M de Marseille

Contribution :

Développer les transports en commun avant d'interdire la circulation à toutes ces voitures.

Rallonger les lignes de tram, . reprendre les lignes du début du siècle..... navette maritime toute l'année etc.

Certes, c'est déjà assez stressant de conduire dans cette ville par obligation (et que c'est un vrai labyrinthe aux infrastructures douteuses)...car les transports en commun sont peu nombreux et qu'en plus il faille changer de voiture!

Et qu'en est-il de la pollution sonore des scooters? De plus en plus nombreux ????

Développer les parkings gratuits!!!

Bref, quand il sera pratique de circuler en transport en commun, il sera alors temps de penser à interdire la circulation aux voitures polluantes, des gens qui travaillent!

Et pas, comme d'habitude, l'inverse, a moins que la finalité ne soit qu'une question de pv!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@661 - Clemence - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 13:16:51

Page 537 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Développement des transports en commun

Contribution :

La ZFE est une bonne idée. Diminuer les voitures dans le centre ville est une bonne chose aussi. Mais cependant il faudrait encore plus augmenter les fréquences des transports en commun ainsi que les lignes. Ceci afin de permettre une utilisation moindre de la voiture.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@662 - marie-claire - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 13:57:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :parking-garage

Contribution :

Étant comme beaucoup, située dans la zone à faible émission et ne disposant pas des vignettes crit'air autorisées, je souhaiterais que l'on prenne en compte le fait que nous habitons Marseille comme tous les autres situés dans les arrondissements non concernés, c'est-à-dire, payons nos impôts, etc....donc ils seraient équitables que nous puissions malgré tout, avoir l'autorisation de partir de chez nous ou de notre garage ou parking afin de rejoindre l'extérieur de la zone "interdite".

D'avance merci de prendre ma demande en considération.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@663 - Mélanie - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 14:00:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE MARSEILLE (3ème arrondissement)

Contribution :

Bonjour,

La directive ZFE porte complètement les préoccupations environnementales et de qualité de vie des habitants des grandes métropoles.

Cependant, sans outils de développement relatifs aux transports, à la mobilité et à l'accompagnement des habitants concernés, cette mise en œuvre risque de s'arrêter à une mesure punitive voire discriminatoire pour les riverains.

Il est indispensable d'envisager la mobilité dans son ensemble donc d'y intégrer une véritable politique d'optimisation des transports en commun. La voiture est dans la majeure partie des cas plus une nécessité qu'un choix délibéré. A cela s'ajoute le type de véhicule ou son ancienneté qui relève d'un manque de moyens financiers, et là non plus d'un choix.

Pour appliquer de manière efficace et efficiente cette nouvelle mesure, les leviers suivants sont incontournables:

- augmentation de la fréquence des bus
 - création de nouvelles lignes de bus (notamment intra-quartiers, diversifier les arrêts)
 - accélération de la mise en place de la ligne de tramway (Réformés Canebière - Le Merlan)
 - création de la halte SNCF (au bout de la rue Mouronval => prise en compte dans la concertation de la nouvelle gare par la SNCF)
 - création de zone de stationnement (gratuit pour les riverains)
 - repenser la trame circulatoire dans le quartier (réduire la circulation au sein du quartier par des véhicules qui ne font que traverser, augmenter le nombre de rues en sens unique)
 - optimisation des espaces de circulation des mobilités douces (élargissement des trottoirs, sécurisation des passages piétons, création de piste cyclables)
- Page 539 / 605.

- mettre en place un accompagnement financier pour le changement de véhicules à la hauteur de l'effort demandé aux habitants, pondéré par les ressources du foyer.

- décaler le calendrier de la ZFE (3ans) afin de lancer les propositions ci-dessus.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@664 - Philippe - Marseille

Organisme : UPE 13

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 14:52:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution Upe 13 concernant la consultation ZFE-m Aix Marseille Provence

Contribution :

Madame la Présidente,

Du 17 janvier au 1er mars 2022, la Métropole organise une consultation publique sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le centre de Marseille. Cette mesure, mise en place progressivement, permettra de réduire la pollution chronique liée au trafic routier et ainsi de mieux protéger les habitants qui y sont exposés.

L'UPE 13 a souhaité déposer une contribution à cette enquête publique pour apporter le regard de ses adhérents regroupés sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

L'UPE 13 fédère plus de 13 000 entreprises et près de 250 000 salariés du secteur privé. L'UPE 13 travaille étroitement avec les Zones d'Activités Economiques (ZAE) du territoire et porte les intérêts et la parole des entreprises sur les grands sujets qui concernent le développement de leur activité au rang desquels la mobilité.

La pollution atmosphérique est la 2ème cause de mortalité en France (avant l'alcool et après le tabac). Elle est responsable chaque année de 67 000 décès prématurés (étude Harvard 2019). Le coût des conséquences de cette pollution est estimé entre 70 et 100 milliards d'euros, selon un rapport du Sénat de 2015 (8 juillet 2015).

L'Upe 13 ne peut que souscrire aux objectifs poursuivis par la ZFE-m à savoir la diminution sensible du Dioxyde d'azote et des particules fines plus que de diminuer les flux.

LES QUESTIONS POSEES PAR LA ZFE-M

Cependant, si l'objectif est louable, le projet de ZFE-m porte dans sa démonstration le manque flagrant d'infrastructures de transports publics pertinentes. L'usage excessif de la voiture et avec elle la pollution qu'elle entraîne, ne peut être traité par la seule ZFE-m. L'impact d'une politique de transports en commun efficace sera beaucoup plus important que la seule ZFE-m. Quand une voiture rejette 50 g de CO² par km et par passager, le tramway lui n'en émet que 2,2g.

Nous notons que les 15 projets mobilités inscrits dans le PDU métropolitain et pilotés par le GIP Aix Marseille Provence mobilité auquel l'Upe 13 est associée, ou encore le projet de la LNPCA qui vise un report modal de 33 % de la voiture vers le rail, contribueront efficacement aux résultats poursuivis par la ZFE-m.

Un autre point doit être relevé à l'occasion de cette consultation publique concerne la gestion du fret et de l'approvisionnement des biens et des personnes.

Nous avons le 1er port français en pleine restructuration, la singularité d'une zone industrielle et portuaire de 1er rang, la 2e ville de France avec près de 900 000 habitants. Il est impératif si l'on cherche à diminuer la pollution due aux transports, de se doter d'une stratégie concernant la gestion fret et surtout la logistique urbaine.

Concernant cette dernière problématique, les flux en liaison avec la distribution et le commerce représentent un quart des tonnages (Total 32 millions de T dont 50% affectés au BTP) qui génèrent de nombreux véhicules, près de 30 000, permettant le fonctionnement des grands centres urbains. Enfin, le quart restant est aussi lié aux activités urbaines, telles que celles des administrations, des hôpitaux et de la gestion des déchets. Sur ces 32 millions de tonnes, 10.5 millions sont directement liées aux livraisons en « ville dense ». Le fret urbain et interurbain représentait en 2015 de l'ordre de 170 000 mouvements/jour et 2,8 millions de km générés par les véhicules utilitaires légers et les poids lourds.

L'instauration d'une ZFE-m rend donc encore plus nécessaire le projet d'extension du MIN des Arnaux avec la création d'une plateforme logistique qu'il serait bon de connecter au fret ferroviaire ce qui n'est pas, à notre connaissance, le cas actuellement.

S 'AGISSANT DU PERIMETRE

Nous notons que le périmètre 3 a été retenu. Nous tenons à alerter la commission sur la nécessaire stabilité de ce choix. En effet, une évolution à court ou moyen terme de ce périmètre serait de nature à déstabiliser les entreprises et avec elles les emplois attachés.

Nous notons également que la partie Est du GPMM (400 hectares), situés à Marseille et véritable port de proximité pour les marchandises et les passagers, n'est pas intégré dans le périmètre 3. Il doit en être ainsi dans l'avenir impérativement. En l'absence d'une desserte de fret suffisante, l'intégration de tout ou partie des bassins Est du GPMM dans la ZFE-m aurait un impact économique négatif. A ce titre, nous alertons tous les élus qui seraient tentés d'influer dans ce sens. A titre d'exemple, l'enceinte portuaire a été exclue de la ZFE-m de Toulon. Les solutions concernant les croisières (électrification des quais) sont en cours et auront de vrais résultats très prochainement.

S'AGISSANT DU CALENDRIER

Nous notons que le scénario « Soutenu » a été retenu, signifiant en cela l'urgence de l'action.

Il tient compte également du parc automobile actuel avec 40% de véhicules classés Crit'Air 5 à 3, soit près de 120 000 véhicules dont 10% de VUL (Véhicules Utilitaires Légers) utilisés par des entreprises.

Nous avons observé également que plusieurs cas de dérogations étaient prévus pour les véhicules d'entreprise et notamment les entreprises ayant fait appel au PGE. Si ce dispositif dérogatoire est pertinent compte tenu de la situation économique, le « scénario 3 soutenu » retient cependant l'hypothèse, « concernant les poids lourds et les véhicules utilitaires légers, que le parc serait renouvelé intégralement » d'ici à 2025. Cette hypothèse nous semble très ambitieuse compte tenu de la situation économique des entreprises de notre territoire (2 ans de crise sanitaire) et les coûts que représentent de tels investissements pour une TPE PME dans une situation économique fragilisée et devenue réellement instable à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Nous demandons donc le maintien de ce dispositif dérogatoire au-delà de 2025 si le besoin en était exprimé par les acteurs économiques du territoire. L'Upe 13, présent au sein du GIP Aix Marseille – Mobilités, se propose pour être un relais efficace sur ce point.

Cependant, concernant le régime des exemptions, nous vous alertons sur la spécificité de traitement pour les véhicules de transport publics qui leur octroie un délai supplémentaire pour leur mise en conformité (de 3 à 5 ans selon la classe 5 à 1). Cette différence de traitement est à nos yeux et compte tenu du montant de la contribution des entreprises aux transports (350 Md'€ de versement mobilité/an) tout simplement inadmissible. Si il y a urgence, comme le scénario 3 « soutenu » le laisse entendre, elle s'applique à tous y compris les véhicules de transport public.

POINTS DE VIGILANCE

Nous alertons également la commission sur deux points de sensibilisation

La question de l'acceptabilité de la ZFE par la population des entreprises. Nous préconisons pour cela une communication claire et forte vers les entreprises et à travers elles leurs collaborateurs sur les différentes aides existantes pour procéder au renouvellement de leurs véhicules respectifs. Un

flyer à distribuer en entreprise ou la mise en place d'un guichet unique pour tous peuvent constituer des réponses utiles.

Il est également urgent d'équiper toutes les Zones d'activité économiques ou commerciales situées dans et en proximité de la ZFE-m de bornes électriques et stations de GPL (PL et VUL d'entreprise). De ce point de vue, il y a un manque criant d'infrastructures.

POUR CONCLURE

Nous ne pouvons que regretter le décalage de phase et remarquer que la coercition (ZFE-m) précède les politiques publiques (PDU complet en 2030 ou LNPCA opérationnelle en 2035). Nous resterons vigilants sur l'impact sur nos TPE PME et ne nous ne manquerons pas d'en alerter les autorités métropolitaines.

Enfin, nous ne pouvons que souscrire aux objectifs liés à l'instauration d'une ZFE-m sur l'agglomération marseillaise. Cependant, l'extension fort probable de la ZFE à Aix-en-Provence (143 000 habitants actuellement et en attente des résultats du recensement en octobre 2022) ne réglera pas à elle seule la question de la pollution autoroutière.

Sans engagement fort de nos élus pour accompagner nos TPE PME, les coûts qu'elles devront supporter grèvera leur croissance. La qualité de l'air ne peut pas être de la seule responsabilité des entreprises.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@665 - Michèle - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 15:01:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

bonjour, projet plein de bonnes intentions. MAIS

- certains quartiers polluants ne sont pas englobés. Capelette, zone portuaire

- il est indispensable d'améliorer le réseau de transports en commun: augmenter la fréquence des bus, et surtout leur régularité sans vouloir créer des lignes de tram totalement aberrantes (celle du cours Puget ou de la corderie en projet)

- faire des parking gratuits

Il semble que la politique de transport ne soit pas cohérente.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@666 - Béatrice - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 15:41:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mise en place trop rapide de cette zone ZFE dans l'arrondissement du 3^e, le plus pauvre de Marseille !!

Contribution :

Bonjour, je suis habitante de la Belle de Mai et je suis atterrée par la mise en place brutale et rapide de cette zone. Bien évidemment, je suis très favorable à la baisse du taux de pollution importante sur marseille ,catastrophique avec les courants de vent qui déposent celle ci grandement dans les quartiers Nord. La population qui y réside est extrêmement précaire, démunie financièrement et bien évidemment ne possède que de vieilles voitures et dans l'incapacité d'en changer pour de plus récentes. Socialement cela va consister à accentuer la paupérisation du 3^e arrondissement ,empêchant , aggravant l'accès à l'emploi. De plus, les transports en commun dans ces quartiers sont sinistrés...peu de bus, surchargés, horaires non adaptés au monde du travail etc et je ne parle pas de l'accès à la culture !!!Pense. Par effet de vétusté, les petits garagistes, les mécaniciens qui ont du travail viendront grossir la précarité en fermant leur porte. En amont, pas de concertation avec la population qui réclame le désenclavement de l'arrondissement. Le projet du tramway à la Belle de mai a été renvoyé aux calendes grecs....rien n'est pensé pour soutenir ces quartiers sinistrés. La réponse de la ville sera une répression car évidemment , beaucoup de gens seront dans l'incapacité de ne pas être hors la loi. PENSER EN PRIORITÉ À L'ACROISSEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN, bus, tramway, trains.Les citoyens pauvres n'ont pas à faire les frais de la gestion calamiteuse de la ville de Marseille durant des décennies !

Avec mes salutations citoyennes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@667 - Thierry - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 15:52:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au projet ZFE de la Commission Entreprises Durables de l'Upe 13

Contribution :

Madame la présidente de la métropole Aix Marseille Provence

Dans le cadre de la consultation publique concernant la ZFE-m proposée au débat, notre commission a souhaité apporter quelques éléments de réflexion.

Concernant la finalité de la ZFE-m.

La finalité de la mise en place de la ZFE-m est bien de réduire la pollution atmosphérique (Particules et Nox) sur le périmètre concerné. Si l'intention est louable et nous ne pouvons qu'y souscrire, la Commission Entreprises Durables de l'Upe 13 rappelle cependant que les polluants atmosphériques n'ont pas de frontières. Demander un effort soutenu à la population du centre-ville impose de facto un même effort sur les zones géographiques limitrophes non couvertes par le périmètre retenu.

De plus, si la finalité de la ZFE ne prend en compte que l'évolution du parc des véhicules circulant dans la ZFE-m, le sens de l'action répondra certes aux exigences à court terme mais passera à côté de l'objectif majeur qui consiste à diminuer le flux de véhicules circulant. Le meilleur polluant atmosphérique c'est celui qu'on ne produit pas.

Concernant le périmètre

La Commission Entreprises Durables de l'Upe 13 note que le GPMM est exclu du périmètre 3 de la ZFE proposé dans l'étude. Nous proposons donc aux élus responsable d'Aix Marseille Provence de travailler activement à la réduction des polluants atmosphériques rejetés par l'activité navale des bassins Est aussi bien que celle des bateaux à moteurs ancrés aux pannes du Vieux Port. Quelle que

soit la pollution, elle doit être évaluée et traitée en conséquence au risque d'impacter et de réduire sensiblement les efforts consentis par la population. Nous ne pouvons détourner le regard de ces 2 points.

Concernant les solutions alternatives

La Commission Entreprises Durables de l'Upe 13 note également que les intrants (le bassin de Marseille attire et génère près de 380 000 déplacements inter bassins de mobilité*) ne sont pas considérés dans l'étude. Seuls les flux intra-muros sont pris en compte. Ce flux de véhicules intrants ne peut être écarté de l'étude compte tenu de la finalité de la ZFE-m. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de dire si les solutions proposées pour cette population d'intrants est suffisante ou efficace.

Nous relevons également que le Plan de Déplacements Urbains d'Aix Marseille Provence soumis à l'enquête publique en 2021 ne trouvera son plein rendement qu'en 2030. De fait, avant cette date, il n'y a qu'une faible probabilité du report modal de la voiture sur les transports en commun. Les hypothèses annoncées dans le PDU affiche une réduction de la part de la voiture de 50% à l'horizon 2030, on ne peut que s'interroger sur ce qui va se passer pendant les 8 années qui nous séparent de la réalisation des projets du PDU.

Concernant la logique des parties prenantes

Nous notons que le dossier de la ZFE-m a été initié il y a trois ans. Sa mise en œuvre, face à l'urgence légale et environnementale, nous semble brutale et nous nous interrogeons sur le travail de sensibilisation qui aurait pu être conduit pendant ce laps de temps.

Cette situation n'est pas en faveur de l'acceptation par la population concernée (Crit Air 5, 4 et 3). Dès aujourd'hui, le travail de pédagogie doit mis en œuvre le plus rapidement et par tous les moyens possible.

De la même manière, la participation des acteurs économiques tels que l'Upe 13 aux différentes étapes et phases de la mise en œuvre de la ZFE sera de nature à accompagner au mieux le dispositif et donc assurer les objectifs poursuivis.

Deux absences de taille dans le projet de la ZFE : Le fret ferroviaire et la logistique urbaine

Il est cependant, un point ignoré par le projet de ZFE : une stratégie affirmée sur le fret ferroviaire et la logistique urbaine.

Si les objectifs de la ZFE-m en matière de réduction des pollutions sont clairs, l'augmentation des exigences environnementales pousseront à très court terme à la réflexion d'une stratégie d'approvisionnement de la population par le biais du fret ferroviaire et d'une politique de logistique urbaine efficace.

Le nombre de poids lourds qui entrent en ville pour livrer des marchandises est en augmentation régulière. Outre les encombrements sur un réseau déjà saturé, l'impact sur la pollution et la qualité de l'air est important. Pour réduire cet impact, le fret ferroviaire est aujourd'hui sous-exploité (10% en France contre 20% en Allemagne). C'est donc une solution intéressante à étudier pour assurer la logistique urbaine. Sur la partie environnementale, le fret ferroviaire permettra d'éviter jusqu'à 300 poids lourds quotidiens principalement sur l'ouest du territoire et sur l'accès Nord de Marseille, soit un gain de 4 200 tonnes de CO2 par an.

Nous avons le 1er port français en pleine restructuration, la singularité d'une zone industrielle et portuaire de 1er rang, la 2e ville de France avec près de 900 000 habitants et une fois de plus on oublie l'essentiel. Le fret ferroviaire doit faire l'objet d'une consultation de l'ensemble des acteurs économiques du territoire. J'appelle donc toutes les autorités compétentes à réunir les acteurs concernés à l'occasion d'une grande conférence pour définir une stratégie de fret si l'on veut développer notre territoire économique.

De plus, le projet de développement de la plateforme logistique du MIN des Arnaux prévu à hauteur de 450 Md€ doit impérativement s'appuyer sur un service de fret ferroviaire efficace ne serait-ce que de par sa proximité avec les voies ferrées et, en complément, intégrer une distribution avale dans le cadre d'une politique de logistique urbaine.

Il n'y a rien de stratégique ou de tactique à ne pas aborder ouvertement la stratégie de fret et celle de la logistique urbaine sur la métropole. C'est une erreur que de repousser le traitement de ce sujet ou de le traiter de manière morcelée.

Président de la Commission Entreprises Durables de l'Upe 13

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@668 - Anne-Laurence - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 16:16:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution ZFE Marseille de l'Association RAMDAM

Page 547 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Contribution :

Voir notre texte de 6 pages en PJ

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contrib. ZFE RAMDAM.pdf, page 1 sur 6



Marseille, le 27/02/2022

**La Zone à Faibles Emissions (ZFE) de Marseille,
une opportunité pour la Métropole Aix Marseille Provence et
Marseille**

Contribution à l'enquête publique de : une partie de la **commission Aménagements cyclables** de Marseille, l'association **Vélo Sapiens**, la cyclo logistique Marseillaise : **Agilenville**, **Tout en vélo** et **Les Coursiers solidaires à vélo de Marseille**, et **Piéton à Marseille** (antenne de 60 millions de piétons) structures membres de l'association métropolitaine « **RAMDAM** »
(Rassemblement d'Associations pour les Modes de Déplacements Alternatifs dans la Métropole Aix-Marseille-Provence)

La ZFE-m s'impose réglementairement à nous afin de viser une **amélioration de la qualité de l'air** dans l'une des villes de France les plus polluées.

Pour autant, le remplacement progressif proposé des véhicules les plus anciens pose une question d'équité sociale et nécessite la mobilisation d'aides publiques importantes.

Par ailleurs, **ce seul remplacement progressif ne permet pas d'atteindre les objectifs visés de réduction de la pollution** et n'a que peu d'impact sur la circulation routière, l'accidentologie, le stress, le bruit, le stationnement et, plus globalement, l'occupation de l'espace public (envahissement des trottoirs ...).

La ZFE-m est surtout l'opportunité pour Marseille, avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, de **mettre en place une politique de mobilité ambitieuse**, et notamment de développer les modes alternatifs de déplacements (transports collectifs, nouvelles mobilités, modes actifs).

Document : Contrib. ZFE RAMDAM.pdf, page 2 sur 6

Page 548 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Les différents leviers de la mise en place de la future ZFE-m de Marseille :

• L'offre de transports collectifs :

La 1^{ère} étape est **d'améliorer fortement l'offre de transports collectifs dans Marseille** mais aussi **autour de Marseille**, afin de permettre au plus grand nombre de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle, ceci lors de l'entrée ou de la sortie de Marseille.

Ceci passe par :

-Une offre renforcée de transports en commun :

-d'avantage de **couloirs réservés pour les bus**

-de **meilleures fréquences** pour les lignes de bus, notamment celles en tension (ex : bus 83,81,18,35..)

-des **plages horaires étendues, notamment le soir**, puisque beaucoup de marseillais ont actuellement besoin de leur voiture pour sortir le soir, surtout en été

-la **création de nouveaux Parking relais gratuits, à chaque entrée de la ville** car Il est nécessaire également, de réduire le flot de voitures entant dans Marseille

- Autres idées en faveur de la qualité de service des bus:

-Une **coordination des feux aux intersections** afin de favoriser les bus

-**Les arrêts de bus peuvent être avancés au niveau de la chaussée** comme cela existe depuis 30 ans à Lyon. Car les arrêts actuels favorisent le stationnement anarchique. Quelquefois, les bus ne peuvent atteindre l'arrêt et la montée est difficile pour les personnes, notamment celles à mobilité réduite

-Une offre renforcée les **week-end, et la suppression des horaires dégradés durant les vacances scolaires**, pour permettre aux marseillais, mais aussi aux touristes, de plus en plus nombreux, de circuler dans Marseille, ou de quitter Marseille le temps d'une journée, d'un week end ou durant les vacances (vers les Alpes, vers La Ciotat ou Saint-Cyr-les-Lecques, vers la côte bleue,..) sans avoir besoin de voiture. Ceci implique :

-**Un service de cars interurbains plus efficace**, bénéficiant notamment de voies réservées sur les autoroutes

-**Une offre renforcée de TER** (vers les la Côte d'azur, vers les Alpes, vers les Alpes de Haute Provence, vers la Côté Bleue, ..)

• Politique tarifaire :

il est nécessaire de mettre en place une politique tarifaire attractive comprenant de fortes réductions pour les moins de 26 ans (voire la gratuité pour les moins de 26 ans dans le réseau urbain marseillais) et les personnes précaires (chômeurs, titulaires du RSA -revenu de solidarité active-, petits revenus..)

• La question des transports de nuit

Beaucoup de marseillais ont besoin de leur voiture pour sortir le soir. Il serait ainsi nécessaire de mettre en place des **systèmes de transports de nuit** (navettes vers les festivals, navettes de nuit) **vers les principaux lieux fréquentés le soir à Marseille**, depuis les stations de métro, afin de desservir par exemple, le cours Julien et la Plaine, le Vieux port, l'Escale Borely..

Exemple : il serait peut-être envisageable de rajouter des systèmes de transports en commun très légers pour desservir le centre-ville largement piétonnisé, comme cela existe à Aix-en-Provence ou Alès-en-Cevennes

- **Nouvelles mobilités et Modes actifs :**

Le vélo, en centre-ville, représente le mode de déplacement le plus rapide jusqu'à 5 KM

Il convient donc d'encourager ce mode, en mettant en place **un véritable système vélo** :

Mise en place plus rapidement qu'aujourd'hui, par la Métropole, des aménagements prévus pour 2024 le **plan vélo de Marseille**

Travailler sur l'**intermodalité Vélo / transports en commun** (stationnement près des arrêts de bus ou tram par exemple), permettre aux marseillais de **garer leur vélo en sécurité** (pose d'abris vélo sécurisés sur les pole multimodaux mais également dans le centre urbain.

Des itinéraires / axes secondaires peuvent aussi être identifiés et balisés.

Les aménagements vélo, trottinettes et piétons :

-**Faire de la place aux nouvelles mobilités** (trottinettes électriques et vélos en free floating, vélos cargos), **aux modes actifs** (vélos « musculaire » et vélos électriques, marche à pied) **et aux personnes à mobilité réduite** :

-Pour cela **transformer toutes les 2x2 voies de l'intérieur du périmètre ZFE en 2x1 voie** (Exemple : Baille, Prado, av de hambourg,..)

-Pour la même raison, **transformer les axes 2x1voie en sens unique** (exemple : rue d'Endoume)

=> afin de **laisser de larges couloirs aux nouvelles mobilités et vélo.**

-**Réduire à 20/30 km/h la vitesse à l'intérieur de la ZFE**, et favoriser les chicane forçant physiquement le ralentissement

-Mettre en œuvre prioritairement à Marseille l'**annexe « Accessibilité » du Plan de Mobilité métropolitain** où sont inscrits ces leviers :

 ACTION TC08 Mettre en accessibilité la totalité des stations de métro

 ACTION TC14 Finaliser la mise en accessibilité des arrêts de bus

 ACTION PEM03 Améliorer la qualité de l'intermodalité

 ACTION S09 Généraliser les transports dédiés aux Personnes à Mobilité Réduite

-Accélération de l'écriture en cours du **Plan Piéton Marseille**, en y invitant les associations locales marche et accessibilité

-Pour le déplacement à pied des écoliers, collégiens et lycéens, pour un accès sécurisé aux écoles et établissements scolaires, **soutenir les initiatives « Rue des écoles »** engagées par la Ville de Marseille.

-Pour le développement de la marche et l'amélioration de l'accessibilité, **soutenir dès mars 2022 –date de sa première réunion- le travail du comité de suivi « Pour la fin progressive du stationnement à cheval/trottoir dans le 1er arrondissement »**, voté en conseil d'arrondissement CICA le 1er février 2022.

Son succès permettra d'élargir cette action à l'ensemble du périmètre ZFEm

-Profiter de l'**interdiction du stationnement à cheval sur trottoirs** pour **libérer les trottoirs et assurer des conditions de déplacements à pied confortables** (large trottoirs, végétalisation, bancs..) et permettre une meilleure intermodalité avec les transports en commun (ex : se rendre à l'arrêt de bus à 500m de chez soi)

-mettre ne place une vraie politique **de verbalisation et de video verbalisation** du stationnement automobile interdit (double file, stationnement sur piste cyclable, sur trottoirs, sur passage piéton, etc..)

-Modifier la **politique tarifaire des parkings souterrains** gérés en délégation de service public (QPark, Indigo..) en appliquant un tarif de stationnement identique à celui du stationnement en surface (gestion SAGS) pour compenser les places perdues par la libération des trottoirs et aider les riverains automobilistes à modifier leurs habitudes de stationnement.

-La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) oblige à créer, d'ici décembre 2026, des **zones de réserve de 5 mètres minimum en amont des passages piétons**.

Cette opportunité est à saisir dès l'été 2022 pour transformer des places de stationnement de véhicules motorisés en places de stationnement vélos + trottinettes.

-Tracer et équiper en arceaux vélo et rateliers à trottinettes, les zones de réserve pour le stationnement des vélos et trottinettes personnelles en toute sécurité..

-**Reporter sur des zones de réserve le stationnement des vélos et trottinettes en location**, actuellement en « free floating » afin de libérer les trottoirs et passages piétons et permettre aux piétons une marche confortable et sécurisée.

- **La voiture moins attractive**

Afin que les marseillais se tournent spontanément vers les transports collectifs, il est nécessaire que ceux-ci soient attractif. **La voiture doit devenir moins attractive que les modes alternatifs** (ex : difficultés pour trouver une place de stationnement pour garer son véhicule sur l'espace public)

Les transports collectifs améliorés, les modes actifs valorisés doivent être gages d'un trajet plus court, porte à porte, et moins cher qu'en voiture.

Note : la **difficulté de trouver de la place de stationnement**, alliée à l'**attractivité renforcée des modes alternatifs sont un levier puissant de changement d'habitude**, et peuvent inciter les ménages à se séparer d'une voiture sur 2 par exemple, ou aux urbains possédant des voitures uniquement pour le week end, de se défaire de leur voiture pour opter vers les transports collectifs, s'ils sont efficaces et attractifs.

- **La voiture partagée :**

La **voiture partagée doit aussi être valorisée** : promotion de l'**autopartage**, installation d'**aires de covoiturages** aux entrées et sorties de Marseille.

- **La cyclo logistique :**

La **cyclo logistique** est également une solution pour se passer de véhicules de livraisons encombrants et potentiellement polluants, générateur d'embouteillages lorsqu'ils déchargent en pleine voie notamment.

Le rapport sur la filière Vélo, remis le 8 février par le député Guillaume Gouffier Cha dans le cadre de sa mission parlementaire, indique en effet **qu'entre 25 et 50% des marchandises livrées en ville pourraient l'être à vélo**. Cette part représente aujourd'hui 1% des marchandises livrées.

Il est ainsi nécessaire d'anticiper les bouleversements radicaux que la ZFE va engendrer en termes de flux de marchandises.

Dans les mesures qui pourraient être mises en œuvre immédiatement pour soutenir la cyclo-logistique :

-**Subvention de la Métropole à l'acquisition de vélos cargo pour la cyclo-logistique**. Exemple : la Ville de Paris subventionne l'acquisition de vélo cargo à hauteur de 1200 €, la Ville de Nantes à hauteur de 400 €. La Ville de Marseille ou la Métropole : 0

Autre action possible : **Mise à disposition de foncier en centre-ville au tarif logistique** pour mettre en place des hubs de proximité (ELU), en liaison et en cohérence avec les contraintes qui seront imposées aux transporteurs pour l'accès en Centre Ville (exemple : 200-400m2 abrité et clos, Zone de déchargement palettes, loyer annuel de 80€/m2)

Quand aujourd'hui la ZFE est perçue par les acteurs du transport comme une future contrainte les obligeant à soit renouveler leur flotte de véhicule, soit repenser l'organisation de leurs tournées de livraison, **la cyclologistique est une réponse crédible, vertueuse et efficace à ces problématiques** pour un nombre élevé de flux (jusqu'à 50% de marchandises éligibles selon la source citées plus haut).

La filière marseillaise de la cyclologistique est aujourd'hui très dynamique et **porteuse de nombreux emplois**, la future ZFE ne pourra qu'accélérer cette tendance de fond de changement des pratiques de mobilités au sein de nos centre villes urbains denses.

Cette dynamique ne peut se maintenir que si des entreprises vertueuses, agissant au niveau local, respectueuses des salariés et leurs conditions de travail difficiles sont soutenues par les politiques publiques.

- **Les navires du port autonome**

Le sujet de la ZFE doit également inciter la collectivité à réduire drastiquement la **pollution des navires de croisières à quai**, et à interdire l'entrée dans le port de Marseille des gros navires, tels les « villes flottantes ».

- **L'importance de la sensibilisation, le rôle des entreprises et l'exemplarité**

Au delà de l'amélioration nécessaire des services de transports, de la valorisation des nouvelles mobilités et des modes actifs, d'une intermodalité fluide entre les différents modes, **la ZFE-m vise des changements comportementaux.**

A ce titre, **la ZFE doit être accompagnée d'informations vers le public** (sur les services de transports existants, sur les tarifs préférentiels,..), et **vers les entreprises** du territoire (prime transport, « Forfait mobilité durable » pour les salariés), ainsi que d'une **forte sensibilisation du public** (communication réseaux sociaux, affichage, défis « sans ma voiture », jeux concours, exemple de déplacements facilement faisables sans voiture, etc..)

Ainsi, Les **Plan de mobilité entreprises et inter entreprises** sur les zones d'activités doivent être encouragées.

Les administrations doivent également être exemplaires (La Ville de Marseille, La Région SUD, La Métropole doivent mettre en place des Plan de mobilité Administration (PMA) pour leurs agents, comme la loi sur les mobilités de 2015 l'exige

Les établissements scolaires devront aussi être encouragés par les collectivités à mettre en place des **Plans de Mobilité Etablissement scolaire (PMES)**

Contribution rédigée par une partie des membres de l'association Ramdam :

-Martial Comble et Olivier Jourdan : **Vélo sapiens / RAMDAM**

-Anne-Laurence Beaudoin : **Coursiers solidaires à vélo de Marseille / RAMDAM**

-Stéphane Coppey, Sam Cohen : **commission Aménagements cyclables de Marseille et Vélos en Ville / RAMDAM**

-Martine Bigot, Piéron à Marseille / **60 millions de piétons / RAMDAM**

-Thomas Croizé : **Tout en vélo / RAMDAM**

-Mickael Mahut : **Agilenville / RAMDAM**

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@669 - PAUL - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 16:32:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pollution de l'air à Marseille

Contribution :

Une ZFE à Marseille est indispensable pour le bien-être de tous les habitants.

Mais : une ZFE ne peut pas se faire brutalement sans envisager toutes les conséquences. Le politique « environnemental » qui se targue d'être « social » ne doit pas augmenter la fracture sociale par une action mal évaluée.

La solution proposée par Mr Rostaing, Président des CIQ semble être une solution raisonnable.

Mais, même si la pollution due aux véhicules est importante, on ne doit pas oublier les actions à mener en parallèle à la ZFE. :

Diminution drastique du tarif ticket de la RTM, si on veut moins de voiture en centre-ville c'est une condition indispensable. Et que tous les élus en charge ne viennent pas dire que cela augmenterait les impôts locaux, mais qu'ils prennent une position vertueuse en disant qu'ils vont mieux gérer les différentes couches du millefeuille administratif. L'argent consacré au fonctionnement des structures est beaucoup trop important par rapport à celui consacré à l'investissement (hors emprunt).

Le nombre de parking relais est nettement insuffisant.

Enfin il n'y a pas que la pollution Marseille intramuros due aux véhicules privés. Nous avons une pollution de l'air loco régionale qui vient s'ajouter aux « bruits de fond » Marseillais :

Les bus touristiques devront mieux être surveillés (ne pas oublier que la Mairie de Paris a éliminé les bus trop polluants et que ceux-ci sont allés polluer en Province).

La pollution due aux navires : on voit trop souvent des cheminées qui dégagent de la fumée à 30 mètres des terrasses du port, et dont la fumée vient tranquillement se répandre dans le centre-ville. Il faut prendre exemple sur la Méridionale.

Enfin un gros point noir : la pollution due au complexe industriel de Berre et Fos : un grand nombre de pic de pollution à Marseille qui est alors en rouge sur les cartes d'Air PACA font directement suite aux pics de pollution industrielle de ces zones, pollution qui se répand sur toute l'aire Marseillaise et au delà.

Si une solution à cette pollution qui est continue dans la journée (et non pas qu'aux heures de pointe comme pour les véhicules) n'est pas envisagée, la création d'une ZFE à Marseille ne permettra pas d'obtenir des résultats satisfaisants en termes de dépollution de l'air.

Même si la ZFE est indispensable, l'amélioration de la qualité de l'air dans Marseille ne peut pas se limiter qu'à la sanction contre les véhicules très polluants, la prise en compte des pollutions loco régionales est indispensable et doit être traitée en priorité et en parallèle.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@670 - Veronique - Marseille

Organisme : indépendante

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 16:50:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFEm - Marseille Centre

Contribution :

Pansement sur une jambe de bois ?! Très favorable à mieux respirer en ville, étant résidente centre ville et aimant marcher, usage de mon véhicule thermique 3 fois par mois. Je serais prête à m'en séparer... mais en contre-partie, nous voulons

1) étendre les ZONES 30 sur tout le périmètre de la ZFE ;

2) que les véhicules et engins les plus polluants soient également concernés par ces mesures et sans plus attendre (non pour 2030 !), cad bateaux de croisière (les moteurs allumés sur les quais dégagent 7000 tonnes de CO2 sur une année, l'équivalent de 1,6 million de voitures, dixit La Méridionale !), cars de tourisme et poids lourds parmi les 300 000 véhicules entrants par jour, bus RTM non "propres", ligne aérienne à proximité de l'Estaque... ;

3) améliorer la qualité et l'environnement de l'espace public et le partager en toute sécurité avec les déplacements en mode doux... pour inciter à la marche ;

4) avoir une offre de parking en sous-sol plus économique et davantage de parkings-relais, d'autopartage et de covoiturage ;

5) et non des moindres, avoir une offre de TRANSPORT EN COMMUN à la hauteur de cette transition (horaires étendues, plus fréquent, petites lignes, navettes).

La Métropole Aix -Marseille a pris un tel retard en matière de lutte contre la pollution qu'elle doit agir sur tous les fronts en meme temps... Bonne chance !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@671 - FNE PACA - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 17:11:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis Général - FNE PACA

Contribution :

Veillez trouver ci-joint la contribution de France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nous sommes pleinement disponible pour apporter des précisions.

Vous en souhaitant bonne réception.

FNE PACA

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Avis ZFE-m_FNE_PACA.pdf, page 1 sur 5



AVIS Consultation Publique

Mars 2022

AVIS DE FNE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Projet de Zone à Faibles Emissions- Mobilité (ZFE-m) de Marseille

CONTEXTE

France Nature Environnement Provence – Alpes - Côte d'Azur, en tant que fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'environnement (APNE) en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, se questionne sur le périmètre retenu pour la ZFE-m sur la commune de Marseille, ainsi que sur l'absence d'une présentation d'ensemble des dispositions complémentaires. Nous menons depuis de nombreuses années un suivi attentif des aménagements ou réglementations appliqués à la pollution de l'air. Il s'agit ici de concevoir une mise en place effective et socialement acceptable de la ZFE-m tout en faisant un moteur de changement pour le centre-ville et la mobilité à Marseille.

Le projet présenté, dans les documents notamment, implique une réflexion complète sur l'acceptabilité, l'opérationnalité et la temporalité du dispositif.

Nous aurons l'opportunité dans la suite du document de revenir sur l'objet mais nous aimerions soulever la faiblesse de la communication autour de la consultation en amont.

Nous partageons donc les critiques portées par les associations locales sur l'enjeu démocratique. Un projet aussi important et structurant pour un territoire se doit de faire l'objet d'une consultation approfondie des parties prenantes et cela dans une optique de co-construction. Il est également important d'assurer une réelle compréhension du format du projet. Nous rejetons également les dérives qu'une telle gestion entraîne à savoir une binarité dans la gestion d'une problématique et dans le montage d'un projet complexe.

Avis de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur – Consultation Publique portant sur la ZFE-m de Marseille (13)

Document : Avis ZFE-m_FNE_PACA.pdf, page 2 sur 5

LE PERIMETRE CHOISI : QUESTIONNEMENTS ET CRITIQUES

- **La justification du choix du scénario 3 :**

Nous connaissons la complexité dans la définition d'un périmètre à l'échelle communale et ne demandons donc pas la suppression du scénario 3.

Nous avons cependant une critique importante sur la faiblesse de la justification de ce scénario au seul titre d'une compréhension facile par le public avec la prise la limite des boulevards de ceintures. L'exclusion de ces boulevards du périmètre permettra donc toujours un déplacement en bordure du centre-ville des véhicules les plus polluants.

- **La non-inclusion du port de plaisance du Vieux-Port, de la desserte voyageurs et du port Autonome de Marseille**

Les contraintes sur la circulation automobile seront d'autant mieux perçues et acceptées qu'elles s'accompagnent de contraintes sur la circulation et le stationnement des **bateaux** de toutes natures impactant la qualité de l'air sur le périmètre de la ZFE-m (Vieux Port, bassins du Mucem et de la Joliette) et au-delà (port de Marseille). Nous demandons donc aux services municipaux et métropolitains de proposer un certain nombre de mesures d'encadrement du trafic des navettes (ex : hybridation à l'instar du port de Toulon).

- **L'absence de diagnostics socio-économique et de mobilité dans les documents mis à la disposition du public**

Le rapport d'étude présenté sur le registre numérique ne présente pas une couverture informative suffisante. Il s'agit ici d'un reflet du manque d'ambition de la Ville de Marseille et de la Métropole quant au format de cette ZFE-m. En effet, seules les études légalement requises sont présentées (qualité de l'air et temporalité de la mise en place).

Or, comme relevé dans cette requête et dans de nombreuses autres (citoyens, collectifs, associations). L'acceptabilité sociale du projet est un élément clé de sa réussite.

La présentation des études sur les différents polluants se devait d'être étayée par une étude socio-économique et de mobilité.

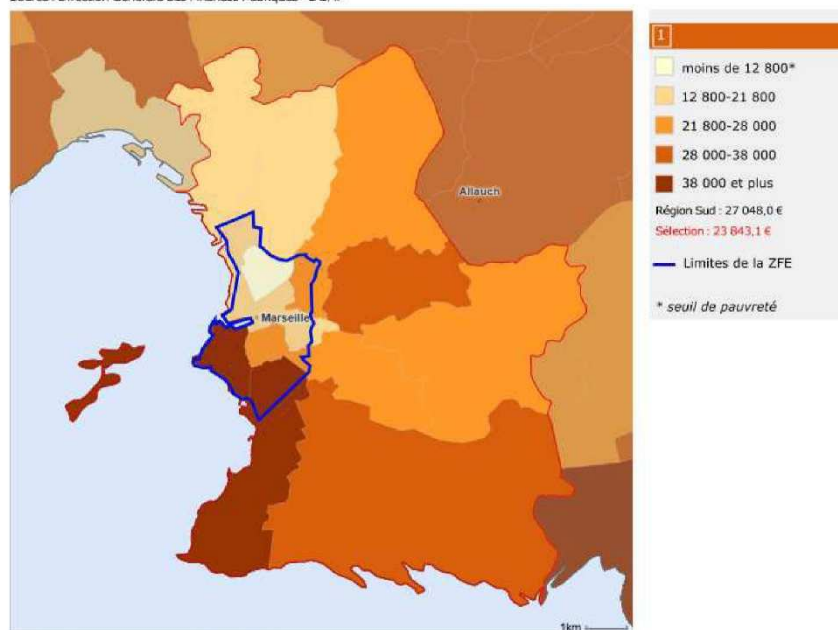
Avis de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur – Consultation Publique portant sur la ZFE-m de Marseille (13)

Document : Avis ZFE-m_FNE_PACA.pdf, page 3 sur 5

En effet, la ville de Marseille est connue pour ses fortes inégalités comme l'illustre la cartographie du revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux par arrondissement. (@ réalisation FNE PACA)

1 Revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux (C), 2019

Source : Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP



Il est ainsi établi que la ZFE englobera des arrondissements très hétérogènes. Pourtant, les critères de sélection du périmètre de la ZFE ne prennent pas en compte le revenu des ménages et donc la question de la capacité d'adaptation des populations, face à la mise en place de ce type de mesure.

Nous questionnons donc le périmètre retenu au titre du revenu des ménages.

La desserte en transport public présente et future (projet extension tram 3) n'est pas suffisamment détaillée à l'instar du flux de véhicules automobiles.

Avis de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur – Consultation Publique portant sur la ZFE-m de Marseille (13)

Document : Avis ZFE-m_FNE_PACA.pdf, page 4 sur 5

NOS POINTS DE VIGILANCE POUR LA FUTURE MISE EN PLACE

FNE PACA souhaite mettre en avant un certain nombre de propositions quant aux mesures d'accompagnement et à la mise en place effective de la ZFE-m. Un dialogue avec les parties prenantes associatives et citoyennes sera essentiel à la suite de la clôture de la consultation faisant l'objet de cette requête.

• Les mesures d'accompagnement

Nous partageons pleinement les demandes présentées par France Nature Environnement Bouches-du-Rhône portant sur les mesures d'accompagnement futures- à savoir :

- **Mobilisation des places de stationnement en ouvrages**, à l'intérieur de la zone pour les riverains (avec des tarifs encadrés) et en limite de zone pour les non-résidents
- **Déploiement de stations d'autopartage** dans tous les quartiers (1000 véhicules) avec une grille tarifaire adaptée, pour que chacun puisse accéder à un véhicule en cas de besoin (cf. PPA 13)
- **Passage en zone 30 de toute la zone**, en zone partagée (à 20 km/h) de toutes les rues où un aménagement cyclable n'est pas envisageable
- **Plan de circulation dit 'en marguerite' décourageant tout transit inter-quartiers** (par piétonnisation de quelques carrefours clés)
- **Aides financières à l'acquisition de vélo-cargos**, de vélos à assistance électrique et à la conversion à l'électrique des deux-roues motorisés
- **Mise en place d'une offre de transport diurne et nocturne** à l'intérieur de la zone (navette électrique) et à l'extérieur (bus de nuit cadencés, transport à demande zonal)
- **Ouverture d'espaces logistiques urbains** à l'orée de chaque quartier pour rationaliser la livraison dite à domicile.

Avis de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur – Consultation Publique portant sur la ZFE-m de Marseille (13)

Document : Avis ZFE-m_FNE_PACA.pdf, page 5 sur 5

- **Co-construction avec les autres agglomérations régionales :**

Nous demandons la mise en place d'un dialogue de qualité avec les autres métropoles régionales couvertes par le dispositif ZFE-m (Toulon et Nice) ainsi que les agglomérations récemment désignées (Avignon, Aix-en-Provence). Au-delà, il est essentiel de maintenir un dialogue ou un benchmark concernant les métropoles de taille similaire sur le territoire national.

Une dynamique commune assurera une facilité de compréhension accrue et d'adaptation pour les citoyens et professionnels dans ces agglomérations.

CONCLUSION

Nous souhaitons mettre en lumière le manque d'ambition portant sur le périmètre et la temporalité de la ZFE-m. Cependant, nous comprenons les limites liées à la faible desserte en transport et à la concentration des polluants dans l'hyper centre-ville.

Le territoire métropolitain a fondamentalement besoin d'actions fortes sur la mobilité et la qualité de l'air. La mise en place de la ZFE-m peut donc être un point d'accroche favorable. Il s'agira d'en prendre la pleine mesure avec un accompagnement et une consultation des publics, une réflexion sur la limitation des flux de véhicules (ex : Zone à Transport Limité- ZTL) et une politique de transports publics dynamique.

Avis de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur – Consultation Publique portant sur la ZFE-m de Marseille (13)

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@672 - Danielle

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 17:54:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet ZFE-MARSEILLE

Contribution :

La Ville de Marseille s'étend sur 240,6 km², accueillant 870 731 habitants.

Projet sur 19,5 km² pour 314 000 habitants; autant dire UNE GOUTTE D'EAU DANS L'OCEAN.

Certes, si la zone définie pour ces bénéficiaires est bien choisie et très judicieuse, il n'en reste pas moins que d'autres zones périphériques, très polluée par une grande circulation de véhicules, passant sous les fenêtres de plus de 5 000 occupants d'HLM (pour une seule d'entre elles) mériterait la même attention et le même traitement. Est-ce que ces âmes sont comptabilisées dans les 37 000 personnes impactées, les plus exposées dont il est envisagé d'améliorer leur qualité de vie? Nous en doutons.

Nous parlons de Frais Vallon dans le 13ème arrondissement, (que nous connaissons particulièrement) avec cet énorme échangeur (et la partie entrant dans le tunnel à ciel ouvert), le seul non couvert de la L2, où transite, journallement, un très grand nombre de véhicules, circulation aggravée aux heures de pointe, générant non seulement le bruit mais énormément de pollution, à la frontière de Saint Just, avec en parallèle la voie Jean Paul Sartre venant des Olives d'un côté pour se rendre sous le tunnel L2 et de l'avenue Françoise Duparc de l'autre pour se rendre au Pôle technologique de Château Gombert, par exemple.

Outre le sentiment de laisser pour compte, nous craignons que les véhicules non propres contournent cette zone à faibles émissions mobiles, pour les retrouver sur la L 2 où apparemment, déjà, circulent les 100 000 véhicules prévues dans les documents de l'EP au vu le l'embouteillage que provoque son arrivée du côté de Florian.

Dès 6 heures du matin, on constate déjà une grande file , direction les Aygaldes.

N'est-il pas possible de revoir la copie?. A projets ambitieux : moyens ambitieux et traitements égalitaires.

Merci par avance

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Page 562 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@673 - Jean-Marc - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 17:57:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE pour les riverains concernés

Contribution :

j'habite dans le périmètre de la future ZFE depuis de nombreuses années,

j'ai un véhicule 9 places aménagé pour les Week-end (toit relevable avec couchage) que j'utilise principalement hors Marseille.

Ce type de véhicule n'est pas remplaçable.

Il stationne dans mon box fermé lié à mon appartement. Pour sortir et rentrer de chez moi et aller hors de la ZFE je dois faire 150 mètres.

Les riverains possédant un véhicule (critair 5, 4, 3...) avant la mise en place de la ZFE devraient avoir une dérogation pour pouvoir au moins entrer et sortir de cette ZFE sans être verbalisés.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@674 - Valerie - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:11:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : moto ancienne

Contribution :

j'habite dans la future ZFE.

Je possède une petite moto 125 cm2.

moteur 4 temps sobre (moins de 3litres/100) essence

vous vous basez uniquement sur la date d'immatriculation et non la pollution réelle ce qui entraine que je ne pourrais plus rouler avec ma moto alors qu'un gros 4x4 diesel récent pourra rouler alors qu'il pollue plus.... d'autant plus qu'en moto on ne crée pas d'embouteillage et que le temps d'utilisation est donc beaucoup plus court.

Il serait judicieux de faire une dérogation pour les motos de petite cylindrée et particulièrement les riverains qui possédaient le véhicule AVANT la mise en place de la ZFE.

Pas d'achat de véhicule ancien: OK, mais pas d'élimination des véhicules existants avec une carte grise domiciliée auparavant dans la ZFE

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@675 - Céline - Vitrolles

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:16:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Les usagers du territoire de Vitropole (Zones de l'Anjoly et des Estroublans) fortement impactés par la ZFE-m de marseille

Contribution :

Vitropole est l'ASL des zones de l'Anjoly et des Estroublans à Vitrolles. Notre territoire de 400 hectares compte 725 entreprises et 16000 salariés. Nos entreprises évoluent essentiellement dans le secteur de l'Industrie, du BTP, de la logistique et du transport.

Vitropole et Vitropole Entreprendre sont fortement engagées dans la transition écologique et nous ne pouvons que souscrire aux objectifs poursuivis par la ZFE-m. Le développement des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle est un de nos axes forts de communication. Bon nombre

de nos propriétaires et entreprises ont déjà mis en place des actions pour limiter leur impact environnemental.

Bien que notre territoire ne soit pas inclus dans la future ZFE-m de Marseille, les usagers de nos parcs d'activités seront directement et fortement impactés. Compte tenu du calendrier retenu, il est important d'être vigilant, pour ne pas subir des conséquences négatives sur l'activité économique et sur l'emploi local.

TYPOLOGIE DES 16000 SALARIES DE NOS PARCS D'ACTIVITES

-Environ 80 % des personnes travaillant sur nos parcs d'activités utilisent leur voiture personnelle pour faire le trajet domicile / travail,

-30 % passent par Marseille pour venir sur leur lieu de travail,

-Les métiers exercés majoritairement sur nos parcs d'activités correspondent à des postes d'ouvriers qualifiés. Ils disposent souvent de véhicules anciens ne répondant pas aux critères imposés par la ZFE-m (estimation de 40% de véhicules classés crit'Air 5 à 3).

TYPOLOGIE DE NOS 725 ENTREPRISES

-Toutes nos entreprises opèrent en BtoB,

-Les 3 principaux secteurs d'activités représentés sont : Transport-logistique / BTP / Industrie,

-Le nombre moyen de salariés est de 20 personnes,

-96 % de nos entreprises disposent d'une flotte de véhicules légers,

-80 % utilisent des véhicules utilitaires légers,

-Plus de 30 % des entreprises comptent des poids lourds,

-Seulement 10% disposent de bornes de recharge électrique ou ont prévu d'en installer à court terme,

-2 entreprises disposent d'installation de bio carburant pour leur flotte de PL.

La plupart de ces véhicules sont amenés à circuler dans la future ZFE-m, pour des livraisons, des interventions techniques, des rdv professionnels...

A ce jour, plus de 10 % de ces véhicules ne répondent pas aux exigences de la future ZFE-m

MESURES A METTRE EN PLACE POUR LES SALARIES

Notre territoire dispose d'un réseau de transport en commun assez performant ; la gare routière de Pierre Plantée est bien desservie par les bus venant de Marseille, Salon, Martigues, Aix. Le Bus Pro rend assez aisé la liaison Pierre plantée / zone d'activités. Le Zenibus offre une desserte avec un fort cadencement sur une partie de nos parcs d'activités. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'extension de la ligne Zenibus, notamment vers le pôle d'échange de plan de Campagne, ainsi que de la création du futur hub de Cap Horizon prévue pour 2024, qui permettra de relier plus aisément la gare VAMP à nos parcs d'activités et donc faciliter l'accès en train.

Toutefois, il nous semble important de prévoir plus de cadencements sur les lignes de car, pour augmenter la fréquentation des transports en commun.

Il est indispensable d'équiper le territoire de nos parcs d'activités de stations de bornes de recharge publiques, pour couvrir la totalité de notre territoire environ 10 stations seraient nécessaires. Nous restons à la disposition des services de la Métropole pour identifier les emplacements opportuns.

Le niveau d'aide à l'acquisition de véhicules électriques par les particuliers doit être revu à la hausse.

Pour développer les déplacements alliant transports en commun et vélo, il est indispensable de développer dans un avenir proche les pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble des voies de nos parcs d'activités et installer une signalétique adaptée, notamment au niveau des ronds-points / intersections, qui sont très accidentogènes.

MESURES A METTRE EN PLACE POUR LES ENTREPRISES

Pour accompagner les entreprises dans le renouvellement de leur flotte de véhicules, les aides accordées doivent être revues à la hausse, notamment sur les véhicules utilitaires. Un accompagnement spécifique devra être proposé aux entreprises effectuant des livraisons en PL dans le centre de Marseille.

Pour que les entreprises disposant du foncier nécessaire, équipent leur site de bornes de recharge électrique, aussi bien pour recharger leurs véhicules professionnels, que les véhicules de leurs collaborateurs, elles doivent être accompagnées techniquement et financièrement.

Les coûts que devront supporter les entreprises de notre territoire (majoritairement des TPE / Pme) pour répondre aux exigences induites par la ZFE-m ne doit pas nuire à la performance économique.
Page 566 / 605.

L'installation d'une station multi énergie, notamment gaz pour les professionnels du transport, est indispensable sur le domaine public, au cœur ou à proximité immédiate de nos parcs d'activités. Par leurs activités, la demande est forte, mais à ce jour il n'y a pas de station accessible aux camions GNV et électriques, ce qui freinent les professionnels de la logistique dans le renouvellement de leur parc de véhicules. A ce jour, il y a un manque criant d'infrastructures.

Les demandes de permis de construire de station gaz / multi-énergie pour les PL sur le domaine privé devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

L'accès aux énergies moins polluantes pour les professionnels est un enjeu majeur pour l'attractivité de notre territoire économique métropolitain.

POINT DE VIGILANCE SUR L'AMENAGEMENT DU HUB DE CAP HORIZON

La création du parking relai à Cap Horizon (sur nos parcs d'activités) va certainement engendrer un afflux de véhicules, de personnes habitant dans les communes proches de Vitrolles et travaillant à Marseille, profitant des services du parking relai.

Pour éviter les problèmes de circulation aux abords de ce parking relai, pour les transports en commun et les véhicules des usagers de nos parcs d'activités (particuliers et professionnels), nous vous invitons à mettre en place des mesures pour éviter tout stationnement sauvage dans les voies à proximité de ce parking.

COMMUNICATION

Moins de 40% des chefs d'entreprise de notre territoire ont connaissance à ce jour de la mise en place de la future ZFE-m. Il nous semble important que d'importantes campagnes de communication soient mises en place pour informer les entrepreneurs, qui pourront ainsi mettre en place des mesures dans leur société et informer leurs collaborateurs. La création d'un guichet unique leur permettant de prendre aisément connaissance de tous les dispositifs existants semble indispensable.

Nous restons à la disposition des services de la Métropole Aix Marseille Provence pour les accompagner dans les campagnes d'information auprès des entreprises de nos parcs d'activités.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@676 - Michel - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:17:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur zone ZFE de Marseille

Contribution :

Le périmètre de la zone ZFE prévue à Marseille est bien étudiée, les citoyens y gagneront en qualité de vie tant au niveau du bruit que de la pollution de l'air.

J'aurais même souhaité l'interdiction de la vignette 5 et 4 dès le départ pour récupérer le retard du dispositif.

La diminution du trafic peut aider la municipalité et la Métropole à mettre en place des voies de bus pour augmenter l'offre de transports publics et inciter les gens à prendre les transports en commun.

Merci à ceux qui ont œuvré à la mise en place de cette ZFE.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@677 - Michèle - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:21:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur zone ZFE de Marseille

Contribution :

Je suis tout à fait d'accord à la mise en place de cette ZFE, nous voulons une ville qui respire avec moins de bruit et de pollution.

Il faut que les Marseillais deviennent des adeptes des Transports en commun dont les tarifs sont peut-être à revoir à la baisse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@678 - Jean-Marc - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:23:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE pour les riverains concernés

Contribution :

j'habite depuis de nombreuses années dans le périmètre de la future ZFE.

je possède un véhicule 9 places aménagé (avec toit relevable avec couchage) qui n'est pas remplaçable (critair 4)

Je stationne mon véhicule dans mon box fermé attenant à mon appartement (propriétaire)

Ce véhicule est utilisé principalement en dehors de Marseille, HORS je suis à 150m à l'intérieur de la ZFE.

Je ne pourrai donc plus sortir de chez moi pour partir et rentrer de Marseille ????

vous devriez établir une dérogation pour les riverains possédant un véhicule critair 5, 4, 3... AVANT la mise en place de la ZFE pour pouvoir au moins entrer et sortir de la ZFE à partir de notre habitation/garage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@679 - Sandrine - Marseille

Page 569 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:27:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Développer les alternatives

Contribution :

S'il y a ZFE, il faut des alternatives : transports en commun, vélos, trottinettes, marche à pied, véhicules propres ... or ces alternatives n'existent pas réellement aujourd'hui.

Il faut donc permettre et organiser leur développement.

(Détails et exemples en PJ).

1. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées de transports en commun effectivement fonctionnels aux heures d'exclusivité de la ZFE.

2. Il n'y aura jamais de TC suffisants les nuits et jours fériés, donc la ZFE ne doit être exclusive que pendant la journée en semaine, mais pas les nuits ni les jours fériés.

3. En attendant que des alternatives existent, la zone d'exclusion ne doit pas concerner les résidents de la zone.

4. En attendant que des alternatives existent, les résidents non concernés par l'exclusion doivent pouvoir se garer sans parcourir des km inutiles et donc avoir accès à des places à bas tarifs dans les parkings, et la ZFE doit être dotée d'une application permettant de trouver une place en voirie plus facilement.

5. La ZFE ne doit pas exclure les véhicules en co-voiturage sur les mêmes critères que ceux ne transportant que le conducteur.

6. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées trottoirs piétons effectivement praticables.

7. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées de bornes de recharges pour véhicules « propres » en quantité adéquate, en voirie et dans les parkings.

8. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées en leurs limites de parkings en quantité suffisante pour les véhicules venant de l'extérieur et exclus de la zone.

9. Il faut proposer une aide financière substantielle complémentaire à la prime à la conversion et au bonus écologique pour les résidents de la ZFE qui voudraient se doter d'un véhicule électrique ou hybride ou hydrogène, neuf ou d'occasion.

10.L'électrification du port doit être effective et obligatoire pour tous les bateaux à quai dans le même calendrier que la ZFE.

Détails et exemples en PJ.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution ZFE - SLD 2022-03-01.pdf, page 1 sur 2

**S'il y a ZFE, il faut des alternatives : transports en commun, vélos, trottinettes, marche à pied, véhicules propres ... or ces alternatives n'existent pas réellement aujourd'hui.
Il faut donc permettre et organiser leur développement.**

1) Les Transports en Commun :

Dans le rapport d'étude, § 2.3.4., le « diagnostic mobilité pour les quatre périmètres » est fait sur la base des offres de transport à l'horizon 2030 ...

Non seulement les projets à horizon 2030 sont insuffisants, mais comment se déplace-t-on de fin 2022 à 2030 (et encore, si les délais sont tenus) ???

Il faut développer et renforcer le réseau de transports en commun sur toute la ZFE et aussi en dehors de ZFE :

Toute la ville doit être finement quadrillée par un réseau de TC dense, à cadence rapide et aux amplitudes horaires élargies, fonctionnant tous les jours y compris les jours fériés ;

Et il faut un accès aux autres villes de la métropole et à l'aéroport en TC ne dépendant pas de la circulation (RER ?) pour que les résidents du centre-ville puissent sortir du centre en TC s'ils n'ont pas de véhicule autorisé, et pour que le temps de parcours soit un argument en faveur des TC et non un frein à leur utilisation.

Ex : en région parisienne, en journée il est plus rapide de se déplacer en RER/métro/tram qu'en voiture. Dans la métropole d'Aix-Marseille, c'est le contraire...

Enfin, en complément des TC, il faut des parkings en limite de ZFE en quantité suffisante pour les véhicules venant de l'extérieur et exclus de la zone, et qui voudront utiliser les TC pour finir leur parcours.

2) Les moyens de déplacement « légers » : vélos, trottinettes, marche ... : il faut des espaces dédiés et respectés.

Or dans de nombreuses rues du centre-ville, les trottoirs sont impraticables pour les piétons car occupés par des terrasses de cafés ou restaurants, des véhicules (souvent des 2 roues), des travaux ... sans qu'une portion praticable soit réservée aux piétons.

D'autre part, la quantité de pistes cyclables existantes est insuffisante.

Enfin, il me semble qu'il faudrait autoriser les trottinettes à rouler sur les pistes cyclables plutôt que sur la route, car ces 2 modes de déplacement sont proches en termes de vitesse, de volume occupé, et de signalisation (usagers peu visibles et vulnérables sur la route).

Ex : le cours Lieutaud, tout récemment rénové, inclut des pistes cyclables, mais à de nombreux endroits, ce qu'il reste de trottoir pour les piétons est non seulement très peu large, mais en plus il est utilisé par les commerces pour garer leurs 2 roues. Dans ce cas, il n'y a plus de trottoir piéton du tout.

3) Les véhicules dits « propres »

À supposer que les résidents de la ZFE se dotent de véhicules « propres » ...

Il n'échappera à personne que le centre-ville est majoritairement construit d'immeubles d'habitation anciens, sans parking.

Il faut donc planter des bornes de recharge (électricité, hydrogène...) en nombre suffisant au sein de la métropole, tant en voirie que dans les parkings, avant toute obligation.

D'autre part, les habitants du centre-ville de Marseille n'ont pour la plupart pas les moyens de se doter d'un véhicule « propre ». Il faut mettre en place des aides substantielles, comme le fait la région parisienne, en complément de la prime à la conversion et du bonus écologique :

<https://www.primelaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesParticulier.html>

4) Autres pistes

5.1) Je n'ai vu nulle part évoqués les « km parcourus inutilement », c'est-à-dire ceux qui ne font pas partie du trajet : les km parcourus à chercher une place de parking, qui participent à la pollution pour une part importante.

Or, depuis quelques années, le nombre de places de parking en surface a été fortement diminué en centre-ville de Marseille. Certes, cela dissuade d'utiliser leur voiture les personnes qui ont un moyen alternatif de se déplacer. Mais pour les autres, cela a pour conséquence l'augmentation du temps et des km parcourus à chercher une place. Pour éviter cela, il faudrait plus de places dédiées aux résidents à des tarifs acceptables dans les parkings, et une application de suivi des places libres/utilisées en voirie pour indiquer voire réserver les places disponibles (sauf erreur de ma part, l'application de paiement horodateur TIMO n'offre pas ce service, et c'est bien dommage).

5.2) le co-voiturage : comme lors des épisodes de pollution intense, le covoiturage devrait donner droit à plus de souplesse quant au classement du véhicule.

Ex : pour chaque passager supplémentaire dans un véhicule = 1 niveau Crit'Air décalé.

En effet, un véhicule Crit'Air 5 transportant 4 personnes pollue à priori moins que 4 voitures Crit'Air 3.

5.3) La pollution des paquebots et ferries fait des dégâts environnementaux avec un degré de toxicité très important.

L'électrification du port doit être effective et obligatoire pour tous les bateaux à quai dans le même calendrier que la ZFE.

Conclusions :

1. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées de transports en commun effectivement fonctionnels aux heures d'exclusivité de la ZFE.
2. Il n'y aura jamais de TC suffisants les nuits et jours fériés, donc la ZFE ne doit être exclusive que pendant la journée en semaine, mais pas les nuits ni les jours fériés.
3. En attendant que des alternatives existent, la zone d'exclusion ne doit pas concerner les résidents de la zone.
4. En attendant que des alternatives existent, les résidents non concernés par l'exclusion doivent pouvoir se garer sans parcourir des km inutiles et donc avoir accès à des places à bas tarifs dans les parkings, et la ZFE doit être dotée d'une application permettant de trouver une place en voirie plus facilement.
5. La ZFE ne doit pas exclure les véhicules en co-voiturage sur les mêmes critères que ceux ne transportant que le conducteur.
6. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées trottoirs piétons effectivement praticables.
7. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées de bornes de recharges pour véhicules « propres » en quantité adéquate, en voirie et dans les parkings.
8. Ne peuvent être classées en ZFE que les zones dotées en leurs limites de parkings en quantité suffisante pour les véhicules venant de l'extérieur et exclus de la zone.
9. Il faut proposer une aide financière substantielle complémentaire à la prime à la conversion et au bonus écologique pour les résidents de la ZFE qui voudraient se doter d'un véhicule électrique ou hybride ou hydrogène, neuf ou d'occasion.
10. L'électrification du port doit être effective et obligatoire pour tous les bateaux à quai dans le même calendrier que la ZFE.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@680 - claude - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:33:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZFE

Contribution :

BONJOUR,

comment faire lorsqu'on habite dans la zone dans laquelle il ne faut pas circuler, pour rejoindre une zone "circulable", qu'on a une voiture ancienne que l'on a pas les moyens de remplacer ? Il faudra se séparer de son véhicule, malgré que celui-ci soit en bon état pour certains, car on ne pourra plus rouler sous peine d'avoir un PV, des caméras sont prévues à cet effet.

Les transports urbains sont certes à développer, en qualité et en quantité, pourtant on aura toujours besoin de pouvoir se déplacer avec son véhicule selon les circonstances.

Des aides de l'état sont prévues pour les personnes selon leurs revenus, seront elles suffisantes, et les autres ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@681 - Alexis - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:37:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Des transports, des pistes cyclables

Contribution :

Des arbres, des vélos, des parcs, nous en avons besoin !!

Faut limiter aussi les motos (trop de bruits), pollution !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@682 - JEAN CLAUDE

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 18:51:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZFE de Marseille

Contribution :

Observation et proposition dans le document joint

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Propositions JCR.pdf, page 1 sur 2

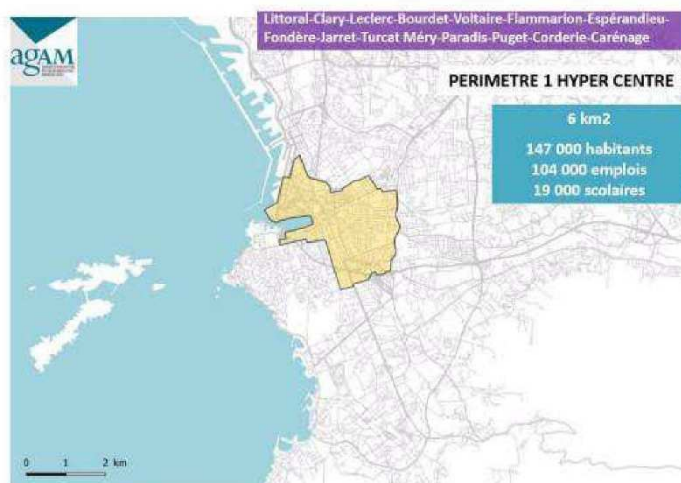
Madame, Monsieur,

Une fois de plus l'automobiliste est culpabilisé car il est particulièrement visé en tant que pollueur potentiel alors qu'au niveau de la pollution des transports, les véhicules légers ou particuliers représentent moins de 10% à côté des poids lourds, des bateaux et autres moyens de transport et que la pollution industrielle ou de l'habitat est de l'ordre de 70%. Néanmoins si ZFE il y a il faut revoir le périmètre et les tranches horaires d'interdiction.

Périmètre

Le périmètre de la ZFE proposé qui correspond au numéro 3 et aussi à la zone à circulation limitée les jours de pollution à l'ozone est trop grand. Il condamne à certains véhicules les entrées et sorties de tunnels au niveau du 7^{ème} arrondissement et pose des problèmes pour le tunnel Prado carénage au niveau Rabatau, Cantini et Prado. De même les axes est-ouest sont condamnés pour ces mêmes véhicules. Cela va entraîner des conséquences économiques et sociales pour les résidents des arrondissements concernés. Enfin les transports en commun ne sont pas suffisants pour compenser la suppression de la circulation des véhicules concernés dans certaines parties de cette zone.

Nous proposons donc la limitation du périmètre de la ZFE à l'hypercentre périmètre 1.



Ce périmètre permet l'accès ou la sortie des divers tunnels aux résidents possédant des véhicules crt'air 5 à 3. De plus l'hypercentre à un réseau développé de transport en commun. De ce fait, les lignes de transport en commun sont suffisamment nombreuses pour arriver, sortir de cette zone et s'y déplacer sans utiliser de véhicules particuliers.

Document : Propositions JCR.pdf, page 2 sur 2

Les Tranches Horaires

Pour ne pas léser les résidents de la ZFE possédant des véhicules concernés par les interdictions, et de les mettre en difficultés économiques et sociales il serait souhaitable de définir des jours d'interdiction de circuler et des tranches horaires.

Afin de permettre aux résidents possédant des véhicules interdit dans la ZFE de partir travailler et de revenir à leur domicile, il faut une tranche horaire du lundi au samedi de 9h à 18h pour l'interdiction de circulation aux véhicules crit-air 5, 4 puis 3. Le dimanche est exclu de la limitation de circulation. Ce genre de tranche horaire existe ailleurs (Paris).

Il faut également repousser l'interdiction des véhicules crit-air 3 de 2024 à septembre 2025.

Ces différentes mesures permettront aux résidents possédant ces véhicules d'avoir une période plus longue pour les changer sans s'endetter outre mesure. Les aides pour l'achat de véhicules crit-air 1 ou 0 sont minimales par rapport aux coûts de ces véhicules neufs. D'ici 2025 on pourra avoir sur le marché de l'occasion des véhicules répondant à ces critères.

En conclusion il faut :

La réduction du périmètre de la ZFE au périmètre 1 hypercentre

L'établissement de plages horaires d'interdiction de 9h à 18h du lundi au samedi.

Le recule de l'interdiction aux véhicules crit-air 3 jusqu'en septembre 2025.

Rostain JC

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@683 - Christiane et Paul - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 20:18:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Ma contribution

Contribution :

Il serait souhaitable d'étendre la ZFE au littoral sud qui connaît régulièrement des embouteillages remarquables.

Pourquoi le Jarret n'est-il pas inclus sans la ZFE alors que de nombreuses habitations le bordent.

Il serait souhaitable :

- D'améliorer ou de faire des pistes cyclables sécurisées.
- D'améliorer en fréquence et en amplitude d'horaire le service de la RTM
- De laisser une priorité d'accès aux bus aux handicapés et personnes âgées
- De donner une gratuité aux jeunes dans les bus et métro
- D'imposer une vitesse limite de 30Kmh en ville, en ZFE, et de la contrôler
- De donner une priorité aux piétons en dehors des passages protégés

Concernant les véhicules à moteur :

- La vignette devrait prendre en compte le poids et la puissance, pas seulement l'émission en CO2
- Les freins sont particulièrement émetteurs en particules fines
- la vitesse est source de CO2, de bruits et d'accidents. Contrôles ?
- Une voiture garée ne pollue pas : Quid des parkings ?

- Quelle aide véritable au changement de véhicules pour les plus démunis ?

- Qu'est-il prévu pour les camions et semi-remorques qui circulent encore en ville et même au fin fond des quartiers sud où ils se fourvoient régulièrement et parviennent à grand peine à faire leurs manœuvres.

- Les navires à quai polluent comme 10000 voitures, pourquoi ne sont-ils pas pris en compte par la ZFE dans le même calendrier ?

Nous sommes bien sûr en accord avec la ZFE, si elle considère l'aspect social mais aussi la planète en ce qui concerne le bilan carbone global ; le coût Carbone des batteries par exemple.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@684 - Christiane et Paul - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 20:19:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Ma contribution

Contribution :

Il serait souhaitable d'étendre la ZFE au littoral sud qui connaît régulièrement des embouteillages remarquables.

Pourquoi le Jarret n'est-il pas inclus sans la ZFE alors que de nombreuses habitations le bordent.

Il serait souhaitable :

-D'améliorer ou de faire des pistes cyclables sécurisées.

-D'améliorer en fréquence et en amplitude d'horaire le service de la RTM

-De laisser une priorité d'accès aux bus aux handicapés et personnes âgées

-De donner une gratuité aux jeunes dans les bus et métro

-D'imposer une vitesse limite de 30Kmh en ville, en ZFE, et de la contrôler

-De donner une priorité aux piétons en dehors des passages protégés

Concernant les véhicules à moteur :

- La vignette devrait prendre en compte le poids et la puissance, pas seulement l'émission en CO2

-Les freins sont particulièrement émetteurs en particules fines

- la vitesse est source de CO2, de bruits et d'accidents. Contrôles ?

- Une voiture garée ne pollue pas : Quid des parkings ?

- Quelle aide véritable au changement de véhicules pour les plus démunis ?

- Qu'est-il prévu pour les camions et semi-remorques qui circulent encore en ville et même au fin fond des quartiers sud où ils se fourvoient régulièrement et parviennent à grand peine à faire leurs manœuvres.

- Les navires à quai polluent comme 10000 voitures, pourquoi ne sont-ils pas pris en compte par la ZFE dans le même calendrier ?

Nous sommes bien sûr en accord avec la ZFE, si elle considère l'aspect social mais aussi la planète en ce qui concerne le bilan carbone global ; le coût Carbone des batteries par exemple.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 580 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Envoi CE : Non

@685 - ROBERT - Vitrolles

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 20:35:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :circulation des véhicules avec carte grise collection

Contribution :

Bonjour ,

le projet de réglementation de la circulation de la ZFE MARSEILLE reconnaît la valeur culturelle , sociale et historique des véhicules anciens . Nous pouvons rajouter aussi la valeur et la contribution amicale et conviviale !

Cependant , le projet exige aussi des RESIDENTS qui voudraient circuler avec leur véhicule ancien et malgré leur carte grise " collection" - ne serait ce que pour rejoindre des zones non soumises à réglementation - de déposer une demande permanente supplémentaire auprès de l'administration , de surcroît motivée (comment serait appréciée la " motivation " ?) .

Les véhicules disposant de carte grise " collection " , NON RESIDENTS, seraient de facto interdits , même pour un inoffensif passage touristique , ce qui constituerait un non sens et une inégalité de traitement contestable au sens de la liberté de circulation .

Nous savons que l'utilisation des véhicules anciens éligibles à la carte grise " collection" ont un usage exceptionnel et limité , et participent à l'animation touristique et culturelle .

En conséquence , nous demandons que la Z.F.E. Marseille aligne sa réglementation de manière cohérente avec les autres ZFE qui ont déjà finalisé leur réglementation (GRAND PARIS , ROUEN , REIMS, STRASBOURG , TOULOUSE , LYON ...) afin que les véhicules disposant de carte grise "collection" puissent circuler , de manière LIBRE ET SPONTANEE , permanente en semaine comme le week-end , de nuit comme de jour .

Leur faible utilisation ne contribuera pas significativement à la pollution mais compensera largement par le plaisir partagé tant par leurs propriétaires que par le public , de conserver et partager ce patrimoine vivant , porteur de mémoire et de lien .

Nous vous remercions pour votre attention

Pour l'Association MUSEO VIVO PROVENCE

Président

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@686 - OLIVIER - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 20:43:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Rectificatif a la contribution de RAMDAM

Contribution :

Une contribution citant mon nom a été déposée par RAMDAM.

Malgré ma demande de voir mon nom retiré de cette contribution auprès de Mme Anne Laurence Beaudoin, je constate que celle-ci ne l'a pas fait.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte que je ne veux pas être assimilé à cette contribution en raison :

- des nombreuses erreurs de français qu'elle comporte ;

- d'une opposition formulée aux bateaux de croisières alors que nous ne nous sommes jamais positionnés sur cette activité. Nous voulons une électrification des quais afin que les bateaux s'alimentent exclusivement en électricité, sans faire tourner leurs moteurs. Enfin, la zone portuaire ne fait pas partie de la ZFE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

Page 582 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

@687 - Isabelle - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 20:52:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contribution La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée

Contribution :

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée après consultation de ses entreprises adhérentes vous adresse sa contribution à la consultation publique de la mise en place de la ZFE-m de Marseille dans le document joint.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée consultation publique ZFE-m Marseille.pdf, page 1 sur 2



Contribution à la consultation publique Zone à Faibles Émissions Mobilité- Marseille

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée est le réseau qui fédère les entreprises installées ou intéressées par le périmètre sur lequel opère l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

L'association met en place des actions destinées à faciliter les échanges, accueillir, informer, accompagner, établir des passerelles et contribuer au développement économique et au rayonnement du périmètre.

Contact :

Isabelle DUWAT
C° EMD Rue Joseph BIAGGI
CS 70329
13 331 MARSEILLE Cedex 3
la-cite@la-cite.com
07 57 41 26 29

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée travaille sur la mise en place d'un Plan de Mobilité inter-entreprises : **MobiCité** afin de faciliter les échanges et travailler sur des solutions de mutualisation.

Après concertation des entreprises adhérentes à notre réseau nous vous soumettons leurs retours concernant la mise en place de la ZFE-m de MARSEILLE :

➤ **Une ZFE nécessaire :**

Les entreprises du réseau sont conscientes de la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'air et ainsi participer à l'amélioration de la santé des habitants et salariés des zones les plus polluées.

➤ **Points d'alerte relevés par nos entreprises adhérentes :**

- Une meilleure communication sur la mise en place de la ZFE-m, le scénario, le calendrier : Informations données tardivement.



Nécessité d'une concertation plus longue et/ ou qui intégrerait les acteurs économiques notamment dans le cadre du Plan de mobilité inter-entreprises porté par La Cité : MobiCité.



Mettre en place une campagne de communication plus importante.

- Un accompagnement des entreprises sur les aides de renouvellement des flottes de véhicules.



Guichet unique ? Possibilité d'action sur les problèmes actuels de délai de commande des véhicules.

- Problème du foncier pour les plateformes de logistiques, les parcs relais.



Utilisation de l'urbanisme transitoire ? Mutualisation des besoins ?

- Circulation et stationnement très difficiles le long du GPMM lors des embarquements des ferries : Accès au boulevard Mirabeau et au parking Quai d'Arcenc très compliqué → Comment vont être gérés ces flux avec la mise en place de la ZFE ?



- Impact sur le recrutement et le maintien l'emploi est étroitement lié à la mobilité.
 - 💡 Proposer aux entreprises lors des périodes de recrutement des publics les plus précaires un accompagnement. Avantages financiers pour l'utilisation des transports en commun en fonction des revenus du foyer.
- Pour développer les mobilités plus respectueuses de l'environnement
 - 💡 Adapter les voiries : état- sécurisation- éclairage pour les piétons, vélos, trottinettes
 - 💡 Développer des stationnements adaptés et sécurisés pour les vélos y compris vélos électriques avec bornes de recharges notamment dans les noyaux villageois hors périmètre ZFE.
 - 💡 Augmenter le nombre de bornes de recharges électriques pour les véhicules (Euromed 1 sur Arcenc notamment - anticiper sur Euromed 2)
 - 💡 Continuer le développement de l'offre des transports en commun : extension du Tramway, métro, bus, BHNS 4...
 - 💡 Continuer le développement de l'Intermodalité : Meilleure gestion de l'occupation inégale des Parcs Relais, augmenter le nombre de Parcs Relais sur les contours du périmètre.
 - 💡 Proposer une offre adaptée aux besoins notamment pour la fréquence des trains à la gare d'Arcenc, le quartier d'affaire de la Joliette est le 3^{ème} quartier d'affaires de France et doit pouvoir proposer une offre ferroviaire adaptée.

➤ En conclusion

Il est primordial de poursuivre et d'accroître l'accompagnement des entreprises sur les questions de mobilités en générale et en particulier sur la mise en place de la ZFE-m. Nous souhaitons structurer cet accompagnement dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprises en collaboration avec les services mobilité de la Métropole Aix Marseille Provence, l'ADEME, mais aussi en lien étroit avec les réseaux d'entreprises limitrophes et la CCI Aix Marseille Provence.

Il s'agit également de travailler sur les usages, informer co-construire et faire tester les solutions.

Le sujet transversal de l'emploi est important : une place importante à la mobilité inclusive est nécessaire.



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@688 - Alain - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 21:12:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Encore une opportunité manquée!

Contribution :

La nécessaire concertation sur un sujet de cette importance n'est pas en place à ce jour, elle est remplacée par une très insuffisante consultation d'à peine 6 semaines.

Pour le 12ème arrondissement, c'est le Bd Sakakini qui est supposé faire la frontière de cette ZFE. Il est clair qu'elle se fera sans prise en compte de l'incidence sur la circulation et le stationnement sur les zones frontières, autres que les équipements existants ou à venir dans le cadre du plan mobilité.

Il faut constater que dans les études et dans les différents groupes de travail seules les associations et les représentants de la population active ont demandé de nouveau parking relais et que cette demande n'a pas été prise en compte. Seuls les parking relais existant le long de Sakakini sont donc pris en compte : la Timone, Vallier et la Blancarde, qui sont actuellement déjà saturés.

La Métropole a fait des hypothèses qui nous semblent ne reposer sur aucun travail d'étude sérieux. Elle compte sur l'augmentation de l'utilisation des transports en commun, sans tenir compte des véhicules qui vont amener cette population aux transports en commun, d'une forte utilisation du vélo et aussi de la marche à pied.

Le 12ème arrondissement, comme une partie du 4ème et du 5ème vont être pris en sandwich entre 2 rangées de parking relais, ceux de la frontière du Bd Sakakini et ceux de la L2. Nous anticipons que ceci va entraîner un stationnement sauvage encore plus important qu'aujourd'hui et de lourds désagréments pour les habitants.

Nous pensons que cette ZFE est mal pensée, que ses conséquences négatives sont ignorées et qu'encore une fois, une idée intéressante va devenir un cauchemar pour les marseillais. Nous demandons donc à ce qu'un vrai travail collaboratif remplace ce simulacre de consultation.

Ce n'est pas comme cela que Marseille deviendra une ville verte, décarbonnée et agréable pour ses habitants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@689 - Rémy

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 21:31:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mon avis

Contribution :

Je suis contre cette zone faible.. je pense qu' il y a plus urgent que d' ***** des français comme moi qui n' ont pas les moyens de change de véhicules, de plus cette soit disant métropole devrait s' attaquer aux navires de croisières qui polluent, d' un ramassage de poubelle régulier avec un tri des déchets organisés des amendes pour ce qui jettent des mégots papiers..., habitant à Cantini je demande que soit stopper la prolongation du tram pour faire une grande gare routière du parc centenaire à la place Castellane pour réduire le trafic routier des personnes venant du 10 ème 11 ème aubagne cassis la ciotat ..donner envie aux gens de prendre les transport communs ! Avoir du bon sens !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@690 - Romain

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 21:47:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier d'observation SOGARIS MARSEILLE ARENC

Contribution :

Courrier en pièce jointe

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Courrier d'observations ZFE-m Sogaris_DEF.pdf, page 1 sur 4

**Projet de création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur le centre-ville élargi
de la commune de Marseille**

Contribution de SOGARIS à la consultation publique

La diminution de la pollution atmosphérique en centre-ville est un enjeu de santé publique essentiel ; l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le centre-ville de Marseille participe assurément à l'atteinte de cet objectif. Le Groupe Sogaris partage pleinement la volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence d'améliorer la qualité de l'air, étant lui-même engagé dans la réduction de l'impact environnemental de ses sites. L'évolution nécessaire des pratiques des professionnels de la logistique, du transport et de la distribution se heurte toutefois aujourd'hui à des contraintes techniques qu'il faut pouvoir accompagner, par l'investissement et la réglementation ; tel est l'objet de la contribution de Sogaris au projet soumis à la consultation du public.

1. Le groupe Sogaris est un acteur majeur de l'immobilier logistique en ville. Il détient aujourd'hui un patrimoine de plus de 700.000 m² dans le Grand Paris, à Marseille et à Lyon. Particulièrement attaché aux territoires, société privée à capitaux publics dite d'économie mixte, Sogaris souhaite ouvrir la voie d'une logistique urbaine durable et solidaire. Il a ainsi fait de l'intégration des préoccupations environnementales dans ses projets un marqueur fort, mobilisant ainsi son savoir-faire, ses moyens et ses clients dans la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

2. A Marseille, Sogaris exploite, en vertu d'un bail à construction conclu avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, une plateforme de logistique urbaine située à proximité du quartier d'affaires d'Euromed, sur le port d'Arenc. Ce site d'une surface de 45 000 m² accueille 23 locataires, dont notamment des services de la Métropole et des exploitants du groupe La Poste, et bénéficie d'un accès direct aux réseaux viaires magistraux (A7, A50 et A55) ainsi qu'aux infrastructures portuaires. Il est desservi par les transports collectifs, notamment tramway et métro, facilitant ainsi l'accès aux 500 salariés qui y travaillent.

La plateforme d'Arenc, par son implantation stratégique en ville, joue un rôle essentiel dans la logistique de la ville de Marseille. Desservie directement par les réseaux autoroutiers, elle permet aux exploitants de réaliser une rupture de charge de manière efficace, les poids lourds approvisionnant la plateforme pour qu'en repartent des véhicules légers à faible émissions assurant une distribution de proximité (livraison du dernier kilomètre).

Son rôle pivot dans la logistique urbaine marseillaise s'est accéléré avec la crise sanitaire qui a vu les nouveaux modes de consommation – recours croissant au commerce électronique, diffusion de la livraison à domicile, optimisation continue du dernier kilomètre pour en minimiser les coûts – s'ancrer davantage encore dans nos modes de vie, alors qu'ils reposent précisément sur le besoin accru d'une distribution urbaine efficace.

3. En l'état du projet soumis à la consultation du public, la plateforme d'Arenc est intégrée au périmètre du projet de la ZFE-m.



Cela suppose qu'à compter :

- du 1^{er} septembre 2022, la circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules « non classés » et de classe 5, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2010.
- du 1^{er} septembre 2023, la circulation et le stationnement seront interdits, pour les véhicules « non classés » et de classe 5 et 4, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2010.
- du 1^{er} septembre 2024, la circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules « non classés » et de classe 5, 4 et 3, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2010.

Aucune des dérogations prévues par le projet d'arrêté, à savoir les exemptions nationales (art.3), spécifiques (art.4) et les dérogations locales individuelles (art. 5 et 6), ne concerne l'activité de Sogaris.

4. Si ces contraintes grandissantes touchant à la décarbonation de la mobilité des biens s'inscrivent pleinement dans les objectifs que portent le Groupe Sogaris pour une logistique urbaine plus durable, force est d'admettre qu'elles se heurtent à des difficultés techniques objectives liées à la disponibilité de poids lourds aux motorisations propres et convenablement avitaillés : il n'existe en effet pas sur le marché d'offres suffisantes (en références et en volume) pour assurer la transition des flottes d'approvisionnement de la plateforme vers des poids lourds décarbonés ; en outre, l'installation d'infrastructures de recharge en énergie propre, au sein du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme sur le reste du territoire national, est actuellement insuffisante.

Les contraintes standards touchant à la décarbonation peuvent en revanche être considérées comme acceptables pour ce qui concerne les véhicules de distribution, pour lequel le marché automobile présente davantage de références – auquel il convient toutefois d'opposer des problèmes structurels de disponibilités des véhicules, que viennent renforcer les tensions actuelles sur le marché de l'automobile.

5. Les contraintes imposées par le projet d'arrêté d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le centre-ville de Marseille sur la motorisation des véhicules de transport de marchandises ainsi que le calendrier proposé sont en phase avec les objectifs que portent Sogaris auprès de ses clients. Toutefois, le Groupe Sogaris souhaite relayer la demande de plusieurs de ses clients sur le site qui indiquent la nécessité de disposer d'un « corridor » d'exemption pour les accès à la plateforme, réservés aux véhicules d'approvisionnement.

De tels aménagements des restrictions de circulation pour l'accès à la plateforme d'Arenc serait en outre cohérent avec l'exclusion du périmètre de la ZFE-m d'une part, de l'autoroute A557 qui passe au-dessus de la plateforme logistique et, d'autre part, du port de Marseille implanté à moins d'1km de la gare d'Arenc.

6. En outre, Sogaris souhaite alerter sur le fait que l'absence aujourd'hui d'offre mature en matière de poids lourds décarbonés et l'absence d'infrastructure d'avitaillement rendent difficile le passage à une nouvelle étape d'interdiction au-delà de 2024. Or, le maintien des activités de la plateforme Arenc est en effet rendu indispensable :

- pour le maintien des emplois de la plateforme logistique ;
- pour le rôle que joue le site dans le fonctionnement de la logistique urbaine marseillaise, aujourd'hui et encore plus demain : la plateforme Arenc joue en effet un rôle central pour les exploitants du dernier kilomètre présents sur le site (plus d'un tiers des clients à date), en leur permettant d'optimiser leur rupture de charge en vue de la desserte du centre-ville de Marseille :

c'est ainsi la multiplication incontrôlée de véhicules légers de distribution et un surcroît de congestion source de nuisances qui est ici évitée.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@691 - Romain

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 21:50:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier d'observation SOGARIS MARSEILLE ARENC VDEF

Contribution :

Courrier complet ci-joint

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Courrier d'observations ZFE-m Sogaris_VDEF .pdf, page 1 sur 4

**Projet de création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur le centre-ville élargi
de la commune de Marseille**

Contribution de SOGARIS à la consultation publique

La diminution de la pollution atmosphérique en centre-ville est un enjeu de santé publique essentiel ; l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le centre-ville de Marseille participe assurément à l'atteinte de cet objectif. Le Groupe Sogaris partage pleinement la volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence d'améliorer la qualité de l'air, étant lui-même engagé dans la réduction de l'impact environnemental de ses sites. L'évolution nécessaire des pratiques des professionnels de la logistique, du transport et de la distribution se heurte toutefois aujourd'hui à des contraintes techniques qu'il faut pouvoir accompagner, par l'investissement et la réglementation ; tel est l'objet de la contribution de Sogaris au projet soumis à la consultation du public.

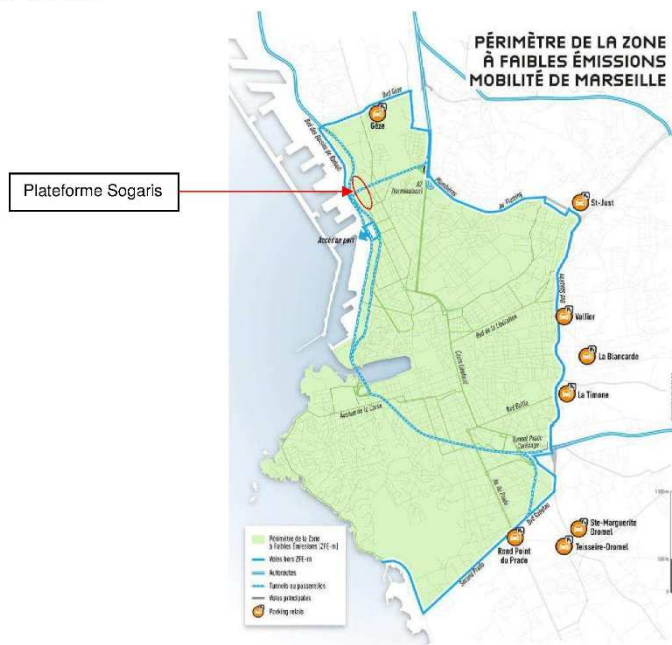
1. Le groupe Sogaris est un acteur majeur de l'immobilier logistique en ville. Il détient aujourd'hui un patrimoine de plus de 700.000 m² dans le Grand Paris, à Marseille et à Lyon. Particulièrement attaché aux territoires, société privée à capitaux publics dite d'économie mixte, Sogaris souhaite ouvrir la voie d'une logistique urbaine durable et solidaire. Il a ainsi fait de l'intégration des préoccupations environnementales dans ses projets un marqueur fort, mobilisant ainsi son savoir-faire, ses moyens et ses clients dans la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

2. A Marseille, Sogaris exploite, en vertu d'un bail à construction conclu avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, une plateforme de logistique urbaine située à proximité du quartier d'affaires d'Euromed, sur le port d'Arenc. Ce site d'une surface de 45 000 m² accueille 23 locataires, dont notamment des services de la Métropole et des exploitants du groupe La Poste, et bénéficie d'un accès direct aux réseaux viaires magistraux (A7, A50 et A55) ainsi qu'aux infrastructures portuaires. Il est desservi par les transports collectifs, notamment tramway et métro, facilitant ainsi l'accès aux 500 salariés qui y travaillent.

La plateforme d'Arenc, par son implantation stratégique en ville, joue un rôle essentiel dans la logistique de la ville de Marseille. Desservie directement par les réseaux autoroutiers, elle permet aux exploitants de réaliser une rupture de charge de manière efficace, les poids lourds approvisionnant la plateforme pour qu'en repartent des véhicules légers à faible émissions assurant une distribution de proximité (livraison du dernier kilomètre).

Son rôle pivot dans la logistique urbaine marseillaise s'est accéléré avec la crise sanitaire qui a vu les nouveaux modes de consommation – recours croissant au commerce électronique, diffusion de la livraison à domicile, optimisation continue du dernier kilomètre pour en minimiser les coûts – s'ancrent davantage encore dans nos modes de vie, alors qu'ils reposent précisément sur le besoin accru d'une distribution urbaine efficace.

3. En l'état du projet soumis à la consultation du public, la plateforme d'Arenc est intégrée au périmètre du projet de la ZFE-m.



Cela suppose qu'à compter :

- du 1^{er} septembre 2022, la circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules « non classés » et de classe 5, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2010.
- du 1^{er} septembre 2023, la circulation et le stationnement seront interdits, pour les véhicules « non classés » et de classe 5 et 4, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2010.
- du 1^{er} septembre 2024, la circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules « non classés » et de classe 5, 4 et 3, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2010.

Aucune des dérogations prévues par le projet d'arrêté, à savoir les exemptions nationales (art.3), spécifiques (art.4) et les dérogations locales individuelles (art. 5 et 6), ne concerne l'activité de Sogaris.

4. Si ces contraintes grandissantes touchant à la décarbonation de la mobilité des biens s'inscrivent pleinement dans les objectifs que portent le Groupe Sogaris pour une logistique urbaine plus durable, force est d'admettre qu'elles se heurtent à des difficultés techniques objectives liées à la disponibilité de poids lourds aux motorisations propres et convenablement avitaillés : il n'existe en effet pas sur le marché d'offres suffisantes (en références et en volume) pour assurer la transition des flottes d'approvisionnement de la plateforme vers des poids lourds décarbonés ; en outre, l'installation d'infrastructures de recharge en énergie propre, au sein du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme sur le reste du territoire national, est actuellement insuffisante.

Les contraintes standards touchant à la décarbonation peuvent en revanche être considérées comme acceptables pour ce qui concerne les véhicules de distribution, pour lequel le marché automobile présente davantage de références – auquel il convient toutefois d'opposer des problèmes structurels de disponibilités des véhicules, que viennent renforcer les tensions actuelles sur le marché de l'automobile.

5. Les contraintes imposées par le projet d'arrêté d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le centre-ville de Marseille sur la motorisation des véhicules de transport de marchandises ainsi que la calendrier proposé sont en phase avec les objectifs que portent Sogaris auprès de ses clients. Toutefois, le Groupe Sogaris souhaite relayer la demande de plusieurs de ses clients sur le site qui indiquent la nécessité de disposer d'un « corridor » d'exemption pour les accès à la plateforme, réservés aux véhicules d'approvisionnement : lorsque les plateformes et les hôtels logistiques de destination des flux entrants sont situés dans le périmètre de la ZFE, il semble pertinent d'autoriser leur accès aux gros porteurs à titre dérogatoire (et en l'absence actuelle sur le marché de véhicules PL compatibles avec les restrictions) pour les marchandises à livrer dans la ville, afin de sécuriser notamment la nécessaire massification des flux de destination pour les centre-villes. L'instauration de telles dérogations ou de tels corridors résulterait d'une concertation à mener avec les acteurs représentatifs des principaux secteurs d'activité concernés dans la métropole.

Il convient en outre de noter que de tels aménagements des restrictions de circulation pour l'accès à la plateforme d'Arenc serait en outre cohérent avec l'exclusion du périmètre de la ZFE-m d'une part, de l'autoroute A557 qui passe au-dessus de la plateforme logistique et, d'autre part, du port de Marseille implanté à moins d'1km de la gare d'Arenc.

6. En outre, Sogaris souhaite alerter sur le fait que l'absence aujourd'hui d'offre mature en matière de poids lourds décarbonés et l'absence d'infrastructure d'avitaillement rendent difficile le passage à une nouvelle étape d'interdiction au-delà de 2024. Or, le maintien des activités de la plateforme Arenc est en effet rendu indispensable :

- pour le maintien des emplois de la plateforme logistique ;
- pour le rôle que joue le site dans le fonctionnement de la logistique urbaine marseillaise, aujourd'hui et encore plus demain : la plateforme Arenc joue en effet un rôle central pour les exploitants du dernier kilomètre présents sur le site (plus d'un tiers des clients à date), en leur permettant d'optimiser leur rupture de charge en vue de la desserte du centre-ville de Marseille : c'est ainsi la multiplication incontrôlée de véhicules légers de distribution et un surcroît de congestion source de nuisances qui est ici évitée.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@692 - Paule - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 21:55:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Protéger les plus modestes et ceux qui n'ont pas le choix

Contribution :

Bonjour,

Je suis née en 1931 et mon logement est situé dans le périmètre de la future zone. J'ai abandonné mon véhicule depuis quelques années et désormais, c'est mon beau-fils, possesseur d'une vieille voiture, laquelle roule peu, qui me conduit et m'accompagne dans les différents établissements hospitaliers, chez les professionnels de santé qui se trouvent sur cette zone ou en dehors et pour quelques courses. Le métro est inaccessible pour mes capacités physiques actuelles. Prendre le bus n'est plus envisageable à certains horaires compte tenu de l'insécurité, du non respect flagrant et persistant des conditions sanitaires, de la sur fréquentation, de ne pouvoir disposer d'une place assise, des difficultés voire de l'impossibilité certaines fois de monter ou de descendre selon les arrêts non aménagés ou sur lesquels des stationnements sauvages et anarchiques des autres véhicules se produisent, de la multiplication des correspondances pour rejoindre des destinations plus lointaines, du non respect des horaires, de la durée du trajet et des problèmes de santé dont j'ai été victime. Donc, je ne sais pas comment je vais faire en attendant de trouver une solution... Je ne vais pas demander à chaque fois un taxi ou une ambulance pour acheter du pain, des légumes ou me rendre chez le médecin. Peut être que je devrais prendre une trottinette ou un vélo électrique pour me déplacer.... Si je regrette d'avoir vendu ma Juvaquatre, ma 4CV, ma Ford Anglia avec lesquelles je pourrai encore rouler aujourd'hui car de collection ? Un peu mais ne se moque-t-on pas de ceux qui ne peuvent pas acquérir rapidement une voiture récente et qui ne pourront plus rouler, travailler, se distraire, aider, se soigner, s'éduquer.

Oui, la pollution tue, mais elle, tue lentement, alors, laissez-les vivre et donnez les moyens pour que cela se passe au mieux pour tout le monde et surtout pour les plus modestes qui sont souvent ceux qui ne peuvent pas télétravailler et ceux qui n'ont pas le choix.

Merci de votre écoute.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@693 - Pierre - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 23:01:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Page 597 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Objet :Vivre ensemble

Contribution :

On ne peut être que pour cette ZFE, qui va aider à améliorer l'air le bruit et soyons fous la qualité de vie du centre ville en général

Merci néanmoins de veiller à ce que cette Zfe ne soit pas une punition et que les aides pour s'équiper soient accessibles de manière aisée et réactive sept 22 c'est demain

Idem pour les solutions alternatives TC et toutes bonnes solutions alternatives je ne vois pas beaucoup d'autres projets venir compléter cette Zfe.

Cdt

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@694 - Lise - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 23:05:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Deux roues

Contribution :

Va-t-on également interdire les deux roues les plus bruyants dans cette zone ??

La pollution sonore est au moins autant nocive pour les habitants du centre ville.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@695 - Elisabeth - Marseille

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 23:08:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Accès aux autoroutes et axes routiers extérieurs à la ville de Marseille

Contribution :

Bonjour,

Je possède un véhicule à vignette "3" et demeure dans les quartiers sud de Marseille.

Lorsque les mesures imposées par l'instauration de la ZFE entreront en application, je serai dans l'obligation d'emprunter le tunnel du Carénage pour rallier

l'entrée des autoroutes, en particulier l'autoroute Nord, l'accès à la promenade de la Corniche m'étant interdit... et même sanction en sens inverse.

Est-il prévu, pour les usagers dans ma situation, une réduction de tarif, hors abonnement, pour l'emprunt du tunnel ?

Si ce n'est pas le cas, ce serait très sérieusement à envisager.

Merci de prendre ma contribution en considération.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@696 - Cyril

Date de dépôt : Le 01/03/2022 à 23:42:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contribution à la consultation sur le projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille - Collectif Vélos en Ville

Contribution :

Bonjour,

Page 599 / 605.

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille

Vous trouverez en pièce jointe la contribution à la consultation sur le projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille réalisé par notre association, le Collectif Vélos en Ville.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : contribution à la consultation ZFEm Marseille.pdf, page 1 sur 5



Collectif Vélos en Ville
24, rue Moustier
13001 Marseille

Contribution à la consultation publique

Zone à faible émission commune de Marseille

Présentation de l'association

L'association Collectif Vélos en Ville, est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, créée le 1er août 1996. L'objectif statutaire de l'association est la promotion du vélo et des transports alternatifs à la voiture particulière sur l'aire d'Aix-Marseille-Provence Métropole.

Forte de près de 1500 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2021, elle représente les 20 000 Marseillaises et Marseillais qui se déplacent tous les jours à vélo.

L'association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), au réseau national de l'Heureux Cyclage (HC) et à l'Association des véloroutes et voies vertes. Elle est également agréée pour la protection de l'environnement pour la commune de Marseille et par le ministère de l'Éducation nationale.

L'activité du Collectif Vélos en Ville se structure autour de sept commissions œuvrant chacune selon un angle différent à l'accomplissement de l'objet de l'association :

La commission atelier solidaire : anime l'atelier solidaire d'auto-réparation et de réemploi de vélos, fondé sur les principes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Éducation Populaire.

La commission balades : organise des balades cyclistes métropolitaines ainsi que des week-ends cyclo-campings ;

La commission événementiels : produit les manifestations ponctuelles de l'association, dont notamment la Fête du Vélo ;

Association loi 1901, Collectif Vélos en Ville, agréée pour la protection de l'environnement
24 rue Moustier 13001 Marseille | ☎ 09 54 58 88 77 | collectif@velosenville.org

Document : contribution à la consultation ZFEm Marseille.pdf, page 2 sur 5



La commission écomobilité propose des actions pédagogiques, le dispositif « festivals cyclables » ainsi que du conseil en écomobilité notamment pour les plans de mobilité.

La commission aménagements cyclables : travaille pour la prise en compte des intérêts des cyclistes et des piétons dans l'aménagement de l'espace public marseillais ;

La commission vélo-école : offre l'opportunité aux adultes d'apprendre ou de réapprendre à faire du vélo et à circuler dans le trafic urbain.

La commission communication : a vocation à faire connaître l'association et ses actions le plus largement possible ;

Contribution à la consultation et avis su le projet d'arrêté de création de ZFEm

Préambule

Nous nous contraignons volontairement ici à ne donner notre avis que sur les documents qui s'offrent à nous et nous n'indiquerons donc pas les innombrables actions qui peuvent être mise en place pour la protection de l'air en dehors du champ de la zone à faibles émissions mobilité et pour lesquels nous avons déjà exprimé nos avis que ce soit dans les différents documents de planification stratégique (plan de mobilité, PPA, SCOTT, PCAEM, etc.), les enquêtes publiques et les consultations depuis près deux décennies.

Néanmoins, nous attirerons parfois l'attention du lecteur sur certains points qui pourraient ne pas être contenu dans ces documents mais qui émergeraient de ce cette consultation et des contributions qu'elle récolte.

Étendue et exclusion

La Métropole Aix Marseille Provence présente ici un plan de ZFEm pour le moins modeste. La surface proposée ne concernerait ainsi que 19,5 des 240 km² du territoire de la ville de Marseille. Le périmètre 4 de 45 km² est ainsi écarté et le nord de la ville, pourtant fortement impacté par la pollution, n'est considéré dans aucune des options.

À titre de comparaison la ville de Montpellier qui a annoncé son plan ZFE à peu près au même moment, englobe déjà 11 communes pour un total de 181,52 km² et 407 646 habitants et ceci, dès sa première phase. Un ensemble de 31 communes (421,80 km² et 491 417 habitants) est prévue pour la deuxième phase.

Nous demandons donc à ce que ce périmètre soit revu nettement à la hausse pour que Marseille ne termine pas encore à la dernière place d'un nouveau classement

Association loi 1901, Collectif Vélos en Ville, agréée pour la protection de l'environnement
24 rue Moustier 13001 Marseille | ☎ 09 54 58 88 77 | collectif@velosenville.org

Document : contribution à la consultation ZFEm Marseille.pdf, page 3 sur 5



qui serait celui des ZFEm, alors qu'au moment où sont écrit ces mots, la ville de Marseille vient d'être reléguée à la 26e place du classement Clean Cities Campaign¹ de 36 villes européennes.

Même dans sa version réduite à la portion congrue de 19,5km², le présent projet de ZFEm prend le parti de faire l'exclusion des boulevards de ceinture. Nous pensons à l'inverse qu'il faut les inclure afin de créer une zone tampon entre la ZFEm et la non-ZFEm, une zone où les véhicules polluants ne s'aventureraient pas ne sachant s'ils pourront progresser davantage. A contrario leur exclusion créera un boulevard de ceinture de pollution particulièrement forte qui inexorablement impactera la ZFEm limitrophe, réduisant encore son périmètre déjà particulièrement restreint. À des limites physiques sèches et brutales nous préférons des zones tampons. De la même façon, l'exclusion de ces boulevards créera une congestion importante alors que leur inclusion permettra une plus grande fluidité des véhicules au sein de la ZFEm ce qui permettra d'atteindre l'objectif visé et non pas l'inverse. Nous demandons donc à ce que les voies listées à l'annexe 2 du présent projet d'arrêté soient incluses dans le périmètre de la ZFEm.

De la même manière, nous souhaitons que les tunnels et passerelles qui traversent la ville soient inclus dans la ZFEm puisque leurs pollutions ne se déversent pas ailleurs que dans son périmètre. Nous demandons donc à ce que les voies listées à l'annexe 4 du présent projet d'arrêté soient incluses dans le périmètre de la ZFEm.

L'exclusion de ces tunnels qui n'a pas d'autre finalité qu'économique amène à des aberrations notables. Un exemple particulièrement frappant concerne la zone de Menpenti et du parc du XXVI centenaire. Le découpage de la zone amène à exclure une zone au nord et à l'est du parc alors même que les Marseillais et Marseillaises vont y chercher un air de meilleure qualité et qu'il se situe dans la continuité de l'hyper centre-ville dans une zone à forte population incluant des écoles. Il serait sans doute bien plus judicieux que la ZFEm débute au niveau de l'échangeur entre l'autoroute A50 et les boulevards de ceinture censés déjà délimiter la ZFEm, afin de rediriger les véhicules vers des axes plus capacitaires que les rues et ruelles du quartier de Menpenti.

Accessibilité

Nous souhaitons dans ce paragraphe mettre en garde le lecteur sur les éventuels avis formulés dans la présente consultation sur une hypothétique exclusion d'une certaine partie de la population qui n'aurait pas les moyens financiers de pouvoir changer de véhicules.

La plupart des études montrent assez clairement que les populations les plus défavorisées n'ont pas de véhicules de types automobiles car leurs coûts d'utilisation sont bien trop élevés pour celles-ci. A titre d'exemple, dans le premier arrondissement de Marseille 60 % des ménages n'ont pas de véhicules. En

1 <https://cleancitiescampaign.org/>



revanche ces populations sont les premières à souffrir des effets des véhicules polluants des autres populations.

Aides

Nous mettons en garde les collectivités sur le réflexe quelles pourraient avoir à accompagner la transition des véhicules avec des aides à la conversion vers d'autres véhicules qui resteraient toujours trop polluants.

Nous préconisons que ces aides soient plutôt utilisées pour améliorer les services de transport en commun, pour la création d'infrastructures favorisant les modes actifs (marche à pied et vélo) comme les aménagements cyclables de type pistes et bandes cyclables ainsi que les doubles-sens cyclables et enfin pour des aides à l'achat de véhicules non polluants tels que les vélos classiques, les vélos à assistance électrique et les vélo-cargos pour les particuliers et les professionnels.

Nous demandons donc que soit revu en conséquence le paragraphe 3.4 du rapport d'étude pour y inclure des aides pour les vélos.

Nous ne visons pas une accélération du renouvellement des véhicules les plus polluants mais bel et bien une suppression graduelle et pérenne de tous les véhicules qui polluent.

Phasage et calendrier

La vignette crit'air 5 ne concerne que 1% des utilitaires, 2% des véhicules personnels et 4,4% des poids lourds, sa mise en place ne sera donc pas brutale contrairement à ce qui peut être parfois annoncé, voire anticipé. De plus d'autres villes ont déjà mis en place leur propre ZFEm tel que Lyon et Paris.

Vu le retard pris par la France et en particulier par notre métropole, il ne faudra donc pas que le calendrier soit réaménagé mais au contraire que les dates annoncées soient bien respectées, et le contrôle effectif dès octobre 2022.

Dérogation

La dérogation des voitures de collection prévue à l'article 4.1 est une aberration quand on connaît les abus qu'il y a déjà et qu'il y aura à l'avenir avec cette catégorie de véhicule. Même s'il ne s'agit a priori que de 1 % de la population, il n'y a aucune raison valable d'accorder des dérogations notamment pour des personnes qui ont les moyens de pouvoir changer de véhicule, mais qui continueront à utiliser leurs véhicules de collection tous les jours contrairement à la définition de ceux-ci. De plus cette dérogation créera immanquablement une iniquité socialement très marquée, tout en créant des effets d'aubaine.



Une réécriture de l'article 6.4 du présent projet d'arrêté semble également s'imposer car elle laisse la possibilité d'obtenir une dérogation à partir du 1^{er} septembre 2022 jusqu'à mai 2025 pour peu que l'on fournisse une preuve de d'achat, soit plus de 2,5 années de dérogation.

De plus une modification de l'article 6.4 et 8 du présent projet d'arrêté devrait également être apportée dans le but d'inclure à cette dérogation les futurs acquéreurs de vélo cargo et autres assimilés.

Véhicules diesel

Dans l'état actuel du projet de ZFEm, aucune interdiction complète des diesels n'est encore prévue. Pour comparaison, l'Eurométropole de Strasbourg prévoit une sortie totale du diesel en 2028, la Métropole du Grand Lyon en 2026 et la Métropole du Grand Paris en 2024. Pour reprendre un précédent exemple déjà cité, la ville de Montpellier prévoit elle aussi une sortie complète du diesel pour 2028.

Nous demandons donc à ce qu'une date de sortie totale du diesel soit annoncée dans ce projet.

En conclusion, notre association prône l'instauration d'une véritable zone à Faible Émission mobilité efficace et à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés et ce, sans faire de clientélisme.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non